This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

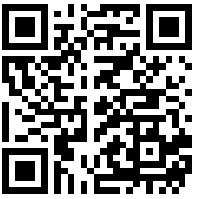

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 476738

Digitized by Google

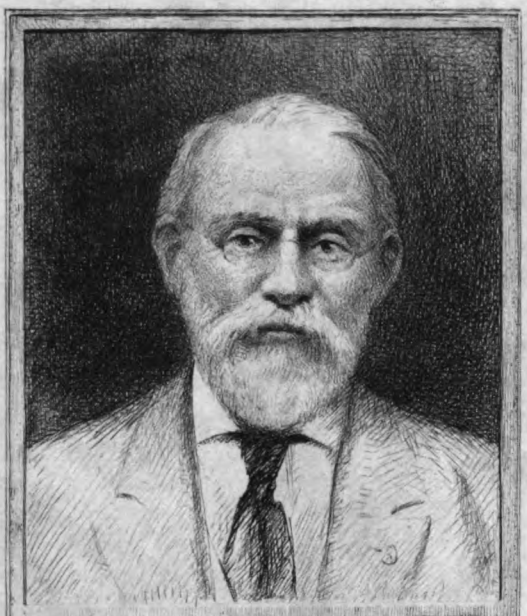

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A94
R4

REVUE D'AUVERGNE

1894

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

D'AUVERGNE

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

TOME XI

1894

CLERMONT-FERRAND
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE G. MONT-LOUIS
Rue Barbançon, 2
1894

Digitized by Google

Digitized by Google

Deming
Nijhoff
1-28-28
14847

L'ANNEAU DU NIBELUNG

DE RICHARD WAGNER.

L'*Anneau du Nibelung* est une vaste composition dramatique et musicale en quatre parties, un prologue, l'*Or du Rhin*, et trois « journées », comme les appelle l'auteur, la *Walkyrie*, *Siegfried*, le *Crépuscule des dieux*. L'œuvre exige quatre soirées pour être représentée. De là vient la dénomination de « tétralogie » qui a prévalu sur celle de « trilogie » employée par Wagner. Une première esquisse de la *Tétralogie* avait été le poème intitulé *La Mort de Siegfried*, que Wagner écrivit à Dresde, où il était chef d'orchestre, en 1848. Ce poème, qui est un beau livret d'opéra, ne fut pas mis en musique. Il parut nécessaire à Wagner de développer son sujet, et c'est alors qu'il conçut cette création gigantesque qui marque un des efforts les plus vigoureux de l'esprit humain. Obligé de fuir la Saxe et l'Allemagne, à cause de la part très active qu'il avait prise au mouvement révolutionnaire de 1848, il se retira en Suisse, à Zurich. C'est là que, désespérant de faire jouer jamais sur une des scènes existantes l'œuvre qu'il rêvait, et s'adressant à un public idéal qu'il supposait réuni dans un théâtre modèle, il laissa toute liberté à son génie et donna à sa conception les proportions anormales qu'il jugeait nécessaires. Il avait achevé son texte en 1853. C'est dans cette même année qu'il écrivit la partition de l'*Or du Rhin;* en 1854 et 1855, il écrivit celle de la *Walkyrie*. La composition de *Siegfried*, commencée en 1856, ne fut achevée, après une longue interruption, qu'en 1869. Enfin,

Digitized by Google

le *Crépuscule des dieux* occupa Wagner de 1870 à 1874. Avec le poème et la musique, le projet de Wagner n'était pas encore entièrement réalisé. La protection du roi de Bavière, Louis II, lui avait fait espérer la construction du théâtre spécial qui convenait à son œuvre. En effet, ce théâtre fut bâti à Bayreuth et inauguré, en 1876, par la représentation solennelle de l'*Anneau du Nibelung*. L'empereur d'Allemagne, Guillaume Ier, s'était dérangé pour assister à cette grande fête artistique; il s'y rencontrait avec l'empereur du Brésil, le grand-duc Constantin, et se voyait entouré de l'élite de sa nation.

On m'a raconté l'aventure de l'un des rares Français qui s'étaient rendus à cette solennité. C'était un malheureux bohème, un pauvre hère famélique aux habits râpés qui n'avait pour tout bien au monde que les partitions de Wagner. A l'annonce des représentations de la *Tétralogie*, il ne put rester à Paris; il se mit en route, avec quelques sous dans sa poche, mendiant sur les grands chemins, couchant à la belle étoile. C'est ainsi qu'il vint à Bayreuth. Exténué, mourant de faim, il se présenta chez Wagner et lui raconta son odyssée. Le musicien, profondément touché de cet hommage rendu à son génie, logea le vagabond dans sa maison, le nourrit, l'habilla et le fit entrer gratuitement au théâtre, ce qui n'était pas une mince faveur, les places étant d'un prix extrêmement élevé.

Depuis 1876, le théâtre de Bayreuth n'a pas repris la *Tétralogie;* il compte la donner en 1896 pour le vingtième anniversaire de la première représentation. En attendant cette reprise, je suis allé l'entendre l'été dernier au théâtre royal de Munich qui l'a exécutée trois fois avec le concours des meilleurs acteurs de l'Allemagne et de l'Autriche. L'effet produit sur moi fut extraordinaire. Voici qui va vous en donner une idée : Après deux auditions de l'œuvre, c'est-à-dire après huit soirées, j'étais parti de Munich avec deux de mes compagnons que leurs affaires rappelaient l'un au Mans, l'autre à Montauban, et je m'étais

Digitized by Google

rendu en Alsace. Un beau jour, je reçois un télégramme de mon ami du Mans qui me dit : « Impossible de résister, je repars pour Munich, venez me rejoindre ». Mille raisons très sérieuses m'empêchaient de me rendre à cet appel. Je réponds par une dépêche : « Impossible de repartir, navré », et dans une lettre j'indique les motifs. Mon ami m'écrit aussitôt et réveille si vivement le souvenir des premières auditions que je télégraphie à mon tour : « Impossible de résister, je repars » ; je me jette dans un train ; après une nuit passée en chemin de fer, je tombe dans les bras de mon ami, et le soir nous assistons, plus enthousiastes que jamais, à l'*Or du Rhin*. Qui retrouvons-nous ? L'homme de Montauban, un sage pourtant celui-là, ancien sénateur, membre ou président de je ne sais combien de conseils d'administration, qui n'avait pas craint de refaire un immense voyage tout exprès pour entendre une fois de plus la *Tétralogie*. Nous rencontrons dans les couloirs un préfet à cheveux blancs qui, poussé par la même passion, avait expédié rapidement les travaux de son Conseil général ; un grave magistrat que les anarchistes occupent beaucoup en ce moment et qui leur fera du mal s'il met à les poursuivre la même ardeur qu'à applaudir Wagner.

I

L'*Anneau du Nibelung* a pour donnée fondamentale l'opposition entre deux principes : la puissance et l'amour. L'œuvre est une illustration originale et magnifique de la vieille sentence : « Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux. » C'est de l'amour que l'humanité doit attendre son vrai bonheur, de l'amour dans l'acception la plus large du terme, de la passion qui pousse à tous les dévouements et à tous les sacrifices, de ce besoin de se donner dont l'amour qui unit l'homme et la femme n'est qu'une variété, en un mot de tous les sentiments contraires à l'égoïsme.

Digitized by Google

Voici de quelle forme concrète Wagner revêt cette leçon :

Aux temps primitifs, l'Or, pur et vierge, produit inaltéré de la Nature, repose au fond du Rhin. Wotan, le dieu suprême, le Jupiter germanique, en a confié la garde à trois ondines, et leur a dit que celui qui s'en emparerait et le forgerait en anneau serait le maître du monde. Cette toute-puissance ne s'obtiendra toutefois qu'à une condition : le possesseur de l'or devra renoncer à l'amour. Le Nibelung Alberich, un de ces nains qui vivent dans les entrailles de la terre et les cavernes, travaillant les métaux, contemple du fond du fleuve les gracieux ébats des trois gardiennes qui tournent autour du trésor en nageant et en chantant. Trop laid pour leur plaire, il se venge de leurs dédains en arrachant violemment le précieux métal qu'il emporte dans les demeures souterraines après avoir maudit l'amour. Cette malédiction lui permet de réduire l'or en anneau et d'acquérir par suite une puissance redoutable. Alberich force Mime, son frère devenu son esclave, à lui fabriquer un heaume qui a la vertu merveilleuse de le rendre invisible à son gré. Tyran impitoyable, il cingle de coups de fouet les Nibelungen, afin de se faire apporter par eux des monceaux d'or qu'ils vont chercher dans tous les replis de la terre. L'ambition a banni tout amour de ce cœur barbare.

Tandis que dans les profondeurs du sol, Alberich exerce ainsi sa despotique autorité, un rêve de toute-puissance hante, au sommet des monts où habitent les dieux, la pensée de Wotan. Pour assurer sa domination sur le monde contre les menaces des Nibelungen, ces ténébreux ennemis des dieux vêtus de clarté, Wotan a fait construire sur des rocs inébranlables un palais vaste et splendide. Aux géants qui avaient élevé cette demeure en entassant d'énormes blocs de pierre, il avait promis comme prix de leur travail Freia, la souriante et gracieuse déesse de la joie, de la jeunesse et de l'amour. Comme Alberich,

Digitized by Google

il sacrifiait donc l'amour à l'ambition. Cependant lorsque vient l'heure de tenir ses engagements, ce sacrifice lui paraît trop dur. Il voudrait réunir les deux biens, l'amour et la puissance. Quand les géants, Fafner et Fasolt, se présentent, il les engage à demander un autre prix que Freia. Les rudes travailleurs s'indignent de ce manque de parole et vont emmener de force la blonde déesse. Alors paraît Loge, le dieu du feu et de la ruse, sur qui Wotan comptait pour sortir d'embarras. Loge parle de l'inquiétant pouvoir que le rapt de l'or vient de procurer au Nibelung Alberich. Ce discours frappe les géants qui, après bien des hésitations, consentent à rendre Freia, si Wotan leur donne en échange le trésor du nain. Wotan descend avec Loge dans les cavernes souterraines et les artifices de ce dieu fourbe le mettent en possession de l'anneau magique. Alberich dépouillé profère une malédiction terrible; il appelle la colère implacable du Destin, ce maître suprême des dieux, sur tous ceux qui détiendront l'anneau. Wotan se sert de ce talisman pour faire porter par les Nibelungen, au sommet de la montagne, tout l'or qu'ils ont recueilli. Les géants reviennent avec Freia, ils plantent leurs pieux dans le sol et demandent qu'entre ces deux pieux on entasse l'or jusqu'à ce que Freia, placée derrière, devienne invisible. Freia disparaît derrière cette muraille de métal fauve; cependant, à travers une fente, un des géants aperçoit encore son doux regard charmeur. Il faut que cette fente soit comblée par l'anneau que Wotan porte au doigt, sinon les deux barbares ne pourront renoncer à l'exquise déesse. Chez Wotan, la lutte est terrible entre le besoin d'aimer et la soif du pouvoir. L'apparition d'Erda, la déesse voyante, l'éternelle sagesse, qui sort d'un abîme couverte de givre et entourée de vapeur bleuâtre, décide Wotan à sacrifier l'anneau. La malédiction d'Alberich produit aussitôt son effet. Les deux géants se disputent le trésor; unis jusque-là, ils refusent de partager. Fafner tue son frère Fasolt et se retire dans un antre où, sous forme de

Digitized by Google

dragon, il se couchera sur ses richesses. Les dieux épouvantés quittent le lieu du meurtre. Sur un arc-en-ciel qui leur sert de pont, ils atteignent les hauteurs où se dresse le Walhall, le palais resplendissant de Wotan, tandis que du fond du Rhin montent les plaintes des ondines qui voudraient que l'or retournât aux eaux purifiantes du fleuve.

Telle est la matière du prologue. La question est ainsi posée : L'or a perdu sa pureté de métal vierge. Sur terre, il aiguisera les convoitises et fomentera les crimes. Il arrêtera les instincts généreux de l'âme; il menacera de tuer l'amour. L'amour succombera-t-il ou remportera-t-il quelque triomphante victoire ? Le drame de la *Walkyrie* nous montrera sa première revanche.

Wotan, qui joint aux attributs de la divinité un besoin tout humain de changement, de liberté et d'amour, n'a pas tous ses désirs satisfaits dans la superbe demeure que les géants lui ont bâtie. Son âme est inassouvie, ses aspirations sont sans limites. Et cependant il se heurte à toutes sortes de barrières. Non seulement sa domination sur le monde est tenue en échec par Fafner, le possesseur de l'anneau. Mais il est lié par des entraves intérieures. Un pacte gravé sur l'épieu qui est l'insigne de sa puissance lui interdit soit de reconquérir lui-même le trésor, soit de le faire reconquérir par quelque héros qui dépende de lui. D'autres règles sont imposées à sa volonté. Ce palais qu'il avait fait construire pour proclamer son pouvoir souverain est considéré par Fricka, son épouse, la froide déesse de la Raison, comme une sorte de foyer sacré du devoir, comme un sanctuaire de la morale établie par la sagesse divine. Or, c'est contre ces devoirs, contre ces lois morales que Wotan se révolte. Il en est le représentant, le défenseur attitré de par le rang qu'il occupe, mais il en gémit. Sa dignité lui pèse; il s'efforce de l'oublier dans les aventures, avec tous les devoirs qu'elle lui impose. Il veut avoir

Digitized by Google

le cœur libre. Fatigué de la puissance, il soupire après l'amour.

Poussé par ce besoin, il parcourt le monde. De ses relations avec une femme naissent deux jumeaux, un fils et une fille. Le fils devient son compagnon dans une vie de combats incessants. La fille est mariée malgré elle à un homme qu'elle n'aime pas, à Hunding. Le jour du mariage, Wotan pénétrait dans la salle où festoyaient les invités et enfonçait une épée dans le frêne qui soutenait la toiture. Personne ne put la retirer. L'épouse de Hunding comprit que l'arme était destinée à un héros qui viendrait mettre fin à sa misère. Un soir, un guerrier haletant, traqué par des ennemis victorieux, fait irruption dans la demeure du barbare. L'épouse malheureuse est saisie d'une sympathie violente pour ce vaincu. Il raconte sa vie; elle reconnaît en lui son frère. Il est Siegmund, elle est Sieglinde. Un amour impétueux s'empare de leurs cœurs. Siegmund arrache l'épée du frêne et enlève Sieglinde. Comme cela se rencontre fréquemment dans les mythologies primitives, la sœur devient l'épouse du frère.

Aux yeux de Fricka, la gardienne de la morale, c'est là un double crime, un adultère et un inceste. Elle exige que Wotan châtie les coupables. Mais Wotan est prêt non seulement à les excuser, mais à les approuver. C'est la nature, pense-t-il, c'est la force irrésistible de la sympathie qui a jeté Sieglinde dans les bras de Siegmund; il ne faut pas s'opposer à l'action de la nature. Que l'homme suive ses instincts. — Mais alors que deviennent les lois? Que devient l'autorité dont Wotan est le dépositaire? La liberté de l'homme dont Wotan veut approuver même les excès, n'est-ce pas la fin des dieux? C'est son propre anéantissement que Wotan décide, s'il protège les hommes révoltés contre les règles divines. Voilà ce que Fricka réussit à lui faire comprendre.

Un nouveau conflit bouleverse, comme dans l'*Or du Rhin*, le cœur de Wotan, et c'est ce conflit qui forme

Digitized by Google

le véritable sujet du drame de la *Walkyrie*. Wotan maintiendra-t-il l'autorité, ou prendra-t-il le parti de l'homme qu'il veut aimant et libre ? Est-ce le dieu qui triomphera chez lui, ou l'ami de l'humanité ? Sera-ce l'ambition ou l'amour ? — Il cède aux instances de Fricka, tout en se lamentant d'avoir à imposer silence à son cœur. Il ordonne à la Walkyrie Brunnhilde, sa fille bien aimée, c'est-à-dire à l'une de ces vierges guerrières qui assistent les héros dans les batailles, de faire succomber Siegmund dans le combat qui va s'engager entre le ravisseur et Hunding, l'époux outragé. Au moment d'accomplir sa mission, Brunnhilde est témoin de l'amour qui unit Siegmund et Sieglinde. La pitié s'éveille en son âme de déesse farouche. Elle ne peut se résoudre à briser le lien qui unit ces deux existences et désobéit à Wotan. Dans le combat, elle soutient Siegmund, mais Wotan courroucé intervient et fait voler en éclats l'épée du héros, son fils, qui tombe sous les coups de Hunding.

Il faut que la Walkyrie porte la peine de sa désobéissance. Wotan l'exclura du nombre des déesses et voudra qu'elle demeure endormie au sommet d'un rocher, jusqu'à ce qu'un passant quelconque l'éveille et fasse d'elle sa femme. Brunnhilde implore la clémence de son père. Elle sait quelle affection secrète il portait à Siegmund et à Sieglinde. Elle sait qu'elle n'a fait qu'accomplir son vœu à lui, quand elle a voulu sauver le guerrier. La rigueur de Wotan fléchit. Si sa gravité de dieu gardien des lois lui défend de laisser impunie la protectrice des deux insurgés, ce fond d'humanité qui est en lui l'empêche de sacrifier entièrement la fille aimée qui a deviné son désir caché et ses sentiments les plus chers, et dont la faute a été d'avoir exécuté un acte qu'il souffrait de ne pouvoir exécuter lui-même. Au lieu de livrer Brunnhilde abandonnée sur son rocher au premier venu, il l'environnera d'un cercle de flamme que pourra franchir seul un héros magnanime, l'homme le plus parfait que la terre doive jamais porter.

Digitized by Google

Le drame de la *Walkyrie* finit sur cette première victoire de l'humanité. La puissance s'incline devant l'amour. Les lois se sont abaissées devant la tendresse humaine qui a éclaté dans la sympathie de Brunnhilde pour un couple malheureux, et celui qui les personnifie, Wotan, proteste intérieurement, tout en les appliquant, contre leur barbarie.

Avec le drame de *Siegfried*, c'est le règne de l'homme qui commence. Wotan, déchiré par les luttes qui se sont livrées en son âme, est pris d'une grande lassitude. A l'existence des dieux qui vivent dans les délices du Walhall, esclaves des lois qu'ils ont établies, jaloux seulement de leur puissance qu'ils craignent de voir amoindrie par les possesseurs de l'or, épargnés par la souffrance et par suite insensibles à la pitié, à cette existence Wotan oppose la vie de l'homme qui serait épris de liberté, indifférent aux appâts de la richesse et du pouvoir, accessible à toutes les émotions de l'amour et aux vives étreintes de la sympathie. C'est pourquoi Wotan ne souhaite plus qu'une chose : la fin. Il veut que l'humanité aimante et libre succède au règne des dieux. Ce n'est plus en acteur, c'est en spectateur, plein de bonté pour l'homme, qu'il suit la marche du monde. Il s'efface devant Siegfried, le fils issu des illégitimes amours de Siegmund et de Sieglinde, le représentant le plus parfait et le plus indépendant de l'humanité.

Dans cette nouvelle partie de la *Tétralogie*, l'or et l'amour continuent à être en antagonisme. Tandis que Wotan a renoncé à la puissance, l'ambition travaille le nain Mime, frère d'Alberich. Mime songe à enlever au dragon Fafner l'anneau, le heaume et les trésors. Trop poltron pour tenter lui-même l'aventure, il élève dans la grotte qu'il habite l'enfant que Sieglinde mourante mit au monde, Siegfried; il espère que ce robuste et intrépide garçon tuera Fafner et il compte se débarrasser du jeune

Digitized by Google

homme victorieux pour rester seul maître du butin. Voici donc encore un être chez qui la convoitise étouffe toute tendresse.

Siegfried offre un contraste absolu avec Mime. Siegfried est l'homme dans sa pureté immaculée, dont aucune passion mauvaise n'a altéré les généreux instincts. Il est l'enfant de la nature, et toutes les voix de la nature lui enseignent qu'il faut aimer. Sa jeunesse n'est qu'un rêve d'amour. Il aime l'inconnue qui fut sa mère, il soupire après une compagne belle et douce, mais il ne peut aimer ce personnage hideux de Mime qu'il devine hypocrite et méchant. Siegfried se forge une épée avec les morceaux de celle qu'avait portée Siegmund. Muni de cette arme, il se rend avec Mime devant la caverne de Fafner et lorsque le dragon sort pour aller boire, il lui plonge la lame d'acier dans le cœur. En portant par hasard à la bouche son doigt qu'avait mouillé le sang du monstre, il apprend à connaître ce que les oiseaux disent dans leurs chants. Un oiseau des bois l'avertit que Mime veut le tuer pour s'emparer de l'anneau et du heaume qu'il avait ramassés dans la caverne sans en connaître le prix. D'un coup d'épée Siegfried abat Mime. Puis l'oiseau lui apprend qu'au sommet d'un rocher est endormie dans un palais de flammes une belle jeune fille qui l'aimera, et, lui servant de guide, il le conduit vers Brunnhilde. La Walkyrie se donne de toute son âme au héros qui a osé franchir, pour la réveiller, le redoutable cercle de feu. Cependant, à la vue de ses armes et de son cheval qui lui rappellent ses exploits guerriers aux côtés de Wotan, un regret la saisit. Elle, la déesse inaccessible autrefois à l'amour, va-t-elle dire un éternel adieu au Walhall pour se donner tout entière à un mortel ? L'amour l'emporte sur les regrets de la déesse. Ivre de joie, Brunnhilde se précipite dans les bras de Siegfried.

Ainsi l'humanité triomphant de la divinité, une magnifique explosion d'amour, tandis que l'or est oublié, ignoré

Digitized by Google

des amants, voilà où nous mène la deuxième journée de la *Tétralogie*.

La *Tétralogie* ne finit pas, comme les comédies, par un mariage. Le bonheur de Siegfried et de Brunnhilde ne durera pas. Le *Crépuscule des dieux* est le récit des catastrophes qui viennent fondre sur le couple héroïque. La Walkyrie veut que son libérateur vole à de nouveaux exploits, tandis qu'elle l'attendra dans sa demeure de flammes, en gardant au doigt, comme gage de sa foi, l'anneau du Nibelung. Siegfried vient sur les bords du Rhin au palais du roi Gunther. Celui-ci a un demi-frère, Hagen, né des amours de Chrimhilde, la reine-mère, et du nain Alberich. Hagen, de concert avec son père, complote de se rendre maître de l'anneau. Sur ses conseils, Gunther se lie d'amitié avec Siegfried, et Gutrune, la sœur du roi, présente au héros un philtre qui lui inspire une passion effrénée pour elle et lui fait oublier Brunnhilde. Tout souvenir du passé étant détruit dans son esprit, il accepte de chercher pour Gunther une femme dont Hagen a parlé, qui vit au sommet d'une montagne dans un palais de feu. Grâce au heaume magique, il prend la forme extérieure de Gunther, traverse les flammes, arrache l'anneau à Brunnhilde désespérée et la Walkyrie devient la femme du roi, tandis que Siegfried épouse Gutrune. Brunnhilde reconnaît Siegfried, quand il a repris son aspect habituel, elle reconnaît l'anneau qu'il porte au doigt. Indignée de cette horrible trahison qu'elle ne peut s'expliquer, elle l'accuse devant Gunther d'avoir abusé d'elle, et elle demande à être vengée. Hagen est prêt à la servir; elle lui indique la seule place où Siegfried est vulnérable, une place dans le dos. Pendant une partie de chasse, on fait une halte. Hagen demande à Siegfried, après lui avoir versé un breuvage qui rend la mémoire, de raconter l'histoire de sa vie. Siegfried rappelle ses exploits et dit comment il a conquis l'amour de la Walkyrie. A ce moment, Hagen

Digitized by Google

lui enfonce sa lance dans le dos, sous prétexte de venger l'honneur du roi, et Siegfried meurt en murmurant le nom de Brunnhilde. Hagen et Gunther se disputent l'anneau du héros; Hagen tue son frère. Tandis que Gutrune et les hommes du palais se lamentent, Brunnhilde apprend par les filles du Rhin le mystère de la trahison de Siegfried. Elle fait dresser un grand bûcher sur lequel on couche la dépouille glorieuse; elle y met le feu et s'élance ensuite sur son cheval dans les flammes. Alors le Rhin sort de son lit, engloutit les cendres, et les ondines recueillent l'anneau que Hagen n'avait pu arracher au doigt du mort. Hagen veut s'en emparer à présent, mais les ondines étreignent le farouche guerrier qui disparaît dans les flots. Pendant ce temps, les étincelles du bûcher ont gagné le Walhall : la céleste demeure s'écroule, et Wotan, dont la fin est venue, s'abîme en souriant, avec les dieux, dans la fumée et les ruines de l'incendie.

Que signifie cette dernière partie de l'œuvre? — Elle nous montre, comme les précédentes, l'opposition entre la convoitise de l'or, l'ambition, l'égoïsme, représentés ici par Alberich et Hagen, et l'amour désintéressé, capable du plus sublime sacrifice. La malédiction lancée par Alberich contre les possesseurs de l'anneau a non seulement eu son effet sur ceux qui convoitaient l'or, sur Fafner et Fasolt, sur Mime, sur Hagen et Gunther. Elle s'est appesantie également sur ceux qui détenaient l'anneau sans y attacher le même prix que ces êtres aux instincts bas, sur Siegfried qui était sur le point de l'abandonner joyeusement aux filles du Rhin, sur Brunnhilde qui ne le conservait que parce que c'était le gage de l'amour de Siegfried. C'est que l'or excite l'envie contre ceux qui le possèdent; fussent-ils innocents, ils sont en butte aux noirs complots. C'est parce que Hagen veut avoir l'anneau qu'il précipite Siegfried et Brunnhilde du faîte de leur bonheur. Tant que l'or sera dans le monde, il sera un ferment de haines et de guerres. Pour que l'amour célèbre ce complet triomphe dont le

Digitized by Google

sacrifice de Brunnhilde est le symbole, il faut que l'or disparaisse de la surface de la terre et retourne, métal redevenu innocent, à l'élément pur d'où il n'aurait jamais dû sortir. Avec ce triomphe de l'amour humain coïncide la fin définitive des dieux. Les lois édictées par la froide sagesse sont abolies; la seule loi qui subsiste, c'est d'obéir aux impulsions de l'amour. Les lueurs de l'incendie du Walhall, le crépuscule des dieux, sont l'aurore d'une ère nouvelle où l'amour est triomphant.

Cette victoire est fatale. La Fatalité est représentée dans la *Tétralogie* par la déesse Erda, l'éternelle voyante qui prophétise la suite nécessaire des événements, et par les trois Nornes qui sont, comme Erda, la conscience parlante du monde. La Fatalité n'est pas chez Wagner, comme dans les mythologies antiques, une puissance mystérieuse et impénétrable, planant au-dessus et en dehors de l'univers, un objet de croyances superstitieuses. Elle est une réalité. Elle est la force agissante qui mène les êtres et les choses, elle est le principe de vie, elle est la nature même. Cette définition nous est fournie avec une clarté parfaite par la musique de Wagner. Le motif qui correspond à l'idée de nécessité inéluctable, celui qu'on peut appeler le motif des Nornes, est identique à celui qui exprime le mouvement des vagues ou le bruissement des feuilles dans la forêt. Il se retrouve dans le chant de l'oiseau des bois et dans toutes les voix qui enseignent à Siegfried la loi éternelle de l'amour. Toutes les conventions établies par les dieux, tous les pactes et tous les marchés qui tendent à entraver l'allure naturelle des choses sont œuvre artificielle et fragile. Les lois divines qui répriment les élans instinctifs de l'âme seront fatalement emportées et détruites par la force irrésistible qui entraîne tout l'univers. Sur les ruines des législations éphémères et factices rayonnera la loi éternelle de la vie et de l'amour.

Digitized by Google

Cette leçon morale que j'ai essayé de vous montrer au fond de l'œuvre si complexe et si touffue de la *Tétralogie* est, on pourrait le dire, vieille comme le monde. Dernièrement, en écoutant *Antigone* à la Comédie-Française, je constatais que la tragédie de Sophocle et le drame de Wagner reposaient sur la même idée. Antigone, guidée par le cœur, viole, en donnant la sépulture à Polynice, l'arrêt que la raison d'État avait dicté à Créon; de même la pitié entraîne Brunnhilde à désobéir à Wotan. Dans les deux cas, la loi naturelle, dictée par le cœur, est en conflit avec les règles imposées par l'inflexible sagesse. Cette ressemblance entre les deux œuvres n'est pas fortuite. Wagner, bien que son imagination ait un tour tout à fait allemand, est un des hommes qui ont le mieux compris le théâtre antique. Il a pénétré admirablement l'esprit grec. Dans ses écrits théoriques, il signale lui-même la parenté de sa Walkyrie avec la fille d'Œdipe.

Cependant, à côté de cette influence grecque, nous sentons une inspiration toute moderne. Wagner, je l'ai dit, était un révolutionnaire; il fut poursuivi à cause de sa participation aux désordres qui éclatèrent à Dresde en 1848. C'est déguisé en charretier qu'il parvint à se sauver. Eh bien, le révolutionnaire apparaît dans la *Tétralogie*. Ce Walhall destiné à périr, c'est la vieille société fondée sur des lois caduques et fermée aux rêves humanitaires. Dans l'apologie que Wagner fait de l'amour, je crois reconnaître quelque chose de la philanthropie saint-simonnienne. Lorsque Wotan est près d'approuver l'inceste de Siegmund et de Sieglinde, ses paroles ne sont-elles pas un écho des théories de ceux qui revendiquaient l'émancipation de la chair? Siegfried, l'homme libre par excellence, ennemi de toute autorité et de toute tradition, était bien l'idéal cher à ce républicain qui exposait sa vie pour combattre le despotisme et les anciens préjugés.

On a remarqué plus d'une fois que par des tendances qui

Digitized by Google

ont quelque chose de païen la *Tétralogie* tranche nettement avec d'autres œuvres de Wagner qui ont un caractère mystique et religieux. En effet l'apologie des amours de Siegmund et de Sieglinde, la joie de vivre qui éclate chez Siegfried, le culte de la nature libre et triomphante, voilà qui nous met bien loin de la doctrine du renoncement que nous rencontrons dans *Tannhœuser*, *Lohengrin* et *Parsifal*. Le contraste entre les deux inspirations est frappant. Néanmoins il ne me paraît pas impossible de découvrir un lien qui rattache cette œuvre païenne aux drames chrétiens, ni d'expliquer comment Wagner a pu, au moment où il avait déjà conçu le projet de la *Tétralogie*, en 1849, songer à écrire un *Jésus de Nazareth*. Ce lien, je le retrouverais dans le rôle de Wotan. Nous avons là un dieu qui est candidat à l'humanité. Son amour pour les hommes le pousse à renoncer à l'omnipotence divine. Comme dans *Parsifal*, la tendresse d'un dieu qui se sacrifie au bonheur des humains abolit la distance qui sépare le ciel de la terre.

II

Quelque importance qu'ait l'idée philosophique et morale dans la *Tétralogie*, Wagner n'était pas un penseur abstrait, et cette idée déjà si saisissante et si séduisante par elle-même, il l'a entourée de toutes les inventions qui peuvent frapper et séduire notre imagination, charmer nos sens, si bien qu'il faut même quelque effort pour la dégager et la suivre dans le cours du drame. Wagner ne parle pas seulement à notre intelligence; il met tout en œuvre pour rendre ses créations vivantes et palpables; avec une habileté consommée et consciente, il fait concourir tous les moyens dont il dispose à ce résultat : donner aux spectateurs la sensation la plus intense de la vie.

J'ai exposé dans une précédente conférence quels sont les arts que Wagner appelle au secours de la poésie pour

Digitized by Google

donner à l'émotion dramatique toute sa puissance. Je ne reviendrai pas aujourd'hui sur sa théorie de la synthèse de toutes les manifestations du beau. Je voudrais seulement vous montrer quelques-unes des ressources multiples qu'il a employées et combinées, quelques-uns des procédés divers qu'il a menés de front dans la *Tétralogie* pour donner au spectateur le plaisir esthétique le plus vif et le plus complet.

C'est pour la *Tétralogie* spécialement que Wagner a fait construire ce théâtre de Bayreuth dont j'ai donné la description l'année dernière et dont il me suffira de rappeler les dispositions essentielles : L'orchestre est invisible; les harmonies qui s'élèvent de « l'abîme mystique », c'est-à-dire de la fosse où sont dissimulés les musiciens, ont un pouvoir et un charme merveilleux. Il n'y a qu'un grand amphithéâtre établi de telle sorte que tous les spectateurs voient la scène de face. Enfin la salle est plongée dans une obscurité complète; on ne voit absolument que ce qui se passe sur la scène. L'effet de ces dispositions est de porter l'illusion théâtrale au plus haut degré.

Ce n'est pas dans cette salle idéale de Bayreuth que j'ai vu la *Tétralogie*. Pour mon bonheur peut-être. Car si j'avais vu l'œuvre représentée dans toutes les conditions requises par Wagner, mon enthousiasme qui confinait au délire, à Munich, eût dégénéré en folie furieuse et j'aurais été un hôte tout désigné pour une maison de santé qu'on a construite à deux pas du théâtre de Bayreuth, je ne sais si c'est à l'intention des wagnériens trop exaltés. Le théâtre de Munich est bâti sur le type stupide de nos théâtres ordinaires. Cependant si l'œuvre de Wagner n'y est pas servie par l'architecture, les autres moyens destinés à lui donner tout son prestige ne lui font pas défaut.

Un de ces moyens, un moyen extérieur et matériel, c'est la mise en scène que Wagner a voulue extrêmement brillante et pittoresque. L'*Anneau du Nibelung* est, à ce

Digitized by Google

point de vue, une magnifique féerie, et les spectateurs les plus insensibles à la poésie du drame, les plus réfractaires à la musique, ne sauraient manquer d'éprouver une véritable joie devant cette succession ininterrompue de tableaux merveilleux. L'*Or du Rhin* offre sans trêve aux yeux le plus délicieux régal. Quand le rideau s'ouvre, vous avez devant vous le fond même du Rhin; vous voyez les vagues mouvantes qui passent sur des rocs escarpés. Dans la partie supérieure du fleuve, trois ondines nagent en chantant, se disputent en riant, se poursuivent. L'une croit saisir l'autre; mais d'une vigoureuse brassée celle-ci s'est vite dérobée. Le nain Alberich est très amusant quand il veut à son tour attraper l'une de ces jolies créatures. Il grimpe péniblement sur les rochers glissants, il tombe, il remonte. Les ondines lui font des agaceries, se disent amoureuses de lui, lui ouvrent leurs bras. Alberich se croit le plus heureux des nains; déjà l'une des drôlesses passe la main dans la broussaille de ses cheveux, mais tout à coup elle donne un coup de jarret, et la voilà à l'autre extrémité de la scène. Puis le soleil se lève et jette comme des paillettes d'or dans les flots, tandis qu'au sommet d'un roc s'allume et flamboie le lingot de métal dont Alberich va s'emparer. Aussitôt le rapt commis, le fleuve est envahi par les ténèbres.

Je me suis demandé de quelle manière on arrivait à faire décrire aux ondines ces gracieuses et rapides évolutions. On m'a parlé de corsets de fer par lesquels on les suspend et de fils invisibles qui dirigent leurs mouvements dans tous les sens. Ces corsets, bien dissimulés par un costume très décent, quoique très sommaire, puisque c'est un costume de bain des temps préhistoriques, permettent aux artistes de chanter sans fatigue dans la position horizontale. Ce truc ingénieux est admirablement réglé. Non seulement les évolutions se font sans effort, mais elles suivent avec la plus grande exactitude les mouvements de la musique.

Digitized by Google

J'ai dit que la succession des tableaux est ininterrompue. En effet, l'*Or du Rhin* se joue pendant deux heures et demie sans que le rideau se ferme, sans une minute d'entr'acte, sans un arrêt de l'orchestre. Tous les changements de décor sont à vue. Lorsque Alberich s'est enfui avec son butin, la nuit qui s'est faite sur le fleuve se dissipe peu à peu, des brouillards se lèvent et l'on voit au sommet d'une montagne le palais du Walhall baigné de lumière et puissamment assis sur ses bases massives. Puis un mouvement du décor nous donne la sensation d'une descente dans les abîmes. Des crevasses de la terre s'ouvrent devant nous, l'on entend dans le lointain des bruits d'enclume de plus en plus distincts, des lueurs de forge éclatent, et nous voici dans les cavernes des Nibelungen, les travailleurs des métaux. Là se place une scène à la Robert Houdin. Ce coquin de Loge qui vient avec Wotan pour dépouiller Alberich de son anneau demande au nain, en affectant l'incrédulité, s'il est vrai qu'avec ce talisman l'on peut prendre toutes les formes. Alberich, fier de montrer son pouvoir, annonce qu'il va se changer en monstre. En effet, il disparaît et nous voyons à sa place un énorme serpent qui traverse la scène. Puis il se vante de pouvoir aussi facilement se métamorphoser en un animal très petit. Il murmure une formule et le voici devenu crapaud. C'est le moment qu'attendait l'astucieux Loge; il dit à Wotan de mettre le pied sur la vilaine bête et de lui arracher l'anneau. Le coup ayant réussi, nous remontons par un mouvement inverse du décor sur les cimes où brille le Walhall. Le nouveau tableau où les géants viennent échanger la blonde Freia contre l'or enlevé aux Nibelungen est fort joli. Les géants sont impayables. Figurez-vous deux énormes rustres aux barbes hirsutes, avec les cheveux noués en touffes au sommet de la tête, vêtus de grossières peaux de biques, pourvus de chaussures qui font ressembler leurs pieds à des enclumes, et au milieu d'eux la séduisante Freia, toute frémissante de peur, dont les

Digitized by Google

poignets semblent écrasés par l'étreinte de leurs grosses mains et dont ils ont chiffonné la printanière parure faite de guirlandes de roses. La fin de la pièce est éblouissante, lorsque, après un violent orage, apparaît l'arc-en-ciel qui sert de pont aux dieux pour entrer au Walhall. Seulement il ne faut pas à ce moment-là regarder les déesses à la lorgnette, si l'on ne veut pas que l'illusion théâtrale se dissipe. Engagées sur cette arche audacieuse et étroite, les pauvres femmes ne songent guère aux délices qui les attendent au Walhall. Elles sont très gênées par leurs robes, et leur arc-en-ciel, comme tous les arcs-en-ciel, n'ayant pas de balustrade, elles ont une peur épouvantable de tomber.

Je ne vous parle pas de la mise en scène de la *Walkyrie*. La plupart d'entre vous la connaissent, soit pour l'avoir admirée à Paris, soit pour l'avoir vue figurée dans les journaux illustrés. A Munich, elle était beaucoup plus simple, et à cause de cela elle plaisait mieux à quelques-uns de mes compagnons qu'à l'Opéra où elle leur paraissait trop théâtrale. Je ne partageais pas ce sentiment. Nos décorateurs et nos machinistes me semblent avoir donné au drame de Wagner le cadre matériel qu'il avait rêvé. Ils se sont surpassés notamment dans la chevauchée des Walkyries et dans l'embrasement final. Il ne faut jamais trouver les mariées trop belles.

Siegfried contient des scènes qui raviraient les habitués du Châtelet. Le héros entre en scène avec un ours qu'il lâche sur le nain Mime. Il fabrique son épée avec une forge véritable, il tire un soufflet, la lame rougit dans la braise, il la refroidit dans l'eau. Pendant ce temps, Mime prépare une sorte d'omelette dans un coin en cassant des œufs authentiques. Le combat avec le dragon est très divertissant. Du fond d'une caverne, vous voyez sortir en rampant une bête d'une laideur abominable. Elle ouvre une gueule démesurée, armée de crocs terribles, et crache des torrents de feu et de fumée. Elle a de grands yeux verts, ronds comme des lanternes d'omnibus. A la vue de

Digitized by Google

Siegfried, elle s'arrête et lui dit d'une voix qui donne le frisson qu'elle veut le manger. Pendant que Siegfried cherche une place où la frapper, elle se cabre, vomit des flots de fumée pour l'étouffer, essaie de l'abattre d'un coup de queue. Quand le héros lui a plongé l'épée dans le cœur, elle prend une voix moins farouche et les lanternes d'omnibus s'éteignent. La partition nous indique le truc employé pour donner au chant du dragon un timbre métallique et rauque. Sous le ventre de la bête s'ouvre une trappe par laquelle s'introduit l'acteur chargé du rôle. Il chante dans un porte-voix qui grossit démesurément le son et le rend effrayant. Quand le dragon a reçu son coup d'épée, on prend un porte-voix plus petit à travers lequel le chant, tout en restant surhumain, peut se plier à des intonations plus douces. L'acteur doit avoir bien soin, recommande prudemment Wagner, de disparaître vite dans la trappe pendant que Siegfried lutte avec le monstre, de peur que l'épée ne lui passe à travers le corps.

La partie de la *Tétralogie* qui prête le plus à une mise en scène extraordinaire, qui exige presque du génie de la part des décorateurs et des machinistes, c'est le tableau final du *Crépuscule des dieux*. Ce tableau laissait un peu à désirer à Munich. Avouez que c'est une tâche difficile de présenter à la fois au spectateur une foule nombreuse de guerriers et de femmes, un bûcher où l'on dépose un cadavre et qui s'embrase, une héroïne qui se précipite dans le feu sur son cheval, un palais qui s'écroule, un fleuve qui déborde, trois ondines dans les flots, dont l'une lève en l'air un anneau éblouissant, un homme qui se noie, puis un second incendie dans le ciel, tout l'Olympe germanique gagné par les flammes, les colonnes du palais qui s'effondrent entraînant les dieux dans leur chute et enfin une aurore boréale, présage d'un monde nouveau. Quelle merveille on ferait à Paris sur cette donnée avec les ressources dont dispose l'Opéra !

Digitized by Google

Les personnes sérieuses et réfléchies qui ne viennent pas au théâtre pour la fantasmagorie des décors n'ont pas le droit de se plaindre de ce que ceux de la *Tétralogie* tiennent une place trop importante, car ces beautés extérieures et matérielles ne refoulent pas, n'étouffent pas d'autres beautés qui parlent particulièrement à l'esprit. Non seulement le penseur retrouve partout l'idée morale qui est au fond de l'œuvre, mais tout notre être est captivé par la poésie qui s'y déploie, notre imagination est séduite par des inventions originales, notre cœur saisi par la force dramatique des situations.

Wagner est un grand poète et un auteur dramatique de premier ordre. On trouva un jour sur sa tombe une couronne déposée par une main inconnue avec cette inscription : « Au plus grand poète de l'Allemagne », et récemment un des critiques qui ont jugé Wagner avec le plus de compétence prétendait établir que chez lui le poète dramatique l'emporte sur le musicien. Ce sont là des exagérations. Wagner n'approche pas de Gœthe; beaucoup de drames valent mieux que les siens, tandis que comme musicien il est peut-être supérieur à Beethoven lui-même. Il n'en reste pas moins vrai que ses livrets ont une haute valeur poétique et témoignent de facultés dramatiques très rares.

Le sujet de la *Tétralogie* est tiré de vieilles légendes scandinaves et germaniques. Il serait très intéressant d'étudier comment Wagner a mis en œuvre les éléments que la tradition lui fournissait. C'est un travail qui a été fait souvent et que je ne tiens pas à refaire. Il montre comment Wagner a donné une vie nouvelle à des mythes qui n'avaient plus de sens, comment il a galvanisé des fossiles laborieusement recueillis par les philologues, comment il a mis une âme moderne dans un bric-à-brac de superstitions.

Ce que je voudrais vous signaler de préférence, c'est

Digitized by Google

cette admirable poésie de la nature dont la *Tétralogie* est l'écho. En nous dépeignant le monde avant toute civilisation, Wagner s'évitait la peine de décrire un milieu historique et de se préoccuper de couleur locale. Son œuvre est une sorte de cosmogonie qui nous montre l'avènement de l'humanité dans la jeunesse radieuse de l'univers; elle nous représente la vie de l'homme primitif en communion intime avec la nature. Wagner exprime la séduction qu'exercent sur nous le mouvement des vagues, le réveil de la création sous les baisers de l'aurore, les murmures de la forêt. Il nous dit la majesté de la tempête, l'inquiétude où nous jettent les rumeurs des grands bois habités par les fauves. Il nous fait entendre la voix mélodieuse des oiseaux. Ce qu'il nous dit avec une émotion particulière, c'est le charme de la femme. Il n'est pas d'hommage plus touchant rendu à la beauté que l'attendrissement du géant Fasolt devant Freia. La lourde brute sent tout ce qu'il y a de délicieux dans l'apparition de la frêle déesse. Sa voix tremble, essaie de se faire douce, et le sentiment qui s'empare de cette âme rude est si ingénu, si profond, si délicat même, qu'il nous est impossible d'en rire.

La nature invite à l'amour. Wagner salue dans le printemps la fête de l'amour. Le retour du soleil qui fait jaillir les fleurs du sol fait éclore l'amour dans les âmes. C'est dans l'expression de ce sentiment que Wagner est un maître poète. Il le dépeint tantôt soudain et irrésistible comme chez Siegmund et Sieglinde, tantôt, comme chez Siegfried et Brunnhilde, sous la forme d'un besoin qui tourmente délicieusement le cœur longtemps même avant la rencontre avec l'être aimé. Il en dit les joies enivrantes et les désespoirs tragiques. Un récit de Loge dans l'*Or du Rhin*, le premier acte de la *Walkyrie*, le troisième de *Siegfried*, les scènes principales du *Crépuscule des dieux* comptent parmi les plus magnifiques hymnes d'amour que jamais poète ait chantés.

Plusieurs d'entre vous connaissent assurément le chant

Digitized by Google

superbe de Siegmund dans la *Walkyrie*, lorsque la porte de la chaumière, ouverte par un coup de vent, fait apparaître les splendeurs d'une nuit de mai et que le printemps semble pousser le héros dans les bras de Sieglinde. Malheureusement la plupart d'entre vous ne connaissent ce morceau que dans la traduction française de Victor Wilder. Cette traduction ne laisse rien subsister des beautés de l'original. Elle substitue la phraséologie banale des opéras à la langue la plus personnelle et la plus vigoureuse, elle remplace des images hardies et neuves par le clinquant lamentable des métaphores les plus démodées.

Comme la pédanterie est un mal qui suit les professeurs, même en voyage, j'expliquais doctement, à Munich, à mes compagnons, de quelles trahisons Wilder s'était rendu coupable. Je leur fis le mot-à-mot du texte de Wagner, je me permis un petit cours de métrique, j'appelai leur attention sur la prosodie, leur montrant comment Wagner était poète jusque dans les plus petits détails. Mes auditeurs, ou, si vous voulez, mes élèves, indignés des infidélités de la traduction, jurèrent qu'ils liraient la *Tétralogie* dans le texte. Je dus indiquer à l'un une bonne grammaire allemande; un autre me demanda l'adresse d'un bon professeur d'allemand à Paris. Une dame fit comme la déesse du mont Ida; elle ne dit rien, mais elle aura peut-être le prix tout de même, le prix d'allemand, car, lorsque je suis allé la voir dernièrement à Paris, elle était entourée de grammaires et de dictionnaires. « Je saurai lire Wagner dans le texte l'été prochain », disait-elle.

Considérée comme œuvre dramatique proprement dite, la *Tétralogie* n'est pas à l'abri de toute critique. Si l'on se place au point de vue strictement classique pour la juger, on déclarera que c'est un produit monstrueux. Il faut reconnaître que l'action se déroule par moments avec beaucoup de lenteur, notamment dans *Siegfried*, tandis que dans le *Crépuscule des dieux* elle peut sembler trop con-

Digitized by Google

densée, trop précipitée. Certaines scènes paraissent inutiles, certains récits un peu longs. Au lieu de la forme serrée du drame, nous rencontrons souvent l'épopée à l'allure calme. Mais il faut se rappeler, pour n'être pas trop sévère à cet égard, les circonstances dans lesquelles Wagner a composé la *Tétralogie*. Désespérant de la faire jamais jouer, il laissait libre carrière à son inspiration et s'attardait à des développements qui dépassaient le cadre des pièces ordinaires.

Ces réserves faites, il est impossible de contester à Wagner les qualités qui distinguent les plus grands auteurs dramatiques. Il ne perd jamais son but de vue; toujours nous sentons la lutte engagée entre l'ambition et l'amour, et Wotan, chez qui cette lutte est le plus aiguë, reste jusqu'à la fin le personnage principal, bien qu'il n'intervienne plus que très indirectement dans le *Crépuscule des dieux :* cela constitue l'unité d'action. Les caractères sont vrais, vivants et toujours conformes à eux-mêmes. Il n'y a pas jusqu'aux êtres fantastiques auxquels Wagner donne un rôle qui n'aient une individualité bien marquée. Enfin Wagner a le don du pathétique. Quelques-unes des situations imaginées par lui peuvent se comparer aux plus dramatiques du théâtre ancien et moderne. Je ne sais rien de plus beau, de plus émouvant que la scène du 2e acte de la *Walkyrie*, où Brunnhilde, venue pour annoncer à Siegmund sa fin prochaine, se révolte contre sa mission à la vue du couple infortuné qu'elle devait désunir; ou encore que la scène du 3e acte où Wotan est obligé de sacrifier sa fille au principe d'autorité dont il est le représentant. Dans le *Crépuscule des dieux*, les cris de Brunnhilde trahie vous fendent l'âme. Jamais douleur humaine n'a éclaté en sanglots plus déchirants.

Une qualité très remarquable chez Wagner, c'est l'extrême variété de son inspiration. Capable de créer les situations les plus pathétiques, il n'excelle pas moins dans des scènes de franche comédie. Tout le rôle du nain Mime

Digitized by Google

est d'une bouffonnerie charmante. C'est une scène de comédie fine et gracieuse, dans l'*Or du Rhin*, que celle où les ondines rieuses et coquettes se divertissent aux dépens du naïf Alberich. Beaucoup de parties sont traitées avec une sorte d'*humour* shakespearien. C'est par l'*humour*, par exemple, que Wagner sauve la scène du combat avec le dragon, laquelle pourrait provoquer un accès de fou rire si on la menait trop gravement. Siegfried s'amuse avec le monstre; il lui fait des compliments sur sa jolie bouche mignonne. Nous sourions, tandis que, s'il avait pris la bête trop au sérieux, il aurait eu des chances de paraître grotesque. Parfois la gaîté devient de la gaminerie. Ce Siegfried, qui est l'idéal du héros, est aussi un enfant terrible. Il lâche un ours sur Mime, il lui renverse ses pots et ses marmites, lui fait tomber des mains une belle tranche de rôti. Il va jusqu'à se permettre un geste de polisson : il fait à Mime un énorme pied de nez. Voilà du franc réalisme dans une œuvre qui s'élève souvent jusqu'au lyrisme le plus sublime.

J'arrive à l'art dans lequel Wagner défie tout rival, à la musique. Pendant les entr'actes des représentations de Munich, je rencontrais un vieux monsieur qui fait la chronique musicale dans un journal parisien. Il était venu là par devoir professionnel et non certes pour son plaisir. Vous avez peut-être lu quelques-uns de ses articles où reviennent sans cesse des gémissements sur la disparition du Théâtre italien. Les auditions wagnériennes le faisaient littéralement souffrir. « Mais, disait-il de l'air le plus malheureux du monde et en se frappant le front, ce n'est pas de la musique, je vous assure que ce n'est pas de la musique. Il n'y a pas de mélodie là-dedans, rien que de l'accompagnement. »

J'essayai, inutilement du reste, de faire sentir à cette sommité de la critique la grande supériorité de la musique de Wagner sur la musique des opéras italiens. J'avais beau

Digitized by Google

lui dire que Wagner, soucieux avant tout de vérité, réduisait la musique au rôle de simple auxiliaire de l'art dramatique, qu'il ne lui permettait pas de prendre par elle-même assez d'importance pour détruire l'illusion théâtrale, qu'il ne sacrifiait jamais l'expression naturelle d'un sentiment au plaisir de suivre une mélodie arbitraire et capricieuse, que la mélodie était au second plan, l'action dramatique étant toujours au premier. J'ajoutais, sans plus de succès, que dans ces limites où elle était restreinte la musique de Wagner était purement mélodique et que la mélodie, si elle nage en quelque sorte dans des flots d'harmonie, n'y est pas noyée pour cela, qu'elle est seulement mieux entourée, mieux soutenue par l'orchestration, tandis que la mélodie italienne flotte dans le vide. Inébranlable dans sa fidélité aux amours de sa jeunesse, le vieil abonné de la rue Le Peletier répétait : « Ce n'est pas de la musique, je vous assure que ce n'est pas de la musique. »

Il faudrait s'entendre. Loin de moi la prétention de donner une définition théorique de la musique et d'en déterminer l'essence. Il ne m'appartient pas de dire ce que la musique doit être en général, mais seulement ce que je trouve au fond de celle de Wagner. La musique wagnérienne est, selon moi, l'expression directe, spontanée, soit des sentiments qui se forment dans notre âme, soit des impressions que produisent sur nous les choses.

Pour la plupart de nos émotions et surtout pour les émotions élémentaires et simples, un certain mode d'expression s'impose. La tristesse se traduit par une cadence lente, la joie par un mouvement vif. La sensation de lumière que vous donnera un objet, vous l'exprimerez par des sons éclatants, la sensation de puissance massive par un rythme lourd. Wagner avait un sens spécial pour saisir ce rapport naturel et nécessaire qu'il y a entre les mouvements de notre âme et les sons qui doivent les traduire. Il rend nos sentiments et nos sensations de la manière la plus conforme à la vérité soit par des dessins mélodiques,

Digitized by Google

soit par des harmonies qui semblent jaillir du fond de notre propre cœur. Le vieux critique avait raison en un sens. Ce n'est pas de la musique que nous entendons, c'est-à-dire que ce n'est pas un art où intervient la volonté libre de l'homme; ce que nous entendons, c'est l'écho de nos voix intérieures, c'est l'essence des choses convertie en équivalences sonores.

Les phrases et les suites d'accords qui sont la notation fidèle, et aussi précise que peut l'être une notation musicale, de ce qui se passe en nous et de ce qui tombe sous nos sens, ces phrases et ces accords sont appelés des motifs par Wagner. La concordance entre le motif et l'état d'âme ou la perception à exprimer est admirable. S'il s'agit, par exemple, de représenter à notre imagination la masse des eaux d'abord immobile, puis s'ébranlant en de calmes ondulations, des points d'orgue figureront l'immobilité, ensuite une cadence régulière indiquera le mouvement du flot qui s'anime. Vous aurez le motif du mouvement des vagues. — Dans ces vagues apparaît quelque chose de luisant, un métal qui resplendit. Cette sensation sera rendue par la trompette qui jette à travers les rumeurs de l'orchestre quelques notes éclatantes et métalliques. Ce sera le motif du thème de l'or. Un motif qui a de l'affinité avec celui de l'or, c'est l'important thème de l'épée qui évoque également la vision d'un objet éblouissant. C'est aussi la trompette qui le lance avec une allure de fanfare guerrière. Pour caractériser le feu, les violons répandront comme une fusée de notes sautillantes et scintillantes, vives comme des flammèches, rapides comme des étincelles. Une phrase caressante et molle dira le charme exercé par la gracieuse déesse Freia. Pour parler de la race héroïque et persécutée par le malheur à laquelle appartiennent Siegmund et Sieglinde, Wagner nous fera entendre, dans le motif des descendants de Wotan, un mélange de grandeur et de tristesse. Une suite de tierces tendres et mélancoliques sera le motif de la sympathie que Sieglinde éprouve pour

Digitized by Google

Siegmund poursuivi et qui sera le premier lien entre les deux âmes.

Il n'y a pas jusqu'aux idées abstraites auxquelles Wagner ne réussisse à donner une expression musicale qui n'a rien d'arbitraire. Comment, par exemple, rendre par des sons l'idée de lois implacables que Wotan se plaint d'avoir à subir? Pour cela, Wagner fera lancer aux trombones une série de notes redoutables qui semblent opposer au dieu comme une barrière d'airain.

J'avais eu un instant l'intention de vous citer au piano quelques-uns de ces motifs. Ce qui m'y a fait renoncer, c'est moins la crainte de faire dévier cette conférence en audition musicale, que l'impossibilité de rendre par le piano les sonorités propres à chacune de ces phrases. Sans les instruments qui conviennent à chacun d'eux, les motifs auraient perdu leur vie et leur force. Wagner possède à un degré prodigieux le sens de l'instrumentation. Il confie avec un instinct d'une sûreté admirable chaque motif à l'instrument le plus apte à en faire ressortir le caractère et la portée. Par là il obtient des effets extraordinaires. Il rend visible ce qu'il fait entendre. Il produit le phénomène de l'audition colorée. Je me souviens d'un lever de soleil dans le *Crépuscule des dieux*. La lumière qui rougit l'horizon est saluée par des notes prolongées que donnent les cors. L'éclat de ces instruments correspondait si bien à l'éclat du jour naissant que j'eus une étrange hallucination. Le son et la lumière s'étaient confondus chez moi en une seule et même sensation : j'entendais rouge.

Tous ces motifs, Wagner les combine avec une habileté sans pareille; il les amalgame, les triture, les étend, les renouvelle; sur cette trame solide de ses partitions, il répand les colorations superbes et les nuances variées à l'infini. En vérité, c'est un magicien. On comprend, lorsqu'on a entendu la *Tétralogie*, que Platon ait banni les musiciens de sa République. La force dont dispose un Wagner est redoutable. Cet homme s'empare de votre

Digitized by Google

âme entière, il vous dompte, il vous hypnotise. Il a bien fait de ne pas vivre au moyen âge; on l'aurait brûlé pour sorcellerie.

***

En sortant de la dernière représentation du *Crépuscule des dieux*, nous nous promenions, mon ami et moi, sous le coup d'une impression profonde, dans les rues désertes de Munich. Mon ami me dit : « Ne vous semble-t-il pas qu'un peuple qui est familier avec des œuvres aussi belles que l'*Anneau du Nibelung* soit arrivé à l'un des degrés supérieurs de la culture ? N'est-il pas à craindre que l'Allemagne à qui des œuvres pareilles ont passé dans le sang ne devance la France, ou même ne l'ait déjà devancée, dans la voie du progrès artistique ? »

Voici à peu près ce que je répondis : « Ne nous laissons pas tromper ni affliger par des apparences. Sans doute l'œuvre d'art la plus magnifique de ce siècle a été réalisée en Allemagne, par un Allemand, et c'est en Allemagne qu'elle triomphe. La France n'a pas, je crois, à opposer à l'Allemagne, à notre époque, un génie aussi universel que Wagner. Sans doute aussi l'Allemagne a été préparée à goûter ce grand artiste par son tempérament spécial, ses habitudes d'esprit, sa poésie populaire, son amour instinctif de la musique. L'amour-propre national la portait d'autre part à le glorifier. En France, au contraire, Wagner devait rencontrer toutes sortes de résistances : notre éducation classique, les traditions invétérées du théâtre italien et surtout une haine provenant d'un déplorable malentendu. On l'a accusé d'avoir insulté la France vaincue dans un pamphlet que personne n'avait bien lu, qu'on n'avait pas compris ou même qu'on n'avait pas voulu comprendre. Etrange travestissement de la pensée de l'auteur ! O a vu des attaques contre la France dans une pochade dont quelques lourdes maladresses pouvaient, il est vrai, provoquer une fausse interprétation, mais qui, en

Digitized by Google

réalité, était une satire dirigée contre les Allemands eux-mêmes. Malgré ces obstacles, nous ne sommes pas moins capables de le comprendre que ses compatriotes. C'est chez nous qu'il a trouvé les premiers admirateurs, les amis de la première heure, alors qu'il était renié par son pays. C'étaient Beaudelaire, Champfleury, Catulle Mendès, Judith Gauthier, Villiers de l'Isle-Adam. C'est chez nous qu'il a les disciples les plus intelligents et les plus brillants, les César Franck, les Massenet, les Vincent d'Indy, les Chabrier, les Bruneau. C'est chez nous que la foule lui a fait l'accueil le plus chaleureux une fois qu'elle a été mise à même de le connaître : voyez les succès sans précédent de *Lohengrin* et de la *Walkyrie* à l'Opéra. C'est la France qui envoie les plus fervents pélerins à Bayreuth et à Munich. Non, la France n'a pas montré par son attitude à l'égard de Wagner qu'elle ait cessé d'être à la tête des nations qui ont le culte du beau. C'est d'elle que Wagner attendait la consécration de sa gloire. Il l'a déclaré dans une lettre célèbre qu'il a écrite à l'un de mes maîtres de l'Ecole Normale Supérieure, à M. Gabriel Monod, et dans laquelle il affirmait sa haute sympathie pour notre nation. Cette même confiance dans le goût des Français éclate dans une lettre que sa veuve m'a fait l'honneur de m'adresser. »

Et je terminai en disant à mon ami : « Il ne suffit pas d'ailleurs d'applaudir l'artiste en Wagner. L'*Anneau du Nibelung* renferme une leçon morale à laquelle il ne faut pas être indifférent. Il oppose les ravages causés par l'ambition aux bienfaits de l'amour, la servitude à la liberté. Dans lequel des deux pays cette leçon trouve-t-elle le plus d'écho ? Est-ce la France qui serait personnifiée par ces nains tramant des complots dans l'ombre, convoitant l'or, disons le mot, les milliards du voisin ? Est-ce la France qui serait capable de la haine tenace et patiente de Hagen attendant, l'arme au pied, que l'ennemi qu'il veut dépouiller s'oublie dans un moment d'insouciance et le frap-

Digitized by Google

pant dans le dos? Si l'on peut comparer la France à quelque personnage de la *Tétralogie*, c'est à Brunnhilde. Comme la Walkyrie, la France a toujours eu pitié des opprimés. Que de fois, pareille à Brunnhilde qui a sacrifié sa divinité, la France, au mépris de ses propres intérêts, s'est servie de ses armes pour faire triompher dans le monde la cause de l'amour, c'est-à-dire de la liberté, de la fraternité humaine! »

A. EHRHARD.

(Conférence faite dans l'amphithéâtre de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, le 19 janvier 1894.)

Digitized by Google

SUR L'AGE

DU SQUELETTE HUMAIN

DÉCOUVERT DANS LES FORMATIONS ÉRUPTIVES
DE GRAVENOIRE (PUY-DE-DOME)

L'âge des ossements humains de Gravenoire, dont la découverte a fait l'objet d'une précédente communication (1), ne pouvait être fixé que par une étude détaillée du flanc Est du volcan, permettant d'établir l'âge relatif des couches de scories dans la carrière.

Le cône des scories de Gravenoire repose sur une falaise granitique, protégée à son sommet par une coulée de basalte des plateaux (β^3) ; cette falaise constitue la lèvre supérieure de la grande faille N.-S. contre laquelle se relèvent les arkoses tongriennes de la Limagne. Dès la fin du tertiaire, les eaux descendant des plateaux de Berset et de Charade ont creusé, perpendiculairement à la direction de cette faille, une vallée profonde se dirigeant vers la plaine de Sarliève. Le torrent qui descendait de ces plateaux a entraîné de volumineux cailloux roulés (granite porphyroïde, granite à grains moyens, granulites et pegmatites, quartz des filons, basalte ancien, gneiss et roches du terrain cambrien), provenant des falaises voisines, qui sont englués dans une boue fine et limoneuse. Sur ce dépôt profond se superposent des lits d'argile ; cette argile a une origine détritique, formée par la destruction des gra-

(1) In Comptes-rendus, 19 mai 1891, reproduite In *Revue d'Auvergne*.

Digitized by Google

nits voisins, contenant dans sa masse de gros blocs anguleux de granit et de basalte éboulés de la falaise.

Ce sont ces argiles que le Dr Pommerol n'hésite pas à considérer comme un *terrain glaciaire* avec *blocs erratiques*, correspondant à la formation de Perrier; nous ne pouvons relever dans ces couches aucun des caractères fondamentaux d'un dépôt glaciaire.

C'est pendant le dépôt de ces argiles que la grande coulée de lave descendant de Bois-Séghou vers Aubière, s'est engagée dans cette vallée. Après le comblement de la vallée par la lave, le cours d'eau rejeté vers le sud se creusait un nouveau lit le long de la coulée, tandis que des affluents descendant de la falaise de Gravenoire traversaient la coulée et remplissaient ses anfractuosités et ses crevasses d'un limon argileux contenant des scories remaniées.

Les eaux descendant vers la plaine y apportaient ces formations argileuses qui se superposaient aux anciennes et contribuèrent à constituer le sol des sablières exploitées à Sarlièvе, sur la limite de l'ancien lit de l'Allier.

La formation des éboulis sur les pentes s'est continuée pendant que ces dépôts se formaient; on les retrouve sur divers points superposés aux laves, et le Dr Pommerol en fait encore des *dépôts glaciaires*, plus récents, se rapportant à la seconde extension glaciaire, quaternaire. C'est sur cette assimilation de ces éboulis avec des *formations glaciaires* que le Dr Pommerol fixe l'irruption correspondante du volcan *dans la période interglaciaire.*

Il nous semble impossible de séparer ces dépôts argileux si étroitement unis au point de vue stratigraphique : argiles sous-laviques, argiles sus-laviques, argiles sableuses de Sarlièvе ne forment qu'un même dépôt, dans lequel s'intercale la coulée de lave et les scories qui l'accompagnent.

Or, dans les sablières de Sarlièvе le dépôt est facile à dater : le Dr Pommerol y a relevé une faune caractéris-

Digitized by Google

tique avec : *Elephas primigenius, Rhinoceros tichorhinus, Cervus tarandus, Bos primigenius, Equus caballus, Canis vulpes*, etc., et des *silex taillés de l'âge du Renne*. C'est la faune à *Cervus tarandus* signalée par Pomel à Neschers, par Pommerol à Blanzat, où ont été découverts, sous les escarpements, des coulées de lave, des abris *magdaléniens* nettement caractérisés.

Le limon sus-lavique des fentes a donné à M. Jaloustre le même *Bos*, le même *Equus*, *Canis vulpes*, etc., et, si l'on n'y a rencontré ni Mammouth, ni Renne, on y a découvert *Arctomys primigenia*, espèce de marmotte très abondante à l'époque moustérienne et qui se conserve jusqu'à la fin du magdalénien. Les argiles sous-laviques ont donné au Dr Bouchereau un tibia de *Bos* cuit par la lave, et, à l'un de nous, une dent d'*Equus*.

Nous nous croyons donc autorisé par la stratigraphie et par la faune à considérer l'ensemble de ces dépôts et la coulée de lave interposée comme datant de la fin du quaternaire.

La petite vallée de la Brenne, où reposaient les débris humains, est une vallée affluente de la grande vallée dont nous venons de faire la description. Or, cette petite vallée présente la même superposition de couches que la grande, avec des différences dans l'épaisseur des lits d'argile et de scories, dues à sa position par rapport au volcan et à la déclivité de sa pente.

Pour nous, les *argiles jaunes provenant des granits* qui contenaient les ossements et que recouvrent *les scories en place, à gros éléments*, correspondent exactement aux *argiles sous-laviques* de la route de Beaumont et nous n'hésitons pas à les rapporter à des dépôts quaternaires de l'âge du Renne. Les ossements humains découverts par nous se trouvent ainsi datés d'une façon précise.

PAUL GIROD et PAUL GAUTIER.

(Communication faite le 29 janvier 1894 à l'Académie des Sciences.)

Digitized by Google

NOTE COMPLÉMENTAIRE

—

Les deux communications précédentes faites à l'Institut ont résumé nos propres observations sur les ossements humains découverts à Gravenoire; elles doivent être complétées par une discussion des opinions émises sur l'âge du volcan de Gravenoire.

Dans sa thèse si remarquable sur *les phénomènes glaciaires dans le Plateau central de la France* (1), M. A. Julien considère le dépôt à gros éléments du fond de la vallée de Ceyrat et que coupe la route de Beaumont, comme la moraine latérale gauche d'un glacier quaternaire descendant du « plateau cristallin qui supporte les volcans à cratère. » Or, le passage de la route de Beaumont prend en écharpe cette moraine sur une longueur de plus de cent mètres et la montre surmontée par la coulée de lave descendant de Gravenoire dans cette direction. Cette superposition de la lave sur une moraine glaciaire quaternaire autorise donc cette conclusion : « la date de l'apparition est précise : *ils sont post-glaciaires.* »

Dans un travail intitulé : *Age du Volcan de Gravenoire* (2), M. le Dr Pommerol a repris cette question et arrive à des conclusions bien différentes.

D'abord, il refuse au dépôt considéré par A. Julien comme glaciaire le caractère d'une moraine. « C'est, dit-il, une assise compacte de blocs de granit, d'arkose, de basalte, d'un très fort volume, dont les angles et les arêtes sont émoussés et dont la surface est entièrement polie et unie. Ces blocs sont de gros galets, à demi roulés. La masse dans laquelle ils sont engagés a toutes les ap-

(1) Paris, 1869.

(2) Association française. Congrès de Reims, 13 août 1880.

Digitized by Google

parences d'un sable grossier peu roulé.... Ces galets et ce sable ne sont pas d'origine glaciaire, mais torrentielle. »

Le glaciaire quaternaire de A. Julien étant ainsi supprimé, le Dr Pommerol s'attache à décrire entre cette formation torrentielle et la lave un dépôt glaciaire véritable :

« La lave recouvre une couche épaisse de limon argileux, pulvérulent, où se voient engagés d'énormes blocs d'arkose, à angles aigus, à arêtes vives, à surface irrégulière. Ce sont là de véritables blocs erratiques, empâtés dans une boue glaciaire.... Ces dépôts de transport sous-volcaniques sont immédiatement antérieurs à la coulée de Gravenoire qui les a calcinés, labourés, emprisonnés dans ses poches et ses anfractuosités, et, à cause de leur caractère et de leur situation, ils doivent *être rapportés à la première période glaciaire.* »

Mais il y a plus, sur la lave et dans ses anfractuosités on trouve « un limon marneux, calcaire, analogue au lœss des plateaux, avec mélange de cendres volcaniques et de fines scories... et ce limon est dominé par un dépôt qui a tous les caractères d'un tuf glaciaire. Il est en effet constitué par de gros fragments de roche, anguleux, empâtés dans une boue grossière, non stratifiée. Ces blocs sont de granit, de basalte ou de lave, dont quelques-uns parfaitement polis, striés et même cannelés... Nous sommes donc en présence des restes d'une moraine qui s'est déposée au début du creusement de la vallée actuelle.... *C'est une moraine de la seconde époque glaciaire.*

» La stratification démontre donc que la lave de Gravenoire, entre Ceyrat et Beaumont, a recouvert les débris de moraine situés à la partie supérieure des flancs de la vallée, — et que d'autres formations glaciaires se sont déposées, après l'éruption volcanique, dans le fond de la vallée et à une distance plus éloignée. La lave a coulé à un moment qui se trouve compris *entre les deux époques glaciaires.* Le volcan de Gravenoire appartient donc à

Digitized by Google

ces temps de la période quaternaire qu'on appelle l'époque interglaciaire, caractérisée par le retrait des glaciers et le retour à un climat moins rigoureux. »

Il est intéressant d'opposer à ces conclusions celles que le Dr Pommerol avait tirées d'une première étude sur la « *Géologie de la Limagne* (1) » et sur l' « *Existence de l'homme en Auvergne à l'époque du renne et des volcans à cratère* (2). »

Dans la première note, nous relevons le passage suivant : « On trouve dans les graviers de Sarliève des silex taillés et des ossements fossiles appartenant aux espèces suivantes : mammouth, renne, chevreuil, cheval, aurochs. Cette faune est véritablement quaternaire, et les silex taillés prouvent que l'homme vivait en Auvergne, à l'époque des glaciers... Dans les graviers, il y a une absence presque complète de lave et de scories de la seconde éruption volcanique. *C'est donc à l'époque du renne et du mammouth que nos volcans à cratères ont fait leur première apparition.* »

La seconde note est aussi affirmative : « Les silex taillés que nous trouvons associés aux ossements d'espèces éteintes ou émigrées montrent avec évidence que l'homme vivait en Auvergne dans ces temps reculés et qu'il a été témoin de deux grands phénomènes géologiques : *les éruptions volcaniques* et les inondations périodiques de la Limagne. »

Nous sommes loin d'admettre sans discussion des « traces glaciaires dans les environs de Clermont-Ferrand », signalées par A. Julien et Laval, et la nature glaciaire de la formation à gros cailloux roulés de la route de Beaumont nous semble prêter le flanc à de sérieuses critiques. Nous inclinons à penser avec le Dr Pommerol qu'il s'agit plutôt

(1) Association française. Congrès de Clermont-Ferrand, 19 août 1876.
(2) Association française. Congrès de Clermont-Ferrand, 21 août 1876.

Digitized by Google

sur ce point d'un dépôt torrentiel formé par les eaux descendant des plateaux de Berset et de Charade. Ce sont les roches arrachées aux formations primitives et éruptives de cette région qui, entraînées, roulées, sont restées enveloppées par la boue sableuse qui les a recouvertes. Mais nous ne suivrons pas le Dr Pommerol dans sa création et sa multiplication des couches glaciaires. Il est impossible de trouver dans ces argiles détritiques sous-laviques et sus-laviques les caractères d'une formation glaciaire. Ce sont des éboulis sur les pentes, de gros quartiers de granit ou de basalte détachés des parois de la falaise, reposant dans une argile détritique formée par la destruction lente des granits. Du reste, d'où serait venu un semblable glacier? Si l'on considérait les blocs éboulés de roches granitiques et de basalte comme des *blocs erratiques*, il faudrait admettre qu'ils proviennent de la vallée même, et l'absence de tout mélange avec les roches des massifs supérieurs forcerait de limiter au plateau voisin le point d'origine d'un tel glacier. Or, le plateau de Berset, avec ses 1,000 mètres d'altitude, a-t-il présenté jamais les conditions nécessaires pour le développement d'un glacier pliocène? Si l'on retrouvait sur ce point, comme à Perrier, des blocs arrachés au massif des Monts Dores, la discussion serait permise et l'on pourrait soutenir, avec A. Julien, l'origine glaciaire de la formation, mais tel n'est pas le cas. Les mêmes observations s'appliquent au soi-disant dépôt quaternaire d'Aubière. Du reste, il suffit de bien examiner la coupe de la route de Beaumont pour constater que la couche argileuse, surmontée par les laves et les scories, repose sur un mince lit de scories noires, fines, qui la sépare de la formation torrentielle plus profonde. Ce mince lit de scories, qui atteint à peine 0^m20 et qui disparaît de loin en loin, est la terminaison, à la base de la montagne, des *scories de fond à éléments moyens* qui atteignent 4 mètres et plus dans les carrières ouvertes sur le flanc du volcan. Cette dernière considération nous permet d'affirmer qu'il s'agit

Digitized by Google

de dépôts formés entre deux émissions de scories et cette position les fait correspondre exactement à nos argiles de la Brenne contenant les ossements humains. Nous ne pouvons donc adopter les conclusions de Pommerol touchant la position interglaciaire de la coulée de Gravenoire.

En présence de l'impossibilité de reconnaître aux formations glaciaires de ces géologues l'authenticité désirable, nous avons cherché dans l'étude de la faune les moyens de résoudre la question de l'âge de la coulée.

La faune du « gisement quaternaire de Sarlièvе » (1), est bien connue par l'intéressant travail de Pommerol. Elle comprend :

Elephas primigenius. — Rhinoceros tichorhinus. — Cervus tarandus.— Bos primigenius, Bos taurus, Bison europæus.—Equus caballus.—Sus scrofa.—Canis lupus, Canis vulpes. — Lepus timidus, Myoxus?, Sciurus?.— Stryx buba, Anas querquedula?.

Avec ces animaux vivait l'homme dont on retrouve les *grattoirs* et les *couteaux* en silex provenant des calcaires d'eau douce de la Limagne, quelques-uns en silex marin des faluns de la Touraine. Les argiles sus-laviques ou limon des crevasses supérieures de la coulée ont donné les espèces suivantes : *Bœuf, Cheval, Renard* et *Marmotte.*

Cette marmotte qui se rapporte à *Arctomys primigenia* de Kaup a fait l'objet d'une étude spéciale du Dr Pommerol qui n'hésite pas à en faire une *espèce caractéristique* du quaternaire le plus ancien; il l'associe au *Felis spelæa*, au *Rhinoceros Merckii* et à *Elephas meridionalis*, et de cette ancienneté il tire la confirmation de l'ancienneté de la coulée comprise entre ces deux formations glaciaires.

Or *Arctomys primigenia* se poursuit en plein *moustérien* où elle est très abondante et se retrouve même pendant le *magdalénien* et son association, dans le limon,

(1) Association française. Congrès de Montpellier, séance du 29 août 1879.

Digitized by Google

avec le Bœuf, le Cheval et le Renard, n'a rien qui démontre sur ce point une faune se rapportant à celle d'*Elephas meridionalis*. Au contraire, nous trouvons dans cette série de types les rapports les plus étroits avec la faune de Sarliève plus riche, parce que les dépôts exploités sont plus considérables.

Nos argiles détritiques sous-laviques — le glaciaire ancien de Pommerol — ont donné au Dr Bouchereau un tibia de Bœuf, calciné sur place avec les argiles qui l'entouraient, et nous avons recueilli sur le même point une dent de Cheval. Cette double découverte nous permet de rattacher ces argiles de base au limon sus-lavique des fentes, et, de cette façon, supprimant toute idée de glaciaire, nous voyons les laves s'épancher sur des argiles caractérisées par de la faune du mammouth et du renne, et, sur les laves, de nouvelles argiles se déposent avec la même faune qui se développe à Sarliève avec ses caractères les plus précis.

Ces considérations nous amènent à considérer l'éruption correspondante de Gravenoire comme produite en plein âge du Renne : c'était l'opinion de M. le professeur Julien qui, n'ayant pas de documents précis sur la faune des limons, n'hésitait pas à considérer le dépôt torrentiel dont nous avons parlé comme une formation glaciaire quaternaire que recouvrait la coulée de lave. Le Dr Pommerol a rétabli l'origine torrentielle de ce dépôt, mais il a voulu faire des argiles sous-laviques et des argiles sus-laviques des dépôts glaciaires : glaciaire de Perrier et glaciaire quaternaire, et en a conclu que l'éruption correspondante était interglaciaire. Pour les raisons précédentes, nous ne pouvons découvrir les caractères de formations glaciaires aux dépôts décrits par cet auteur, et nous ne pouvons adopter sa manière de voir touchant *Arctomys primigenia* dont il veut faire un type caractéristique du quaternaire ancien.

La coulée de Gravenoire a donc fait son apparition en plein âge du Renne; *elle est donc post-glaciaire*.

Digitized by Google

La question de nos ossements doit nous arrêter maintenant.

La vallée de la Brenne où est creusée la carrière est une vallée latérale, affluente de la grande vallée dont nous venons de parler et où s'est épanchée la coulée de lave venant de Bois-Séghou. Il est intéressant de mettre en parallèle la coupe de ces deux vallées.

A la Brenne nous avons relevé :

Terre végétale et éboulis	1m 20
Scories remaniées et stratifiées	1m 20
Scories en place à gros éléments	3m »
Lit de cendres noires avec nodules d'argile	0m 30
Argiles jaunes provenant des granits, *avec ossements humains*	0m 80 à 1m »
Scories de fond à éléments moyens	4m »
Arkoses de base	» »

Sur la route de Beaumont, même disposition :

Terre végétale et éboulis	1m 20
Scories à gros éléments	1m 50
Coulée de lave	7 »
Argiles cuites provenant des granits, avec *Bos* et *Equus*	2m »
Scories de fond à petits éléments, en un petit lit de	0m 20
Argiles détritiques supportant ces scories	0m 50
Formation torrentielle avec gros cailloux roulés	» »

Les seules différences consistent dans l'intercalation de la coulée de lave de Bois-Séghou, dans la grande vallée de Beaumont. Or, dans la carrière de la Brenne, au-dessus du point où ont été trouvés les ossements, on observe une masse de lave exploitée qui occupe précisément la même position. De ce fait les relations entre la couche d'argile où reposaient les ossements humains et la couche d'argile avec *Bos* et *Equus* de la route de Beaumont sont des plus indiscutables.

Nous insistons une fois encore sur l'état d'intégrité absolue de la formation des scories à gros éléments qui re-

Digitized by Google

couvraient les ossements humains; sur une épaisseur de trois mètres, ces scories constituent une masse où les éléments sont engrénés sans trace de stratification, sans interposition de boue due à un remaniement quelconque. Cet aspect contraste avec les scories superficielles qui, elles, ont été remaniées, stratifiées, cimentées par un dépôt boueux qui en ternit l'éclat et marque à distance une limite précise entre les deux formations scoriacées. Du reste, si l'on descend du sommet de Gravenoire vers le cirque qui domine le pont du chemin de fer, on voit cette couche de scories d'abord réduite à quelques centimètres, s'accroissant en épaisseur à mesure que l'on descend vers la base de la falaise; on la voit atteindre trois mètres au niveau de la Brenne, et peu à peu, par une pente insensible, on arrive à une masse de remplissage du cirque qui atteint plus de vingt mètres d'épaisseur. Ce gigantesque culot de scories a formé une digue qui a permis l'accumulation des scories roulant sur le flanc rapide de la montagne, et c'est ainsi que la couche s'est élevée à une si grande hauteur. S'il y avait eu remaniement complet de la couche, les scories ne se trouveraient plus à la Brenne; elles seraient descendues formant des scories remaniées et stratifiées sur la masse occupant la base du volcan, de la même façon que les scories supérieures entraînées ont formé à leur surface le dépôt stratifié superposé à leur masse dans la carrière. Nous insistons sur ce point, car il est capital pour répondre à une objection qui nous a été faite dans l'article que M. le Dr Pommerol a bien voulu consacrer à notre découverte.

Cet article a paru dans la *Revue de l'Ecole d'Anthropologie* (1), et a fait l'objet d'une discussion au Congrès de Besançon (2).

Nous soulignons les passages qui demandent une réponse.

(1) *Le Squelette humain de Gravenoire*, in Revue mens. de l'Ecole d'Anthropologie de Paris. Deuxième année — VIII — 15 août 1892.

(2) Association française. Congrès de Besançon, 7 août 1893.

Digitized by Google

..... « Un seul individu a été enfoui sous les scories; aucun objet préhistorique n'a été rencontré auprès de lui ou dans le voisinage. Il faut toujours se méfier des découvertes de simples squelettes dans un terrain même ancien.... Si le squelette avait été trouvé dans les scories qui sont recouvertes par la lave, il n'y aurait pas de doute à concevoir, car ces scories ne peuvent pas avoir été dérangées. »

Nous sommes les premiers à reconnaître que notre découverte nous aurait évité une semblable critique si les ossements avaient été relevés sous la lave même, dans une couche archéologique avec silex caractéristiques et ossements d'animaux d'une faune déterminée, mais, à notre grand regret, le destin ne l'a pas voulu ainsi. Est-ce une raison pour mettre un grand point d'interrogation à la suite du procès-verbal de notre découverte? Nous avons constaté un fait, nous nous sommes entourés de toutes les garanties que peut demander l'archéologue au point de vue du gisement, et nous avons conclu dans le sens indiqué par les preuves recueillies.

Pour M. le docteur Pommerol, les scories qui recouvraient le squelette doivent avoir été dérangées : « Cette couche est-elle réellement de l'époque de l'éruption volcanique? N'est-elle pas le résultat d'un remaniement naturel par les eaux, des scories rouges qui reposent sur la coulée de lave, et ne seraient-elles pas comparables à ces terrains meubles que l'on rencontre entourant comme d'une zone la base de tous les cônes volcaniques .....? Ainsi s'expliquerait la discordance qui existe entre cette couche et celles qui reposent sur la coulée. »

Nous demanderons au docteur Pommerol, qui a relevé sa coupe à un moment où « la couche où reposaient les ossements avait été entièrement enlevée pour les besoins de l'exploitation », comment il a pu, contrairement à la coupe relevée par nous, mettre en discordance les scories

Digitized by Google

qui recouvraient les ossements avec les scories superposées aux laves. La continuité entre ces scories était si nette que nous ne pouvons comprendre ce coup de bascule et l'interposition d'un lœss avec poches de sable volcanique, coupant la formation en deux moitiés discordantes. On a reproché aux schémas de trop obéir au crayon dirigé par une idée préconçue; nous considérons la coupe théorique de la carrière de la Brenne, donnée par le docteur Pommerol, comme ayant quelques droits à ce reproche. Nous avons peine à retrouver la superposition si simple des scories et des couches d'argile détritique, dans cet enchevêtrement d'argiles, de lœss, de terrain glaciaire avec poches de sables volcaniques et blocs erratiques, de limon argileux, alternant avec de nombreux lits de scories et de pouzzolanes. Il est certain qu'avec des relevés de cette nature on s'expose à imprimer aux couches des remaniements qui dépassent toutes les limites (1).

Nous avons exposé au Congrès de Besançon un résumé des présentes observations. En réponse, M. le Dr Pommerol a maintenu sa coupe de la Brenne, avec son interprétation des couches glaciaires : « C'est pourquoi, dit-il, nous avons cru devoir fixer l'éruption dans la période interglaciaire. Elle ne peut être contemporaine du moustérien et du magdalénien de la plaine de Sarliève. L'examen de la coupe, à la côte de Landais, près de Clermont-Ferrand, démontre le contraire. Là, on observe parfaitement que la coulée de Gravenoire occupe un assez long plateau, élevé de vingt à trente mètres au-dessus de la plaine de Sarliève. Entre les dépôts de Sarliève et l'émission de la coulée, il a dû s'écouler un temps énorme que mesurent le ravinement, la dénivellation, l'abrasion de

(1) Dans sa note et dans le résumé présenté à l'Association française, M. le Dr Pommerol insiste sur la visite faite au gisement « en compagnie de M. le Dr Girod. » Nous avons été heureux de faire à notre collègue les honneurs de l'intéressante carrière, mais nous regrettons de n'avoir pu accepter, sur les lieux, les interprétations données dans ces travaux,

Digitized by Google

toute la masse tertiaire; ce qui a fait que la coulée volcanique, jadis occupant le fond de la vallée, est arrivée à former l'entablement du véritable plateau. Il est donc impossible que Sarlième et Gravenoire soient de la même époque, du même horizon géologique. »

Cependant, il est évident qu'avant l'arrivée de la coulée de Bois-Séghou dans la vallée qu'elle a remplie, le cours d'eau qui suivait cette vallée aboutissait dans le bras de Sarlième qui reliait le Marais à l'Allier. L'examen de la vallée actuelle de l'Artière montre, qu'après le comblement de la vallée primitive, le cours d'eau s'est rejeté vers le sud, en suivant la coulée, se dirigeant par Aubière vers le bras de Sarlième.

Il nous semble impossible de ne pas considérer les lits superposés du dépôt de Sarlième comme correspondant aux couches alluviales qui sont restées en place au fond des vallées affluentes ou dans les fentes des coulées de lave, surtout en tenant compte de ce fait que les dépôts de Sarlième peuvent se diviser en dépôts inférieurs, sans scories et sans galets de lave, ayant précédé les éruptions volcaniques quaternaires, et en dépôts supérieurs, où l'élément scoriacé et les galets de lave se multiplient, affirmant les remaniements des formations éruptives. Le docteur Pommerol avait insisté avec raison sur ce point: « On peut distinguer à première vue cette différence de composition : l'alluvion ancienne, par sa prédominance des calcaires est d'un blanc grisâtre; tandis que l'alluvion moderne a une couleur presque noire, à cause du nombre considérable de ses galets de lave (1). » La concordance de ces dépôts avec nos argiles détritiques sus-laviques et sous-laviques ne peut se discuter.

Les objections tirées de la saillie actuelle de la coulée et du *temps énorme* que le docteur Pommerol considère

(1) *Existence de l'Homme en Auvergne*, etc., *In* Associat. franç. Clermont-Ferrand, 1876, *loc. cit.* Séance du 24 août.

Digitized by Google

comme nécessaire à la formation de cette saillie nous semblent peu sérieuses. Nous sommes en ce point sur des marnes et des calcaires marneux qui se prêtent à des érosions rapides et étendues. Du reste, les calcaires tertiaires étaient déjà profondément entamés, ravinés, et les précipitations atmosphériques qui accompagnent les éruptions volcaniques ont pu contribuer à la profonde modification du relief en même temps que la progression des coulées de lave. On peut admettre que le cours d'eau chassé de son lit par la coulée de lave a trouvé une vallée déjà profonde où il s'est engagé. Le travail qui restait à effectuer était donc plutôt un travail de démantellement et les vastes éboulis témoignent de la désagrégation et de l'éboulement des roches encaissantes de la coulée, tandis que la lave plus résistante conservait sa disposition première, malgré la disparition des calcaires qui formaient son lit.

Du reste, si au lieu de se rapprocher de la terminaison de la coulée, on remonte vers Bois-Séghou, où elle prend naissance par un magnifique culot disposé en éventail, on constate que, dans cette direction, la coulée qui a plus de 20 mètres de puissance fait à peine une saillie de 5 à 6 mètres au-dessus du sol. La dénudation des parois de l'ancienne vallée a donc été très restreinte et une pente très douce conduit, de la coulée, au fond de la vallée actuelle de l'Artière. On peut ainsi se rendre compte que le cours d'eau, traçant une tranchée de plus en plus profonde, a pu provoquer l'exagération de la pente dans un espace de temps qui n'a rien d'incompatible avec la durée de l'âge du Renne qui doit être considérable, si l'on en juge d'après les documents actuellement découverts.

Le travail du Dr Pommerol, fait avec la rigueur et la conviction de l'homme de science et rédigé avec la plus parfaite courtoisie, mérite seul d'être discuté dans le présent mémoire. Cependant, une note parue dans l'*Anthropologie*, doit être indiquée à titre bibliographique.

Digitized by Google

Cette note (1) est courte, mais elle est rédigée dans des termes qui ont l'air de vouloir laisser percer entre les lignes des insinuations que nous taxerons simplement d'étranges, et elle ne mérite pas de réponse.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher, dans la discussion présente, les débris du squelette de Gravenoire des ossements humains découverts par Aymard dans les tufs volcaniques du volcan de Denise.

M. Boule s'est aussi occupé de ces ossements. Pour lui — comme pour tous ceux qui ont vu, sans parti pris, les pièces réunies au Musée du Puy — il est impossible de nier les rapports des ossements avec les tufs qui les enveloppent. Mais que sont ces tufs, quel est leur âge précis?

Dans son *Essai de Paléontologie stratigraphique de l'homme*, M. Boule s'exprimait ainsi : « Il n'en est peut-être pas de même de l'âge que l'on a voulu attribuer à ces débris. Une étude attentive du gisement et du volcan de Denise m'a convaincu qu'on n'avait actuellement aucun moyen de dater l'éruption des tufs qui ont englobé l'homme de Denise. »

Dans sa thèse sur la *Description géologique du Velay*, M. Boule insiste sur cette question. « Elle revient, à mon avis, à déterminer si les matières scoriacées, qui recouvrent les couches fossilifères sont en place. Si ces matières sont en place et, après de nombreuses visites au gisement, je suis très porté à l'admettre, il est indiscutable que les ossements humains remontent à une haute antiquité.....L'homme de Denise serait donc sensiblement contemporain de la faune à *Rhinoceros Merckii* que l'on trouve dans les fentes des brèches anciennes. »

Et M. Boule ajoute en note : « Dans diverses publications antérieures j'avais cru devoir être plus prudent et réserver complètement l'âge de ce célèbre gisement. Mes études sur la géologie générale de la région n'étaient pas

(1) *L'Anthropologie*, tome III, n° 1.

Digitized by Google

encore très avancées. Depuis lors, j'ai revu plusieurs fois la montagne de Denise et ses abords. »

Espérons que lorsque M. Boule aura complété ses observations sur le volcan de Gravenoire il sera moins prudent et moins réservé touchant le gisement de la Brenne.

Nous le répétons en terminant, nous croyons avoir fait tout le nécessaire pour assurer l'authenticité de la découverte, faisant déblayer à nos frais la vaste masse de scories qui recouvrait le squelette, relevant en place divers débris, poursuivant le travail dans l'espérance de découvrir les ossements des membres inférieurs. Partout la masse de scories s'est montrée continue, sans remaniements dus à l'action des eaux, sans traces d'une intervention humaine ayant creusé un puits pour enfouir un cadavre. Du reste, ces quelques ossements épars, brisés, enchâssés dans l'argile et les cendres qui les recouvrent, comme les débris de granit qui les accompagnent, parties incomplètes d'un squelette disséminés sans ordre, ne rappellent en rien une sépulture. Nous avons la ferme conviction que l'homme de Gravenoire appartenait à la tribu de chasseurs qui poursuivait sur les bords de l'Allier le mammouth et le renne et qui assista à cette éruption du volcan.

Digitized by Google

EN DEMI-TEINTES

PAR CLAUDE COHENDY (1).

Il n'y a rien de plus charmant, de plus sympathique et de plus rare que les vers réellement jeunes d'un jeune homme débutant dans le plus difficile des arts, la littérature, sous la forme la plus exquise, la poésie. Nous disons « réellement jeunes », parce que bon nombre d'adolescents ont à nos yeux le tort grave de se hisser et jucher sur des piédestaux emphatiques et de vouloir démesurément se grandir à des hauteurs de sublime et de solennité. Il sied au printemps de chanter des chansons printanières, et vraiment Floréal a mauvaise grâce de se faire le copiste de Thermidor.

Tel n'est point le cas de M. Claude Cohendy, qui prélude comme eût fait le Daphnis de Longus ou le Chérubin de Beaumarchais, soit par l'odelette à Chloé, soit par la « romance à Madame ». Il a mis sur toutes les pages la signature de ses vingt ans, et ce livre, dédié à une cousine, elle-même lettrée d'une singulière valeur, respire la senteur du premier lilas et le parfum de l'âme féminine. C'est un bouquet de vers, une floraison de strophes et de stances. Aussi depuis longtemps n'avions-nous eu autant de plaisir que par ce début qui nous rappelait, toutes proportions gardées, cette primeur de juvénilité ravissante que furent les *Amoureuses* d'Alphonse Daudet. Sans vouloir instituer de comparaison, il y a chez

(1) Ollendorff.

Digitized by Google

M. Claude Cohendy avec l'Alphonse Daudet des *Prunes* et des *Cerises*, la parenté de la fraîcheur des sensations et de la sincérité des impressions adolescentes.

Nous aurions à composer une anthologie mondaine, qu'entre les pages trop oubliées de ces deux poètes de la vie élégante, Emile Deschamps et Jules de Rességuier, nous n'hésiterions pas à placer ce premier et ce meilleur feuillet du livre : « *Sa Fête.* »

SA FÊTE.

Le petit salon tiède aux tentures gothiques
Et son écran d'argent tout paré d'oiseaux bleus,
Ses dragons japonais aux gueules fantastiques,
Ses bouddhas accroupis dans des poses mystiques
Avec des saphirs dans les yeux ;

Ses cornets de Venise où verdissent des mousses,
Ses sachets du Levant où sont les parfums doux,
Sa lampe d'or qui jette un flot de lueurs douces,
Ses vases dans lesquels montent les jeunes pousses,
Ses grands coussins soyeux et mous ;

Tout cela sert de cadre à la marquise blonde
Qui rêve en feuilletant une histoire d'amour,
Et qui semble, au milieu des rajahs de Golconde
Et de bibelots pris aux quatre coins du monde,
Un pastel du divin Latour.

C'est à cette mondaine et rêveuse madone
Que vous allez, mes vers, porter votre baiser;
Vous allez effleurer sa main blanche et mignonne,
Et comme étant très belle elle est aussi très bonne
Son regard viendra s'y poser.

Elle lira les vers et dira : « C'est ma fête,
» C'est lui qui le premier vient d'y songer là-bas. »
Et peut-être, courbant un peu sa blonde tête,
Un baiser passera sur la lettre discrète,
Un baiser qu'on n'entendra pas.

Ce que nous aimons dans ces vers, c'est le choix précis des détails en situation, la fine entente de la couleur, le

Digitized by Google

charme onduleux du rythme, la forme, sinon parfaite, au moins absolument appropriée au sujet, en un mot la justesse du ton qui est la qualité significative de l'écrivain. C'est sans doute la pièce la plus accomplie du volume; mais beaucoup d'autres trahissent des qualités analogues ou de nature diverse, mais réelles.

Confession a bien du souffle, *Vieil Air* également, et ce souffle n'est pas fréquent parmi tous nos rimeurs du jour, anhélants et vite épuisés. *Visite* renferme une curiosité rythmique, que nous avions été deux ou trois seulement à tenter, et que Claude Cohendy a le mérite d'avoir décidément introduite dans la prosodie. C'est l'application de la *Terza rima*,

« Ce rythme qu'à Gautier enseigne Alighieri »,

et qui fut la tierce rime de Pontus de Tyard et le chapitre de Jodelle, à des sujets gracieux, à des thèmes moyens. Quoique à première vue le tercet semble réservé pour les sonorités graves auxquelles la poésie contemporaine l'a consacré, depuis le divin Théo jusqu'à Ferdinand de Gramont, cette innovation se défend par le mérite des pièces qu'elle a suggérées. Sans compter les exemples antérieurs qu'il nous serait loisible de citer, nous revendiquerons, pour la justifier, la *Visite* et les *Ressouvenirs* de M. Claude Cohendy. Dans la *Religieuse* et le *Trappiste*, ce jeune poète manie encore heureusement le pur et simple tercet.

Quelle grâce allanguie, quelle caressante douceur dans *Lassitude* ou *Fleurs de Nice! Roseline* fait penser (est-ce la rime?) à ces poésies aux trois quarts musicales que leur poète Arsène Houssaye qualifiait d'*isolines*, et qui avaient tant de charme dans ces deux recueils des *Sentiers perdus* et de la *Poésie dans les Bois*. Le *Bal* de Claude Cohendy n'a qu'un défaut à notre avis, c'est de reprendre le titre d'un poème d'Alfred de Vigny, de même pour le *Trappiste*. Nous avons intenté déjà ce grief à des jeunes hommes

Digitized by Google

de talent. Il faudrait éviter de reprendre les titres usités par les grands poètes. Il n'en est pas ainsi des thèmes qui appartiennent à tout le monde. D'autres poètes avaient chanté le *Bal*, M. Cohendy a le droit de le chanter à son tour et d'y faire entrer ce qui suscite à chaque quart de siècle le renouvellement de la littérature, la note moderne.

En résumé peu de débuts nous ont donné plus d'agrément et plus d'espoir en ces dernières saisons. Nous ne voulons point surfaire M. Claude Cohendy qui décèle encore bien des inexpériences et ne peut posséder dès maintenant ce qui constitue formellement le poète et l'artiste, la richesse et la variété du vocabulaire. Cependant nous ne croyons pas excéder en disant que dans ce premier volume, qui contient deux ou trois pièces à relire, à inscrire même, il y a de vraies promesses d'avenir, de vrais gages de talent, un précoce instinct de la connaissance du ton, une délicatesse de touche, une sincérité de jeunesse qui révèlent un poète de vocation, un poète qui se développera, nous l'espérons, et dont pourra sortir bientôt un conteur maître des élégances, un romancier cher aux délicats.

EMMANUEL DES ESSARTS.

Digitized by Google

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DES

LACS D'AUVERGNE

La station limnologique de Besse, fondée par M. le docteur Girod et M. A. Berthoule, étant désormais ouverte aux naturalistes qu'attire l'exploration d'une contrée privilégiée (1), il nous a semblé opportun de grouper les données que nous possédons sur nos lacs. Ces données sont éparses dans une foule de mémoires et fort restreintes. A part certains chapitres, l'histoire des lacs en Auvergne est seulement ébauchée; à l'étranger, au contraire, entreprise depuis longtemps, elle a donné des résultats féconds ainsi qu'en témoignent les annuaires des laboratoires spéciaux tels que ceux de Plœn dans le Holstein et du Michigan en Amérique. Aussi la présente étude ne doit-elle être considérée que comme une introduction. Le peu que nous avons ajouté nous-même aux faits déjà recueillis sera vite exposé; l'ensemble fournira simplement une sorte de programme destiné à signaler ce qui est acquis et par là ce qui reste à faire.

(1) Comptes-rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences, 1893, Besançon, t. I, p. 255.

Digitized by Google

I.

ÉTUDE PHYSIQUE DES LACS.

L'étude précise et détaillée des lacs, la limnologie en un mot, n'a été abordée en France que dans ces dernières années. Les lacs d'Annecy et du Bourget furent les premiers étudiés (FOREL et IMHOF). En 1887, MM. Dollfus et Moniez publièrent le résultat des pêches faites lors d'une exploration au lac de Gérardmer (Entomostracés, Hydrachnides et Vers), tandis que M. Petit signalait un certain nombre de Diatomées recueillies dans divers lacs des Vosges (1).

Depuis, chaque région a eu ses explorateurs. MM. Thoulet, Magnin et Belloc ont particulièrement scruté les lacs des Vosges, du Jura et des Pyrénées. M. Delebecque, au cours d'une longue campagne, a relevé les sondages des principaux lacs français et signalé bien des particularités physiques encore ignorées (2).

(1) Feuille des jeunes Naturalistes, n° 212, p. 105 et 114.

(2) Thoulet. C.-R. Acad. des Sciences, 1890, p. 58; 13 février 1893.

Magnin. C.-R. Acad. des Sciences, 24 avril 1893.

— Ass. fr. av. Sciences, Marseille, 1891, t. I, p. 228; Pau, 1892, t. I, p. 215; Besançon, 1893, t. I, p. 242.

— Revue générale de botanique, 15 juin 1893.

Belloc. C.-R. Acad. des Sciences, 25 mai 1891, 18 juillet 1892.

— Ass. fr. av. Sciences, Marseille, 1891, t. II; Pau, 1892, t. II, p. 526, 358, 412 et 516; Besançon, 1893, t. I, p. 242 et 224.

— *Le lac d'Oo, sondages et dragages.* Paris, Leroux, 1890.

— *Diatomées observées dans quelques lacs du haut Larboust.* Le Diatomiste. 1890.

Delebecque. C.-R. Acad. des Sciences, 22 décembre 1890, 5 janvier 1891, 20 avril 1891, 4 janvier 1892, 19 avril 1892, 20 juin 1892, 4 juillet 1892, 27 mars 1893, 20 novembre 1893.

— Atlas des lacs français (1891-1892).

— Archives des Sciences physiques et naturelles, Genève, nov. 1892, p. 482 et 491.

— Annales des Ponts et Chaussées, déc. 1892.

Voyez aussi les Mémoires de Forel, John Murray, Soret, Fol et Sarrazin, Regnard, Brun, Duparc, etc., etc.

Digitized by Google

L'Auvergne n'est pas restée en arrière, grâce à l'initiative d'un professeur bien connu de la Faculté des Sciences. M. le docteur Girod (1), MM. Richard et Eusebio (2) ont fait connaître en partie la richesse de la faune inférieure lacustre (Spongilles, Cladocères, Copépodes). En 1890, M. A. Berthoule publie un ouvrage de longue haleine, d'une lecture captivante, où l'on trouve avec la description pittoresque de chacun de nos lacs les renseignements les plus précis sur la faune ichthyologique, naturelle ou introduite (3). Enfin tout récemment un éminent botaniste, F. Héribaud, vient de nous donner un magnifique travail sur les Diatomées d'Auvergne (4). C'est l'œuvre la plus complète que nous possédions en France dans cet ordre d'idées.

Les lacs dont il sera ici question, c'est-à-dire la moitié environ des lacs d'Auvergne, forment un groupe assez bien délimité. A part le « gour » de Tazanat, isolé au nord, ces lacs sont étagés sur les premières pentes du massif du Mont-Dore. Grâce à la beauté de leurs sites, à la richesse de leurs eaux, ils sont pour le touriste autant que pour le naturaliste des buts choisis d'excursion. Nous ne pouvons pourtant songer à les décrire : ce travail a été fait de main de maître (5), il serait téméraire pour nous d'y revenir.

(1) Dr Paul Girod. *Les Eponges des eaux douces d'Auvergne.* Travaux du Laboratoire de zoologie, t. I. Clermont-Ferrand, 1887-1888.

— *Les Spongilles.* Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France, t. II, 1889.

(2) J.-B. Eusebio. *Recherches sur la faune pélagique des lacs d'Auvergne.* Trav. Lab. zool., t. I. Clermont-Ferrand, 1887-1888.

J. Richard. *Recherches sur la faune des eaux du Plateau central.* Ibid.

— C.-R. Acad. des Sciences, 1887, 14 novembre et 12 décembre ; 1893, 17 juillet.

— Bulletin de la Société zool. de France, 1887, p. 156; 1888, 22 février.

— Revue scientifique du Bourbonnais, mars-avril 1888.

(3) A. Berthoule. *Les Lacs de l'Auvergne.* Paris, 1890. Avec des notes de MM. Richard et Henneguy sur la faune inférieure (Entomostracés, Protozoaires).

(4) F. Héribaud-Joseph. *Les Diatomées d'Auvergne.* Paris, 1893.

(5) Lecoq. *L'eau sur le Plateau central.* Paris, 1871. — A. Berthoule. *Loc. cit.*

Digitized by Google

Nous nous contenterons d'en dresser la liste sous forme de tableau synoptique, contenant les indications indispensables d'altitude, de profondeur et de superficie d'après les données les plus exactes :

Liste des Lacs du Mont-Dore.

NOMS DES LACS	ALTITUDE	SUPERFICIE	PROFONDEUR
Anglard (ou Bourdouze)	1170m.	15 hectares.	10m au maximum.
Aydat.....	825m.	60 hectares.	14m5 (Delebecque) — 30m (Legrand d'Aussy).
Bordes (Les).....	1150m env.	.....	.....
Chambédaze.....	1147m.	14 hectares.	5m au maximum.
Chambon.....	882m.	60 hectares.	5m50 id.
Chauvet.....	1166m.	53 hectares.	63m20 id. (Delebecque).
Crégut (La).....	.....	40 hectares.	26m50 id. id.
Esclauzes (Les).....	1076m.	30 à 35 hect.	44m au maximum.
Estivadoux.....	1244m.	.....	.....
Faye (La).....	1106m.	3 hect. 75.	3m au maximum.
Godivelle inférieur...	1206m.	15 hectares.	3m id.
Godivelle supérieur...	1225m.	14 hect. 80.	43m70 id. (Delebecque).
Guéry.....	1260m.	22 hectares.	23m id.
Lacoste.....	.....	.....	.....
Landie.....	1206m.	30 hect. env.	17m au maximum. (Del.).
Laspialade.....	950m env.	5 hectares.	.....
Montcineyre.....	1174m.	38 hectares.	18m au maxim. (Delebecque).
Pavin.....	1197m.	44 hectares.	92m10 id. id.
Servière.....	1200m.	12 hectares.	26m50 id. id.
Soucy.....	1242m.	0 hect. 5 ares	9m50 id.
Tazanat.....	625m.	34 hect. 60.	66m60 id. id.

Au point de vue de leur origine et de leurs caractères physiques, les lacs dont nous nous occupons se classent en plusieurs catégories qui se laissent assez bien définir.

Digitized by Google

1° **Lacs de barrage.** -- Ces lacs sont dus au barrage d'une vallée par une coulée lavique ou basaltique. Ils offrent un lit plus ou moins irrégulier et profond. Dans la région d'amont, où le ruisseau d'alimentation dépose chaque année une masse d'alluvions considérable, ils prennent l'allure d'un étang; les alluvions comblent peu à peu le bassin, dont l'étendue se restreint graduellement : c'est ainsi que le lac Chambon, de mémoire d'homme, aurait perdu plusieurs hectares (1). Les contours de la nappe d'eau sont capricieux, surtout du côté de la digue qui est constituée par une cheire. Enfin l'émissaire, qui a dû se frayer un chemin à travers cet obstacle, est lui-même très tourmenté; parfois, comme à Aydat, il finit par disparaître sous la lave pour alimenter des sources inférieures.

Aydat peut être considéré comme le type des lacs de cette nature; ce lac doit sa formation à l'envahissement de la vallée de Veyreras, par les laves issues du puy de la Vache.

Tels sont encore :

Chambon : vallées de la Couze de Chaudefour et de la Couze du puy de Diane, coupées par les formations volcaniques du Tartaret;

Guéry : barrage du ruisseau des Mortes par une coulée basaltique (β_4 de la légende de la carte géologique détaillée.)

2° **Lacs-cratères.** — Ce sont, suivant l'opinion généralement admise, des cratères d'explosion envahis par l'eau; mais, à vrai dire, cette hypothèse est encore discutée. En tout cas, l'expression qui les désigne caractérise parfaitement leur forme. Comme l'ont montré les sondages effectués par M. Delebecque, le lit des cratères-lacs affecte la forme d'une cuvette à fond plus ou moins étendu, à bords rapidement déclives. (Pl. II, III et IV). La profondeur est considérable relativement à la superficie. La

(1) A. Berthoule. *Loc. cit.*, p. 92.

Digitized by Google

nappe d'eau, alimentée par des sources visibles insignifiantes ou simplement par des sources intérieures, donne des émissaires quelquefois considérables.

Tels sont :

Chauvet, au pied du puy basaltique Maubert;
Pavin, au pied du puy de Montchalm;
Montcineyre, au pied du puy de Montcineyre;
La Godivelle (lac supérieur);
Tazanat, au pied du puy de Chalard.

3° **Lacs de dépression.** — Nous sommes obligés de désigner sous ce titre la plupart des autres lacs (Bourdouze, les Esclauzes, La Godivelle (lac inférieur), Servière, etc.). Ceux-là reposent dans des dépressions basaltiques; mais leur origine reste absolument à déterminer, aucune étude précise n'ayant encore été faite à ce sujet. Ce sont des lacs plus ou moins réguliers, de profondeur relativement faible et assez uniforme. Drainant toutes les eaux des cirques où ils reposent, ils donnent des émissaires assez importants en général. Grâce à la structure de leurs bords peu inclinés, ils donnent un facile accès aux plantes des tourbières; certains d'entre eux en sont même complètement envahis. Ces formations tourbeuses constituent une rive secondaire mouvante où il est fort dangereux de s'aventurer : *Chambédaze, La Faye.*

4° Une mention particulière doit être réservée au *lac de Soucy* (1). C'est une nappe d'eau, d'étendue fort restreinte il est vrai, mais dans une situation bien spéciale. Le lac de Soucy repose dans une vaste caverne creusée à la face inférieure de la coulée du puy de Montchalm, à 21^m50 au-dessous de l'orifice d'entrée qui est placé lui-même à l'extrémité d'un entonnoir de 11^m50 de profondeur. La caverne que

(1) P. Gautier. *Observations géologiques sur le Creux de Soucy.* C.-R. Acad. des Sc., 22 nov. 1892.

Gautier et Bruyant. *Observations scientifiques sur le Creux de Soucy.* In Revue d'Auvergne, 1893.

Digitized by Google

l'on nommait dans la région « Creux de Soucy » et sur laquelle couraient les légendes les plus étranges a été formée sous l'action de l'eau comme nous l'avons reconnu lors de notre exploration avec MM. Berthoule et Gautier (15 novembre 1892). La lave repose sur des argiles sableuses : l'eau a peu à peu lavé ces argiles; un vide s'est produit et la roche, se démantelant peu à peu, s'est excavée en coupole au-dessus du réservoir primitif. Certes, le creusement de cette immense cavité a exigé des siècles pour s'accomplir; néanmoins on peut prévoir un temps où la voûte s'écroulera tout à fait par suite de la fragmentation progressive de la lave. Le lac de Soucy sera alors un cratère-lac et pourtant il ne devra nullement son origine à une explosion volcanique. Ce lac, d'ailleurs, est absolument clos; ses eaux alimentées par infiltration et par l'apport de trois sources insignifiantes ne donnent aucun émissaire visible.

Structure de la rive. — Les travaux de MM. Forel et Delebecque et d'autre part ceux de M. Magnin permettent d'établir le profil caractéristique des différents lacs.

Celui du lac normal, c'est-à-dire du lac de profondeur au moins moyenne et dont les bords sont attaquables par l'érosion, est le plus compliqué :

« Sous l'action de l'eau et du mouvement des vagues, il se forme aux dépens du bord primitif :

» 1° Une grève plus ou moins inondée;

» 2° Une beine ou blanc-fond légèrement inclinée, de la profondeur moyenne de 3 à 5 mètres, se décomposant en deux parties, la beine d'érosion et la beine d'atterrissement;

» 3° Le mont plus ou moins incliné;

» 4° Le grand talus à pente moins inclinée;

» 5° Enfin le plafond ou la plaine du lac (1). »

(1) Magnin. *Recherches sur la végétation des lacs du Jura.* Revue générale de botanique, 15 juin 1898.

Digitized by Google

Cette structure de la rive est très nette dans tous les lacs où la roche encaissante se laisse facilement entamer (région du Jura); mais dans nos cuvettes lacustres, constituées par des matériaux très durs, volcaniques ou primitifs, elle n'est pas toujours saisissable. Elle ne se montre bien caractérisée que sur certains points de la ceinture où le sol est plus friable. Dans les lacs d'Auvergne, la rive prise dans son ensemble sera donc toujours mixte, accore sur un point, façonnée sur d'autres comme nous venons de l'indiquer. Le meilleur exemple à citer est peut-être celui du lac de la Landie, dont le bord oriental offre la coupe typique que nous avons représentée planche I, alors que dans la majeure partie de la rive méridionale, la rive est rocheuse et presque verticale. D'autre part, les formations littorales sont très réduites dans les cratères-lacs à cause de la déclivité des bords : il existe une beine de quelques mètres au Pavin, une autre un peu plus large au Chauvet; le mont est alors très incliné, de même que le grand talus.

Les lacs peu profonds, comme la plupart des lacs de dépression, présentent la structure la plus simple, car il ne s'y forme point de beine. Le fait s'explique aisément si l'on considère le peu d'inclinaison de la rive : La Godivelle (lac inférieur), Bourdouze, etc.

Enfin les lacs de Tourbière ont une conformation caractéristique : la ceinture des plantes qui les envahissent peu à peu et dont la plupart sont des sphaignes, constitue en quelque sorte une rive secondaire en surplomb sous laquelle la nappe d'eau se prolonge plus ou moins profondément : Chambédaze.

Ces différentes formes de la rive sont intéressantes à considérer; elles correspondent en effet à autant de modes de répartition des végétaux à leur surface, comme nous le verrons bientôt.

Digitized by Google

TEMPÉRATURE (1). — La température des eaux dépend surtout de la profondeur du lac. Il est facile de le concevoir, quand la couche liquide est faible, la température, que l'on peut considérer comme uniforme dans toutes les régions, varie facilement, suivant de plus ou moins loin les écarts de la température extérieure. Au contraire, lorsque le lac accuse une profondeur suffisante, il s'établit une stratification des couches de température différente, la dernière restant constamment au même degré. La chaleur reçue par la surface de l'eau est absorbée presque en totalité (94 0/0) par le premier millimètre d'eau (2) et si les zones inférieures présentent une élévation de température notable, le fait est dû au brassage par les courants et les vagues. L'action est assez superficielle et l'on conçoit que la chute de la température ait lieu surtout de 0 à 15 mètres. Au-dessous, les couches d'eau ne subissent point de variation brusque et se superposent par ordre de densité jusqu'à une profondeur de 100 à 150 mètres (zone abyssale) où règne une température uniforme de 4 ou 5 degrés (3).

Dans nos lacs dont le plus profond, le Pavin, n'atteint même pas 100 mètres, il sera difficile de constater nettement cette distribution des températures, d'autant plus que l'apport des sources intérieures détermine sans aucun doute des courants plus ou moins considérables, amenant un brassage plus complet des diverses couches liquides.

(1) Le thermomètre le plus commode pour les études qui nous occupent est celui de Negretti et Zambra. M. le docteur Magnin a bien voulu nous l'indiquer et nous donner en même temps tous les renseignements pratiques nécessaires pour nos recherches. Qu'il nous soit permis de lui adresser ici tous nos meilleurs remerciements.

(2) Magnin. *Loc. cit.*

(3) Magnin. *Loc. cit.* — Dans le lac de la Girotte (Savoie), M. Delebecque a constaté que la température décroît de la surface à 25m où elle atteint un minimum variable de 4 à 5°, suivant la saison, pour revenir à 7° entre 90 et 100m. M. Delebecque expliquait ce fait, en apparence anormal, par l'apport dans la profondeur de sources chaudes dont l'eau serait d'une densité considérable, grâce à la présence de matières dissoutes. C'est ce qu'a démontré plus tard l'analyse chimique. C.-R. Acad. des Sciences, 27 mars 1893.

Digitized by Google

Nous manquons en effet d'observations suivies sur l'échelle des températures dans nos lacs. Par contre, nous possédons les moyennes thermiques annuelles de beaucoup d'entre eux (température de la zone superficielle); l'une des plus faibles est celle du Chauvet, puis vient celle du Guéry (1). Pour le premier de ces lacs, le maximum ne dépasse guère 14°, 15° pour le second. D'autre part, les lacs peu profonds accusent, comme nous l'avons fait prévoir, des écarts énormes : c'est ainsi que le lac inférieur de la Godivelle présente une variation de 4° à 25°. Il est inutile d'ajouter que pendant la saison froide nos lacs se recouvrent d'une épaisse couche de glace, seul le « gour » de Tazanat ne gèle que rarement, dans les hivers les plus rigoureux.

La caverne de Soucy présente au point de vue qui nous occupe une étrange anomalie : la température y est en effet excessivement basse. Lors de la tentative d'exploration de M. Martel (19 juin 1892) par une température extérieure de 10° 5, l'eau du lac accusait 1° 2; l'atmosphère intérieure 1°, au voisinage de l'eau ; de $7^m 50$ à $17^m 50$ au-dessus, 2° 25; à 19 mètres, 6°. Le 15 novembre de la même année, la température de l'eau s'était relevée à 2° 1. Enfin au cours d'une nouvelle exploration, en septembre 1893, par une journée relativement chaude, M. Berthoule a vu les rives du lac couvertes de neige. Cette température rappelle celle des « trous à glace » qu'on observe en plusieurs points de nos cheires (Pontgibaud, Aydat, Volvic).

Coloration et transparence. — Nous ne possédons point de données exactes sur le degré de coloration et de transparence des eaux. Les expériences devront être faites avec le disque de Secchi, simple disque blanc que l'on laisse descendre jusqu'à la limite de visibilité, et avec la « Gamme de Forel ». Ce dernier appareil consiste en une série de tubes contenant chacun un mélange d'eau céleste et d'une

(1) Berthoule. *Loc. cit.*

Digitized by Google

solution de chromate de potasse en proportions déterminées; l'ensemble donne une série de teintes que l'on a numérotées et constitue ainsi une échelle précise. — Notons, en passant, que les eaux sont généralement vertes; celles du lac de Soucy ont une coloration très intense. Seules les lacs de tourbière présentent une teinte brune très prononcée.

Composition chimique. — Il en est de la composition chimique comme des caractères précédents : aucune recherche générale n'a été effectuée sur ce point. — La richesse en matières dissoutes, si ces matières sont calcaires, peut être atténuée par le développement de la vie organique (Duparc). Elle peut être exagérée, au contraire, par suite d'une concentration due sans doute à une évaporation plus abondante (Magnin). — D'autre part, M. Delebecque, dans une communication récente à l'Académie des Sciences (1), a démontré que la composition varie d'une façon notable suivant la profondeur, les zones inférieures étant plus chargées de matières en dissolution. C'est ainsi que, pour le lac d'Aiguebelette, la différence entre les couches superficielles et les couches voisines du fond (143 mètres) atteint une valeur supérieure à celle qu'on a notée pour les eaux marines; les quantités de matières dissoutes sont en effet dans le rapport de 2 à 3 (3,79 à 3,98 pour la mer). La variation porte sur la chaux et la silice, la quantité de magnésie restant sensiblement la même, il est donc naturel d'attribuer la disproportion constatée à l'action de la vie organique, beaucoup plus intense à la surface que dans les profondeurs.

Ces observations ont été faites pendant la saison chaude; il est probable que pendant l'hiver la différence s'atténue par suite du mélange des eaux superficielles plus froides avec les eaux profondes, par suite aussi du ralentissement de la vie organique (1).

(1) C.-R. Acad. des Sciences. 20 novembre 1893.

Digitized by Google

Tels sont, résumés rapidement, les principaux caractères physiques des lacs ; nous ne parlerons pas des phénomènes accidentels dont ils sont parfois le théâtre. Tel, celui des *seiches*, étudié aujourd'hui avec précision sur le lac de Genève (1), grâce à l'installation d'appareils enregistreurs spéciaux (limnographes de Secheron). La plupart des grands lacs sont aussi sujets à des seiches plus ou moins accusées (lacs suisses, des Alpes autrichiennes, de l'Amérique septentrionale, etc.) ; mais ceux de notre région sont d'étendue trop restreinte pour nous permettre d'observer le phénomène. Bien d'autres accidents atmosphériques ont d'ailleurs pour effet de modifier l'aspect de ces nappes d'eau : c'est de leur action que dépend en grande partie ce que Lecoq a appelé avec infiniment de justesse la physionomie de nos lacs (2).

II.

FLORE MACROPHYTIQUE (3).

Il peut paraître assez peu scientifique de partager l'ensemble des végétaux lacustres en deux catégories d'après le simple caractère extérieur de leurs dimensions. Cette distinction est pourtant motivée au point de vue où nous nous plaçons. Le naturaliste arrivé sur nos lacs observera en premier lieu toute une flore spéciale établie sur la rive qu'elle envahit jusqu'à une profondeur déterminée ; c'est là la végétation macrophytique qui comprend avec les Phanérogames, les Cryptogames vasculaires, les Mousses, les Hépatiques et même les Characées. Ces végétaux, pour la

(1) Forel. C.-R. Ass. fr. av. Sc., Congrès de Besançon, 1893.

(2) H. Lecoq. *L'Eau sur le Plateau central*. Paris, Baillère, 1871.

(3) La flore de la région des Monts Dore offre un intérêt spécial sur lequel il n'y a pas lieu d'insister ici. *Cf.* Dr Girod. *Florule du Mont-Dore*, et Dumas-Damon. *Plantes nouvelles pour la flore d'Auvergne.* In Mélanges biologiques, par le Dr Paul Girod, première série. Paris, Baillère, 1893. — Dr Girod. *Comparaison de la flore alpine d'Auvergne avec celle du Jura.* In C.-R. Ass. fr. av. Sc., 1893, Besançon, t. I, p. 239.

Digitized by Google

plupart, sont attachés au sol : leur répartition est réglée par la forme de la rive, la nature du fond, les conditions créées par le milieu aquatique, enfin par la structure de la plante. Ainsi les Phanérogames, obligées en général de venir épanouir leurs feuilles et leurs fleurs à l'air libre, ne pourront dépasser une profondeur restreinte, délimitée par la faculté d'élongation de leur tige. Les Cryptogames, au contraire, vivant complètement immergés, occuperont les régions inférieures jusqu'à un maximum dépendant uniquement des conditions de milieu. Mais à côté de ces végétaux faciles à observer, les pêches au filet fin révèleront l'existence d'une infinité de formes microscopiques. Les unes végètent parmi les plantes littorales, les autres au contraire naviguent sans cesse loin des bords, soit à la surface de l'eau, soit au sein des couches profondes. Ce sont ces êtres dont les débris forment en grande partie, par leur accumulation séculaire, les épaisses couches de vase comme celles que nous avons relevées en plusieurs points du lac Pavin; ce sont elles encore qui, grâce à la nature de ces dépôts siliceux, inaltérables, nous permettront de retrouver l'emplacement d'anciens lacs disparus.

*
* *

Les nombreuses courses que nous avons faites dans la région des lacs, nous ont permis d'établir dans ses grands traits la composition de leur flore. D'autre part, les précieux renseignements qu'a bien voulu nous fournir un botaniste bien connu, F. Héribaud, sont venus compléter ces premières données. Néanmoins, bien des points restent encore à élucider dans cette question si intéressante de la biologie végétale de nos lacs. Il y a là un vaste champ d'observations où nous n'avons fait que suivre la route tracée par nos maîtres.

Il est, à vrai dire, fort difficile de préciser ce qu'on entend par flore lacustre. Comme le fait remarquer M. le docteur Magnin, il n'existe pas en effet de plantes lacus-

Digitized by Google

tres à proprement parler, c'est-à-dire ne vivant que dans les lacs; toutes se retrouvent dans les cours d'eau, les marais, les tourbières. Cependant, en nous bornant à l'Auvergne, nous relevons un certain nombre de végétaux dont nous pouvons, sans être trop inexacts, considérer l'habitat comme lacustre :

Nuphar pumilum Smith.
Nymphea minor Koch.
Helosciadium inundatum Koch.
Littorella lacustris L.
Potamogeton rufescens Schrad.
Potamogeton gramineus L.
Eriophorum gracile Roth.
Scirpus fluitans L.
Carex chordorhiza Ehr.
Carex pauciflora Lightf.
Carex limosa L.
Isoetes lacustris L.
Isoetes echinospora Dur.
Hottonia pulustris L.
Sagittaria sagittifolia L.
Marsilia quadrifolia L.
Pilularia globulifera L.
Hydrocharis morsus-ranæ L.

Si l'on tenait compte seulement des espèces précédentes, la flore des lacs serait extrêmement pauvre, d'autant plus que beaucoup de ces végétaux sont très disséminés. Mais il existe toute une série de formes qui, sans être spéciales, prennent dans les eaux de nos lacs un développement marqué, ou qui, par leur mode de répartition, méritent d'être signalées :

Ranunculus aquatilis L.
Ranunculus trichophyllus Ch.
Nuphar luteum Smith.
Nymphea alba L.
Trapa natans L.
Hydrocotyle vulgaris L.
Utricularia vulgaris L.
Utricularia minor L.
Callitriche hamulata Ktz.
Ceratophyllum demersum L.
Elatine hexandra D. C.
Cicuta virosa L.
Ligularia sibirica Coss.
Scheuchzeria palustris L.
Potamogeton crispus L.
Potamogeton natans L.
Scirpus lacustris L.
Scirpus acicularis L.
Carex ampullacea Good.
Carex vesicaria L.
Carex riparia Curt.
Arundo phragmites L.
Equisetum limosum L.
Fontinalis antipyretica L.
Fontinalis squamosa L.
Chara fragilis Desv.
Chara Braunii Gmel.
Nitella tenuissima Ktz.
Nitella syncarpa Goss. et G.
Nitella arvernica Hy.

Enfin, outre les espèces précédentes qu'il nous est loisible de considérer comme caractéristiques de la flore aquatique ou riveraine, il y a lieu de citer nombre

Digitized by Google

d'autres plantes qui, pour se rencontrer bien souvent ailleurs, n'en font pas moins partie, et dans une large mesure, du tapis végétal lacustre (1) :

Plantes des marécages.

Comarum palustre L.
Sium latifolium L.
Oxycoccos palustris Pers.
Andromeda polifolia L.
Menyanthes trifoliata L.
Veronica scutellata L.
Mentha palustris Mœnch.
Scutellaria gallericulata L.
Hottonia palustris L.
Polygonum amphibium L.
Alisma natans L.
Typha latifolia L.
Sparganium ramosum Kuds.
Scirpus ovatus Roth.
Scirpus fluitans L.
Carex stricta Good.
Carex filiformis L.
Carex paludosa Good.
Phalaris arundinacea L.
Glyceria fluitans R. Br.
Equisetum palustre L.
Lycopodum inundatum L.

Plantes aquatiques.

Myriophyllum verticillatum L.
Myriophyllum alterniflorum L.
Ceratophyllum submersum L.
Potamogeton pusillus L.
Potamogeton obtusifolius M. et K
Potamogeton densus L.
Lemna arrhiza L.

Mousses.

Hypnum stramincum Decks.
Hypnum cuspidatum L.
Hypnum veneiffii Sch.
Hypnum fluitans L.
Hypnum scorpioïdes L.
Hypnum vernicosum Lindl.
Hypnum aduncum Hedw.
Hypnum nitens Schreb.
Climatium dendroïdes W. et M.
Polytrichum commune L.
Polytrichum gracile Dicks.
Aulacomnium palustre Schw.
Bryum turbinatum Schw.
Bryum pseudotriquetrum Sch.

Sphaignes.

Sphagnum cymbyfolium Ehr.
Sphagnum fimbriatum Wils.
Sphagnum subsecundum V. H.
Sphagnum teres Augstr.
Sphagnum tenellum Ehr.
Sphagnum squarrosum Pers.
Sphagnum rigidum Sch.
Sphagnum Girgensohnii Rans.
Sphagnum acutifolium Ehr.
Sphagnum recurvum P. B.

Characées.

Chara fœtida A. Br.
Nitella flexilis Ag.

C. BRUYANT.

(A suivre.)

(1) Pour la florule des Tourbières, consulter : Biélawski, *Les Tourbières et la Tourbe*, Clermont, 1892.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Séance du 10 janvier 1894.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4, sous la présidence de M. le Dr Hospital, président.

M. le Président communique à la Société une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relative à la session des Sociétés savantes.

M. Rouchon propose d'organiser une bibliothèque circulante, pour permettre aux membres de profiter des livres et journaux de la Société. L'idée étant favorablement accueillie, il voudra bien présenter un projet de règlement à cet égard.

MM. Girod et Teisset proposent de se joindre, dans certaines conditions, au Club Alpin et à la Société d'Horticulture pour bénéficier d'un local commun, d'une bibliothèque et d'un concierge-bibliothécaire. — La question sera examinée avec attention.

Les membres sortants du Conseil d'administration et du Comité de publication sont réélus. M. Gasquet, nommé recteur à Nancy, est remplacé par M. Desdevises du Dézert.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, la paróle est donnée à M. Truchot, qui entretient la Société de ses recherches sur les effets de l'électricité statique sur l'organisme.

Puis M. Bruyant présente quelques observations sur la flore des lacs d'Auvergne.

Enfin M. le Dr Girod présente l'ouvrage du Frère Héribaud sur les Diatomées d'Auvergne.

La séance est levée à 10 heures.

Ouvrages reçus : *Journal des Savants* (1881 à 1887);
Recueil musical.

Digitized by Google

Compte de gestion du Trésorier pour 1893.

Messieurs,

Le 31 décembre 1892, l'avoir de la Société s'élevait à... 1.239f 01

RECETTES.

En 1893, les recettes consistent en :

129 cotisations de 1893, à 12 fr. 1.548f »			
9 abonnements à la *Revue* en 1893, à 12 fr. 108 »	1.656f »		
Subvention allouée par la ville de Clermont-Ferrand en 1893	100 »		1.875 99
Produit de la vente des numéros de la *Revue* pendant la même année	34 50		
Intérêts, au 31 décembre 1893, des fonds de la Société déposés en compte courant	85 49		
Total des recettes			3.115 »

DÉPENSES.

Les dépenses comprennent :

Facture Mont-Louis.	Impression de la *Revue* en 1893 (32 feuilles 1/2)	1.560f »	1.803f 65
	Couvertures des numéros de la *Revue*	64 »	
	Envoi de la *Revue*	85 65	
	Tirages de dessins pour la *Revue*	11 »	
	Lettres de convocation et bandes imprimées	83 »	
Prix payé à M. Amé de la cession par lui faite à la Société du manuscrit de son ouvrage : *Le Dictionnaire topographique du département du Puy-de-Dôme*. (Vote émis à la séance du 1er mars 1893.)			300 »
Facture Four, pour la reliure d'un volume de la *Revue*		5f »	147 87
Frais d'envoi de lettres de convocation		9 60	
Frais de recouvrements de cotisations en 1893.		83 27	
Rétribution payée au concierge de la Mairie pour le service de la salle		50 »	
Total des dépenses			2.251 52
Reliquat actif au 31 décembre 1893			863 48
Total égal			3.115 »

Digitized by Google

Par suite de décès ou démissions, le nombre des membres de la Société, qui s'élevait à 129 en 1893, se trouve actuellement réduit à 118. Aussi serait-il à désirer que de nouveaux adhérents vinssent combler cette différence.

Le nombre des abonnements est de 9.

Les cotisations de 1894 peuvent être considérées comme recouvrées.

Le Trésorier,

MATHIEU.

Projet de budget présenté par le Trésorier pour 1894, et adopté.

RECETTES.

Reliquat actif de 1893		863f 48
118 cotisations de 1894, à 12 francs	1.416f »	1.524 »
9 abonnements à la *Revue* en 1893, à 12 fr.	108 »	
Subvention allouée par la ville de Clermont-Ferrand		100 »
Produit de la vente de numéros de la *Revue*		*mémoire*
Recettes diverses		*mémoire*
Total des recettes, sauf *mémoires*		2.487 48

DÉPENSES.

Impression de la *Revue* (30 feuilles)	1.440f »
Couvertures des numéros de la *Revue*	64 »
Tirages de dessins, plans et photographies pour la *Revue*.	150 »
Envoi de la *Revue*	85 »
Impression de lettres de convocation	50 »
Frais de recouvrement de cotisations	80 »
Rétribution à payer au concierge de la mairie pour le service de la salle	50 »
Total des dépenses	1.919 »
Réserve	568 48
Ensemble	2.487 48

Digitized by Google

MÉLANGES.

CONFÉRENCES HEBDOMADAIRES DES FACULTÉS.

La conférence du Dr Paul Girod, dont nous avons donné déjà le compte-rendu, a ouvert une série de remarquables conférences faites par les professeurs de nos Facultés et de l'École de médecine. Nous empruntons au *Moniteur du Puy-de-Dôme* les éléments d'un résumé d'ensemble de ces séances si goûtées par le public clermontois et qui font le plus grand honneur aux professeurs qui veulent bien faire profiter les profanes d'un enseignement supérieur, instructif autant qu'agréable.

La conférence du 19 janvier a été faite par M. le professeur Ehrhard sur « *l'Anneau du Nibelung* » de Wagner. Notre collègue a bien voulu réserver pour nos *Mémoires* ce travail original, et nous nous abstenons d'en résumer l'ensemble.

Le 26 janvier, le Dr Planchard a abordé le sujet suivant : « *Des maladies épidémiques et des moyens de s'en préserver.* »

La loi nouvelle sur l'exercice de la médecine oblige les docteurs à déclarer à l'autorité les cas de maladies contagieuses qui tombent sous leur observation.

C'est un arrêté ministériel qui fixe la liste des maladies officiellement épidémiques. Cette déclaration est très importante pour pouvoir arrêter une épidémie à ses débuts. Il faut en effet connaître le mal dès son apparition, sa localisation dans telle maison, dans tel quartier, pour y porter remède efficace. Il y a longtemps qu'on a pris des mesures pour s'opposer à la contagion des maladies. Dans l'antiquité et au moyen-âge l'isolement a été appliqué avec rigueur contre les lépreux. Les lépreux ne devaient pas s'approcher des individus bien portants, toucher à la corde des puits, au garde-fou des ponts ; ils étaient dans l'obligation d'annoncer leur approche par un bruit de crécelle et de porter un vêtement de couleur spéciale. Pendant des épidémies de peste on a laissé presque sans soins de malheureux malades, et il reste encore une expression dans le langage courant: Fuir comme la peste. On a pendant longtemps appliqué aux navires des quarantaines de rigueur qui étaient presque toujours vexatoires et ne donnaient pas les résultats qu'on en attendait.

Depuis les travaux de Pasteur on a une conception nouvelle des maladies et on a obtenu de grands résultats pratiques. Actuellement l'hygiène n'est plus empirique, elle est expérimentale; mais l'appli-

Digitized by Google

cation laisse encore à désirer. Pour bien comprendre les moyens qui nous permettent de nous préserver des maladies, il faut connaître les causes et les voies de propagation de ces maladies. Le conférencier étudie alors l'ensemble des caractères communs aux maladies épidémiques. Elles sont produites par un agent infectieux, variable et spécifique pour chaque affection, se multipliant dans l'organisme et se transmettant par un contact plus ou moins direct. Pour certaines affections, le charbon ou la tuberculose par exemple, cet agent est un bacille que l'on isole, qu'on cultive dans un laboratoire et qu'on inocule comme on veut pour reproduire la même maladie. Les microbes de toutes les maladies ne sont pas encore connus, mais on pense qu'elles se propagent de la même façon.

Toutes les personnes exposées à une épidémie ne tombent pas malades, car pour être atteint il faut encore une prédisposition de l'organisme ; il y a même des gens qui sont réfractaires. L'immunité peut s'acquérir. C'est ainsi que la vaccine préserve de la variole, et le docteur Planchard regrette qu'une loi ne rende pas en France la vaccination et la revaccination obligatoires.

Pour se préserver, il faut d'abord améliorer les conditions générales de l'existence ; mais il faut aussi isoler le malade pour empêcher la maladie de se propager et par la désinfection détruire les germes qui ont la vie tenace.

Les germes pénètrent dans notre organisme soit par l'alimentation soit par l'air que nous respirons. La fièvre typhoïde, le choléra, la dyssenterie se propagent surtout par l'eau que nous buvons, que cette eau soit prise pure ou mélangée à du lait par exemple. De là la nécessité de faire bouillir l'eau qui doit servir à l'alimentation. Les filtres, très vantés il y a quelques années, ne donnent qu'une sécurité trompeuse.

Il faut aussi purifier le milieu, les objets et les personnes qui ont été en contact avec les malades. Pour pratiquer cette purification, cette désinfection, on emploie des moyens dont on a étudié la valeur dans les laboratoires.

A Clermont, la municipalité possède un pulvérisateur qu'on transporte dans les appartements. L'Hôtel-Dieu a une étuve fixe à vapeur sous pression et la met à la disposition du public. Le département vient d'acheter une étuve locomobile qui pourra servir pour les communes.

Pour pratiquer la désinfection, il faut un personnel spécial et bien stylé, car il ne faut pas réinfecter les objets qui viennent d'être purifiés. Dans les grandes villes, il existe, depuis quelques années déjà, une organisation spéciale dit bureau d'hygiène, qui s'occupe de toutes les questions de prophylaxie. C'est toujours une nouvelle

Digitized by Google

charge pour la municipalité ; mais il faut se souvenir que toute dépense au nom de l'hygiène est une économie. Le conférencier a peur que le public ne se prête pas facilement aux nouvelles mesures, car, nous dit-il avec le fabuliste :

L'homme est de feu pour les mensonges,
Il est de glace aux vérités.

M. le professeur Audollent a fait, le 2 février, une relation, toute fraîche encore, d'un « *Voyage en Sicile* » accompli l'an dernier.

M. Audollent a commencé son voyage à rebours en quelque sorte; au lieu de suivre l'itinéraire classique des touristes qui pénètrent en Sicile par Palerme ou Messine, il débute par Syracuse.

L'antique Syracuse avait eu 500,000 habitants, aujourd'hui elle tient tout entière dans le petit promontoire d'Ortygie qui, sous le roi Denys, n'était qu'un seul des cinq quartiers de l'immense cité. L'orateur jette un coup d'œil rapide sur la ville moderne que les tremblements de terre détruisirent périodiquement; il dit quelques mots de la fontaine Aréthuse et de la jolie fable qui s'y rattache; il nous montre ensuite l'agora, l'amphithéâtre, le théâtre creusé en plein roc et qui contenait jadis 24,000 spectateurs. Un mot encore sur l'oreille de Denys, de légendaire mémoire, et nous quittons ce « paysage de pierre », cette ville morte dont un poète a dit :

« Agrigente n'est plus qu'une ombre, et Syracuse dort sous le bleu linceul de son ciel indulgent. »

Voici Catane et les traces toujours visibles de l'éruption de 1669; puis Aci-Reale et les îles des Cyclopes, Taormine, enfin Messine.

Tout ce côté oriental de l'île est d'une exubérante richesse ; ce ne sont qu'orangers, que citronniers, que grenadiers. C'est la patrie du doux Théocrite.

Mais lorsque l'on s'enfonce dans l'intérieur de l'île, le paysage change; le sol ondule, et tandis que le chemin de fer court dans le fond de la vallée, les villages s'étagent aux sommets des collines. La nature elle-même semble moins riche; ce n'est pas que le sol soit moins fécond, mais la population est moins laborieuse, la terre manque de bras.

La partie occidentale de l'île est donc plus pauvre, et c'est là que fleurit le brigandage.

Nous arrivons à Girgenti, ancienne Agrigente; l'orateur passe en revue les ruines du temple de Junon Lacinienne et celles mieux conservées du temple de la Concorde. Puis nous remontons au nord à Céfalu, qui possède une cathédrale admirable toute émaillée de mosaïques, avec la grande figure du Christ Pantocratos.

Enfin, voici Palerme : le conférencier ne se lasse pas de nous dé-

Digitized by Google

crire la physionomie animée de la ville ; le petit peuple (*papolino*) bavardant, caquetant sur le port autour des théâtres de marionnettes, toute cette foule animée qui grouille au milieu des cris des marchandes d'eau fraîche et de graines grillées.

Ailleurs, c'est la bourgeoisie qui se promène au *quatro canti* ou sur le *Foro italico*. Un détail curieux : au milieu de ce va-et-vient, circulent des charrettes aux panneaux ornés de peintures représentant les scènes les plus connues de la Bible ou de notre histoire de France : Roland à Roncevaux, Charlemagne au milieu de ses pairs, le pont d'Arcole, et d'autres.

Deux églises méritent une visite attentive : c'est la cathédrale, où l'on remarque l'influence byzantino-normande, et la chapelle palatine à l'intérieur même du Palais Royal et qui est une véritable mosquée.

Une visite également au cimetière des Capucins : c'est, paraît-il, le spectacle le plus hideux, mais le plus curieux qu'il soit possible de voir. Qu'on se figure d'immenses caveaux suintant l'humidité, où sont pendus par le cou, en ordre de bataille, des milliers de cadavres desséchés. Un dernier regard aux ruines de Ségeste, aux ruines plus abondantes encore de Sélinonte, et l'orateur s'embarque comme à regret pour Naples.

Entre temps, il a su nous montrer combien ce peuple sicilien est malheureux : son exubérance, sa gaîté dissimulent une conscience très grande de ses propres malheurs, qui sont de trois genres : l'impôt trop dur, le morcellement de la propriété, le manque d'instruction. Ajoutez à cela le grand désir de liberté qui l'anime, et vous comprendrez facilement qu'il ait, la semaine dernière, brûlé des octrois et des perceptions, qu'il se soit révolté contre la tyrannie qui l'obsède.

M. Guichard, professeur à la Faculté des sciences, a fait, le 19 février, sa conférence sur l'*Application du calcul des probabilités du jeu*.

Le jeu a tant d'attraits, tant de gens sont joueurs que les personnes présentes ne pouvaient moins faire que s'intéresser à la causerie d'un mathématicien traitant avec son savoir absolu ce calcul des probabilités que Laplace a élevé à la dignité d'une science.

Nous ne pouvons, à notre grand regret, exposer les théories et les chiffres du conférencier qui, la craie à la main, a détaillé les probabilités et les combinaisons de probabilités ; exposé la valeur relative de l'argent et traité, avec exemples à l'appui, l'espérance mathématique et ses conséquences. Des chiffres et des probabilités calculées qu'il a fait miroiter devant nos yeux, il résulte deux choses : la pre-

Digitized by Google

mière, c'est que le seul moyen infaillible de gagner au jeu, moyen qui fort heureusement n'est pas à la portée de toutes les consciences, c'est de tricher; la seconde, c'est que la ruine des joueurs, tout en n'étant pas un théorème mathématique, est néanmoins une certitude matérielle. D'où cette conclusion : jouez petit jeu pour vous distraire; gardez-vous de jouer gros jeu, cela aboutit fatalement à la ruine.

M. Desdevises du Dézert avait pris pour titre de sa conférence du 16 février : « *France et Russie* ». M. Desdevises a fait entrevoir l'alliance des deux grandes nations assurant la paix du monde.

Pendant quinze jours — à Toulon — à Paris — à Lyon — à Marseille nos hôtes ont marché sur une voûte de fleurs au milieu des acclamations sans cesse renouvelées de toute la nation.

C'est qu'il s'agissait d'autre chose que d'un simple échange de politesses diplomatiques.

C'est que la Russie venait nous offrir *son amitié* et nous apporter *sa force*.

C'est que la Russie venant mettre sa main dans la main de la France venait lui dire : Vous n'êtes plus seule, et si l'on vous attaque, nous serons deux à combattre l'ennemi.

Le conférencier nous expose alors, avec une merveilleuse clarté, ce qu'est la Russie, ce qu'elle nous apporte.

Son territoire est quarante et une fois plus grand que la France ; il représente plus de la moitié de l'Asie, un sixième des terres émergées du globe. L'empire anglais est à peine plus étendu, et il est dispersé.

Sa population atteint 114 millions d'habitants, et elle va sans cesse croissant. Elle dispose de 16 millions de chevaux, tandis qu'en France nous n'en avons que 2 millions 800 mille.

Son industrie est encore peu développée, cependant elle a construit déjà 28,000 kilomètres de chemins de fer et son réseau augmente considérablement chaque année. Elle termine le *Transcaspien*, elle prépare le Transsibérien qui aboutira au nord de l'Amérique après avoir franchi le détroit de Behring sur les glaces.

Avec ses immenses ressources, le peuple russe est un merveilleux peuple militaire. Il a la foi religieuse. Il a la foi politique. Il a l'enthousiasme patriotique. Il a comme une vague conscience qu'il sera un jour le peuple-roi.

M. Desdevises étudie ensuite la Russie au point de vue militaire et nous indique les forces dont elle dispose.

Environ 260,000 hommes sont incorporés chaque année, ce qui donne, en faisant la réduction de 20 pour 100 habituelle en statistique: *un million quarante mille hommes* pour les cinq classes de l'armée

Digitized by Google

active et 2,694,600 hommes pour les treize classes de réserve; enfin 1,040,000 hommes pour les cinq classes de la milice du premier ban. Soit un total de 4,774,000 hommes parfaitement instruits. Il resterait encore environ 12 millions d'hommes en état de porter les armes. Il faut encore ajouter à ces chiffres effrayants 250,000 cavaliers cosaques.

La flotte russe s'est rapidement reconstituée et augmentée. En 1887 elle comprenait déjà 80 navires appartenant aux meilleurs types, dont plusieurs chauffés au pétrole; 100 torpilleurs de 1re classe; 100 de seconde; en plus des navires de commerce pouvant faire des croiseurs auxiliaires.

Elle dispose de 26,000 marins et de cadres formidables; 4,000 officiers et mécaniciens.

Voilà ce que peut la Russie, et son aide voilà près de deux siècles qu'elle nous l'offre. Jusqu'à nos jours la France a toujours repoussé la main qu'on lui tendait.

Aujourd'hui l'alliance Franco-Russe s'impose.

L'alliance, acceptée par la diplomatie, a été acclamée par les peuples. Les réceptions enthousiastes de Cronstadt et de Toulon sont là pour en témoigner.

D'ailleurs, fait observer M. Desdevises, il existe des affinités de l'esprit russe et de l'esprit français, non-seulement dans les classes élevées, mais encore dans le peuple. Ainsi nos Bretons sont des Russes; ils ont la même énergie, le même calme, la même force de résistance. Ils sont disciplinés et possèdent ces qualités des hommes du Nord : la foi mystique et ardente.

Bretons et Russes ont également l'enthousiasme prompt, les colères terribles, les haines vivaces.

Le conférencier a terminé par des paroles de calme et de paix. Après avoir démontré que l'alliance des deux pays était faite par les événements et voulue par les nations, il s'est demandé si elle serait guerrière ou pacifique.

Guerrière, il ne faut pas le souhaiter, car à côté des joies entrevues de la victoire, il faut considérer l'immensité des intérêts compromis, les horribles ruines résultant des guerres modernes.

Pacifique, il faut l'espérer. La Triplice se désagrégera d'elle-même, elle commence déjà; la justice qui élève déjà la voix se fera peut-être entendre et l'alliance des deux grandes nations russe et française aura sauvé la France et assuré la paix du monde.

M. Joyau, professeur de philosophie, a transporté ses auditeurs en plein moyen-âge.

L'Université de Paris comptait alors plus de 20,000 étudiants, et la

Digitized by Google

France possédait plus de 25 Universités, de beaucoup moindre importance, il est vrai, mais qui néanmoins étaient toutes très florissantes.

C'était avec un enthousiasme indescriptible et inconnu à notre époque, que les étudiants de ces diverses Universités écoutaient la parole de leurs maîtres. Abailard, un des plus célèbres de ceux-ci, avait un auditoire de plus de 3,000 étudiants, et quand il se dirigeait vers sa chaire, il ne l'atteignait que transporté d'épaules en épaules par les bras de ses enthousiastes élèves.

Alors, les plus hautes dignités laïques et religieuses étaient occupées par les princes de la science universitaire. L'ardeur de savoir était prodigieuse. Duns Scott, mort à vingt-cinq ans, laissait, malgré cette disparition prématurée, pas moins de vingt-quatre volumes.

Charlemagne fut le premier qui, après la longue nuit intellectuelle causée par l'invasion des Barbares, s'occupa de faire renaître le goût des sciences et des lettres. A son appel, Alcuin vient d'Angleterre. Sous les auspices d'Alcuin et du grand empereur est fondée une sorte d'Académie connue sous le nom « d'Ecole du Palais. » Dans cette Académie étaient discutées toutes les grandes questions scientifiques, philosophiques et littéraires de l'époque. Charlemagne, sa famille et ses hauts dignitaires prenaient part aux discussions.

Après la mort de Charlemagne, « l'Ecole du Palais » disparut. Charles-le-Chauve reprit enfin l'œuvre abandonnée et appela, pour l'aider dans cette noble tâche, encore un Anglais : Duns Scott.

C'est grâce au concours de Duns Scott que Charles-le-Chauve créa les écoles de Paris. Ces écoles, qui devinrent rapidement prospères, étaient au nombre de deux : l'une située dans le quartier de Notre-Dame, l'autre sur la montagne Sainte-Geneviève.

La pauvreté des étudiants nombreux qui les fréquentaient était extrême. Cet état lamentable se prolongea jusqu'à la Renaissance. Les malheureux écoliers en étaient réduits à chanter sous les fenêtres des riches bourgeois pour subvenir aux premières nécessités de la vie.

L'Université de Paris était des plus estimées. Le Dante, Raymond Lulle en suivirent les cours. Plus tard, le Tasse vint la visiter, et Pétrarque était plus fier de la couronne que lui avait envoyée cette Université que de celle que lui décernait à la même époque la ville de Rome comme au plus grand poète de l'époque.

La fondation par François Ier du *Collège de France*, porta le plus grand coup à l'ancienne Université. C'est au *Collège de France* que, pour la première fois, fut enseigné à Paris le grec et les langues sémitiques, considérées jusqu'alors comme des langues hérétiques.

En résumé, le moyen-âge a dépensé une grande activité dans les choses de l'esprit, mais cette activité est restée stérile. Les études

Digitized by Google

comprenaient la théologie, la grammaire, la rhétorique et la dialectique, les mathématiques et la musique. Rien n'était donné aux sciences naturelles. Mais c'est surtout à l'abus de la méthode syllogistique que le moyen-âge doit l'avortement de tant de louables efforts.

Rabelais a admirablement raillé cette méthode ridiculement exagérée, et cette raillerie ne contient rien d'outré.

Le grand vice c'est l'absence de liberté ; Albert-le-Grand, lui-même, est obligé de subir la contrainte qui pèse sur tous; Roger Bacon est persécuté. Duns Scott meurt mystérieusement. La caractéristique, c'est la haine des nouveautés dans les choses de l'intelligence. En dehors des anciens, point de salut. Aristote, rien qu'Aristote! Malheur à qui y touche. Le célèbre Ramus est persécuté et ses livres brûlés pour avoir critiqué Aristote.

Cette intolérance n'est pas spéciale aux catholiques, les protestants eux-mêmes ne permettent pas que l'on porte une main sacrilège sur Aristote et sa docte cabale. Un édit de Genève menace ceux qui auraient l'audace de ne pas admettre comme articles de foi toute l'œuvre du philosophe de Stagyre.

De là, l'infructuosité de tant de louables efforts. L'esprit humain se rejette sur les sciences occultes : l'astrologie, l'alchimie et la magie.

Ces sciences occultes ne trouvaient presque pas d'incrédules. Jusqu'à la fin du seizième siècle, et même bien plus tard, elles trouvèrent créance parmi les classes les plus élevées de la société. Les rois et les reines, les seigneurs et les grandes dames, les bourgeois et le peuple croyaient aux sciences occultes.

Quoi qu'il en soit, ne soyons pas trop sévères pour la philosophie du moyen-âge : parmi ceux qui l'ont servie, il y a des hommes de valeur, voire même de génie. Les générations d'alors ont aimé la science ; les instruments d'investigation étaient mauvais. Nous qui, au contraire, en possédons de merveilleux, soyons indulgents pour nos aînés, si nous voulons que la postérité ne soit pas pour nous trop sévère.

Aimons la vérité, la lumière de toute notre âme, de toutes nos forces. Car la vérité ! la lumière ! c'est la Justice, la Pitié et la Fraternité.

—

Les conférences de mars ont été faites par MM. les professeurs Hauser, Baron et Hurion.

La conférence de M. Hauser paraîtra dans nos *Mémoires* et nous remercions notre savant collègue de la Société de vouloir bien nous réserver cette intéressante étude.

Digitized by Google

M. Baron a fait sa conférence sur « *la vie athénienne aux V^e^ et IV^e^ siècles avant notre ère* ».

L'orateur considère tout d'abord la population athénienne dans ses rapports avec l'Etat; il étudie l'Athénien et passe en revue successivement l'étranger, le citoyen, l'esclave.

Puis il arrive à la femme, dont il décrit en détails la jeunesse dans le gynécée, l'éducation, le mariage.

Après avoir examiné la situation que la loi et l'usage avaient faite aux personnes, il nous présente cette société antique dans les actes de la vie quotidienne. C'est l'homme politique, c'est le riche avec toutes les servitudes qui s'attachent à son rang.

Suit une courte digression sur la religion, puis l'orateur s'étend plus volontiers sur les réjouissances publiques, les fêtes dans les cirques d'Olympie et de Némée. Puis il restreint peu à peu le cercle de ses observations, et considère l'homme dans sa vie privée, dans ses rapports avec ses pareils.

Il décrit avec humour la journée d'un Grec. Il le suit à partir du lever jusqu'au coucher du soleil, décrivant en détails ses repas, ses promenades, ses mœurs. A ces banquets, à ces promenades il manquait la femme, et c'est sur ce regret habilement rapproché des mœurs contemporaines que l'orateur termine son discours.

La conférence de M. Hurion sur « *le tramway électrique de Clermont-Ferrand* » clôt la série des conférences hebdomadaires.

Notre tramway est la première installation faite en France de transport de force à distance par l'électricité.

Pour arriver à nous faire comprendre comment fonctionne cette étrange voiture qui est entraînée en avant par un fil flottant à l'arrière, la tâche n'était pas facile; il fallait d'abord remonter à l'origine de la science électrique et nous initier aux termes dont elle fait emploi. Le conférencier a su rendre très intéressante cette partie aride de son sujet en faisant toucher du doigt chaque explication par une expérience concluante présentée avec grande habileté. Nous n'avons pas eu de peine à le suivre dans toutes ses déductions et, en partant des actions réciproques des aimants et des courants, nous sommes arrivés à saisir très clairement le fonctionnement des moteurs électriques modernes dans toutes leurs complications.

Après avoir donné les définitions des principales unités électriques : ampère, volt, ohm, watt, et montré l'intérêt du système d'unités mécaniques universellement adopté aujourd'hui, le savant professeur nous a expliqué le mécanisme des premiers moteurs électriques et la critique que ces derniers méritent ; le perfectionnement a été d'em-

Digitized by Google

ployer l'anneau Gramme ou la bobine Siemens ; puis les machines magneto sont remplacées par les machines électro dont nous entendons chaque jour parler sous le nom de dynamo. C'est un moteur de ce genre qui est employé sur nos tramways. M. Hurion nous le décrit dans ses détails. Après celle du moteur, vient la description de la voiture et des moyens qui sont à la disposition du conducteur pour régler la marche.

Nous savons donc comment on utilise le courant électrique ; ce courant, comment est-il produit ? Des principes déjà connus découle la théorie de la reversibilité des machines électriques.

C'est en effet une chose remarquable qu'une machine électrique mise en mouvement produit un courant et que cette même machine recevant un courant devient un moteur : nous en comprenons très facilement les raisons grâce à de pittoresques démonstrations.

La description des machines de l'usine du tramway et le mode de réglage du courant nous sont donnés avec tous les chiffres à l'appui ; puis la composition de la ligne, sa résistance et la perte de travail qui se produit de Montferrand à Royat.

L'étude des trois freins n'a pas été la moins intéressante et nous y avons vu une nouvelle application très ingénieuse de l'électricité ; c'est la machine elle-même qui forme frein et l'on n'a pour le faire agir qu'à tourner un bouton.

M. Hurion a terminé en montrant le rôle de la science qui, tout en recherchant la vérité, fait profiter l'industrie de ses progrès ; l'électricité en est un frappant exemple.

Les membres de la Société d'Emulation d'Auvergne s'unissent à tous les auditeurs assidus des conférences pour remercier MM. les Professeurs qui ont prodigué avec tant de désintéressement leur savant enseignement aux amis des sciences et des lettres si nombreux dans notre pays.

N.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Dr PAUL GIROD.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. MONT-LOUIS, rue Barbançon.

Digitized by Google

LA POÉSIE POPULAIRE EN FRANCE

AU XVI^e SIÈCLE

Mesdames, Messieurs,

La mode est aux voyages. Et les conférenciers qui m'ont précédé à cette place vous ont fait voyager d'une façon vraiment charmante; car, non contents de vous décrire ce qu'ils avaient vu, ils vous ont fait entrer avec eux, l'un dans la cathédrale de Burgos, l'autre dans ce singulier cimetière où les ancêtres de M. Crispi, pendus au clou comme de vieilles hardes, se balancent en habit noir et en robe de bal. Je ne vous promets pas de pareils enchantements. Pourtant c'est aussi à un voyage que je vous convie, mais un voyage dans le passé; et malheureusement nos pères ont négligé de confier à l'objectif les traits de leur physionomie et les secrets de leur vie privée. Mais ils savaient écrire, ils aimaient à rimer et à chanter : rimes et chansons, presque aussi fidèles et souvent plus instructives que des photographies, vont nous renseigner sur leur manière d'être et sur leur façon de sentir.

I.

Dans cette conférence, vous vous étonnerez peut-être de ne m'entendre citer aucune pièce empruntée à l'un des poètes célèbres du XVI^e siècle. — Ronsard est grand, et je le salue de très loin; le discret et tendre du Bellay est son

Digitized by Google

prophète; mais l'un et l'autre étaient beaucoup trop préoccupés de la révolution littéraire dont ils étaient les chefs pour s'amuser à peindre leurs contemporains, ils avaient beaucoup trop de passion pour être des peintres fidèles, ils étaient trop hommes de cour pour s'intéresser aux petites gens. Mais au-dessous de ce brillant mouvement de la Pléiade, un modeste courant de poésie populaire traverse le siècle. Les marchands du Petit-Pont et les gueux de la Cour des Miracles ne lisaient ni ne disaient les *Sonnets à Hélène* ou la *Franciade;* ils n'y eussent pas compris grand'chose. Ils s'arrêtaient, tout ébaubis, devant les placards affichés aux carrefours, et qui souvent étaient rédigés, je n'ose dire en vers, mais en lignes à peu près égales et quasiment rimées; ils s'arrachaient les feuilles volantes qui paraissaient journellement, petites pièces parfois accompagnées de musique ou qu'on devait chanter sur un air ancien. L'air et la chanson avaient tôt fait de courir les échoppes et les rues; à la fin de l'année, un libraire habile faisait un recueil des pièces qui avaient eu le plus grand succès, sous les titres alléchants de *Rosier des chansons nouvelles, Printemps des belles chansons, Fleurs de toutes les plus belles chansons* (1), etc. De ces recueils et de ces pièces isolées, combien peu sont venues jusqu'à nous !

Ces poésies ne méritent pas seulement le nom de populaires parce qu'elles s'adressent au peuple, mais parce qu'elles sortent de lui. Le plus souvent elles étaient anonymes. Parfois le nom de l'auteur nous est révélé par un anagramme ou par un acrostiche à la fin de la pièce : s'appelle-t-il *Jehan d'Ivry ?* le dixième vers avant la fin commencera par un J, le neuvième par un E, etc. Ailleurs, il n'est désigné que d'une façon très vague : « *Qui fit cette chanson ?* lisons-nous dans la dernière strophe. — *C'est un enfant de la ville.* »

(1) Le Roux de Lincy, *Chants historiques*, t. II, p. 601 et ss.

Digitized by Google

Beaucoup de ces chansons ont été faites par des soldats ou, comme on disait alors, par des *aventuriers*. On s'étonnerait aujourd'hui de voir ces deux mots accouplés : notre vaillante armée nationale n'admet pas d'aventuriers à l'honneur de défendre son drapeau. Mais les soldats d'alors étaient des mercenaires qui passaient sans vergogne du service de Sa Majesté Impériale à celui du Roi Très-Chrétien, si la paye était plus forte. Forte, elle l'était quelquefois, mais très rarement payée; et, pour se nourrir, l'aventurier pillait l'ennemi, si c'était la guerre, l'habitant, si c'était la paix. Gascons à la face basanée, au jarret élastique, effrayants à voir avec une jambe chaussée et l'autre affreusement poilue; Brabançons grands et gaillards, à l'œil bleu, aux cheveux roux, ces bandits, à l'occasion, avaient de la littérature, et chantaient pour distraire leurs camarades pendant les longues marches qu'il fallait faire, le ventre creux, sous le soleil ou la froidure. Témoin cette chanson composée pendant la campagne de 1515, la campagne de Marignan, et où l'on sent passer le souffle haletant du fantassin qui gravit les monts :

Celui qui fit cette chanson,
Ce fut un gentil compagnon
Vêtu de laine.
L'haleine, l'haleine, m'y faut l'haleine...

ou encore celle-ci, de 1536 :

Qui fit la chansonnette?
Un noble aventurier,
Qu'au partir de Péronne
N'avait pas un denier...

Quelques-uns de ces chants de route, à force de bonne humeur, de verve et d'insouciance, finissent par atteindre presque au niveau des œuvres littéraires. Laissez-moi vous citer en entier le chant des aventuriers engagés par Pierre de Navarre au service du roi de France :

Digitized by Google

Tous compagnons aventuriers,
Qui sommes partis de Lyon,
Pour aller sur la mer salée,
Pour acquérir bruit et renom,
En Barbarie nous irons
Contre ces mauvais mécréants...

Le comte Pètre de Navarre
Du roi a la grand commission
De mener sur la mer grand guerre
Et amasser des compagnons.
Le tour qu'il nous fit n'est pas bon,
Car nous sommes très mal nourrys.
Pour l'amour du roi l'endurons,
Puisque la foi luy ons promis.

Nous en irons à la Romagne
Par devant le pape Léon,
Qui nous donra la pardonnance,
Car autrefois servi l'avon...

Quant m'y souvient de la poulaille
Que manger allions sur les champs,
En vidant barils et bouteilles,
En nous y donnant du bon temps!
Et notre hôte allions battant
Quand ne nous donnait de bon vin.
Cher nous est vendu maintenant.
Il nous faut manger du biscuit...

Nous étions vingt et trois galères
Au port de Ligorne arrivés;
Et si étions grand compagnie,
N'avions ni maille ni denier.
En jouant les cartes et les dés,
Notre argent nous est bien failli...

Les poux que j'avons amassés,
De les tuer c'est bon déduit.

N'y a-t-il pas déjà, dans ces dernières strophes, quelque chose qui rappelle le mouvement de quelques pièces célèbres de V. Hugo :

En partant du golfe d'Otrante...

Digitized by Google

Ce n'est pas toujours par la poésie que brillent ces poésies populaires. Vous m'accuseriez certainement de faire concurrence aux marchands de mirlitons si je vous lisais une lamentable rapsodie sur le siège d'Issoire, de 1577, et dont voici le début :

Si jamais fut chanson plus mémorable,
C'est celle cy qui est bien remarquable.
Or sus chantons d'Issoire les travaux,
Et les cruels qui ont fait tant de maux.
Car ils ont fait
Dix mille voleries,
Aussi défait
Hommes par grands furies.

Mais, dans leur platitude même, ces poésies ne sont pas sans intérêt pour l'historien de la littérature. Elles nous aident à mieux comprendre les grandes œuvres de ce temps. Nous nous étonnerions moins des grandioses polissonneries de Rabelais, de ces prodigieuses accumulations de mots et d'images qui nous secouent d'un rire convulsif, si nous savions mieux que Rabelais ne fut, en cela, que la floraison la plus éclatante de toute une branche de littérature populaire. Ces ordures et ces scories ne sont pas à lui ; ce qui lui appartient en propre, au contraire, ce sont les hautes et fécondes pensées qui illuminent ce chaos, c'est son admiration pour l'antiquité retrouvée, c'est son enthousiasme pour la beauté de la nature, c'est sa foi aveugle, mais magnifique, dans la bonté de l'homme et dans l'avenir de l'humanité.

II.

Je ne veux pas empiéter davantage sur un terrain qui n'est pas le mien. Il me suffit de trouver dans ces poésies un tableau complet des mœurs du temps, et surtout la peinture des plaies sociales dont souffraient nos aïeux.

La plus cuisante de ces plaies, celle qui excite le plus

Digitized by Google

d'amères plaintes — vous n'en serez pas surprises, Mesdames — c'est l'existence des domestiques. Ah! les choses n'ont guère changé depuis trois cents ans, et tout ce que vous reprochez à vos servantes, vous pourriez le lire déjà dans la jolie pièce intitulée *La Chambrière à tout faire*. Écoutez de quel ton gaillard cette jeune personne se présente au public :

Je suis toute fraîche venue
De Normandie, et bien connue
Tant à Rouen qu'ès autres lieux,
Dont, passant un jour par Lisieux,
On me dit qu'on avoit à faire
D'une chambrière à tout faire
A Paris.

Où aller, pour trouver une place, dans ce grand Paris que déjà Charles-Quint appelait un monde? Mais

...Chez les recommanderesses,
Au lieu où sont les adresses
Pour trouver servantes à louer,

c'est-à-dire au bureau de placement. Vous doutiez-vous que cette institution fût si vieille, plus vieille que ce Théophraste Renaudot auquel on a attribué l'honneur — ou, si nous en croyons nos socialistes, le crime — de l'avoir inventée?

Notre chambrière a des talents, Mesdames : elle sait coudre et tapisser

Le petit point, le grand et celui de Hongrie.

Pour faire gâteaux et petits plats,

Cuisiniers tant soient-il subtils,
Au prix d'elle rien n'y entendent.

Du moins c'est elle qui l'affirme. — Cette pâtissière accomplie sait lire (celles de notre temps en peuvent-elles toujours dire autant?), elle est même écrivain à ses heures :

De composer en rime, en prose
Je n'en craindrais pas un Ronsard.

Digitized by Google

Par malheur, à côté de ces talents, elle en a d'autres que doivent beaucoup moins apprécier ses patronnes. La voici devant sa marmite : elle l'écume avec soin, et fait des « potées de graisse » qu'elle ira vendre « à son profit ». Elle confisque le beurre, le lard, les bouts de chandelle, les fonds de bouteille. Le soir, elle aime à boire un peu de vin avant de dormir :

Je n'ai que faire d'en chercher,
Car, ayant la clef de la cave,
Ne serais-je pas bien esclave
Si je n'en buvais du meilleur?

Rien n'est sacré pour une chambrière, le linge de Madame pas plus que le vin de Monsieur :

J'ai le plus bel entendement
Que servante qui soit en France;
Car si j'ai de linge souffrance,
Soit coiffes, chemises ou collets,
Couvre-chefs, mouchoirs douillets,
Je ne m'en donne guère de peine,
Ne voulant rien qu'une semaine
Pour m'en fournir ce qu'il me faut.

Et si on la renvoie, elle saura très bien faire un paquet où le linge de sa maîtresse se confondra avec le sien. — Oserai-je enfin ajouter, Messieurs, qu'elle est, dans toute la force et dans tous les sens du terme, une bonne à tout faire? — Ailleurs, nous voyons plusieurs chambrières qui, les maîtres absents, se réunissent chez l'une d'entre elles pour tenir leur caquet et faire bombance; et il faut voir comment, toutes langues déliées, elles se racontent « les finesses dont elles usent envers leurs maîtres et maîtresses ». Inutile de vous dire que le *varlet à tout faire* n'est pas mieux traité que sa compagne.

Si l'on en croit les dames, le plus terrible des fléaux, après les domestiques, ce sont les maris : les maris du XVI^e siècle, s'entend. D'abord c'étaient des ivrognes. Aussi

Digitized by Google

lorsqu'un édit de Henri II a réduit le nombre des cabarets, voici de quel style se vengent leurs acariâtres moitiés :

Ha ha! maris, vous nous faisiez jeûner
En nos maisons sans maille nous donner...

Et vous alliez

Aux cabarets, pour là passer le temps
Au jeu de dés, de cartes aucune fois.
Vous avez eu au tripot, maintes fois,
La bourse vide et le corps tout lassé.
Et pas n'était le jeu sitôt passé,
Que tout le gain se devait aller boire...
Combien de fois êtes-vous revenus
Sans vos manteaux, qui étaient détenus
Ou au tripot ou taverne?...
Trouver fallait argent en quelque lieu
Pour retirer vos habits de tel jeu.
Si ne faisions assez grand diligence,
Martin bâton s'en allait lors en danse.

Il est vrai que quelques-unes de ces femmes annoncent que cela va être leur tour, maintenant, de humer le piot à la place de leurs époux. — On ne s'enivrait alors — siècle innocent! — qu'avec du vin; mais déjà le vin n'était plus ce « jus divin » que le vieux Noé exprima jadis du fruit de la vigne. On n'avait pas encore inventé le vin de raisins secs, et la fuchsine, et le vinage, et le plâtrage, toutes ces abominables mixtures qui ont douloureusement labouré nos estomacs, mais déjà l'on falsifiait, on « brouillait le vin ». Lisez plutôt la touchante « complainte du commun peuple à l'encontre des boulangers qui font du petit pain et des taverniers qui brouillent le bon vin, lesquels seront damnés au grand diable s'ils ne s'amendent ». Au diable! Nos aïeux ne plaisantaient pas; à ce compte, y aurait-il un seul voyageur à destination — je ne dis pas du Paradis — mais du Purgatoire, parmi tous les industriels de Bercy? Au prix des sophistications qu'ils font subir à leurs produits, les « brouilleries » des taverniers d'autrefois n'étaient que des

Digitized by Google

enfantillages : la plus grave consistait à conférer au vin, sans l'assistance d'aucun prêtre, le sacrement du baptême. Écoutez parler le vin de Grèce :

A peine en France puis-je tout droit venir
Que je ne sois tourmenté et brouillé,
Des mariniers tempêté, fort mouillé;
Puis quand je suis aux mains des charretiers,
Ayant ôté du beau tonneau le tiers,
Contraints ils sont de pure eau le remplir.

Vraiment, c'est péché véniel. L'auteur a beau nous montrer son brouilleur de vin, qui descend dans sa cave, « la nuit, à la chandelle », avec tout un attirail de marteaux, de faussets, de vrilles et d'entonnoirs... Qu'est cela auprès de ces cuves monstrueuses où, sous l'action de la vapeur, s'opèrent tant de mélanges adultères ?

Les femmes — on l'a vu — accusent leurs maris; mais ceux-ci le leur rendent. Si nous les écoutons, la dévotion de leurs épouses est pure grimace. Elles ont toujours en tête quelque pélerinage, mais au fond elles ne songent qu'à courir, à trotter, et leur saint préféré c'est saint *Trottet*. — Quelles sont les meilleures, celles de Lyon, de Rouen ou de Paris (1)? Grave question qu'elles se chargent de débattre elles-mêmes, et elles se disent crûment leurs vérités. Voici comment les Lyonnaises traitent les Parisiennes :

Vous vous fardez pour avoir plus beau teint...
Vous demandez les gorgias carrés,
Clos et serrés pour chauffer la poitrine,
D'or et de soie dessus billebarrés,
Corsets pressés et chaperons fourrés
Trop plus qu'assez, pour mieux faire la mine :
Orgueil vous mine, Folie vous domine,
Sur vous se fine le bien de vos maris :
C'est tout l'état des femmes de Paris.

Les Parisiennes répondent naturellement en accusant

(1) A. de Montaiglon, *Recueil de Poèmes francais*, t. VIII, p. 241 et 290.

Digitized by Google

les Lyonnaises de tous les vices, et en faisant leur propre éloge :

Le cœur avons de loyales Françaises,
Humbles, courtoises, fuyant débats et noises...

Je n'en finirais pas, Mesdames et Messieurs, si je voulais faire défiler devant vous tous les types amusants qui composent cette galerie. Voici d'abord l'« *incroyable* » du temps; comme plus tard celui du Directoire, il a perdu l'habitude de prononcer l'*r* et l'*s*, ou du moins il a pris celle de les confondre. Il s'adresse ainsi à sa belle :

Madame, je vou raime tant,
Mais ne le dites pas pourtant :
Les musailles ont de rozeilles...

C'est ensuite le franc-archer. — On donnait ce nom à des paysans que le roi exemptait d'impôt, moyennant l'obligation de s'exercer au tir de l'arc et d'entrer, le cas échéant, dans les cadres d'une sorte d'infanterie territoriale. Cette institution était vite tombée dans le ridicule, et notre vieille littérature n'a pas assez de railleries pour ces malheureux francs-archers. On connaît la célèbre pièce de Villon sur celui de Bagnolet. Ses confrères du XVI^e^ siècle ne font pas moins piètre figure :

Le franc-archer à la guerre s'en va...

Ce grand guerrier part dans un superbe appareil; jugez-en plutôt :

Le franc-archer belles armes avait :
L'épée était d'une broche tordue,
Sa dague était d'une cuiller rompue,
D'un pot cassé faisait son morion.

C'est avec des cris de matamore qu'il entre chez le paysan chargé de le loger, mais il faut peu de chose pour le calmer :

Le franc-archer chez son hôte arriva :
« Vertu, morgoy, jernigoy, je te tue ! —
« Tout beau ! Monsieur, nos oisons sont en mue ».
Il l'apaisa d'une soupe à l'oignon.

Digitized by Google

Pour son courage, il est égal à celui des plus fameux paladins :

Le franc-archer preux et vaillant était.
Il assaillait fort volontiers les mouches.
« Sus, disait-il, il faut que je vous touche ».
Mais une guêpe lui donna l'aiguillon.

Voici maintenant le *gueux*, c'est-à-dire le mendiant ; non pas le mendiant humble et misérable que nous connaissons, mais le mendiant superbe et magnifique. Il cumule avec son emploi ceux de tire-laine et de vide-gousset, de porteur d'amoureux messages, de chef des faux aveugles, des faux estropiés, des manchots à deux bras. Dans sa maison, le soir, à l'heure des comptes, s'opèrent de merveilleuses alchimies : les boiteux jettent leurs béquilles, et culs-de-jatte de courir, et sourds-muets de chanter. Voici l'épitaphe de ce grand magicien, de ce roi de gueuserie :

Jehan Ragot, noble gueux en mon temps,
Atteint de mal et peu garni de sens,
Jadis vaillant et hardi en bataille,
Gros, grand, fourni, carré, de belle taille,
Assez lettré, de science confit,
Le plus hardi à la soupe qu'on vit,
Entre les gueux tenu le plus subtil,
Prêt à répondre, bien garni de babil,
Assez connu de toute la cité
De là les ponts et Université (1)...

III.

De tous les sentiments qu'exprime la poésie populaire, le plus souvent chanté, c'est l'amour. C'est pourtant celui dont je vous parlerai le moins, et pour des raisons qui s'entendent assez d'elles-mêmes. — Il n'y a pas à le nier : la poésie féodale des premiers siècles du moyen-âge,

(1) Voy. encore le *Dict. des Pays* (Montaiglon, t. V, p. 106-116), etc.

Digitized by Google

la poésie *courtoise*, avait une façon de comprendre l'amour et le respect de la femme infiniment plus noble, plus en accord avec notre délicatesse moderne que la poésie populaire du XVI^e^ siècle. Nos bourgeois n'étaient en aucun sens des chevaliers; l'inspiration grossière des fabliaux, la brutalité de ce qu'on appelle, sans grande raison, l'esprit gaulois, revivent fort vilainement dans leurs chansons. C'est à peine si je puis vous citer quelques jolies strophes d'un amant abandonné :

Au bois de deuil, à l'ombre d'un souci (1),
Aller m'y faut pour passer ma tristesse,
Rempli d'ennui, d'un souvenir transi,
Manger m'y faut maintes poires d'angoisse.
En un vert pré, couvert de noires fleurs,
De mes deux yeux ferai un lit de pleurs...
Elle est mignonne,
Gente personne,
Plaisante et bonne,
Par qui j'endure adversité,
Et en langage
Faconde et sage,
Des dames la fleur de beauté.

Et aussi ces quatre vers d'une malheureuse délaissée :

Qui la dira, la douleur de mon cœur,
Et la langueur que pour son ami porte?
Je n'y soutiens que peine et que douleur,
J'aimerais mieux sans espoir être morte.

Mais trop souvent, quand ils veulent s'élever au-dessus de la trivialité, ces poètes tombent dans un maniérisme fade qui annonce déjà les Précieuses. Ecoutez plutôt cet amant qui annonce l'intention de mourir par métaphore aux pieds de celle qu'il aime :

Puisque vivre en servitude
Je devais, triste et dolent,
Bien heureux je me répute
D'être en lieu si excellent.

1) Noël du Fail *Propos rustiques*, éd. La Borderie, notes de l'éditeur.

Digitized by Google

Mon mal est bien violent,
Mais l'amour l'ordonne ainsi :
Veuillez en avoir merci.

Autre bien ne veux prétendre,
Pour mes plaintes et clameurs,
Sinon que veuillez entendre
Que c'est pour vous que je meurs.
En mes yeux n'a plus de pleurs,
Et mon cœur est jà transi :
Veuillez en avoir merci.

Vraiment, en écoutant ces mièvreries, on est tenté de dire, avec Alceste, que la seule chanson d'amour du XVI^e siècle, c'est la chanson du roi Henri :

La rime n'est pas riche, et le style en est vieux,
Mais comme la passion parle là toute pure.

A défaut de passions terrestres, nos aïeux étaient dévorés d'un ardent amour pour les réalités invisibles. Cette admirable ferveur trouve son expression naturelle dans la poésie. En 1502, à Toulouse, un prédicateur célèbre, Frère Olivier Maillard, interrompt un sermon sur la mort pour entonner, en pleine église, une chanson qu'il venait de composer (1) :

Que vous en semble, gaudisseurs,
Qui en tout mal vous employez ?
Ne connaissez-vous le prêcheur
Que Frère Olivier vous nommez ?
Votre terme pas n'oubliez ;
Il faut aller de par delà,
Devant que soient deux ans passés,
Pour rendre compte et reliqua.

Bonnets rouges et chapeaux blancs,
Ribleurs et gâteurs de pavés,
Vous mourrez tous, pour parler franc,
Et serez damnés ou sauvés.
Maillard vous a très bien lavés...

(1) *Chanson piteuse...* (Montaiglon, t. VII, p. 148-152).

Digitized by Google

Disposons-nous à bien mourir :
C'est le remède que j'y vois.
Uns et autres, grands et petits,
Et chacun pense bien de soi
Pour se trouver devant le Roi,
Quand la trompette sonnera.
Pauvre pécheur apprête-toi
A rendre compte et reliqua.

Il y a là un accent digne de Bossuet. Même dans les pièces les plus plates, on découvre souvent quelques vers animés d'un souffle vraiment religieux; tels ces deux vers d'une chanson protestante sur « l'effet des saintes larmes » :

O combien sont fortes les larmes !...
O Dieu, combien valent les pleurs (1).

La ferveur religieuse, au XVI^e^ siècle, n'allait pas sans beaucoup d'intolérance. — Assurément nous avons raison d'être fiers de notre tolérance. Mais cette vertu, que d'ailleurs nous professons parfois sans l'appliquer, est-elle faite uniquement de respect pour la liberté d'autrui? n'y entre-t-il pas aussi beaucoup d'indifférence et pas mal de scepticisme? Ces deux faiblesses étaient inconnues, ou à peu près, de nos aïeux. Sûrs de tenir l'absolue vérité, ils n'avaient aucun scrupule à l'imposer aux autres et, pour une œuvre aussi sainte, la fin justifiait les moyens. — En 1533, un prêtre plus qu'à demi protestant, Gérard Roussel, un protégé de la reine de Navarre, avait prêché le carême en plein Louvre, devant plus de 4,000 personnes. Le roi était intervenu pour défendre sa sœur contre les attaques des sorbonistes, il avait exilé le syndic de l'Université. Bref, on pouvait croire qu'il allait passer à la Réforme. Alors sur tous les murs de Paris, on vit paraître des placards contenant une pièce de vers adressée au roi :

Au feu, au feu, cette hérésie
Qui jour et nuit trop fort nous grève.

(1) Bordier. *Chansonnier huguenot*, p. 71.

Digitized by Google

Dois-tu souffrir qu'elle moleste
Sainte Écriture et ses Édits ?
Veux-tu bannir science parfaite
Pour soutenir Luthériens maudits ?
Crains-tu point que Dieu permette
Toi et les tiens faire périr ?

Paris, Paris, fleur de noblesse,
Soutiens la foi de Dieu qu'on blesse,
Ou autrement foudre et tempête
Cherra sur toi, je t'avertis.

Prions tous le Roi de gloire
Qu'il confonde ces chiens maudits,
Afin qu'il n'en soit plus mémoire,
Non plus que de vieux os pourris.
Au feu, au feu, c'est leur repère.
Fais-en justice, Dieu l'a permis (1).

Près de 40 ans plus tard, les haines s'étaient encore aigries, et, dans une poésie composée quelques semaines seulement avant la Saint-Barthélemy, on annonçait déjà la mort prochaine de Gaspard de Coligny et le massacre des huguenots :

Vous, malheureux ennemis,
Qui avez mis
Sans raison au poing les armes
Contre votre prince et roi,
Par émoi
Jetez de vos yeux les larmes.

Car il vous fera sentir,
Sans mentir,
De son sceptre la puissance,
Pour avoir suivi la part
De Gaspard,
Ennemi mortel de France.

Lequel bientôt s'en ira,
Ou sera
Pendu à une potence,

(1) Herminjard. *Corresp. des Réformateurs*, t. III, p. 58.

Digitized by Google

Paissant de sa chair et peau
Le corbeau,
Pour dernière repentance.

A ces attaques, les protestants répondaient par des œuvres d'une incroyable hardiesse où toutes les cérémonies de l'Église catholique étaient tournées en dérision. J'aurais voulu vous citer les deux plus fameuses : l'une, d'une rare vigueur et d'une réelle beauté de forme, est une parodie de la messe ; chaque couplet se termine par ce refrain impie : « *Hari, hari l'âne, hari bouriquet !* » ; l'autre, la *Légende de Jean le Noir et de Jean le Blanc* (1), c'est-à-dire du curé et de l'hostie, est une négation de la présence réelle dans l'Eucharistie. Mais vraiment ces deux pièces atteignent un tel degré de violence sacrilège que, même après trois cents ans, on ne saurait les lire en public sans réveiller des passions endormies.

Les guerres religieuses ont naturellement fait éclore une ample moisson de poésies. — Les protestants sentaient bien qu'on devait les accuser de renoncer à la tradition des martyrs, et de mettre les armes temporelles au service de la religion. Ils cherchent à s'expliquer à ce sujet, aussitôt après le massacre de Vassy (2) :

Maintenant qu'un prince s'essaie
Blesser d'une mortelle plaie
Tous ceux qui font profession
De la vraie religion,
Nous avons beau gémir et plaindre,
Crier Dieu, les mains au ciel joindre,
Et pleurer comme efféminés,
Ces méchants feront leur massacre
Et Dieu n'enverra pour les battre
Un escadron d'anges armés.
Mais si, laissant les vaines larmes,
Nous empoignons les fortes armes,
Et si nous avons plus d'espoir

(1) Bordier, p. 149 et p. 158. Voy. aussi Montaiglon, t. VIII, p. 105-125.
(2) Bordier, p. 210.

Digitized by Google

En Dieu qu'en notre humain pouvoir,
Il nous armera de sa grâce...
Sus donc, hommes pleins de vaillance !
Faisons une sainte alliance...
Nous ne joignons nos mains fidèles
Pour quelques légères querelles,
Ni pour un tyrannique effort.
Une cause plus juste et sainte
Et une bien prudente crainte
Nous font entrer en cet accord.

Assurément ce n'est plus la soumission résignée des premiers chrétiens. Les fiers gentilshommes sont entrés dans la lutte avec leurs âpres passions, et la Renaissance a exalté dans les âmes le sentiment du droit de l'individu à l'existence et à la liberté. C'est ce que dit une justification des protestants publiée, en 1568, sous ce titre : *La Complainte de France* (1) :

Le seul désir d'avoir libre la conscience
Selon l'édit du Roi, avecques la défense
De leur vie cherchée, à la guerre ont fait lieu.
Jugez qui est plus juste, ou ses sujets surprendre
Pour ce qu'ils craignent Dieu, ou sa vie défendre,
La liberté de l'âme et la loi de son Dieu.

De la justification de la guerre civile, on passe aisément à celle de l'assassinat. Dès 1562, dans une pièce dont le souffle lyrique, l'emphase, et aussi le mauvais goût, font penser à Ronsard lui-même — si ce n'est déjà à Malherbe — on souhaite ouvertement la mort du duc de Guise (2) :

Le sang qui, de course prompte,
S'étend à l'entour du lieu,
D'un cri, qui jusqu'au ciel monte,
Demande vengeance à Dieu :
Aussi la terre souillée,
Pour être de ce sang mouillée,

(1) Montaiglon, t. V, p. 34-48.
(2) Bordier, p. 392 et ss.

Digitized by Google

Sang qui de ses enfants sort,
Humblement le Seigneur prie
Que ce cruel prince expie
Cet outrage par sa mort.

Après le meurtre de leur ennemi, les huguenots composent sur ses superbes funérailles une chanson satirique d'autant plus intéressante qu'elle a servi de modèle à la célèbre chanson de Marlborough. Seul le refrain ne vaut pas le « *mironton, mirontaine* » que chantent tous nos enfants; c'est ici : « *Et bon, bon bon; di dan, di dan bon* ». Vous m'en ferez grâce, n'est-ce pas? de même que de la triple répétition des mêmes vers — et voici la chanson (1) :

Qui veut ouïr chanson ?
C'est du grand duc de Guise,
Qui est mort et enterré.
Aux quatre coins du poêle
Quat' gentilshom's y avait,
Dont l'un portait son casque
Et l'aut' ses pistolets,
Et l'autre son épée
Qui tant d'hug'nots a tués.
Venait le quatrième,
Qui était le plus dolent.
Après venaient les pages
Et les valets de pied,
Avecques de grands crêpes,
Et des souliers cirés,
Et de biaux bas d'estame,
Et des culott's de piau.
Après venait la femme
Et tous les biaux enfants.
La cérémonie faite,
Chacun s'allit coucher,
Les uns avec leur femme
Et les autres tous seuls.

(1) Bordier, p. 253. Le Roux de Lincy, qui n'a connu qu'un texte tronqué de cette chanson, n'a pas vu qu'elle était satirique.

Digitized by Google

J'ai eu tort, tout à l'heure, de dire que le XVI^e siècle n'avait pas connu l'indifférence en matière de religion. En dehors de quelques très hauts esprits qui souhaitaient ardemment et sincèrement la paix des consciences, il y en avait quelques-uns simplement soucieux d'avoir du repos à tout prix. Voici par exemple ce qu'ils chantaient — déjà — en 1568 :

Vive le Roy, le conseil et la Reyne,
Vive le bon cardinal de Lorraine,
Vive Hugonis, Marcel et ses suppôts,
Vive Calvin, pourvu qu'ayons repos.
Vive le Roy, le conseil et la Reyne,
Vive le bon cardinal de Lorraine !

C'est la morale de la chauve-souris de La Fontaine, et presque son cri fameux : « Vive le Roi, vive la Ligue ! »

A côté du sentiment religieux, le sentiment national tient une large place dans ces poésies.

Le peuple d'alors était beaucoup plus que nous ne croyons soucieux de la politique, notamment de la politique étrangère. Il ne lisait pas de journaux, mais il était tenu au courant par cette littérature rimée, par d'interminables complaintes dont la lecture nous paraît insipide et qui, pourtant, eurent de nombreuses éditions. Nous n'avons pas conservé par exemple moins de quatre chansons sur Marignan, de six sur le siège de Mézières, de cinq sur Pavie. Le patriotisme s'y manifeste surtout sous la forme du dévouement au roi, qui était alors le symbole vivant de la nation. Voici ce que chantent des aventuriers battus à Pavie :

Qu'a faite la chansonnette ?
Ce sont gentils gallants,
Qu'étaient en la défaite,
Bien marris et dolents,
Voyant le roi, leur maître,
Combattre vaillamment ;
Mais par gent deshonnête
Fut laissé lâchement.

Digitized by Google

Mais déjà, sous l'enveloppe de l'adoration monarchique, on sent percer un réel et vif amour de la nation elle-même. Ce que les Français souhaitent au roi Henri, en 1595, c'est de faire le bonheur du peuple :

O Dieu, fais que notre France
Puisse vivre désormais
Avec humble obéissance
Sous l'heureux don de la paix...
Fais que notre roi puisse être
Amateur de saintes lois,
Et qu'il puisse, comme maître,
Régir son peuple français.

L'opinion se passionne pour l'histoire des villes prises ou glorieusement défendues. Péronne délivrée devient une jolie fille, *la belle Péronnelle*, que courtisaient de trop près de nombreux amants, Impériaux, Flamands, Bourguignons; mais elle a su garder son honneur. Calais, anglaise depuis deux siècles, est reconquise par les nôtres,

Et partout l'on va disant
Jusques en Normandie,
Et riant et chantant
Par toute Picardie,
Que Calais la jolie
Est prise des Français...

Parmi ces chansons obsidionales, j'en connais cinq particulièrement chères à nos cœurs : elles sont relatives au siège de Metz, en 1552. Bien que terre d'Empire, depuis longtemps la vieille ville de la Moselle était française de mœurs et de langage. Aussi à peine les soldats de Henri II furent-ils à Metz que les habitants acceptèrent la domination de la France :

On va partout disant
Par le pays de France
Que Metz se réjouit
Et vit à sa plaisance
De voir cette croix blanche,
Ces nobles fleurs de lys...

Digitized by Google

Ce joli temps d'été,
Verrons le roi Henri.
Vive le Roi et Monsieur le Dauphin!
Et toute l'alliance
Du roi des fleurs de lys.

Il ne faut pas croire cependant que tous les poètes s'accordent à chanter un hymne à la royauté. Il existe déjà une poésie politique d'opposition. Nous savons qu'en 1525, pendant que le roi, vaincu à Pavie, était prisonnier en Espagne, la régente dut faire saisir un certain nombre de pièces satiriques, qui se chantaient jusque dans les petites écoles. Vous connaissez tous l'une d'elles, celle de La Palice. Mais comme la postérité a calomnié ce brave seigneur de Chabannes, qui n'est pas du tout « mort de maladie » ! La chanson primitive lui rend plus de justice, et c'est à François lui-même qu'elle prête une fort piteuse figure :

Hélas ! La Palice est mort,
Il est mort devant Pavie.
Hélas ! s'il n'était pas mort,
Il serait encore en vie. —
Quand partit le roi de France,
A la malheure il partit.
Il en partit le dimanche,
Et le lundi il fut pris.
« Rends-toi ! rends-toi, roi de France,
Rends-toi donc, car tu es pris. »
« Je ne suis point roi de France,
Vous ne savez qui je suis.
Je suis pauvre gentilhomme,
Qui s'en va par le pays. »
Regardèrent à sa casaque,
Avisèrent trois fleurs de lys ;
Regardèrent à son épée,
François ils virent écrit.
Ils le prirent et le menèrent
Droit au château de Madrid.
Et le mirent dans une chambre
Qu'on ne voirait jour ni nuit,
Que par une petite fenêtre

Digitized by Google

Qu'était au chevet du lit.
Regardant par la fenêtre,
Un courrier par là passit.
« Courrier qui portes lettre,
Que dit-on du roi à Paris ? »
« Par ma foi, mon gentilhomme,
On ne sait s'il est mort ou vif. »
« Courrier qui portes lettre,
Retourne-t'en à Paris,
Et va-t'en dire à ma mère,
Va dire à Montmorency,
Qu'on fasse battre monnaie
Aux quatre coins de Paris ;
S'il n'y a de l'or en France,
Qu'on en prenne à Saint-Denis ;
Que le dauphin on amène
Et mon petit fils Henri ;
Et à mon cousin de Guise,
Qu'il vienne ici me requéri. »
Pas plus tôt dit la parole,
Que M. de Guise arrivit.

Ailleurs, l'opposition revêt une forme moins satirique et plus douloureuse, par exemple dans une complainte de paysans intitulée *Le* Da pacem *des laboureurs*. — L'usage était souvent de terminer chaque couplet d'une chanson par un mot pris à l'une des prières latines de l'Eglise. Notre complainte est construite sur cette phrase : « Donne la paix, Seigneur, en nos jours, puisqu'il n'est nul autre qui combatte pour nous. — *Da pacem, Domine, in diebus nostris, quia non est alius qui pugnet pro nobis* » :

Dieu, que nul ne peut dédire,
Tu sais et connais si je mens,
Que plus n'ai chevaux ni juments.
A qui donc pourrais-je dire
Da,

Fors à toi, colonel de tous,
Qui les peux casser sans danger?
Je te supplie, pour me venger,
De leur donner, ainsi qu'à nous
Pacem.

Digitized by Google

La paix me serait nécessaire,
A mon avis, et néantmoins
Si tu veux punir les humains
Tu as cause, et si peux le faire,
Domine.

Les pères grands que nous avions,
Combien qu'au monde eussent été,
Jamais telle méchanceté
Ne virent comme nous voyons
In diebus nostris.

A la sueur de mon visage,
J'ai labouré et meurs de faim,
Trois jours a qu'un morceau de pain
Je ne mangeay en mon ménage,
Quia non est.

J'ai planté, pressé, vendangé,
J'ai fumé les champs et pâtis,
Pour donner vie à nos petits,
Mais je vois que tout a mangé,
Alius.

Mon Seigneur Dieu, tu sais combien
On m'a fait chacun jour d'alarmes;
Comme sergents royaux, gens d'armes
Et autres avec, qu'on sait bien
Qui.

Pour à mes veaux la tête fendre,
Pour bien égorger mes moutons,
Sont gens qui ont barbe au menton.
Mais cherchez qui pour me défendre
Pugnet?

Hélas! c'est bien pour se débattre,
Entre nous pauvres laboureurs,
Quand un tas de méchants coureurs,
Nous battent en lieu de combattre
Pro nobis.

Dans ces vers naïfs et informes a passé toute la souffrance du malheureux paysan, houspillé, volé, ruiné par ceux qui devaient le défendre. Cherchez dans Ronsard, cherchez dans Baïf ou dans Remi Belleau un écho de ces

Digitized by Google

misères : vous ne trouverez dans leurs vers que le chant du rossignol, la pâleur des roses mourantes et l'éclat des fêtes de cour. Mais si vous croyez que toute la France du XVI^e^ siècle n'était pas dans les galeries de Fontainebleau ou sous les ombrages de Chambord, si vous voulez savoir comment vivaient ces humbles et ces petits qui de leur peine et de leur sang nous ont fait une patrie, c'est à la poésie populaire, mince filet d'eau qui court à côté du fleuve royal de la grande poésie, c'est aux anonymes, aux ignorés que vous irez demander la réponse. Grâce à eux, nous avons essayé ce soir de pénétrer dans le cœur même de la foule. Nous ne l'avons trouvé, ce cœur, ni très noble, ni très haut, ni surtout très délicat; mais vous estimerez sans doute avec moi qu'il faut pardonner beaucoup à nos rudes ancêtres du XVI^e^ siècle, parce qu'ils ont vaillamment combattu pour nous léguer deux inestimables trésors que rien, je l'espère, ne saura désormais nous arracher : l'unité de la patrie et la sainte liberté des âmes.

H. HAUSER.

(Conférence faite à la Faculté des lettres de Clermont, le 2 mars 1894.)

Digitized by Google

L'INDUSTRIE EN AUVERGNE

AU XVIII[e] SIÈCLE

D'après l'inventaire de l'intendance établi par MM. Cohendy et Rouchon, archivistes du Puy-de-Dôme.

L'industrie n'a pas été moins prospère en Auvergne au XVIII[e] siècle que l'agriculture ; sous la surveillance, la protection et, je dirai plus, l'initiative d'intendants remarquables, elle a accompli de grands progrès ; elle a répondu au travail habile et puissant d'une race laborieuse et opiniâtre ; elle a rendu au centuple ce qu'elle recevait ; elle a récompensé par ses produits nombreux et variés des efforts qu'aucun obstacle n'arrêtait, qu'aucun échec ne lassait. Sans doute elle n'a pas échappé à des difficultés sans cesse renaissantes que suscitaient les défectuosités des règlements, les passions et les colères des hommes qui n'avaient pas encore une juste idée de leurs droits et de leurs devoirs. Les patrons et les ouvriers entraient souvent en lutte, les uns exigeant trop, les autres n'accordant pas assez ; dans des divisions regrettables, ils compromettaient des bénéfices et des succès qui paraissaient certains ; les uns et les autres avaient les mains pleines de richesses, et les ouvrant, ils les laissaient échapper. L'intelligence et l'instruction n'étaient pas à la hauteur de leur courage, et faute de s'entendre et de se comprendre, ils allaient contre leurs intérêts et les sacrifiaient à de tristes illusions et à de vaines rancunes. Ils souffraient, mais le manque de confiance de part et d'autre, prolongeaient et aggravaient

Digitized by Google

des souffrances qu'une entente avisée, qu'une résolution éclairée aurait épargnées ou terminées. L'intervention des intendants était toujours prompte, mais n'était pas toujours décisive. Ils s'efforçaient personnellement ou par leurs délégués d'apaiser les esprits, de calmer les irritations qui menaçaient souvent de se transformer en haines ; ils faisaient appel aux bons instincts, aux bons sentiments, à la raison ; ils cherchaient à faire prévaloir l'équité, la justice, à ramener la confiance et l'union. Ils ne réussissaient pas toujours, mais leurs efforts étaient louables, et il faut leur en tenir compte. Ils ont arrêté bien des conflits, calmé bien des emportements, mis la paix dans des têtes surexcitées, fait prédominer en toutes choses les véritables et fraternelles résolutions et fait concorder les justes services avec les justes commandes. Ils ont donc bien mérité de l'Auvergne ces intendants dont les noms se rencontreront successivement sous notre plume.

Il est exact de dire qu'ils recevaient de Versailles et de Paris une direction forte et intelligente. La centralisation des ordres et même des encouragements que nous avons remarquée à propos de l'agriculture se fait sentir à propos de l'industrie. Les intendants ont sans doute une initiative privée, mais ils sont tenus en main par le contrôleur général qui les soumet tous à son autorité. Des règlements généraux, appliqués à toutes les provinces déterminaient leur conduite ; s'ils sont libres d'agir, de décider en des cas particuliers, ils doivent des comptes exacts au pouvoir central ; une volonté souveraine s'étend comme un réseau sur tout le pays, et si entre les mailles il y a passage pour des besoins particuliers, des exigenses locales qui varient pour bien des cas de province à province, une haute direction imprime à toutes choses une unité qui est la cause première de la prospérité générale.

Tout intendant avait pour premier soin l'étude du pays dans lequel il arrivait, et il était aidé dans cette étude par les traditions laissées par ses prédécesseurs. Il trouvait

Digitized by Google

leurs papiers, leurs notes, leurs communications avec les agents secondaires, délégués et subdélégués ; il voyait comment avaient été appliqués les règlements généraux, et quels règlements particuliers avaient suscités la nature du pays, les mœurs des habitants. Ces traditions bien conservées, que nous retrouvons dans les dépôts départementaux, si bien ordonnés maintenant par des archivistes distingués sortis de notre école des Chartes, formaient une continuité d'efforts et de travaux si précieuse et si exacte que, malgré les changements de personnes, l'esprit de l'administration restait le même ; on aurait dit qu'un seul homme et toujours le même gouvernait à l'hôtel de l'intendance ; le nom changeait, l'âme, si je puis dire, était durable et persistante.

L'erreur n'était pas possible, et chaque administrateur savait à son arrivée ce qu'il devait attendre, ce qu'il pouvait exiger de la terre et des hommes. Il était préparé à ses devoirs par un stage salutaire dans les administrations locales et surtout à l'administration centrale. Il avait bien servi, il était donc propre à bien commander. Son action était strictement déterminée ; il s'enfermait dans les affaires de la province, de la généralité ; nul mouvement du dehors ne devait le troubler ; nulle exigence intérieure ne s'imposait à sa gestion ; nul soin politique, nul soin militaire ne le préoccupait ; il n'avait que le souci de son administration qui s'en trouvait bien. Dès son arrivée il connaissait rapidement et aussi bien que ses prédécesseurs les ressources du pays et les avantages qu'il pouvait en retirer. C'était une chaîne ininterrompue d'autorité, de direction, et nous pouvons le dire en toute vérité à l'éloge des intendants, de bienveillance et même de sollicitude.

La terre d'Auvergne est une terre heureuse ; dans notre précédent article, nous avons montré toute la fertilité de cette Limagne si justement célèbre et nous avons avec raison vanté ses produits et par conséquent ses richesses. L'intérieur de ce sol fortuné, le sous-sol, pour le désigner

Digitized by Google

exactement, n'est pas moins riche. Il a été remué par de terribles révolutions, secoué par de longues et successives éruptions. Dans les monts-Dômes, dans les monts du Cantal des volcans s'ouvrent, à demi écroulés, quelques-uns même avec des entonnoirs encore intacts, et attestent ces convulsions des premiers âges que notre imagination, secondée par la science, a peine à concevoir et à se représenter. Rien de semblable ne se produit ailleurs de nos jours dans les terrains, dans les montagnes encore volcaniques; où trouver des cratères si serrés les uns contre les autres qu'autour du Puy de Dôme on en compte vingt-sept au nord et vingt-sept au sud? où trouver, comme dans le plateau central, des gouffres béants qui ont plusieurs kilomètres d'ouverture et qui contiennent en leur centre des monts de scories? Le feu intérieur est toujours ardent, mais il ne se manifeste que par quelques rares secousses et par ces éruptions d'eaux chaudes, toutes minérales, auxquelles sans terreur et même avec reconnaissance bien des malades demandent la guérison de leurs maux et la santé. Quelques-unes même, chargées encore de principes actifs, de gaz accumulés s'échappent en jets continus ou intermittents, et rendent comme en raccourcis les puissants geysers de l'Islande et de l'Amérique.

Quels trésors sont renfermés dans ces montagnes, dans ces vallées si profondément bouleversées! Tous les métaux s'y trouvent, sinon par mines, du moins par traces irrécusables : le fer, même à l'état pur, le fer oligiste sur les pentes des cratères; le cuivre aussi et assez abondamment pour qu'on l'exploite, l'argent et le plomb que recèlent autour de Pontgibaud des pierres que l'on fend, que l'on brise et qu'on contraint, soumises de nouveau au feu qui les a primitivement condensées, à se désagréger, à se décomposer, à diviser les matières diverses qui les constituent et à rendre leurs richesses argentifères si longtemps cachées.

Dans ce travail rémunérateur, la houille apporte son

Digitized by Google

concours. Elle est abondante dans la vallée de l'Allier, en aval et en amont de la Limagne, et elle supplée aux forêts primitivement employées et qui se sont trop promptement épuisées. Les gisements connus ont de bonne heure fixé l'attention, et Louvois dans ses lettres à l'ingénieur de Chazerat en marque l'importance et en prédit l'utilité. Sans doute le bassin métallique et houiller de l'Allier n'atteint pas la richesse du bassin de la Loire, mais il en est si voisin qu'il peut la lui emprunter et par suite venir en aide à ses forges et à ses fonderies.

De nombreuses usines emploient et transforment les riches matières premières; les unes en font la porcelaine, la faïence (1), les autres le verre, l'émeri, d'autres des briques, du plâtre, de la chaux, des vases de toute sorte, même des creusets dont la chimie se sert avec confiance dans ses expériences.

Le marbre sert aux constructions moins que les pierres sans doute qui sont sorties par couches des montagnes. Les unes comme le basalte fournissent de fortes assises, les autres, celles de Volvic, s'élèvent en murs un peu sombres, mais solides et élégants, et décorent de beaux édifices et des églises merveilleuses. Car il s'est créé pour les pierres volcaniques de l'Auvergne un art particulier d'architecture, le Roman auvergnat, qui a construit ses monuments en dehors même de ses limites naturelles, dans le Velay et aux frontières du Languedoc. Mais la roche volcanique, si résistante en plein air s'use vite sous les pieds des hommes et des chevaux si on l'emploie dans les rues des villes et sur les routes; aussi est-on revenu au basalte, au granit et au trachite, et les rues et les villes, un peu noires d'aspect, n'en ont pas moins une certaine grâce, et surtout une solidité et une durée à toute épreuve.

Si le sous-sol de l'Auvergne est riche, le sol même à sa

(1) Nous avons au musée de la manufacture de porcelaine de Sèvres une preuve de l'intérêt que les intendants portaient à la fabrication de la faïence ; une cruche avec un couvercle, une cruche à vin ou à bière porte le nom de l'intendant, M. Rossignol.

Digitized by Google

surface l'est plus encore. N'avons-nous pas déjà fait pressentir tout ce que l'industrie en retire d'avantages et de produits. Elle utilise les céréales et les soumet à tous les usages nourriciers; elle conserve les fruits des arbres en les faisant cuire et en les imprégnant de sucre. Elle tire des plantes textiles, du lin et du chanvre, des toiles et des étoffes ; elle file la laine des troupeaux, elle la teint et la façonne en draps et en tapisseries. La peau des animaux, elle la tanne et l'approprie à tous les services de la carrosserie, de la sellerie, de la cordonnerie. Elle travaille le bois des montagnes résistant et compact, le chêne surtout; elle en fait des voitures, des meubles ou simples, ou élégants. On lui doit les fauteuils des siècles précédents si recherchés aujourd'hui, les cadres de glaces et de portraits si bien fouillés que l'art contemporain contrefait avec des pâtes n'ayant pas toujours la patience et l'habileté de les imiter. Que dire des papeteries, des fabriques de toiles peintes, de velours. Tout a été tenté, tout a été réussi avec les métaux, les pierres, les produits du sol, que transforme l'activité humaine aidée par une riche nature, généreuse pour les animaux, comme pour les plantes, et que nous ne saurions trop admirer.

I.

Le fer, ce métal précieux, qui jadis a marqué un âge nouveau dans le développement et la vie de l'humanité, crée une grande industrie dans les montagnes qui séparent l'Allier de la Loire. La vallée de la Loire, voisine de l'Auvergne, lui est d'un grand secours; elle lui livre ses richesses minérales. Elle les prodiguera dans le siècle suivant, dans le nôtre, et elle ajoutera à la matière première le combustible nécessaire pour la traiter, la transformer et la soumettre à tous les usages, à tous les besoins. Entre les deux grands cours d'eau, et presque au point de partage, Thiers, ville industrieuse et déjà célèbre par ses

Digitized by Google

couteaux et ses rasoirs, savait déjà convertir le fer en acier. Un industriel, M. Mercklein, avait parfaitement réussi ses expériences, comme l'atteste en 1786 une lettre de l'intendant M. de Chazerat.

L'Angleterre avait précédé la France dans le travail du fer, et elle ne se contentait pas de former chez elle des ouvriers, elle en envoyait au dehors, et non loin de l'Auvergne, à la Charité-sur-Loire s'établissait le sieur Alcock. Le Français Lecour se sépare du maître anglais et, après avoir visité Courpière et Thiers, il se fixe à Saint-Amant-Tallende, sous la protection du seigneur de Tallende, le comte de Tane, qui lui ouvre son château et n'exige aucun loyer. Le conseil d'Etat fait à Lecour les conditions qu'il avait faites à l'Anglais Alcock et il lui permet de créer des établissements pourvu qu'ils soient à quinze lieues des frontières ou de la mer, mesure utile qui en cas de guerre les met à l'abri des invasions. Mais Lecour tient à rester pour l'écoulement de ses produits en rapport avec l'étranger ; il songe à établir des magasins à Paris sans doute, et aussi à Lyon pour l'Italie et la Suisse, à Lille pour la Flandre, à Marseille pour le Levant, à Nantes pour l'Amérique, à Strasbourg pour l'Allemagne ; et il demande l'exemption de tous droits d'entrée et de sortie.

On le traite comme avait été traité Alcock à la Charité ; et le 18 décembre 1758 un arrêt du conseil d'Etat du roi établit « dans le lieu de Talendes une manufacture de clinquaillerie, bijouterie et taillanderie, à l'imitation de celles d'Angleterre. » Les faveurs ordinaires sont accordées : l'exemption de la taille, du logement des gens de guerre, de la milice; la cote d'office à la capitation pour les entrepreneurs et les ouvriers. De plus la demoiselle Malher, femme du sieur Lecour, est réputée régnicole et exempte du droit d'aubaine ainsi que les étrangers qui auront travaillé trois ans à la manufacture. L'arrêt est envoyé à l'intendant, M. de Ballainvilliers, et on lui fait savoir en même temps qu'il n'est pas possible d'accorder

Digitized by Google

l'exemption des droits d'entrée et de sortie avant d'avoir consulté les Etats généraux.

Lecour obtient l'autorisation de se servir du balancier de la monnaie de Riom pour marquer ses produits qui, s'ils ne sont pas exemptés des droits prescrits par le tarif de 1664, le sont des droits de 5 0/0 sur la valeur. Sans cette exemption en effet, il n'aurait pu lutter avec les objets similaires anglais qui ne paient aucun droit puisqu'ils sont prohibés et entrent en fraude. Il reçoit comme encouragement une gratification de 1,500 livres et le marquis de Broglie lui donne la jouissance de son parc de Saint-Saturnin.

La manufacture ne prospère pas : Lecour est honnête et habile en son métier, mais il n'a aucune entente des affaires. Il cherche en vain des secours près des négociants de Lyon; il en demande aussi (1760) au contrôleur général, M. Trudaine, qui les refuse parce que le mal lui paraît sans remède « à moins que quelqu'un ne veuille profiter des fautes de Lecour et de son associé Fournier et acquérir leurs fonds à un prix avantageux. » Le désaccord entre Lecour et Fournier se termine par une séparation. Fournier reste seul chargé de l'affaire; mais seul, il ne peut réussir, il faudrait lui trouver un associé.

M. Jaoul, secrétaire de l'intendance, en trouve un, M. Vimal « qui a des fonds plus qu'il n'en faut et qui fera les meilleures conditions au sieur Fournier, à qui il a déjà remis 1,400 livres. M. Vimal a visité la manufacture en compagnie du P. Desenzes et de M. Sablon. Un des motifs, qui ont encouragé son zèle, a été de voir à la manufacture une vingtaine de jeunes filles et de petits enfants de Tallende. M. Vimal fera un don gratuit à la manufacture et entrera dans la société pour une somme qui pourra aller jusqu'à 50,000 livres; et il ne craindrait pas d'y mettre 2 ou 300,000 livres. Il demande des lettres de noblesse rappelant que d'autres négociants ont déjà obtenu cette faveur: M. Julienne des Gobelins; M. Lecoureux, banquier

Digitized by Google

à Paris et M. Servant, fabricant de vinaigre au Puy. » Mais M. de Ballainvilliers s'oppose à la demande de M. Vimal, « le système actuel étant de ne point accorder ces lettres à ceux qui peuvent acheter des charges. » Dès lors M. Vimal se retire.

M. Fournier reste seul, mais il a des dettes, et bien qu'il ait payé 5 à 6,000 livres, il n'est pas libéré. Il est en outre poursuivi par son ancien associé Lecour, qui a établi à Lyon une fabrique analogue. M. de Ballainvilliers le couvre de sa protection, et pour qu'il ne soit pas exposé à être arrêté dans ses voyages, il lui donne un sauf-conduit. Il lui fait obtenir, en 1763, du ministre, M. de Choiseul, qui a été satisfait d'une première fourniture, une commande de boutons pour l'habillement des troupes; il lui accorde successivement des secours annuels de 1,500, 1,800, 1,200 et 2,400 livres; il lui concède la jouissance du château et de ses annexes pour vingt-neuf ans. La manufacture devient prospère, et Fournier arrive à réaliser, même en vendant 15 0/0 moins cher que la manufacture de la Charité, des bénéfices de 33 0/0. Ses produits sont appréciés; il imite heureusement le travail anglais, et le contrôleur général, M. Trudaine de Montigny le fait complimenter par M. de Ballainvilliers au sujet d'un tire-bouchon qu'il lui présente. Ses succès lui attirent de nouvelles gratifications et l'appui de quelques personnes riches qui lui constituent un fonds de 70,000 livres; ils lui assurent la protection de l'intendance contre un sieur Pacalet, fabricant de quincaillerie à Lyon qui lui a débauché plusieurs ouvriers. L'intendant demande au contrôleur général que les nommés Jean, serrurier, et Dubois, fondeur, soient ramenés par la maréchaussée à Tallende; mais M. Trudaine répond, 1767, « qu'il est en principe que les ouvriers ne sont pas esclaves en France et qu'ils ne sont assujettis qu'aux clauses de leurs propres conventions. »

De 1770 à 1773, le nouvel intendant, M. de Chazerat, soutient avec le même soin la manufacture Fournier, et il

Digitized by Google

lui fait obtenir, en raison des bons témoignages qu'il a recueillis, des subventions annuelles qui doivent être renouvelées jusqu'en 1776. En même temps il lui donne une commande de 3,000 grosses de boutons pour l'Amérique; le bénéfice montera à 24,000 livres. Fournier a même l'honneur d'adresser au célèbre ambassadeur Franklin des échantillons, et l'intendant les fait parvenir. La protection se manifeste encore par une subvention en 1783, et malgré quelques embarras d'argent, la manufacture se soutient. Mais, il faut le reconnaître, elle est loin d'atteindre l'importance et la prospérité des fabriques de Thiers.

Thiers se trouvait en effet dans des conditions bien plus favorables que Tallende. Sans doute le cours d'eau qui passe à Tallende, une des Couses, venant de la montagne, a un débit assez fort et coule avec une rapidité assez grande pour créer par son poids, du moment que des chutes habiles sont ménagées, une force assez puissante pour faire tourner des roues et donner dans un moulin ou dans une manufacture une continuité de mouvement qui sera utilement employée pour mettre des machines en exercice. Ces conditions favorables avaient déterminé l'établissement de MM. Lacour et Fournier. Mais le cours de la Durolle qui descend des hauteurs du Forez et en porte les eaux à Thiers est bien plus puissant. Dans un vallon très rapide, souvent abrupte, la rivière tombe de gradins en gradins, de cascades en cascades, s'arrêtant au-dessous de chacune d'elles sur de petites terrasses et formant de petits bassins qui facilitent le fonctionnement de moulins successifs. La force était divisée et comme multipliée ; elle croissait même à mesure que la descente s'accélérait, et, provoquant l'industrie qui l'employait, lui permettait de réaliser ses travaux avec plus de sûreté et plus de rapidité. Nos pères connaissaient ce concours effectif et en tiraient un juste profit sans prévoir et sans se douter qu'un jour il réaliserait pour leurs descendants les merveilles les plus extraordinaires et que, par son union avec une force jadis

Digitized by Google

inconnue, mais enfin découverte, il arriverait à produire cette électricité qui non-seulement éclaire les fabriques et les manufactures, mais surtout assure aux machines un mouvement si régulier dans son efficacité. Voyez partout dans les montagnes ces ruisseaux si gracieux, couvrant d'écume blanche et légère les pierres, les rochers qui ne sauraient les arrêter ; ils charment la vue. Voyez la Durolle, suivez-la des yeux ; descendez en la retrouvant de détours en détours cette charmante route à lacets, si bien nommée le *cordon;* aujourd'hui, comme jadis, elle favorise la coutellerie de Thiers ; elle l'a créée et elle l'entretient ; et de plus, elle offre à la ville cette ressource inappréciable, cette génération de l'électricité qui augmentera autant qu'elle le voudra, autant qu'elle saura l'employer, son activité et sa fortune.

Qu'ils sont jolis ces petits chalets qui abritent un ménage voué à l'industrie spéciale, que la qualité des eaux si bonnes pour la trempe de l'acier a non-seulement encouragée, mais a fait réussir. Il y a le plaisir des yeux; il y a plus, il y a le spectacle d'une grande utilité, de grands et réels services rendus à l'humanité. Le Furens a le même honneur à Saint-Etienne, mais il est employé à d'autres usages, à des usages aussi recherchés et aussi indispensables. Où ces eaux prennent-elles cette vertu communicative, qui du fer fait d'excellent acier? Elles passent dans des couches ferrugineuses ; de profondeurs inconnues, elles surgissent à la surface du sol, livrent aux hommes leurs secrets et leur mettent sous la main des ressources aussi mystérieuses que bienfaisantes. La ville de Thiers travaille donc le fer; elle fabrique des couteaux, des rasoirs, tout ce qui coupe et tranche. Ses ouvriers que l'on voit actifs dans les fabriques et courbés sur leurs planches et sur leurs roues de pierre au bord de la rivière, étaient déjà nombreux au XVIIIe siècle ; ils avaient leurs qualités, leurs défauts, les mêmes passions assurément ; occupons-nous d'eux, ils sont dignes d'un grand intérêt.

Digitized by Google

Les couteliers formaient, comme on disait alors, une communauté, réunion, association de tous les maîtres, qui possédaient ce titre à triple condition, la naissance, la fortune et le talent, car tous avaient fait leurs preuves, avaient produit le chef-d'œuvre exigé. Cette communauté était administrée et dirigée par une jurande composée de maîtres qui étaient choisis entre les maîtres et par les maîtres, et qui sous le nom de jurés avaient la surveillance des maîtrises et la juridiction sur les ouvriers. Ils maintenaient les droits des patrons et soumettaient à l'obéissance les ouvriers, les apprentis, tous ceux qui au-dessous des maîtres complétaient la communauté. Ils veillaient à la stricte observation des règlements et des privilèges et en punissaient l'inobservance. Ils n'avaient au-dessus d'eux qu'un tribunal d'appel, celui de l'intendant, comme le constate, de 1741 à 1745, Jean-François Roussel de Merville, écuyer, conseiller au Parlement, châtelain et juge ordinaire de la ville, baronie et mandement de Thiers. Il sépare les affaires des manufactures des délits de droit commun.

La charge des jurés était lourde, car les ouvriers étaient nombreux. La coutellerie (1755-1758) occupait les trois quarts de la population dans la ville et en dehors de la ville dans tout son ressort; et cette population, habituée à de pénibles travaux, était rude, grossière, sans culture intellectuelle, sans grande culture morale, et livrée par conséquent aux passions les plus violentes. Elle était sans cesse frémissante, et, pour la contenir, il fallait une vigilance qui ne se lassât jamais. Les règlements la gênaient et elle cherchait à les enfreindre. L'acier employé à Thiers était excellent; celui de Nevers et aussi celui de Brives en Dauphiné et de Vienne étaient moins chers et de moindre qualité; il fallait en empêcher l'introduction, comme il fallait défendre la fabrication de couteaux en fer et même de couteaux d'acier avec des ressorts en fer. Toute production défectueuse, faite comme en fraude et

Digitized by Google

souvent soutenue par de hauts intérêts, compromettait la réputation générale.

M. de Merville, subdélégué de l'intendant à Thiers, 1733, l'établit d'une façon péremptoire : « On ne peut employer les aciers de Nevers, dit-il, et par leur emploi, la compagnie de Rives commet une friponnerie que rend manifeste la mauvaise qualité et le haut prix des objets fabriqués. Il est surprenant qu'on n'en sente pas les conséquences, et qu'on ne veuille pas se défier de ceux qui s'obstinent à la protéger de quelque nom et de quelque rang qu'ils soient. »

Les ouvriers ne devaient travailler que pour les maîtres; la rétribution de leur travail n'étant pas toujours suffisante pour l'entretien de leurs familles, ils étaient disposés à faire en secret des bénéfices interdits, et se mettaient au service de simples particuliers ou d'autres maîtres que les leurs. Ils arrivaient très promptement à la contrefaçon; et comme les jurés faisaient des visites sévères dans les fabriques et dans les logements particuliers, il se produisait des répressions rigoureuses. Les infractions aux règlements devenaient par la résistance des délits qui ressortissaient des juges ordinaires et qui exposaient les coupables à des condamnations qui atteignaient leurs ressources et leur liberté, et souvent plongeaient leurs familles dans la misère.

La protection contre la contrefaçon était effective. Chaque maître avait sa marque particulière qui était empreinte sur l'objet fabriqué, et comme les maîtres étaient nombreux, les marques l'étaient aussi. Il y en avait 1,100; en 1731, on en comptait 661 employées; en 1734, un autre document porte ce nombre à 657. Elles étaient divisées en quatre classes et produisaient un impôt de 1,577 livres, la première classe payant six livres, la deuxième deux livres, la troisième une livre et la quatrième quinze sols. C'est un graveur de Clermont, nommé Dauphin, qui avait gravé les marques. Elles étaient toutes empreintes sur une table dont la conservation était bien surveillée. Cette table, véritable matricule, étant en plomb,

Digitized by Google

se détériorait par le temps et par l'usage, et souvent des lignes effacées causaient de graves contestations. Aussi demanda-t-on dès 1730 l'établissement d'une nouvelle table en argent, plus résistante par conséquent et indélébile; elle coûta 1,100 livres. Les marques furent soumises à une réformation minutieuse; on supprima toutes celles qui étaient tombées en désuétude, et la table nouvelle fut déposée au greffe de la chancellerie. Toutes les marques conservées n'étaient pas mises en œuvre; avant d'en créer de nouvelles, on devait utiliser celles qui étaient en réserve. Le contrôleur général, M. Machault, fit sur ce point, en 1749, les recommandations les plus strictes à l'intendant M. Rossignol.

Etablir complètement la liste de marques si nombreuses, serait une œuvre sinon impossible, du moins très difficile et très longue. Nous nous bornerons à donner les principales, et surtout celles qui par quelques traits communs provoquaient des confusions et soulevaient des difficultés : le *pied de biche* et la *patte de héron;* le *bâton royal* et le *bâton de la vierge;* la *flèche* et la *petite lance;* le *monde* et l'*O* couronné; la *palme,* remarquable parce qu'elle a été la première marque de Thiers, et la *branche pointue;* le *bois de cerf* qui se rapproche de la palme; le *sauvage* appuyé sur une massue et l'*homme* tenant en main une *trompette embouchée;* la *fleur de lys enlevée* et la *fleur de lys enfoncée;* la *demye-fleur de lys,* la *fleur de lys blanche* et la *fleur de lys noire;* le *vazy* et les *tenailles;* l'*ancre de mer,* la *grenade en fruit;* la *palme couronnée* et la *croix romaine;* la *lune* et la *demye-lune;* le *pupitre;* le *cœur percé;* etc., etc.

Cette multiplicité des marques donnaient à des faussaires une grande tentation et une grande facilité pour les imiter. Malgré tous les règlements et le rappel fréquent des lettres patentes, en 1743 par exemple, la friponnerie était érigée en coutume. Les ouvriers souvent irrités contre les exigences des maîtres travaillaient à part et usurpaient les

Digitized by Google

marques; c'était souvent comme une guerre déclarée, et le prélude de difficultés prochaines et de réformes inévitables. Les visites des jurés ne servaient à rien; elles étaient prévues et comme annoncées; les ouvriers unis, ligués entre eux, étaient prévenus; et tout, même quand les jurés étaient accompagnés des inspecteurs, se trouvait dans une parfaite régularité. L'inspection était sans doute une bonne institution, mais les inspecteurs étaient peu nombreux et avaient des ressorts trop étendus. C'est à peine s'ils pouvaient une fois par an prêter leur appui aux jurandes.

La jurande de Thiers avait été établie par des lettres royales, du 25 mai 1584, qui prescrivaient des visites non-seulement à Thiers mais dans les paroisses voisines de Saint-Remy, Celles, Arconsat et Paslières; en même temps elles déterminaient les conditions dans lesquelles les apprentis devaient être choisis et les maîtres admis, réglaient les marques, en imposaient l'usage et le garantissaient. Elles étaient tombées en oubli, et ces paroisses étaient devenues des nids de contrefaçons; les marques étaient imitées, faussées au su et au vu du public qui, se laissant tromper, les acceptait.

La jurande ne s'étendait du reste qu'à cinq lieues de distance de Thiers, et les ouvriers qui voulaient contrefaire les bonnes marques s'établissaient au delà. M. de Merville écrit à l'intendant, M. de Moras (1750) « que quatre d'entre eux se sont installés à Vollore et y exercent en grand leur friponnerie avec une grande facilité parce qu'ils sont soustraits aux visites des juges de la jurande. Il propose d'établir les limites de la jurande à dix lieues de Thiers, et d'admettre à la maîtrise les ouvriers libres auparavant, qui, par suite du nouveau règlement, se trouveront compris dans la jurande de Thiers. Cette faveur devrait être étendue non-seulement aux ouvriers de Vollore, mais à tous ceux qui satisferont aux conditions du règlement; agir autrement, ce serait leur permettre de continuer leur friponnerie. »

Digitized by Google

Les maîtres vont eux-mêmes au-devant de la contre-façon; ils s'en servent, ils en profitent; ils font travailler des ouvriers en dehors de leurs fabriques, et ils les autorisent à reproduire leurs marques et d'autres. Ils demandent même, par une requête, « d'être dispensés de l'article du règlement qui leur défend de confier des marques à ceux de leurs bons ouvriers qui travaillent avec leur consentement hors de leurs maisons ou ateliers. » M. Fontfreyde, inspecteur des manufactures de la province d'Auvergne, met à néant cette requête. D'autre part les seigneurs soutiennent les ouvriers que les officiers d'une justice sévère poursuivent pour les contraventions; ils n'acceptent pas chez eux les jurés visiteurs des fabriques « parce qu'ils se font payer une espèce de tribut par les ouvriers qui se réfugient sur leurs terres, et s'ils les en chassent quelquefois, ce n'est que lorsque le maître coutelier de Thiers, dont on contrefait la marque, donne au seigneur une plus grosse somme. » Une telle manière d'agir est certes bien regrettable.

Des plaintes violentes étaient adressées aux intendants par l'entremise des délégués, des subdélégués et des inspecteurs, et, en dehors des jurandes, elles suscitaient des procès devant le Parlement. Les condamnations ne sont obtenues qu'avec une grande peine. M. Fontfreyde et M. de Moras, dans leurs observations, accusent les tribunaux de faiblesse dans un procès contre Mathieu Grangeon, qui a fabriqué dix-huit douzaines de couteaux avec des ressorts en fer, en contravention de l'article 5 du règlement de 1743. « Il faut convenir, disent-ils, que les juges ordinaires et les parlements eux-mêmes sont en général très peu disposés à entrer dans les vues de sagesse qui ont déterminé le conseil d'Etat à rédiger des règlements de l'espèce de celui de 1743.... Ils regardent comme une gêne et une atteinte à la liberté commerciale les précautions qui ont paru nécessaires pour assurer une bonne fabrication. » Ces tribunaux et ces parlements devançaient les temps et s'ins-

Digitized by Google

piraient des idées libérales des philosophes et des économistes. Il n'y avait que trop de juridictions, et, à force de juger, on jugeait mal; c'était l'opinion de M. Chauvassaignes, juge à Thiers, de 1778 à 1786.

On prend des moyens termes; on propose d'ajouter une seconde marque avec le mot de Thiers; puis le mot étant trop long, le contrôleur général, M. Orry, propose la lettre T. Les couteliers n'acceptent ni l'une ni l'autre proposition. La double marque les empêcherait de contrefaire les marchandises d'Allemagne et d'Angleterre.

Les difficultés, les réclamations, les mécontentements naissaient et renaissaient sans cesse dans la fabrique de Thiers. Que d'agitations, que de mouvements tumultueux! Les intérêts souvent opposés soulevaient des tempêtes, interrompaient les travaux; des cas litigieux surgissaient et les diverses juridictions en étaient surchargées. Entre tous, nous choisissons les plus saisissants. Une contestation s'était élevée, en 1738, entre la veuve Faucher, titulaire d'une maîtrise à Thiers, et la veuve Prodon-Douly, également titulaire, au sujet de leurs marques. La veuve Faucher est propriétaire de la marque du *pied de biche,* achetée par son mari; la *patte de héron* est la propriété de la veuve Prodon. En altérant cette seconde marque, la veuve Prodon peut imiter facilement le *pied de biche* et causer ainsi un tort considérable à la veuve Faucher. Un arrêt du Conseil, du 24 mars 1739, enjoint à la veuve Prodon-Douly de réformer sa marque; le subdélégué Merville est chargé de l'exécution. Il se récuse et fait observer à l'intendant qu'elle rentre dans les attributions de la jurande. La veuve Faucher présente une nouvelle requête et expose que « la veuve Prodon-Douly est sur le point d'employer un grand nombre d'ouvriers pour fabriquer dans les trois mois (délai accordé par le Conseil) des ouvrages pour plusieurs années, ce qui est très préjudiciable à la suppliante. » La veuve Prodon citée fait défaut. Les jurés visiteurs et les experts sont d'avis que l'on supprime

Digitized by Google

la marque de la veuve Prodon, et la veuve Faucher offre d'en payer la valeur qui est de 240 livres. M. de Merville, juge à Thiers, approuve la suppression, car « on n'atteindrait pas le but en adoptant d'autres moyens proposés, comme le renversement de la marque, la frappe en travers, l'addition d'une couronne ou d'une fleur de lys. Une fâcheuse ressemblance subsisterait. Son avis ne peut être suspect, car les ressemblances entre les marques suscitent des procès continuels, et il aurait intérêt à les perpétuer. Cette suppression et d'autres à l'avenir diminueront de quarante pistoles le produit de sa charge. » L'intendant approuve ces raisons, et M. de Merville annonce que l'arrêt est exécuté.

En 1748, une autre contestation s'élève entre le sieur Jacques Batice, coutelier à Thiers, et le sieur Grangeneuve, aussi coutelier. Le premier a pour marque un *homme tenant une trompette* et le second un *sauvage appuyé* sur sa massue. La confusion n'est que trop facile. Le juge de police de Thiers renvoie les parties dos à dos. Mais, à la requête de Jacques Batice, le contrôleur général Machault intervient et enjoint à l'intendant M. Rossignol « de faire défense à Grangeneuve de marquer à l'avenir ses ouvrages de la marque du *sauvage*. »

Autre contestation. Le sieur Pradel se plaint qu'on lui ait imposé de mettre une couronne à sa *fleur de lys enlevée* pour la distinguer de la *fleur de lys enfoncée* du sieur Sirenat-Boulay. Anne Roger, veuve de Sirenat-Boulay, se plaint à son tour, car son mari avait déjà supprimé une *demi-fleur de lys* sur les instances du propriétaire de la *fleur de lys blanche* et de la *fleur de lys noire*. Les deux plaintes se confondent, et l'intendant finit par laisser les marques en l'état, disant « qu'il n'y a pas plus de ressemblance entre elles qu'entre celles de la *demye-lune* et de la *lune entière*. »

Une affaire plus grave s'éleva entre un sieur Rivet et un sieur Moutonnier. Rivet, acquéreur de la marque

Digitized by Google

du *bois de cerf*, s'était efforcé de la rendre semblable à la marque de la *palme*, appartenant à Moutonnier, l'une des plus estimées de la fabrique. En 1756, la marque de Rivet fut réformée. Mais l'affaire fut portée à Riom par l'intendant, et les lenteurs de l'appel du Présidial ne prirent fin qu'en 1760. La décision première de l'inspecteur Fontfreyde fut transformée en arrêt. « Rivet, qui venait d'établir à Boën, à sept lieues de Thiers, une fabrique où il contrefaisait les meilleures marques, fut déchu de la maîtrise sans pouvoir être admis dans d'autres jurandes ; la même peine serait portée à l'avenir contre les autres maîtres de Thiers qui se livreraient à la contrefaçon des marques. Il est défendu à Rivet et tous autres maîtres d'établir une nouvelle fabrique dans les provinces voisines, à quinze lieues des limites de la jurande de Thiers. »

Cette suite de procès était préjudiciable à la fabrication de Thiers, et quelques signes de décadence se manifestèrent. Antoine Guillemot fils en profita, en 1784, pour établir près de Clermont, à Chamalières, une fabrique ; il aurait voulu qu'elle fût déclarée *royale* et qu'elle pût, comme la fabrique de Paris, se servir de toutes les marques. Mais ce titre ne pouvait être porté que par un seul établissement, et M. de Calonne ne donna l'autorisation que dans les conditions ordinaires. Guillemot rendit un grand service en employant les enfants trouvés de l'hôpital général, mais Thiers n'eut réellement pas à souffrir de cette concurrence.

Cette ville, où parfois éclatent des dissensions intestines, était unanime pour se défendre contre les entreprises du dehors. Le sieur Amable Chabrol créait une fabrique de rasoirs incrustés « à l'imitation de ceux d'Angleterre ». Il chercha, mais en vain, à se faire accepter par la jurande de Thiers. Il n'était pas fils de maître, il n'avait pas le brevet d'apprentissage. Il fut réduit à demander à l'intendant

Digitized by Google

qu'il fût fait défense aux couteliers de le troubler dans l'exercice de sa profession.

A Ambert, un sieur Fleuret fabrique des fleurets à coudre, à broder, à faire des rubans, des gances, des lacets; on lui conteste son privilège et l'intendant, M. Rossignol, n'arrête les attaques qu'en montrant qu'il est mal dans ses affaires et qu'aucune rivalité n'est à craindre.

Du fer nous passons au cuivre. Les manufactures où ce métal était traité étaient tout à fait indépendantes; elles avaient été d'abord régies par des lettres patentes du 19 août 1727; un arrêt du 5 septembre 1730 les avait révoquées; mais, en février 1745, un édit du roi les constitua définitivement; il portait que toutes les contestations qui s'élèveraient à leur sujet ressortiraient de la généralité de Riom.

Les forges ne sont soumises qu'à des règlements intérieurs qu'on peut appeler de discipline. Les principaux articles ont pour but d'empêcher les forges de servir de retraite à des scélérats ou même à des contribuables et à des débiteurs de mauvaise foi. « Les maîtres de forges fourniront aux intendants des états nominatifs de leurs ouvriers : il est défendu aux ouvriers de porter des armes; il est défendu aux maîtres de forges de recevoir des ouvriers qui ne seraient pas munis d'un certificat en règle, soit du curé ou syndic de leur paroisse, soit du maître qu'ils ont quitté. »

La terre d'Auvergne renferme d'autres trésors que les métaux : les coulées de lave que nous retrouvons sur les pentes des monts Dômes se sont couvertes avec le temps de matières qui, par leur décomposition, ont formé une terre végétale qui, à son tour, s'est couverte d'arbres, et qui, défrichée, s'est parée de vignes, de prairies et de moissons. On peut suivre dans les bois, dans les champs, les vagues de pierre refroidie; on peut les ouvrir et les exploiter autour de Clermont, à Volvic, pour la construction des maisons et des routes. Le marbre même ne fait pas dé-

Digitized by Google

faut, et l'argile abonde pour la fabrication des briques de toutes sortes qui servent aussi aux maisons et qui en couvrent les toits. On fabrique de la faïence, de la porcelaine avec le caolin du Mont-Dore, de Sauxillanges, de Besse, de Champeix et de Montaigut, et, avec certains sables, de la verrerie. On fait aussi de la poterie pour les usages domestiques et des creusets pour les laboratoires. On a même trouvé de l'émeri près de Saint-Flour. La mine est excellente, et M. Juéry, le propriétaire, demande la prohibition de l'émeri étranger.

La fabrication de la faïence mérite une attention particulière. En 1733, une usine est établie à Clermont par le sieur Savignac, avec l'aide de M. d'Alagnat, conseiller à la Cour des aides de Clermont-Ferrand. Savignac demande un privilège de vingt années pour débiter sa marchandise dans la province d'Auvergne. M. Trudaine demande à M. d'Alagnat un projet de lettres patentes : « J'examinerai, dit-il, si les clauses que vous proposez sont admissibles et avantageuses au public, et je vous tiendrai parole, peut-être au delà de ce que vous oserez espérer. » Dans le même temps, en 1734, M. Georges Blatin, négociant à Clermont, recevait de Bordeaux, du sieur Raby, une copie des lettres patentes obtenues par la manufacture de faïences de Bordeaux dont M. Hustin était le directeur. Savignac fournit à M. Trudaine un compte détaillé; les dépenses, du 15 juillet 1733 au 25 janvier 1734, ont été de 13,335 livres. Sa manufacture se compose d'un directeur, d'un contrôleur et de vingt personnes gagées. Ses principaux ouvriers sont : Melhau, peintre; Moreau, tourneur; Poisson, peintre, et sa femme mouleuse. Les hommes ont 600 livres de gages chacun et la femme 200. On fait des faïences, façon de Montpellier et de Moustier. Mais les demandes de privilèges, d'exemptions de charges et de cotes de ville, sont rejetées par M. Orry qui n'autorise que l'entrée des plombs et des étains d'Angleterre,

Digitized by Google

et qui promet de ne pas permettre d'autres établissements tant que celui de Savignac subsistera.

Cette industrie réussit tout d'abord, car, comme le dira M. Tixier, délégué de Clermont en 1775, « la terre du pays est plus propre à la faïence que celle de Nevers, parce qu'elle est plus légère et même plus fine. » Mais elle tomba par la faute des entrepreneurs. On chercha à la ranimer. Le 21 avril 1766, le contrôleur général, M. Bertin, adressa à l'intendant d'Auvergne « un ouvrage de M. Guettard sur la fabrication de la porcelaine semblable à celle de Chine, et un arrêt du Conseil qui permit de fabriquer dans toute l'étendue du royaume des porcelaines à l'imitation de la Chine, tant en blanc que peintes en bleu et blanc, et camaïeu de même couleur. On réserve à la manufacture royale les ouvrages supérieurs en peinture de toutes couleurs sur un même fond, et l'emploi de l'or et des figures en relief. »

Comme pour répondre à l'invitation du contrôleur général, un sieur Caron propose en 1766 d'établir à Clermont une manufacture de faïence dans le goût de Moustier et de Marseille. Il demande une avance de 6,000 livres qu'on ne peut lui accorder. Il renouvelle la demande en 1770 et en 1771. Mais on le laisse à ses propres ressources, comme on avait laissé un autre sieur Caron, ancien propriétaire d'une manufacture de faïence à Marseille, au quartier de la Joliette, qui avait offert également en 1766 « de faire la faïence ordinaire, la faïence japonnée, la terre de pipe en façon d'Angleterre et la porcelaine. »

En 1777, un sieur Gautron, peintre en porcelaine et chimiste à Paris, propose d'établir à Clermont une manufacture de porcelaine et de perfectionner celle de faïence; il assure qu'il pourrait réussir aussi bien que la manufacture de porcelaine établie à Limoges depuis 1770.

Toutes ces entreprises n'ont point été définitives; il en est toutefois resté des types qui font aujourd'hui la joie

Digitized by Google

des collectionneurs et qui témoignent d'un vrai génie d'imitation et d'initiative.

On peut dire la même chose au sujet des verriers. Il en a existé : 1° au château des Escures, paroisse du Monestier ; M. Teyras, subdélégué résidant à Saint-Amant-Roche-Savine, annonce que deux gentilshommes lyonnais ont reconstruit une ancienne fabrique qui a été très bonne ; — 2° au terroir du Châtelet, paroisse d'Ambert ; les sieurs Esnard et Robichon, verriers à Givors en Lyonnais, trouvent la terre nécessaire à leur industrie chez le sieur Flouvat, prêtre. Antoine Flouvat, frère du précédent, fait une opposition que lève une ordonnance de M. Rossignol du 20 mai 1750 ; — 3° dans la forêt de Chavanon, dépendant du domaine de Préchonnet. On y trouve les cailloux nécessaires pour la fabrication, ce qu'on appelle en Allemagne *Glasstein* et en Italie *Cogoly*. Le seigneur de Préchonnet abandonne la coupe des bois et tous les autres avantages nécessaires ; il se contente de percevoir un dixième du produit net ; — 4° à Tallende, le sieur Fournier a remarqué que les matières propres à la fabrication du verre à bouteilles, du verre à vitres, ainsi que le charbon de terre abondent dans le canton ; — 5° au Montel-de-Gelat, à la Roche, une verrerie appartenant à M. Dauphin de Leyval ; — 6° dans la forêt de la Margeride, verrerie à M. le comte de Latour-d'Auvergne ; l'entrepreneur est le sieur Buffan de Paris ; lettres patentes du 15 septembre 1775 ; — 7° à Brassac, verrerie du sieur Beaupied.

Citons encore celles de M. Augustin Fréchin, faubourg des Gras, à Clermont, et de M. Bourgerin de Merville. Elles sont toutes très actives. D'une seule, celle de la Margeride, il sort 90,000 à 100,000 livres de verre par an. Dans toutes on fait des bouteilles, des verres à vitres, de la gobeleterie fine et commune, et enfin des verres et des plats, façon de Bohême. Ces derniers produits sont plus que recherchés aujourd'hui ; on les paie fort cher.

Digitized by Google

II.

Les richesses de la surface du sol sont plus grandes encore que celles du sous-sol. De quelque côté que l'on jette les yeux, on rencontre dans les vallées, surtout dans la Limagne, de belles moissons, des vergers superbes, des produits de toute sorte, et sur les coteaux, sur les montagnes des vignes vigoureuses, des bois splendides et des prairies luxuriantes.

La Basse-Auvergne est une des terres nourricières de notre France, et l'on peut la comparer à la Brie, à la Beauce. Les blés de la Limagne, grâce au terrain d'alluvion où ils poussent, ont une force qu'on ne trouve nulle autre part. Leurs tiges sont serrées et hautes; ils donnent non-seulement beaucoup de grain, mais beaucoup de paille. En pleine saison, si l'on s'engage dans un sentier entre deux champs, on y disparaît; la taille humaine est dépassée. Les blés durs fournissent une excellente farine, et de bonne heure on l'a utilisée non-seulement pour faire du pain, mais pour faire des pâtes alimentaires qui, perfectionnées et partout répandues, rivalisent maintenant avec les célèbres pâtes d'Italie. L'orge, l'avoine, etc., toutes les céréales prospèrent également; rien ne leur nuit, pas même l'ombre, si fatale ailleurs, des arbres qui, au-dessus d'elles, donnent des noix, des poires, des abricots, des fruits de toute nature. Les champs produisent, comme des vergers, et les fruits si abondants ont de bonne heure inspiré aux habitants la pensée de les conserver; ils les ont fait sécher, ils les ont fait confire dans des sirops de sucre, soit entiers, soit réduits en pâtes d'un nouveau genre, comme les abricots, et longtemps, même de nos jours, pendant la première moitié du siècle, la fabrication a été spéciale à l'Auvergne qui lui a dû une nouvelle renommée.

H. CHOTARD.

(A suivre.)

Digitized by Google

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DES

LACS D'AUVERGNE

(Suite.)

Si nous comparons la flore précédente à la flore des autres régions lacustres, nous sommes frappés de la présence en Auvergne de plusieurs plantes caractéristiques qui occupent pour une large part la zone habitable de la rive. Nous voulons parler des *Isoetes lacustris* et *echinospora*, et, d'autre part, de la *Littorella lacustris*. Ces plantes forment souvent sous l'eau un gazon très épais; la Littorelle remonte la rive jusqu'à la zone découverte et fleurit souvent à l'air libre, comme nous l'avons observé, en juillet dernier, au lac de la Landie. Les deux espèces d'Isoetes, fréquemment associées dans un même lac, vivent toujours submergées. L'*Echinospora* paraît préférer les zones voisines de la surface; la *Lacustris* ne se trouve guère à moins de 1 mètre ou 1^m50 de profondeur. Mais nous ne possédons aucune donnée sur la limite inférieure de l'aire de ces espèces.

Les Isoetes et la Littorelle, connues dans les Vosges, font absolument défaut dans les lacs du Jura : le fait est probablement dû à la richesse en calcaire du sol sur lequel ces lacs reposent. On y voit cependant prospérer d'autres espèces données comme silicicoles par les phytostaticiens, telles : *Myriophyllum spicatum*, *Trapa natans*, *Potamogeton obtusifolius*, etc. (MAGNIN). Dans les lacs pyrénéens, les *Isoetes* sont très rares et la *Littorella* n'y est point signalée par M. Belloc (1).

(1) E. Belloc. *La végétation lacustre dans les Pyrénées*, Ass. fr. av. Sc. Congrès de Pau, 1892, t. II, p. 412.

Digitized by Google

Considérées au point de vue de leur répartition dans nos différents lacs, les espèces végétales montrent certaines particularités caractéristiques.

La florule d'un lac quelconque, en tant qu'espèces, est toujours très réduite. Le lac le plus riche, celui de Chambédaze, n'offre même pas la moitié des formes signalées.

La liste suivante, ne comprenant pour plus de simplicité que les termes extrêmes de la série, donnera les richesses relatives de nos différents bassins :

Chambédaze.....	47 0/0	Montcineyre.....	24 0/0
Esclauzes.....	41 0/0	La Landie.....	20 0/0
Guéry.....	37 0/0	Tazanat.....	13 0/0
Bourdouze.....	32 0/0	Pavin.....	8 0/0

Ces chiffres ne font qu'établir un fait facile à prévoir : les lacs de dépression ou de barrage, avec leurs rives généralement peu inclinées, leur beine accentuée, leur lit peu profond, offrent un facile accès aux végétaux ; les cratères-lacs, au contraire, avec leurs bords très déclives et leur beine restreinte ou nulle, offrent peu de points favorables au développement de la végétation.

Nous sommes ainsi conduits à déterminer les espèces les plus répandues dans nos lacs, celles qui, suivant l'expression de M. le docteur Magnin, constituent le fonds de la flore lacustre. Là encore les limites sont difficiles à préciser, car le nombre des lacs que nous étudions ici est assez peu considérable. Nous pouvons néanmoins dresser le catalogue suivant pour les formes caractéristiques :

Scirpus lacustris.....	14 lacs.	*Scirpus acicularis*.....	9 lacs.
Littorella lacustris	14 —	*Carex ampullacea*.....	9 —
Ranunculus trichophyllus.	11 —	*Myriophyllum spicatum*...	8 —
Arundo phragmites.....	11 —	*Potamogeton crispus*.....	8 —
Equisetum limosum.....	11 —	*Potamogeton natans*.....	8 —
Ranunculus aquatilis. ...	10 —	*Carex vesicaria*.....	8 —
Potamogeton lucens.	9 —	*Ceratophyllum demersum*..	8 —

En second lieu, les espèces qui suivent peuvent être observées dans une moyenne de 4 à 7 lacs :

Digitized by Google

Nuphar luteum.	*Potamogeton gramineus.*
Nuphar pumilum.	*Isoetes lacustris.*
Nymphea alba.	*Isoetes echinospora.*
Carex limosa.	*Fontinalis antipyretica.*
Carex riparia.	

Les autres formes sont extrêmement disséminées ; qu'il nous suffise de citer entre autres :

Nymphea minor : Esclauzes.	*Myriophyllum alterniflorum :* Guéry.
Scirpus fluitans : Esclauzes.	*Callitriche hamulata :* Guéry.
Hydrocotyle vulgaris : Chambédaze.	*Fontinalis squamosa :* Pavin.
Utricularia vulgaris : Chambédaze.	*Fontinalis arvernica :* Pavin.
Utricularia minor : Chamb. et Bourdouze.	*Sium latifolium :* Chambon (1).

Enfin les espèces que nous avons inscrites à la suite des plantes caractéristiques donnent lieu aux mêmes remarques. Nous ne signalerons que les plus répandues :

Hypnum cuspidatum.....	15 lacs.	*Glyceria fluitans*.....	9 lacs.
Sphagnum subsecundum...	14 —	*Veronica scutellata*.....	8 —
Sphagnum acutifolium....	14 —	*Sparganium ramosum*. ...	8 —
Polygonum amphibium. ..	11 —	*Phalaris arundinacea*....	8 —
Menyanthes trifoliata....	10 —	*Hypnum fluitans*.....	8 —
Comarum palustre.....	10 —	*Aulacomnium palustre*....	8 —
Equisetum palustre.....	10 —	*Chara fragilis*.....	7 —

Les florules précédentes ne peuvent être considérées comme complètes ; elles acquerront seulement toute leur valeur lorsqu'on aura dressé avec soin la topographie botanique de chaque lac. Aussi serait-il prématuré de poser dès maintenant des conclusions touchant ces causes de répartition des espèces. On est frappé néanmoins de la dissémination de certaines formes ; la même particularité se présentera à propos de la faune. Il y a là une question des plus intéressantes, d'un ordre général et qui ne pourrait être abordée qu'après des études approfondies.

Il est certain, en tous cas, que l'altitude exerce une influence sensible sur la distribution de certaines plantes, bien qu'il soit difficile de la mettre en évidence. Les étangs de la plaine, d'une altitude inférieure à 400 mètres, offrent

(1) Dumas-Damon, in Mélanges botaniques, par le Dr P. Girod. Paris, 1893, p. 19.

Digitized by Google

une flore bien distincte de celle des lacs élevés, mais leurs caractères physiques sont aussi différents et il serait nécessaire de préciser la part qui revient à chacun d'entre eux dans la répartition de leurs végétaux. Cette flore est constituée par une série déjà connue :

Ranunculus aquatilis.	*Scirpus lacustris.*
Ranunculus trichophyllus.	*Carex ampullacea.*
Nymphea alba.	*Carex riparia.*
Myriophyllum spicatum.	*Chara fragilis.*
Littorella lacustris.	*Chara fœtida.*

Et d'autre part par les espèces suivantes qui manquent absolument dans la montagne :

Trapa natans.	*Marsilia quadrifolia.*
Potamageton pusillus.	*Pilularia globulifera.*
Hottonia palustris.	*Lemna arrhiza.*
Sagittaria sagittifolia.	

Il est probable que l'habitat de ces espèces ne dépend pas uniquement de l'altitude, mais le fait est certain pour les *Sphaignes* qui ne se rencontrent point dans les régions inférieures. Les *Potamogeton* sont plus nombreux en espèces dans les lacs élevés (Guéry, La Landie). La remarque a été faite par M. le docteur Magnin pour le Jura ; elle est tout aussi exacte pour l'Auvergne. L'élévation de température correspondant à la diminution d'altitude est bien ici le principal facteur : le lac de Tazanat (625 mètres), qui possède la moyenne thermique la plus considérable, ne possède aucune espèce de *Potamot.* D'autre part, les *Potamogeton* ne dépassent guère non plus une certaine limite supérieure, car M. Belloc ne les indique que dans les régions basses des Pyrénées où ils sont d'ailleurs abondants.

DISTRIBUTION DES VÉGÉTAUX DANS UN LAC. — M. le docteur Magnin, à la suite de ses longues et consciencieuses études sur la végétation du Jura, a pu définir d'une façon précise le mode typique de la répartition des espèces dans un lac : « Ce qui frappe tout d'abord, lorsqu'on a exploré un certain nombre de lacs, c'est la régularité avec

Digitized by Google

laquelle les plantes sont réparties à leur surface ou dans leur profondeur ; on les observe presque toujours, en allant des bords au milieu du lac, groupées en zones distinctes de la façon suivante :

» Une zone littorale de plantes dressées hors de l'eau, *Phragmites*, puis *Scirpus lacustris ;*

» Une zone intérieure de plantes à feuilles nageantes dont la plus commune est le *Nuphar luteum ;*

» Plus en dedans encore, une zone concentrique de plantes à tige feuillée arrivant à la surface ou à son voisinage et constituée surtout par des *Potamots ;*

» Enfin une surface nue mais où le grappin ramène de la profondeur des plantes de fond : *Ceratophyllum*, *Chara*, *Nitella*, etc. (1). »

Cette stratification des zones végétales exige pour se développer d'une façon bien nette une rive constituée normalement, pourvue d'une beine accentuée comme celle que nous avons déjà décrite (lac de la Landie). Les plantes trouvent là un vaste champ où elles peuvent se répartir suivant les conditions qu'exigent la structure et les fonctions de leur organisme.

La ceinture végétale aquatique est elle-même entourée d'une zone de plantes de tourbières et de marécages dont nous avons donné la liste générale et parmi lesquelles il faut citer en premier lieu : *Menyanthes trifoliata*, *Veronica scutellata*, *Sparganium ramosum*, *Equisetum limosum* et *palustre*, *Hypnum cuspidatum*, etc., et surtout les différentes espèces du genre *Carex*, telles que : *C. ampullacea*, *vesicaria*, *riparia*, etc. L'abondance des *Carex* a fait donner à cette zone le nom de CARIÇAIE *(Caricetum)*. (MAGNIN.)

La première zone véritablement lacustre est occupée surtout par les *Phragmites vulgaris* et les *Scirpus lacus-*

(1) Magnin. *Recherches sur la végétation des lacs du Jura.* Revue générale de Botanique, t. V, 303.

Digitized by Google

tris; elle s'étend sur la grève et la beine jusqu'à une profondeur maximale de 3 mètres environ. Parmi ces Roseaux et ces Joncs peuvent croître diverses autres plantes aquatiques appartenant aux deux zones contiguës. D'autre part, cette zone se dédouble souvent en deux régions plus ou moins nettement séparées, caractérisée par la prédominance, l'une des *Phragmites*, l'autre des *Scirpus*. La première prendra le nom de *Phragmitaie*, la seconde, postérieure, celui de *Scirpaie*. Ces deux sous-zones sont très nettes au lac de la Landie.

La troisième zone ou NUPHARAIE comprend la majeure partie de la beine habitée principalement par le *Nuphar luteum*.

La POTAMOGETONAIE descend la pente du mont jusqu'à une profondeur maximale de 8 mètres. Elle est caractérisée par les *Potamogeton lucens* et *crispus* auxquels s'ajoutent parfois les *Myriophyllum spicatum*, *Ceratophyllum submersum* et *demersum*.

Enfin la CHARAÇAIE constitue la zone inférieure. Elle comprend uniquement des Cryptogames : *Chara fragilis* et *fœtida*, *Chara Braunii*, *Nitella flexilis*, *Nitella tenuissima*, *Fontinalis antipyretica*. La Charaçaie, dans le Jura, ne dépasse guère une profondeur de 12 à 13 mètres, mais dans nos lacs où l'eau est très limpide, nous avons pu constater l'existence des *Chara (Ch. fœtida)* jusqu'à 15 mètres de profondeur (Chauvet).

A côté de cette flore littorale, existe en quelque sorte une flore pélagique macrophytique.

L'*Utricularia vulgaris*, qu'on ne rencontre d'ailleurs qu'à Chambédaze, est une plante normalement flottante. D'autre part, chez les *Potamogeton lucens* et *crispus*, les *Myriophyllum spicatum*, les *Ranunculus aquatilis* et *fluitans*, « des fragments de tiges peuvent se détacher, devenir libres et continuer à végéter et à fleurir pendant un temps plus ou moins long. (MAGNIN.) » Cet ensemble

Digitized by Google

forme aussi une zone de végétation superficielle complètement indépendante de la rive.

Les facteurs qui déterminent la répartition des végétaux aux différentes profondeurs ont été mis en relief par M. le docteur Magnin. Les uns sont relatifs à la structure de la plante elle-même, les autres aux conditions du milieu et ce sont ces derniers (absorption par l'eau des radiations lumineuses, chimiques et surtout calorifiques) qui fixent la limite inférieure de la zone habitable; celle-ci doit donc varier en étendue avec la faculté d'absorption de l'eau, mais dans de très faibles limites.

D'autre part, il est clair que l'extension des différentes zones de végétation correspond à la structure de la rive. Dans les lacs peu profonds, comme celui de la Godivelle (lac inférieur), il ne peut être question d'une stratification des zones, il existe simplement une flore littorale (Cariçaie) et une flore lacustre proprement dite, sans distinction d'étage.

Parmi les espèces qui constituent la première, aux abords de ce lac, nous pouvons citer :

Cicuta virosa.	*Equisetum limosum.*
Menyanthes trifoliata.	*Phalaris arundinacea.*
Veronica scutellata.	*Hypnum stramineum.*
Sparganium ramosum.	*Hypnum cuspidatum.*
Carex limosa.	*Sphagnum cymbifolium.*
Carex vesicaria.	*Sphagnum subsecundum.*
Carex paludosa.	*Sphagnum acutifolium.*
Equisetum palustre.	*Sphagnum recurvum.*

La flore aquatique y est assez variée :

Ranunculus aquatilis.	*Potamogeton lucens.*
Ranunculus trichophyllus.	*Potamogeton crispus.*
Nuphar luteum.	*Potamogeton natans.*
Nymphea alba.	*Scirpus lacustris.*
Littorella lacustris.	*Scirpus acicularis.*
Ceratophyllum submersum.	*Glyceria fluitans.*

Digitized by Google

Les lacs de tourbières offrent aussi naturellement une répartition spéciale des végétaux, puisque leur rive est modifiée par le développement des Sphaignes. Les différentes zones y sont plus ou moins confondues; les premières y sont très étroites, alors que les zones profondes y gagnent en étendue.

Enfin, dans les autres lacs, la ceinture végétale peut être modifiée par les accidents de la rive qui l'interrompent sur une étendue plus ou moins grande ou bien par la prédominance de telle espèce caractéristique, l'absence de telle autre. Il faudrait détailler ici la florule de chacun de ces lacs; ce serait donner trop d'extension à un travail qui n'est que provisoire et demande encore de longues observations. Nous ne pouvons cependant passer outre sans signaler la pauvreté des lacs-cratères où la végétation, par suite de la déclivité de la rive, a de la peine à s'établir. Citons surtout le Pavin dont la flore se réduit à quelques espèces représentées par de rares individus : *Equisetum limosum, Equisetum palustre*, *Phalaris arundinacea,* et, d'autre part, *Ranunculus aquatilis*, *Myriophyllum spicatum*, *Ceratophyllum demersum*, *Fontinalis antipyretica*, *Fontinalis squamosa* et *Fontinalis arvernica.*

Telle est, rapidement esquissée, la composition de la flore lacustre dans notre région. Ainsi que nous le faisions remarquer ailleurs, « cette flore, quelques modifications qu'elle présente dans des cas spéciaux, n'en offre pas moins toujours la même allure, les mêmes grandes lignes, et l'étude à peine commencée des lacs d'Auvergne permet déjà d'étendre à une nouvelle région les conclusions que M. le docteur Magnin a dégagées de ses fructueuses recherches sur les lacs du Jura. »

Digitized by Google

III.

FLORE MICROSCOPIQUE. — DIATOMÉES.

L'infinie variété des formes que révèle l'analyse microscopique des eaux ouvre au naturaliste un vaste champ de recherches bien peu exploré d'ailleurs. Tandis que les végétaux supérieurs, d'une détermination relativement aisée, sont partout catalogués et décrits, les Algues, dont l'étude longue et pénible nécessite l'emploi du microscope, sont généralement délaissées. Nous possédons peu de documents sur les espèces qui peuplent nos lacs français (1). Une seule famille, dont les formes présentent des caractères exceptionnels de forme et de durée, a été étudiée en détail sur les différents points de notre territoire. En Auvergne, elle a été l'objet d'un travail où se montrent tout le soin et toute la science qu'on était en droit d'attendre du botaniste qui l'a entrepris.

D'une façon générale, les espèces de Diatomées possèdent une aire de répartition extrêmement large.

« A l'état vivant, elles se rencontrent presque partout où se trouve de l'eau, qu'elle soit limpide ou trouble, stagnante ou courante, chaude ou glacée; partout, l'œil armé d'un microscope en découvre des quantités innombrables dans les plantes aquatiques, les mousses et les rochers humides, les alluvions des fleuves, des rivières et des plus petits cours d'eau (2). »

D'autre part, enfermées sous leur carapace résistante de silice, elles peuvent supporter une longue période de dessiccation (3), à l'état de vie ralentie, pour reprendre au re-

(1) E. Belloc. *Végétation lacustre dans les Pyrénées* (Desmidiées), Ass. fr. av. Sc. Paris, 1892.

(2) F. Héribaud. *Les Diatomées d'Auvergne*. Paris-Clermont, 1893, p. 16.

(3) P. Petit. Journal de Micrographie, 1877, p. 242.

Digitized by Google

tour des conditions d'existence favorable toute leur activité physiologique qui se révèle par une multiplication extrêmement rapide. Le vent balaie facilement ces algues desséchées, grâce à leur excessive ténuité, et les transporte au loin pour les répandre sur d'immenses étendues de pays. Les oiseaux aquatiques, dans leurs longues migrations, ne sont pas moins les agents actifs d'une dissémination vraiment étonnante (1).

Les espèces trouvées dans nos lacs sont en effet très nombreuses et il suffira de consulter les travaux de MM. Brun (2), Petit (3), Belloc (4), F. Héribaud, etc., pour voir combien cette flore lacustre est uniforme.

Les espèces suivantes :

Asterionella formosa.	*Cyclotella operculata.*
Nitzchiella pecten.	*Synedra longissima.*
Cyclotella comta.	*Tabellaria fenestrata.*
— — v. *comensis.*	*Melosira crenulata.*
— — v. *paucipunctata.*	— — v. *tenuis,*

trouvées aussi bien au lac Erié, en Amérique, qu'au lac de Genève (5), donnent peut-être l'exemple le plus frappant de cette dissémination. Après la monographie de F. Héribaud, nous ne pouvons songer à donner l'énumération de toutes les Diatomées rencontrées dans nos lacs (6). Nous signalerons seulement celles qui leur sont particulières. F. Héribaud a bien voulu en dresser la liste spécialement pour ce travail; nous lui adressons ici tous nos remercîments.

(1) Expérience de M. Eusebio : *Recherches sur la Faune pélagique des lacs d'Auvergne*, p. 23.

(2) Brun. *Diatomées des Alpes et du Jura.* Genève-Paris, 1880.

(3) P. Petit. *Diatomacées observées dans les lacs des Vosges*, F. des jeunes Naturalistes, n° 212, 1er juin 1888, p. 105.

(4) E. Belloc. *Loc. cit.*, p. 14 du tir. à part.

(5) J. Brun. Bulletin des travaux de la Société botanique de Genève, octobre 1884, p. 30.

(6) Le nombre des formes enregistrées dans le travail de F. Héribaud s'élève à près de 700, dont plus d'une centaine sont nouvelles. La plupart de ces dernières (espèces, variétés, formes) sont décrites et figurées dans de belles planches phototypiques.

Digitized by Google

FLORULE DIATOMIQUE DES LACS D'AUVERGNE EN 1893.

Achnanthes *Peragalli* F. Hérib. et J. Brun. — Etang de Chancelade.
Gomphonema *augur* Ehrb. — Lac Guéry; Gour de Tazanat.
— *mustela* Ehrb. — Lac Pavin.
— *affine* Ktz. — Lac Guéry.
Encyonema *gracile* Rab. var. *lunata* W. Sm. — Lac d'Aydat; lac inférieur de la Godivelle.
Navicula *dactylus* Ehrb. — Lac Guéry; lac de la Landie.
— *longa* Greg. — Lac de la Crégut (Cantal); lac de Laspialade; lac des Esclauzes.
— *Cesatii* Rab. — Lac de la Crégut; lac de Menet (Cantal).
— *scutelloides* Grun. forma *minor* A. Sch. — Etang de Chancelade.
— *iridis* Ehrb. — Etang de Chancelade; lac Servière; lac de la Faye; lac Chauvet. — Lac de la Crégut.
— *rotœana* var. *minor* Grun. — Lac de la Crégut.
Eunotia *incisa* Greg. — Lac Chauvet; lac des Esclauzes.
Synedra *ulna* Ehrb. var. *spathulifera* Grun. — Lac de la Crégut.
— — var. *bicurvata* Grun. — Lac des Esclauzes.
— *Vaucheriæ* Ktz. var. *parvula* Ktz. — Sondage du lac Pavin (Ch. Bruyant).
— — var. *truncata* Ktz. — Sondage du lac Pavin (Ch. Bruyant).
— *barbata* Ktz. — Sondage du lac Pavin (Ch. Bruyant).
Asterionella *formosa* Hass. — Lac Servière; lac des Esclauzes; lac Guéry. — Sondage du lac Pavin; Creux de Soucy (Ch. Bruyant.)
Fragilaria *capucina* Desm. var. *acuminata* Grun. — Lac de Madic (Cantal).
— *æqualis* Lag. — Sondage du lac Pavin (Ch. Bruyant.)
— *producta* Grun. — Sondage du lac Pavin (Ch. Bruyant); lac des Esclauzes.
— *nitzschioides* Grun. — Lac Guéry; lac des Esclauzes; sondage du lac Pavin. — Lac de la Crégut; lac de Menet.
— — var. *brasiliensis* Grun. — Sondage du lac Pavin (Ch. Bruyant).
— *striatula* Lyngb. — Lac d'Aydat; étang Gaubert, près de Lezoux.
Nitzschia *amphibia* Grun. var. *Frauenfeldii* Grun. — Gour de Tazanat; lac Chambon.
Surirella *biseriata* Bréb. var. *elliptica* P. Petit. — Lac Servière, sur *Isoetes lacustris*.
— *robusta* Ehrb. — Lac Servière; lac Guéry.
Melosira *lirata* Ehrb. — Lac Guéry; lac Servière.
— — var. *lacustris* Grun. — Avec le type, mais plus rare.
— *crenulata* Ktz. var. *valida* Grun. — Lac Guéry; lac Pavin. — Lac de la Crégut; lac de Menet.

Digitized by Google

Cyclotella *bodanica* Eul. — Lac d'Aydat; lac Chauvet.
— *comensis* Grun. — Lac Servière; lac Guéry (1).

Si nous considérons d'autre part l'ensemble de la florule diatomique d'un lac, nous aurons encore une division à établir, d'après le genre de vie des espèces : les unes végètent sur la rive même, parmi les végétaux supérieurs qui la couvrent; les autres, que les pêches au filet fin surprennent en plein lac, loin des bords, constituent la flore pélagique. A vrai dire, nous manquons encore de données précises pour délimiter ces deux florules d'une façon complète; mais en nous reportant au travail de M. le professeur Brun, de Genève (2), nous pourrons toujours citer quelques formes caractéristiques.

Il y a lieu d'abord de s'étonner de la présence de Diatomées dans les eaux pélagiques et d'en rechercher les causes : « Il est vraiment difficile d'expliquer comment ces algues microscopiques, avec leur forte et lourde enveloppe de silice vitreuse, arrivent à la surface du lac et s'y maintiennent pour y vivre. Y a-t-il *une montée* de ces êtres chaque jour du fond à la surface? ou se tiennent-elles flottantes *entre deux eaux?* Des recherches ultérieures pourront peut-être le dire, mais difficilement. Du reste, qu'elles viennent des profondeurs du lac ou de ses bords, la distance à parcourir est immense pour leur petitesse.

» Le mouvement le plus rapide que j'ai pu observer parmi ces types pélagiques a été chez la *Nitzschia palea.* Il était de 15 à 18 μ par seconde. Le lac où je l'ai prise a en moyenne 12 mètres de profondeur à cet endroit. Il faudrait donc 8 à 9 jours d'une marche constante pour qu'elle arrive du fond à la surface, à supposer que son mouvement ait lieu constamment *dans le même sens*, ce qui n'est pas le cas pour cette espèce. Or, le soir, elle disparaît pour

(1) Il va sans dire que les recherches ultérieures, et surtout les sondages des lacs, modifieront cette florule. — F. Héribaud. *In Litt.*

(2) J. Brun. *Végétations pélagiques et microscopiques du lac de Genève.* Loc. cit.

Digitized by Google

reparaître quelquefois le lendemain dans la matinée ou vers le milieu du jour. Il y a donc une force motrice autre que leur mouvement propre qui les amène à la surface. Je n'ai pas pu constater dans l'eau des courants internes. En tout cas, ces courants n'étaient pas appréciables à l'œil et l'eau apparaissait comme remarquablement tranquille (1). »

Ces variations si fréquentes dans la composition de la flore pélagique sont également accentuées dans celle de la faune, comme nous le verrons plus loin. Le fait est aussi général pour les organismes marins que pour les êtres lacustres (2).

Les Diatomées pélagiques, signalées par M. Brun, à Genève, et retrouvées dans nos lacs, sont les suivantes :

Asterionella formosa. — Cette espèce inconnue dans les Pyrénées, et que nous avons trouvée en abondance dans le lac souterrain de Soucy, est remarquable entre toutes par sa forme singulière que caractérise parfaitement son nom. M. Brun l'a vue « douée d'un mouvement rotatoire fort singulier, rotation combinée avec un rapprochement et un écartement de deux ou trois des rayons valves, et ressemblant au mouvement des bras d'un nageur (3) » :

Cyclotella comensis. | *Cyclotella operculata.*

Et à un moindre degré :

Melosira orichalcea.	*Synedra longissima.*
Melosira crenulata v. *tenuis.*	*Synedra gracilis.*
Stephanodiscus astræa.	*Cymbella lœvis.*
Nitzschia palea.	*Cymbella amphicephala.*
Nitzschia fonticola.	*Mastogloia Smithii.*
Nitzschia linearis.	*Navicula dicephala.*
Tabellaria flocculosa.	*Navicula gracilis.*
Diatoma vulgare.	*Navicula viridula.*
Diatoma Ehrenbergii.	

(1) J. Brun. *Loc. cit.*, p. 27.
(2) Pouchet. *Histoire des Cilio-flagellés*, Journal de Physiologie. Paris, 1883.
(3) J. Brun. *Loc. cit.*, p. 29.

Digitized by Google

La faculté d'adaptation des espèces à un milieu déterminé intervient encore ici pour modifier le genre de vie, et ces Diatomées que nous venons de citer ne sont point partout forcément pélagiques. C'est ainsi que la *Synedra gracilis* est signalée par F. Héribaud comme assez répandue sur les algues filamenteuses de nos eaux et que la *Cyclotella bodanica,* également pélagique à Genève, pullule sur la vase du lac d'Oo. (BELLOC.)

La diversité d'habitats qu'offre notre région lacustre au développement des Diatomées, diversité qui coïncide avec celle des conditions d'existence bien déterminées, permettra d'aborder plus facilement qu'ailleurs peut-être l'histoire biologique de ces êtres. On savait déjà que l'altitude exerce une influence sensible sur le facies des espèces (1). F. Héribaud a vérifié le fait d'une façon précise pour quelques Naviculées; les formes de montagne ont les stries des valves moins fortes mais plus nombreuses. D'autre part, l'absorption des radiations par l'eau ne reste pas non plus sans effet sur les individus qui vivent dans la zone profonde; la striation de leurs valves se montre moins serrée et la forme générale de leurs frustules est plus allongée, plus étroite (2).

IV.

POISSONS.

L'étude de la faune supérieure des lacs offre un intérêt spécial tant au point de vue scientifique qu'au point de vue pratique. Bien des problèmes relatifs à l'histoire biologique des Poissons sont encore à résoudre; d'autre part,

(1) Schulmann. *Diatomées du Haut-Tatra*, 1867, p. 58. J. Brun. *Diatomées des Alpes et du Jura*, 1880, p. 18.

(2) F. Héribaud. *De l'influence de la lumière et de l'altitude sur la striation des valves des Diatomées*, C.-R. Acad. des Sciences, 8 janvier 1894.

Digitized by Google

on sait combien est élevé le rendement de nos vastes bassins lacustres, à la suite d'une culture rationnelle. Qu'on se rappelle le mot de J. Franklin : « Tout homme qui pêche tire de l'eau une pièce de monnaie et si le filet ramené sur le rivage est gorgé de butin, il procure au pêcheur un véritable trésor. »

Ces trésors sont faciles à trouver en Auvergne. Bien plus favorisés que les habitants des Pyrénées (1), nous possédons dans nos lacs un nombre assez considérable d'espèces. Toutes n'ont point la même valeur au point de vue commercial, mais elles fournissent pour la plupart une nourriture également saine et abondante. « Souvent on s'est préoccupé des qualités alimentaires de la chair des Poissons. Parfois des craintes se sont manifestées sur l'inconvénient possible de l'usage trop exclusif ou trop prédominant du Poisson dans le régime alimentaire. Rien cependant ne justifie la moindre appréhension à cet égard. L'expérience commencée sans doute dès les premiers âges du monde s'est continuée chez une infinité de peuples, sur une telle échelle, à travers les temps, qu'il n'est difficile à personne de se former une opinion solidement appuyée sur les faits (2). » La valeur nutritive du Poisson est d'ailleurs de premier ordre. Schultz, Limpricht (3) et surtout Payen (4) ont donné l'analyse de la chair de différentes espèces :

« Les quantités proportionnelles d'azote et de carbone sont à peu près semblables à celles que fournit la viande de bœuf chez le Brochet et la Carpe. L'azote est en proportion un peu moins forte chez le Saumon, le Goujon, l'Ablette, l'Anguille, beaucoup plus faible chez le Barbeau.

(1) Les lacs pyrénéens ne renferment qu'une seule espèce de poisson : la Truite commune (*Trutta fario*), avec ses variétés : Saumonée (*T. argenteu* Val) et Noire (*T. alpina* Ginel.). (Belloc.)

(2) E. Blanchard. *Les Poissons des eaux douces de France*. Paris, 1880.

(3) *Annalen der Chemie und Pharmacie*, août 1863.

(4) *Précis théorique des substances alimentaires*, 1865, p. 214 et *sq.*

Digitized by Google

D'après ces données, on peut concevoir une idée assez exacte de la valeur alimentaire de quelques-uns de nos Poissons (1). »

Au point de vue de la répartition des espèces, la faune de nos lacs offre un certain nombre de particularités qu'il est fort difficile d'expliquer. La cause ne peut en être attribuée à la structure des régions hydrographiques. Les lacs d'Auvergne appartiennent il est vrai à deux bassins. Les uns, comme Anglard, Aydat, Chambon, Montcineyre, Pavin, Tazanat, etc., font partie du système de la Loire; les autres, tels que: Chambédaze, Chauvet, la Godivelle, Guéry, La Crégut, la Landie, du système de la Dordogne. Mais outre que ces deux bassins ont leur débouché dans la même partie de l'Océan, il n'existe pas entre eux de séparation tranchée. Pour la région que nous étudions, la ligne géographique de partage des eaux est une pure fiction : « Nous pourrions citer dans le Mont-Dore telle localité où un pâtre, en plaçant une motte de gazon, envoie à son gré l'eau d'un ruisseau dans la Dordogne ou dans la Loire (2). »

La nature de l'émissaire fournit une donnée plus importante. Dans les lacs dont le trop-plein s'échappe par infiltrations, le peuplement ne semble possible que par voie aérienne. Le lac supérieur de la Godivelle et celui de Servière réalisent à peu près ces conditions, car leurs déversoirs restent à sec dans les conditions ordinaires; aussi leur faune naturelle est-elle réduite à une seule espèce, la Perche.

En réalité, il serait nécessaire de posséder l'histoire précise de chacun de nos lacs, son « état civil », si l'on pouvait s'exprimer ainsi. L'acclimatation d'une espèce étant d'un intérêt direct pour tous, qui pourra jamais affirmer que la présence de tel ou tel Poisson dans un lac n'est point

(1) Blanchard. *Loc. cit.*, p. 546.
(2) Lecoq. *L'Eau sur le Plateau central*, p. 55.

Digitized by Google

le fait de l'homme? Il faut avouer pourtant que nous ne manquons pas de renseignements à ce sujet. Dans le consciencieux ouvrage que nous avons déjà cité, bien souvent M. Berthoule a relevé une foule de documents sur lesquels nous aurons à revenir.

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer ailleurs (1), le fonds de notre faune lacustre est constitué par la Perche et la Tanche et, à un moindre degré, par la Carpe et le Brochet, la Truite et le Gardon. Deux lacs entre autres sont remarquables par la singularité de leur faune naturelle : Guéry et Pavin. Le premier peuplé seulement de Truites et d'Epinochettes, l'autre d'Ablettes et de Goujons.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici la notice que M. le professeur Blanchard a consacrée à l'étude des Goujons du Pavin que Lecoq lui avait envoyés : « Quelques-uns de ces Goujons étaient remarquables non-seulement par leur taille, mais encore par leur coloration plus grise qu'à l'ordinaire, par les taches noires répandues sur toutes leurs écailles, à l'exception de celles de la région ventrale, par la présence des mouchetures très nombreuses et très prononcées de leurs nageoires dorsale et caudale et par la présence de semblables mouchetures encore assez multipliées sur leurs nageoires inférieures. Cependant, comme ces caractères étaient affaiblis chez plusieurs individus des mêmes localités, dont les dimensions étaient un peu moins fortes que chez les autres; comme, en outre, les écailles soumises à une observation attentive et à une comparaison rigoureuse n'ont rien offert de particulier, je n'ai pu voir dans ces Goujons de l'Auvergne que des individus très développés et remarquablement colorés par suite de circonstances locales dont il ne m'a pas été possible de déterminer la nature (2). »

(1) C. Bruyant. *Note sur la Faune supérieure des lacs d'Auvergne*, Ass. fr. av. Sc. Besançon, 1893, t. I, p. 255.

(2) Blanchard. *Loc. cit.*, p. 298.

Digitized by Google

Il est naturel en effet que les espèces de nos lacs, sous l'influence continue des conditions d'existence créées par le milieu bien déterminé où elles vivent, prennent un facies particulier. Les exemples de ces modifications ne sont pas difficiles à trouver. Tout en laissant de côté les formes assez tranchées que l'on considérait jadis comme des espèces distinctes (*T. lacustris, T. argentea*), les individus de la *Trutta fario*, qui s'adaptent à la vie lacustre, comme à la Landie, acquièrent une allure caractéristique aux yeux des pêcheurs expérimentés.

Le tableau synoptique suivant, dont les éléments ont été puisés dans l'ouvrage de M. Berthoule, nous dispensera de donner plus de détails sur la faune de chaque lac :

Digitized by Google

TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA FAUNE DES LACS D'AUVERGNE

Poissons (1).

	Ablette (*Alburnus lucidus* L.)	Brême (*Abramis brama* L.)	Brochet (*Esox lucius* L.)	Carpe (*Cyprinus carpio* L.)	Chevaine (*Squalius cephalus* L.)	Coregone (*Coregonus fera* Jur.)	Epinochette (*Gasterosteus pungitius* L.)	Gardon (*Leuciscus rutilus* L.)	Goujon (*Gobio fluviatilis* Val.)	Ombre-Chevalier (*Umbla salvelinus* L.)	Perche (*Perca fluviatilis* Bell.)	Tanche (*Tinca vulgaris* L.)	Truite (*Trutta fario* L.)
Anglard.		×	×					×			×	×	
Aydat.				×	×			×	×		×	×	⊜
Chambédaze.			×	⊜				×			×	⊜	
Chamhon.		×	×					×			×	×	
Chauvet.	×					⊜				⊜	×	⊜	⊜
La Crégut.											×	×	
Esclauzes.			×								×	×	
La Faye.												×	×
Godivelle inférieur				×							×	×	×
Godivelle supér^{r}.											×		
Guéry.							×						×
La Landie.				×							×	×	⊜
Montcineyre.	×		×					×			×		
Pavin.	×								×	⊜			
Servière.											×		
Tazanat.		×	×	×							×	×	

(1) Le signe ⊜ désigne les espèces introduites.

Digitized by Google

L'introduction d'espèces nouvelles a modifié considérablement la faune de plusieurs de nos lacs. Les résultats vraiment heureux de cette acclimatation sont exposés en détail par M. Berthoule, avec toute la compétence qu'on lui reconnaît à bon droit. Nous résumerons donc le plus brièvement possible les principaux faits relatifs à cette question, heureux de pouvoir suivre un guide aussi sûr.

Le premier document relatif à la culture des lacs en Auvergne remonte à Lecoq et a été publié dans le Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation (1860, p. 518). Au nom de Lecoq se joint celui de Rico qui, dès 1859, avait entrepris les travaux d'aménagement du Pavin et dont les premières expériences furent signalées à la Société d'acclimatation par Gillet de Grandmont (1).

Après avoir clôturé la nappe d'eau, Rico y répandit, d'année en année, un nombre considérable d'alevins de Truites qui s'y développèrent admirablement. Il suffit de consulter les chiffres rapportés par M. Berthoule pour voir combien il a été facile de créer et d'augmenter le rapport du lac au prix d'efforts peu dispendieux.

Et cependant d'autres espèces, l'Ombre-chevalier et le Coregone Fera, la Carpe et la Tanche d'autre part n'y ont point prospéré.

Des alevins de *Salmo salar* et de *Salmo Hucho* paraîtraient avoir mieux réussi. Dans les premières années, on put capturer une centaine de jeunes Saumons d'Europe et l'un d'eux fut même présenté à la Société d'acclimatation (1863). En 1887, de nombreuses pêches effectuées en juin auraient également ramené un grand nombre d'individus appartenant à la même espèce ; or, depuis les premiers ensemencements pratiqués par Rico, il n'avait été déposé que 200 alevins en 1884. Le fait est attesté d'une façon formelle par une lettre d'un ancien fermier du lac ; malheureusement la détermination des sujets signalés n'a pu être

(1) Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation, 1863, p. 261 et 332.

Digitized by Google

contrôlée. De même celle des deux exemplaires de *Salmo Hucho*, l'un de 8 kilos, l'autre de 14 kilos 500, repris dix ans après l'introduction de l'espèce. Si ces faits étaient avérés, ils apporteraient des documents importants à la question encore débattue de l'élevage des Saumons en bassins fermés.

Le Pavin est loin d'être le seul lac dont on ait développé les ressources naturelles. Aydat, Servière, la Landie ont reçu de vigoureuses colonies de Truites qui s'y sont largement multipliées. Au lac Guéry, que des Truites renommées peuplaient déjà en abondance, M. Ondet a créé, en 1881, des viviers et un laboratoire de pisciculture. Mais c'est surtout au lac Chauvet, propriété de M. Berthoule, qu'on peut le mieux apprécier les résultats d'une culture rationnelle des eaux.

Rien n'a été négligé, d'ailleurs, pour assurer le succès. Point d'installation luxueuse mais tout le nécessaire pour la pratique de la culture : un laboratoire d'éclosion à Besse, puis, sur le bord du lac, assise sur l'émissaire même dont elle protège la clôture, une maison de pêche solidement construite, parfaitement aménagée pour les opérations immédiates et pour un séjour de courte durée.

« Au cours de l'hiver 1869-1870, le Laboratoire reçut exactement 5,500 œufs de Saumon (*S. salar*), 2,000 œufs de Truite des lacs et à peu près autant de Truite saumonée, auxquels il faut ajouter 475 œufs de *T. fario*, enfin 70,000 œufs de Coregone (*C. Fera*). »

En 1872, nouvel ensemencement : Truite des lacs, 7,000; Ombre-chevalier, 9,000; Truite commune, 35,000; Coregone Fera, 40,000.

« Ces ensemencements se sont continués régulièrement depuis cette date avec des œufs de provenances diverses appartenant aux espèces les plus estimées d'Europe et même d'Amérique, notamment la Truite de Lochleven, la *S. fontinalis*, le *Coregonus maræna* et, plus récemment,

Digitized by Google

la magnifique Truite arc-en-ciel *(Rainbow trout, S. irideus).* »

Enfin, pour compléter l'énumération des espèces importées au Chauvet, il nous faut ajouter une soixantaine de Tanches adultes de 2 à 300 grammes.

Il est intéressant de rechercher comment ces différentes espèces se sont comportées dans leur nouveau domaine. Comme dans les autres lacs, les Truites se sont développées sans encombre. Les Saumons ont disparu sans laisser de traces. L'Ombre-chevalier se montre très rarement, bien qu'il puisse prospérer dans les eaux du pays. « Nous en conservons depuis fort longtemps en captivité dans des bassins assez étroits dans lesquels sa taille s'est développée d'une manière notable. » La Tanche paraît être acquise ; il n'est pas rare d'en prendre d'un poids voisin de 3 kilogrammes. Enfin des exemplaires de Coregone Fera ont été capturés assez fréquemment, « mais cette pêche n'a pas pris l'importance qu'on pouvait en attendre, sans doute par cette raison qu'elle n'a guère été tentée que de jour et sur les bords, alors qu'il faudrait l'exercer de nuit par de grands fonds et avec des filets spéciaux, comme on fait au lac Léman (1). »

Cette étude un peu longue, mais précise, méritait d'être donnée en détail. Les conclusions auxquelles elle conduit indiquent en effet dans quel sens doivent être continuées les entreprises de pisciculture; elles jetteront en outre un certain jour sur les conditions d'existence de plusieurs espèces et, par là, sur le mode de peuplement de nos bassins lacustres.

En somme, on voit par ce qui précède combien nous sommes loin d'être arriérés en Auvergne. Sans compter le Laboratoire départemental, sans compter les magnifiques établissements de pisciculture que nous possédons dans

(1) A. Berthoule. *Les Lacs d'Auvergne*, p. 37 et *sq*.

Digitized by Google

notre région, tel que celui de M. Frank Chauvassaignes à Theix, plusieurs de nos lacs, d'ailleurs si favorables à la culture, ont été aménagés avec beaucoup de soin : ainsi ont été acquis des résultants importants qu'on serait heureux de retrouver partout où ce serait possible. Les belles recherches de M. Belloc ont attiré l'attention sur les innombrables lacs des Pyrénées. Là point de culture, point d'amélioration : « Quelques tentatives d'empoissonnement ont bien été faites dans certaines parties de la région pyrénéenne, mais ce sont des faits isolés et qui n'ont rien de commun avec les méthodes perfectionnées appliquées actuellement à la production et à l'élevage raisonné du Poisson comestible... Et cependant en négligeant ce grand problème économique de la mise en production des masses d'eau qui couvrent leurs territoires, les municipalités sont coupables à tous égards. Non-seulement elles privent leurs concitoyens d'un produit naturel et d'un aliment éminemment sain, mais encore elles renoncent bénévolement à un profit assuré qui augmenterait le revenu communal dans de notables proportions (1). »

V.

INSECTES.

Répandus à profusion dans toutes les eaux, capables de changer de séjour à leur gré, les Insectes ne pourront nous donner matière aux observations que suggère l'étude des formes purement lacustres. En revanche la multiplicité de leurs espèces, dont la biologie présente encore bien des lacunes, la nature de leurs métamorphoses souvent même inconnues, fourniront un champ inépuisable de recherches.

(1) E. Belloc. *Utilisation des cuvettes lacustres pyrénéennes pour la pisciculture*, Ass. fr. av. Sc. Pau, 1892, t. II, p. 516.

Digitized by Google

Les Insectes sont, de tous les animaux, les plus collectionnés, les plus catalogués; mais ils comptent aussi parmi ceux dont l'anatomie et la biologie sont le moins étudiées, tout en réservant peut-être le plus de surprises.

Nous ne possédons que fort peu de travaux relatifs à l'entomologie de notre région. Baudet-Lafarge, dont la belle collection (Coléoptères) est encore à la Faculté des Sciences, avait publié deux monographies : l'une des Carabides, l'autre des Lamellicornes de notre région (1). Malheureusement ces monographies, qui sont des modèles de clarté et de précision, sont restées à peu près dans l'oubli. Depuis cette époque, des catalogues partiels, des comptes-rendus d'excursions, sont les seuls documents que nous puissions découvrir. Le plus intéressant est le « Rapport sur la session extraordinaire de la Société entomologique de France (2) » tenue à Clermont-Ferrand en juin 1859, sous la présidence du docteur Laboulbène. Ce rapport, rédigé par M. Emm. Martin, secrétaire de l'excursion, donne les listes des Lépidoptères et des Coléoptères recueillis au cours de l'exploration des Monts Dômes et des Monts Dore. Citons encore dans le même ordre d'idées la brochure publiée par M. Daude (3), où nous trouvons l'énumération des espèces les plus saillantes que le coléoptériste peut rencontrer dans la région de la Haute-Auvergne. Les lépidoptéristes, plus favorisés, possèdent un catalogue des Lépidoptères du Puy-de-Dôme, de M. Guillemot (4), de Thiers. Enfin dans ces dernières années, nous avons nous-même publié une étude sur nos Formicides indigènes (5); mais ce travail, restreint aux

(1) *Essai sur l'Entomologie du département du Puy-de-Dôme* : Monographie des Lamelliantennes. Clermont, Landriot, 1809, et Mon. des Carabiques, 1836.

(2) Annales de la Société entomologique de France, 1859.

(3) P. Daude. *Le Touriste au Cantal*. Saint-Flour.

(4) Guillemot. *Catalogue des Lépidoptères du Puy-de-Dôme*. Clermont.

(5) C. Bruyant. *Contribution à l'étude des Formicides de France*. Paris, 1890.

Digitized by Google

espèces recueillies dans nos environs, nécessite un supplément que nous espérons pouvoir donner bientôt (1).

La faune entomologique de nos lacs n'a donc été l'objet d'aucune recherche; elle comprend cependant une nombreuse série d'espèces qui sont loin d'être parfaitement connues. Attaché depuis déjà longtemps à cette vaste étude, nous ne pouvons songer à la présenter en détail dans ce travail borné exclusivement aux documents actuellement acquis. Nous nous contenterons de donner quelques rapides indications sur la faune générale des eaux en ajoutant un genera précis des formes qu'elle comprend.

Parmi les Insectes, les uns accomplissent dans le milieu aquatique toutes les phases de leur évolution, ce sont les Coléoptères et les Hémiptères (2). Les adultes sont toujours pourvus de stigmates; ils respirent donc l'air libre qu'ils viennent en général chercher à la surface de l'eau; les larves, au contraire, possèdent souvent des branchies et sont alors tout à fait adaptées à la vie aquatique. Plus rarement ces Insectes se montrent terrestres à la fin de leur développement, tels les *Cyphon*, dont les larves se reconnaissent entre toutes à la forme aplatie de leur corps, à la longueur de leurs antennes.

Les Hémiptères ont, comme on sait, des métamorphoses incomplètes; leurs larves offriront les mêmes mœurs que les Insectes parfaits. Nous passerons donc rapidement sur leur étude en renvoyant à l'excellent synopsis de M. le docteur Puton (3), d'après lequel nous avons établi notre

(1) La faune de certains de nos départements voisins est bien plus étudiée. M. Ernest Olivier, directeur de la Revue Scientifique du Bourbonnais et du centre de la France, et déjà bien connu par ses travaux antérieurs, a entrepris l'étude détaillée de la faune de l'Allier. Trois parties de cet important ouvrage (Vertébrés, Coléoptères, Orthoptères) ont déjà paru et font attendre impatiemment la publication des autres.

(2) Cf. Dr Achille Griffini. *Gli Insetti acquatoli*. Torino, 1894.

(3) Dr Puton. *Synopsis des Hémiptères hétéroptères de France*. Paris, 1878-1881.

Digitized by Google

tableau synoptique des genres et qui mènera facilement à la détermination des espèces. Nous avons exposé ailleurs la biologie des formes les plus intéressantes (1); nous rappellerons seulement l'existence dans nos lacs d'une Corise minuscule, la *Sigara minutissima*, dont M. le docteur Puton a bien voulu nous donner une détermination précise. Cet Hémiptère se fait remarquer par la faculté qu'il possède, malgré son exiguité, de produire une stridulation fort distincte. Nous avons décrit le mécanisme de cette stridulation qui est produite par le frottement sur le rostre des tarses antérieurs modifiés (2). La biologie de la *Sigara minutissima* offre également une particularité curieuse : la larve, aussi bien que l'adulte, paraît capable de vivre en parasite ou en commensale à l'intérieur même des Spongilles, qui abondent dans la plupart de nos lacs.

Les Coléoptères offrent pour nous un intérêt particulier; beaucoup de formes en effet paraissent spéciales aux régions montagneuses, et connues déjà dans les Alpes, les Pyrénées, etc., existent sans doute en Auvergne. Parmi celles-ci, signalons : *Empleurus alpinus* Heer, *Henicocerus granulatus* Muls. et *Helophorus arvernicus* Muls. Cette dernière a été découverte au Mont-Dore par M. Clément Rey (3), puis retrouvée dans la suite au mont Pilat, en Suisse, etc.

Les Coléoptères aquatiques appartiennent à une série assez nombreuse de familles que nous examinerons le plus rapidement possible. Nous avons caractérisé dans nos ta-

(1) C. Bruyant. *Les Insectes de nos lacs*, conférence faite à la station biologique de Besse. Clermont, 1891.

(2) *Id. Note sur un Hémiptère recueilli au lac Chauvet.* Ass. fr. av. Sc. Besançon 1893, p. 251; *Sur un Hémiptère aquatique stridulant.* C.-R. Ac. Sc., 5 février 1894.

(3) Mulsant. *Sulcicolles, Scuripalpes* : supplément aux *Palpicornes*. Paris, 1846.

Digitized by Google

bleaux (1) les genres qui sont adoptés dans le synopsis si pratique de M. Fauconnet (2) ; il sera donc facile d'arriver aux espèces si l'on possède ce dernier ouvrage, indispensable à tout entomologiste.

I. **Dytiscides** (3). — Les Dytiscides sont des carnassiers adaptés à la vie aquatique; la structure de leurs pièces buccales est identique à celle qu'on observe chez les Carabides; la présence de *quatre palpes* à chaque mâchoire les fera donc reconnaître immédiatement parmi les autres Coléoptères qu'on trouvera dans les eaux. De forme ovalaire, leur corps est parfaitement conformé pour la natation; aussi les Dytiscides sont d'excellents nageurs. Très voraces, les espèces de forte taille s'attaquent même aux Vertébrés et quelques-unes d'entre elles (*Dytiscus*) doivent être soigneusement éloignées des viviers de pisciculture.

Les larves (4) des Dytiscides sont également carnassières. Leur corps est cylindrique, effilé en arrière, pourvu de pattes thoraciques bien développées; leur bouche est armée de très fortes mandibules. Les unes, comme celles des *Dytiscus*, possèdent des stigmates terminaux et doivent pour respirer remonter à la surface de l'eau ; d'autres ont des branchies trachéennes (*Cnemidotus*). Chez certaines (*Haliplus*), on pourrait même observer de véritables

(1) Ces tableaux sont établis d'après les monographies bien connues de Fairmaire et Laboulbène : *Faune entomologique française*. Paris, 1854; Rey : *Palpicornes*, deuxième édition. Beaune, 1885; Mulsant et Rey : *Improsternés, Uncifères, Diversicornes, Spinipèdes*. Paris, 1872; Redtenbacher : *Fauna austriaca*, Wien, 1849, etc.

(2) Fauconnet. *Faune analytique des Coléoptères de France*. Autun, 1892,

(3) Aubé. *Species général des Hydrocanthares*. Paris, 1838.

(4) Rupertsberger. *Biologie der Kæfer Europas*. — Chapuis et Candèze. *Catalogue des larves de Coléoptères*. — Schmidt-Schwedt. *Die Kerfe und Kerflarven des Susswassers*. — *Cf.* aussi : Schiœdte *in Naturhistorik Tiddskrift* de Kroyer, Rœsel, Réaumur, de Geer, etc.

Digitized by Google

branchies en relation non point avec le système trachéen, mais avec l'appareil circulatoire (SCHIŒDTE).

II. **Gyrinides** (1). — Les Gyrinides s'éloignent déjà du type précédent, bien qu'ils soient encore franchement carnassiers : leurs mâchoires n'offrent plus qu'un seul palpe, l'externe étant nul ou réduit à un appendice très grêle. Mais un caractère spécial, bien facile à saisir, permettra de les distinguer sans peine : chacun de leurs yeux composés est séparé en deux moitiés, l'une inférieure, l'autre supérieure. En outre, les pattes postérieures et intermédiaires sont courtes, larges, très comprimées, peu distinctement articulées; les pattes antérieures, au contraire, sont bien développées.

Leurs larves, connues déjà de Modeer (2), diffèrent beaucoup des larves de Dytiscides; elles se font remarquer par la présence, à chaque segment abdominal, d'une paire de longs appendices filiformes ciliés; le huitième anneau en porte deux paires et l'anus est entouré de quatre petites pièces crochues. Les appendices abdominaux sont des branchies trachéennes.

III. **Palpicornes** (3). — Sous le nom de Palpicornes, on comprend, depuis Latreille, un nombre considérable d'espèces de facies variables, mais unies par un caractère commun tiré des palpes maxillaires : ceux-ci sont aussi longs ou plus longs que les antennes. Les Palpicornes nous montrent toutes les transitions possibles du régime carnivore au régime phytophage et de la vie aquatique à la vie terrestre. A côté d'espèces essentiellement nageuses, telles que les *Hydrophilus*, *Hydrous*, vivent des espèces mar-

(1) Regimbart. *Essai monographique de la famille des Gyrinides*. Paris, 1883.
(2) *Mémoire Acad. royale de Suède*, 1770, p. 321.
(3) Rey. *Histoire naturelle des Coléoptères de France. Palpicornes*, 2e édition. Beaune, 1885.

Digitized by Google

cheuses : celles-là nagent peu, on les voit se mouvoir avec précaution à la surface des plantes aquatiques ou des objets immergés (*Hydrobius*, etc.). D'autres quittent volontiers leur élément natal et peuvent se rencontrer sous la mousse, les feuilles mouillées, etc. Les dernières, enfin, ont abandonné complètement les eaux pour vivre comme bien d'autres parmi les déjections ou les matières en décomposition (*Sphæridium*, *Cercyon*, etc.). Ces espèces sont naturellement groupées dans la section des Géophilides.

Comme chez les Dytiscides, beaucoup de formes larvaires sont encore inconnues. Celles des *Hydrophilus* respirent l'air libre par des stigmates terminaux; quelques-unes (*Berosus spinosus*, *Philydrus testaceus*) posséderaient des branchies trachéennes (SCHIŒDTE) au nombre de cinq ou six paires.

IV. **Parnides** (1). — La petite famille des Parnides, bien moins connue que les précédentes, comprend des Insectes de petite taille, d'allure lente, vivant dans les flaques d'eau, les ruisseaux, les rivières, sans quitter jamais les plantes aquatiques ou les débris submergés. Le régime de ces êtres est assez mal déterminé, végétal suivant les uns, animal suivant les autres.

Les Parnidés se reconnaîtront à leurs antennes courtes dont le deuxième article est très développé et dont les suivants se renflent de façon à former une petite massue fusiforme. La face centrale de l'abdomen présente cinq segments dont les quatre antérieurs sont soudés. Les tarses sont pentamères avec l'article terminal très allongé et muni de deux forts crochets.

Les métamorphoses des Parnides ont été longtemps ignorées. La larve de *Potamophilus acuminatus* a été la

(1) Mulsant. *Histoire naturelle des Coléoptères de France* : Improsternés, Unciféres, Diversicornes, Spinipèdes. Paris, 1872.

Digitized by Google

première décrite. Découverte par S. Dufour (1), cette larve, qui vit dans les vieux bois submergés, possède un appareil respiratoire remarquable, en relation à la fois avec des stigmates et des branchies caudales. « Celles-ci sont constituées par des aigrettes de soie d'une extrême finesse qui sortent au gré de l'animal, et comme par la détente d'un ressort, de dessous un panneau tégumentaire ventral, mobile sur la base : dans l'exercice actif de leurs fonctions, elles s'épanouissent de chaque côté en élégantes gerbes fasciculées. »

D'autre part, la larve du *Parnus auriculatus*, signalée d'abord par M. Beling (2), a été de la part de M. Xamben l'objet d'une étude suivie (3); comme la précédente, elle vit du tissu désagrégé des vieux bois humides; vers la fin de juillet, elle se creuse une vaste loge où elle accomplit sa phase nymphale dont la durée est d'une quinzaine de jours environ.

V. **Hétérocérides.** — Les Hétérocérides sont moins franchement aquatiques et vivent dans les sables aux bords des eaux douces et salées. Leurs tarses sont tétramères, leurs antennes, courtes, sont composées de onze articles, le premier le plus grand, élargi et cilié extérieurement; le deuxième aussi large ou plus large que long, également cilié, les autres renflés en une massue ciliée et dentée au côté interne. Les jambes antérieures sont élargies, dentées et armées d'épines disposées en rangées.

Les larves découvertes par Miger (4) ont été signalées successivement par Westwood, Kiesenwetter, Erichson, Chapuis et Candèze, Lacordaire, Letzner, etc. Elles pos-

(1) S. Dufour. C.-R. Acad. des Sciences, 1862, p. 260. — Annales des Sciences naturelles, 1862, p. 162.

(2) Beling. *Vorhandl. des Zool. Bot. Vereins*. Vienne, 1882.

(3) Capitaine Xamben. *Mœurs et métamorphoses du Parnus auriculatus* Panz. Le Naturaliste, 1893, p. 120.

(4) Mulsant, *Loc. cit.*, p. 7.

Digitized by Google

sèdent neuf paires de stigmates et se rencontrent dans les mêmes conditions que l'adulte.

VI. **Elmides.** — Assez voisins des Parnides, les Elmides sont de minuscules Insectes, habitants des eaux vives où on les surprendra accrochés solidement aux pierres ou aux racines. Leurs antennes sont filiformes, avec le dernier article quelquefois épaissi; les tarses pentamères, avec les quatre premiers articles courts, subégaux et le dernier allongé, muni de robustes crochets. Le ventre est composé de cinq arceaux, les quatre premiers soudés.

Depuis Müller, Westwood, Erichson, Chapuis et Candèze, Laboulbène, ont décrit et figuré diverses formes larvaires d'Elmides. Ces larves rappellent par l'organisation celle du *Potamophilus acuminatus*. Le dernier des neuf segments de l'abdomen, tronqué et entaillé à l'extrémité, offre en dessus une plaque uniforme et en dessous une face ventrale suivie d'un opercule terminal : « Quand la larve est vivante, cet opercule en s'abaissant laisse fréquemment sortir du corps trois faisceaux de branchies divisés chacun en pinceaux de filaments qui servent à la respiration (1). » Dufour et Perez (2) ont, d'autre part, signalé une disposition analogue des branchies chez la larve du *Macronychus quadrituberculatus*.

VII. **Donacides.** — Appartenant à une série toute différente (*Phytophages*), les Donacides se distinguent par leur facies de tous les types précédents. Ces Insectes rappellent de près les Longicornes. Leurs tarses sont tétramères, leurs antennes setiformes, longues et rapprochées à la base. Le corps est allongé et le premier segment ventral dépasse en longueur les quatre suivants réunis.

(1) Laboulbène. Annales de la Société entomologique de France, 1870, p. 407.

(2) Perez. *Histoire des métamorphoses du M. quadrituberculatus*. Ib. 1863, p. 621.

Digitized by Google

Les *Hæmonia* vivent accrochées aux tiges des végétaux submergés tels que les Potamogetons. Leurs métamorphoses, du moins pour une espèce, sont aujourd'hui bien connues (LEPRIEUR, BELLEVOYE) : leurs larves possèdent neuf paires de stigmates dont les derniers, plus développés, se présentent sous forme de disques ferrugineux correspondant au péritrème.

Les *Donacia* à l'état adulte quittent leur élément natal : on les capture sur les parties aériennes des végétaux aquatiques; en juillet 1893, la *Donacia crassipes* se rencontrait en nombre sur les feuilles flottantes du *Nuphar pumilum*, au lac de la Landie. Leurs larves vivent probablement à l'intérieur de ces végétaux.

C. BRUYANT.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Procès-verbal de la séance du 14 mars 1894.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence de M. le Dr Hospital, vice-président.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, M. le Trésorier présente ses comptes pour l'année 1893. — Une Commission est nommée pour les examiner.

En raison du retard de un mois qui s'est imposé cette année, MM. Dulier, Jaloustre et Girod se réunissent immédiatement, hors séance, puis déposent leur rapport, à la suite duquel la Société approuve les comptes du Trésorier.

M. Mathieu présente ensuite le projet de budget pour 1894. — Adopté.

La question d'entente avec le Club Alpin, au sujet d'un local commun, est reprise, et, après une discussion à laquelle prennent part MM. Girod, Vimont, etc., M. le Président adressera une demande au Club Alpin.

Une Commission, composée de MM. des Essarts, Hauser et Jaloustre, est chargée d'étudier la question de la substitution de la *Revue*, sous certaines conditions, au *Bulletin de l'Académie universitaire*.

M. Bleynie demande ensuite à M. des Essarts, président du Comité du Monument de Vercingétorix, ce que l'on compte faire des fonds déjà recueillis.

La parole est donnée à M. Vimont, pour sa communication sur des objets gallo-romains découverts aux Martres en 1851 et 1893. — Son travail sera inséré dans la *Revue*.

MM. Hauser, professeur à la Faculté des Lettres de Clermont;
le Dr Tardieu,
présentés par MM. Girod et des Essarts, ont été nommés membres de la Société.

La séance est levée à 10 heures.

Digitized by Google

MÉLANGES.

CONFÉRENCE POUR LE MONUMENT BANVILLE.

M. Emmanuel des Essarts a fait, le 21 mars, à Moulins, une conférence intitulée : *Banville et son œuvre.*

M. Emmanuel des Essarts, après avoir dit les liens qui l'attachaient à Moulins, après avoir payé son tribut à ses vieilles camaraderies du Bourbonnais, retrace, d'après le livre des *Souvenirs*, les origines de son maître et ami Théodore de Banville.

Il le proclame d'abord un des génies les plus originaux de la poésie française, un génie fait d'enthousiasme et d'ironie.

Il fait ressortir en lui le poète nourri d'humanité, le plus classique des romantiques. Il le définit enfin le lyrique par excellence, le plus lyrique, après Hugo, des poètes du dix-neuvième siècle.

Ayant ainsi défini le poète dans la seconde partie de sa conférence, M. des Essarts passe en revue l'œuvre poétique, ne pouvant qu'indiquer les contes, les mélanges, les pièces nombreuses et charmantes d'un *théâtre* shakespearien, aérien et souvent racinien.

L'orateur jette donc un premier regard sur le livre du début, *les Cariatides*, inégales, mais si brillantes et pleines de promesses tenues.

Il apprécie ensuite cette merveille d'art, cette nouveauté de forme « précise et concentrée », *les Stalactites*. Il en détache la pièce délicieuse qu'admirait tant Sainte-Beuve : *Chère, voici le mois de mai.*

Heureux dans ses citations, M. des Essarts avait lu précédemment les stances de Banville à sa mère, et les passages vraiment antiques du poème inspiré par *la Source* d'Ingres.

Les *Stances à Olympio*, qui montrent chez Banville le disciple et l'ami, servent de transition au recueil des *Odelettes*, ces odes-épîtres dont le conférencier détache les beaux distiques dédiés aux frères de Goncourt.

Il passe au *Sang de la Coupe*, où il signale le premier recueil de pièces lyriques en alexandrins. Il y fait reconnaître de beaux symboles exprimés dans une langue harmonieuse et claire.

Dans *les Exilés*, il manifeste l'influence de la poésie gréco-latine sur le génie du poète et dénote chez Banville ce paganisme d'imagination qui s'accordait en lui, comme chez les hommes de la Renaissance, catholiques ou protestants, avec le christianisme le plus sincère. La plus belle partie du recueil, *l'Ame de Célio*, permet de reconnaître Banville dans son héros enivré d'amour et altéré de pitié ; c'est ainsi qu'il se figure le poète et qu'il l'a souvent personnifié.

Digitized by Google

M. des Essarts insiste sur les *Odes funambulesques*, où se déclare l'alliance des deux principaux dons du génie de Banville, l'ironie et l'enthousiasme. Il salue dans ce recueil la satire rajeunie par le lyrisme. Il le définit : « une mascarade de la vie moderne encadrée » par le bal des nymphes et le menuet de Watteau, sous les yeux » d'Apollon qui se costume en pierrot pour lancer sur les sots et les » pervers le jet éblouissant de ses flèches d'or. »

Il nous fait encore assister à l'entente de l'ironie et de l'enthousiasme, dans ce livre unique des *Idylles Prussiennes*, fière réplique du patriotisme sans emphase au brutal envahisseur.

Il nous montre enfin le plein épanouissement du génie poétique de Banville dans les *Ballades joyeuses*. Là plus qu'ailleurs il s'en montre simultanément le petit-fils d'Horace, le petit-neveu de Villon. A propos de ces ballades, il rend un légitime hommage à la compagne dévouée du poète, à sa sœur d'intelligence et de travail, Mme de Banville, à son fils d'adoption, Georges Rochegrosse, encore si jeune, illustre déjà.

M. des Essarts conclut en conviant les admirateurs et avant tout les concitoyens de Banville à lui élever le plus tôt possible cette statue, autour de laquelle, pendant le silence des nuits d'été, « les rossignols viendront chanter près de leur frère immortel ! »

BIBLIOGRAPHIE

Notre confrère, le Dr Huguet, professeur à l'Ecole de pharmacie et de chimie, vient de faire paraître un *Traité de chimie médicale et pharmaceutique*. Cet ouvrage, conçu d'une façon pratique et scientifique à la fois, dénote chez son auteur une érudition profonde et une connaissance exacte des besoins de l'étudiant en pharmacie ; on est heureux de sentir, à côté du professeur, le médecin pratiquant.

Le meilleur éloge qu'on puisse en faire est de publier le compte-rendu fait dans la *Pharmaceutische Post* du 26-11-93, par le célèbre professeur F.-A. Fluckiger.

« Il n'y a pas de chimie pharmaceutique ; nous n'avons pas besoin de professeur de pharmacie ; médecins et pharmaciens n'ont qu'à connaître la chimie générale, et non une chimie instituée à leur usage ; la science chimique est une, elle est la même pour tous ceux qui ont à recourir à elle.... » Telles sont les paroles que nous entendons tomber du haut des chaires de l'enseignement supérieur, et que l'on appuie par des raisons aussi bien théoriques que pratiques. Il est intéressant de constater que ces idées, qui ont cours dans quelques

Digitized by Google

universités de langue allemande, se rencontrent aussi en France, puisque le livre que nous analysons est destiné à les réfuter.

A première vue, il semblerait que ces leçons diffèrent peu de celles d'un traité de chimie générale.

Le domaine immensément étendu de la chimie ne peut pas être présenté d'ensemble aux médecins et aux pharmaciens de telle façon qu'ils y apprennent au moins dans leurs grandes lignes les choses qu'ils ont un besoin spécial de connaître. On sait combien peu, même parmi les chimistes les plus éminents, réussissent, durant le cours d'un semestre, à présenter à leurs auditeurs une esquisse même sommaire de l'ensemble de la chimie organique ou minérale. De ces leçons, les étudiants en médecine ou en pharmacie retiennent effroyablement peu des connaissances dont ils ont le plus besoin, et, il faut bien l'avouer, s'ils satisfont pour la plupart à leurs examens de fin d'année, c'est le plus souvent parce qu'ils ont comme examinateurs leurs propres maîtres.

L'auteur de l'ouvrage, qu'un enseignement de dix-neuf ans a convaincu des inconvénients d'une exposition trop générale, développe avec une remarquable clarté les leçons de chimie physique et de chimie générale; il leur consacre des développements suffisants, sans cependant dépasser les moyens d'une intelligence bonne moyenne. Il n'a pu éviter, en parlant de la valence des atomes, une digression dans le domaine des combinaisons organiques, cela a été un avantage pour l'exposition de la doctrine, bien que ce volume soit consacré à la seule chimie minérale.

Après cette introduction générale, le lecteur est mis au courant des principes de l'analyse des combinaisons solides ou gazeuses, des mélanges, de telle sorte que, dans les chapitres consacrés à la toxicologie, l'auteur n'a plus à revenir sur les méthodes et procédés généraux.

Tous les chapitres du livre sont ornés de figures faites avec tous les soins désirables; citons surtout à ce point de vue les figures, au nombre de 180, du chapitre consacré aux ustensiles et aux travaux pratiques du laboratoire; les leçons suivantes y font des renvois fréquents et évitent ainsi beaucoup de répétitions. Nous approuvons l'auteur de n'avoir pas décrit dans le texte, mais en notes d'un caractère différent, les divers exemples de préparation, d'ailleurs très bien choisis; il en résulte plus d'unité et de clareté dans l'exposition, tandis que le commençant trouve dans ces notes qui accompagnent le texte des commentaires utiles que l'étudiant plus avancé peut laisser de côté; le livre a ainsi une double utilité.

En analysant un chapitre du livre, par exemple celui qui parle de

Digitized by Google

l'eau, nous donnerons une idée exacte de la façon dont le livre est composé. En peu de mots, l'auteur rappelle les travaux de Gay-Lussac et Humboldt qui, en 1804, ont déterminé la composition de l'eau. Il expose ensuite la composition de l'eau en atomes, volume et poids, les méthodes d'analyse, l'état naturel, les propriétés, les conditions de conservation, les méthodes d'essai, d'épuration, enfin les divers usages. Cette substance, l'eau, est traitée d'une façon plus étendue, et cela se comprend en raison de l'importance du rôle qu'elle joue dans la nature, dans l'industrie et dans la médecine (eau minérale) que ne le comporte le plan de l'ouvrage.

L'histoire du soufre est présentée dans le même ordre, état naturel, mode d'extraction et de purification, étude des différents états physiques, essais, propriétés thérapeutiques. Suit l'étude de ses principales combinaisons : les sels doivent être étudiés en même temps que les bases. Le sélénium, le tellure, le fluor, dont l'utilité, au point de vue médical pratique, est à peu près nulle, ont obtenu de courts chapitres. Cependant, il y est fait mention des essais les plus récents, par exemple de ceux qui ont semblé marquer que l'acide fluorhydrique aurait quelque intérêt pour la médecine, ainsi que des empoisonnements dont il a été la cause. Le livre se termine par l'étude de l'arsenic, comportant tous les développements désirables ; on ne peut que remercier l'auteur d'avoir, indépendamment des procédés classiques de Marsch pour la recherche de l'arsenic, décrit les autres méthodes qui ont été créées dans ce but. Une critique en passant : les moyens de contrôle de la pureté du zinc et de l'acide sulfurique sont trop sommairement indiqués par cette phrase : « en faisant marcher l'appareil à blanc *pendant quelques instants* » (page 483). Il n'est pas rare d'avoir du zinc et de l'acide sulfurique suffisamment purs pour qu'à l'examen superficiel et écourté ils ne produisent pas de réaction arsenicale et contenant cependant des traces d'arsenic qui peuvent conduire à des erreurs.

Abstraction faite de cette exception, on ne peut que louer le livre, il est d'ailleurs écrit d'un bout à l'autre dans un style approprié, agréable, et la façon dont l'éditeur l'a présenté et habillé ne mérite pas moins d'éloges. Indépendamment de sa valeur comme livre d'étude, cet ouvrage pourra donc servir de guide et d'exemple à tous les confrères qui auraient le désir de se familiariser avec le langage clair et élégant des savants français.

L'auteur s'est proposé de montrer combien il est nécessaire de choisir parmi les innombrables matériaux de la chimie ceux qui doivent être plus spécialement connus des étudiants en médecine et en pharmacie et qui sont pour eux de la plus grande utilité. Cette tâche,

Digitized by Google

qui n'était nullement aisée, a été remplie de façon très complète avec adresse et goût. Nous n'avons jusqu'ici que la description d'un petit nombre d'éléments et de combinaisons inorganiques. Nous souhaitons que l'auteur réussisse à exposer avec le même succès les leçons beaucoup plus étendues de la chimie organique.

Edouard-D. LABESSE et H. PIERRET. — Notre pays de France. En cheminant (Auvergne). *Paris, Ducrocq*, 1893, in-4°.

MONTEILHET (abbé Eug.). — Guide illustré du Touriste et du Pèlerin à N.-D. du Port. *Clermont-Ferrand, L. Bellet*, 1894, in-12.

CHAMBON (F.). — Pont-du-Château de 1790 à 1795. *Riom, Jouvet*, in-8°. (*L'Auvergne historique, littéraire et artistique*, 1893). Tirage à part.

BOUDET (Mar). — Aimerigot-Marchès dans ses rapports avec l'Auvergne. *Riom, Jouvet*, in-8° (*id.*). Idem.

Vie de Charles Tardieu, licencié en droit, ingénieur des mines, agriculteur, géologue et chimiste (1810-1889). 2e édition. *Mâcon, Protat frères*, 1894, in-12.

DOURIF (D.). — La vieille église de Vertaizon (*Bulletin hist. et scient. de l'Auvergne*, juillet-août 1893).

ATTAIX (abbé). — Les églises de campagne au commencement de la Révolution (*Idem*).

RANDANNE (abbé). — A propos d'une cloche (*Idem*).

EVERAT. — Notes généalogiques sur la famille de Marillat (*Bulletin hist. et scient. de l'Auvergne*, novembre 1893).

CRÉGUT (abbé). — Une croix de la Renaissance à Saulzet-le-Froid (*Idem*).

FOURIAUX (Dr). — Notice biographique sur le docteur Ledru (*Idem.*)

KRUSCH (Bruno). — Reise nach Frankreich im Jahr 1892.

Description sommaire de mss. de vies de saints. En appendice : Publication d'un fragment inédit, du plus haut intérêt, d'une vie de saint Priest, évêque de Clermont au septième siècle, par un auteur contemporain, d'après trois mss. de Rouen, Dijon et Gotha ; Indications de l'abbé Lanfred de Mozat sur les rapports du roi Pépin avec son monastère ; sur le classement des mss. des miracles de Grégoire de Tours.

(*Neues Archiv* der Gesellschaft für altdeutsche Geschichtskunde, 1893, t. XVIII et XIX.)

THOMAS (A.). — 1° L'identité du troubadour Pons de Chapteuil ; — 2° Un exploit inconnu de Merigot-Marchès (*Annales du Midi*, juillet 1893).

Digitized by Google

KREITEN (W.)— Les lettres provinciales de Pascal (*Stimmen aus Maria-Laach*. Avril et mai 1893).

JULIEN (A.). — Sur l'origine glaciaire des brèches des bassins houillers de la France (*Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences*, 24 juillet 1893).

JULIEN (A.). — Sur la géogénie et la stratigraphie des bassins houillers de la France (*Idem*, 21 août 1893, — *Cosmos*, 9 septembre 1893).

GRANDMAISON (G. de). — Les « Souvenirs », baron de Barante (*L'Univers*, 28 juillet 1893).

VAULTIER (L.). — Lafayette, son rôle devant la Révolution (*Revue de la France moderne*, juillet 1893).

CHANSON (M.). — Deux condamnés sous la Terreur [Chauty et Molin] (*Revue du Lyonnais*, août 1893). Tirage à part.

PLUMANDON. — Une illusion d'optique de l'époque gallo-romaine au sommet du puy de Dôme (*La Nature*, 7 octobre 1893).

Une lettre de Romme sur la question religieuse (*Révolution française*, septembre 1893).

DONIOL (H.). — Le Ministère des Affaires étrangères de France, sous le comte de Vergennes [Souvenirs de Hennion] (*Revue d'histoire diplomatique*, n° 4 de 1893).

THIERRY-MIEG (Ch.). — La succession de Jean Thierry de Venise. — Les Thierry de Normandie, de Bretagne, de l'Auvergne et du Lyonnais, du Nord, de Champagne, d'Angleterre, de Hollande, Franche-Comté et Bourgogne, de Lorraine ; la branche de Claude et celle de François ; descendants de Claude ; branche de François ou de Champagne (*Revue d'Alsace*, juillet-août-septembre 1893).

Prosolarium ecclesiæ Aniciensis. — Office liturgique de la Circoncision (*Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Grenoble et Viviers*, 88e livraison supplémentaire).

BOUDON (A.). — Les Municipalités du Puy de 1789 à 1889 : leur composition, leur installation. *Le Puy, Prades-Freydier*, 1893, in-8°.

FOUILLIT (J.). — Notre-Dame de Pradelles. — Centenaire de la délivrance de la statue miraculeuse. *Le Puy, Prades-Freydier*, 1893, in-8°.

BOULE (M.). — Réunion extraordinaire de la Société géologique de France en 1893. — Programme explicatif des excursions dans le Velay. (*Paris, au siège de la Société géologique de France*, 1893, in-8°.)

TARDY. — Société géologique de France. — Réunions extraordinaires dans le Velay et la Lozère, en 1893 (*Cosmos*, 2 décembre 1893).

HEDDE (Ph.). — Excursions de la Société géologique de France aux environs du Puy (Haute-Loire), en septembre 1893. *Le Puy, Marchessou fils*, 1893, in-12.

MOSNIER (H.). — Le lac du Bouchet, son histoire administrative. (*Ex-*

Digitized by Google

trait de La Haute-Loire *des* 27 *et* 31 *octobre*, 3, 4, 5 *et* 6 *novembre* 1893).

LONGY (F.). — Le canton d'Eygurande (Corrèze). *Tulle, Crauffon*, in-8°.

SERRES (J.-B.) — Histoire du monastère de N.-D. de Saint-Flour. *Saint-Amand, imp. Saint-Joseph*, in-16.

PAUTARD (J.-F.). — Histoire de la paroisse de Valuéjols. *Saint-Flour, Boubounelle*, in-16.

Bulletin de la Société littéraire des anciens élèves du pensionnat des Frères de Clermont-Ferrand, n° 27. *Clermont-Ferrand, Malleval*, 1893, in-8°.

Recueil périodique des arrêts de la Cour de Riom et des jugements rendus par les tribunaux du ressort. *Riom, Girerd*, 1893, in-8°, n°s 10 à 12.

Recueil mensuel de la jurisprudence des Cours de Riom et de Limoges. *Riom, Girerd*, 1893-1894, in-8°, n°s 1 et 2.

L'Auvergne historique, littéraire et artistique. *Riom, Ul. Jouvet*, 1893, in-8°, n° 7 à 11.

DIENNE (le comte de). — L'invasion de la chématobie en Agenais (*Mémoires de la Société nationale d'agriculture de France*, t. CXXXV).

MANDONNET (le P. F.) des Frères Prêcheurs (de Beaumont près Clermont. — Les Dominicains et la découverte de l'Amérique. *Paris, Lethielleux*, 1893, in-8°.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Dr PAUL GIROD.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. MONT-LOUIS, rue Barbançon.

Digitized by Google

L'AUVERGNE AUX SALONS

DE 1894

Les Cercles. — Union des femmes peintres et sculpteurs. — Exposition Serendat de Belzim. — Société des Artistes indépendants. — Salons de la Soupe-aux-Choux, du Champ-de-Mars et des Champs-Elysées.

Cette étude annuelle que nous publions, depuis 1864, sur les artistes d'Auvergne, ou qui s'inspirent de ses paysages, est devenue peu à peu plus développée et, nous l'espérons, moins aride, à mesure que nos compatriotes ou les admirateurs du pays des volcans ont montré plus d'intérêt aux manifestations de l'art auvergnat. Ce mouvement est, du reste, général, et les nombreuses expositions parisiennes, toutes fréquentées par un public initié et chaque jour renouvelé, en sont la preuve évidente. Il ne faut dédaigner aucun de ces Salons grands et petits, et notre tâche est de conserver le souvenir des œuvres incontestées, comme des plus modestes essais.

Aux Cercles de la rue Volney et de l'Union artistique on retrouve chaque année avec un vif plaisir le peintre Franc Lamy. Son *Flirt* est on ne peut plus fin de siècle : deux amoureux jeunes, élegants, échangent de tendres aveux, dans les allées du bois, en filant côte à côte, à toute vitesse, sur des vélocipèdes. Fantaisie charmante, d'une jolie teinte grise, finement composée. Le *Repos* est une étude pour le remarquable tableau qui retiendra l'attention au Salon des Champs-Elysées. Le portrait de Miss B..., par M. Serendat de Belzim, nous ravit par ses

Digitized by Google

tons roses et sa bouche au rire éclatant. Les études orientales de M. Maurice Bompard sont toujours puissantes et originales. Le bas-côté de la cathédrale du Puy, par M. de Dramard, doit être signalé, ainsi que l'excellent portrait d'un artiste distingué, M. de Vergèses, par M. Axilette. Quant aux bustes de M. Denis Puech, ce sont toujours des merveilles de goût et d'exécution. Les têtes d'enfants ou de jeunes filles, souvenirs de Rome, sont d'un charme incomparable.

***

La treizième exposition de l'Union des femmes peintres et sculpteurs, organisée et présidée par une artiste bien connue, Mme Léon Bertaux, offrait comme toujours de sérieuses attractions. Il suffit, pour en donner la preuve, de citer les marines de Mme Elodie La Villette, les miniatures ravissantes de Mme Isbert, les compositions de Mme Comerre, les émaux de Limoges de Mme de Cool, et les portraits de Mme Cayron-Vasselon. Cependant un mauvais plaisant a pu dire devant ces toiles nombreuses signées de noms de femmes ou de jeunes filles : charmant, délicieux, mais trop de chrysanthèmes. Cette fleur, en effet, exerce un attrait particulier sur les pinceaux féminins et vraiment ils en abusent. Mlle Boitelet, une fidèle des bords de l'Allier, ne mérite pas ce reproche. Elle dédaigne avec quelque raison les chrysanthèmes; mais elle frise la monotonie, avec son paysage annuel dans les tons violâtres, évoquant régulièrement la même courbe mélancolique de notre fleuve, aux environs de Vichy.

***

L'exposition particulière des œuvres de notre compatriote Mauricien, M. Serendat de Belzim, à la galerie Georges Petit, a obtenu un succès mérité dans la presse et dans le public. Le peintre que nos lecteurs connaissent

Digitized by Google

depuis longtemps avait réuni plus de quarante toiles ou dessins, d'une variété étonnante, allant de la peinture religieuse ou romanesque aux tableaux de genre et au portrait. Plusieurs de ces œuvres ont été déjà mentionnées dans nos précédentes études, comme le *Saint-Hélie*, la *Prière à sainte Anne d'Auray*. D'autres n'avaient pas encore été exposées et c'était un régal pour les amateurs que ces jolis portraits de femmes, au coloris si frais, aux regards si expressifs, aux rires étincelants. Il faut citer le *Nuage*, *Diane*, *Tristesse*, et tout particulièrement la grande scène inspirée par le *Wilhem Meister* de Gœthe, représentant Mignon et Lothario. Il était difficile de donner à ce type idéal de Mignon, si souvent interprété par les maîtres, une originalité et une grâce nouvelles. M. Serendat de Belzim s'est montré à la hauteur de cette audacieuse tentative. On ne peut donc qu'applaudir au talent réel de cet artiste doué, travailleur et persévérant.

***

La Société des Artistes indépendants, qui s'est transportée du Pavillon de la ville de Paris au Palais des Arts libéraux, du Champ-de-Mars, semble prendre à tâche de trop justifier son titre. L'indépendance est une belle chose, même en art. Mais encore ne faut-il pas en abuser, jusqu'à offusquer ou fatiguer les regards. Au milieu de ces conceptions baroques ou symboliques indéchiffrables (car il y a un Génie pour garder le secret du symbolisme, comme celui de la tombe), on apercevait quelques toiles de mérite réel, comme les portraits et les fantaisies charmantes de M. Serendat de Belzim. Notons aussi la *Vue de Vichy* de M^lle^ Marie Philibert, les paysages de M. Louis Sabatier, né à Gannat, et les allégories imitées des gravures anciennes par M. Vital Guillot, né à Issoire. Le *Chemin de Fenestre*, près La Bourboule, a inspiré un joli souvenir à M. Edgard de la Croix. Quant aux études peintes ou au fusain de M^me^ Madeleine Saint-Héran, un

Digitized by Google

nom bien auvergnat, elles révèlent un talent consciencieux, désireux de bien faire, en bonne voie vers le succès. Ses *Paysannes et Bergers d'Auvergne* sont des croquis d'après nature fort intéressants et sa *Fileuse de laine*, au costume si exactement reproduit, à la pose si naturelle, formerait, avec quelques détails d'intérieur de chaumière, un véritable tableau.

***

Schenck, le maître qui a le mieux interprété nos plateaux, nos monts couverts de neige et nos horizons merveilleux n'avait pu, cette année, répondre à l'appel des organisateurs du Salon de la Soupe-aux-Choux. Malgré cette absence regrettée, cette exposition était des plus attrayantes.

Voici d'abord les femmes peintres dont les envois ont produit une vive impression. M^lles^ Cécile et Marie Desliens, ces deux sœurs unies dans le travail et dans le succès, sont depuis longtemps classées comme portraitistes. Leur buste d'homme, aux traits accentués, à la barbe noire, au col de fourrure vigoureusement peint, suffirait pour constater leur mérite. Elles avaient aussi deux toiles de genre qui continuent une série très appréciée, représentant le curé de campagne dans sa vie privée, heureuse et douce, avec une pointe d'ironie, sans méchanceté. L'excellent prêtre recevant avec une joie contenue l'envoi d'une pénitente, ou rangeant, debout sur un meuble, dans la fruiterie, les excellentes poires de son jardin, est agréable à regarder et suggère tout un poème de simplicité rustique et naïve. Ces tableaux sont habilement composés et, ce qui est indispensable pour constituer l'œuvre d'art, d'un dessin pur et d'un charmant coloris. Ils retiennent du reste l'attention du public, devant les vitrines de la librairie de l'Art, au boulevard des Capucines, où leurs reproductions en gravure sont fort goûtées.

Digitized by Google

Les portraits de Mlle Jenny Fontaine ont fait sensation. Celui de Mlle Persoons, de la Comédie-Française, dans le rôle du Mercure galant, est une œuvre d'une perfection achevée. La figure de l'actrice, jolie, vivante, parlante, est traitée avec un art infini et tous les détails du costume sont non moins bien rendus. Cette toile est digne de figurer dans les galeries du Théâtre-Français. Mlle Fontaine, déjà récompensée en 1892, a exposé cette année aux Champs-Elysées deux excellents portraits de femmes.

Mlle Thérèse Morange va, en se jouant, de la peinture sur faïence à l'évocation des tapisseries anciennes. Sa porcelaine émaillée, faisan et fleurs, attirait les regards par l'éclat des couleurs, l'arrangement du sujet, la justesse du dessin, tandis que les orchidées aux teintes fines et délicates de son aquarelle, en forme d'éventail, reposaient les yeux et les charmaient.

La vue prise à Quimper, par Mlle Beyne, est aussi une aquarelle remarquable, très pittoresque et très étudiée.

Un coin de nature, vrai, vigoureusement reproduit, c'est la vallée de Chaudefour par Jean Desbrosses, l'ami fidèle de Chintreuil, Jean Desbrosses que nous allons retrouver aux Champs-Elysées avec des toiles de premier ordre. Que de franche observation dans ce petit cadre nous transportant dans un des sites les plus merveilleux de nos montagnes! Les pommiers fleuris du même artiste sont aussi une bien jolie étude.

M. Alphonse Cornet, le décorateur du Trocadéro et de nombreux châteaux de province, l'auteur du *Banc de la dèche*, est aussi un bon peintre d'intérieur et un excellent paysagiste. La vue d'un coin de Châtel-Guyon largement brossée, en est la preuve.

La *Place de Biskra* de M. de Vergèses, toute blanche et jaune pâle, dans l'intensité de la chaleur et de la lumière, forme un tableau original et personnel. C'est un des meilleurs souvenirs d'Algérie du peintre connu des intimités parisiennes.

Digitized by Google

M. José Frappa, qu'on pourrait croire un Espagnol égaré dans Saint-Etienne, s'il n'y était réellement né, avait envoyé une spirituelle fantaisie, le portrait de M. Gomot, ancien ministre, figure expressive sous un capuchon de moine, avec une exagération voulue d'ironie dans le sourire et de malice dans le regard.

Avec M. Gagliardini, le peintre distingué dont ces articles ont plusieurs fois rappelé les succès, nous sommes dans la clarté radieuse. On dirait que cet artiste a trouvé le secret d'étendre sur sa palette des rayons de soleil. Rien n'est lumineux et gai comme ces bords de l'Allier, près de Coudes et le coin champêtre des environs de Besse. On s'arrêtait, avec émotion, devant la splendide composition de notre grand orientaliste, Prosper Marilhat, reproduite très exactement par son compatriote thiernois, M. Louis Retru. Cette toile importante, qui se trouve au musée du Louvre, a pour sujet les ruines de la mosquée du sultan Hakem. Elle provient, dit M. Gomot, dans *Marilhat et son œuvre*, de la vente Oppenheim, qui eut lieu en 1877. Ciel profond et pur, ruines majestueuses aux ombres puissamment rendues, orientaux aux costumes pittoresques, tout s'unit et s'harmonise pour faire de ce tableau un véritable chef-d'œuvre. M. Retru n'est pas seulement un copiste consciencieux; on connaît ses nombreuses toiles inspirées par les environs de Thiers et ses bons portraits.

Une délicieuse tête de femme, souriante et charmante, représentait M. Serendat de Belzim à la Soupe-aux-Choux, ainsi qu'un fusain largement et habilement traité, reproduisant, avec une exactitude calme et sévère, les traits d'un des fondateurs, en 1880, de cette réunion artistique et littéraire.

Constatons les qualités réunies dans les natures mortes de M. Toulot, le peintre du plafond du nouveau théâtre de Clermont; les effets cherchés et trouvés dans les bonnes études de M. Assézat de Bouteyre; le talent de

Digitized by Google

M. Joseph Bernard dans ses portraits d'homme et de fillette; la vérité et la profusion des détails dans les paysages de M. Costilhes; la conscience et la justesse du coloris dans la jeune fille de M. Desaye.

La miniature de M. Dinaumare, une belle petite aux épaules nues buvant à la santé des convives, est une habile fantaisie. Le paysage sur lave émaillée de M. Grange est curieux et intéressant.

Le site de Thiers de M. Jaffeux, représentant l'église Saint-Jean et la plaine se perdant dans la brume, manque de détails sur les premiers plans. Nous avons vu et nous possédons des paysages de cet aquarelliste distingué, dans lesquels il a prouvé son goût sûr et son savoir-faire, un particulièrement reproduisant la ferme des Graviers et le vaste horizon borné par la superbe ligne onduleuse et bleue des monts Dômes.

Citons la *Chanteuse des rues, Violettes et coucous* de M^lle^ Peyssonneau qui exposait aussi un ravissant portrait de femme, coiffée à la Charlotte Corday, les *Bords de l'Allier* de M. Renard, et rendons hommage à la fécondité de notre ciseleur Diomède. La plaquette de l'œuvre offerte au savant astronome, M. Faye, et symbolisant la découverte de la comète qui porte son nom affirme, comme toujours, un talent vigoureux, puissant, varié, justement apprécié. Près de Diomède, nous nommerons aussi M. Descomps, son élève, qui se révèle comme un bon ciseleur. Il compose bien; son dessin est ferme, comme on pouvait s'en convaincre par son portrait en bronze ciselé et ses projets de coupes : *Vision* et *Pro Patria*.

***

Le succès de l'exposition de la Société nationale des Beaux-Arts au Champ-de-Mars continue à se soutenir, grâce aux toiles de maîtres indiscutés ou de débutants heureux, comme Puvis de Chavannes, Carolus-Duran, Cazin, Dagnan-Bouveret, Gervex, Blanche, Alfred Ste-

Digitized by Google

vens, Weertz, Damoye, Billotte. Mais les tendances des écoles nouvelles vers le symbolisme ou le naturalisme à outrance s'y manifestent, à notre avis, trop bruyamment, par des colorations fausses, des scènes repoussantes ou des conceptions incompréhensibles. Nos artistes sont peu nombreux au Champ-de-Mars. Plusieurs méritent cependant d'être étudiés et admirés.

Nous suivons, avez un vif intérêt, depuis ses débuts, M. Charles Cottet, né au Puy. M. Cottet est un coloriste. D'abord exagéré, heurté, aveuglant dans ses études prises en Algérie ou sur nos côtes, il s'est peu à peu calmé et assagi, tout en conservant ses tendances personnelles vers les grands effets de la nature, son originalité en somme. Nous avons apprécié le mérite de ses *Fritousens*, ces belles filles de Camaret, au Salon de l'an passé et nous avons contemplé avec plaisir, au musée du Luxembourg, une marine largement enlevée, faisant songer à Ziem, avec moins de soleil et de scintillement.

Cette année, le pardon de la Saint-Jean, à Landaubec, frappe et étonne. Cette théorie de jeunes filles, en robes blanches, aux coiffures hautes et raides, comme des hennins, aux joues rouges et rebondies, bien en relief sur le fond sombre des costumes noirs des vieilles paysannes, se déroule en pleine campagne, avec une intensité surprenante de réalité et de modernisme. C'est encore heurté; les tons sont trop crus; mais la force et la personnalité de l'artiste s'y révèlent incontestablement. La sortie des barques de pêche et la nuit de lune, au port de Camaret, sont aussi de puissantes impressions de nature, avec des teintes un peu trop violacées, à notre sens. Nous ferons le même reproche aux pastels de l'artiste, tout en signalant leur mérite.

Les toiles de Marcellin Desboutin, portraits et études de femmes, ne valent pas ses pointes-sèches. C'est toujours l'artiste fougueux que l'on connaît; mais ses peintures sont trop noires.

Digitized by Google

Avec José Frappa, nous allons au contraire vers la lumière et les coloris enchanteurs. Son exposition est des plus brillantes. Rien n'est étranger à ce pinceau habile. Il aborde la scène historique, avec Pie VII et Napoléon à Fontainebleau, la peinture religieuse, avec saint François d'Assise, le portrait avec celui de M. Denis Poulot. Mais il excelle dans ces fantaisies adorables, où par un caprice bien personnel, il encapuchonne de soie ou de peluche les plus jolies femmes de Paris. On se rappelle devant certains de ses tableaux ou de ses pastels la gracieuse improvisation d'Alfred de Musset :

« Charmant petit moinillon rose,
Je ne sais quel démon s'oppose,
Charmant petit moinillon blanc,
A ce qu'on dorme en vous quittant.
N'en pourriez-vous dire la cause,
Charmant petit moinillon rose ? »
.....

Voici encore du même artiste un tableau de genre qui nous touche directement. C'est un baptême en Auvergne. Sur le porche de la vieille église romane, devant la place du village où jouent quelques enfants, le cortège portant les vieux costumes du pays, canotes, pièces et tabliers de soie pour les femmes, guêtres, culottes blanches et grands bicornes de feutre noir pour les hommes, se dispose gaiement à aller fêter le nouveau-né. Le paysage est clair et ensoleillé. L'ensemble a toutefois quelque chose d'un peu trop archaïque.

Il ne faut pas oublier les jolies miniatures de M^lle^ Alice Nicolo et les ivoires de M. Dinaumaire, deux portraits très poussés de MM. Gaillard et Masson. Signalons aussi un paysage de M. Albert Denis, le ruisseau de Châtelguyon. M^me^ Gabrielle Achenbach nous a vivement intéressé avec sa grande toile : *Une dentellière de Langeac*. La belle ouvrière au corsage bleu, au bonnet coquettement plissé, est assise dans sa chambre, près de la fenêtre

Digitized by Google

donnant sur un vert paysage. Son métier sur ses genoux, elle semble rêver en regardant les arbres. Intérieur calme, reposé, plein de lumière, de jeunesse et d'espérance.

Les paysages de M. Gustave d'Adelsward composés d'après nature à Vichy, le long de l'Allier, étonnent d'abord par l'intensité du coloris. L'œil peu à peu se fait à ces exagérations de verts, de bleus et de violets et reconnaît ces vues charmantes, dans la réalité moins tourmentées et plus claires. Mais la scène des laveuses dans l'embrasement général du soleil couchant est d'un grand effet.

* * *

C'est à l'exposition de la Société des Artistes français, aux Champs-Elysées, que cette étude spéciale rencontre toujours le plus grand nombre d'œuvres nouvelles à décrire ou à citer. Sans nous arrêter devant celles de maîtres, comme Jules Breton, Detaille, Bonnat, Jules Lefebvre, Rochegrosse, allons tout de suite aux peintres et sculpteurs d'Auvergne.

M. Franc Lamy, on le sait, est un de nos artistes les plus en vue. Ses deux toiles ne peuvent qu'accroître sa réputation. Abandonnant le genre fantaisiste et décoratif, les compositions idéales un peu vaporeuses, il revient à la peinture solide et réelle. Le *Souvenir* ne serait-il pas un portrait? La jeune femme, en deuil élégant, appuyée rêveusement sur le banc aux lamelles d'acier, regarde avec mélancolie les blanches colombes se poursuivant à toute volée sous les hautes frondaisons du parc. La solitude de la jolie veuve en est plus navrante et plus saisissante, et sa pose abandonnée révèle bien les regrets qui l'étreignent. La *Femme nue*, à la carnation robuste et fraîche, dans son attitude désordonnée et provocante, semble se rouler voluptueusement sur les coussins soyeux du boudoir. Les colorations des chairs et les cheveux rouges épars s'unissent merveilleusement aux teintes chaudes, mordorées

Digitized by Google

et fauves des étoffes et des fourrures et il résulte de ces accords divers une harmonie puissante et imprévue.

Les deux petites toiles de M. de Vergèses sont d'un peintre sûr de lui. Le portrait d'ami nous rappelle, malgré la bizarrerie des détails, foulard serré autour de la tête, col et tunique militaires, une figure blonde bien connue de la colonie auvergnate. Quant à la *Petite Marquise*, à l'éventail déployé, à la robe verdâtre, elle nous fait plutôt songer à quelque gracieuse Japonaise venant de Tokio ou de Yokohama.

M. Assézat de Bouteyre, sous le titre de *Propagande*, suggère mille pensées sinistres. Deux ouvriers, assis à la table du cabaret enfumé, écoutent avidement la prédication lente et farouche d'un inspiré, au regard sombre, debout devant eux, qui veut le bonheur de l'humanité, en commençant par la décimer et l'anéantir au besoin. La *Rêverie*, du même artiste, fait naître des impressions moins tristes. La vue d'une jeune femme, en toilette claire, étendue sur un lit jonché de roses n'engendre pas la mélancolie. Reprochons toutefois à cette toile de l'indécision dans l'exécution et dans la pensée. On dira, avec raison, que jusqu'à présent M. Assézat de Bouteyre n'a produit que des études. Mais il faut ajouter que ce jeune artiste est un chercheur, un audacieux, qui a toujours su éviter la banalité et le convenu.

La fin de revue de M. Petit Gérard, c'est-à-dire la charge folle des cuirassiers, sur une ligne faisant face aux tribunes, arrêtée subitement sur un signe, est d'un beau mouvement; mais la poussière, soulevée par les pieds des chevaux et enveloppant la masse indistincte, nuit à l'effet.

L'intérieur d'atelier de M^lle^ Cécile Chalus manque aussi de lumière. La jeune femme, en costume de travail à bandes rouges, le lorgnon sur le nez, est bien campée devant son chevalet, debout, dans une pose conquérante. Les détails sont habilement rendus et l'ensemble plaît aux regards. Quant à l'*At home*, de M^lle^ Favier, née à Vichy,

Digitized by Google

c'est une peinture consciencieuse qui nous introduit dans l'intérieur calme et soigné d'un salon bourgeois où Madame se prépare à savourer lentement sa tasse de thé.

Une nature morte dont le sujet principal est une musette nous arrête au passage. Elle est signée Félix Bigaux. Une musette, même en peinture, fait chanter à nos oreilles un air de bourrée ou une mélopée rustique :

> Voix joyeuse, parfois plaintive,
> Voix des champs, des bois et des blés,
> Qui tout à coup vibre et ravive
> Tous les souvenirs envolés.....

et nous voilà bien disposés à contempler les beaux paysages qu'a inspirés l'Auvergne.

D'abord une œuvre de premier ordre de Jean Desbrosses. Une large route en pleine montagne. A droite des sapins droits et robustes d'un vert noir; à gauche, des chênes trapus aux branches entremêlées; dans le fond, les colorations rouges du soleil disparu, comme une frange de pourpre à la tunique bleue du ciel. Pas d'autres détails. Mais une sensation d'altitude et de pure atmosphère, une impression profonde de calme, de solitude et de grandeur. C'est une maîtresse page de l'auteur de tant de vues d'Auvergne si admirées. *La plaine au temps des moissons* est comme une idylle à côté d'une épopée. Les blés mûrs aux vagues ondoyantes, les blés coupés réunis en javelles forment le premier plan et leur couleur dorée tranche sur les coteaux verdoyants et bleuâtres qui bornent l'horizon. Paysage simple, naïf, d'une vérité sincère et d'une douce harmonie.

Le village de Fenestre, situé près de La Bourboule, attire de nombreux artistes. Ils nous l'ont montré sous tous ses aspects aux diverses expositions. Le tableau de M. Jules Contant, qui a les honneurs du grand salon d'entrée, offre aux regards des maisons couvertes de chaume, des prés verts, quelques arbres çà et là, et dans le lointain le bloc sombre de la Roche-Vendeix.

Digitized by Google

M. Clément Quinton, dans une grande toile, a exposé une vue d'Auvergne prise du versant sud de Montpeyroux. A droite, des murs en pierres sèches bordant des vignes en fleurs; à gauche, les ruines d'un vieux castel sur une hauteur; en face une jolie courbe de l'Allier dans laquelle se mirent les toits d'un gai village et, au fond, de belles montagnes. Cela forme un ensemble attrayant et donne bien l'impression de l'Auvergne heureuse et féconde, au milieu de l'été.

Avec M. René Peyrol, nous sommes transportés dans les pâturages du Cantal. Sur un fond de hautes cimes perdues dans la brume, apparaît un troupeau de vaches dévalant sur la pente abrupte pour venir boire au torrent, qui roule en cascatelles à travers les rocs. Le terrain rougeâtre se confond un peu trop avec le pelage du troupeau. Mais c'est une charmante scène de nature, saisie sur le vif.

M. Georges Serrier nous ramène à Langeac, sur les bords de l'Allier. Son paysage est ravissant. Avec moins de fougue lumineuse que son maître Gagliardini, il met devant nos yeux ces jolis rivages sablonneux, ces eaux claires, bleutées et, en même temps, dorées par le soleil, où des groupes de laveuses lèvent en cadence leurs battoirs et ces coteaux dénudés aux teintes d'ocre rouge et ce ciel joyeux bleu et rose. Le jury lui a décerné avec justice une mention honorable.

La lisière de bois de M. Ducaruge, dont nous citons depuis longtemps les excellents fusains, est un tableau remarquable. Les arbres divers, chênes, hêtres, bouleaux, vivent dans ce coin de forêt, entrelacent leurs branches, au-dessus des broussailles ténues, des fougères et des bruyères emmêlées, où filtrent des rayons de soleil. On entend l'air passer à travers ces feuillages. On voudrait s'asseoir là pour rêver.

Allons maintenant à quelque distance de nos frontières d'Auvergne, sur les rives du Lignon, par une fraîche ma-

Digitized by Google

tinée de mai. C'est M. Beauveric, le paysagiste bien connu, qui nous y conduit. Ces bords du Lignon ont le don d'évoquer tout un monde idéal, en rappelant invinciblement, même à ceux qui ne l'ont jamais lu, le poétique roman de l'Astrée et le gentilhomme du temps de Henri IV, Honoré d'Urfé, qui en est l'auteur. C'est, nous le supposons, non loin du château de La Bâtie, que le peintre a pris son Lignon. Il est, en effet, à cet endroit ainsi que l'a constaté M. Emile Montégut, dans son voyage en Forez, assez large et assez profond pour que Céladon, par désespoir d'avoir offensé Astrée, ait pu chercher à s'y noyer. La rivière est limpide, calme, bordée de ramilles et de bouleaux et bien faite encore pour retenir Hylas et Diane. Mais elle ne ressemble en rien au Lignon que nous avons vu, dans les prairies de Sail-sous-Couzan. Là, c'est un petit ruisseau roulant et écumant sans colère, sur un lit de gros cailloux, à l'ombre des aulnes et des saules; assez joli toutefois et assez isolé pour attirer encore les nymphes et les déesses.

A la section d'architecture, nous avons noté un projet important de M. Emmanuel Brun : Monument commémoratif de Nice à la France; et des reproductions intéressantes comme : Un coin de la cathédrale du Puy, par M. Bentz, et une église de Bretagne, par M. Eugène Guillemot, né à Murat.

Une aquarelle de M. Freynet, vue de Royat, ne doit pas être omise. Nous devons aussi mentionner plusieurs eaux-fortes. Le village jurassien de M. Jules Viennet est digne de cet artiste si apprécié à Clermont. La Seille à Saint-Romain, Chemin creux en hiver sont deux belles eaux-fortes de M. François Reynaud et M. Serrier, nommé plus haut, a exposé une ruelle à Langeac. Quant à M. Julien Tinayre, il a reproduit, dans une gravure sur bois, le portrait du père de Rembrandt, du musée de Cassel.

Nous finirons par la sculpture.

Digitized by Google

Le bas-relief en marbre de M. Denys Puech est une œuvre superbe. Sur un fond où se dessinent les principaux monuments de Paris, une belle femme nue, personnifiant la Seine, se détache et s'allonge, dans un mouvement gracieux. La tête appuyée sur son bras replié, elle paraît heureuse et sereine, confiante dans sa force et dans sa beauté, et regarde avec un léger sourire moqueur ses sujets auxquels elle a joué et jouera plus d'un tour. Dans un genre tout différent, la statue de l'amiral Olry est une preuve nouvelle du talent varié de Denys Puech. L'amiral est représenté en petite tenue, le bras droit étendu, dans la pose noble et sévère du commandement.

On n'a pas oublié le *Baiser filial*, qui valut à Mombur, en 1892, la médaille de 2e classe, et toutes ces compositions gracieuses et fortes qui l'ont placé au premier rang de nos sculpteurs. Il a envoyé, cette année, deux bustes en bronze : celui du docteur Menne et le portrait fort ressemblant de M. Laville, député.

M. Eucher Girardin, l'auteur du monument commémoratif de la défense nationale, inauguré l'an passé à Roanne, nous a donné une allégorie, *Feuille d'automne :* Une femme nue, adossée à un tronc d'arbre, l'air triste et mélancolique allant jusqu'à la douleur, la pose résignée et désolée à faire songer à une martyre chrétienne prête à subir le dernier supplice. Beaucoup de talent dans l'exécution, mais un peu d'exagération dans la recherche de l'effet.

Il faut regarder le médaillon en plâtre de M. Fernand Bariolet exécuté par M. Champeil, un des bons élèves de l'école des Beaux-Arts et qui est actuellement en loge pour le concours du prix de Rome. Nous souhaitons à son talent déjà signalé le meilleur succès.

M. André Besquent, né au Puy, a exposé un buste en marbre remarquablement conçu et traité. C'est le portrait d'une figure historique, le comte de Villèle, ministre des finances. Les traits accentués, le col droit enserrant le

Digitized by Google

menton, le costume raide orné de décorations, tout est étudié avec minutie et l'ensemble nous reporte à l'époque de la Restauration, vers 1828.

Notons le plâtre teinté de M. Souligoux, très jolie étude de jeune fille, et les groupes remarqués de M. Peyrol, dont l'un, *Une lutte*, scène de l'âge de pierre, appartient à la ville de Paris.

M. Jean Coulon, qui fut pensionnaire du département du Puy-de-Dôme, a fait son chemin depuis cette époque. Nous avons plusieurs fois parlé de ses œuvres et applaudi à ses succès. On se rappelle cette Hébé si décorative et d'un sentiment si voluptueux qui obtint une deuxième médaille. On n'a pas oublié non plus ce groupe gracieux dont le plâtre figurait au Salon de 1892. C'est précisément le marbre de *Rêve d'amour* que nous venons d'admirer. M. Coulon a traité un autre sujet bien différent, où il a mis à profit toute sa science anatomique et une véritable puissance de conception. Il a représenté ce paysan picard du XIV^e^ siècle, d'abord combattant parmi les *Jacques*, puis revenu à de meilleurs sentiments, luttant contre l'Anglais pour la délivrance du pays, en un mot le Grand-Ferré. On sait que surpris seul, pendant son sommeil par un groupe de partisans, dans le château de Longueil, il saisit la première arme qui lui tomba sous la main, une énorme hache au tranchant bien affilé, et lutta, comme un héros, pendant plusieurs heures, jusqu'à ce qu'il eût tué ou mis en fuite ses ennemis. C'est ce moment tragique que le sculpteur a choisi. Le Grand-Ferré, superbe dans sa nudité, d'une musculature puissante, le regard féroce, plein d'énergie et de vigueur, brandit sa hache redoutable d'un geste bien fait pour inspirer la terreur. On sent qu'il ne craint aucun assaut et qu'il sortira vainqueur de la lutte. Voilà une œuvre forte qui fait le plus grand honneur à M. Coulon.

Nous avons appris, avec un vif plaisir, que cet artiste a été désigné, par la commission du monument à élever à la

Digitized by Google

mémoire de Théodore de Banville, dans sa ville natale, pour exécuter la statue du poète. On ne pouvait faire un meilleur choix. M. Coulon est originaire de l'Allier et c'est pieusement qu'il s'attachera à faire revivre cette figure spirituelle et inspirée, si fine et en même temps si douce, où l'ironie se mêlait à la plus exquise bonté, que tout Paris a connue et aimée. Théodore de Banville avait des parents en Auvergne. Il y vint plusieurs fois dans sa jeunesse et dans ces causeries inoubliables, pleines de souvenirs et de mots heureux, que nous avons eu le bonheur d'écouter si souvent, il rappelait quelquefois ses visites à Joze et à Lezoux, en compagnie de sa mère qu'il adorait.

Nous ne voulons pas ici énumérer les nombreux ouvrages de Banville que tout le monde a lus et dont Emmanuel des Essarts parlait récemment, à Moulins, avec tant d'éloquence. Mais, puisque l'occasion s'en présente, nous tenons à exprimer notre vive admiration pour le grand poète des *Cariatides* et des *Exilés*, et notre profonde gratitude pour le maître et l'ami qui ne dédaigna pas de sourire à nos premiers vers.

GABRIEL MARC.

Paris, 30 juin 1894.

Digitized by Google

L'INDUSTRIE EN AUVERGNE

AU XVIII[e] SIÈCLE

D'après l'inventaire de l'intendance établi par MM. Cohendy et Rouchon, archivistes du Puy-de-Dôme.

(Suite.)

La vigne n'existe dans les vallées, dans les *bas*, comme on dit, que comme curiosité et amusement de culture; elle y est soumise à des gelées printanières qui détruisent la récolte dans les bourgeons. Les cultivateurs ne l'y entretenaient pas plus au dix-huitième siècle que de nos jours. Mais dans les *hauts* elle prospérait. Sa prospérité remonte au commencement de notre ère, au temps où l'empereur Probus la fit planter dans la Gaule. Elle a toujours donné sur les coteaux auvergnats un vin de bonne qualité que les chanteurs populaires ont vanté. Il était estimé au seizième siècle et à la cour de Henri IV. Boileau se moque de l'auvergnat fumeux, mais certains coteaux, connus encore aujourd'hui, comme celui de Chanturgue, donnaient un vin délicat qui, avec un peu plus de bouquet, aurait égalé certains crûs du Bordelais. Mais les habitants, qui ont toujours plus tenu à la quantité qu'à la qualité, recherchaient les plants de gamay plutôt que les plants de pineau. Ils obtenaient un gros vin, sans grande saveur, et ils en vinrent à le brûler. On signale en effet dans les papiers de l'intendance l'arrivée d'industriels de l'ouest, de l'Aunis et de la Saintonge, qui, munis d'appareils de distillerie, s'éta-

Digitized by Google

blissent à Dallet et fabriquent de l'*eau-de-vie*. L'usage s'en était répandu sous Louis XIV, qui s'en servit comme d'un médicament; mais l'adjonction d'herbes aromatiques, de fruits, donna à cet *esprit du vin* un goût délicieux qui le fit rechercher comme un breuvage salutaire et d'un agréable emploi à la fin des repas.

Sans doute l'Auvergne aimait à boire son vin, et un roi a pu dire qu'il fallait la laisser boire; mais elle savait fabriquer d'autres boissons : le cidre avec les pommes, à l'exemple de la Normandie; la bière avec l'orge et le houblon, à l'exemple de la Flandre. Mais l'usage n'en était qu'exceptionnel, et plutôt une fantaisie qu'une habitude ordinaire.

Que dirons-nous des bois qui couvraient les montagnes : bois de chênes, d'ormes, de sapins, de hêtres, de toutes essences? Dans les terrains humides viennent des peupliers. Les bois de sapins et de hêtres ont une alternance intéressante. Ces deux essences poussent sur le même sol et se succèdent. Défriche-t-on les sapins? les hêtres paraissent. Défriche-t-on les hêtres? les sapins reviennent. Et cette alternance, que l'on remarque sur une même ligne de collines, offre une vue gracieuse par l'opposition de deux verdures : l'une sombre, l'autre éclatante. Nous en avons joui du haut du viaduc de Garabit, et nous n'avons pas retenu un cri d'admiration.

Nos pères estimaient leurs grands et beaux arbres, si variés, et ils savaient s'en servir pour la construction de leurs maisons, de leurs chapelles, de leurs églises, de tous leurs édifices; ils les unissaient aux pierres de leurs carrières; ils en formaient des toitures et des voûtes. Ils en faisaient des meubles. Ils étaient très enclins à travailler le bois, et à toutes les époques, et dans tous les styles. Ils étaient plus ou moins habiles. Ainsi les cadres des glaces, des tableaux, même au dix-septième siècle, n'étaient pas tous finement fouillés; mais ils avaient un même caractère qui les fait encore rechercher, même les moins parfaits;

Digitized by Google

ils sont si bien de leur temps! comme les fauteuils, les commodes, les tables, les lits! Et les transformations de l'art se succèdent, au dix-huitième siècle, de Louis XV à Louis XVI, avec des transitions sensibles. Massillon, le grand évêque, mourut dans un lit qui n'est déjà plus du style Louis XV et qui n'est pas tout à fait du style Louis XVI. Les châteaux, les grandes maisons avaient des meubles finement travaillés, finement exécutés; mais, jusque dans les chaumières, les meubles avaient, par la persistance d'une même façon, un même air, une même tournure qui les fait encore rechercher. Les plus simples, comme les plus beaux, garnissent aujourd'hui les magasins d'antiquités, et sont achetés, sinon au même prix, du moins avec le même empressement.

Dans les montagnes, les prairies s'étendent à côté des bois, et même au-dessus d'eux; il y a des prairies si élevées qu'elles sont infauchables. Sur les bords des eaux, sur les premières pentes, elles produisent une herbe vigoureuse, mêlée de fleurs de diverses couleurs. Quel aspect enchanteur! et aussi quel parfum! Et quel plaisir de suivre au printemps, d'avril à juin, ces belles nappes de verdure! d'atteindre même les plus hautes! Quelle variété dans les tons! quelle abondance et quelle fraîcheur de couleurs! Le foin récolté en juin, même en septembre, les troupeaux prennent possession des prés et y vivent grassement. Sans compter les chevaux et d'autres animaux, les races bovine et ovine se rencontrent et se mêlent. Les génisses emplissent leurs mamelles et donnent du lait qui se transforme en fromage; elles en donnent toute l'année, mais les fromages de l'été sont plus gras et plus parfumés. On est heureux de voir les troupeaux animer les paysages. Ils sont très nombreux; non-seulement les génisses, mais les taureaux sont parqués d'âge en âge. Le Mont-Dore et le Cantal en fournissent à toute la France; les bêtes de Salers rivalisent avec celles du Charolais et du Morvan. Il faut les voir monter sur les crêtes, gagner les prés in-

Digitized by Google

fauchables, se vautrer dans l'herbe haute et drue. Les troupeaux ont quitté avec les chaleurs les burons; ils n'y rentreront qu'en hiver! Puis le moment vient où sur les marchés, par des prix élevés, ils récompensent les possesseurs de leurs peines et de leurs fatigues.

III.

A la richesse de la terre d'Auvergne, répond l'industrie de ses habitants qui s'appliquent à l'employer, à la transformer, à la soumettre à tous leurs besoins et à tous leurs usages. Les troupeaux ne leur fournissent pas seulement leur chair, mais leurs peaux et leur laine. Les tanneries étaient, au XVIII^e siècle, en grande activité, partout où un cours d'eau en permettait l'établissement, à Thiers, à Maringues et surtout à Clermont. La place de Jaude en était couverte sur un de ses côtés, et le ruisseau de la Tiretaine qui la borde desservait les cuves où les cuirs étaient lavés, entassés et soumis aux préparations les plus minutieuses et les plus effectives. Elles en sortaient pour passer dans les ateliers des corroyeurs, des bourreliers, des fabricants de voitures, des cordonniers. Rien n'a changé, et la place de Jaude bien embellie est encore le centre d'une grande activité; la tannerie de tout temps y a enrichi bien des familles. Au milieu de la prospérité, des abus étaient toutefois signalés, et par suite des plaintes étaient adressées, en 1733 par exemple, à l'intendant général Orry; les cuirs étaient de mauvaise qualité. L'intendant, M. Trudaine, est avisé; il demande des renseignements à ses subdélégués et prépare un rapport sur la fabrication des cuirs et la police des tanneries. Il signale six tanneurs à Ambert, quatre à Brioude, quinze à Clermont. Il y en a aussi à Langeac, à Maringues. Le manque d'argent empêche de perfectionner la fabrication. De 1737 à 1749, des plaintes très vives arrivent de Beau-

Digitized by Google

caire; à la grande foire de cette ville, les cuirs étaient mal séchés. M. Orry prévient M. Rossignol, l'intendant, qui recommande à ses subdélégués de veiller sur la qualité des cuirs. Le tannage doit être fait à l'orge et non à la chaux. Il ajoute « qu'il faut rassembler tous les matériaux propres à former un règlement général, afin de rendre, s'il est possible, la préparation uniforme dans tout le royaume en supprimant l'usage de la chaux ».

La race ovine donne plus à l'industrie que la race bovine ; outre sa peau, elle donne sa laine d'un si universel usage, que l'on file partout ; dans les petits villages, il n'est pas une ménagère qui ne soit fileuse ; mais dans les centres importants des manufactures s'établissent et au filage de la laine s'ajoute le filage du coton, cette laine des arbres. Ces deux matières sont sous la protection des intendants. Le contrôleur général, M. Le Peletier, envoie dans toutes les généralités « le plan de rouets nouveaux destinés à améliorer le filage des laines et du coton, car on attribue les défectuosités qui se trouvent dans le filage de ces deux matières au peu de solidité de la broche des rouets ». Il joint au plan plusieurs broches d'un nouveau modèle montées sur des platines et qui s'attachent aux rouets. L'intendant d'Auvergne les montre aux personnes intéressées ; mais les ouvriers déclarent qu'ils n'osent s'en servir. A Chaudes-Aigues, un sieur Flouvet-Lavoye, d'Aubusson, en 1736, plus hardi, les emploie ; il emprunte à l'hôpital de Clermont des maîtresses fileuses ; il a contre lui les fabricants. Puis il n'y a pas grand fonds à faire sur ses dires. L'intendant Rossignol assure que « c'est un écrivain perpétuel, un homme à système dont les idées ne sont pas toujours les plus justes ; il ne s'est prononcé que parce qu'il est menacé de faillite ».

Quelques années plus tard, de 1755 à 1757, Flouvet se rétablit dans l'opinion ; les fabricants d'Ambert ont envoyé au contrôleur général Trudaine, qui le renvoie à l'intendant de la Michodière, un mémoire pour l'établissement

Digitized by Google

du filage à la roue. « Leur industrie, disent-ils, est presque détruite par la concurrence des fabricants d'Allemagne, à qui le filage à la roue assure une supériorité incontestable. » Alors ils rappellent « que Flouvet-Lavoye a établi plusieurs manufactures à Ambert et le croient très capable de diriger l'entreprise du filage à la roue. Par prévoyance des tristes événements que nous ressentons aujourd'hui, Flouvet-Lavoye avait déjà proposé cette réforme au Conseil, en 1743, par un mémoire qui, pour avoir été mal interprété par certains de nos confrères ou pour n'en avoir pas compris les conséquences, fut contrarié à l'insu de la pluralité par cinq ou six d'entre eux. »

Flouvet propose d'aller chercher des ouvriers en Allemagne et en Picardie. Un sieur Madur le combat. Il est soutenu par M. Sablon, qui constatant la mauvaise qualité des rouets construits en Auvergne, propose de faire venir des ouvriers du Dauphiné et annonce qu'il a remis des rouets nouveaux à M. Chabre et à M. Blatin, prieur du Bouchet. Il remplace le sieur Petit, qui avait fait souvent des rouets imparfaits, par un ouvrier de Grenoble, qu'il installe rue des Gras avec sa femme qui est une habile fileuse.

A Courpière, une dame Luguet, veuve Goyon, installe le filage à la roue. Le sieur Obvier en fait autant à Issoire, et non-seulement pour la laine, mais pour le lin et le chanvre. Il travaille pour la manufacture de Brioude et produit des fils pour 2,640 livres 10 sols 49 deniers : quel compte exact! Le directeur de la manufacture compromet la filature de la laine par son incapacité. Elle réussit mieux au Breuil, à Buron, à Chidrac, à Lamothe, à Yronde. On file même la soie à Yronde. M. de Silhouette, contrôleur général, recommande de nouveaux dévidoirs. M. de Ballainvilliers les introduit à Besse, Thiers, Royat, Billom. Il est secondé par M. de Féligonde.

Les filatures nous mènent aux manufactures de lainages et autres tissus. Nous parlerons tout d'abord des

Digitized by Google

camelots, qui en Auvergne occupent une grande place. Le camelot est une étoffe de poil et de laine à laquelle on mêle parfois de la soie comme chaîne. Telle est la définition de Littré. Partout on tissait des étoffes ; mais c'est en 1725 que les sieurs Verdier, Jean-François et Joseph, établirent en grand en Auvergne la fabrication des lainages, cameloterie, draperie et autres ouvrages de laine et de soie à la façon de Leyde, en Hollande. Ils obtinrent un privilège exclusif, avec exemption de tailles, de taxes et de logement des gens de guerre pour vingt ans ; ils furent protégés contre les contrefacteurs par des amendes qui montaient jusqu'à 3,000 livres. Les fabriques de Sauxillanges et d'Olliergues furent surtout prospères ; les ventes s'étendirent à l'étranger. Les frères Verdun, aidés par Jean Orcival, envoient des camelots naturels et teints en fils de toutes couleurs en Allemagne, en Suisse et dans le royaume de Sardaigne ; des *polomètes* à Cadix et dans les Indes espagnoles, des *simpiternes* et *bayettes* en Espagne, des *sayettes* en Italie, où les envois dépassent 90 et 100,900 pièces, dans lesquelles le poil de chèvre est mêlé à la laine.

Les frères Verdun eurent des imitateurs, Jean-François Buisson et Jean Micolon, à Ambert ; les anciens fabricants, qui ont 400 métiers menés par 200 familles, luttent contre eux et les accusent de les ruiner, 1726. L'intendance déclare que la concurrence contribuera à la perfection de la fabrication ; par un règlement, elle fixe la longueur et la largeur des pièces, impose des marques et détermine l'aunage. Paris doit envoyer une mesure étalon de l'aune. (L'envoi n'est fait qu'en 1750 par le contrôleur général de Machault.) L'Intendance arrête aussi la liste des couleurs, qui sont à l'ordinaire : noir, café, noisette et châtaigne ; et à l'extraordinaire : bleu, vert, rouge et jaune.

D'après un rapport de l'inspecteur des manufactures, Fontfreyde, les anciens fabricants sont dispersés dans

Digitized by Google

cinquante ou soixante villages, et la plupart sont des laboureurs ; des commissaires recueillent les pièces, les font teindre et calendrer à Ambert et les expédient à Lyon, Montpellier, Beaucaire et Marseille ; ils sont chargés de marquer les pièces, et ils ont la confiance des marchands. A l'ancienne marque au noir de fumée, ils substituent la marque à l'aiguille. La surveillance est grande et elle est nécessaire ; en la seule année 1730, il fut imposé 100 livres d'amende. Le seul moyen d'empêcher la fraude, c'est d'exiger en tête de chaque pièce la marque en fil de chanvre. L'intendant Trudaine ordonne des poursuites sévères contre les infractions. Un subdélégué, Madur, licencié en droit, bailli, lieutenant et juge de police de la ville et baronnie d'Ambert, se signale par ses rigueurs. Des colères éclatent : « Le 31 décembre 1732, au matin, parut une affiche au devant de l'église paroissiale, contenant en tête cette épitaphe : « *Ci-git le subdélégué de la nuit dernière*, et au-dessous la représentation d'un âne couronné, revêtu d'une *robbe* de justice et reposant sur un mausolée. » Un sieur Joseph Sauvage fit une chanson ; il fut poursuivi par ordre de M. Trudaine, ainsi qu'un marchand, Damien Flouvet-Lavoye, et un commis à la marque, Benoît Collangettes.

Les fabricants cherchent à revenir à l'ancienne marque à l'huile de noix et au noir de fumée ; ils sont gênés par l'obligation de la marque personnelle et nominative à l'aiguille et au fil de chanvre. Seule elle est une garantie certaine ; le contrôleur général Orry la maintient ; il fait poursuivre les délinquants et attribue les amendes aux pauvres de l'hôpital d'Ambert. Il fait surveiller les commis à la marque, 1729, « car il n'y a pas lieu de douter que plusieurs d'entre eux soient d'intelligence avec les fabricants. » Il exige le dépôt d'échantillons pour les étoffes les plus ordinaires, et il désigne trois catégories : les *diablement forts* ou *velours de gueux*, les *canellés* ou *amen*, les *droguets* ou *grisettes*. Les qualités supérieures sont

Digitized by Google

destinées à l'étranger et, à leur sujet, les sieurs Vimal reçoivent une lettre de faveur.

La généralité d'Auvergne se divisait en neuf subdélégations, dont nous trouvons une exacte énumération, avec l'indication des villes où s'étaient établies des filatures de laines sans doute, mais aussi de lin et de chanvre, et même de soie.

1° *Subdélégation de Clermont.* — Cette ville a établi dans son hôpital général une manufacture de ratines; elle fait aussi des draps grossiers, des camelots, des étamines, et spécialement des draps superfins, façon de Hollande et de Ségovie. On cite les fabriques du sieur Fougerouse, de la veuve Boisson et fils, qui occupent 350 à 360 fileuses. De Monton et Saint-Amant sortent des toiles rousses.

2° *Subdélégation de Riom.* — A Riom, un fabricant distingué, Simon Vaudet, produit des étoffes de soie et laine, de soie et poil de chèvre, crépons, calamandes, camelots, droguets, étamines façon d'Amiens, serges. — Une contestation s'élève entre les tisserands et les sergeurs pour la fabrication des étoffes de pure laine; les tisserands de toiles prétendent qu'ils ne font qu'un corps avec les sergeurs ; ils sont contraints de se renfermer dans leur métier. L'hôpital général, sans grande prospérité, fabrique des siamoises, des toiles de coton et des mouchoirs. Outre Riom, les villes de Maringues, Condat, Giat, Herment et Pontaumur fabriquent des draps et aussi des toiles; leurs fils teints sont estimés. Ils font aussi des papiers, des cuirs, des bougies et des chandelles.

3° *Subdélégation de Billom.* — A Billom, et à Lezoux et à Vic-le-Comte, outre des draps, on trouve des toiles, des fils teints, de grosses toiles de ménage, et des cuirs.

4° *Subdélégation d'Issoire.* — On n'y voit que des ouvriers isolés, pas de grandes fabriques. Huit ou dix sergeurs seulement fabriquent des étoffes de ménage en fil de laine et de chanvre du pays; ces étoffes s'appellent draps,

Digitized by Google

serges, boulengeons, tiretaines et droguets. Sauxillanges, Ardes et Saint-Amant-Roche-Savine tissent aussi les draps et les étamines.

5° *Subdélégation d'Ambert.* — L'activité y est très grande; Ambert se distingue par ses draps; Cunlhat par ses burats, ses serges, ses droguets; Arlanc par ses draps; Ceilloux, Domaize, Tours, Olliergues par leurs étamines et leurs toiles rousses.

6° *Subdélégation de Brioude.* — Brioude possède une manufacture royale; un arrêt du Conseil d'Etat, du 24 août 1757, l'autorise à gaufrer, peindre et imprimer les serges et autres étoffes de laine; elle fait même de riches étoffes de laine, mêlées d'or et d'argent. — Massiac, Blesle, Paulhaguet, Langeac, La Chaise-Dieu tissent des draps, des toiles; ajoutons des dentelles fines et délicates.

7° *Subdélégation d'Aurillac.* — Draps, étamines, camelots rasés à Aurillac même, à Vic et environs, à Chiézac, Roquebrou, Maurs, Saint-Mamet; ces derniers font des toiles.

8° *Subdélégation de Saint-Flour.* — Une lettre de M. de Montluc, subdélégué, y cite les étoffes, dites *clavières*, du nom d'un pays, qui servent pour l'habillement des paysans et même des bourgeois. Si les foulons y étaient bons, les étoffes seraient supérieures à celles de Montauban et de Reims. Les tisserands gagnent de 12 à 15 sous par jour et les femmes de 4 à 6 sols. Ils produisent des tiretaines, draps, camelots, étamines; serges à Saint-Flour, et à Clavières et à Pierrefont.

9° *Subdélégation de Mauriac.* — Draps et toiles à Mauriac, Salers, Pléaux et environs, Fontanges, Murat, Tauves et Besse.

Le roi Louis XVI s'intéresse très particulièrement à la fabrication des étoffes de laine, et l'Auvergne n'est pas oubliée. M. de Calonne envoie un mémoire, lu par Daubenton à la rentrée publique de l'Académie des sciences, au mois d'avril 1784, sur l'amélioration des laines et la fabri-

Digitized by Google

cation du drap. Les commissaires du bureau de commerce demandent à l'intendant, M. de Chazerat, quels sont les entrepreneurs des manufactures en soie, laine et fil qui se sont distingués de père en fils, dans la généralité. M. de Chazerat cite le sieur Bancal, directeur d'une manufacture de bas de soie. Le Contrôleur général, M. Dodun, s'occupe du lavage des laines, et M. de Calonne oppose à la laine d'Espagne la laine d'Auvergne. C'est un grand honneur.

Le lavage des laines n'était que le prélude de la teinture. Il existe en France un certain nombre de rivières dont les eaux sont particulièrement propres à la teinture, la Bièvre à Paris, le Thérain à Beauvais, la Creuse à Aubusson. Cette dernière rivière sort des montagnes du centre de la France, et d'autres cours d'eau, qui en sortent également, peuvent avoir les mêmes qualités; nous ne saurions donc nous étonner de trouver la teinture des laines exercée en Auvergne et de la voir soumise à de nombreux règlements. Les manufactures royales ont pour marque les armes du roi, que les particuliers ne doivent pas employer. Des défenses sont envoyées de 1724 à 1734 par les contrôleurs généraux, MM. Dodun et Le Peletier, aux intendants qui sont chargés de surveiller les diverses teintures au grand et au petit teint. En 1737, M. Orry envoie même des échantillons-matrices qui viennent des Gobelins et que l'intendant, M. Rossignol, adresse aux subdélégués, à M. Madur à Ambert, à M. Chabrol à Riom, etc. Les teinturiers d'Ambert protestent, 3 mars 1738, contre la séparation qu'on veut faire en deux communautés, l'une pour les teinturiers du grand teint, l'autre pour ceux du petit teint : ils tiennent à rester et restent unis.

La préparation des couleurs était une grave affaire et souvent coûteuse; elle exigeait des achats à l'étranger; ne pourrait-on s'y soustraire? Le sieur Jean-Damien Flouvet-Lavoye, d'Ambert, propose d'établir en Auver-

Digitized by Google

gne une fabrique de sandal moulu pour la teinture ; il peut préparer cette marchandise à de meilleures conditions que les Hollandais. Les machines qu'il a inventées serviront même à la garance ; il a d'autres inventions pour gaufrer les camelots, fabriquer des rubans, des treillis, des bougrans, etc. L'inspecteur reconnaît qu'il est digne d'être encouragé ; mais il a des ressources bien limitées. Il s'agirait aussi de ne plus faire venir de Madère l'herbe qui sert à faire l'orseille, cette belle couleur bleue, qui tire sur le violet. Cette herbe, la peirelle, sorte de lichen, se récolte aussi en Auvergne. De plus, « une terre pierreuse que les pauvres gens grattent sur les rochers d'Auvergne, donne une couleur d'un rouge violet très appréciable ». C'est un encouragement. Vers le même temps, le sieur Gabriel Mathéron, de la Roche, marchand et maître fabricant en la manufacture royale de tapisserie d'Aubusson, demande par une requête « à en établir une semblable dans la ville de Clermont ».

Nous avons déjà eu occasion de signaler plus d'une fois la fabrication de la toile ; il n'est pas une ville, un bourg, un village, même le plus petit, où ne se trouvent des fileuses et des tisserands, qui emploient le lin et le chanvre. Ces produits sont abondants et excellents, grâce à la fertilité du sol, mais « la province est misérable, parce qu'on ne les vend pas au dehors. Si l'on pouvait les convertir en toiles fines, on aurait une source de richesse assurée, et l'Auvergne disputerait la préférence aux toiles de Flandre et de Troyes. Il suffirait de porter quelque attention dans le choix des chanvres et dans la manière de les filer. Un sieur Pérol recommande l'entreprise d'une manufacture qui soutiendrait les efforts isolés ; il s'engage à communiquer aux entrepreneurs ses découvertes sur la manière de préparer le chanvre et les connaissances qu'il a acquises dans l'étude du rouage des filatures ». La province est misérable, elle s'enrichira.

La teinture des toiles lui offrirait aussi de grandes res-

Digitized by Google

sources; elle pourrait complètement s'affranchir de l'étranger. Elle a déjà le procédé de la teinture du coton rouge, incarnat d'Andrinople; un Transylvain, Andréas de Weprotky, demande à établir à Riom une manufacture de toiles peintes, autrement dites *indiennes* ou *toiles d'orange*. Un Suisse, Jonas Sclamberger, fait la même demande pour Clermont, et un négociant de Lyon, Aublé, se charge d'imiter les articles anglais, mousseline, velours, basin, toile de coton, etc. Les velours de coton et de laine commencent, à l'imitation des velours de soie, à être employés.

Une manufacture de toiles peintes n'avait pas été soutenue à Marsat; trois ouvriers, un coloriste, un imprimeur et un graveur sont venus à Clermont. Un sieur Vernadet les utilise dans une maison de la rue Fontgiève, appartenant à M. Gacher, lieutenant criminel, occupée antérieurement par une manufacture de faïences. Les premiers essais semblent satisfaisants. Des marchands de Clermont et du Beaujolais, qui lui ont confié des tissus à imprimer, ont été contents de son travail. Il s'est servi de la garance de Hollande; mais celle d'Auvergne est très bonne; sa culture est en progrès à Montferrand. Vernadet se hâte de l'employer; il obtient une gratification et la promesse de la répression de la contrebande des indiennes étrangères, particulièrement de celles qui viennent de Suisse. Cette dernière contrebande est en effet considérable; un particulier se vante d'avoir fait entrer en deux ans 1,800,000 livres pesant.

Vernadet se plaint d'un entrepreneur de Brive, Leclerc, qui lui débauche un coloriste, Duflis. M. Trudaine de Montigny ne le soutient pas, car la querelle est plutôt entre Vernadet et Leclerc qu'entre Vernadet et Duflis, et après avoir consulté M. Turgot, intendant à Limoges, il répond que « s'il n'y a pas d'engagement écrit entre Vernadet et Duflis, ce dernier est libre de quitter son maître en le prévenant six semaines ou deux mois à l'avance.

Digitized by Google

L'intérêt des ouvriers doit être ménagé comme celui des maîtres ; l'espèce d'esclavage où on les tient est plus nuisible qu'utile au commerce ». C'est l'avis de M. de Montyon, et l'on sent l'influence des idées encyclopédistes et l'approche d'une ère nouvelle, où tout travail sera libre, toute concurrence acceptée. La même solution est donnée à un différend qui éclate entre les sieurs Vernadet et Fayolle d'une part, et de l'autre l'ouvrier coloriste Kalck, qu'ils ont fait venir d'Orange.

A l'industrie du tissage se rattache la fabrication des bas, la bonneterie, car on y emploie la laine, le fil, le coton et aussi la soie. Cette industrie avait pénétré en Auvergne sous l'impulsion de Colbert. « Les maîtres et les ouvriers en bas et autres ouvrages de bonneterie étaient libres de travailler à la condition d'apposer leur marque à chaque paire ou pièce de leurs ouvrages. » Toutefois un arrêt du Conseil d'Etat, du 25 mars 1754, permit d'établir des métiers à faire des bas dans toutes les villes, et un autre arrêt, du 9 février 1758, permit le libre transport dans tout le royaume.

Vers 1750, un sieur Bancal se mit à faire des bas de soie; il encourageait la culture des mûriers et l'élève des vers à soie. Mais il faisait ses conditions; il exigeait un bâtiment, l'exemption des charges publiques et du logement des gens de guerre, une indemnité de 1,000 livres au début et une gratification annuelle par métier. Il s'engage à former des élèves et à employer de préférence la soie récoltée en Auvergne. Il avait quitté pour Clermont les environs de Montpellier et il se mettait à haut prix. L'intendant, M. de la Michodière, écrit à M. Trudaine et, sur l'avis favorable qu'il reçoit, il offre comme logement « un bâtiment qui a été élevé au commencement de l'administration de M. Rossignol, partie aux dépens de la ville, partie aux dépens des chevaliers de la Flèche. Ce bâtiment, qui est assez vaste, ne sert plus à rien ; la confrérie de la Flèche n'est plus composée que de petits

Digitized by Google

marchands et artisans qui s'y rassemblent rarement pour des collations et parties de plaisir. » Il accorde en outre une indemnité de 7,000 livres pour dix ans, à laquelle prendront part le sieur Bancal et un sieur Cohendy, tuteur des mineurs Dufour, à qui appartient la maison de la Flèche. Un traité est passé entre M. Jaoul, secrétaire de l'Intendance, et Dominique Bancal.

Bancal fut pendant quelque temps obligé d'envoyer teindre ses soies à Lyon et à Nîmes; mais il obtient enfin des teinturiers de Clermont qu'ils se soumettraient à ses exigences et le satisferaient en perfectionnant leurs méthodes. En 1759, il va à Paris et se crée des débouchés ; il va en Languedoc et ramène des ouvriers; et par ses succès il obtient l'extension de son privilège, qui est porté à vingt ans de jouissance. La province d'Auvergne lui fournit de la soie; nous avons des chiffres pour plusieurs années : en 1760, 1,137 livres de cocons; en 1761, 1,902 livres ; en 1762, 2,774 livres ; en 1763, 1,502 livres; en 1764, 1,205 livres ; en 1765, 1,069 livres ; en 1766, 927 livres ; en 1767, 2,000 livres; en 1768, 2,504 livres ; en 1769, 3,400 livres. Il y a bien quelques arrêts, mais la progression des achats est définitive. Aussi, en 1770, M. de Ballainvilliers lui fait acheter une maison; il l'exempte d'impôts pour plusieurs années, et il lui accorde une gratification annuelle de 1,200 livres. Un mémoire du sieur Jubié, inspecteur des manufactures, constate en 1778 que la manufacture de Bancal est la plus importante du centre de la France pour le travail de la soie. Elle occupe 35 métiers et de 60 à 70 personnes; on y fabrique des bas, des culottes et des habits. De plus, à Clermont, un métier indépendant, aux mains d'un élève de Bancal, fabrique des bas de filoselle. Le produit le plus important est le taffetas. Deux métiers s'en occupent et fabriquent annuellement 24 pièces d'une valeur de 9,072 livres. La valeur des autres produits monte à 69,120 livres. Honneur donc au sieur Bancal, à ses élèves et à ses ouvriers !

Digitized by Google

Signalons en passant les fabriques de chapeaux. Il y avait encore des castors vivant en Auvergne au XVIIIe siècle. Depuis la race est perdue. N'oublions pas l'élève des abeilles et les usages divers de la cire.

Nous arrivons, en terminant notre étude, à l'industrie extrêmement importante de la papeterie. Elle a été de bonne heure prospère en France et surtout en Auvergne. Dans un mémoire adressé en 1769 à M. de Montyon, il est écrit « que l'art de la papeterie, inventé dans le XIIIe siècle, a fait en France et surtout en Auvergne, *où il est né*, les plus grands progrès. C'est ce royaume qui fournissait des papiers à l'Europe ».

La fabrication du papier a pour principal centre Thiers; cette ville reçoit des eaux de la Durolle un précieux concours pour le lavage et la trituration des chiffons dans les moulins. Elle existe aussi à Ambert, sur les trois rivières de la Forie, de Valeyre et de Chadernolles, et elle s'établit à Saint-Amant-Tallende, à Saint-Simond et à Béliac, près de Clermont à Chamalières, et à Aurillac dans la Haute-Auvergne. Les intendants l'ont toujours favorisée. En 1745, M. Rossignol fait dresser par M. Fontfreyde, inspecteur des manufactures, un état qui « indique les noms des moulins et des fabricants, le nombre des roues, des piles et des cuves dans chaque moulin et le produit d'une année : rivière de Valeyre, 16 moulins; rivière de la Forie, 12 moulins; rivière de Chadernolles, 9 moulins; rivière de la Durolle, 9 moulins; Tiretaine, 6 moulins, à Chamalières; 1 moulin à Saint-Amant sur la Veyre, et 3 à Saint-Simond et Béliac sur la Jordanne. M. Fontfreyde donne de longs détails sur la fabrication; on emploie des drapeaux de Suisse, de Savoie et d'Allemagne, qui coûtent 8 livres le quintal, et surtout ceux de Bourgogne, qui sont plus beaux et coûtent 9 livres. Les papiers qui se fabriquent à Thiers sont presque tous pour l'écriture; ils se vendent de 4 à 7 sols la livre; ceux d'Ambert servent pour l'impression; ils valent 3 à 7 sols la livre. Les

Digitized by Google

commandes diminuent par suite des guerres et par suite aussi de la concurrence d'une fabrique de papier établie à Montargis.

En 1769, l'intendant envoie un nouveau questionnaire à MM. Mignot, subdélégué à Thiers ; Teyras de Grandval, subdélégué à Ambert ; Riberolles de Martinanche, fabricant à Thiers. D'après les réponses, on voit que les papeteries sont aussi nombreuses, mais qu'elles sont moins prospères qu'autrefois, sauf à Aurillac et à Thiers ; ainsi le produit, qui a été pour toute la province de 811,600 livres en 1740, n'est plus, en 1769, que de 645,100 livres. toutefois, depuis 1763, il y a une reprise dans la fabrication. C'est en 1745 qu'elle avait baissé par une mauvaise direction des maîtrises devenues trop parcimonieuses. Saint-Amant-Tallende, comme Thiers et Aurillac, ne s'était pas laissé entraîner par ce mouvement en arrière, grâce à des secours en argent accordés par l'administration. Toutes les fabriques du reste, même celles qui souffraient, avaient confiance en l'avenir, et elles entretenaient leur matériel en bon état. Elles comprenaient surtout l'importance des réservoirs d'eau, toujours difficiles à établir et surtout à entretenir, sans lesquels, les cuves ne recevant plus d'eau, le travail s'arrêterait.

Les papiers d'Auvergne ont de la réputation ; celui de Thiers défie toute comparaison ; celui de Dupuy de la Grandrive, à Ambert, est recherché à Versailles ; celui de Chamalières ne leur cède en rien, cinq moulins le fabriquent (il y en avait eu jusqu'à douze, mais sept font de la farine) et il est estimé à Clermont par M. Boutaudon, imprimeur. Cavalier, imprimeur à Paris, en fait provision, et Prault et Compagnie, également à Paris, en demandent pour une édition de Molière : « Les figures de notre Molière, dit-il, sont d'un goût charmant; l'édition sera d'une correction achevée, et il y a dans toutes les autres, même dans celles du temps de Molière, des fautes innombrables, même contre le sens de l'auteur, que nous reformerons, à ce que

Digitized by Google

j'espère, sans en faire de nouvelles. » Il s'adresse aussi à Ambert, Chamalières ne le satisfaisant pas assez vite.

A Thiers, on fait des papiers destinés à être timbrés ; il en est de même aujourd'hui ; mais les papiers ordinaires n'y sont pas d'aussi grande dimension qu'à Ambert ; et déjà en 1738, M. de Merville, subdélégué à Thiers, prie M. Rossignol, l'intendant, de faire assembler les fabricants de Thiers et d'Ambert « pour convenir d'une mesure uniforme à donner à leurs formes ». La colle à employer pour obtenir l'imperméabilité n'est pas indifférente ; celle des noues de morues ne vaut pas, comme le prouve M. Riberolles de Martinanche, celle des tanneurs de France qu'il emploie à Thiers, et qui est aussi employée à Ambert. C'est à Ambert que se fournissent la veuve Etienne et fils et Hérissant, libraires à Paris, rue Saint-Jacques. Ils exposent « que s'étant rendus acquéreurs de manuscrits de Massillon, ils désirent en faire une édition semblable à celle des sermons de Bourdaloue, et qu'alors ils demandent l'autorisation de faire fabriquer pour cette édition, par Thomas Dupuy, fabricant à Ambert, du papier appelé couronne longue, de 18 pouces sur 15 ; comme il n'est pas compris dans le tarif, une autorisation spéciale est nécessaire ».

Elle est accordée. Ce Dupuy est avantageusement connu. En 1750, le sieur Bailly, marchand de papier à Paris, demande aussi une autorisation spéciale qu'il obtient, pour lui faire fabriquer du papier grand aigle de plus grande dimension que celle du tarif : « Ce papier est destiné à l'impression de la galerie de Versailles, gravée par les soins du sieur Massé, peintre du roi. »

Paris est le grand débouché que l'on recherche. En 1755, Vimal de la Boissonnie a adressé des échantillons de papier à l'intendant ; il lui rend compte de son voyage à Paris : « Il a assisté au départ de M. de Moras pour Lorient et a reçu des encouragements de M. de Seychelles, Trudaine, de Moras et de Persan. » Tous les fabricants en-

Digitized by Google

voient des échantillons à Paris, mais pour la plupart ils cachent leurs noms : « C'est un mystère général, » répond M. de Ballainvilliers à M. Bertin, lieutenant de police. Il signale toutefois les échantillons de J. Philibert-Cusson.

M. Trudaine, qui ne cesse pas de s'intéresser à l'Auvergne, envoie à M. de Chazerat, en 1774, un mémoire de M. Desmarets, membre de l'Académie des sciences, sur les principales manipulations qui sont en usage dans les papeteries de Hollande, dont les produits sont si recherchés. Il voudrait qu'on les imitât. Il appelle également l'attention sur les papiers peints, appelés *tontisses*. Il en défend la sortie du royaume sans les marques des fabricants qui méritent d'être connus. Il recommande les cartons que l'on fait à l'imitation des Anglais : « Ces cartons servent à donner de l'apprêt aux étoffes ; les sieurs Vimal en fabriquent qui manquent de lustre ; s'ils les perfectionnent, ils obtiendront l'autorisation de se servir de formes excédant celles du tarif. »

L'industrie du papier était soumise à une grande surveillance de la part des maîtres industriels, qui formaient une communauté, et tiraient de leur sein des gardes-jurés, chargés, moyennant une indemnité, de visiter les fabriques et de rendre compte de leur situation. L'indemnité n'était pas considérable, et les maîtres, même les gardes-jurés, payaient 4 livres 10 sols par cuve. Certaines résistances se manifestaient de temps en temps, mais les intendants consultés en avaient promptement raison. En 1761, G. Foughadoires l'apprit à ses dépens. Il se soumit. Des inspecteurs, représentant les subdélégués, accompagnaient souvent les gardes-jurés dans leurs visites ; quelquefois même des inspecteurs extraordinaires accomplissaient des tournées. C'est ainsi qu'en 1769-1770, sur la recommandation de M. Trudaine, le sieur Desmarets, inspecteur des manufactures à Limoges, parcourut les fabriques d'Auvergne; il était chargé « de les mettre en mesure

Digitized by Google

d'utiliser les connaissances qu'il avait acquises en Hollande, pays célèbre par ses papeteries ».

La surveillance portait spécialement sur l'observation des règlements, protecteurs sans doute des maîtres et de leurs ouvriers, mais aussi et surtout des acheteurs et des consommateurs. Ils remontaient au XVII^e siècle pour la plupart ; ils obligeaient « le fabricant à mettre son nom et surnom entiers à chaque feuille de papier fin ; la première lettre de son nom et le surnom entier au papier moyen ; enfin les premières lettres des noms et surnoms au papier bulle. Ils défendaient de mêler les qualités dans les rames, de rogner les feuilles ; ils punissaient sévèrement la contrefaçon ».

Les papetiers de Thiers et d'Ambert présentent des observations : « Le nom est quelquefois trop long pour le mettre en entier ; il semble nécessaire de rogner les papiers destinés à l'écriture ; ils approuvent les autres prescriptions ; mais en s'y soumettant, ils demandent d'être déchargés d'une partie des impositions et des charges publiques. »

Les marchands de Paris les soutinrent en 1727 ; mais le roi persista dans son règlement. Il tarifa même le poids des rames de papier de 18 à 19 livres la rame ; il ordonna la confiscation des rames défectueuses, qui devaient être percées au milieu avec un poinçon. « Les délits relèvent des juges royaux où il y en a, et des juges du seigneur où il n'y en a pas. Les amendes varient, mais les frais du procès sont ainsi réglés à Ambert et à Thiers : 30 sols pour le châtelain ; 20 sols pour le procureur d'office et 15 sols pour le greffier. Les papetiers d'Ambert font encore observer que les marchands de Paris ne veulent pas payer les rames qui pèsent 18 à 19 livres plus cher que celles qui auparavant pesaient 17 livres. »

La pluralité des mêmes marques causaient des embarras ; aussi fut-il décidé qu'à la mort d'un fabricant un seul de ses enfants et sa veuve pourraient conserver sa marque;

Digitized by Google

seulement sa veuve devait ajouter un *V* au nom de son mari. Ce nom était reproduit au moyen de filigrammes, et il était accompagné des armes de l'intendant. Le poids de la rame et sa qualité étaient indiqués sur la couverture. Chaque fabricant ne devait vendre que les produits de la fabrique. Quant aux formes, on n'y touchait pas.

Ces règlements imposaient une gêne ; dès 1769, on signale des aspirations vers la liberté. Dans un mémoire adressé à M. de Montyon, on déclare « qu'ils sont plus nuisibles qu'utiles et qu'il serait peut-être préférable de permettre à tout le monde de fabriquer du papier ». L'influence des économistes se fait sentir ; on s'achemine vers l'adage : « Laisser faire et laisser passer. »

La prospérité des papeteries d'Auvergne, sans être interrompue, s'était de moment en moment ralentie. Les causes de ce ralentissement sont assez diverses ; nous les exposerons à mesure que nous les rencontrerons. En 1725, la fabrique de Chadernolles, à Ambert, qui avait été très considérable, on dit même la plus considérable du royaume, était à moitié ruinée par les droits qui lui avaient éte imposés. Puis l'exportation a cessé ; les étrangers fabriquent. D'Espagne, un sieur Dupuy est venu embaucher des ouvriers en Auvergne. A Ambert, il y a encore cinquante-sept moulins en activité, mais soixante-deux sont vacants ou détruits ; à Aurillac, deux moulins seulement sont en activité sur la Jordanne ; à Thiers, sur vingt-deux moulins, 12 seulement travaillent. Thiers ne vend plus qu'à Paris ; les papetiers de Gênes, jusqu'ici fidèles, s'adressent à l'Espagne. La fabrication est sans doute devenue défectueuse, car, dès 1729, le contrôleur général, M. Le Peletier, dit « qu'on est obligé de faire venir pour le roi du bon papier de Hollande ».

Les plaintes cessent un moment, mais en 1751, elles recommencent à l'occasion d'une lutte qui s'élève entre M. Riberolles qui accuse de nouvelles machines recommandées, essayées à Etampes, de ne pas donner de bons produits, et

Digitized by Google

M. Duponty qui les soutient, et affirme que le seul obstable à la bonne fabrication vient de la cherté des matières premières. M. Duponty gère mal après tout; il fait perdre à M. Riberolles 10,000 livres. M. Vimal est mêlé à cette affaire; il a perdu lui-même 50,000 livres par des banqueroutes, et pour se rétablir il demande à contrefaire les vergures et les noms des Hollandais. L'intendant, M. de la Michodière, se borne à lui accorder des secours. Le sieur Quiquandon est dans le même cas.

Le calme se rétablit et la fabrication s'élève à 1 million de livres; mais en 1771, une déclaration officielle constate qu'elle est descendue à 90,000 livres. L'intendant, M. de Chazerat, s'inquiète; en 1781, sur une lettre de M. Jubié, inspecteur des manufactures, il reconnaît « la nécessité d'introduire en Auvergne les procédés hollandais pour la fabrication du papier. MM. de Montgolfier, fabricants à Annonay, viennent d'en faire l'essai qui réussit à merveille. L'emploi des cylindres produit une économie de temps, de matières et de main-d'œuvre. La province de Languedoc accorde 20,000 livres à ces fabricants et d'autres se disposent à l'imiter. Si la province d'Auvergne ne fait pas de nouveaux efforts, ses papiers seront discrédités. Il promet d'encourager les fabricants de Thiers, d'Ambert et le sieur Fournier, de Tallende, s'ils consentent à faire l'essai de ces cylindres ». Fournier accepte, et aussi Lasteyras de Thiers.

L'usage du cylindre s'établit; il existe à Clermont, et M. de Chazerat le désigne sous le nom de calandre. Les sieurs Claude Charles, fabricant de papier, et Jean-Claude Parraint, coloriste, graveur et dessinateur, demandent « un privilège exclusif de douze années pour l'établissement d'un cylindre à l'eau au pont de Salins; il sera propre à cylindrer ou calandrer, outre le papier, toutes sortes d'étoffes, toiles, laines, cotons et soies, ouvrages d'or et d'argent, broderie et galons ».

Nous venons de remarquer des plaintes exprimées au

Digitized by Google

sujet de la rareté et de la cherté des matières premières indispensables aux papeteries, des chiffons. En effet, en 1751, le prix du quintal de vieux linge qui était de 7 livres, s'est élevé à 12 et à 13 livres. Cette élévation est due à des exportations à l'étranger, et aussi à des achats faits par des industriels intermédiaires qui, en gênant la fabrication, réalisent de grands bénéfices. Un arrêt du conseil royal du 18 mars 1755 intervient : « il porte défense de faire des amas de vieux drapeaux, pailles et autres matières servant à la fabrication du papier, à quatre lieues près des côtes maritimes et frontières de royaume à peine de confiscation et de 3,000 livres d'amende ».

Cette défense fut sans doute salutaire. Mais les règlements des douanes provinciales étaient d'un autre côté bien gênantes. Les papeteries d'Auvergne « tiraient les drapeaux communément du Bourbonnais et de la Bourgogne. Une fabrique en consume environ 80 milliers par an ; cette marchandise paie 33 livres par millier à son entrée en Auvergne, et le papier fabriqué 5 livres par millier à la sortie. Dès lors quels bénéfices peuvent faire les moulins? la plupart sont à charge aux propriétaires ».

Les accapareurs de chiffons continuèrent leur commerce. En 1766, nous voyons le sieur Blaise Serve, fabricant de papier à Chamalières, se plaindre des artisans de Clermont qui achètent pour les revendre les matières nécessaires à la fabrication du papier. M. de Ballainvilliers fait droit à leur requête. Cependant en 1769 se produisirent de nouvelles réclamations « contre l'achat de vieux chiffons par ceux qui ne sont pas papetiers ; ils achètent pour bénéficier » ; et l'industrie souffre.

Elle souffrait bien plus encore de la mésintelligence, je dirai plus, de l'hostilité qui existait entre les maîtres et les ouvriers. Les maîtres formaient une communauté fermée; leur droit de maîtrise, ils le tenaient de leur fortune, d'achat ou d'héritage, et aussi de leur talent prouvé par une œuvre remarquable de leur industrie, par un

Digitized by Google

chef-d'œuvre. Les ouvriers au-dessous d'eux, travaillaient pour eux, rien que pour eux; et en dehors de ce qui leur était réclamé, de ce qu'ils devaient, ils ne pouvaient rien faire pour d'autres, quelque argent qu'on leur offrit, même gratuitement. Cette sujétion leur était douloureuse; ils étaient tenus comme en captivité; leur personne et leur travail étaient enchaînés. Un arrêt du Conseil d'Etat, du 24 janvier 1687, « interdisait aux ouvriers papetiers, même à ceux qui avaient toujours fait profession de la religion catholique, d'aller travailler hors du royaume sous peine des galères à perpétuité ». A moins de les condamner à mort, on ne pouvait faire plus. Les ouvriers papetiers de Thiers se révoltèrent en 1688 au nombre de 3 à 400. Ils furent réduits, et un nouvel arrêt du Conseil d'Etat « régla le travail journalier des papetiers, les conditions de l'apprentissage et de la maîtrise, interdit les attroupements, ordonna que les compagnons ne pourraient pas quitter leurs maîtres ». Les liens se resserraient. Il est vrai qu'il était enjoint aux maîtres de ne congédier leurs ouvriers qu'après les avoir prévenus à l'avance; faible compensation!

M. Trudaine remarque que les mutineries des ouvriers étaient très préjudiciables à la fabrication, et aussi leur mauvaise conduite et leurs habitudes d'ivrognerie. Quelle étrange coutume! Quand un ouvrier était renvoyé et avec raison, il parcourait les fabriques de la rivière et buvait partout jusqu'à ce qu'il fût ivre, et dérangeait partout le travail sans que les patrons pussent s'y opposer.

Les ouvriers étaient atteints par des règlements vexatoires jusque dans leurs demeures; non-seulement ils ne pouvaient y travailler, même y faire travailler leurs enfants pour les instruire, mais ils n'avaient pas le droit de réunir leurs amis, de donner des repas de fiançailles, d'accouchement, de *parinage* (sic) sous peine de 100 livres d'amende. Un seul droit leur était accordé, celui de *frairie*, et la cotisation de la frairie ne devait pas dépasser

Digitized by Google

30 sols. Ils s'irritaient contre les maîtres, cherchaient à s'entendre, à former corps pour se défendre ; ils veillaient à la *chose publique* et se soutenaient. Le sieur Vimal, en 1755, obtient un ordre d'emprisonnement contre un de ses ouvriers, Damien Joubert, qui s'est laissé débaucher par le sieur Cluzel, fabricant à Thiers; mais M. Mignot, subdélégué à Thiers, annonce qu'il n'a pas osé arrêter Damien Joubert au milieu des autres ouvriers, « ce qui aurait certainement jeté une confusion générale dans le *corps républicain qui, jaloux d'une prétendue indépendance chimérique,* saisit les occasions de se signaler ». Ne vont-ils pas jusqu'à se liguer? ils forment des sociétés. M. de Ballainvilliers, 1766-68, constate « que les ouvriers *républicains* de Thiers se sont donné un code de lois *ridicules* qu'ils font exécuter secrètement par condamnation d'amende ». Evidemment ils concentrent leurs forces et se préparent à la lutte, au combat.

Une querelle s'engage en 1772 entre les maîtres et les ouvriers au sujet de l'heure à laquelle le travail doit commencer. Les maîtres demandent que les compagnons papetiers soient tenus de faire leur travail moitié avant midi, moitié après, et qu'il leur soit interdit de se condamner entre eux à des amendes secrètes. Les ouvriers résistent; ils tiennent aux droits qu'ils se sont arrogés, et ils prétendent qu'en retardant l'heure du travail, les maîtres ne songent qu'à économiser l'huile et la chandelle. M. Mignot, subdélégué, en réfère à l'intendant, M. de Chazerat, et il ajoute : « Il faudra sans doute en venir à des exemples de rigueur, sans lesquels il ne paraît pas possible de contenir une *république d'ouvriers inférieurs* en habitude de faire la loi aux maîtres. » Ils ont quitté les fabriques : *n'est-ce pas un premier exemple de grève?* Ils prétendent que les maîtres ont violé les règlements en refusant de les recevoir au travail avant quatre heures ; ils demandent justice. M. Chauvassaigne, châtelain de Thiers, les réunit ; mais ils demandent à commencer la

Digitized by Google

journée à trois heures et à être payés des journées pendant lesquels ils ont chômé. Les fabricants refusent de se prêter à cet arrangement; ils assurent que les ouvriers ont tort de se plaindre; ils sont favorablement traités; ils reçoivent de 27 à 33 livres par mois y compris la nourriture. Ce bon traitement attirerait des ouvriers étrangers, la peur des jugements secrets des compagnons de Thiers et des amendes secrètes les éloigne.

M. de Chazerat intervient et, par M. Mignot, il transmet aux ouvriers l'ordre de la reprise des travaux. Ils n'y consentent qu'à la condition « que le travail commencera dorénavant à trois heures, que les fabricants les inviteront eux-mêmes à revenir au travail et qu'ils leur paieront leur salaire pour le temps qu'ils n'ont pas travaillé ». M. Mignot écrit alors « qu'il faudra en venir à quelque extrémité contre les plus obstinés de cette troupe *républicaine*. Il n'y a rien à obtenir de ces garçons papetiers; des compagnons d'autres fabriques sont venus demander de l'ouvrage, mais effrayés par les menaces de ceux de Thiers, ils sont partis pour Montargis ».

Les fabricants *vaincus* ont dû se soumettre à la condition humiliante de rappeler leurs ouvriers *victorieux ;* et ceux-ci exigent le paiement de leurs gages comme s'ils avaient travaillé. « Quelques-uns des moins obstinés, dont on connaît l'ennui qu'ils ont de leur désœuvrement, seraient revenus de bonne grâce et par la nécessité de vivre, mais ils ont été retenus par les meneurs », qui ont imposé leur volonté.

Cette même année 1772, ils soutiennent contre le sieur Coste, fabricant, un de ses ouvriers, Jacques Brunel, qui l'a quitté sans congé, et ils le contraignent à lui délivrer un certificat. M. Mignot, interrogé par M. de Chazerat, répond que Jacques Brunel avait voulu exiger d'ouvriers étrangers travaillant chez Coste la soumission aux règlements secrets prohibés par l'intendance. M. de Chazerat ordonne d'arrêter Jacques Brunel, et blâme le sieur Ar-

Digitized by Google

taud, fabricant, de l'avoir reçu chez lui. Brunel est mis en prison; M. Chauvassaigne intercède en sa faveur, et devant l'agitation des ouvriers, M. de Chazerat le fait relâcher. Cet acte de conciliation ne réussit pas; on apprend bientôt qu'à Marsac les ouvriers ont maltraité le sieur Missonnier, fabricant, et à Ambert le sieur Sauvade.

Les maîtres terrifiés n'osent plus agir; ils n'osent même pas se plaindre des ouvriers. M. Jubié, inspecteur des manufactures, dit que la maréchaussée est impuissante. Il faudrait prohiber le travail de nuit, supprimer les frairies, réunions dangereuses, et désunir l'association. Voilà bien le prélude des agitations de notre XIX^e^ siècle! Les ouvriers n'arrivent-ils pas à défendre l'entrée de certaines fabriques et à exiger entre eux des *billets d'association*. L'article 8 des lettres patentes du 12 septembre 1781 « leur faisait défense de s'assembler, de cabaler pour se placer les uns les autres chez tel ou tel maître, ou pour en sortir, ou d'exiger de leurs camarades (par des condamnations secrètes) aucune contribution de quelque nature que ce puisse être ». En 1785, les ouvriers firent une éclatante protestation; ils condamnèrent à 30 livres d'amende un ouvrier Faucher pour avoir assisté, malgré leur défense, au tirage de la milice, tirage auquel ils se refusaient par rébellion. Faucher, pour ne pas payer, s'enfuit à Saint-Amant-Tallende; n'y trouvant pas d'ouvrage, il revint et fut obligé de payer une double amende.

En 1789, le mouvement fut encore plus prononcé. Un sieur Hamont, en plusieurs voyages avait débauché plusieurs ouvriers de Thiers pour les faire passer à la manufacture de L'Anglée, près de Montargis. Il fut arrêté par ordre de M. de Chazerat, qui fait un rapport au contrôleur général. Cette arrestation provoqua une émeute en avril 1789. La maison de M. Chauvassaigne, châtelain de Thiers et subdélégué de l'intendant, fut envahie. On menaça d'y mettre le feu et on délivra Hamont. M. de Cha-

Digitized by Google

zerat n'osa pas user de rigueur; « d'après les expressions trop répandues de franchise et de liberté indéfinie, écrit-il, ce peuple croit pouvoir en faire un usage anticipé ».

M. de Tolozan lui répond que le directeur général a renvoyé l'affaire au bureau de commerce. Les commissaires proposent de faire procéder à une information judiciaire, mais seulement dans le cas où les fabricants se plaindraient; et il ajoute : « Dans des circonstances autres que celles du moment, on aurait pu prendre des partis de sévérité surtout contre l'embaucheur, mais dans l'état actuel des choses, il a paru plus prudent de ne pas compromettre l'intendant. »

Nous sommes en effet à la veille de la révolution; les Etats-Généraux sont convoqués; les députés sont nommés; les cahiers de doléances sont rédigés; avant un mois même, le 5 mai, les Etats s'ouvriront à Versailles, tout commande l'inquiétude et la prudence.

Les ouvriers papetiers restaient les maîtres de la corporation; que faisaient pendant ce même temps les ouvriers couteliers? Cherchent-ils aussi à s'entendre et à s'unir? Les deux corporations essaient-elles de se joindre et d'agir en commun? Rien ne l'indique dans les papiers de l'intendance. Les efforts restent isolés de part et d'autre. Bien plus isolés encore sont ceux des ouvriers des autres états qui, dispersés dans la province, sans liens autres qu'un même travail, ne sortent pas de leur tranquillité. Au reste l'isolement a toujours été la loi des revendications ouvrières; aujourd'hui encore les ouvriers se lèvent par corps de travail et d'industrie. Comme avant 1789, le soulèvement de toutes les industries ne se produit pas. Souhaitons qu'il en soit toujours ainsi; car un soulèvement général serait bien redoutable; aucune digue ne pourrait l'arrêter.

Digitized by Google

Notre étude sur l'industrie en Auvergne au XVIII[e] siècle serait incomplète, si nous ne nous occupions à part de quatre points importants qui s'y rattachent : 1° l'inspection des manufactures ; 2° les bureaux de marque ; 3° les communautés ; 4° les assemblées de commerce. Enfin nous terminerons par quelques renseignements généraux.

1° L'INSPECTION DES MANUFACTURES.

Il ressort de tout ce que nous avons dit précédemment que l'administration centrale, qui étendait sa vigilance sur toutes les provinces, s'était toujours préoccupée de l'état de l'industrie, et, dirigeant l'action de l'intendant, son représentant, avait exercé une salutaire influence. Elle pénétrait jusqu'au cœur même des fabriques, en surveillait tous les rouages et tous les actes, tenait en main les maîtres et les ouvriers, exigeait que, dans une entente réelle, ils produisissent des œuvres utiles et autant que possible irréprochables et travaillassent ainsi au bien commun. Elle agissait par ses intendants et aussi par des inspecteurs qui sans doute devaient obéissance aux intendants et se soumettaient à leur direction, mais qui cependant jouissaient d'une certaine indépendance et correspondaient en bien des cas avec les contrôleurs généraux. Il n'y avait pas un inspecteur par province; plusieurs provinces étaient réunies sous un même inspecteur qui, s'il n'avait pas relevé plutôt du contrôleur général que des intendants, aurait eu plusieurs maîtres, qu'il lui était difficile de servir à leur gré et de satisfaire en tous points. Ainsi en 1700, Antoine-François Lefèvre d'Ormesson, intendant d'Auvergne, avait comme inspecteur des manufactures Jean Hérier de Fontclaire qui a dans son inspection non-seulement l'Auvergne, mais le Limousin, et il a la mission de visiter tous les fabricants et tous les marchands d'étoffes. Dans ses tournées, il est accompagné par

Digitized by Google

des gardes-jurés, ces élus des maîtres, chargés de maintenir dans les corps des métiers les règlements entre les maîtres et les ouvriers; il visite les drapiers, les sergiers, etc., des villes de Clermont, Billom, Riom, Thiers, Ambert, Cunlhat, Ardes, Paulhaguet, Issoire, Brioude, Saint-Flour, Murat, Aurillac, Montferrand. A Clermont il passe le 9 mai 1703, jour de foire. Il saisit des cadis trouvés sans plomb de fabrique ni plomb forain, contrairement à l'arrêt de 1669. A Ambert il saisit chez F. Collangettes des pièces défectueuses de petit drap du Puy, 6 février 1704.

Son successeur, en 1712, est Pierre du Plessix; outre l'Auvergne et le Limousin, son inspection comprend la Saintonge. L'étendue est trop grande, et il est forcé de se faire suppléer par des commis; l'un d'eux, Jean-Gabriel Barrieu du Monsel, visite les marchands d'étoffes d'Ambert et de Cunlhat et confisque les pièces défectueuses. En 1714, l'inspecteur du Plessix fait agir un nouveau commis, Guillaume Fontfreyde, qu'il envoie à Cunlhat, Ambert, Issoire, Brioude, Langeac, Allanche et Saint-Flour. Il vient lui-même en 1718. Il eût été à souhaiter que son ressort fût moins grand et qu'il pût venir plus souvent.

Pendant longtemps Fontfreyde restera dans l'inspection; il est lui-même en communication avec le contrôle général; et dans une lettre que lui adresse de Paris M. de Combes en 1720, nous trouvons une allusion intéressante au système de Law : « Les actions ont pris un état fixe; on ne doute pas qu'avec le temps, elles n'aient cours comme les billets de banque. Paris se dépeuple tous les jours; la cherté extraordinaire de toutes choses dégoûte tout le monde. »

L'action de la direction centrale est instante, nous en avons trois fois la preuve en 1721. M. Amelot, président du conseil de commerce, invite Fontfreyde à lui adresser tous les six mois une copie de l'état des manufactures

Digitized by Google

d'étoffes destinée au conseil de commerce. — M. de Ladivisiau, de ce même conseil, demande un état des lieux où il y a des maîtrises établies, invite Fontfreyde à envoyer dorénavant des rapports semestriels sur les manufactures d'étoffes au lieu de rapports annuels, et lui demande des explications sur la prodigieuse diminution des fabriques d'Ambert. — M. Roujault lui envoie deux arrêts du conseil, l'un destiné à prévenir les contestations entre marchands et fabricants relativement aux marques d'aunage, l'autre ordonnant aux inspecteurs de visiter les bas et autres ouvrages au métier. On ne saurait même ouvrir une manufacture sans que le contrôle général ne demande des renseignements : en 1722, par exemple, sur un sieur Vaudet de Riom. Il s'intéresse à tout. En 1724, M. Dodun, contrôleur général, invite M. Fontfreyde à lui envoyer des états très détaillés sur les causes qui ont amené la cherté des étoffes, sur le prix des matières premières, le nombre et le salaire des ouvriers, etc. ; et surtout sur la décadence constatée des manufactures de camelots d'Ambert, de Cunlhat, par suite de la mauvaise fabrication ; celles de la Haute-Auvergne sont prospères.

H. CHOTARD.

(A suivre.)

Digitized by Google

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DES

LACS D'AUVERGNE

(Suite.)

Les autres types aquatiques se rapportent aux trois ordres des Lépidoptères, Névroptères et Diptères. Les adultes, à peu d'exceptions près, sont essentiellement aériens, mais viennent par des moyens divers placer leurs œufs dans l'élément nécessaire à leurs larves. Les uns, comme le Cousin, les déposent simplement à la surface; d'autres pénètrent même au sein de l'eau, alors que, par leur constitution, ils sembleraient n'avoir rien à craindre de plus dangereux. Sans parler des petits Hyménoptères du groupe des Proctotrupides (*Polynema natans*, *Prestwichia aquatica*), que Sir John Lubbock a fait connaître, et qui se servent de leurs ailes ciliées comme de rames, il existe des Ichneumonides (*Agriotypus armatus*) qui trouvent le moyen d'attaquer des larves de Phryganes (*Aspatherium*) jusqu'au fond des mares. Von Siebold a observé la ponte d'une Libellule (*Lestes sponsa*) : le mâle et la femelle, l'un traînant l'autre, descendent le long des joncs à l'intérieur desquels les œufs sont introduits et peuvent séjourner longtemps sous l'eau, leur corps retenant une couche d'air suffisante pour assurer la respiration. Nous

Digitized by Google

ne saurions passer outre sans signaler dans cet ordre d'idées ce singulier Névroptère du Canada, voisin des Perles de notre région, qui, pourvu à la fois de stigmates et de branchies disposées en houppes sur le thorax et les deux premiers anneaux de l'abdomen, peut vivre à la fois dans l'air et dans l'eau. Comme le fait remarquer Newport, c'est donc là un véritable amphibie dans toute l'acception du terme (*Pteronarcys regalis*).

Les larves aquatiques de Lépidoptères, en d'autres termes, les chenilles aquatiques méritent surtout d'attirer l'attention en raison de l'anomalie de leur habitat. Elles appartiennent aux genres *Paraponyx*, *Hydrocampa*, *Cataclysta*, *Acentropus* (Pyralides). Les adultes habitent le bord des ruisseaux ou des lacs, se rencontrant au repos sur les plantes qui le couvrent. Les larves, connues déjà de Réaumur, Lyonet, De Geer, ont en général la conformation des autres chenilles de Pyralides ; les unes s'entourent d'un fourreau de soie et de feuilles qu'elles traînent à la manière des Phryganes et qui retient l'air nécessaire à la respiration. Les autres restent nues, mais elles sont pourvues de branchies trachéennes.

Quant aux innombrables larves aquatiques de Diptères et de Névroptères, nous ne pouvons songer à les étudier ici : les plus remarquables sont d'ailleurs décrites dans tous les ouvrages d'entomologie. Nous nous contenterons de donner leurs caractères généraux dans un tableau d'ensemble. Ce tableau est, sous une forme différente, celui qu'a publié M. le docteur Schmidt-Schwedt dans un ouvrage bien connu (1). L'auteur, grâce à l'obligeante entremise de M. le docteur Zacharias, a bien voulu nous autoriser à le reproduire ; nous lui adressons ici tous nos remercîments.

(1) *Die Thier und Pflanzenwelt des Susswassers* von Dr Otto Zacharias. Leipzig, 1891.

Digitized by Google

Dytiscides

- **Antennes de 10 art. Cuisses post. recouvertes à la base de 2 grandes lames coxales contiguës.**
  - Corps en ovale court. Dernier art. des palpes plus grand que le précédent. Elyt. pourvus d'une strie suturale formant rebord. — *Cnemidotus.*
  - Corps en ovale allongé. Dernier article des palpes plus court que le précédent. Pas de strie suturale.
    - Côtés du pron. parallèles. Elytres finement denticulés en scie en arrière. — *Brychius.*
    - Pronotum rétréci en avant. Elytres non denticulés en arrière. — *Haliplus.*
- **Antennes de 11 articles cuisses postérieures découvertes.**
  - Tête libre, hanches postérieures fortement transversales. — *Pelobius.*
  - **Tête enfoncée dans le corselet. Hanches post. très larges réduisant sur le côté le métastern. à 2 ailes de forme variable.**
    - **Ecusson caché. Taille petite ou très petite.**
      - Tarses antér. et intermédiaires de 4 articles.
        - Crochets des tarses post. inégaux; l'un fixe l'autre mobile. — *Hyphydrus.*
        - Crochets des tarses postérieurs égaux et libres. — *Hydroporus.*
      - Tous les tarses de 5 articles.
        - Epimères mesothoraciques linéaires. Prosternum pointu, antennes du mâle dilatées. — *Noterus.*
        - Epimères mesothoraciques triangulaires. Prosternum en spatule, antennes filiformes. — *Laccophilus*
    - **Ecusson visible. Taille moyenne ou grande.**
      - Taille dépassant toujours 25 millimètres.
        - Deux crochets aux tarses postérieurs. — *Dytiscus.*
        - Un seul crochet aux tarses postérieurs. — *Cybister.*
      - Taille inférieure en général à 18 millimètres ne dépassant jamais 22 millimètres.
        - Crochets des tarses post. égaux et libres.
          - Dernier article des palpes beaucoup plus long que le précédent. — *Eunectes.*
          - Derniers articles des palpes à peu près égaux. — *Agabus.*
        - Crochets des tarses post. inégaux
          - Prosternum aigu en arrière.
            - Crochet sup. du tarse post. fixe et plus court que l'autre. — *Hybius.*
            - Crochet sup. du tarse post. fixe et près de 3 fois plus long que l'autre. — *Colymbetes.*
          - Prosternum arrondi.
            - Elytres des femelles sillonnés, corps aplati, plus large en arrière. — *Acilius.*
            - Elytres des femelles lisses, corps ovalaire, peu convexe. — *Hydaticus.*

Digitized by Google

FAMILLE DES GYRINIDES ET DES HYDROPHILIDES. — TABLEAU SYNOPTIQUE DES GENRES

Gyrinides

- Dessus glabre ; dernier segment abdominal arrondi et aplati ; labre transversal ..... *Gyrinus.*
- Dessus pubescent, entièrement ponctué ; dernier segment abdominal pyramidal, triangulaire ; labre allongé ..... *Orectochilus.*

Hydrophilides

- Pronotum sans sillons ni fossettes, généralement rétréci en avant.
  - Labre visible en dessus 2e article des tarses post. développé plus long que le 3e.
    - Antenne de 8 à 9 articles.
      - Les 4 tarses postér. natatoires. Sternum prolongé postérieurement en épine.
        - Prosternum vertical, canaliculé. Pointe métast. dépassant fortement les hanches postérieures ..... *Hydrophilus.*
        - Prosternum en carène tranchante. Pointe métasternale ne dépassant pas les trochanters postérieurs ..... *Hydrous.*
      - Les 4 tarses postér. non natatoires. Sternum non prolongé en épine.
        - Abdomen de 5 segments ; les 2 premiers recouverts de 2 grandes plaques écailleuses ..... *Chætarthria.*
        - Abdomen de 5 segments découverts.
          - Antennes de 9 articles.
            - Elytr. pourvus d'une strie suturale
              - Dernier article des palpes max. fusiforme, plus long que le précédent ..... *Hydrobius*
              - Dernier article des palpes max. subcylindrique, moins long que le précédent ..... *Philydrus.*
            - Elytres dépourvus de strie suturale ..... *Helochares.*
          - Antennes de 8 articles. Jambes post. et interm. non ciliées ... *Laccobius.*
        - Abdomen de 7 segments. Elytres plus ou moins tronqués au sommet ..... *Limnobius.*
    - Antennes de 7 articles. Yeux saillants. Jambes postérieures et intermédiaires ciliées en dessous ..... *Berosus.*
  - Labre invisible en dessus. Deuxième article des tarses postérieurs, court, subégal au troisième ..... *Spercheus*
- Pronotum creusé de sillons ou de fossettes non rétréci en avant.
  - Ventre de 5 arceaux.
    - Pronotum court, creusé de 5 sillons longitudinaux ..... *Helophorus.*
    - Pronotum carré ou allongé, creusé de fossettes ..... *Hydrochus.*
  - Ventre de 6 arceaux.
    - Labre faiblement sinué ou entaillé. Dern. art. des palpes max. plus court et grêle que le précédent.
      - Front marqué de 2 ou 3 fossettes ; tête (avec les yeux), moins large que le thorax, celui-ci plus ou moins cordiforme ..... *Ochthebius.*
      - Tête sillonnée, au moins aussi large que le thorax (en comprenant les yeux) ; thorax carré, transverse ..... *Calobius.*
    - Labre fortement échancré. Dernier article des palpes max. plus long et renflé que le précédent.. *Hydræna.*

Digitized by Google

Palpicornes....

1. **Hydrophilides.** — 1er article des tarses postérieurs très court, toujours moins long que le deuxième, souvent dissimulé en dessous. Larves munies de pattes. — V. le tableau synoptique précédent.....

II. **Géophilides.** — 1er article des tarses post. le plus long des 4 premiers. Larves apodes.

- **Mesosternum saillant** entre les hanches interm. Antennes de 9 articl. Mœurs aquatiques.
  - Yeux entiers ou à peu près. Elytres ponctués avec une seule strie suturale raccourcie en avant..... — *Cyclonotum.*
  - Yeux entaillés par les joues. Elytres très finement pointillés et striés ponctués..... — *Dactylosternum.*
- Mesosternum non saillant. Antennes de 8 à 9 articles. Mœurs terrestres.
  - Antennes de 8 articles. Yeux échancrés; taille grande..... — *Sphœridium.*
  - Antennes de 9 art. Yeux entiers ou à peu près. Taille petite.
    - Prost. et mesost. étroits. Epipleures des élytres visibles à la base. — *Cercyon.*
    - Prosternum et mesosternum très large. Epipleures nuls.
      - Tibias antérieurs échancrés. Côtés du prothorax non repliés en dessous. Dessus presque glabre..... — *Megasternum.*
      - Tibias antérieurs entiers. Côtés du thorax repliés en dessous en triangle. Dessus finement pubescent..... — *Cryptopleurum.*

Parnides..... (Diversicornes Muls.)

- Antennes libres au repos, à 2e article obtriangulaire plus long que large..... — *Potamophilus.*
- Antennes logées, au repos, dans une cavité placée sous l'œil, 2e art. avancé en forme d'oreillette.
  - Prothorax dépourvu de lignes longitudinales de chaque côté du disque..... — *Pomatinus.*
  - Prothorax rayé d'une ligne longitudinale de chaque côté du disque..... — *Parnus.*

Heterocerides. (Spinipèdes Muls.)

- Arrête des plaques du 1er arceau ventral remontant intérieurement jusqu'à la rencontre des hanches postérieures..... — *Augyles.*
- Arrête des plaques ventrales, se terminant sur le bord du premier arceau, plus ou moins près de son milieu, sans remonter vers les hanches.. — *Heterocerus.*

Elmides..... (Unciières Muls.)

- Antennes courtes, de 6 articles, le dernier formant massue..... — *Macronychus.*
- Antennes filiformes de 11 articles distincts.
  - Prothorax plus large que long, non canaliculé sur la ligne médiane..... — *Elmis.*
  - Prothorax au moins aussi long que large, creusé d'une gouttière sur la ligne médiane. — *Stenelmis.*

Donacides.....

- Tarses grêles, allongés, presque nus en dessous; dernier article plus long que les précédents; le 3e entier, non bilobé; élytres épineux à l'extrémité..... — *Hœmonia.*
- Tarses médiocres, dilatés, tomenteux en dessous; dernier article plus court que les précédents réunis; le 3e profondément bilobé..... — *Donacia.*

Digitized by Google

TABLEAU SYNOPTIQUE DES GENRES D'HÉMIPTÈRES AQUATIQUES

Cryptocerata ou **Hydrocorisa**.

Antennes extrêmement courtes, cachées dans une fossette en dessous de la tête.

- Des ocelles. Insectes ripicoles : **Pelogonides** ..... *Pelogonus.*
- Pas d'ocelles. Insectes aquatiques.
  - Hanches ant. insérées sur le bord ant. du pronotum ou en son milieu.
    - **Naucorides** .....
      - Pas d'appendice tubuleux anal. Les 4 tarses post. de 2 articles. Antennes de 4 art., simples.
        - Tête transverse. Tarse antérieur d'un seul article et dépourvu de crochets ..... *Naucoris.*
        - Tête triangulaire. Tous les tarses de deux articles et pourvus de 2 crochets ..... *Aphelochirus.*
    - **Nepides** .....
      - Un long appendice anal. Tous les tarses uniarticulés. Ant. de 3 art. dont le 2e se prolonge latéralement.
        - Corps aplati, en ovale allongé ..... *Nepa.*
        - Corps subcylindrique étroit ..... *Ranatra.*
  - Hanches antérieures insérées au bord postér. du pronotum.
    - **Notonectides** .....
      - Rostre libre de 3 ou 4 articles. Insectes nageant sur le dos.
        - Taille petite (3mm). Elytres dépourvus de membrane ..... *Plea.*
        - Taille grande (15mm). Elytres pouvus d'une membrane développée ..... *Notonecta.*
    - **Corixides** .....
      - Rostre caché paraissant inarticulé.
        - Ecusson nul. Antennes de 4 articles ..... *Corixa.*
        - Ecusson visible. Antennes de 3 articles ..... *Sigara.*

Gymnocerata

Antennes libres plus longues que la tête, non cachées sous les yeux.

- Ongles insérés à l'extrémité du dernier article des tarses. Point de pubescence soyeuse sur la face inférieure du corps .....
- Ongles généralement insérés avant l'extrémité du dernier article tarsal. Insectes revêtus en dessous d'une pubescence soyeuse imperméable et vivant à la surface de l'eau.
  - **Hydrométrides** ..
    - Hanches post. écartées ; écusson peu visible ou même complètement caché.
      - Hanches contiguës. Ecusson bien visible. Des ocelles ..... *Mesovelia.*
      - Tête très allongée, renflée en avant. Yeux éloignés du pronotum. *Hydrometra.*
      - Tête courte ; yeux touchant le pronotum.
        - Rostre de 3 articles. Pattes insérées à égale distance les unes des autres.
          - Tibias intermédiaires non ciliés ..... *Microvelia.*
          - Tibias intermédiaires fortement ciliés en arrière .... *Velia.*
        - Rostre de 4 articles. Pattes antér. très éloignées des autres ..... *Gerris.*

Digitized by Google

TABLEAU SYNOPTIQUE DES LARVES AQUATIQUES

Larves

- Pourvues de formations alaires, au moins l'un certain stade de leur évolution.
  - Munies d'un rostre articulé ..... **Rhynchotes.**
  - Munies de pièces masticatrices.
    - Lèvre inférieure développée en un organe préhenseur, pouvant se projeter au loin. Trois branchies lamelleuses à l'extrémité du corps ou des branchies rectales ..... **Odonates.**
    - Lèvre inférieure normale profondément divisée.
      - Des branchies seulement aux côtés de l'abdomen. Le plus souvent trois longs appendices abdominaux ..... **Ephémérides.**
      - Pas de branchies sur les côtés de l'abdomen, mais souvent des branchies thoraciques. Deux appendices abdominaux ..... **Perlides.**
- Toujours dépourvues de formations alaires. Anneaux thoraciques et abdominaux généralement semblables. Tarses généralement inarticulés.
  - Des pattes articulées aux trois anneaux thoraciques.
    - Sans crochets chitineux développés aux pattes postérieures; des antennes.
      - Presque toujours sans pattes postérieures, ou du moins jamais avec des pattes postérieures disposées dans l'ordre indiqué ci-dessus.
        - Des branchies filiformes.
          - Sans crochets terminaux chitineux. Des branchies articulées à l'abdomen ..... *Sialis.* / *Zizyra.*
          - Quatre crochets terminaux chitineux. Des branchies abdominales inarticulées ..... **Gyrinides.**
        - Pas de branchies filiformes. 2 stigmates à l'extrémité du corps.
          - Antennes plus courtes que la moitié du corps. Corps plus ou moins cylindrique.
            - Pas de crochets chitineux. Corps non décoloré.
              - Avant-dernier anneau abdominal muni de deux crochets chitineux falciformes. Corps mou, pâle ..... **Donacides.**
              - Bord interne des mandibules falciformes inerme. Crochets des tarses distincts. Pattes à 6 articles. Presque toujours 2 crochets ..... **Dytiscides.**
              - Bord interne des mandibules pourvu de dents ou de protubérances. Crochets des tarses jamais au nombre de 2; non distincts. Pattes à 5 articles ..... **Hydrophilides.**
          - Antennes plus longues que la moitié du corps; corps aplati ..... *Cyphon.*
      - Chenilles avec 5 paires des fausses pattes aux 3e, 4e, 5e, 6e et dernier anneau abdominal. Fausses pattes armées d'une couronne de crochets ..... *Paraponyx.* / *Hydrocampa.* / *Cataclysta.* / *Acentropus.*
    - Un fort crochet chitineux à chacune des deux fausses pattes plus ou moins longues, placées à l'extrémité de l'abdomen. Antennes généralement nulles sinon bi-articulées et très petites. — Avec ou sans branchies filiformes, disposées en plusieurs rangées, — avec ou sans fourreau ..... **Phryganides.**
  - Anneaux thoraciques ne portant point de pattes articulées, mais quelquefois des appendices inarticulés, armés de nombreux crochets chitineux ..... **Diptères.**

Digitized by Google

VI.

CRUSTACÉS.

Sans parler de l'Ecrevisse, et en considérant seulement les formes microscopiques qui rentrent dans l'interminable série des Entomostracés, l'étude des Crustacés ne laisse pas d'être importante au point de vue économique. Ce sont les Crustacés qui fournissent l'élément prédominant de la nourriture de beaucoup de nos poissons et en particulier des Salmonides, au moins à un certain stade de leur développement (1). Aussi leur culture devrait-elle généralement servir de base à la Pisciculture; celle-ci donnerait alors des résultats bien plus rémunérateurs. Il est certain que les poissons, trouvant dans les bassins d'élevage la nourriture spéciale qui leur convient, au lieu d'une alimentation en quelque sorte artificielle et en tout cas anormale qu'on leur fournit souvent, acquerraient une valeur plus considérable. Dans quelques cas même, cette culture paraît indispensable : « l'élevage du Coregone, par exemple, ne deviendra facile que le jour où les procédés pour la production des Daphnies seront vulgarisés (1). » Une observation fort curieuse de M. le docteur Girod donne précisément une indication pour les procédés à suivre :

« Dans les bassins de pisciculture de Theix, les jeunes truites recherchent particulièrement les canaux dont le fond est couvert d'une couche verdâtre, d'aspect particulier. Cette vase est constituée par des filaments courts, arrondis, parmi lesquels pullulent les Daphnies. L'observation montre que les filaments courts sont des excréments de Limnées, où l'on retrouve des débris végétaux et de nombreuses algues microscopiques. Le tube digestif

(1) A. Berthoule. *Loc. cit.*, p. 43.

Digitized by Google

des Daphnies contient cette substance. Ce fait démontre donc que les Daphnies recherchent pour leur alimentation les substances modifiées et rejetées par les Limnées (1). »

On sait quelle est l'énorme fécondité des Entomostracés; leur régime étant bien déterminé, il serait facile d'avoir des bassins spéciaux d'élevage où toutes les conditions favorables d'existence seraient réunies pour assurer la multiplication de ces animalcules.

Les Crustacés qui fréquentent nos lacs sont assez nombreux. Il y a lieu de mentionner tout d'abord l'Ecrevisse qui est assez répandue (Aydat, Chambon, etc.). On l'a même introduite au Pavin et elle s'y est développée « au point de constituer, dans une certaine mesure, une gêne pour la pêche. Les Ecrevisses dévorent les appâts mis aux lignes de fond et jusqu'au poisson qui y a mordu, dès qu'il vient à attérir, sans donner elles-mêmes en échange un produit économiquement appréciable (2). »

Les Isopodes fournissent une espèce commune, l'*Asellus aquaticus*. Aux Amphipodes se rapportent les *Gammarus*, très fréquents dans toutes nos eaux. Le *Gammarus pulex* constitue une abondante nourriture pour les Salmonides déjà développés, alors qu'il en détruit des quantités à la période du sac vitellin (3).

Ce sont les Entomostracés qui soulèvent au point de vue où nous sommes placés les études les plus intéressantes. Leurs nombreuses formes répandues à profusion dans nos lacs sont en général parfaitement adaptées à la vie pélagique; leur dispersion quelquefois singulière fait naître la question du mode de peuplement dont l'étude ne

(1) Dr Girod. Ass. fr. av. Sc. Besançon, 1893, t. I, p. 256.
(2) A. Berthoule. *Loc. cit.*, p. 18.
(3) Boutan. Ass. fr. av. Sc. Pau, 1892, p. 228.

Digitized by Google

constitue pas un des chapitres les moins captivants de l'histoire des lacs.

Les Cladocères et les Copépodes de la faune française, aujourd'hui bien connus, grâce aux recherches de MM. Richard et de Guerne, sont largement représentés dans notre région.

A vrai dire, il est difficile d'acquérir une connaissance exacte de cette faune spéciale pour un lac donné. Des pêches répétées à toutes les heures, dans toutes les saisons, sont absolument indispensables. Rien de variable en effet comme la composition du « Plankton ». La remarque a été faite pour la flore, elle n'est pas moins vraie pour la faune.

D'une excursion à l'autre, celle-ci paraît modifiée. *Daphnia longispina*, abondante en août 1887 au lac Pavin, manque totalement en août 1889; *Hyalodaphnia apicata*, recueillie d'abord par milliers au Chambon, fait ensuite défaut. De même pour *Acroperus leucocephalus*, *Alona affinis*, *Cyclops coronatus*, à Anglard; de même pour toute une série d'espèces qu'il serait fastidieux d'énumérer (1).

Au cours d'une même journée, le Plankton n'est pas moins variable pour une zone déterminée. En novembre 1892, des pêches poursuivies sans interruption de jour et de nuit, nous ont montré jusqu'à l'évidence cette migration des espèces. MM. de Guerne et Richard ont établi, d'autre part, des données précises sur ces étranges variations, d'après les pêches de M. l'ingénieur Delebecque. Nous les rapportons ici en détail :

« A Nantua le 10 octobre, une pêche exécutée à 2 mètres de profondeur et ayant duré 9 minutes fournit, à 2 heures de l'après-midi, 12 cc. 2 de matière vivante; à 2 h. 10, le même jour, à 30 mètres, on recueille en 8 minutes 16 gr. 5 de Plankton. Dans le même lac, le 25 février, à 2 heures

(1) Richard. In Berthoule, *loc. cit.*, p. 119 et *sq.*

Digitized by Google

également, une pêche de 10 minutes à la surface ne produisit que 0 gr. 5.

» Dans le lac de Sylans, le 28 octobre, à 9 heures du matin, une pêche exécutée à 2 mètres de profondeur donne en 10 minutes 9 gr. 2 de Plankton; une seconde pêche d'égale durée faite aussitôt après, à 10 mètres ne rapporte que 4 cc. 8 de la même matière. Le 13 mars, à 2 heures de l'après-midi, une pêche prolongée pendant 20 minutes, à 2 mètres, donne seulement 0 gr. 2.

» A Saint-Point, le 21 septembre, 3 pêches de 10 minutes chacune, faites respectivement à 9 heures, 9 h. 10 et 10 heures du matin, fournissent, la première à $0^m 20$, la seconde à 15 mètres et la troisième à 30 mètres de profondeur : 1 cc. 3, 5 cc. 7 et 9 cc. 1 de Plankton.

» A Rémoray, lac très voisin du précédent, on obtient en 10 minutes également, le 21 septembre, à 5 heures de l'après-midi, 6 cc. 6, à $0^m 30$ de profondeur, et près du double, 12 cc. 5, le 23 septembre, à midi, par 12 mètres de profondeur, peut-être à cause de l'intensité de la lumière et de l'élévation de température.

» A Chalain, le 8 avril, 2 pêches de 10 minutes chacune exécutées à 3 h. et 3 h. 10 de l'après-midi donnent, l'une, à 2 mètres, 12 cc.; l'autre, à 10 mètres, 3 cc. 9 de Plankton (1). »

Ces variations du Plankton sont bien curieuses et il serait fort intéressant d'en rechercher les causes.

La faune des Entomostracés de nos lacs est résumée dans le tableau synoptique suivant, établi d'après les listes données par M. Richard, dans l'ouvrage de M. Berthoule, que nous avons eu si souvent l'occasion de citer :

(1) De Guerne et Richard. *Faune pélagique des lacs du Jura*. C.-R. Acad. des Sciences, 1893, t. II, p. 187.

Digitized by Google

FAUNE DES LACS D'AUVERGNE

Entomostracés

	Anglard.	Aydat.	Chambon.	Chauvet.	Esclauzes	Guéry.	Landie.	Montcineyre.	Pavin.	Tazanat.
Holopedium gibberum Zad....					×	×	×	×		
Sida crystallina O. F. Mull...	×	×			×			×		
Daphnella brandtiana Fisch..	×	×	×		×					×
Daphnia longispina Leyd.....	×	×		×	×	×	×	×	×	×
Ceriodaphnia reticulata Jur..		×								
Ceriodaphnia pulchella Sars..	×						×	×		
Simocephalus vetulus O, F. M.		×			×					
Hyalodaphnia apicata Kurz...			×							
Bosmina longirostris O. F. M.	×	×	×			×		×		×
Bosmina obtusirostris Sars....					×					
Streblocerus serricaudatus Fis.					×					
Eurycercus lamellatus O. F. M.		×								
Camptocercus rectirostris Sch.		×								
Acroperus leucocephalus K....	×	×								
Alona costata Sars.....		×								
Alona affinis Leyd.....	×	×						×	×	
Alona rostrata Koch.....					×					
Alona rectangula Sars.....					?					
Pleuroxus trigonellus O. F. M.		×								
Pleuroxus truncatus O. F. M..	×	×			×					
Pleuroxus personatus Leyd...		×								
Pleuroxus excisus Fisch.....		×			×					
Pleuroxus nanus Baird.....		×								
Chydorus sphæricus O. F. M..	×	×			×					
Polyphemus pediculus De Geer.					×				×	
Diaptomus denticornis Wier..	×	×					×	×	×	×
Diaptomus cæruleus Fisch. ...					×					
Diaptomus laciniatus Lillj....				×						
Cyclops coronatus Claus.....	×	×			×			×		
Cyclops serrulatus Fisch.....		×			×					
Cyclops strenuus Fisch.	×		×	×		×		×	×	×
Canthocamptus staphylinus J.		×								

Digitized by Google

La composition de cette faune donne lieu aux remarques déjà faites à propos de la flore : la population lacustre ne comprend qu'un petit nombre d'espèces de large répartition à côté d'une quantité de formes extraordinairement disséminées.

Les premières sont, pour nos lacs : *Cyclops strenuus* (7 lacs), *Daphnia longispina* (6 lacs), *Bosmina longirostris* (6 lacs), *Diaptomus denticornis* (6 lacs), *Daphnella Brandtiana* (5 lacs), *Holopedium gibberum*, *Alona affinis*, *Sida crystallina*, *Cyclops coronatus* (1) (4 lacs).

On ne saurait insister beaucoup sur la distribution des espèces erratiques, en raison de la variabilité de la faune et du nombre toujours restreint des pêches effectuées. Il en est cependant parmi elles qu'on ne saurait passer sous silence, telles : *Diaptomus laciniatus* et *Streblocerus serricaudatus*.

L'Auvergne est la première région française où l'on ait signalé ces deux espèces. *Diaptomus laciniatus* n'était connu jusqu'alors que dans le lac de Genève, dans quelques montagnes de la Norwège et dans la péninsule de Kola; M. Richard l'a retrouvé ensuite dans le Jura et les Pyrénées. — *Streblocerus serricaudatus* a été trouvé en Russie, en Norwège, en Bohême et dans plusieurs lacs de San Miguel (Açores) (2), mais n'est point cité des Pyrénées ni du Jura.

La faune du Jura, étudiée par MM. de Guerne et Richard (3), comprend un certain nombre des espèces que nous venons de citer :

Sida crystallina.	*Chydorus sphæricus.*
Daphnella Brandtiana.	*Diaptomus cæruleus.*
Ceriodaphnia pulchella.	*Diaptomus denticornis.*
Bosmina longirostris.	*Diaptomus laciniatus.*
Alona affinis.	

(1) Ces trois dernières espèces ne font point partie de la faune pélagique.
(2) Richard. *Loc. cit.*
(3) De Guerne et Richard. C.-R. Acad. des Sciences, 1893, t. II, p. 187.

Digitized by Google

Les formes suivantes manquent dans notre région :

Cyclops Leuckarti.
Diaptomus gracilis.
Diaptomus graciloïdes.
Bytotrephes longimanus.
Heterocope saliens.

Les deux dernières sont nouvelles pour la faune française.

Enfin, les pêches de M. Belloc, dans les Pyrénées, ont fourni également un certain nombre d'Entomostracés (1) :

Cyclops strenuus.
Cyclops strenuus v. voisine de *C. abyssorum.*
Diaptomus cerulœus.
Diaptomus laciniatus.
Daphnella Brandtiana.
Daphnia longispina.
Daphnia pulex.
Ceriodaphnia pulchella.
Bosmina longirostris.
Alona affinis.

Cette liste qu'on ne peut certainement considérer comme définitive suffit pour montrer le rapport étroit qui lie à nos deux autres faunes celle des Pyrénées. Et pourtant celle-ci se trouve placée dans des conditions bien spéciales : parmi les lacs qui la possèdent, deux seulement sont dans une zone inférieure à 700 mètres; l'altitude des autres varie de 1,500 à 2,215 mètres.

En somme, nos lacs d'Auvergne possèdent quelques formes encore inconnues dans le Jura et les Pyrénées : *Holopedium gibberum*, *Ceriodaphnia reticulata*, *Pleuroxus truncatus*, etc. Mais, de la comparaison que nous venons de faire, se dégage un fait d'ordre plus général : la distribution des espèces, telle que nous l'a montrée l'étude particulière des lacs d'Auvergne, se montre encore la même si nous considérons l'ensemble de notre faune. *Daphnia longispina*, *Bosmina longirostris*, *Cyclops strenuus*, *Daphnella Brandtiana*, qui se trouvent réparties dans le plus grand nombre de nos lacs, sont précisément les espè-

(1) *Id.* Ass. fr. av. Sc. Pau, 1892, t. II, p. 526.

Digitized by Google

ces communes aux trois régions que nous avons étudiées. Des exceptions, il est vrai, peuvent être citées : *Holopedium gibberum*, assez répandu dans nos lacs, fait ailleurs défaut ; *Diaptomus laciniatus*, trouvé seulement au Chauvet, n'est pas inconnu dans le Jura et les Pyrénées. Mais il est certain que la répartition de beaucoup d'espèces est sous la dépendance de facteurs particuliers dont il ne faut point négliger l'importance.

VII.

ROTIFÈRES. — SPONGIAIRES.

Parmi les autres groupes que comprend la faune lacustre, nous avons bien des lacunes à signaler. Quelques-uns d'entre eux seulement ont été l'objet de travaux particuliers, tandis que la difficulté de recherches, la pénurie des moyens d'observations, arrêtaient les naturalistes voués à l'étude des autres.

Les Hydrachnides, dont les formes les plus répandues dans nos lacs ont été signalées par M. Eusebio (1) (*Atax crassipes*, *Axona versicolor*, *Nesæa reticulata*, *Nesæa rotunda*), font actuellement le sujet de recherches détaillées de la part de M. le professeur Girod (2).

Les Mollusques ont été jusqu'ici complètement délaissés. Leurs espèces lacustres sont d'ailleurs assez peu nombreuses, puisque les Pyrénées n'en possèdent que trois. Il s'agit, il est vrai, d'espèces littorales et « l'usage d'une

(1) J.-B. Eusebio. *Recherches sur la Faune pélagique des lacs d'Auvergne. In* Travaux du Laboratoire de Zoologie du Dr P. Girod. Clermont, 1888.

(2) *Cf.* Dr P. Girod. *Recherches sur la respiration des Hydrachnides parasites.* Ass. fr. av. Sc. Besançon, 1893, t. I, p. 248 et 253.

Digitized by Google

embarcation permettant l'emploi de la drague au milieu même des lacs amènera sans doute la découverte de quelques autres formes, notamment de petits Bivalves, comme cela est arrivé dans un grand nombre de lacs élevés des Alpes (1). » Les Mollusques, recueillis à une altitude supérieure à 1,780 mètres, sont les suivants :

Limnæa limosa Lin. var. *glacialis* Dupuy.
Ancylus fluviatilis Mull. var. *capuloides* Porro.
Pisidium casertanum Poli. var. *lenticularis* Norm.
— — — *pulchella* Jenyns (2).

L'immense série des Vers n'a également donné lieu à aucun travail. Nos pêches, presque toutes pélagiques, nous en ont rarement montré; il est à croire pourtant que nos eaux lacustres en renferment un certain nombre d'espèces, notamment des Hirudinées, des Planaires, etc. Les Gordius, très communs dans la région de Besse, doivent également s'y retrouver; ces Vers paraissent très répandus dans les lacs vosgiens où ils habitent la zone des Isoetes (3).

Les deux groupes si curieux des Bryozoaires et des Rotifères méritent de fixer l'attention. Les Bryozoaires de nos lacs sont encore à décrire; il est probable qu'ils sont relativement fréquents, car ce sont des êtres de facile dissémination et qui s'adaptent parfaitement à la vie lacustre. Les Rotifères, en revanche, sont à peu près connus, bien que la détermination des exemplaires conservés soit difficile. Les recherches de MM. Richard et de Guerne permettent d'en donner une liste intéressante, comprenant entre autres les formes pélagiques.

(1) De Guerne et Richard. *Sur la Faune pélagique de quelques lacs des Hautes-Pyrénées*. Loc. cit., p. 526.

(2) Fischer. *Faune conchyliologique de la vallée de Cauterets* (2e supplément). ournal de Conchyliologie, 1878.

(3) Dollfus. *Faune du lac de Gérardmer*. F. des jeunes Naturalistes, n° 212, p. 114, 1er juin 1888.

Digitized by Google

Les espèces trouvées dans les lacs d'Auvergne par M. Richard (1) sont les suivantes :

Conochilus volvox Ehr.	*Polyarthra platyptera* Ehr.
Anuræa aculeata Ehr.	*Triarthra longiseta* Ehr.
Anuræa cochlearis Gosse.	*Asplanchna helvetica* Imhof.
Anuræa curvicornis Ehr.	*Asplanchna Girodi* De Guerne.
Notholca longispina Kell.	

Les plus répandues parmi nos lacs se retrouvent également dans le Jura et les Pyrénées (2) :

Anuræa longispina.	*Notholca longispina.*
Anuræa cochlearis.	*Asplanchna helvetica.*
Polyarthra platyptera.	

De toutes ces formes, la *Notholca longispina* est la plus cosmopolite; nous l'avons recueillie jusque dans le lac souterrain de Soucy (3).

Les lacs du Jura possèdent un Rotifère qui n'a point été signalé dans notre région, *Asplanchna priodonta;* en revanche *Anuræa aculeata, Anuræa curvicornis*, *Asplanchna Girodi* paraissent y manquer. Cette dernière espèce découverte par M. Richard dans l'étang de Cognet, près de Vichy, puis retrouvée au lac Chambon, a été décrite par M. de Guerne et dédiée à M. le docteur Girod, « à l'initiative duquel sont dues les recherches poursuivies sur la faune de l'Auvergne » (4).

Les Cœlentérés offrent des formes d'eau douce bien connues depuis les expériences de Trembley.

Les espèces du genre *Hydra* ont été l'objet de curieuses recherches physiologiques de la part de M. le docteur Gi-

(1) Richard. *In* Berthoule. *Loc. cit.*

(2) De Guerne et Richard. *Loc. cit.*

(3) P. Gautier et C. Bruyant. *Observations sur le Creux-de-Soucy.* Clermont, 1893.

(4) De Guerne. *Excursions zoologiques dans les îles Fayol et San Miguel.* Paris, 1888, p. 54.

Digitized by Google

rod. On sait que l'*Hydra viridis* possède des corpuscules chlorophylliens, alors qu'une forme voisine en est totalement dépourvue. Mettant à profit cette divergence d'organisation et à la suite d'expériences longues et délicates, M. le docteur Girod a pu établir les conclusions suivantes :

« La chlorophylle de *Hydra* présente l'organisation, les propriétés physiques et chimiques de la chlorophylle végétale ; elle apparaît dans l'œuf comme le font les lencites colorés des végétaux. Les grains observés dans les cellules endodermiques dépendent, comme formation, du protoplasma cellulaire et ne correspondent point à des éléments étrangers (algues monocellulaires) venant du dehors; par suite, l'association de l'animal hydre et d'algues vertes n'existe pas (symbiose). Enfin, la chlorophylle de l'hydre préside à l'assimilation du carbone et en même temps elle sert, comme pigment vert, aux rapports de coloration de l'animal avec le milieu extérieur (mimétisme) (1). »

Les Spongiaires possèdent également des formes lacustres qui se rapportent toutes à la famille des Spongillides. Nos espèces indigènes ont été relevées avec soin par M. le docteur Girod et ont fourni la matière d'une étude qui est un modèle de clarté (2). Nous ne saurions suivre un meilleur guide.

Les Spongilles rappellent beaucoup par leur aspect général les éponges fines dont nous nous servons pour la toilette. Il est vrai qu'au doigt elles semblent très molles, gélatineuses, mais leur surface présente aussi des orifices ou oscules d'où s'échappe un courant d'eau continu.

Leur forme est variable. Elles sont tantôt en masses

(1) Dr P. Girod. *Recherches sur la Chlorophylle des animaux*. Travaux du Laboratoire de zoologie. Clermont 1888.

(2) Dr P. Girod. *Les Eponges des eaux douces d'Auvergne*. — Ibid. *Les Spongilles, leur recherche, leur préparation, leur détermination*. Revue sc. du Bourbonnais, janvier 1889.

Digitized by Google

cylindriques allongées, coniques ou digitées, tantôt en lames aplaties sur les pierres ou formant manchon autour de petites branches et de tronçons de racines. Elles ont une taille qui varie de quelques millimètres à un décimètre ou plus, suivant les obstacles rencontrés dans leur développement.

Le moment le plus favorable pour la récolte est de juillet à novembre. En effet, à la fin de l'été on voit se former dans la masse des corpuscules arrondis que Linné comparaît à des *graines de thym*. Ces corpuscules destinés à la propagation de l'espèce ont reçu le nom de *gemmules*. Or, les gemmules sont nécessaires pour la détermination de l'Eponge et cette dernière ne peut être considérée comme déterminable et complète que si elle possède ses gemmules.

Les Spongilles vivent exclusivement dans les eaux pures et transparentes. Les unes affectionnent les courants rapides des ruisseaux et des rivières, les autres les eaux plus ou moins agitées des lacs ou des grands étangs; toutes aiment l'eau battue et aérée nécessaire à leur vie. Aussi est-il inutile de songer à maintenir dans un bocal une Spongille vivante; un aquarium, largement pourvu d'eau courante, peut seul donner des conditions favorables dans ce cas.

Les caractères distinctifs sont tirés de l'*organisation des gemmules* et d'autre part de la forme des *spicules siliceux* répandus dans les tissus ou fixés sur les gemmules.

Les *gemmules* sont nues, limitées par une membrane chitineuse, lisse, ou bien elles sont protégées à la surface par une double cuirasse de plaques siliceuses. Ces plaques sont réunies deux à deux par une barre transversale et chaque ensemble ainsi constitué prend le nom d'*amphidisque*.

Dans tous les cas, les gemmules examinées au microscope présentent sur un point de leur surface une tache plus claire, arrondie : c'est le hile ou foramen. Ce hile se

Digitized by Google

montre comme un orifice limité par un bord plus ou moins saillant, s'élevant parfois en un tube plus ou moins développé.

Dans la masse du tissu de l'Eponge, on distingue la substance fondamentale ou *parenchyme* et des bandes enchevêtrées en un reticulum plus ou moins dense, bandes de kératose qui forment le *squelette* de l'Eponge.

Des *spicules siliceux* se montrent partout; les uns sont dispersés sans ordre dans le parenchyme : *spicules parenchymateux*, les autres se réunissent en faisceaux sur les bandes de kératose et s'opposent aux précédents comme *spicules squelettiques*. Souvent une couche de parenchyme enveloppe étroitement la gemmule; les spicules qui se trouvent dans cette couche forment des spicules parenchymateux *gemmulaires*.

La conservation des Eponges dans l'alcool à 90° est parfaite; il est bon de noter cependant une modification profonde dans la couleur. Pour la dissociation de l'Eponge et l'étude des spicules, on peut employer la potasse à chaud ou l'eau de javelle.

Digitized by Google

TABLEAU SYNOPTIQUE DES SPONGILLIDES (1)

Spongillides....	Gemmules sans amphidisques ; des spicules à deux pointes, épars à la périphérie des gemmules : genre *Spongilla*.				Eponge branchue ; gemmules éparses ; spicules gemmulaires épineux..	*Sp. lacustris* L.
					Eponge branchue ; gemmules éparses ; spicules gemmulaires lisses	*Sp. rhenana* Retz.
					Eponge massive ; gemmules réunies par groupes de 20 à 30 dans une enveloppe commune ; disposées en couche ou en masse arrondie.....	*Sp. fragilis* L.
	Gemmules protégées par une cuirasse d'amphidisques.	Une seule sorte d'amphidisques égaux et semblables.	Les deux disques de l'amphidisque également développés : Genre *Meyenia*.	Amphidisques à disques étoilés, limités par un bord denticulé.	Amphidisques à disques arrondis limités par une circonférence régulière.	*M. erinacea* Ehr.
					Espèce indépendante ; tige des amphidisques longue	*M. fluviatilis* Auct.
					Espèce indépendante ; tige des amphidisques courte.....	*M. Mulleri* Lict.
					Espèce parasite sur *Spongilla lacustris*....	*M. Bohemica* F. Petr.
			Un des deux disques est rudimentaire : genre *Tubella*.....			
			Un seul disque avec une tige aiguë : genre *Parmula*.....			
		Deux sortes d'amphidisques inégaux.	Gemmule avec hile simple : genre *Heteromeyenia*.....			
			Hile surmonté d'un tube étalé en lame : genre *Carterius*.		Tube gemmulaire terminé par une lame multifide.....	*C. Stepanowii* Dyb.

(1) Ce tableau est extrait du travail de M. le Dr Girod, qui a bien voulu nous autoriser à le reproduire.

Digitized by Google

Les trois genres : *Spongilla*, *Meyenia*, *Carterius* sont les seuls signalés jusqu'ici en Europe; les autres sont américains. Parmi les espèces, *Ephydatia bohemica* n'a été trouvée que dans une seule localité de Bohême, et *Carterius Stepanowi* à Charkow (Russie) et à Deutschbrod (Bohême). *Spongilla lacustris* est très abondante au Chauvet et au Pavin (1), où Lecoq l'avait déjà observée en 1859 (2). *Meyenia erinacea*, *M. fluviatilis* et *M. Mulleri*, signalées également en Auvergne par M. Girod, proviennent des ruisseaux ou des rivières.

Enfin les Protozoaires. — Nous devons à M. le docteur Henneguy (3) une notice sur les Protozoaires recueillis par M. Berthoule dans nos lacs. L'un des plus communs est le *Ceratium longicorne* Perty, que M. Henneguy identifie au *C. hirundinella* O.-F. Muller et qui se retrouve dans la plupart des faunes pélagiques lacustres. Les autres formes citées se rapportent aux Infusoires ciliés : *Vorticella sp.*, *Epistylis lacustris?* aux Flagellés : *Dinobryum divergens* Imhof, et aux Péridiniens : *Peridinium tabulatum* Ehr. Par sa composition et sa variabilité, cette faune microscopique donne lieu encore une fois aux observations sur lesquelles nous avons insisté plus haut.

(1) Nous l'avons aussi recueillie dans le lac de Lourdes (Pyrénées), en avril 1893.

(2) Lecoq. *Observations sur une grande espèce de Songille du lac Pavin.* In Mém. Acad. Clermont, 1859.

(3) Dr Henneguy. *Note sur la Faune pélagique des lacs d'Auvergne.* In Berthoule. *Loc. cit.*

Digitized by Google

VIII.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA FLORE ET LA FAUNE PÉLAGIQUES (1).

L'étude que nous venons de faire, basée sur les documents actuellement acquis, suffit pour donner une idée générale de la flore et de la faune pélagiques. Toutes les deux se montrent composées d'un nombre assez restreint d'espèces uniformément réparties et d'un nombre plus considérable d'espèces erratiques, abstraction faite, bien entendu, des lacunes qu'entraîne forcément l'insuffisance des recherches.

L'origine de nos lacs est géologiquement récente, et l'on possède d'ailleurs des exemples certains de lacs volcaniques formés à une époque historique (2). Or, « il est de toute évidence qu'au moment où ces lacs sont apparus, les sources qui leur ont fourni la masse d'eau nécessaire n'ont pu en même temps leur apporter les animaux de la faune pélagique (3). » Si les représentants supérieurs de cette faune, les Poissons, ont pu pénétrer par l'émissaire, ou bien être introduits par l'homme, la même cause ne saurait être invoquée, au moins pour la très grande majorité des espèces microscopiques. La présence de ces dernières ne peut être attribuée qu'à leur transport par des moyens divers. Serait-ce précisément à l'insuffisance de ces moyens de transport que sont dues les particularités de la flore et de la faune pélagiques?

(1) *Cf.* De Guerne. *Loc. cit.*
(2) De Guerne. *Loc. cit.*, p. 91.
(3) Eusébio. *Loc. cit.*, p. 17.

Digitized by Google

Nous avons insisté déjà sur l'identité de la répartition des espèces dans l'ensemble de nos régions lacustres : c'est là un premier fait dont il importe de tenir compte.

D'autre part, le transport des organismes pélagiques ne peut être effectué que par le vent ou les êtres vivants.

L'action du vent est incontestable, mais restreinte. On s'imagine difficilement de quelle façon les courants aériens, au moins dans les circonstances ordinaires, pourraient emporter les êtres purement pélagiques pour les disséminer au loin; en revanche, le fait paraît probable pour les espèces cosmopolites, capables de vivre dans toutes les eaux, même dans les mares bientôt desséchées qui marquent dans leurs pérégrinations autant d'étapes successives; telles la plupart des Diatomées.

Parmi les êtres vivants, les animaux ailés peuvent seuls jouer un rôle efficace dans la propagation des espèces. Les Insectes volumineux, comme les Dytiques, qui changent volontiers de localité, peuvent y contribuer pour une certaine part : Ch. Lyell cite le cas d'un Ancyle fixé sur un Dytique. Mais leur intervention ne saurait être invoquée pour le cas de transport à grande distance.

Ce sont les Oiseaux qui, grâce à leurs longues migrations, sont les facteurs essentiels de cette étonnante dissémination des êtres pélagiques. Leur rôle a été mis en évidence par M. de Guerne dans le consciencieux travail que nous avons cité bien des fois.

Déjà, Darwin avait signalé des exemples de transport par les Oiseaux, mais seulement de transport de graines :

« Bien que les becs et les pattes d'Oiseaux soient généralement propres, il y adhère parfois un peu de terre; j'ai, dans une occasion, enlevé 61 grains (environ 4 grammes) et, dans une autre, 22 grains (1 gr. 4) de terre argileuse, d'une patte de Perdrix dans laquelle se trouvait un caillou de la grosseur d'une graine de vesce. Voici un cas meilleur : j'ai reçu d'un ami la patte d'une Bécasse, à la

Digitized by Google

jambe de laquelle était attaché un fragment de terre sèche pesant 9 grains (0 gr. 58) seulement, mais contenant une graine de *Juncus bufonius* qui, ultérieurement, germa et fleurit. M. Swaysland, de Brighton, qui, depuis quarante ans, étudie avec beaucoup de soin nos Oiseaux de passage, m'informa qu'ayant souvent tiré des Hochequeues (*Motacillæ*), des Motteux et des Tarriers (*Saxicoles*) à leur première arrivée et avant qu'ils se fussent abattus sur nos rives, il a plusieurs fois remarqué qu'ils avaient aux pattes de petites parcelles de terre sèche. On pourrait citer beaucoup de faits qui montrent combien le sol est presque partout chargé de graines.

» Le professeur Newton m'a envoyé une patte de Perdrix (*Caccabis rufa*) devenue, à la suite d'une blessure, incapable de voler et à laquelle adhérait une boule de terre durcie qui pesait 6,5 onces (environ 200 grammes). Cette terre, qui avait été gardée trois ans, fut ensuite brisée, arrosée et placée sous une cloche de verre; il n'en leva pas moins de 82 plantes consistant en 12 Monocotylédonées, comprenant l'avoine commune et au moins une espèce d'herbe, et 70 Dicotylédonées qui, d'après les jeunes feuilles, appartenaient à trois espèces distinctes (1)..... »

Le mode de transport, dûment constaté pour les plantes, est évidemment possible pour ces animaux. Mais ce n'est point seulement en fouillant la vase que les Oiseaux, les Palmipèdes en particulier, peuvent entraîner des débris auxquels sont mêlés des organismes. Leurs plumes en retiennent un grand nombre, et c'est là un fait important qui seul peut expliquer la dissémination des espèces essentiellement pélagiques.

« Me trouvant en bateau sur le lac d'Enghien, près de Paris, j'ai eu l'occasion d'observer un Cygne littéralement chargé de statoblastes de Bryozoaires; ceux-ci mêlés à de la suie et à divers autres objets retrouvés d'ailleurs en

(1) Darwin. *L'Origine des espèces*. Traduction Moulinié, p. 390; 1873.

Digitized by Google

abondance, comme les statoblastes eux-mêmes, dans le filet de soie promené à la surface, marquaient d'un trait noir ce que j'appellerai la *ligne de flottaison* de l'Oiseau. Le remous produit par le mouvement du Cygne avait du reste fait monter peu à peu cette sorte de bande sombre et l'avait étendue à la partie antérieure en un large plastron. Un animal sauvage s'envolant dans ces conditions, sans s'être nettoyé, sans avoir circulé parmi les roseaux, emporterait sûrement au loin nombre de statoblastes (1). »

M. de Guerne a fait dans la suite une série d'observations qui viennent confirmer ces premières indications (2), surtout pour ce qui a trait à la faune littorale. D'autre part, M. Eusebio a entrepris une série d'expériences qui ne laissent plus aucun doute sur la question :

« Si dans un bocal de Daphnies, Cypris, Cyclops, on plonge une plume de canard et qu'on la retire ensuite, l'examen à la loupe montre très nettement qu'un certain nombre de ces petits animaux ont été entraînés. Des secousses violentes imprimées à la touffe ne parviennent pas à les détacher tous. Il suffit de l'immerger de nouveau dans un bocal d'eau pure pour les voir de nouveau s'agiter.

» Cette résistance de la Daphnie sous la plume est-elle due à un moyen spécial de fixation sur la barbule? L'examen microscopique auquel j'ai soumis une série de Daphnies ou de Cyclops, se trouvant dans de telles conditions, me les a montrés sur la barbule dans les positions les plus diverses, et je n'ai jamais constaté qu'un seul fait : celui de l'adhérence de l'animal à la plume par l'eau interposée par capillarité (3). »

Certains êtres possèdent d'ailleurs une forme excessivement favorable à ce genre de transport. *Notholca lon-*

(1) De Guerne. *Loc. cit.*, p. 87.

(2) De Guerne. *Loc. cit. Sur la dissémination des Organismes d'eau douce par les Palmipèdes.* Ass. fr. av. sc., Oran, 1888, t. II, p. 339.

(3) Eusebio. *Loc. cit.*, p. 23.

Digitized by Google

gispina, Ceratium longicorne, par exemple, ont le corps pourvus de prolongements très développés par lesquels ils peuvent facilement adhérer aux barbules des plumes : l'aire de répartition de ces deux espèces est extrêmement étendue.

Une condition toutefois est nécessaire pour que le transport s'accomplisse heureusement : il faut que les organismes puissent survivre à la dessiccation plus ou moins complète qu'ils ont alors à subir.

Or, la plupart des êtres que comprend la faune pélagique se montrent, au moins à certaines stades de leur développement, extrêmement résistants : les Diatomées, au sujet desquelles nous avons rappelé les expériences de M. P. Petit; les Protozoaires, dont la plupart sont capables de s'enkyster; les Spongilles pourvues de gemmules (1); les Rotifères bien connus à ce point de vue, enfin les Entomostracés dont beaucoup possèdent des œufs d'hiver (Cladocères).

Les travaux de M. Eusebio ont fourni des documents précis sur la résistance de ces derniers. Nous les résumerons rapidement :

Les Entomostracés ne survivent point à une dessiccation rapide et directe, prolongée seulement pendant une heure. Lorsqu'on les dessèche, après leur fixation sur des plumes isolées, la plupart reviennent à la vie, même au bout de 4 à 5 heures (temps maximum). Enfin, si l'on opère avec des faisceaux de plumes, ou des ailes entières, on constate que la limite de viabilité est bien plus éloignée et qu'après 50 heures, beaucoup d'Entomostracés reprennent encore leur activité. — Les expériences poursuivies sur les œufs d'été ont montré une particularité bien intéressante : les embryons prêts à éclore conservent 24 heures (maximum) après la mort de la mère la faculté de se développer au contact de l'eau. Les œufs d'hiver accusent une résistance

(1) Marshall. *Einige vorläufige Bemerkungen über Gemmulæ der Süsswasserschwæmme*, Zool. Anz. 1883.

Digitized by Google

étonnante : des œufs sont recueillis le 7 mars avec la boue qui les contient; celle-ci est étalée en couches minces au fond d'une série de bocaux où on la laisse se dessécher : deux mois après, cette boue donne encore des éclosions (1).

Dans de telles conditions, on conçoit que la dissémination des organismes pélagiques soit facile; l'uniformité de la faune et de la flore lacustres, prises dans leur ensemble, est une conséquence évidente de ce fait. Les différences que nous présentent les faunules particulières de nos lacs ont plutôt lieu de nous surprendre. Les espèces se propageant d'un bout à l'autre d'un continent et même à travers l'Océan, pour aller peupler les bassins isolés des îles (2), comment se fait-il que les lacs d'Auvergne, compris dans une région si restreinte, situés pour ainsi dire les uns à côté des autres, ne possèdent point identiquement les mêmes êtres? On pourra toujours objecter que les recherches ont été insuffisantes; il n'est guère admissible cependant que les espèces tant soit peu répandues échappent complètement à l'attention. C'est en grande partie à la variabilité de la faune pélagique qu'il faut attribuer les différences observées, et pour déterminer d'une façon certaine la cause de celles qui existent réellement, il sera indispensable de s'appuyer sur des études poursuivies pendant des années.

Il est pourtant certain que quelques-unes au moins de ces divergences tiennent aux conditions spéciales que présente chacun de nos lacs. Si l'on examine par exemple la répartition géographique du *Diaptomus laciniatus*, on sera convaincu qu'elle a pour facteur principal la température (3). Ces causes particulières de la distribution des

(1) Eusebio. *Loc. cit.*, p, 21 et *sq.*

(2) De Guerne. *Loc. cit.*

(3) *Cf.* De Guerne et Richard. Ass. fr. av. sc. Pau, 1892, p. 227. — M. de Guerne (*Ibid.* Oran, 1888) attribue également la répartition irrégulière des espèces erratiques aux habitudes particulières des oiseaux qui les transportent. C'est évidemment là une cause de dispersion dont il faut tenir compte.

Digitized by Google

espèces sont quelquefois bien saisissables, sans qu'il soit facile d'en indiquer clairement la nature. Comment expliquer ce fait singulier et très nettement constaté par M. Berthoule, que : « tandis que la Truite remontait jusqu'à l'émissaire du Pavin sans en franchir le seuil, l'Ecrevisse, au contraire, se refuse à le passer en sens inverse et à se propager dans le même ruisseau, alors que l'une et l'autre de ces espèces se plaisent admirablement dans ce vaste vivier (1) ? »

Pour être résolues, toutes ces délicates questions exigent avant tout une connaissance aussi exacte que possible de la Faune : « Etant donné l'intérêt scientifique qui s'attache à des recherches de cette nature, nous devons souhaiter qu'elles soient continuées patiemment pendant un temps assez long pour permettre de dresser sinon l'inventaire complet de cette faune si riche et si variée, mais du moins de réunir un ensemble de documents beaucoup plus importants que ceux que peut recueillir un simple explorateur de passage (2). »

Ce souhait est bien près d'être réalisé, grâce à la création de la station limnologique de Besse.

IX.

LES LACS ANCIENS. — FLORULE DIATOMIQUE.

Plusieurs de nos lacs, comme nous l'avons vu, diminuent graduellement, d'année en année, sous l'envahissement des formations tourbeuses; leurs rives se rétrécissent sans cesse et l'on peut prévoir le temps où la nappe liquide aura été remplacée par une épaisse couche de verdure. Le lac d'Epinasse, qui paraît un ancien cratère

(1) Berthoule. *Loc. cit.*, p. 18.
(2) Dr Henneguy. *Loc. cit.*, p. 131.

Digitized by Google

d'après la configuration du sol environnant, s'est ainsi comblé : ce n'est plus aujourd'hui qu'un simple marécage, une narse, pour employer une expression locale.

La disparition de certains lacs de barrage, tels que : Randanne, Verneuge, La Cassière, etc., doit être attribuée à une cause différente.

Les eaux, arrêtées par les coulées laviques, se sont frayé une voie plus large sous l'obstacle, quelquefois avec l'aide de l'homme, et le bassin, plus ou moins considérable, s'est alors desséché peu à peu. L'emplacement de ces anciens lacs est facile à retrouver; à l'époque des grandes pluies, l'émissaire redevient trop faible pour emmener d'emblée la masse d'eau apportée; un nouveau lac se forme, mais d'une durée éphémère. Le fond de ces bassins est occupé par les dépôts dont les lacs actuels nous montrent la formation : la vase constituée par l'accumulation progressive de Diatomées garde intactes leurs carapaces siliceuses que nous pouvons encore étudier à loisir; cette vase constitue la *Randannite* dont on connaît l'utilisation et qui a été signalée pour la première fois, à Ceyssat, par Fournet, en 1832.

Les Diatomées des randannites (1) ont été consciencieusement étudiées par F. Héribaud : quelques-unes sont nouvelles pour la science; d'autres présentent un intérêt particulier en ce sens qu'on ne les a point retrouvées dans nos lacs actuels. Nous donnons ici, pour les principaux lacs disparus de notre région, les florules diatomiques que F. Héribaud a eu l'extrême obligeance de nous communiquer.

(1) F. Héribaud. *Les Diatomées d'Auvergne*. Paris-Clermont, 1893.

Digitized by Google

Ancien lac de la Cassière.

Cocconeis Placentula Ehrb.
Gomphonema constrictum Ehrb.
\+ — — var. *subcapitata* Grun. (1).
— *acuminatum* Ehrb.
— — var. *coronata* Ehrb.
\+ — — var. *laticeps* Grun.
\+ — — var. *trigonocephalum* Ehrb.
— *elongatum* W. Sm. var. *minor* F. Hérib. et M. Pérag.
— *Brebissonii* Ktz.
— *dichotomum* W. Sm.
— *micropus* Ktz.
— *angustatum* Grun. var. *producta* Grun.
Amphora affinis Ktz.
— *pediculus* Grun.
Cymbella cistula Hempr.
— *naviculiformis* Auersw.
Encyonema ventricosum Ktz.
Epithemia turgida Ktz.
— *gibba* Ehrb. var. *ventricosa* Grun.
— *zebra* Ktz.
Stauroneis acuta W. Sm.
— *Phœnicenteron* Ehrb.
\+ — *mesopachya* Ehrb. (nouv. pour la France).
— *anceps* Ehrb.
⊗ — — var. *amphicephala* Ktz.
Navicula major Ktz.
— *viridis* Ktz.
— — var. *commutata* Grun.
— *Brebissonii* Ktz. var. *diminuta* Grun.
— *rupestris* Ktz.
— *subcapitata* Greg.
\+ — *bicapitata* Lag. var. *hybrida* Grun.
— *biceps* Greg.
— *mesolepta* Ehrb.
— — var. *stauroneiformis* Grun.
— *gracillima* Greg.
— *borealis* Ehrb.
— *radiosa* Ktz.
— *rostellata* Ktz.
— *lanceolata* Ktz.

(1) Les espèces et variétés marquées du signe + n'ont pas été trouvées à l'état vivant dans nos lacs actuels. — Le signe ⊗ désigne les espèces ou variétés particulières au dépôt.

Digitized by Google

Navicula cryptocephala Ktz.
— *menisculus* Schum.
⊛ — *gastrum* Donk. var. *major* F. Hérib. et M. Pérag. *nov.*
— *dicephala* Ehrb.
— — var. *minor* W. Sm.
— *elliptica* Ktz.
— — var. *minutissima* Grun.
\+ — — var. *oblongella* Næg.
⊛ — *americana* Ehrb. (nouv. pour la France).
⊛ — — var. *bacillaris* F. Hérib. et M. Pérag. *nov.*
⊛ — — var. *minor* F. Hérib. et M. Pérag. *nov.*
— *limosa* Ktz.
\+ — *bisulcata* Lag.
\+ — *ampliata* Ehrb.
\+ — *pupula* Ktz. var. *minuta* Ktz.
⊛ — *pseudobacillum* Grun.
⊛ — — var. *major* F. Hérib. et M. Pérag. *nov.*
\+ — *bacilliformis* Grun. (nouv. pour la France).
⊛ — *lepida* Greg. (nouv. pour la France).
— *lœvissima* Ktz.
⊛ — — var. *elongata* F. Hérib. et M. Pérag. *nov.*
Hantzschia amphioxys Grun.
Cymatopleura apiculata Prich.
Surirella biseriata Bréb.
— *saxonica* Auersw.
— *norvegica* Ehrb.
Synedra ulna Ehrb.
Eunotia major Rab.
— *bidentula* W. Sm.
— *monodon* Ehrb. var. *diodon* Ehrb.
— *minor* Ehrb.
— *impressa* Grun.
— *lunaris* Grun.
Fragilaria virescens Ralfs.
— *capucina* Desm.
— — var. *mesolepta* Rab.
— *construens* Grun.
— *binodis* Ehrb.
— *intermedia* Grun.
— *elliptica* Sch.
Diatoma anceps Grun.
Meridion circulare Ag.
— *constrictum* Ralfs.
— — var. *cum valvis internis.*
Tabellaria fenestrata Ktz.
— *flocculosa* Ktz.
⊛ *Melosira striata* F. Hérib. et M. Perag. *spec. nov.*

Digitized by Google

Ancien lac de Vassivière.

\+ *Gomphonema acuminatum* Ehrb. var. *intermedia* Grun.
— *parvulum* Ktz.
\+ — *auritum* A. Br.
⊛ — *Hebridense* Greg.
Cymbella norvegica Grun.
Encyonema cæspitosum Ktz.
— *gracile* Rab.
— *lunula* Grun.
Stauroneis Phœnicenteron Ehrb.
— — var. *gracilis* F. Hérib. et M. Perag. *nov.*
Navicula major Ktz.
— *viridis* Ktz.
— *hemiptera* Ktz.
⊛ — *Brebissonii* Ktz. var. *elongata* F. Hérib. et Br. *nov.*
— *divergens* W. Sm.
⊛ — — var. *prolongata* Br. et M. Perag. *nov.*
— *gibba* Ehrb.
— *tabellaria* Ehrb.
— *oblonga* Ktz.
— *serians* Ktz.
— — var. *minor* Grun.
⊛ — — var. *Peragalli* F. Hérib. et Br. *nov.*
— *exilis* Grun.
— *crassinervia* Bréb.
⊛ — *lineolata* Ehrb.
⊛ — *limosa* Ktz. var. *subinflata* Grun.
⊛ *Epithemia succincta* Breb.
⊛ — *constricta* W. Sm.
— *zebra* Ktz.
Eunotia arcus Ehrb.
⊛ — — var. *hybrida* Grun.
⊛ — — var. *plicata* F. Hérib. et Br. *nov.*
— *gracilis* Rab.
⊛ — *pectinalis* Rab. var. *ventricosa* Grun.
— *minor* Rab.
— *parallela* Ehrb.
— *lunaris* Grun.
Synedra alna Ehrb. var. *subæqualis* Grun.
— *tabellaria fenestrata* Ktz.
⊛ *Peronia Heribaudi* Br. et M. Perag.
Hantzschia amphioxys Grun.
Nitzschia fonticola Grun.
Surirella splendida Ehrb.
⊛ — *splendidula* A. Sch. var. *minuta* A. Sch.

Digitized by Google

Surirella angusta Ktz.
⊛ *Stenopterobia anceps* Lewis.
Melosira nivalis W. Sm.
Stephanodiscus astræa Ktz. var. *minutula* Grun.

Ancien lac de Verneuge.

Cocconeis intermedia F. Hérib. et M. Perag. *sp. nov.*
⊛ *Gomphonema subclavatum* Grun. var. *acuminata* F. Hérib. et M. Perag. *nov.*
— *parvulum* Ktz.
\+ — *auritum* A. Br.
Cymbella aspera Ehrb.
Stauroneis anceps Ehrb.
Navicula nobilis Ehrb.
— *gentilis* Donk.
⊛ — *gigas* Ehrb. var. *gracilis* F. Hérib. et M. Perag. *nov.*
\+ — *esox* Ehrb. et Donk. (nouv. pour la France).
— *viridis* Ktz.
— — var. *commutata* Grun.
— *rupestris* Ktz.
— *borealis* Ktz.
⊛ — *stomatophora* Grun.
— *mesolepta* Ehrb.
— *macra* Grun.
— *elliptica* Ktz.
— *limosa* Ktz.
— *ampliata* Ehrb.
⊛ — — var. *minor* F. Hérib. et M. Perag. *nov.*
⊛ — *bacillum* Ehrb. var. *minor* V. H.
Epithemia turgida Ktz.
— *gibba* Ehrb. var. *ventricosa* Grun.
Eunotia minor Rab.
— *lunaris* Grun.
— — var. *excisa* Grun.
— — var. *subarcuata* Grun.
Synedra ulna Ehrb.
Fragilaria elliptica Sch.
— *intermedia* Grun.
— *virescens* Ralfs.
⊛ — — var. *elongata* F. Hérib. et M. Perag. *nov.*
— *producta* Grun.
Diatoma anceps Grun.
— — var. *anomalum* W. Sm.
Meridion circulare Ag.
— var. *Zinkenii* Ktz.
Tabellaria fenestrata Ktz.
— *flocculosa* Ktz.

Digitized by Google

Cymatopleura solea Bréb. var. *apiculata* Pritch.
Surirella spiralis Ktz.
Melosira crenulata Ktz. var. *undulata* F. Hérib. et M. Perag. *nov.*

Ancien lac de Randanne.

\+ *Cocconeis intermedia* F. Hérib. et M. Perag. *sp. nov.*
⊛ — — var. *minor* F. Hérib. et M. Perag. *nov.*
\+ *Gomphonema constrictum* Ehrb. var. *subcapitata* Grun.
\+ — — var. *elongata* F. Hérib. et M. Perag. *nov.*
— *capitatum* Ehrb,
— *acuminatum* Ehrb.
\+ — — var. *clavus* Bréb.
\+ — — var. *laticeps* Grun.
\+ — — var. *trigonocephalum* Ehrb.
— *subclavatum* Grun.
\+ — *auritum* A. Br.
— *Brebissonii* Ktz.
— *vibrio* Ehrb.
— *cygnus* Ehrb.
— *angustatum* Grun. var. *producta* Grun.
\+ — *sarcophagus* Greg.
Amphora ovalis Ktz.
— *pediculus* Grun.
\+ — *gracilis* Ehrb.
Cymbella affinis Ktz.
— *aspera* Ehrb.
— *cistula* Hempr.
— *maculata* Ktz. nec Bréb.
— *helvetica* Ktz.
Encyonema ventricosum Ktz.
⊛ — *gracile* Rab. var. *minor* Grun.
Stauroneis Phœnicenteron Ehrb.
\+ — *amphilepta* Ehrb.
Navicula dactylus Ehrb,
— *major* Ktz.
— *viridis* Ktz.
— — var. *commutata* Grun.
— *rupestris* Ktz.
— *hemiptera* Ktz.
— *borealis* Ktz.
— *gracillima* Pritch.
⊛ — *notata* F. Hérib. et M. Perag. *sp. nov.*
⊛ — *costata* Ehrb.
⊛ — *megaloptera* Ehrb.
\+ — *stauroptera* Grun.

Digitized by Google

Navicula radiosa Ktz.
— *elliptica* Ktz.
— *cuspidata* Ktz.
— *limosa* Ktz.
— — var. *undulata* Grun.
— *affinis* Ehrb.
— *ampliata* Ehrb.
— *pumila* Grun.
— *seminulum* Grun. var. *fragilarioides* Grun.
— *Creguti* F. Hérib. et M. Perag. *nov.*
Epithemia turgida Ktz.
— *gibba* Ehrb.
— *zebra* Ktz.
— *giberula* Ehrb.
⊛ — *ocellata* Ehrb.
⊛ *Eunotia prœrupta* Ehrb.
⊛ — *Rabenhorstii* Cl. et Grun. var. *monodon* V. H.
— *lunaris* Grun.
Synedra ulna Ehrb.
Fragilaria construens Grun.
Tabellaria fenestrata Ktz.
Cymatopleura solea Bréb.
Hantzschia amphioxys Grun.
\+ *Nitzschia spectabilis* Rab.
Melosira varians Ag.
— *nivalis* W. Sm.
— *Rœseana* Moor.
— *arenaria* Moor.
— *crenulata* Ktz.
— *Varennarum* F. Hérib. et M. Perag. *sp. nov.*

C. BRUYANT.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Procès-verbal de la séance du 11 avril 1894.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4, sous la présidence de M. le docteur Hospital, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Bleynie parle de la participation de l'Auvergne à l'Exposition de Christophe Colomb ; il est heureux de rappeler que la ville de Clermont a reçu une médaille d'argent et que, de plus, une médaille de bronze a été attribuée au Président du Comité, M. le docteur Hospital, qui n'avait pas ménagé ses efforts en cette occasion.

M. des Essarts, revenant sur la question du Monument de Vercingétorix, dit qu'une somme d'au moins 22,000 francs est actuellement disponible, et pense qu'il y aurait lieu de songer à l'utiliser de la meilleure manière possible.

M. le docteur Grasset donne ensuite lecture d'un travail sur l'Anthropologie de l'Auvergne qu'il a fait en collaboration avec M. le docteur Bouchereau.

Cette lecture est suivie d'observations de la part de MM. Bleynie, Rouchon, Dr Tardieu, Dr Girod, etc.

M. Girod annonce qu'il a reçu, pour la *Revue*, une Conférence de M. Hamon et un travail de M. Chotard sur l'Industrie auvergnate au XVIe siècle.

La séance est levée à 10 heures.

Procès-verbal de la séance du 9 mai 1894.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4, sous la présidence de M. le docteur Hospital, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le docteur Pommerol, inscrit à l'ordre du jour, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

Une lettre du Ministère de l'Instruction publique annonce la concession des « *Extraits des séances du Comité historique des monuments écrits.* »

Une lettre du Club Alpin fait connaître l'impossibilité de faire profiter la Société d'Emulation de son local, par suite de défaut de place

Digitized by Google

pour la bibliothèque. Si une chambre voisine venait à être vacante dans la maison, on pourrait reprendre le projet d'un local commun.

M. Delaperrière, intendant général, fait hommage à la Société de son ouvrage : *La France économique et l'Armée.* Le Secrétaire est chargé d'en accuser réception et de transmettre les remerciements de la Société.

M. Bleynie appelle l'attention sur les galeries de Sus-Montargue (sur le chemin de Champétières à Chambon).

M. le docteur Huguet communique à la Société un travail sur l'Urologie, et en lit les principaux passages. Ce travail sera inséré dans la *Revue.*

MM. Eusébio et Démarty — présentés par MM. Girod et Bruyant — sont élus membres de la Société.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Ouvrages reçus :

Mémoires de l'Académie de Vaucluse ;
Bulletin de la Société archéologique de Touraine ;
Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes.

MÉLANGES.

LE COLONEL FRANÇOIS DE COLLART ET LES ORIGINES DE LA MARTINIQUE

Par M. I. Guet. (Vannes, Lafolye, libraire-éditeur.)

L'attention de la France est plus que jamais portée vers ses colonies ; aussi pensons-nous que le livre que nous annonçons excitera l'intérêt de nos lecteurs. — La Martinique est la fleur de nos colonies américaines ; c'est une île d'une fertilité exceptionnelle ; elle est dotée mieux qu'aucune autre ; tout y vient en abondance, les fleurs, les fruits, les céréales même, et surtout le café et la canne à sucre, qui, une fois introduits, ont prospéré avec une grande activité et ont récompensé généreusement les efforts des travailleurs. C'est un véritable paradis, il n'y manque rien, pas même le serpent, le terrible trigonocéphale dont les morsures sont mortelles. Fait étonnant, deux îles seulement des Antilles, la Martinique et Sainte-Lucie, sont occupées par ce reptile ; et comme il est l'ennemi des rongeurs de toutes sortes plus encore que des hommes, on a tenté de l'introduire dans les autres îles ; il ne s'y est pas multiplié, il s'y est éteint. — Les colons de la Martinique ont vécu à côté de lui et, malgré lui, ont créé une merveilleuse prospérité. L'un d'eux est surtout célèbre, François de Col-

Digitized by Google

lart, né dans l'île en 1662, de père et mère français. Il servit d'abord en France dans les guerres d'Allemagne; à son retour, il se maria, fonda une habitation; mais, colon, il fut aussi soldat, et jusqu'à sa mort, de 1681 à 1720, il ne cessa pas de travailler et de combattre les ennemis de la France et surtout les Anglais. Il n'eut que le titre de colonel, mais il remplit réellement les fonctions de général. Il était digne d'une devise illustrée de nos jours : *Ense et aratro*. Il s'était appliqué à l'industrie du sucre; il occupa jusqu'à 730 nègres, et il acquit une grande fortune. Sa famille, qui s'est continuée jusqu'à nos jours, s'honore d'un renom qu'elle soutient noblement.

H. C.

—

LE CREUX DE SOUCY.

M. E.-A. Martel vient de publier, chez Delagrave, ses intéressantes observations sur « *Les Abîmes, les Eaux souterraines, les Cavernes, les Sources, la Spéléologie* ».

Un chapitre spécial est consacré au Creux de Soucy. L'explorateur y rappelle son essai de descente de 1892, qui provoqua les explorations ultérieures de MM. Berthoule, Gautier et Bruyant. La *Revue* a donné en temps utile les observations faites par M. Martel et par nos collègues. Nous relevons, dans l'ouvrage en question, les détails complémentaires suivants :

« En 1893, M. Berthoule a fait au Creux de nouvelles constatations, plus curieuses encore que toutes les précédentes, et qu'il a eu l'extrême obligeance de me communiquer :

» Le 10 août, j'ai renouvelé la descente ; le temps était splendide, le thermomètre à + 24°, le baromètre à 69. Le voyage a été rapide. A 8 ou 10 mètres avant d'atterir, ma lanterne s'est éteinte ; la température était + 2° 1, et, en prenant pied sur l'ilot, je me trouvai sur une *montagne de neige*, de neige blanche. Je présume que cette neige s'est formée dans le gouffre même, par la congélation pendant leur chute, des gouttes d'eau qui suintent sans cesse à travers la voûte. Je n'ai pas pu séjourner au fond plus de quelques minutes ; il y aurait eu danger à s'y oublier davantage. Pendant la traversée, j'ai été frappé par une phosphorescence presque éclatante, sur un seul point de la voûte. Comme il était à ce moment six heures du soir, le soleil était trop bas sur l'horizon pour envoyer dans le Soucy ni sa lumière directe ni sa lumière réfléchie ; ce n'est donc pas à son action qu'on pouvait rapporter cette véritable phosphorescence, localisée sur une surface d'une douzaine de mètres carrés.

» Huit jours plus tard, il m'a été impossible de songer à descen-

Digitized by Google

dre, les gaz délètères arrivaient jusqu'à la grille comme par bouffées, au point d'y gêner la respiration.

» Neige sur l'îlot rocheux dans une saison très chaude, alors qu'il n'y en avait pas l'année précédente aux mois de juin, juillet, août, novembre; — phosphorescence des roches intérieures; — éruption de l'acide carbonique par l'orifice même, voilà trois nouveaux problèmes étranges posés par le Creux du Soucy. Arrivera-t-on à les résoudre ? L'explication de MM. Gautier et Bruyant sur la formation du Creux du Soucy est très acceptable ; nous ne tenons pas du tout à maintenir, si ce n'est pour mémoire, l'hypothèse d'une bulle gazeuse crevant la coulée, qu'ont proposée Lacoste, Rozet et Lecoq, et à laquelle nous nous étions ralliés.

» Les études zoologiques peuvent devenir intéressantes dans le lac du Creux. M. Berthoule se propose de les continuer et de renouveler les observations de température.

» Il résulte des observations de 1890 qu'au printemps la température était plus basse et l'acide carbonique plus abondant qu'à l'automne. Est-ce tous les ans de même?

» En tous cas, nous trouvons ici un exemple nouveau de caverne plus froide que la moyenne du lieu : or, comme dans les cas analogues, il y a double entonnoir et rétrécissement défavorable au renouvellement de l'air.

» Nous avons entendu dire, sans obtenir aucun renseignement précis, qu'il y aurait des glacières naturelles aux environs de Pontgibaud. »

Tel est le relevé des constatations nouvelles se rapportant au Creux de Soucy et consignées dans l'ouvrage de M. Martel. Possédons-nous des glacières naturelles ? La question posée par l'explorateur indique un intéressant sujet d'étude.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Dr Paul Girod.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis, rue Barbançon.

Digitized by Google

LAC PAVIN

Coupe Verticale

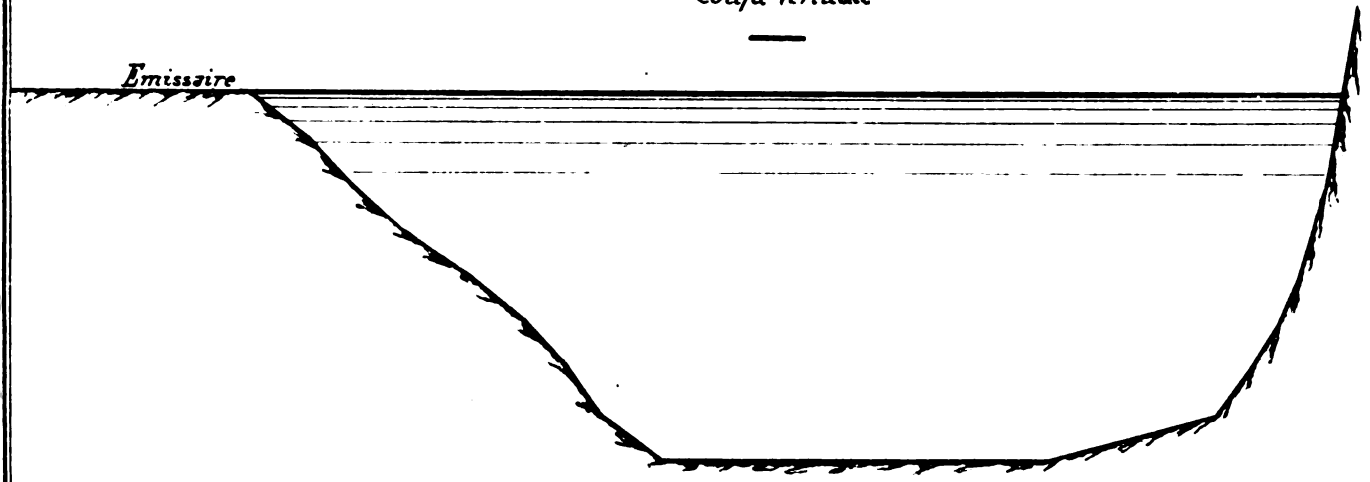

Echelles { des longueurs 1/5000
des profondeurs le triple

Digitized by Google

Digitized by Google

LAC DE TAZANAS

Coupe Verticale

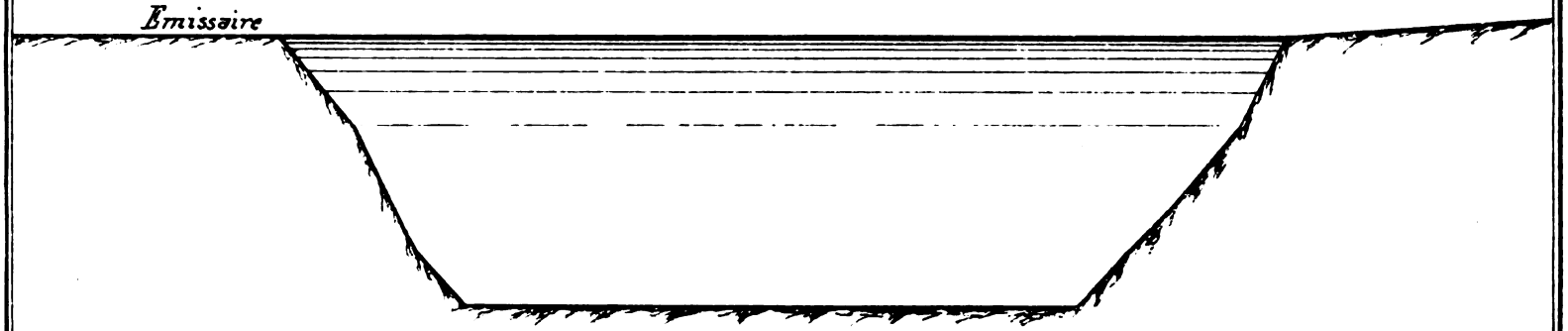

Echelles { des longueurs 1/5000
des profondeurs le triple

Digitized by Google

Digitized by Google

LAC CHAUVET

Coupe Verticale

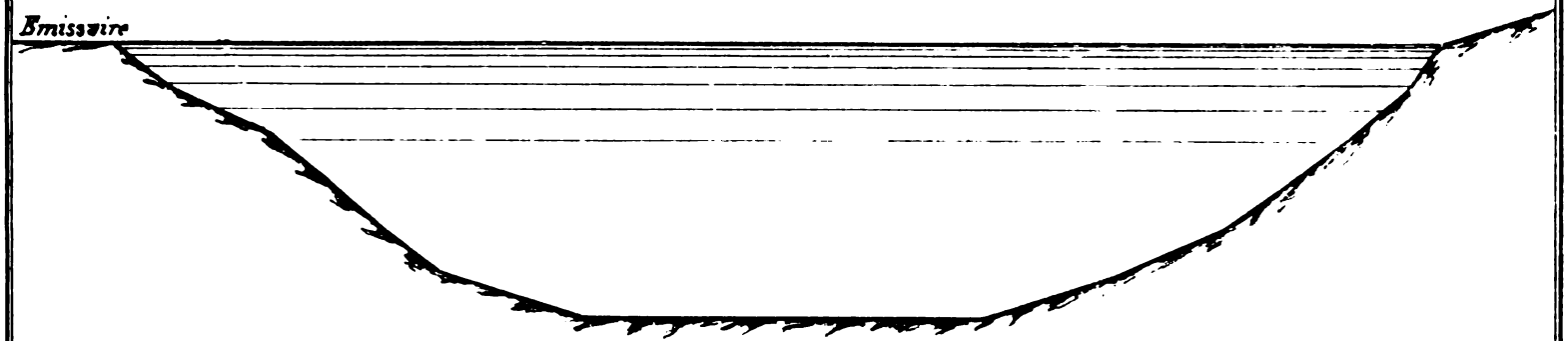

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

PROFIL SCHÉMATIQUE DE LA RIVE DE LA LANDIE

Rive orientale de la Landie

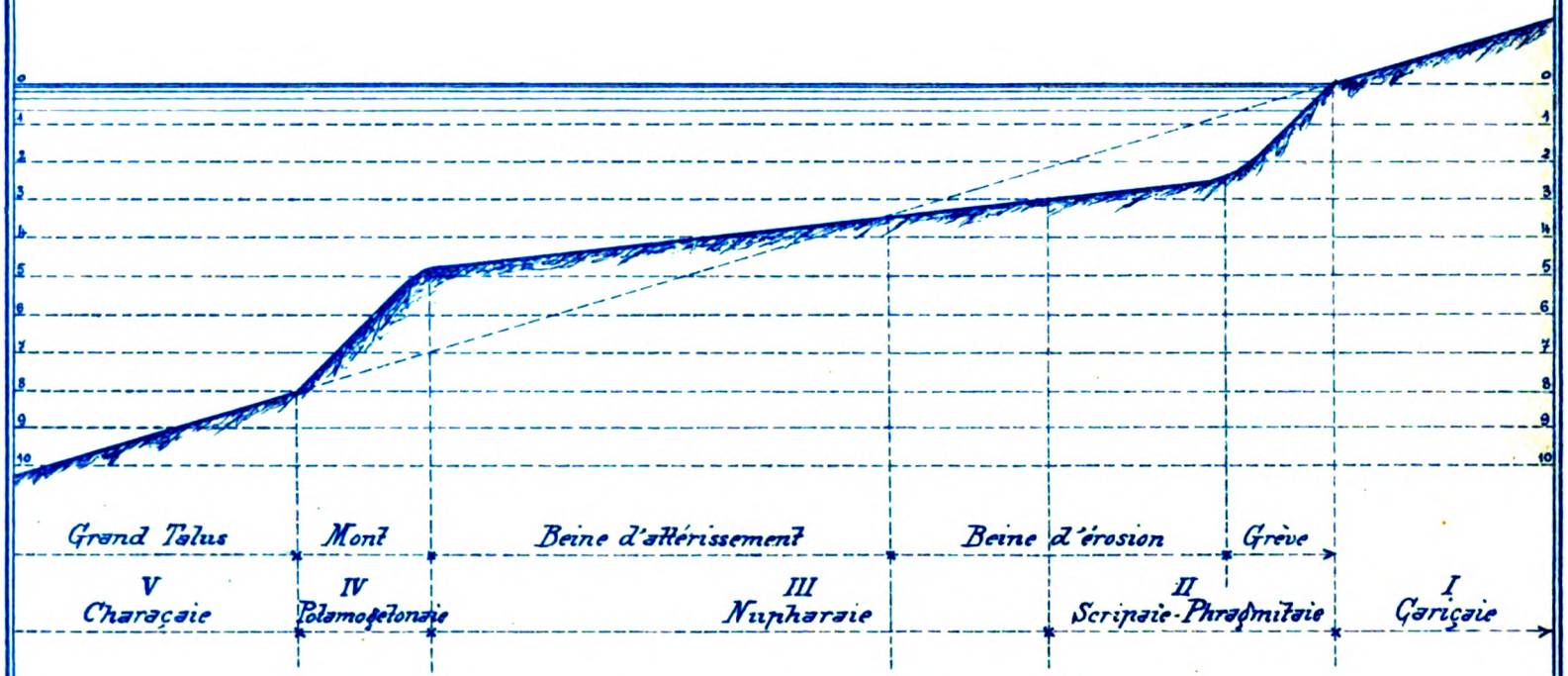

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

LA RESSEMBLANCE PROTECTRICE DES LÉPIDOPTÈRES

Les pentes calcaires de ma propriété sont couvertes de petits *Populus tremula* L., sur lesquels je récolte, en août-septembre, d'abondants spécimens de la si bizarre chenille de *Notodonta Zig-Zag* L. Cette année, je voulus montrer à mes jeunes enfants cette chenille, et je les pris pour aides dans cette chasse, qui réclame beaucoup de patience et d'attention. A plusieurs reprises, je fus appelé par eux ; ils m'annonçaient la découverte, sur une feuille, d'une chenille identique à celle que je venais de leur montrer ; mais, n'osant la toucher, ils réclamaient mon aide. Or, sur dix appels, je constatai trois fois seulement la présence de la chenille de Notodonte ; leur erreur, dans les autres cas, était due à une formation spéciale qui, au premier abord, en impose d'une façon tellement remarquable que je crois utile de la signaler.

Dès le mois de juillet, beaucoup de feuilles de Tremble se marquent de taches sombres qui s'allongent suivant un des bords de la feuille, gagnant plus ou moins loin du côté de la nervure médiane. Dans un cas très fréquent cette tache commence au point où le pétiole atteint le limbe et envahit le bord de la feuille, limitée en dedans par la première nervure divergente. C'est alors une bande régulière, limitée d'une part par la nervure, de l'autre par le bord du limbe, qui est découpé par trois ou quatre dents saillantes.

Cette tache est d'abord d'un brun très clair, plus tard elle se marbre de plaques plus noires, tandis que certains

Digitized by Google

points s'irisent de reflets terre de Sienne ou violâtres. En même temps que ces modifications de couleur s'accentuent, les tissus transformés se gondolent, se gaufrent entre les nervures, en sorte que, si l'on n'est pas prévenu, on croit avoir devant les yeux un corps saillant posé sur la feuille. Dans ce cas, ce corps fixé sur le pétiole semble appliqué sur le bord ascendant de la feuille; mais toutes les dispositions sont possibles et nos croquis feront facilement saisir les aspects variés que peuvent présenter ces taches.

La Chenille de Notodonte Zig-Zag se trouve sur ces feuilles dont elle fait sa nourriture. Elle est remarquable par sa forme bizarre. « Les deux anneaux intermédiaires, à partir du quatrième, sont surmontés chacun d'une bosse saillante ; le pénultième est lui-même relevé en pyramide. Pendant le repos, cette chenille ne s'appuie que sur les quatre pattes du milieu, parce qu'alors elle relève les deux extrémités du corps, en tenant la tête renversée en arrière. »

Dans cette position, le profil de la chenille rappelle à s'y méprendre le profil du bord du limbe de la feuille et, comme c'est d'ordinaire à la suite d'un repas, qui a fait une longue échancrure au limbe, que la chenille prend cette posture de repos, la chenille prend la place exacte de la portion de feuille qu'elle vient de faire disparaître. Or la chenille a une teinte générale violâtre foncée traversée par des nervures plus claires, rehaussée par des tons feuille morte claire sur l'extrémité postérieure du corps. La comparaison entre la chenille ainsi placée et les taches précédemment décrites fait ressortir les plus grandes analogies dans la forme et la coloration, et la ressemblance devient telle que mes jeunes enfants ont été l'objet de méprises successives de ce fait.

Il est évident que cette ressemblance doit entraîner une protection efficace contre les oiseaux et les ichneumonides qui recherchent cette chenille. Nous mettons en

Digitized by Google

parallèle les figures faites d'après nature des taches des feuilles et de la chenille, persuadés que la comparaison ne laissera aucun doute sur les conclusions à tirer de cet important fait de mimétisme.

Nous avons recueilli au même moment, sur un chêne, une chenille se rapportant au même groupe, la chenille de *Harpyia Fagi*. C'est à coup sûr la plus étrange que l'on puisse voir. « Elle a quatorze pattes (les anales manquent) et les anneaux renflés sont séparés par de profondes incisions. Les 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e segments sont surmontés chacun d'une bosse triangulaire terminée en crochet, et les deux derniers forment une espèce de croupion dont l'extrémité est munie de deux queues ou corps fistuleux cornés. Les deux premières pattes écailleuses sont courtes; les autres sont au contraire très longues. Dans le repos, elle tient sa tête et la partie postérieure de son corps relevées, et les pattes écailleuses sont pendantes ou à demi fléchies, ce qui lui donne un port si bizarre qu'on ne se douterait pas à la première vue que ce soit une chenille. »

J'ai dessiné cette intéressante larve sous ses divers aspects. On ne peut pas ne pas reconnaître dans le profil de ses pyramides dorsales l'ondulation générale des sinuosités du limbe de la feuille de chêne. La ressemblance protectrice intervient donc ici comme pour la Notodonta Zig-Zag; mais la chenille possède en outre un moyen nouveau de défense : lorsqu'elle redresse sa tête et son croupion, ses grandes pattes et ses deux queues cornées lui donnent un aspect formidable qui peut faire hésiter l'agresseur. Et cependant tout cet appareil est comparable aux masques dont les anciens soldats orientaux se couvraient le visage pour se rendre plus terribles à leurs ennemis, car cette chenille est aussi inoffensive que ses congénères, et nous constatons ici un nouveau mode de ressemblance protectrice qui n'a plus pour but de dissimuler la larve en la confondant avec le limbe de la feuille

Digitized by Google

dont elle se nourrit, mais qui affuble un être inoffensif d'un appareil qui lui donne l'aspect d'un combattant redoutable pour l'attaque et la défense.

Ces exemples de mimétisme ne sont pas rares chez les Lépidoptères, non-seulement chez les larves mais encore chez les papillons adultes. Félix Plateau a réuni les cas les plus frappants se rapportant à nos espèces indigènes. Beaucoup de *Pierides* ont le dessous des ailes couvert de marbrures vertes qui se confondent avec les feuillages découpés des Achillées et autres plantes sur lesquelles elles se posent en relevant les ailes. De même le dessous verdâtre des ailes du Citron (*Gonopteriux Rhamni*), avec ses nervures plus claires, se confond avec les feuilles de Glycine et de Papilionacées. Les Vanesses, les Satyres ont le dessous des ailes marbré de gris et de noir, simulant les écorces ou les pierres sur lesquelles ils se placent, en posture de lichens ou de rocailles. Les Lépidoptères nocturnes utilisent de même la ressemblance protectrice; avec leurs ailes repliées en toit, simulant des feuilles mortes (*Lasiocampes, Gonoptera libatrix*) des lichens, (*Acronycta, Hadeua, Catocala*), des éclats de bois, des brindilles, des samares (*Lithosia griseola*) ou même des akènes de Composées (*Pterophorus monodactylus*).

Dr Paul Girod.

Digitized by Google

L'INDUSTRIE EN AUVERGNE

AU XVIII[e] SIÈCLE

D'après l'inventaire de l'intendance établi par MM. Cohendy et Rouchon, archivistes du Puy-de-Dôme.

(Suite et fin.)

Cette même année, afin de rendre les inspections plus fréquentes et plus efficaces, le contrôle général détache le Limousin, l'Angoumois et la Saintonge de l'Auvergne que Fontfreyde garde comme département. Son inspection est en effet plus prompte. A Clermont elle constate dix-huit sergers et cinq, même six teinturiers; à Montferrand, deux sergers avec des étamines communes; à Riom, vingt-cinq à vingt-six sergers. Les fabriques de quincaillerie sont entrées dans ses attributions. « Thiers en possède une considérable qui a occupé jusqu'à quatre mille ouvriers, mais la guerre a diminué le commerce qui se faisait surtout avec l'étranger; il n'y a plus que deux mille ouvriers. Les fabriques de papier ont diminué également sous le poids de droits très élevés; celle des cartes, aujourd'hui détruite, était, dit-on, la plus belle du royaume; elle occupait dix maîtres et son commerce s'étendait à l'ouest, au midi jusqu'en Espagne. A Ambert, la manufacture de camelots, burats, serges et étamines a diminué des trois quarts, ainsi que la mercerie. Il en est de même à Cunlhat, Issoire, Brioude, Ardes, Saint-Germain-Lembron, Saint-Martin-des-Olmes. A Aurillac, l'industrie des

Digitized by Google

dentelles occupait neuf mille personnes qui gagnaient 20 à 25 sols par jour; elle souffre ainsi que les papeteries de Saint-Martin-des-Olmes, de Valcivières, Marsac, etc. » Ces rapports éveillent l'attention de M. Dodun qui demande en 1725 à M. Fontfreyde de lui signaler les résultats des foires de Saint-Martin d'hiver et de Notre-Dame d'août à Clermont; ils lui parviennent en 1726, et bien qu'ils soient en diminution, ils sont assez rassurants.

L'inspecteur devait faire deux tournées par an; M. Fontfreyde, bien que son département soit réduit à l'Auvergne, se plaint de ne pouvoir les faire. Les obligations de sa charge augmentent; M. Le Peletier lui demande des mémoires sur toutes choses, sur les droits perçus, sur l'intrusion des juifs dans le commerce, sur l'exécution des règlements, sur les visites minutieuses et particulières chez les marchands teinturiers, sur les fraudes dans la vente des toiles peintes, sur la probité des papetiers qui veulent que l'inspecteur soit pourvu d'une commission particulière, sur les saisies et les confiscations. Il lui demande « signés des gardes-jurés qui l'accompagnent, les procès-verbaux de ses visites chez les marchands de draps et d'étoffes, chez les fabricants et chez les teinturiers ».

En 1732, l'inspection d'Auvergne est officiellement réduite à la généralité, et l'intendant en fait la déclaration « en lui soumettant toute l'industie, y compris les manufactures de papier et de quincaillerie qui cherchent à échapper. Il y a de très beaux règlements pour ces sortes d'ouvrages auxquels on en pourra encore ajouter d'autres à l'avenir; mais il est inutile de faire des règlements, si en même temps on ne prend pas toutes les mesures nécessaires pour en assurer l'exécution ». Cette déclaration avait été retardée faute de fonds; M. Orry, contrôleur général, le reconnaît; « de là certaines lenteurs regrettables; des fabriques de toiles dans toute l'Auvergne et des coutelleries de Thiers cherchent à échapper

Digitized by Google

à l'obligation de la marque. D'après certains rapports, spécialement des sieurs de La Cour et Sadourny, M. Orry recommande à M. Fontfreyde d'être très attentif dans le cours de ses visites et de lui en rendre un compte très exact ».

Les conséquences de cette recommandation se font sentir dans les procès-verbaux des années suivantes. En 1733, M. Fontfreyde « visite Cunlhat et les villages voisins; il y trouve quatre-vingt-quatorze fabricants avec deux cent-vingt-quatre métiers dont cinquante-cinq vides; il invite les fabricants à se réunir le 27 octobre en l'hôtel de ville de Cunlhat afin d'y faire inscrire leurs noms et qualités, pour composer par ce moyen dans les manufactures un corps de communauté de personnes capables et fermer la porte aux ignorants, de plus pour y entendre lire l'arrêt du 30 juin 1733 sur l'obligation de la marque ».

En 1734, il visite la ville de Clermont à l'occasion de la foire de Saint-Nicolas de mai. Il énumère les marchandises mises en vente chez les marchands de Clermont tant établis que forains au nombre de soixante-deux : « étamines, pesseaux, draps, sommières, revêches, cordillats, espagnolettes, redins, bayettes, calemendres, dauphines, droguets, camelots, cadis, serges, damas, gros de Tours, taphetas, siamoises, popelines, minionnets et bours ». Il a visité la manufacture établie à l'hôpital de Clermont. Il demande à M. Trudaine de s'employer pour faire accorder à la ville de Clermont deux foires franches.

En 1736, un arrêt du Conseil d'Etat attribue à l'intendant M. Rossignol (comme à tous les intendants de France) la connaissance de toutes les contraventions signalées dans les procès-verbaux. M. Orry en ordonne l'exécution et accuse en même temps réception des échantillons de siamoises fabriquées à l'hôpital de Riom, et des droguets façon d'Angleterre, qui se font à l'Hôpital général de Clermont.

La sévérité de M. Fontfreyde mécontente les marchands

Digitized by Google

de Clermont et ceux de Nîmes, Le Puy, Alais, Anduze qui tiennent les foires de Clermont ; il a saisi, le 16 août 1736, 426 pièces d'étoffes. M. Rossignol écoute les plaintes, et « par grâce et sans tirer à conséquence », il ordonne mainlevée de la saisie.

En 1738, M. Fontfreyde, maintenu dans le département limité de l'Auvergne, inspecte Montferrand, Issoire, Maringues, Thiers et l'hôpital de Riom. Toutes les fabriques sont soumises à ses attributions. Il reproche à l'hôpital de Riom de mal tenir ses archives ; elles sont entassées dans un magasin depuis plus de quatre mois, et « les administrateurs chargés de les arranger n'y ont pas encore travaillé ».

M. Fontfreyde était entré dans l'inspection en 1714. En 1756, après quarante-deux ans d'exercice, il donne des signes de fatigue, et l'intendant, M. de la Michodière, propose pour le remplacer M. Jubié « qui est actuellement chargé d'inspecter les pépinières de mûriers et l'industrie de la soie en Auvergne. M. Fontfreydo voudrait laisser sa succession à son fils ; mais comme ce fils n'a pas encore les connaissances nécessaires, M. Trudaine, contrôleur général, ne lui accorde qu'une commission d'élève d'inspection avec 600 livres de traitement. M. de Ballainvilliers, qui succède à M. de La Michodière, voudrait encore garder M. Fontfreyde « qui peut encore faire son service et qui de sa mise à la retraite recevrait un coup funeste ». Mais la décision est formelle, et M. Jubié est inspecteur.

Est-il plus sévère que ne l'avait été son prédécesseur ? Toujours est-il que des plaintes se produisent contre lui et contre les gardes-jurés qui l'accompagnent. En 1775, le ministre Turgot les écoute, les prend en considération. L'extrême sévérité, écrit-il, des peines portées contre les plus légères fautes donne des embarras ; à certains égards on a été plus loin dans la punition des fautes de fabrication que dans celle des crimes. La confiscation des

Digitized by Google

biens n'a pas lieu dans toute la France. » Il faut suspendre l'exécution des règlements : « Vous ne saisirez pas, ajoute-t-il dans son instruction à l'inspecteur, aucune matière, ni aucune étoffe ou marchandise sous quelque prétexte que ce soit ; vous vous bornerez à exhorter à mieux faire et à indiquer les moyens d'y parvenir. »

Il se produit alors un grand changement dans l'organisation des inspections ; on revient aux inspections très étendues ; à l'Auvergne, M. Jubié joint le Limousin, le Poitou, la Touraine, l'Anjou et le Maine et une portion de la généralité de Paris. Il est vrai qu'on lui donne son neveu comme élève, et surtout qu'on institue des inspecteurs ambulants. Nous en avons déjà signalé en 1736, mais par accident. Ils deviennent réguliers ; leur action s'étend à toute la France. Ils font huit mois de tournée et résident quatre mois à Paris. Ils siègent comme conseillers du Contrôle. Nous sommes en 1785, et ils n'ont pas assez duré pour que l'on puisse apprécier toute la valeur de leur institution et leurs services.

Les fonctions des inspecteurs ne pouvaient être gratuites ; comment étaient-ils payés ? Quels étaient leurs appointements ? Une ordonnance de Marc-Antoine Turgot, intendant d'Auvergne, du 1[er] septembre 1711, porte les gages de l'inspecteur pour le roi des manufactures dans la généralité d'Auvergne à mille livres. L'inspecteur était alors le sieur du Plessix. Les recevait-il régulièrement ? On pourrait en douter, car en 1718 un nouvel inspecteur, Barrieu de Monsel, présente à l'intendant une requête pour ses honoraires. En 1722, ces honoraires sont de deux mille livres pour un autre inspecteur, M. Fontfreyde. Les touche-t-il ? Dans une lettre écrite par M. de Landivisiau à l'intendant M. Brunet-d'Ervy, nous voyons que M. Fontfreyde n'a encore touché que 1,600 livres, et que ce sont les villes de fabrique visitées qui doivent faire les sommes auxquelles elles sont taxées et que les gardes-jurés doivent les recueillir. Ces taxes ne sont pas bien

Digitized by Google

accueillies par les villes qui saisissent toutes les occasions de réclamer. Ainsi, en 1725, le sieur Blaise Brugeron déclare que 5 livres 10 sols ont été indûment exigés par le sieur Dalbet, garde-juré à Clermont, pour les gages de l'inspecteur des manufactures; à sa déclaration, il joint la quittance du sieur Dalbet. Les villes ne faisant pas toujours complètement les sommes, on y employait les fonds qui provenaient de la saisie des étoffes défectueuses : que de rélamations encore à ce sujet! Le 29 mai 1724, M. Dodun, contrôleur général, invite l'intendant, M. de la Granville, à rapporter l'ordonnance qui avait réglé cet emploi des saisies. Où devait-on prendre l'argent? On ne s'en rend pas un compte exact; aussi n'est-on pas étonné d'entendre M. Fontfreyde, en 1727, réclamer 390 livres qui lui sont dues par Ambert pour les appointements échus depuis juillet. Toutes les villes contribuaient, et dans toutes les généralités, aussi bien en Angoumois, Limousin, Saintonge qu'en Auvergne, alors que l'inspection du centre de la France avait cette étendue, et villes, et généralités cherchaient à rejeter les charges chacune sur ses voisines; on payait le moins et le plus tard possible, et le service ne pouvait qu'en souffrir.

Aussi quand M. Trudaine, en 1732, songe à réduire à l'Auvergne le département de M. Fontfreyde, il lui demande de quelle manière on pourra assurer ses appointements, qui sont de 2,000 livres; l'inspecteur répond qu'il faut imposer dans chaque fabrique chaque roue de moulin à 7 livres, mais qu'il serait préférable de comprendre les appointements dans les impositions de la province. C'est à ce dernier parti que s'arrête l'intendant, et il procède à une répartition que nous n'avons qu'incomplète :

Digitized by Google

Clermont.....	210	livres.
Ambert.....	260	—
Riom.....	50	—
Thiers.....	50	—
Saint-Flour.....	80	—
Aurillac.....	60	—
Total.....	810	livres.

Ce total laisse un écart de 1,190 livres ; il est à regretter qu'il ne soit que partiel.

En 1737, M. Rossignol fait valoir la résolution de M. Trudaine : « Il n'est pas convenable, dit-il, de mettre l'inspecteur dans la nécessité de se faire payer par celles des personnes sur la conduite desquelles il est chargé de veiller. » M. Orry résiste ; M. Rossignol revient à la charge : « Un arrêt du 11 juillet 1718, écrit-il, a établi le paiement par impôt dans les généralités de Paris, Amiens, Rouen, Alençon, Tours, Bourges et Châlons ; la généralité d'Auvergne doit leur être assimilée. » Il obtint gain de cause, et ce fut un grand bienfait pour inspecteurs et inspectés.

En effet précédemment les inspecteurs, pour assurer leurs émoluments et leurs moyens d'existence, étaient réduits à des agissements condamnables ; ils envoyaient des cadeaux aux chefs dont ils dépendaient, et les personnages haut placés, qui les protégeaient, les approuvaient. En 1720, le Président Ferrand engage M. Fontfreyde à adresser à M. de Pouancey, qui est toujours au bureau du commerce « *quelque chose*, car il ne se pique pas de désintéressement ; » et M. de Pouancey remercie M. Fontfreyde. En 1724, il lui renouvelle ses remerciements pour un nouvel envoi de confitures, et il ajoute « qu'il a proposé au conseil d'augmenter ses appointements ». — En 1728, c'est M. de Guerchy qui accuse réception de six boîtes de fruits d'Auvergne. — En 1730, M. de Pouancey, de nouveau, accuse réception de six coffrets des mêmes fruits.

Digitized by Google

Un tel régime de cadeaux envoyés et reçus et de faveurs accordées n'était pas honorable, et nous ne pouvons qu'approuver les résolutions de MM. Trudaine et Rossignol qui y mirent fin.

2° BUREAUX DE MARQUE.

Les bureaux de marque étaient une institution très utile; ils établissaient un contrôle indispensable, et certifiaient la loyauté des diverses industries. Ils étaient composés de gardes-jurés, élus par les maîtres leurs pairs, et pris parmi eux; ils étaient placés sous la surveillance de l'administration. Deux intérêts étant dès lors en présence, celui des fabricants et des marchands qui, protégés bien que contrôlés par leurs mandataires, visaient à une grande liberté d'action, soit pour fabriquer, soit pour vendre, et l'intérêt de l'administration qui représentait les acheteurs et les consommateurs. Une lutte assez vive dut éclater, et nous la verrons se continuer pendant tout le dix-huitième siècle. En 1724, M. Bidé de la Grandville, intendant, intervient; par une ordonnance du 1er février 1724, il nomme le sieur Antoine Tournaire commis et préposé au bureau de marque établi à Cunlhat; il se fait aussi rendre compte, par l'inspecteur des manufactures, Guillaume Fontfreyde, de la gestion du bureau de marque d'Ambert, « non-seulement au sujet de la rétribution perçue sur les étoffes qui ont été marquées, mais au sujet de celles saisies et dont la confiscation a été ordonnée ». Le produit était assez considérable; en 1725, il a atteint 617 livres 14 sols 5 deniers. Comme conséquence du rapport de l'inspecteur, l'intendant commet le 20 juillet 1727 le sieur Seleyron pour marquer les étoffes au bureau d'Ambert. Il devra percevoir 1 sol 3 deniers par pièce d'étoffe. Avant d'être présentées au bureau, les pièces avaient reçu la marque de fabrique : « c'était un plomb frappé d'un pouce de diamètre, sur l'un des côtés duquel étaient gravées les armes

Digitized by Google

de Sa Majesté et sur l'autre l'année et le nom du lieu où les pièces avaient été fabriquées. » En outre les fabricants de serges et autres étoffes de laine « étaient tenus de mettre sur le métier et non à l'aiguille leur nom et celui de leur demeure à la queue et second bout ainsi qu'à la tête de chaque pièce » :

« Les pièces revêtues de la seule marque de fabrique et qui étaient envoyées dans les villes et lieux où il n'y avait ni halle foraine, ni bureau de visite et de contrôle, devaient être visitées et marquées dans les bureaux des villes et lieux par lesquels elles passaient pour aller à destination. »

L'obligation de la marque, soit pour les villes du royaume, soit pour l'étranger, est strictement fixée par un arrêt du conseil royal du 5 décembre 1730. La plus grande surveillance était imposée aux commis proposés.

Cette introduction d'un représentant administratif dans les bureaux de marque était une marque de défiance, et les gardes-jurés en furent toujours plus ou moins contrariés. Mais elle etait nécessaire ; elle y mettait, avec la conformité aux ordres reçus, une réelle unité d'action. Les bureaux de marque étaient très nombreux ; il y en avait autant que de corporations ; et dans chaque corporation, les gardes-jurés ne s'occupaient, au nom de leurs pairs qui les avaient élus, que de la fabrication qui leur était propre. Dans la plupart des centres de population, il n'y avait qu'une industrie, mais dans les plus considérables, à Clermont, à Thiers, par exemple, il y en avait plusieurs, et les divers bureaux n'avaient rien de commun entre eux. Le commis, nommé par l'intendant, pouvait seul, par la surveillance générale établir entre eux un lien qui était certainement un bienfait, mais qui, pour chacun d'eux, était une gêne ; l'indépendance, ce sentiment si cher, leur manquait.

Mais on tint bon. M. Trudaine exigea même pour les gardes-jurés des élections annuelles qui permettaient d'éliminer ceux dont il n'était pas sûr ; et à chaque garde-juré

Digitized by Google

d'abord il imposa un serment de loyauté devant le tribunal du lieu, puis un coin de marque particulier portant son nom et la date de l'année où il etait entré en exercice ; et quiconque était convaincu d'avoir visité et marqué du plomb du contrôle des étoffes défectueuses était privé pour toujours de la maîtrise.

M. Rossignol eut les mêmes exigences ; il se fit donner par M. Fontfreyde, 1737-1740, un état des lieux où il y avait des manufactures avec les noms des gardes-jurés et des commis préposés à la visite et à la marque : *Clermont*, fabriques de ratines, gardes-jurés : Charbonnier et Blatin ; *Riom ;* Bonnefont et Juge ; *Chaudesaigues :* Raon et Sadoul ; *Ambert*, commis : Ponchon ; *Cunlhat :* Pelet ; *Saint-Flour :* Beaufils , *Aurillac :* Lacarrière.

La sévérité continue. Le 19 avril 1740, des juges sont condamnés pour ne pas avoir saisi des pièces défectueuses. Le 27 décembre 1740, 8 pièces de tiretaine sont saisies à la foire de Saint-Denis. On recherche celles qui sont sorties de la généralité ; le 25 juillet et le 27 décembre 1741, on en arrête à Lodève, à Paris. On condamne, pour contraventions aux règlements sur la marque, Jean Martin de Clermont.

Toutefois on ménage les gardes-jurés et on cherche à leur complaire. La preuve est évidente dans la correspondance de M. de Machault, contrôleur général, avec M. de Moras, 1751-1759. Il lui demande son avis sur un projet de règlement en faveur des gardes-jurés. Il propose : « 1° que les gardes-jurés des fabriques tant de toiles que de draperies ne puissent être augmentés en taille ou autres impositions pendant le cours de leur jurande ; 2° qu'ils soient dispensés pendant tout le cours de leur exercice du logement des gens de guerre, guet et garde, de la collecte tant de la taille que du sel et autres impositions. » — M. Fontfreyde propose « d'y comprendre les gardes-jurés de la quincaillerie, des papeteries, des marchands-drapiers

Digitized by Google

et de décider que leur prestation de serment devant le juge n'entraînerait aucun frais ».

Mais aucune avance, aucune faveur ne dissipait la mauvaise humeur, la contrariété qu'éveillaient les intérêts particuliers trop puissants. La correspondance du contrôle général de 1770 à 1777 le démontre. M. Terray invite l'intendant, M. de Chazerat, à prendre des mesures pour réprimer « l'esprit d'indépendance et d'insubordination qui règne depuis quelque temps parmi les fabricants » et qui a donné lieu à beaucoup de fraudes et de malversations. Il écrit en même temps à l'inspecteur des manufactures pour qu'il sévisse contre les fabricants infidèles et contre les gardes-jurés qui ne s'acquittent plus de leurs fonctions; il lui enjoint de surveiller activement les bureaux de marque et de contrôle. Le produit du droit de marque ne doit pas être reparti entre les gardes-jurés qui ne doivent pas employer cet argent à payer des commis qui les remplacent; leur charge est gratuite et ils doivent la remplir eux-mêmes. Un commis ne peut être qu'un aide, et ils doivent le payer de leur argent. Les droits perçus pour la marque sont destinés aux commis représentant l'intendance. Le conseil d'État consacre toutes ces vues dans un arrêt du 30 mars 1772. M. Jubié, inspecteur des manufactures, successeur de M. Fontfreyde, pense qu'il y aurait inconvénient à l'appliquer en Auvergne; mais M. de Chazerat maintient la promulgation.

Il est soutenu par le ministre Necker. Les arrêts d'exécution se multiplient en 1781; la surveillance devient très exacte dans les bureaux de marque, surtout dans ceux d'Aurillac, Brioude, Issoire, Maringues, Maurs, Pleaux, Riom et Tauves. L'intendant déploie la plus louable activité; mais elle provoque une grande résistance; des gardes-jurés refusent le service. Que fait M. de Chazerat? il ordonne aux maîtres de s'assembler et de faire de nouvelles nominations. Mais, comme il le dit dans une lettre à M. de Montaran, intendant du commerce en 1781, ils refusent

Digitized by Google

de s'assembler. Alors il en nomme d'office : « ceux-ci refusent de remplir leurs fonctions » ; M. Geneste, juge à Pléaux, l'atteste. M. de Chazerat demande l'autorisation de les contraindre sous peine d'amende ; et M. Joly de Fleury, contrôleur général, l'accorde.

Le 28 février 1782, M. de Chazerat rend une ordonnance qui « confirme la nomination faite d'office par le juge de Pléaux des sieurs Baile et Vaissier pour gardes-jurés des marchands de la même ville, et qui nomme d'office Gilbert Pipat pour garde-juré des marchands de Besse. L'esprit de résistance s'étend ; les gardes-jurés de Clermont, d'Ambert et d'autres lieux répugnent à remplir leurs fonctions. L'inspecteur, M. Jubié, reconnaît qu'on ne peut plus compter sur les gardes-jurés et qu'il faut nommer des commis.

La vieille institution des gardes-jurés ne se soutient plus ; elle va s'éteindre. M. Joly de Fleury fait donner des commissions aux commis préposés aux bureaux de marque : Baldran à *Chaudesaigues ;* Vaissade à *Saint-Urcize ;* Sugier à *Vic-le-Comte ;* Polmier à *Blesle ;* Servant-Damourette à *Langeac ;* Fugerousse à *Olliergues ;* de Neuville fils à *Pontaumur ;* Bardon à *Cunlhat ;* Clavière père à *Pierrefort ;* Desprat à *Vic-en-Carladès.*

Puis il arrive à penser qu'un seul préposé pourrait desservir plusieurs bureaux voisins les uns des autres ; l'économie serait importante. Il réunit en 1783 Riom et Maringues ; Vic-le-Comte, Issoire et Billom ; Brioude et Langeac ; Chaudesaigues et Saint-Urcize ; Pierrefort et Murat ; Aurillac, Vic et Montsalvy : Pléaux, Mauriac, Salers et La Roquebrou. Les appointements des préposés, en 1784, sont fixés à 3 et 4 sols par livre sur la recette ; et en même temps on leur donne le droit de dresser eux-mêmes sur papier non timbré et sans ministère d'huissier les procès-verbaux pour contravention aux règlements.

Partout, M. Jubié le constate à la fin d'une de ses tournées, les fabricants cherchent à se soustraire aux droits de

Digitized by Google

marque. Les commis préposés hésitent à les exiger ; il faut les changer à Riom ; en d'autres lieux, ils se plaignent de n'être pas payés de leurs appointements. En 1787, l'intendance leur garantit 100 à 300 livres par an, et les relève des frais de local que chaque ville est obligée de prendre à sa charge.

Les gardes-jurés n'avaient pas bien compris leur mission ; ils avaient sacrifié l'intérêt du public à celui des corporations. Les préposés, qui cherchent à mieux faire, sont atteints par une hostilité très active. Il faut noter en 1786 celle de M. Salnier, curé de Ravel, qui se manifeste dans une lettre pleine de menaces. M. de Chazerat le blâme et le réprimande fortement : « Je suis étonné qu'un homme de votre caractère se soit permits d'écrire une lettre semblable, principalement à votre préposé, à une personne chargée de veiller à l'exécution des ordres du *Roy ;* vous voudrez bien dorénavant mettre plus de circonspection dans votre *stile*, et ne plus donner de sujets de plainte pour des choses dont vous ne devez vous mêler en aucune manière. »

L'intendance soutient donc ses préposés dans leurs déplacements ; elle les fait accompagner par des huissiers. Elle exige d'eux en même temps des comptes réguliers, et leur impose un ordre exact dans leur comptabilité ; en 1788, elle leur ordonne de constater les excédents de recette. Toutes ces mesures sont à son honneur. Elle allait assurer l'existence des bureaux de marque quand la révolution vint tout emporter, bureaux, préposés, gardes, jurandes et maîtrises, et corporations entières.

3° COMMUNAUTÉS.

La communauté n'est que la corporation composée de maîtrises d'ouvriers ; les maîtres élisent des gardes-jurés chargés de la surveillance et de l'administration ; ils ont en outre un syndic qui les représente et un bailly, juge

Digitized by Google

de tous les délits particuliers qui peuvent se produire. La communauté se gouverne elle-même.

Mais pour les délits qui sont d'ordre général, elle relève de la justice ordinaire ; elle est soumise aux tribunaux ; la communauté dans une ville obéit aux lois comme tous les habitants.

Dans une ville, il peut y avoir autant de communautés que de corporations, que d'industries. Mais il n'y a pas de communautés dans toutes les villes ; il faut en effet pour qu'elles s'établissent que les industries soient assez fortes, assez prospères. Certaines conditions sont exigées que ne présentent pas les petits centres d'habitations. L'administration avant de reconnaître une communauté montre des exigences qui ne sont que justes, car par cette reconnaissance elle accorde des droits qui sont une diminution de son pouvoir, et elle ne les accorde qu'à un prix élevé ; elle les vend ; et outre le premier prix, elle perçoit tous les ans certaines sommes. Par une ordonnance du 11 mai 1692, l'intendant, M. de Maupéou d'Ableiges les fixe « sur les maîtres des communautés de Riom, Clermont et Montferrand, pour raison des offices de maîtres ou gardes-jurés, baillis et syndics des corps de marchands créés par édits de mars et décembre 1691 et acquis par les corps et communautés des dites villes, au prix de 50,000 livres pour Clermont, 20,000 pour Riom et 26,000 pour Montferrand. » Thiers était dans la même situation. En 1767, il n'y avait encore en Auvergne de communautés avec gardes-jurés, avec jurandes donc, que dans ces villes. Ces communautés formaient un corps fermé ; les maîtres seuls en faisaient partie, entraînant derrière eux leurs ouvriers ; ils avaient comme un livre d'or qui ne s'ouvrait que pour les fils de maîtres ayant fait preuve de leurs talents et pour des ouvriers admis aussi pour leurs talents. Le chef-d'œuvre était indispensable pour la réception, qui était soumise à des droits assez élevés. Le lieutenant général de police Reboul les avait fixés de 50 à 200 livres pour Clermont ;

Digitized by Google

de 12 livres 10 sols à 22 livres 10 sols pour Thiers ; de 6 livres à 240 livres pour Riom. Ils étaient donc très variables suivant l'importance des corporations. Nous ne trouvons pas de chiffres pour Montferrand. Il y avait donc droits d'achat d'abord, puis annuités de jouissance.

Dans les villes où n'étaient pas établies les communautés, corporations ou jurandes, car ces mots désignent une même chose, les professions d'arts et métiers formaient des confréries, et contre paiement elles obtenaient sur brevet le droit d'exercice, soit pour fabriquer, soit pour vendre (droit de fabrique ou de boutique); mais elles devaient alors établir avec exactitude « des états où se trouvaient les noms des marchands, artisans, courtiers ou commissaires, des entrepreneurs de roulage ou voitures par eau, des grosses hôtelleries, des petites ne logeant que des gens de pied, des auberges, de celles qui ne donnent qu'à manger ; on distinguait les auberges et traiteurs des tavernes et gargottes, ainsi que les cabaretiers donnant à manger d'avec ceux qui ne vendent qu'au bouchon et qui en font métier et non les bourgeois qui vendent au bouchon le vin de leur crû ». En quels détails ne descend-on pas ! de telles exigences sont lourdes! M. Godivel, subdélégué pour Besse où il n'y a pas de jurande, fait observer que si l'on oblige « tous les artisans de Besse en *Chandèze* d'obtenir des brevets, il y en aura beaucoup qui, n'étant pas en état, abandonneront leurs métiers, deviendront fainéants et mendiants, et le public en souffrira et manquera d'ouvriers. »

Les brevets coûtaient cher en effet, et en 1774-1776, M. de Clugny, contrôleur général, s'en étonne; ils sont d'un prix plus élevé en certains lieux que les maîtrises. La raison qu'on lui en donne, c'est qu'ils dispensent du chef-d'œuvre, comme le prouve la correspondance de MM. Tixier et Touttée, gardes-jurés l'un à Clermont, l'autre à Riom. Il convient d'établir une fixation générale à un taux moyen pour les maîtrises et les brevets !

Digitized by Google

Sur quelques points, différentes communautés s'étant réunies en confréries sous le vocable d'un saint ou d'une sainte, M. de Clugny tente de réunir différentes communautés qui paraissent analogues ; il déclare que les communautés sont trop divisées et que leur multiplicité est un obstacle qui s'oppose au bien que l'on doit en attendre. Il laisse libres les professions de peu d'importance qui sont la ressource de pauvres ouvriers qui ne sont soumis à aucun droit. Il demande à l'intendant, et par l'intendant aux subdélégués un état des communautés ou jurandes qui pourraient être réunies, boulangers et pâtissiers par exemple, tisserands et sergers ; M. Tixier le fournit pour Clermont, M. Touttée pour Riom. Les jurandes sont en fin de compte ramenées au nombre de neuf à Clermont, de cinq à Riom et de cinq à Thiers. Tout le reste est libre. Cette mesure de condensation s'appliquait à toute la France, ordonnée et réglée par l'édit royal donné à Versailles en août 1776. A Aurillac, les communautés sont plutôt des confréries ; y établir des communautés réelles serait plus nuisible qu'utile ; il y a si peu de commerce et si peu de travail. M. Verdier, lieutenant général de police, déclare « que les portes des habitants sont constamment assiégées par des voisins mourant de faim, faute d'ouvrage ». Sur plusieurs points, les communautés sont tombées en décadence ; et dans les années 1777-1778, on en voit plusieurs se dissoudre.

C'est le résultat de l'édit, et, quand en 1777, M. Necker demande aux délégués de l'appliquer, ils s'y refusent ; le 27 avril paraît une protestation ; à Aurillac, à Riom, à Clermont, on n'accepte pas le groupement des communautés. M. de Chazerat dit que « cette conduite est du plus mauvais exemple, c'est la suite de l'esprit de liberté et d'indépendance qui commence à se révéler et qu'il est intéressant de remettre dans ces bornes. » Aurillac déclare que « si l'édit est exécuté, plus des deux tiers de la ville déserteront ». Clermont ne veut pas de communautés groupées ; les habitants adressent une requête à M. Nec-

Digitized by Google

ker : « ils remontrent que leur ville, fermée au centre du royaume par les montagnes qui la dominent de trois côtés, également éloignée des deux mers et de toutes les frontières, distante de deux lieues de l'Allier, rivière la seule navigable du pays, se trouve dans une situation peu favorable au commerce. Néanmoins l'industrie supplée au désavantage de la situation ; la liberté a soutenu le commerce, et les négociants de cette ville n'ont jamais connu de classements exclusifs. L'édit de mai 1673 a respecté la liberté de leur commerce ; ils demandent à la conserver. Ils rappellent qu'ils ne sont pas longs à se réunir quand il s'agit du bien de l'état ; ils n'étaient pas des êtres isolés lorsque dans la dernière guerre ils ont donné des preuves de leur zèle patriotique en contribuant volontairement au rétablissement de la marine. » Ils sont soutenus par MM. Sablon et Besson, leurs juges, qui montrent que les privilèges de la ville remontent à Philippe III, et qu'ils ont été payés par des sommes versées au trésor royal ». Riom joint sa protestation à celle de Clermont ; ni l'une, ni l'autre n'est écoutée. A Thiers M. Necker a contre lui le châtelain de Thiers et le seigneur abbé de Moutiers qui y exercent la justice, mais inégalement, le châtelain pour les 29/30 et l'abbé pour 1/30. Cette duplicité arrête le ministre. Il a du reste devant lui bien d'autres obstacles contre lesquels vont se briser la royauté, le ministère et toutes les anciennes institutions.

Il importe maintenant que nous prenions l'une après l'autre les diverses industries, qu'elles soient en communautés ou en confréries, qu'elles soient libres ou non, et que nous les attribuions aux diverses localités.

Chirurgiens et *Barbiers*.— Ils ont droit au premier rang, C'est M. Maréchal, premier chirurgien du roi qui en 1724 les gouverne : M. Dodun, contrôleur général, parle en son nom. Il exige à *Clermont* et dans *toute l'Auvergne* deux années d'apprentissage, et des examens qui durent trois heures pour les bourgs de cent feux et plus pour les autres.

Digitized by Google

Les droits de réception varient de 55 à 136 livres. Ces droits entraient dans les coffres de la communauté qui en distrayait à son gré quelques sommes pour les gardes-jurés et le syndic. Les aspirantes à l'art de l'accouchement doivent produire des certificats de bonnes vie et mœurs délivrés par le curé et le juge des lieux qu'elles habitent. Elles sont examinées sur les principes de leur art et paient de 15 à 20 livres de droits de réception. Les apothicaires relèvent d'un collège établi à *Clermont*. M. Maréchal se plaint de la difficulté d'établir l'ordre et la discipline dans la chirurgie à *Aurillac*. Il suffit de se faire inscrire dans la confrérie de Saint-Commès, de payer trois livres, « et voilà un maître chirurgien reçu ». Les sages-femmes ne subissent pas d'examen. A *Brioude* existe une communauté ; un médecin et deux chirurgiens examinent les aspirants ; le droit de réception est de 60 livres. Un médecin examine les sages-femmes. A *Clermont* la communauté comprenait douze maîtres ; deux chirurgiens-jurés royaux avaient remplacé le lieutenant du premier chirurgien ; les examens étaient faits par quatre maîtres devant le lieutenant de police. A *Issoire*, l'examen se fait de même ; mais il n'y a pas de jurandes, à *Mauriac* et à *Salers*, il n'y a pas de lieutenant ; il n'y en a pas non plus à *Thiers*, mais il y existe une communauté et la taxe d'entrée varie de 250 à 1,000 livres. A *Saint-Flour* travaille qui veut et aussi dans les autres villes, sauf à *Riom* où la taxe d'achat dans la communauté est de 1,600 livres avec 150 livres de droit de réception. Les sages-femmes aussi passent un examen. Les chirurgiens de *Riom* protestent contre les frères de la charité qui, sans examen, exercent la médecine. Mais le cardinal de Fleury les soutient ; et un arrêt du conseil d'Etat, le 7 mai 1746, reconnait leurs droits. Les soins médicaux n'étaient pas d'un prix élevé ; à Ambert en 1736 les visites étaient payées 5 sols ; on les fixe à 7 sols 6 deniers.

Armuriers. — Ils n'ont de communauté qu'à *Clermont ;*

Digitized by Google

elle se compose des maîtres armuriers et fourbisseurs qui ont pour syndic et adjoint Antoine Faure et Jean-Baptiste Rongier. Les armuriers sont au nombre de six; ils tiennent à leurs droits et font saisir huit armes à feu chez le sieur Bargheon à la foire de la Cène « renommée par l'approvisionnement des lards et graisses nécessaires à la ville à la cessation du carême. » Mainlevée ayant été accordée par M. Albo de Chanut, lieutenant de police, ils font rétablir la saisie et M. de Chanut s'excuse en disant qu'on avait cru le sieur Bargheon marchand forain.

Couteliers. — Ils règnent à *Thiers* et protestent contre toute infraction à leurs règlements et spécialement contre l'admission à la maîtrise, sans production de brevet d'apprentissage et de chef-d'œuvre de Moutonnier « qui pourtant a un grand talent et dont la marque de fabrique, la *palme* mérite par sa réputation une attention particulière. » L'intendant fait recevoir Moutonnier et en même temps Morange et Noël Dumas, qui sont aussi de bons ouvriers et doivent être favorisés. Les couteliers arguaient du règlement de 1743 qui était très exclusif; mais un arrêt du 10 septembre 1750 permettait l'admission pour les couteliers qui avaient travaillé à leur compte et tenu boutique ouverte douze ans avant le règlement.

Serruriers. — Partout indispensables, ils existent partout; ils étaient douze à Clermont; leurs statuts avaient été reconnus par lettres patentes en 1594.

Chaudronniers. — La haute Auvergne, l'élection d'*Aurillac*, leur appartient. Ils se divisent en deux classes : les *rhabilleurs* qui vont de ville en ville, de village en village et ne sont soumis à aucune imposition; les *marchands chaudronniers* qui sont obligés de se fixer dans une ville où ils exercent leur négoce et paient une taxe.

Menuisiers et *Sculpteurs.* — Cette communauté était fortement constituée à *Clermont*, où elle comptait vingt-cinq maîtres; ses statuts datent de 1660; elle crée, en 1745, quatre offices d'inspecteurs et de contrôleurs pour

Digitized by Google

670 livres 8 sols. Les maîtres, très absolus dans leurs droits, refusent de travailler pour des ingénieurs, architectes, maçons et entrepreneurs qui ne sont pas du corps des menuisiers et sculpteurs ; ils interdisent aux charpentiers de se servir des outils de menuiserie. Le sieur Raimbaut, entrepreneur des ouvrages publics qui se font en Auvergne pour le compte du roi, proteste. L'intendant, M. Rossignol, le soutient et demande la révision des statuts ; M. d'Aguesseau porte la cause devant le conseil qui déboute les menuisiers de leurs prétentions. N'avaient-ils pas de plus le tort de vouloir interdire aux marchands la vente des objets fabriqués par les maîtres menuisiers de Paris qui avaient le droit de vente dans toute la France.

A *Riom,* où il y avait en tout huit communautés (y compris *boulangers, cordonniers, tailleurs* et *serruriers).* Celle des *menuisiers* comptait vingt-trois membres, et elle avait réglé les réceptions de la manière suivante : « les fils des maîtres donnent pour être reçus à la maîtrise cinq livres de cire et un chef-d'œuvre de la valeur de trente livres ; les gendres des maîtres ou ceux qui épousent des veuves de maîtres, 55 livres argent ; les apprentis ordinaires payent 90 livres argent et 5 livres de cire ». Comme dans toutes les communautés, les *familles magistrales* jouissent de notables avantages.

Filer la laine, le lin et le chanvre, tisser des étoffes de laine et de toile, était l'industrie de toute l'Auvergne ; chaque mère de famille méritait l'épitaphe antique : elle filait et gardait la maison. Dans les villes l'organisation était complète et surtout à *Clermont* où se trouvaient douze *sergers* et vingt *tisserands.* Ces derniers avaient des statuts très anciens qui remontaient à 1579. Quant aux sergers, auxquels se joignaient les *cardeurs,* les *fileurs de laine* et les *matelassiers,* ils avaient obtenu par lettres patentes du 13 août 1669 des statuts qui furent modifiés en 1704. Ils sont très unis entre eux, comme le prouve leur protestation contre Pierre Chesle qui faisait état de

Digitized by Google

serger sans être reçu maître. Nous placerons à côté d'eux les *tailleurs,* qui sont au nombre de quatre-vingt en 1761, avec soixante-cinq agrégés au corps, et dont les statuts remontent à 1599; et aussi les *teinturiers* qui forment un seul corps comme à *Clermont*, comme à *Ambert,* où ils sont sept avec deux gardes-jurés, MM. Ibertie et Vimal-Chapuy.

Tanneurs. — Ils sont fortement organisés. Ils ont à *Clermont* où ils possèdent la place de Jaude, des inspecteurs qui surveillent la fabrication et marquent les cuirs; à *Riom*, ils ont des statuts, mais ils en ont perdu la copie. Ils présentent des quittances établissant qu'ils sont propriétaires d'offices de contrôleurs, visiteurs, prud'hommes, vendeurs et marqueurs de cuirs; leur marque porte le nom de Riom et une fleur de lys; ils font payer un droit aux marchands forains; à *Saint-Flour*, ils n'ont ni statuts, ni marques, mais ils ont établi des contrôleurs et ils les paient. A *Mauriac*, un seul tanneur. A *Maringues*, où les ouvriers tanneurs s'assemblent le jour de Saint-Simon Saint-Jude, toute liberté, ainsi qu'à *Aurillac.* Du reste à *Aurillac*, il n'y a que des confréries pour tous les états, très nombreuses du reste et dont voici les noms: Saint-Martial, Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Martin, Saint-Eloi, Sainte-Croix, Sainte-Anne, Saint-Jean, Saint-Blaise, Sainte-Barbe, Saint-Maurice, Saint-Crépin et *Corpus Christi.* — Au groupe des *Tanneurs,* on rattache les *corroyeurs*, *chamoiseurs, mégissiers*, *parcheminiers* et *cordonniers.* Ces derniers sont soixante-cinq à *Clermont;* ils ont reçu leurs statuts en 1597. Les *Selliers* et les *Bourreliers* sont douze; statuts en 1690.

Orfèvres. — Ils sont en communautés. Leurs gardes-jurés prêtent serment à la monnaie; ils sont nommés par leurs pairs; ils ont en main le poinçon de marque. L'intendant ne nomme des jurés d'office qu'en cas de contestation. Ce régime est étendu à toute l'Auvergne; à *Clermont*, il y

Digitized by Google

a huit orfèvres, qui n'emploient que des ouvriers munis de brevets d'apprentissage.

Dans le groupement des communautés, on réunissait *boulangers, pâtissiers, traiteurs, rôtisseurs* et *aubergistes ;* leurs statuts dataient d'une même époque, de 1594 et 1595. — Les boulangers, au nombre de cinquante-cinq à *Clermont* forment une jurande; ils protestent de 1757 à 1774 contre le droit de mouture que prétendent les meuniers. Leur procureur, M. Fabre, les défend contre le subdélégué Tournadre, et il obtient la protection du contrôleur général, M. de L'Averdy ; — ajoutons qu'à *Clermont,* il y avait vingt-quatre *bouchers* non constitués en jurande.

Nous parlerons en dernier lieu des *perruquiers*, personnages considérables, tous *barbiers, chirurgiens* et même *médecins;* ils portaient l'épée. Ils ne sont en communauté qu'à *Clermont, Riom* et *Thiers ;* à *Clermont,* en 1741, ils ont trente-huit charges : la finance (valeur) des anciennes est de 600 livres ; celle des nouvelles 400. Pour les réceptions, on ne fait pas de distinction entre les fils de maîtres et les étrangers ; les frais varient de 100 à 300 livres; ils sont employés en achats de rente ou en réserve pour les procès, les fêtes, les messes et les repas. La messe solennelle est chantée le jour de Saint-Louis. — A *Riom*, dix-neuf charges, valant de 300 à 500 livres. Les frais de réception montent à 39 livres ; les fils de maîtres ne paient que la moitié. La somme qui en provient est partagée entre les maîtres. — A *Thiers*, douze charges, valant 250 livres ; les frais de réception s'élèvent à 30 livres, et sont partagés entre les maîtres. — A *Riom* et à *Thiers*, cet état des perruquiers est arrêté en 1781. Leurs communautés comme toutes les autres n'ont plus que quelques années de durée ; toutes seront bientôt emportées dans le régime nouveau qui partout donnera une salutaire uniformité et une salutaire égalité.

Digitized by Google

4° ASSEMBLÉES DE COMMERCE.

Ces assemblées auraient été d'une grande utilité, si elles avaient été continues. Les fabricants et les marchands réunis auraient en commun traité de leurs intérêts; ils auraient appris à se connaître et à s'estimer ; ils auraient opéré des réformes salutaires dans leurs fabriques et dans leurs comptoirs, et ils auraient accompli de justes progrès. En se rapprochant les uns des autres, ils auraient affirmé leurs caractères, affiné leur esprit et élevé leur âme. Le rapprochement des hommes entre eux est la première cause de la civilisation; l'histoire des premiers temps le prouve. Si la Grèce et l'Italie sont les premières contrées qui soient sorties de la barbarie, c'est que les peuples qui y vivaient étaient assez rapprochés pour entrer en contact, par la guerre d'abord sans doute, mais ensuite par des traités, par des alliances de famille, par des échanges commerciaux, et surtout par des échanges de sentiments, d'idées; on parlait la même langue ; on eut la même poésie. Tout devint commun; les traditions s'établirent et la patrie fut créée.

L'union a de tout temps fait la force; et si elle s'était réellement établie, elle aurait fait la force de l'industrie et du commerce en Auvergne. Mais à peine formées, les assemblées disparaissent. On les perd de vue dans le cours du XVIII^e siècle et après 1770, elles n'ont plus de traces.

L'essai en avait été fait sans doute de longue date, car l'arrêt du conseil d'État du 14 mars 1727 ne fait que les « rétablir dans les villes et principaux lieux de fabrication du royaume; il rappelle des règlements de 1669 qui en ordonnait la réunion au commencement de chaque année ». — L'intendant désignait les villes où elles devaient se tenir. En Auvergne ce sont les villes de *Thiers*, *Ambert* et *Chaudesaigues*, « les seules à avoir des manufactures de quelque importance ».

Digitized by Google

La convocation s'étendait-elle à toutes les manufactures ? M. de Merville, subdélégué à Thiers, s'abstient, « parce que l'arrêt ne fait mention que des manufactures d'étoffes et de teintures » ; mais le contrôleur général déclare à l'intendant « que les assemblées doivent se réunir pour toutes les sortes de manufactures ».

Le 31 janvier 1729, les couteliers s'assemblent à Thiers : « les maîtres se plaignent de la qualité des fers et aciers ; ils signalent comme dangereux pour leurs fabriques les abus suivants : la contrefaçon ou la ressemblance des marques ; ils demandent qu'on remplace la table de plomb, où ces marques sont gravées, par une plaque d'argent. — Ils constatent que le commerce continue avec la Suisse, l'Allemagne et les villes hanséatiques, mais que depuis le traité d'Utrecht les Anglais se sont emparés du commerce avec l'Espagne et les Indes occidentales ».

Le 7 février 1729. Dans l'assemblée de commerce à Ambert, les fabricants reconnaissent sa grande utilité. Depuis qu'elle a établi deux commis pour la visite et la marque des camelots, désigné des gardes-jurés, la fabrication est venue à sa perfection.

14 février 1729, assemblée à Chaudesaigues. « Les fabricants de cadis demandent qu'on prescrive l'emploi des laines de bêtes mortes et des laines de Barbarie, et qu'on fixe l'aunage à six aunes de Montpellier. »

30 juin 1729. Les papetiers s'assemblent à Thiers, expriment des plaintes et cherchent des remèdes : « Les ouvriers s'abandonnent à la mutinerie et au libertinage. — Les papiers se vendaient autrefois en Espagne, mais ce pays leur est fermé depuis que des fabriques se sont établies à Gênes ; ils ne se vendent plus que dans le royaume. Les papiers sont moins beaux depuis qu'on ne peut plus tirer tous les drapeaux de Bourgogne à cause des droits excessifs qu'exigent les commis des fermes. »

15 janvier 1730, assemblée des camelots à Ambert : « les fabricants se plaignent de l'emploi de laines de bêtes

Digitized by Google

mortes, et des visites que l'inspecteur fait sans être accompagné de gardes-jurés » ; mais l'inspecteur proteste.

2 avril 1731. Les fabricants de papier d'Ambert exposent à l'assemblée « que les droits excessifs imposés sur les matières premières font un tort considérable à leurs fabriques » ; à partir de cette date, nous ne trouvons plus dans les papiers de l'intendance que des indications rares et vagues, surtout après 1734, et en 1770 nous arrivons à une conclusion donnée par M. Jubié, inspecteur des manufactures : « il ne croit pas que les assemblées puissent être utiles en Auvergne; les fabricants sont trop dispersés, et ils sont jaloux les uns des autres ».

5° RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

Sous ce titre nous rangeons certaines données qui complètent le tableau de l'industrie en Auvergne au XVIII^e siècle.

L'approvisionnement des grands centres de population est une des principales préoccupations des intendants. Les routes dans la Limagne et surtout dans les montagnes n'étaient pas bonnes ; elles n'avaient pas d'entretien régulier, et dès lors les relations entre les villes n'étaient pas faciles en été et à plus forte raison en hiver. Les neiges interceptaient toute communication, et les habitants vivaient de ce qu'ils tenaient en réserve et n'étaient pas disposés à en rien retrancher. Clermont même était parfois en souffrance, et nous voyons, en 1724, l'intendant M. de La Grandville s'entendre avec MM. Dufour et de La Grange au sujet du ravitaillement du marché en beurre et en fromages. Les denrées de première nécessité font défaut; les paysans les refusent ; il faut envoyer des garnisons pour les contraindre à les apporter. Ils ne sont pas bien approvisionnés eux-mêmes, ils produisent des certificats attestant qu'ils n'ont pas ce qu'on leur demande, et ils supplient l'intendance de retirer les soldats.

Digitized by Google

L'idée de faire des approvisionnements dans les années d'abondance apparait naturellement, et par suite d'établir des greniers pour y rassembler des grains; sur plusieurs points de l'Auvergne on en retrouve les restes ou tout au moins les noms.

Une autre préoccupation s'attache au paiement des ouvriers qui suit une progression ascendante. Le 30 avril 1724, M. Dodun, contrôleur général, écrit à M. de La Grandville : « Je reçois des plaintes continuelles de ce que les artisans, ouvriers et journaliers continuent d'exiger des prix excessifs pour leurs journées, ce qui sert de prétexte pour soutenir au même prix les marchandises et denrées dont la diminution devrait être le fruit de celle des espèces. » Allusion évidente aux agitations financières, suites du système de Law. Il demande des expédients pour arrêter le désordre ; il veut être informé du prix des journées d'ouvriers en 1712, 1716, 1719, 1723 et 1724. Il envoie même le modèle des états à remplir ; et quand M. de La Grandville les lui adresse, il trouve les prix fort augmentés, et encore ne parle-t-on dans ces états que des prix ordinaires : « car il y a eu un temps où tous les ouvriers ont exigé des rétributions beaucoup plus considérables et une nourriture en pain, vin et viande, à laquelle on n'avait jamais été accoutumé ».

L'intendant, pour faire tomber le prix des denrées, a pris le parti d'établir des taxes dans toute la province ; il a trouvé beaucoup moins d'obstacles qu'il ne craignait. Ils surveille la location des ouvriers. Nous trouvons dans les registres de police de Montferrand la défense faite à tous les journaliers, laboureurs, vignerons, etc., de se louer ailleurs qu'à la place publique des Taules. On connaîtra leurs exigences et on pourra les contenir. Le motif de cette rigueur était l'inexécution de la taxe, « en sorte que les terres, vignes et héritages de la majeure partie des plus notables habitants de cette ville demeurent incultes et les autres ouvrages restent à faire; et lorsqu'ils vont ou

Digitized by Google

envoient à la place publique où les ouvriers ont accoutumé de se louer, il ne s'en trouve aucun, mais au contraire ceux qui se louaient affectent d'en louer eux-mêmes; ainsi ils vont alternativement travailler l'un chez l'autre. »

EXTRAITS DES ÉTATS DE PRIX.

Journée d'un maître charpentier. — A *Riom :* pendant l'été, une livre cinq sols en 1712 et deux livres en 1704; pendant l'hiver, une livre deux sols en 1712 et une livre dix sols en 1723; à *Clermont:* quinze sols en 1712 et une livre dix sols en 1723 ; à *Issoire :* douze sols en 1712 et une livre en 1724 en été ; dix sols en 1712 et dix-huit sols en 1724 en hiver ; à *Aurillac :* douze sols en 1712 et dix-huit sols en 1724 en été ; dix sols en 1712 et quinze sols en 1724 en hiver.

Un compagnon charpentier.— A *Clermont :* douze sols en 1712 et une livre en 1724, en été ; dix sols en 1712 et dix-huit sols en 1724 en hiver ; à *Issoire,* même prix été et hiver.

Maçons. — A *Riom :* dix-huit sols en 1712 et une livre quinze sols en 1724 en été ; quinze sols en 1712 et une livre cinq sols en hiver. — Pas de compagnons. — A *Clermont :* prix unique, quinze sols.

Les maîtres *cordonniers* et les maîtres *serruriers* ne travaillent pas à la journée.

Tailleurs. — A *Clermont,* quinze sols en 1712 et une livre dix sols en 1724. Le compagnon dix à dix-huit sols.

Taillandiers.— A *Clermont,* quinze sols à une livre dix sols ; les manœuvres de dix sols à une livre trois sols.

Vignerons. — A *Clermont,* journée de huit à dix sols ; à *Issoire :* neuf sols en 1712 et une livre cinq sols en 1724 en été ; sept sols en 1712 et quinze sols 1724 en hiver.

Journaliers. — *Mauriac,* quatorze à seize sols en 1712 et dix-sept sols à une livre deux sols en 1723.

Digitized by Google

ÉTAT DES PRIX DES DENRÉES DE TOUTE NATURE.

Clermont. — Viande, quatre sols la livre ; fromage, de trois à quatre sols. — Beurre frais, dix sols ; beurre salé en gros, huit sols ; au détail, huit sols six deniers.

Etoffes vendues à la foire de Saint-Martin : drap d'Elbeuf fort pour manteau, écarlate, l'aune vingt et une livres dix sols. — Etamine du Mans noire, cinquante sols à trois livres quinze sols ; — Cadis d'Anduse, dix-neuf sols ; — Gros de Tours ou de Naples fabrique de Lyon, deux livres quinze sols. — Tours satiné, deux livres deux sols. — Popeline figurée, deux livres quinze sols.

Montferrand. — Trois sols six deniers la livre de viande ; — quarte de lait, trois sols ; — douze fromages Senectaire, trente sols. — Livre de lard, six sols. — Journée d'un charpentier, quinze sols ; des faucheurs, douze sols et nourris ; — des femmes pour coudre, trois sols et nourries ; — le sel, cinquante-huit sols la quarte.

Riom. — Viande, deux sols six deniers à trois sols six deniers ; — nourriture d'un cheval sept sols six deniers à treize sols ; — journée d'un maître charpentier quinze sols, d'un manœuvre huit sols.

Brioude. — M. Rochette délégué. — Journée des paysans, vingt-cinq à trente sols, — c'est cher. — 1724 : — prix arrêtés dans l'assemblée de police tenue devant Julien Dupuy, lieutenant au bailliage de la ville et comté de Brioude. — Livre de viande, trois sols trois deniers ; — de fromage blanc, trois sols ; — douze fromages cabrillous, six sols ; — douze senectaires, trente sols ; — suif en rame, trente livres le quintal ; — cassonnade rouge, onze sols six deniers la livre ; — journée de vigneron, dix à douze sols — chanvre femelle, quinze livres le quintal.

Maringues : — Taxe du 15 octobre 1724 : — Serges d'Orléans, deux livres l'aune ; — droguets d'Olliergues, dix-huit sols l'aune ; — fer d'échantillon, vingt-six livres le

Digitized by Google

quintal; — huile de foie de morue pour les chamoiseurs, quarante-huit livres le quintal ; — pain blanc, deux sols six deniers la livre ; — pain bis, dix-huit deniers; — beurre frais, quinze sols; — journée d'un charpentier, trente sols ; d'un maçon, vingt-cinq sols; d'un tanneur, quinze sols ; d'un travailleur à la terre sans nourriture, douze sols.

Courpière. — Lettre de M. Talmandier : Il est d'avis qu'on ne taxe ni le blé, ni le vin : 1° le *blé* « parce que la taxe est si difficile et dangereuse que le feu roy n'y le parlement ne l'ont jamais faite dans les grandes disètes de grains ». Le blé coûte six livres seize sols les dix boisseaux ; l'artisan accepte ce prix et le laboureur serait ruiné d'un moindre ; 2° le *vin* parce qu'il ne se conserve pas. — On peut taxer la viande *qui est hors de prix,* mais non les journées d'ouvriers ; « les ouvriers étant tous de pauvres peyzants chargés de famille, ils seraient reduits à la mendicité s'ils demeuraient seulement un mois sans travailler. Aussi les fabricants qui les emploient sont les maîtres du prix de ces journées ». On peut les engager à avoir un prix raisonnable. Les acheteurs font souvent hausser les prix par envie d'acheter.

Ardes — 1724. — Ordonnance de M. Faure, lieutenant général du duché de Mercœur, en date du 4 novembre. Elle fixe le prix des denrées et marchandises et les journées des ouvriers et manœuvres : livre de beurre frais, sept sols; — douzaine d'œufs, trois sols six deniers en hiver, deux sols six deniers en été ; — livre de chandelle moulée, huit sols huit deniers ; — livre de sucre, dix-sept sols; — journée d'un maçon sans nourriture, treize sols, avec nourriture, six sols ; — journée d'un manœuvre, la moitié.

Arlanc. — Lettre de M. Chassaigne. — Viande de mouton, quatre à trois sols six deniers la livre ; veau, deux sols la livre; — vin, sept sols au lieu de huit la pinte ; — beurre, six sols au lieu de neuf, baisse acceptée.

Aurillac. — Lettre de M. Sadourny. — Le roy trouve excessif le prix des denrées, ainsi qu'à Maurs, Vic et

Digitized by Google

Roquebrou; prix baissés dans l'intérêt des consommateurs : bœuf, trois sols la livre; quintal de suif fondu, trente-quatre livres. Pain bis, un sol la livre ; vin, trois à trois sols quatre deniers la pinte; — œufs, cinq pour un sol; — sucre, seize sols la livre; — nourriture d'un cheval, quatorze sols; — journée d'un charpentier, quatorze à vingt-un sols. — On n'a taxé ni le bois, ni le beurre salé, ni le fromage du Cantal; les consuls assurent que le prix de ces denrées baissera de lui-même. M. Sadourny annonce qu'il a fait également la taxe des marchandises; quelques-uns des marchands refusant de vendre, il propose de les y obliger, en les contraignant à fournir un état des marchandises qu'ils ont en magasin. Il se plaint qu'aucun marchand ne se soit trouvé à l'assemblée qu'il avait convoquée. L'intendant condamne ce marchand à une amende de vingt livres en faveur de l'Hôpital général.

Murat. — M. Danty, juge et subdélégué, signale un inconvenient auquel il ne sait comment remédier, « c'est la somme excessive que demandent les domestiques de toute espèce, comme bouviers, vachers, valets et servantes, qui est hors de toute proportion à ce qui se donnait autrefois; mais comme le travail de la campagne presse, ceux qui font montagne pour faire des fromages sont obligés de convenir au gré de ces domestiques pour ne pas voir vaquer leurs biens et perdre leurs revenus ». — Livre de viande, deux sols six deniers; — beurre frais, six sols; — la quarte de vin, dix sols ; — la livre de pain blanc, deux sols, bis neuf deniers ; — journée d'un maçon ou d'un charpentier, quinze sols.

Allanche. — Même prix. — M. Danty fait observer « qu'il y a une différence considérable dans les poids de la haute Auvergne, car le quintal d'Aurillac a huit livres de moins que celluy de Murat ; celluy de Thiézac, douze livres ; celluy de Dienne, deux livres; de Saint-Flour, trois livres ; ceux d'Allanche, de Besse et d'Ardes ont huit livres de plus par quintal que celluy de Murat ».

Digitized by Google

La Chaise-Dieu. — Lettre de M. Pellet. — La livre de mouton et de veau, trois sols six deniers; de bœuf, trois sols ; — livre d'huile de noix nouvelle, sept sols six deniers ; — livre de muscade, dix livres; — journée d'un maçon, de dix à quinze sols; d'un manœuvre, de six à huit sols.

Chaudesaigues. — Tarif de M. Besson, seigneur d'Arjalet: — Livre de viande, deux sols à deux sols six deniers;— chopine de vin, un sol six deniers à un sol dix deniers; — livre de beurre, de cinq à six sols; d'huile d'olive, onze sols; — livre de muscade, neuf livres; — livre de savon de Marseille, sept sols six deniers ; — journée d'un tireur de laine outre la nourriture, cinq sols; — un an d'un maître bouvier, trente-six livres; d'une servante, dix livres.

Nous arrivons à la fin de notre étude sur l'industrie, et nous espérons que nous l'avons fait connaître autant que nous le permettaient les données qui étaient à notre disposition.

Le gouvernement central, le gouvernement du roi imprimait une direction générale à toutes les provinces, et dans chaque province, le gouvernement de l'intendance imprimait une direction particulière où entraient en considération la nature du pays, de son sol, de ses productions et de ses richesses ; le caractère et les mœurs des habitants, leurs besoins, leurs aptitudes, leurs goûts; la portée de leur intelligence, leur esprit en un mot. Il y a là, en tenant compte de la différence des temps, quelque chose de ce qui se passait dans l'ancien Empire Romain. Chaque province au moment où elle était constituée, et c'est la Sicile qui le fut la première par Lutatius, recevait la *formule*, loi administrative qui, pour la première fois, fut si bien conçue, qu'elle ne fut jamais changée, qui fut dans la suite des temps partout appliquée. Puis chaque gouverneur de province, quel que fût son titre, proconsul, préteur ou propréteur, à son entrée en charge, exposait par un édit sa manière d'entendre la formule. Nous avons beaucoup

Digitized by Google

emprunté à Rome, nous avons longtemps vécu sur ses institutions transformées, il n'est point étonnant qu'elle ait inspiré notre ancienne administration provinciale et qu'elle en ait fait la force et la grandeur.

H. CHOTARD.

Digitized by Google

NOTES D'UROLOGIE

Conservation.

Dès que la température s'élève un peu, les urines subissent un certain nombre de fermentations, sur la nature desquelles nous n'avons pas à insister ici, qui dénaturent le liquide et faussent l'analyse dans quelques-uns de ses résultats ; en été, particulièrement, la fermentation alcaline s'établit avec une rapidité extrême, et il devient alors impossible d'apprécier l'acidité, élément auquel quelques auteurs attribuent une grande importance.

Plusieurs chimistes se sont déjà occupés de cette question, mais ne l'ont pas résolue d'une manière qui nous satisfasse complètement; pour faciliter cette conservation, on a proposé l'emploi de plusieurs corps appartenant à la série aromatique (naphtol, salol, acide salicylique, etc.); tous ces composés présentent l'inconvénient d'être très peu solubles, ou de n'agir qu'à doses relativement assez élevées, ou bien encore de réagir sur quelqu'un des réactifs habituellement employés dans les analyses urologiques, notamment sur le chlorure ferrique ; ils masquent ainsi les résultats fournis par ce réactif.

On a préconisé l'addition d'une petite quantité de chloroforme : ce corps masque l'odeur de l'urine et trouble les réactions de la liqueur de Fehling ; en outre, son efficacité n'est pas très grande, comme nous le verrons par les expériences que nous allons relater.

Le 2 septembre, nous avons recueilli deux litres d'urine.

Digitized by Google

Pour en saturer 50 C.C., il a fallu employer onze divisions de liqueur normale alcaline.

Les deux litres ont été divisés en quatre parties : la première a été additionnée de 0^{gr}, 20 sublimé; la deuxième de 0^{gr}, 20 iodure mercurique et de 0^{gr}, 20 iodure de potassium ; la troisième de 0^{gr}, 50 fluorure d'ammonium; la quatrième de 10 gouttes chloroforme.

Chaque dose a été renfermée dans un flacon de 500 C.C. débouché et conservé à l'abri de la lumière directe dans une pièce exposée au midi.

Le tableau suivant nous démontre que l'iodure mercurique est parfait, car l'acidité et les caractères organoleptiques se sont parfaitement conservés ; le sublimé est un

DATES.	SUBLIMÉ.	IODURE MERCURIQUE.	FLUORURE D'AMMONIUM.	CHLOROFORME.
4 sept.	11 divis. dépôt abondant.	11 divis. dépôt moins abondant qu'avec $HgCl^2$: aspect plus normal.	18 divis. dépôt abondant, aspect louche.	11 divis. dépôt très abondant ; aspect trouble, odeur chloroformique.
6 sept.	11 divis. odeur désagréable.	11 divis. aspect normal : odeur franche, dépôt peu abondant.	18 divis. odeur meilleure qu'avec le sublimé, moins bonne qu'avec l'iodure.	12 divisions.
8 sept.	11 div. mauvaise odeur.	11 divis. même état que le 6.	18 div. mêmes observations que le 6.	9 divisions.
11 sept.	11 divisions.	11 divis. comme le 6.	12 div. trouble ; voile à la surface du liquide.	7 divis. (variable), voile.
21 sept.	9 div. dépôt noir de mercure réduit.	11 divis. comme le 6.	16 div. dépôt très abondant ; voile ; décoloration, pas d'odeur.	2 divis. trouble, voile, décoloration ; odeur un peu ammoniacale.
26 sept.	10 divis. mêmes observations.	11 divis. comme le 6.	12 divisions.	Réaction alcaline.
2 oct.	10 divisions.	10 divis. comme le 6.	11 divisions.	

Digitized by Google

peu moins efficace : si le taux de l'acidité s'est bien conservé, la couleur et l'odeur ont varié assez notablement.

Le fluorure d'ammonium a, du premier coup, augmenté l'acidité, ce qui tient à son acidité propre.

Quant au chloroforme, les chiffres sont assez éloquents pour se passer de commentaires : on pourra objecter que dans les conditions de l'expérience, la majeure partie de ce corps a pu se volatiliser, les flacons étant ouverts ; l'objection a sa valeur, mais la conservation a été de si peu de durée, les produits de décomposition du chloroforme sont si nombreux et affectent un si grand nombre de réactifs importants, qu'il nous paraît prudent d'abandonner ce mode de conservation.

Dans une deuxième série d'analyses, nous avons opéré sur une urine contenant de l'albumine (2gr,10 par litre) et un grand nombre d'hématies. Le 2 octobre, il a fallu six divisions de liqueur normale alcaline pour saturer 50 C.C. de cette urine.

250 C.C. ont été conservés dans les mêmes conditions que précédemment après addition de 0gr,05 HgI^2 et 0gr,20 KI.

Une seconde dose de 250 C.C. a reçu 0gr,10 $HgCl^2$ et 0gr,20 Na Cl.

La troisième partie a été additionnée de 0gr,10 $Hg\,Cy^2$.

Le 7 octobre, les trois échantillons étaient neutres et, le 14, ils étaient alcalins, mais ils ne dégageaient point de mauvaise odeur.

Dans une troisième série d'essais, nous avons encore opéré sur une urine albumineuse (0gr,80).

Les prises d'essai ont été de 150 C.C. Dans la première, nous avons mis 0gr,05 de HgI^2 et 0gr,20 de KI ; dans la seconde, 0gr,05 de $HgCl^2$, et dans la troisième 0gr,05 $HgCy^2$.

Le tableau suivant résume les résultats obtenus :

Dates.	HgI^2	$HgCl^2$	$HgCy^2$
14	12	14	12
21	10	13	11
28	10	13	10

Digitized by Google

Il est facile d'en conclure que ces trois corps conservent les urines d'une façon très satisfaisante; dans la pratique, il n'est pas nécessaire de prolonger la conservation pendant un laps de temps aussi considérable.

Comme conclusion, nous proposons la méthode suivante : dans un flacon parfaitement propre et susceptible de contenir la totalité des urines de vingt-quatre heures, nous introduisons 2 C.C. de l'une des solutions suivantes :

1° Chlorure mercurique. 10
Chlorure de sodium. 1
Eau q. s. pour. . . . . 100 C.C.
F. S. A.

2 C.C. de cette liqueur correspondent à 0gr,02 de chlorure mercurique et 0gr,02 de chlorure de sodium, soit à moins de 0gr,07 de chlore.

2° Iodure mercurique. 5
Iodure de potassium 10
Eau q. s. pour. . . . . 100 C.C.
F. S. A.
3° Cyanure de mercure. 10
Eau q. s. pour. . . . . 100 C.C.
F. S. A.

(Nous donnons aujourd'hui la préférence au cyanure de mercure parce qu'il ne précipite pas l'albumine).

Les quantités de matières étrangères introduites n'influent sensiblement ni sur le dosage de l'extrait ni sur celui des chlorures.

Le flacon ainsi préparé sera envoyé au malade, qui, autant que possible, l'utilisera directement, sans intermédiaire.

Digitized by Google

Mesure de l'acidité.

Depuis quelque temps déjà, on s'occcupe de déterminer avec soin le degré d'acidité des urines; les procédés employés pour cette détermination sont des plus simples et les auteurs s'accordent assez généralement sur le choix des méthodes.

Ils estiment que cette acidité correspond en moyenne à 2^{gr} d'acide oxalique par 24 heures, soit environ 32 C.C. de liqueur normale alcaline.

Dans son traité des urines, M. Gautrelet propose une liqueur de soude caustique très diluée [$1^{cc} = 0^{gr},001$ de P^2O^5 ; c'est une liqueur N/35,6] : il chauffe pour redissoudre le précipité d'acide urique, s'il y en a un, se sert du tournesol comme indicateur et calcule les résultats en anhydride phosphorique.

Dans la *Revue des maladies de nutrition* (1893, pages 561-563), le même auteur propose une liqueur de carbonate neutre de sodium, pur et cristallisé, à la dose de $13^{gr},50$ par litre; il opère sur 10 C.C. d'urine et conserve le papier de tournesol comme indicateur ; il trouve que 1 C.C. de cette liqueur correspond, dans ces conditions, à $0^{gr},100$ de P^2O^5 ; nous croyons ce rapport erroné : pour qu'il fût exact, il faudrait employer $4^{gr},028$ de carbonate de soude pur et cristallisé et non $13^{gr},60$. Voici notre calcul : en présence du tournesol et de la soude, l'acide phosphorique est bibasique : 71^{gr} de P^2O^5 correspondent donc à 286^{gr} de carbonate de soude pur et cristallisé; à 1^{gr} d'anhydride phosphorique correspondent $\frac{286}{71} = 4^{gr},028$ de carbonate de soude. 1 C.C. de liqueur alcaline ainsi préparée correspond donc à 1_{mgr} de P^2O^5 : si on opère sur 10 C.C., le résultat obtenu devra être multiplié par 100 pour être rapporté au litre, et par suite le centimètre cube de cette liqueur alcaline correspondra à $0^{gr},100$ de P^2O^5 par litre.

Digitized by Google

M. Bretet a critiqué le faible volume sur lequel opère M. Gautrelet.

Nous avons pensé que quelques recherches sur ce sujet ne seraient pas inutiles ; en voici le résumé :

Comme liqueur alcaline, nous avons employé la liqueur normale alcaline de soude ; nous ne croyons pas qu'il y ait intérêt à employer une liqueur plus diluée ; en effet, avec ce liquide et en opérant sur 50 C.C. d'urine, il nous a paru impossible d'apprécier la fin de la réaction avec une précision supérieure à 2 ou 3 gouttes, même en employant du papier de tournesol très sensible ; il est donc inutile de diluer les liquides.

Nous opérons sur 50 C.C., parce que 10 C.C. nous paraissent être un volume bien faible ; l'erreur terminale, assez grande, due au peu de sensibilité de la réaction, est alors multipliée par 100, quand on fait les calculs pour un litre : nous n'opérons pas sur 100 C.C. parce que c'est là un volume considérable, que l'on n'a pas toujours à sa disposition ; enfin, les 50 C.C. de liquide sur lesquels nous avons fait cette opération sont utilisés pour le dosage de l'acide phosphorique et se trouvent alors dans d'excellentes conditions d'après les expériences de MM. Blarez et Denigès.

Nous rappelant le travail de M. Blarez sur l'impossibilité de mesurer avec précision l'acidité des liquides organiques à cause de la présence simultanée de l'acide phosphorique, des bases alcalines et des bases alcalino-terreuses, nous avons cherché à opérer dans des conditions variées pour trouver le procédé qui nous donnerait les résultats les plus constants.

Nous donnons plus loin le tableau de nos essais ; tous les résultats sont évalués en dixièmes de centimètres cubes de liqueur normale alcaline.

Au cours de ces essais, nous avons employé des papiers à la phtaléine à divers titres ; nous avons trouvé que le papier préparé avec une solution à 1/100 était plus sensible que celui qui l'est avec des liqueurs plus diluées.

Digitized by Google

NUMÉROS.	ESSAIS.	TOURNESOL		PHTALÉINE		RAPPORTS.
		à froid.	à chaud.	à froid.	à chaud.	
1	Essai acidimétrique à froid	13	»	33	»	2 54
2	— — à chaud	»	15	»	35	2.33
3	— alcalimétrique, sans filtration, à froid	12	»	34	»	2.83
4	— — — à chaud	»	18	»	42	2.33
5	— — avec filtration à froid, à froid	18	»	42	»	2.33
6	— — — — à chaud	»	27	»	50	1.85
7	— — — après ébullition, à froid	26	»	44	»	1.69
8	— — — — à chaud	»	26	»	48	1.85
9	Essai acidimétrique, après avoir fait agir à froid une solution de chlorure de baryum, sans filtration.. à froid	13	»	30	»	2.31
10	à chaud	»	14	»	29	2.8
11	Essai acidimétrique après avoir fait agir à chaud une solution de chlorure de baryum..... Filtration faite après refroidissement...	9	»	24	»	2.66
12	Filtration faite à chaud	»	9	»	25	2.78
13	Précipiter par le chlorure de baryum et ajouter 10cc de liqueur normale alcaline..... sans filtration, à froid	18	»	50	»	2.78
14	faire bouillir, filtrer à chaud	»	42	»	54	1.29

Digitized by Google

Les essais et l'examen de ce tableau donnent lieu à de nombreuses remarques.

1° La sensibilité de la phtaléine est influencée par la température ; elle est plus sensible à chaud qu'à froid ;

2° Le tournesol donne des résultats sensiblement constants à chaud et à froid, par acidimétrie ou par alcalimétrie (Exp. nos 1, 2, 3, 9, 10) ;

3° Les résultats obtenus au moyen de la phtaléine sont tout à fait distincts de ceux qui ont été obtenus au moyen du tournesol, et cependant l'acidité de l'acide phosphorique en présence des alcalis est la même avec le tournesol qu'avec la phtaléine ; mais, d'autre part, n'oublions pas que la majeure partie des bases organiques n'a aucune action sur la phtaléine ;

4° Il est bon de remarquer que l'acidité vis-à-vis de la phtaléine est toujours plus grande que vis-à-vis le tournesol ; nous en avons donné la raison ; mais, en outre, il semble y avoir un rapport entre ces deux sortes d'acidité : ce rapport varie entre 2 et 3. N'y aurait-il pas lieu d'en faire une étude spéciale et bien intéressante ?

Comment traduire les résultats obtenus ?

Nous avons vu que les auteurs classiques les évaluaient en acide oxalique : nous n'en comprenons pas la raison. M. Gautrelet a préféré les traduire en anhydride phosphorique, pensant pouvoir ainsi facilement calculer la quantité d'acide se trouvant à l'état de liberté dans les urines ; nous ne saurions approuver les idées spéculatives de cet auteur ; nous croyons que la plus grande réserve s'impose quand on entre dans le champ des hypothèses au sujet de la manière dont se comportent les mélanges des différents sels en présence dans une solution. Rappelons que :

1° La glycérine, corps neutre au tournesol, mise en présence du borate de sodium, alcalin au tournesol, donne un liquide acide au tournesol et qui dégage l'acide carbonique du bicarbonate de soude ;

2° L'acide borique, mis en contact avec les fluorures

Digitized by Google

acides de potassium ou de sodium, donne naissance à des fluoborates alcalins au tournesol ;

3° Fresenius, à propos du calcul des analyses d'eaux minérales (et là on n'est pas en présence de quantités énormes de substances organiques qui assurément ne doivent pas simplifier le problème), reconnaît tout ce qu'il y a d'arbitraire dans la manière reçue de calculer ces analyses.

Nous croyons donc plus simple et plus logique d'indiquer tout simplement à quel nombre de centimètres cubes de liqueur normale alcaline correspond l'acidité d'un litre d'urine. Cette méthode présente plusieurs avantages : on utilise une liqueur d'un usage courant dans les moindres laboratoires ; il est très facile de passer de cette interprétation à toutes les autres : veut-on, par exemple, estimer l'acidité en anhydride phosphorique ou en acide oxalique, il suffira de multiplier le nombre de centimètres cubes de liqueur alcaline utilisée dans le premier cas par 0^{gr},0355, dans le second par 0^{gr},063.

Comme conclusions à cette note, nous proposons pour déterminer l'acidité des urines :

1° D'opérer sur 50 C.C. ;

2° D'employer la liqueur normale alcaline ;

3° D'utiliser, comme réactif indicateur, le papier de tournesol : la fin de la réaction doit être vérifiée sur le papier bleu et sur le papier rouge ;

4° D'opérer par l'acidimétrie et à froid ;

5° D'évaluer le résultat obtenu en centimètres cubes de liqueur normale alcaline.

Digitized by Google

Poids théorique. — Poids actif. Unités urologiques. — Coefficient urologique.

Il est évident que toutes conditions d'âge, de taille, de travail, etc., étant identiques, deux sujets de poids différents ne doivent pas produire les mêmes quantités d'excréta urinaires, le plus lourd devant excréter le plus. D'après Gautrelet, les facteurs qui influent sur la quantité d'excréta sont de deux sortes : les facteurs intrinsèques (poids, taille, âge), et les facteurs extrinsèques (alimentation, exercice, climat).

A la suite du travail de Peyraud sur les relations du poids et de la taille, le même auteur détermine théoriquement le poids d'un sujet, ni gras, ni maigre, en fonction de sa taille et de son âge; il a donné les formules suivantes :

Avant 30 ans :

$$(1) \qquad P = \frac{4 \times t}{10} - \frac{30 - A}{}$$

t = la taille du sujet exprimée en centimètres.
A = l'âge du sujet.

De 30 à 60 ans :

$$(2) \qquad P = \frac{4 \times t}{10} + \frac{A - 30}{2}$$

Au-dessus de 60 ans.

$$(3) \qquad P = \frac{4 \times t}{10} - \frac{A - 60}{2}$$

Pour tenir compte des facteurs extrinsèques, Gautrelet modifie le coefficient urologique X trouvé par la méthode précédente au moyen de la formule suivante :

$$(4) \qquad X' = \frac{2X}{3} + \left(\frac{X}{3} \times \frac{\frac{18}{t' - t}}{2} \times \frac{c}{c' \times X} \times \frac{a}{a' \times X}\right)$$

Digitized by Google

dans laquelle

X' représente le coefficient urologique cherché;
X — le coefficient déterminé précédemment;
t' — la température la plus élevée du jour de l'expérience;
t — la température la plus basse du jour de l'expérience;
18 — la normale des températures moyennes;
a' — l'azote alimentaire absorbé le jour de l'expérience;
a — l'azote alimentaire de la ration d'entretien;
c' — le carbone absorbé;
c — l'unité de carbone de la ration d'entretien propre à l'âge et à l'exercice du sujet.

Tout récemment encore, revenant sur cette question, l'auteur fait remarquer que la formule ne s'applique qu'aux sujets exactement proportionnés en l'ensemble de leurs masses musculaires (à des Apollons!); que pour ceux qui font fonctionner une série de muscles spéciaux, il est nécessaire d'en tenir compte, qu'il faut aussi remarquer que les facteurs intrinsèques ont toujours une action sur les échanges physiologico-chimiques d'ensemble, et que les facteurs extrinsèques n'offrent guère qu'une influence limitée à tels ou tels échanges; enfin il propose de déterminer X au moyen de la formule suivante :

$$(5)\quad X = \frac{P + (0{,}4T) + (C \times 4 \times 0{,}4) + \left(\frac{Tp \times 10}{4} \times 4 \times 0{,}4\right) + \left(\frac{Tb}{2} \times 4 \times 0{,}4\right) + \left(\frac{Cb \times 3}{2} \times 4 \times 0{,}4\right) + \left(\frac{Cab \times 10}{6} \times 4 \times 0{,}4\right) + (Cc \times 4 \times 0{,}4) + \left(\frac{Cj \times 10}{8} \times 4 \times 0{,}4\right)}{9}$$

Digitized by Google

$$+\begin{cases} -\left(15-A\right)\times 2 \\ -\left(20-A\right)\times 2{,}75 \\ -\left(30-A\right)\times 0{,}685 \\ +0 \\ +\left(\frac{A-30}{2}\right) \\ +\left(\frac{60-A}{2}\right) \\ +\left(\frac{15}{3}-\frac{A-60}{2}\right) \end{cases}$$

Dans cette équation :

P représente le poids corporel des sujets ;
T — leur taille (hauteur) ;
C — leur carrure ;
T*p* — leur tour de poignet ;
T*b* — leur tour de bassin ;
C*b* — leur tour de bras ;
C*ab* — leur tour d'avant-bras ;
C*c* — leur tour de cuisse ;
C*j* — leur tour de jambe ;
Et A — leur âge vrai.

Nous n'insisterons pas sur les deux formules précédentes ; il suffit de les avoir vues pour se rendre compte de l'impossibilité d'en tirer parti ; nous nous étendrons davantage sur les premières.

Bretet les a fortement critiquées, non sans raison.

Appliquons la formule (2) à un sujet de 60 ans moins un jour, ayant une taille de 1m 60 :

$$P=\frac{4t}{10}+\frac{A-30}{2}=\frac{4\times 160}{10}+\frac{60-30}{2}=79$$

Ce sujet, s'il n'est ni gras, ni maigre, devra peser 79 kilogrammes.

Digitized by Google

Appliquons la formule (3) au même sujet, deux jours après, c'est-à-dire à 60 ans et un jour :

$$P = \frac{4 \times 160}{10} - \frac{0}{2} = 64$$

En deux jours, pour être toujours ni gras, ni maigre, notre sujet aura dû maigrir de 15 kilogr. (79 — 64 = 15 k.).

Ces formules sont donc mauvaises : Bretet, à juste titre, a proposé de les remplacer par les suivantes :

De 18 à 30 ans :

(6) $$P = \frac{4t}{10} - \frac{30 - A}{2}$$

De 30 à 45 ans :

(7) $$P = \frac{4t}{10} + \frac{A - 30}{2}$$

De 45 à 60 ans :

(8) $$P = \frac{4t}{10} + \frac{60 - A}{2}$$

Au delà de 60 ans :

(9) $$P = \frac{4t}{10} - \frac{A - 60}{2}$$

qui peuvent être ramenées aux deux suivantes :

Jusqu'à 45 ans :

(10) $$P = \frac{4t}{10} + \frac{A - 30}{2}$$

Après 45 ans :

(11) $$P = \frac{4t}{10} + \frac{60 - A}{2}$$

[Pour les enfants, les chiffres ainsi obtenus seraient erronés; il est préférable de prendre les poids moyens publiés par Quételet.]

Le poids déterminé d'après les formules précédentes est désigné sous le nom de *poids théorique*.

Gautrelet admet qu'un kilogramme d'animal adulte, ni

Digitized by Google

gras, ni maigre, élimine en 24 heures les quantités suivantes :

Volume	24 C.C.
Eléments fixes	1gr00
Acidité (en cc. de liqueur N. alcaline)?	0cc84
Urée	0gr50 (1)
Acide urique	0 01
Acide phosphorique (P^2O^5)	0 05
Chlore	0 10

Ce sont là les *unités urologiques* de Gautrelet (2).

•

Il est rare qu'un sujet ait effectivement son poids théorique; il est trop gras ou trop maigre : on tient compte de ces différences en prenant la moyenne entre le poids théorique et le poids vrai; c'est le nombre que Bretet désigne sous le nom de *poids actif;* cette désignation nous paraît plus convenable que celle de *coefficient urologique* proposée par Gautrelet et à laquelle nous donnons une signification différente.

Les formules précédentes ont l'air de tenir grand compte de l'âge; en réalité, il n'en est pas ainsi; elles font entrer l'âge en ligne de compte en ce sens que ce facteur influe sur le rapport entre le poids et la taille, mais elles le négligent en ce sens qu'un kilogramme d'animal de 15 ans vit beaucoup plus intensivement qu'un kilogramme d'animal de 60 ans. Ce détail fort intéressant semble avoir échappé à Gautrelet; cependant il eût dû être mis en éveil par la formule de ration d'entretien (p. 248 de son ouvrage) que Smith a déterminée (pour le repos) aux différentes périodes de la vie :

(1) Gautrelet donne pour l'urée 0gr45, mais il ne tient pas compte de la sulfo-urée.

(2) Nous estimons que ces unités doivent être envisagées comme des maxima à l'état normal; les moyennes seraient les 2/3 ou les 3/4 de ces quantités. (Voy. p. 18.)

Digitized by Google

	Carbone.	Azote.
Enfants.....	9.84	0.96
— de 10 ans.....	6.84	0.40
— de 16 ans.....	4.27	0.38
Age adulte.....	3.60	0.20

Sans admettre que les rapports entre l'azote ingéré et l'azote excrété soient les mêmes à tous les âges, on ne saurait nier que l'adulte n'élimine beaucoup moins que l'enfant.

Bretet d'une part, Uhle de l'autre, se sont occupés de ce sujet : D'après Uhle, vers l'âge de 5 à 6 ans, l'enfant produit par kilogramme un gramme d'urée en 24 heures; Bretet a proposé l'échelle suivante :

« A 6 ans, un kilogr. d'enfant produit 1gr00 d'urée.
A 8 ans, — — 0 90 —
A 10 ans, — — 0 80 —
A 12 ans, — — 0 70 —
A 14 ans, — — 0 60 —
A 16 ans, — — 0 50 —
A 18 ans, — — 0 40 —

» Pour les autres éléments, les observations faisant défaut, il semble logique d'adopter provisoirement des chiffres proportionnels à ceux de l'urée. »

Nous partageons l'opinion de Bretet; mais, ayant admis 0gr50 comme unité urologique de l'urée pour l'adulte, nous croyons que tous ces chiffres doivent être augmentés d'un quart, et nous proposons les unités suivantes; sous ces unités, nous donnons le coefficient par lequel il faut multiplier l'unité urologique typique pour la ramener à l'unité relative à l'âge :

Age.....	5	10	15	20	30	40	50	60	70	80	90	100
Poids d'urée.....	1.25	0.98	0.85	0.75	0.60	0.47	0.37	0.30	0.22	0.18	0.12	0.10
Coefficient.....	2.50	1.96	1.7	1.5	1.2	0.95	0.75	0.60	0.44	0,36	0.24	0.20

Nous n'avons pas la prétention de donner cette table

Digitized by Google

comme parfaite, loin de là; mais elle pourrait servir de base pour les travaux ultérieurs.

Au lieu de corriger chaque unité urologique au moyen du coefficient que nous venons de proposer, il nous paraît plus simple de multiplier le *poids actif* par ce coefficient de correction; nous obtenons ainsi un chiffre auquel nous proposons de donner le nom de *coefficient urologique*.

Nous voici maintenant en possession d'un coefficient urologique suffisamment corrigé et rectifié; quel compte devons-nous en tenir? Rappelons d'abord que Gautrelet a déterminé ses unités urologiques sur des paysans, c'est-à-dire sur des gens entraînés et fournissant dans ces conditions un maximum de travail musculaire. Si nous acceptons ces termes de comparaison, nous dirons : les chiffres obtenus par les formules de Gautrelet représentent ceux qu'après entraînement, doit fournir un sujet produisant le maximum de travail sans surmenage; mais nous ne sommes pas toujours entraînés et nous ne produisons pas sans cesse le maximum de travail; il n'y a donc pas d'obligation, pour être bien portant, de produire le maximum d'excréta.

La comparaison suivante fera mieux comprendre notre pensée : Voici une machine qui, dans les conditions normales, produit 100 chevaux, elle consomme 10 kilogr. de vapeur par cheval-heure, soit 1,000 kilogrammes à l'heure. Si cette machine est bien construite, on pourra ne lui demander que 50 chevaux, et elle consommera toujours 10 kilogrammes de vapeur par cheval-heure, soit 500 kilogrammes à l'heure, soit moitié moins que dans le premier cas. Dirons-nous pour cela que les excréta de cette machine ayant diminué de moitié, elle est mauvaise? Non; nous dirons au contraire qu'elle est excellente, parce qu'elle proportionne sa dépense à son travail. Demandons à cette même machine de faire 150 chevaux, elle dépensera 15 kilogrammes de vapeur par cheval-heure; elle

Digitized by Google

sera surmenée et fera du gaspillage ; il en est de même pour la machine humaine.

Nous croyons donc qu'il ne faut pas attacher une trop grande importance à la détermination du coefficient urologique ; il est bon de le déterminer, ce sera toujours une indication pour le médecin ; ce sera une limite qu'il évitera de dépasser, mais qu'il cherchera à atteindre lentement, après entraînement, quand il essayera de modifier profondément l'organisme de son malade.

Pour nous, la véritable fixité des urines réside dans les proportions des éléments constituants ; c'est dans ces rapports que l'on doit chercher les anomalies ; c'est, du reste, une voie dans laquelle on est entré depuis quelques années, mais d'une manière encore trop timide. La quantité des excréta urinaires représente la quantité de travail produit ; les rapports des éléments représentent la qualité de ce travail : dans la machine humaine, la qualité prime de beaucoup la quantité.

Représentation de l'analyse chimique.

Les éléments dosés dans une urine sont normaux ou pathologiques ; nous ne voulons nous occuper ici que des premiers.

Habituellement on donne les résultats analytiques rapportés au litre : quelquefois dans une colonne juxtaposée à la première, on indique les quantités des éléments contenus dans un litre d'urine normale ; dans une troisième se trouvent les rapports entre les chiffres trouvés et la normale ; dans une quatrième colonne, on indique les chiffres calculés pour l'émission de 24 heures ; dans une cinquième, les chiffres théoriques des 24 heures déterminés au moyen des formules de Gautrelet, de Bretet, ou encore de celles que nous-même avons proposées ; enfin

Digitized by Google

dans une sixième colonne, on indique les rapports entre les chiffres de la quatrième colonne et ceux de la cinquième.

On obtient ainsi un tableau de la forme suivante :

TABLEAU A.

	Par litre	Normale par litre	Rapports	Par 24 heures	Normale pour 24 heures pour le coefficient	Rapports
Volume.....		1000				
Acidité.....		35.5				
Extrait.....		41.67				
Azote total calculé en urée.		25. »				
Sels.....		15. »				
Substances ternaires.....		1.67				
Urée.....		20.83				
Acide urique.....		0.416				
Autres matières azotées calculées en urée.....		3.75				
Chlore total.....		4.16				
Anhydride phosphorique...		2.08				
Le reste des sels.....		8.76				

Gautrelet a proposé de représenter les résultats de la sixième colonne par un graphique; cette méthode n'a été appliquée qu'à sept éléments; elle est loin de représenter la totalité de l'analyse; elle ne peut être appliquée qu'à la condition de connaître le coefficient urologique et nous avons vu toutes les incertitudes qui accompagnaient la détermination de ce coefficient. Plus tard, nous avons employé le tableau (B); il présente tous les avantages du premier et en outre il permet d'étudier méthodiquement les rapports des éléments entre eux

Digitized by Google

Tableau B.

PROPORTIONS trouvées	PROPORTIONS normales	Rapports		PAR LITRE Chiffres trouvés	PAR LITRE Normale	PAR LITRE Rapports	PAR 24 HEURES Chiffres trouvés	PAR 24 HEURES Normale pour le coefficient	PAR 24 HEURES Rapports
	1000		Volume		1000				
	35.5		Acidité		35.5				
	41.6		Extrait		41.67				
	60		EXTRAIT — Matières azotées calculées en urée		25 »				
	36		EXTRAIT — Sels		15 »				
	4		EXTRAIT — Matières ternaires		1.67				
	100 »								
	84		MAT. AZOT. — Urée		28.83				
	1.7		MAT. AZOT. — Acide urique		0.42				
	14.3		MAT. AZOT. — Le reste des matières azotées		3.75				
	100 »								
	27.8		SELS — Chlore total		4.16				
	13.9		SELS — Anhydride phosphorique		2.08				
	58.3		SELS — Le reste des sels		8.76				
	100 »								

Digitized by Google

grâce à des sous-tableaux placés à gauche; c'est ainsi que dans un premier sous-tableau nous étudions les rapports entre le volume, l'acidité et l'extrait; dans une deuxième nous examinons si l'extrait est formé de proportions convenables de matières azotées, de sels et de substances ternaires; le troisième nous permet de juger si les quantités d'urée, d'acide urique et des autres matières azotées se trouvent dans des proportions normales; dans le quatrième, le même genre d'examen portant sur les cendres nous renseigne sur les variations du chlore et de l'anhydride phosphorique.

Dans ce tableau nous trouvons un grand nombre de renseignements, mais il en est cependant d'autres qui manquent : tels sont le coefficient de Bouchard; le rapport de l'urée à l'acide phosphorique, etc. : on voit cependant quelle quantité énorme de travail il représente; nous n'estimons pas à moins de deux heures le temps nécessaire pour ces calculs, et cependant, nous le répétons, nous n'avons pas tous les coefficients que le clinicien peut demander.

Après de longues recherches, nous avons enfin trouvé la méthode suivante qui donne rapidement tous les renseignements fournis par les méthodes précédentes, tous ceux que nous avons indiqués comme manquant, et tous les rapports que l'on peut désirer, à condition que l'élément examiné se trouve dans notre tableau; s'il n'y est pas, il est facile de l'y introduire.

Le tableau se compose de quatorze raies horizontales graduées (la graduation employée est celle de la règle à calcul); la deuxième est consacrée au volume; la troisième à l'acidité; la quatrième à l'extrait, etc. Une raie verticale, étiquetée normale par litre, part du chiffre 100 de la première colonne et traverse toutes les colonnes suivantes en indiquant la quantité de chaque élément contenu dans un litre d'urine normale.

Comment se sert-on de ce tableau? Quand l'analyse

Digitized by Google

est terminée, dans chaque colonne, on fait un trait vertical au point convenable pour indiquer les quantités trouvées.

Si nous voulons savoir dans quelle proportion, par rapport à la normale, se trouve un élément, nous prolongerons par la pensée le trait qui représente cet élément jusqu'à la première colonne horizontale intitulée : « Proportions » et là nous n'aurons qu'à lire le chiffre désiré. Ex. : Un litre d'urine contenait 10 gr. d'urée ; prolongeons le trait vertical placé en 10 dans la colonne horizontale de l'urée jusqu'à la première colonne horizontale ; il passera à la division 48 : nous dirons, l'urine examinée contient par litre les 48/100 d'urée d'une urine normale. De même pour les autres éléments.

Les résultats ainsi obtenus correspondent à ce que Gautrelet désigne sous le nom de *quantités relatives ;* ainsi l'acidité d'une urine peut être très grande par rapport au litre, tout en restant normale ou même faible pour les 24 heures : c'est une donnée qui a bien son importance.

Pour représenter les résultats des 24 heures nous emploierons des traits verticaux brisés ⋮ : après avoir inscrit le chiffre de l'émission des 24 heures, nous mesurerons, avec un compas ou au moyen de deux petits traits reportés sur un bout de papier, la distance qui sépare le chiffre 1000 du chiffre donnant le volume des 24 heures ; dans les autres colonnes horizontales, nous marquerons la même distance en partant toujours du trait indiquant l'analyse rapportée au litre ; nous obtiendrons ainsi tous les chiffres rapportés aux 24 heures.

Pour obtenir une ligne verticale représentant la normale des 24 heures, nous multiplierons le coefficient urologique du sujet par 24 ; nous obtiendrons ainsi un chiffre : nous le chercherons dans la ligne horizontale affectée au volume ; par le point ainsi déterminé nous mènerons une verticale. Elle indiquera les quantités normales de chaque élément que doit excréter le sujet en 24 heures.

Digitized by Google

Pour trouver les rapports entre la normale des 24 heures et les chiffres analytiques, nous collerons, dans la quinzième colonne horizontale, une bande de proportions semblable à celle qui est reproduite dans la première colonne, en ayant soin que le chiffre 100 coïncide avec la normale des 24 heures : en opérant, comme nous l'avons dit plus haut (page 23), mais en se servant de la dernière colonne horizontale et non de la première, nous trouverons en centièmes les rapports entre les chiffres trouvés et ceux indiqués par la normale des 24 heures.

Il nous semble que ces renseignements suffisent au clinicien, et il vaudrait peut-être mieux ne pas développer davantage tous les calculs et chiffres qui peuvent être fournis par notre tableau; cependant, comme le chimiste pourra en tirer parti, nous allons en indiquer quelques-uns.

Il est facile de voir que les rapports normaux entre le volume, l'acidité et l'extrait sont représentés respectivement par les chiffres 1000, 35 et 41,6.

Si nous voulons trouver la composition centésimale de l'extrait normal, il nous est facile en abaissant une verticale partant du chiffre 100 de l'extrait, de voir que l'extrait contient :

60 parties de matières azotées ;
36 — de sels ;
4 — de matières ternaires.

De la même manière, nous trouverons que 100 parties de matières azotées renferment normalement :

84 parties d'urée ;
1,8 d'acide urique ;
14,2 de matières azotées diverses ;

ou encore que 100 parties de sels contiennent :

28 parties de chlore ;
14 — d'anhydride phosphorique.

Les rapports normaux de l'acide urique à l'urée, du chlore à l'urée, de l'anhydride phosphorique à l'urée, de

Digitized by Google

l'urée à l'extrait (coefficient de Bouchard); de l'urée à l'azote total calculé en urée (coefficient d'oxydation de Robin, d'utilisation de R. Huguet, rapport azoturique de Bayrac) sont donnés tout aussi simplement : nous cherchons dans la colonne du corps pris comme dénominateur le chiffre 100; sur la même verticale nous trouvons le chiffre convenable pour le corps pris comme numérateur.

Voilà pour les rapports normaux : il est tout aussi simple de trouver les rapports des éléments dosés. Nous prenons une bande mobile portant la même graduation que la colonne 1 : nous plaçons le chiffre 100 sur le chiffre indiquant la quantité par litre du corps pris comme dénominateur : sur la même ligne horizontale, nous cherchons le chiffre correspondant au poids du corps pris comme numérateur; en face, sur la bandelette mobile, nous trouvons le numérateur de la fraction.

Enfin, rien n'est plus facile que de déterminer les rapports entre les rapports normaux et les rapports fournis par l'analyse. Ex. : le rapport normal entre l'acide phosphorique et l'urée est de 10 100; l'analyse nous donne un rapport de 15/100; quelle est l'exagération de la proportion de l'acide phosphorique ? Plaçons le chiffre 100 de la bandelette mobile sur le chiffre représentant la quantité d'urée par litre; par le point représentant par litre la quantité trouvée d'acide phosphorique, menons une verticale; elle rencontrera en un point quelconque la bandelette mobile; ce point nous indiquera le numérateur cherché; en l'espèce nous trouverons que le rapport est de 150 100.

Assurément les explications que nous venons de donner doivent à première lecture paraître bien ardues, mais si l'on veut essayer de passer de la théorie à la pratique, on verra que rien n'est plus simple; le chimiste abrégera tous ses calculs de singulière façon; il pourra donner dans un petit tableau les divers coefficients et rapports que le clinicien pourrait désirer; celui-ci verra sous une forme qui parle aux yeux, les chiffres vrais de l'analyse rapportée soit

Digitized by Google

au litre, soit aux 24 heures, ainsi que leurs rapports soit avec le litre d'urine normale, soit avec la normale des 24 heures déterminée au moyen d'un coefficient urologique quelconque.

Digitized by Google

Albuminimètre d'Esbach.

Il est généralement admis aujourd'hui que l'albuminimètre d'Esbach est loin de donner des résultats précis, mais volontiers on l'emploie en clinique en disant que s'il ne donne pas des résultats exacts, il donne au moins des chiffres comparatifs pour l'urine d'un même sujet et qu'il permet de suivre la marche de la maladie. Nous croyons que là encore l'albuminimètre fournit des résultats erronés et nous allons essayer de démontrer théoriquement et pratiquement que, dans tous les cas, cet appareil doit être abandonné.

Nous disons que théoriquement le procédé est mauvais ; l'auteur lui-même a indiqué qu'il ne convenait pas pour l'albuminurie légère et transitoire de la fièvre typhoïde et des maladies infectieuses : en outre, le réactif citro-picrique précipite non-seulement les sérines mais encore les propeptones ; or, il arrive assez fréquemment que les urines albuminuriques contiennent en même temps des propeptones ; depuis 1889, E. Gérard a signalé la présence des albumoses qu'on observe chez les brightiques, surtout sous l'influence du régime lacté ; dans le tableau de nos expériences donné plus loin, la série 27-32 est très démonstrative ; alors que dans beaucoup d'autres expériences, les quantités d'albumine fournies par les pesées sont plus fortes que celles indiquées par l'albuminimètre, nous observons ici les proportions inverses :

Dans l'essai 27, les pesées donnent 36/100 des chiffres de l'albuminimètre ;

Dans l'essai 29, les pesées donnent 40/100 des chiffres de l'albuminimètre.

L'essai 31 donne les résultats les plus concordants (74/100).

Digitized by Google

SÉRIES	Nos D'ORDRE	DENSITÉS	ALBUMINE PAR LITRE			OBSERVATIONS
			Par les pesées	PAR L'ALBUMINIMÈTRE		
				Ancien modèle	Nouveau modèle	
1	1360		2.40	3.50	2.75	
2	1368		1.72	2.10	1.90	
3	1376		1.22	1.75	1.50	
4	1390		0.80	1 »	0.80	Même sujet.
5	1396		0.85	1 »	1 »	—
6	1405		0.39	0.70	Le précipité ne s'est pas déposé.	Albuminurie à la suite de scarlatine.
7	1416		0.25	0.50	0.20	
8	1424		0.31	0.50	0.30	
9	1530	1022 à 11	8.20		6.75	
10	1533	1016 15	2.10		2 »	
11	1538	1015 15	1.80		1.80	Même sujet.
12	1542	1014 13	1.95		1.60	
13	1564	1011.5 15	0.44		0.50	
14	1536	1010 14	1.82		1.60	Même sujet.
15	1563	1013 14	5.52		5 »	—
16	1703	1009.5 22	5.25		2 25	Néphrite.
17	1786	1009 15	3.40		2.80	
18	1566	1031 15	4.20		Le précipité ne s'est pas déposé.	
19	1569	1018 14	1.90		Le précipité ne s'est pas déposé.	
20	1574	1020.5 15	0.80		L'urine contient des propeptones comme 1569.	Même sujet.
21	1613	1020.5 13	0.70		Le précipité ne s'est pas déposé.	
22	1589	1019 15	8.20	8.20		Même sujet.
23	1609	1019 12	8. »	4 »		
24	1852	1012 19	6.54		3.70	
25	1980	1015.5 23	7.80		Ne dépose pas	Même sujet.
26	2157	1013 7	3.04		1.60	
27	2173	1010 8	2.50		6.90	Après 48 h. 3gr50
28	2181	1011.5 10	5.06		7. »	Même sujet.
29	2188	1010.5 4	5.60		14. »	
30	2197		5.10		9.50	Par les pesées avec le réactif citro-picrique 7 gr. Toutes ces urines contenaient des peptones.
31	2202	1012.5 5	3.72		5. »	
32	2235	1012.5 10	3.10		4.50	
33	1412	1008 16	0.80	1 »	0.90	
34	1439	1028 19		0.50	0.30	
35	1440	1017.5 23		0.50	0.40	
36	1446			0.50	0.30	
37	1448	1024 16		0.30	0.30	
38	1458	1016 20	0.80	0.70	0.80	

Digitized by Google

SÉRIES	Nos D'ORDRE	DENSITÉS	ALBUMINE PAR LITRE			OBSERVATIONS
			Par les pesées	PAR L'ALBUMINIMÈTRE		
				Ancien modèle	Nouveau modèle	
39	1521	1023 à 15	11.20		8.50	
40	1560	1025 25	2.60		1.70	
41	1561		3.70		2. »	
42	1577	1031.5 15	0.46		0.30	
43	1581	1019.5 17	0.45		0.30	
44	1593	1016.5 19	1.15		Le dépôt ne se forme pas.	
45	1655	1016 20	1 55		0.90	
46	1705	1024.5 19	1.20		0.40	
47	1721	1018 22	0.60		0.30	
48	1772	1010 15	1.80		1 »	
49	1778	1019 7	1.10		0.60	
50	1787	1028 12	Traces.		Ne dépose pas	
51	1793	1013 18	3.35		2.30	
52	1803	1013 17	6.50		4 »	
53	1823	1016 20	5.02		3 »	
54	1857	1010.5 30	1.01		0.60	
55	1948	1018.5 19	1.80		0.90	
56	1970	1008.5 20	1.40		0.55	
57	2024	1007 20	5 »		3 »	
58	2085	1027 23	9 »		La moitié du dépôt est restée à la partie supérieure.	
59	2109	1014.5 15	2.24		1 »	
60	2167	1008.5 4	3.10		1.20	
61	2236	1016 7	0.90		0.80	
62	2255	1014 14	7.10		5 »	

Les rapports entre les poids donnés par les pesées et par l'appareil étant irréguliers, la méthode ne permet pas de suivre la marche de l'affection.

La démonstration pratique sera établie par l'examen du tableau précédent, contenant des dosages d'albumine par les pesées et par l'albuminimètre.

La série 1-8 montre une assez grande concordance entre les pesées et l'albuminimètre nouveau modèle; mais les deux modèles d'albuminimètre sont loin d'être concordants entre eux.

La série 9-13 est assez favorable à l'appareil; la série 14-17 est moins bonne; en 16, l'albuminimètre donne les

Digitized by Google

45/100 du chiffre exact ; en 23, les 50/100 ; en 46, les 33/100 ; en 60, les 39/100 ; enfin remarquons qu'en 6, 18, 19, 20, 21, 25, 44, 50, 58, le précipité ne s'est pas déposé et que par conséquent l'appareil n'a donné aucune indication.

Nous croyons que nos observations sont assez nombreuses pour nous permettre les conclusions suivantes :

1° L'albuminimètre d'Esbach donne des résultats erronés ; ils peuvent varier de 1/3 à 3/1 des quantités indiquées par les pesées ;

2° Il ne peut même pas servir à suivre les variations de l'albumine chez un même sujet.

Dr R. Huguet.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Procès-verbal de la Séance du 13 juin 1891.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4, sous la présidence de M. le Dr Hospital, président.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente et son approbation, la parole est donnée à M. le Dr Pommerol, qui décrit une habitation gallo-romaine trouvée à Malintrat.

MM. Hospital et Bleynie profitent de cette circonstance pour montrer l'importance des dolmens, menhirs et autres monuments analogues, qui peuvent d'un jour à l'autre disparaître ou subir des mutilations regrettables, et dont il serait facile d'avoir des photographies et des mesures.

La séance est levée à 9 heurees 1/2.

Procès-verbal de la Séance du 11 juillet 1894.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Dr Hospital, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président communique une lettre du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relative à la 19e session des Sociétés des Beaux-Arts, qui coïncidera avec la réunion des Sociétés savantes en 1891.

M. P. Gautier a la parole pour présenter quelques observations à propos d'un récent ouvrage de M. Lacroix (du Muséum) sur *les Enclaves des Roches basaltiques*. Notamment des roches nouvelles pour le Plateau Central qui ont été découvertes.

Une analyse en sera faite par M. Gautier pour la *Revue*.

M. Rouchon présente un manuscrit de M. Boudet, un chapitre de l'Histoire d'Auvergne. — Renvoyé au Comité de publication.

M. Amé présente pour la *Revue* un Catalogue des chemins du Puy-de-Dôme. — Renvoyé au Comité de publication.

La séance est levée à 9 heures 1/2,

Ouvrages reçus :

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes;

Programme de la session des Sociétés savantes pour 1895;

Mémoires de l'Académie de Vaucluse;

Deux albums de statistique graphique.

T.

Digitized by Google

MÉLANGES.

EXCURSIONS AUX LACS D'AUVERGNE.

PREMIÈRE EXCURSION

Dimanche 20 mai.

Le temps est bien gris au départ de dimanche matin, des ondées alternent avec des coups de soleil bien ternes, et cependant personne ne manque à l'appel. A huit heures précises, deux grands breaks emportent trente excursionnistes, des dames bien déterminées malgré le mauvais temps, des professeurs, des alpinistes, des étudiants de nos Facultés, quelques baigneurs de Royat. Derrière nous, des landaus sont réservés à M. le recteur et Mme Micé, à M. Herbault, inspecteur d'Académie; à M. Pellet, doyen de la Faculté des sciences; à M. Lenoir, secrétaire de l'Académie et à Mme Lenoir, et à M. le docteur Girod qui, en bon capitaine, se tient à l'arrière avec son préparateur M. Gautier pour se porter sur les points intéressants et y grouper les excursionnistes.

La montée de Royat et de Ceyrat se fait par une belle éclaircie, les piétons suivent la coursière, écoutant le professeur qui parle des volcans dont on touche les scories et des belles plantes de montagne que l'on cueille autour de soi. Et soudain la bourrasque arrive et les voitures filent sous un vent de tempête, vers le lac d'Aydat. Mais nous montons et les nuages semblent moins épais et une bienfaisante éclaircie nous permet d'embrasser la vue ravissante du lac, formé par le barrage scoriacé d'une grande coulée de lave descendue des cratères égueulés du puy de la Vache et du puy de Lassolas sur le flanc desquels glissent les brumes légères.

Savez-vous le temps nécessaire pour faire parvenir de Clermont à Aydat une carte postale? Deux grandes journées!! Aussi sommes-nous arrivés à Aydat deux heures avant la lettre, mise à la poste vendredi soir, qui annonçait notre arrivée au maître d'hôtel!!! Donc à l'ouvrage : chacun travaille, on casse les œufs, on pelle les pommes de terre, on ouvre les caisses de conserve que, dans sa prévoyance de touriste habitué aux dures nécessités des voyages, notre fourrier, M. Gautier, a fait placer dans les caissons de nos voitures. Tout cela est très pittoresque et nous faisons le déjeuner le plus bariolé qui se puisse concevoir ; le vin est délicieux et le menu des plus plantureux.

Mais il faut partir, car la route s'étend longue pour arriver à six heures à Besse. Les nuages s'élèvent de plus en plus et c'est avec un

Digitized by Google

rayon de soleil que nous arrivons au pied du vieux château de Murols; déjà nous escaladons les murs en ruine, les vieilles tours démantelées, le donjon d'où la vue rayonne sur ce superbe pays. Le cratère du Tartaret avec ses coulées figées dans la vallée, le Saut de la Pucelle que la légende a rendu célèbre et que la science place parmi les curiosités géologiques de la région, enfin le beau lac qui sommeille bleu, avec ses îles vertes de buissons et d'arbres ensoleillés, nous charment et nous ravissent. C'est pleins de cette vue que nous roulons maintenant par la route suspendue qui, suivant le précipice, va rejoindre le plateau accidenté qui porte le massif des monts Dore. Enfin le clocher de Besse et son groupe de maisons trapues apparaît; six heures sonnent.

La réception de M. le Maire a été des plus cordiales. Tout était préparé pour nous recevoir et de grandes affiches, envoyées dans toutes les communes voisines, annonçaient la conférence du soir. M. Berthoule sait faire les honneurs de son pays avec une amabilité et une simplicité dont nous conservons tous le meilleur souvenir et nous le remercions de tout cœur de nous avoir procuré les moyens de visiter dans des conditions aussi favorables la région dont sa ville fortifiée est la capitale. Après cette longue marche, le dîner a été le bienvenu, plein d'entrain et d'humour, et à neuf heures nous gagnons le local du laboratoire pour assister à la conférence.

Nous félicitons M. Girod et M. Berthoule du local choisi par eux pour cette installation; la salle est vaste, bien aérée, éclairée par de grandes fenêtres, réunissant les conditions utiles pour les recherches microscopiques. Elle est bondée de monde : plus de deux cents personnes s'y pressent pour écouter le conférencier. De grands tableaux ornent les murs représentant les animaux les plus intéressants de la faune et l'appareil destiné aux projections est en place. S'il est facile à Clermont de réussir les projections à la lumière oxydrique, il ne faut pas croire qu'à Besse la chose soit aussi commode, il n'y a sur ce point ni gaz, ni oxygène; il a fallu emporter le nécessaire et le mettre en état de servir, aussi nous adressons nos félicitations à MM. Gautier, Pouchon et Bruyant qui ont, en un temps si court, présidé à une installation difficile et donné aux habitants de la région, un spectacle bien nouveau pour eux.

M. le Recteur ouvre la séance. Rappelant les précédentes excursions au cours desquelles on avait jeté les bases du laboratoire, il remercie M. le docteur Girod et M. Berthoule, les promoteurs de cette idée. Ce laboratoire, dans une situation admirablement choisie, en pleine région lacustre, sera le digne rival de celui de Plœn, la seule création analogue. La France possède bien des laboratoires maritimes et des plus somptueux, mais l'Allemagne seule encore peut offrir aux travail-

Digitized by Google

leurs qui s'intéressent à l'étude de la faune des eaux douces les ressources nécessaires. Et pourtant ces travailleurs sont nombreux. Qu'il suffise de citer les noms de MM. Richard, Eusebio, Robinet et bien d'autres, que M. le professeur Girod a poussés dans cette voie avec tant de succès. L'administration supérieure approuve cette création qui fait honneur et à la Faculté de Clermont et à la municipalité de Besse. Que cette œuvre vive, qu'elle prouve son utilité en donnant des résultats sérieux et, avec l'aide de l'Administration départementale et des municipalités voisines, sera créé le premier laboratoire français destiné aux recherches biologiques des eaux douces.

M. le Recteur cède ensuite la parole à M. le docteur Girod. Le professeur reprend l'étude de la région qu'on vient de parcourir, fixant l'attention sur les points intéressants, exposant dans un langage clair, animé, accessible à tous, les découvertes arides des chercheurs et des naturalistes. La structure géologique, la flore si remarquable de la région, les faunes naturelles des lacs et les faunes introduites par d'habiles pisciculteurs, tels que MM. Berthoule et Chauvassaignes, nous sont décrites dans leurs traits saillants. Des projections photographiques mettent tous les détails sous les yeux de l'auditeur, excitant encore l'attention par leur originalité, traduisant fidèlement la parole du professeur. C'est de toutes ces choses que les naturalistes doivent s'occuper dans le laboratoire qui est créé de ce jour et que le professeur baptise du nom de : *Station biologique des monts Dores.*

C'est sous le charme de cette conférence, si vivement applaudie par tous, qu'on se sépare, la mémoire pleine de souvenirs, prêts à continuer l'exploration de cette merveilleuse région des lacs.

Lundi 21 mai.

Le Pavin est certes le plus connu de nos lacs. Sans compter les discussions scientifiques auxquelles a donné lieu son origine, les légendes qui l'entourent, la beauté grandiose et même un peu sinistre de ses eaux vertes et de sa ceinture de forêts, le désignent en première ligne à l'attention des touristes. Le ciel gris nous fait voir ce lac sous son aspect le plus terrible avec sa teinte sombre et ses vagues soulevées par une forte brise.

Du Pavin, la route conduit directement au Chauvet. Ce lac aussi ne manque pas de grandeur. Tout était préparé pour nous y retenir longtemps. Les pêcheurs de M. Berthoule jetaient les filets et nous avons pu assister à la pêche si intéressante des truites et des perches du lac. On est émerveillé de voir ramener sur la rive ces superbes spécimens de la gent poissonnière quand on pense qu'avant l'arrivée de M. Berthoule, ce grand lac ne contenait que quelques maigres perches et des ablettes. Aujourd'hui, truites, ombres-chevaliers,

Digitized by Google

tanches, carpes, corregones, etc., y prospèrent et montrent ce qu'il est possible de faire des grands lacs voisins dont la faune est encore si réduite. Mais midi sonne et nous apprécions l'aimable hospitalité du propriétaire dans une salle du laboratoire de pisciculture établi sur la rive : les tables sont dressées et nous faisons connaissance avec la chair des poissons du lac, avec le jambon de la montagne et le gigot de Vassivière; toute la faune locale terrestre et aquatique se trouve ainsi mise sous les yeux... et sous les dents de l'assistance recueillie. Nous choquons les coupes de champagne à l'avenir de la station, à la santé du maire, à la vaillance des dames qui ont prêté leur concours pour le maniement des filets. Les élèves du laboratoire ont profité d'une belle après-midi pour donner quelques coups de filets fins et préparer de bonnes récoltes pour des recherches scientifiques.

Les breaks se remettent en route, et le chemin est merveilleux qui conduit au Mont-Dore, parmi les ravins, les grands bois où les sapins portent la barbe vénérable des lichens, les prismes de basalte éboulés. Nous saluons Latour où nous visitons les ruines du château et nous faisons sur le Mont-Dore, à travers les alternatives de brumes et de coups de soleil, une descente rapide et inoubliable; nous arrivons.

M. Chabory, conseiller général, maire du Mont-Dore, nous attendait et bientôt nous étions tous réunis, pleins d'entrain, autour de la table du dîner. Au dessert, M. Chabory a tenu, dans une improvisation chaleureuse, à porter la santé de ses hôtes et à donner aux naturalistes présents l'assurance de sa bienveillante protection pour le laboratoire de Besse. La *station biologique des monts Dores* est assurée de trouver eu lui un avocat puissant tant auprès du Conseil général qu'auprès de la municipalité du Mont-Dore. L'œuvre commencée doit être encouragée par tous et elle peut compter sur la cité balnéaire qui cherche à se montrer une station accomplie en tous points. M. le professeur Girod a remercié M. Chabory de ces précieuses assurances, ayant la conviction que le laboratoire de Besse rendra au point de vue scientifique et pratique de sérieux services à une région où de nombreux savants se réunissent chaque année et où les besoins croissants de la vie demandent à la pisciculture locale une source importante de revenus ; il y a à faire, beaucoup à faire, et les savants savent qu'en Auvergne les sciences naturelles ont toujours été en honneur.

Mardi, 22 mai.

Nous nous éveillons dans la brume, tous les coteaux et le massif du mont Dore sont enveloppés de vapeurs, et nous devons renoncer à escalader les pentes du Sancy.

Mais l'Établissement thermal est un lieu de pélerinage tout indiqué

Digitized by Google

car les transformations effectuées donnent à cette visite un intérêt de premier ordre. M. Chabory veut bien nous servir de guide et nous sommes heureux de pouvoir féliciter ceux qui ont contribué à doter la station de cette construction superbe où tout est traité de main de maître, où tout est prévu pour le confort et la cure des malades. Une source nouvelle a été découverte et nous prédisons à l'inauguration prochaine un éclat digne des sacrifices faits par M. Chabaud, le directeur de l'établissement, pour la réalisation de cette grande entreprise.

Cependant le ciel se découvre, notre caravane s'organise et, par le *Chemin des artistes*, nous montons dans la direction du Capucin. Peu à peu, le ciel s'éclaircit et le soleil devient un joyeux compagnon pour l'escalade du roc sur le flanc duquel se dresse, suppliant, le grand capucin de pierre agenouillé, coiffé de son capuchon de granit. Nous voici transformés en lézards, étalés sur le gazon, en plein soleil, savourant les paysages alpestres qui nous entourent, puisant à l'amphore de M. H. Sanitas la liqueur embaumée par la sève des sapins et par les nectars des fleurs de montagne!

La descente est rapide vers le Mont-Dore et l'estomac creusé par le grand air donne aux jambes une impatiente rapidité.

A deux heures, voyant que le ciel est décidément bleu et que tout nous invite à prolonger notre séjour dans cette charmante vallée, nous nous dirigeons vers la laiterie-fromagerie de M. Chabory, qui nous en fait les honneurs avec son amabilité ordinaire. Il nous fait assister à la transformation du lait en beurre et en fromages, et nous montre, coquettement rangés comme des livres dans une bibliothèque, les excellents produits que nous verrons ce soir sur notre table; puis il nous conduit chez « ses élèves » au groin rosé, blancs et propres comme des toutous de salon.

La propreté toute hollandaise de cet établissement vraiment modèle nous étonne un peu dans un pays ordinairement moins minutieux.

Cette visite achevée, nous gagnons le hameau de Rigolet-Bas, puis tantôt à travers champs, tantôt en suivant des chemins assez peu recommandables en cette saison, nous descendons à la cascade du Plat-à-Barbe, bien nommée, car elle a creusé en forme de cuvette le rocher ou elle tombe en écumant d'une hauteur de dix mètres environ. Plus bas, après avoir traversé de nouveaux champs, nous nous arrêtons devant la cascade de la Vernière, plus large que l'autre, mais haute seulement de sept à huit mètres. Enfin, toujours au milieu des près, nous arrivons à la Dordogne, qu'il faut traverser ici sur un tronc d'arbre assez peu solide; l'un de nous, pris de vertige, passe à califourchon. Enfin nous voilà sur la route de La Bourboule; une voiture à vapeur, roulant à toute vitesse, n'écrase heureusement personne, et nous arrivons sans encombre à la ville dont nous visitons rapidement

Digitized by Google

les Bains. Puis nous montons en voiture, et nous filons sous un véritable berceau de verdure jusqu'à Saint-Sauves qui, perché sur son rocher, fait vaguement penser à Murols. Nous revenons enfin par Murat-le-Quaire, non sans jouir d'un admirable coucher de soleil sur les montagnes de la Creuse et de la Corrèze, et nous voilà bientôt réunis autour d'un dîner auquel le déjeuner de ce matin n'a pu réussir à faire tort.

Mercredi 23 mai.

Il est six heures, la cloche du déjeuner nous appelle dans cette gaie salle à manger que le soleil éclaire de ses rayons. A six heures et demie nous nous mettons en route pour le Sancy. Dédaigneux des chemins battus, nous montons par des raccourcis, nous traversons des champs de neige et nous gagnons lentement le sommet, tout en cassant des pierres et en cueillant des fleurs. Malheureusement le ciel se couvre; partis du Mont-Dore par un beau soleil, nous arrivons au col par un brouillard intense qui ne permet pas de distinguer grand'chose. La cabane du col a été emportée cet hiver dans une tourmente de vent et de neige. Quand donc les propriétaires du Sancy se mettront-ils d'accord pour laisser le C. A. F. édifier le refuge qu'il leur propose depuis si longtemps? Le chemin est bien mauvais en ce moment, et c'est avec un soupir de soulagement qu'on atteint la croix plantée sur le sommet du pic le plus haut du centre de la France. La brume s'épaissit de plus en plus et ne nous laisse voir que les sommets du premier plan, Ferrand, Capucin, Gros et deux ou trois autres. La vue la plus intéressante, par ce temps de brouillard, est incontestablement la gourde de sève de sapin que notre aimable guide, M. Sanitas, fait circuler parmi nous, et dont la chaude liqueur nous réconforte instantanément. Nous redescendons alors gaiement vers l'hôtel de Paris où nous attend un bon repas, le dernier que nous faisons dans l'hospitalière maison de M. Léon Chabory.

La route qui, du Mont-Dore, se dirige vers Clermont est une des plus belles d'Auvergne ; on s'élève lentement, dominant peu à peu la vallée où s'étalent dispersés les hôtels et les villas, autour de l'Établissement thermal, et, dans le fond, comme un cirque gigantesque, les crêtes déchiquetées s'étagent jusqu'au point culminant du pic de Sancy. Cette masse du vieux volcan trachytique, violette au soleil couchant, avec ses bariolures de bandes neigeuses, soutenue d'une part par le puy de l'Angle et d'autre part par le dome du Capucin forme un cadre grandiose à la prairie verte que ferme le village. La route est bordée de sapins séculaires et partout des ruisselets bondissent parmi les fougères et les mousses humides. Nous quittons les voitures pour visiter le Saut-du-Loup, où tombe une cascade du haut

Digitized by Google

de la falaise basaltique, puis nous reprenons notre course vers le plateau. C'est là que repose le lac de Guéry, étalé au milieu des vastes pâturages où mugissent les troupeaux, où tintent les cloches alpestres des vaches brunes. Les hôtels ont leurs fenêtres closes, car la neige est trop proche encore. Le lac de Guéry, si intéressant pour le naturaliste parce qu'il contient les antiques représentants de l'ancienne flore cryptogamique de la région, sera bientôt modifié par de grands travaux. Une Société doit l'utiliser pour donner au Mont-Dore la force motrice, l'électricité, et les ressources multiples qu'on peut tirer de la puissance d'une chute d'eau artificielle ; c'est un projet arrêté dans ses grandes lignes et qui promet les plus sérieux avantages pour l'avenir de notre station thermale.

Nos voitures s'arrêtent au détour de la route, le décor brusquement est changé. En face de nous, la roche Tuilière et la roche Sanadoire se dressent comme les deux fûts de colonnes gigantesques, entre lesquels apparaît la vallée d'Orcival et plus loin la plaine que limite la chaîne des Puys. Nous jouissons de cette vue, étendus sur la pelouse, tandis que les géologues font retentir l'écho de la roche Sanadoire et brisent la pierre sonore, la phonolithe qu'utilisent les habitants du pays pour couvrir leurs maisons.

Le retour se fait par Orcival où nous visitons la vieille église romane et nous venons dîner au col de la Cime-des-Bois. Une promenade nous fait refaire connaissance avec les scories et les cônes volcaniques traversés au départ et nous saluons le puy de Dôme qui nous annonce la proximité de Clermont. Le soir tombe, nous nous engageons dans la gorge de Fontanas, traversons le village de Royat et touchons à Jaude où nous nous empressons autour du docteur Girod pour le remercier de nous avoir fait faire une excursion si belle et lui faisant promettre d'en diriger bientôt une nouvelle pour terminer l'exploration de cette région des lacs qui réserve au naturaliste et à l'amateur de pittoresque tant de merveilles.

DEUXIÈME EXCURSION.

Nos alpinistes, accompagnés de nombreux excursionnistes, viennent de faire dans nos montagnes la course dont nous avons donné le programme. C'était la réalisation de la promesse faite par le docteur Girod, au retour de son excursion de Besse. Il restait en effet une vaste région à visiter, et le professeur a tenu à mettre sous les yeux de tous l'importance que présente, pour le naturaliste, l'étude de ces lacs si nombreux, sur un point si peu étendu.

De Clermont à Bort, la route est superbe, dominant la plaine immense de la Limagne, avec ses pentes roides que le chemin de fer

Digitized by Google

escalade parmi les tranchées et les tunnels. A Bort commence l'excursion proprement dite, et le souvenir d'une route sauvage et pittoresque, flanquée de cascades d'orgues basaltiques, de rochers déchiquetés par le temps, reste présent à ceux qui, dans le lourd véhicule, orné de drapeaux tricolores, ont suivi la longue côte qui s'élève parmi ces curiosités naturelles. Mais déjà le lac de la Crégut apparaît, perdu dans les hauts sapins centenaires, miroir étincelant qui reflète le feuillage noir des arbres de ses rives, et plus loin, aussi sauvage, mais plus petit, le lac de l'Espialade dort sous les conifères. Il n'y a point de barque pour visiter ces lacs, car le poisson qui se nourrit des graines des arbres résineux n'est pas bon pour la table. Et la marche en avant se poursuit ; le temps est brumeux et de larges averses viennent par intervalles balayer la route !

A trois heures, nous atteignons le domaine de la Boursouleyre, où la famille Boyer nous réservait le plus cordial accueil. Un goûter charmant fait oublier les heures brumeuses du matin, et, tout dispos, nous partons pour le lac de la Landie, caché derrière la petite forêt de hêtres qui nous environne. Bientôt le bateau nous emporte et les filets du docteur Girod accumulent dans les bocaux les milliers d'êtres microscopiques destinés à son laboratoire. Cette pêche d'un nouveau genre a bien son agrément... mais, malheureusement, les pièces prises sont d'une exiguité telle que les profanes préféreraient quelques livres des belles carpes qui passent à portée des avirons ! Mais l'orage gronde et nous gagnons à la hâte un refuge pour éviter la rafale.

De l'autre côté de la vallée s'étale le lac des Esclauses, avec ses îles flottantes qui portent des arbres élevés. Les plus intrépides escaladent la prairie criblée de narses et de fondrières, pour visiter cette immense nappe d'eau, si curieuse par la disposition de ces îles. Réunion à huit heures du soir à Egliseneuve où, autour de la bonne table du père Rahon, on prépare des forces nouvelles pour le lendemain.

La corne sonne le réveil à cinq heures ; on part à cinq heures et demie pour la Godivelle, suivant le sentier qui serpente sur les pelouses fleuries de la montagne. Le lac supérieur est un cratère-lac, cratère d'ancien volcan, rempli d'une eau limpide ; le soleil vient nous consoler des brumes du matin, et nous descendons au coquet village qui s'étale sur la rive du lac inférieur. Le vin blanc de l'hôtel du Lac est délicieux et l'hôtelier est charmant. Il met à notre disposition son bateau pour les pêches scientifiques et nous fait assister à un coup de filet qui nous apporte dix superbes perches destinées à notre déjeuner et que nous emportons avec nous. Car il faut partir pour Compains où nous nous reposerons à midi pour casser la croûte. A deux

Digitized by Google

heures, nous arrivons au pied de Montcineyre, la montagne de cendre, qui domine le plus ravissant lac volcanique, vaste cœur de carte à jouer où se reflète la forêt de hêtre qui couvre le volcan. D'un monticule voisin nous découvrons le lac de Bourdouse et nous nous engageons sur la pente de bruyères qui conduit au volcan de Montchalme. C'est là, dans la forêt, que s'ouvre le creux de Soucy, mais nous ne pouvons pratiquer une descente, car la nuit approche et nous devons songer au retour. C'est au pied du Montchalme que nous retrouvons le Pavin, c'est-à-dire la route de Besse. M. Berthoule nous attendait à l'entrée de sa ville et l'hospitalité qu'il nous a offerte a été des plus charmantes. Déjà il était venu nous saluer à la Landie, nous offrant les câbles et les hommes nécessaires pour la descente au Soucy. Aussi, dans un dîner plein de franche cordialité, nous avons bu à la santé du maire, qui s'intéresse si vivement à notre science régionale et qui va doter sa ville de l'électricité et de ses applications les plus nouvelles.

Il était minuit quand nous lui avons adressé, avec nos remerciements, nos meilleurs au revoir.

Au réveil, le soleil avait voulu nous donner des jambes et il a été notre fidèle compagnon pendant l'escalade du Sancy. C'est en effet par cette voie que, partis de Besse, nous avons atteint le Mont-Dore. C'était une occasion nouvelle de mettre à contribution la bonté si grande du docteur Chabory et de visiter le palais thermal, dont nous avons déjà fait la description. A dix heures du soir nous rentrons à Clermont, rapportant de cette longue promenade de bons souvenirs et songeant déjà à organiser de ce côté un des voyages que le Club Alpin dirigera en Auvergne dans un avenir très prochain.

N. B.

Digitized by Google

NOS COMPATRIOTES : M. DE NOLHAC.

—

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Séance du vendredi 27 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. PAUL MEYER, PRÉSIDENT.

L'Académie approuve l'application, aux fouilles de Délos, d'une somme de 3,000 francs destinée d'abord aux fouilles de Delphes, et qui ne peut être employée cette année.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre un rapport de M. Longnon.

La séance redevient publique.

« *Le Virgile du Vatican.* » — M. de Nolhac, conservateur du Musée national de Versailles, fait part à l'Académie de la méthode qu'il a employée pour une restitution idéale du célèbre *Virgile du Vatican.* Ce manuscrit extrêmement fragmentaire, qu'on suppose du quatrième ou du cinquième siècle, contient à peine le sixième de l'œuvre de Virgile, en morceaux répartis entre Géorgiques III, 1, et Enéide XI, 895, et se compose de 75 feuillets détachés les uns des autres, illustrés de 50 miniatures d'une grande importance archéologique.

Après avoir démontré que les peintres qui ont travaillé aux miniatures sont au nombre de trois, s'appuyant surtout sur les empreintes laissées par des peintures perdues sur les feuillets conservés, M. de Nolhac propose la restitution presque certaine du contenu de 115 feuillets illustrés de 80 peintures, dont il peut désigner presque toujours les sujets.

Des calculs que permettent d'établir ces restitutions laissent penser que le *Virgile du Vatican,* quand il est sorti de la boutique du libraire, comptait environ 420 feuillets et 245 peintures.

On peut voir dans cette beauté exceptionnelle du manuscrit un argument nouveau en faveur de l'opinion qui se refuse à attribuer la conception d'une œuvre d'art aussi considérable aux bas temps de l'empire romain, et qui voit dans ces miniatures des reproductions d'originaux peut-être de beaucoup antérieurs.

Des observations sont échangées au sujet de cette lecture entre MM. Paul Meyer, Léopold Delisle, Boissier, Perrot, Maspero et de Nolhac.

(*Journal des Débats.*)

Digitized by Google

L'ÉGLISE D'ORCIVAL

D'après l'*Histoire d'un sanctuaire d'Auvergne. Notre-Dame d'Orcival.* Société de Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie. 1894.

—

Le savant modeste qui a composé ce petit guide pieux a su en faire en même temps un excellent livre d'histoire, bien écrit et sagement documenté. C'est à ce titre que nous le signalons à nos lecteurs, et ne pouvant citer tous les chapitres qui mériteraient de l'être, nous avons choisi cette description de l'église qui nous a paru traitée de main de maître.

A côté de l'église du Port, de celles d'Issoire et de Saint-Nectaire, l'église d'Orcival a toujours attiré l'attention des archéologues et des artistes. Inférieure sans doute à bien des égards aux églises que nous venons de nommer, elle se recommande cependant par des mérites qui lui sont propres et qu'on chercherait vainement chez les autres.

Fut-elle construite par les moines de la Chaise-Dieu, qui eurent de bonne heure un prieuré à Orcival ? l'auteur le suppose, et la supposition n'a rien d'improbable : ces moines constructeurs allaient bien plus loin encore porter leur art délicat et savant, et nous savons que ce sont des moines de la Chaise-Dieu qui construisirent en Saintonge les églises de Saint-Gemme et de Parthenay-le-Vieux. L'auteur suppose encore que cette église d'Orcival fut construite à la fin du XII^e^ siècle, et finie peut-être au commencement du XIII^e^ : nous devons reconnaître que rien ne s'oppose à ce qu'on adopte cette date, et que bien des motifs nous y invitent.

On ignore naturellement le nom de l'architecte, mais la légende raconte que dans l'étroit vallon où se cache le village, il cherchait en vain un espace suffisamment vaste pour y construire le bâtiment projeté. Un des ouvriers jette son marteau au hasard, pour que la Vierge le dirige et choisisse elle-même l'emplacement de son sanctuaire. Or, où le marteau tomba, le sol bossué descendait rapidement vers la rivière. Le maître d'œuvre s'ingénia quand même. « Du côté où » devait se trouver l'abside, on détourna le cours du ruisseau pour » gagner quelques mètres de terrain. Du côté opposé, on attaqua réso- » lument la montagne ; et grâce au nombre de bras mûs par l'enthou- » siasme de la foi on eut bientôt nivelé un vaste rectangle sur lequel » l'architecte put tracer son plan. »

Il est probable cependant qu'il ne put l'exécuter tel qu'il l'avait conçu, puisque les nefs n'ont que quatre travées, alors que dans le style roman auvergnat le nombre des travées est toujours impair.

Digitized by Google

« On pourrait donc croire que l'église d'Orcival a été construite » suivant des proportions fausses ; que l'harmonie des lignes architecturales, seule expression du beau dans notre style, a été troublée, » et que nous n'avons pas véritablement une œuvre d'art. C'est un » peu vrai pour l'extérieur : quand le regard embrasse tout le profil » de l'édifice, il est un peu choqué par l'écourtement des nefs. Mais à » l'intérieur le défaut est complétement dissimulé : le visiteur qui se » place sous l'arceau central de la tribune ou sous l'arc triomphal du » sanctuaire, les deux points d'où l'on peut avoir la perspective » complète d'un monument et apprécier ses proportions, se trouve » pleinement satisfait ; et là, comme à Issoire, il peut recevoir par la » vue une impression d'harmonie qui n'est pas sans analogie avec celle » d'une belle page de musique bien exécutée. Il est certain que l'artiste a résolu ici un problème qui nous a toujours paru difficile. »

La disposition de l'église n'a pas permis de placer la porte principale dans le prolongement de la nef, mais les deux portes latérales qui terminent les bras du transept forment une combinaison plutôt heureuse, bien qu'assez rare.

« Une tradition populaire affirme que les doubles vantaux des » trois portes sont en bois de cèdre rapporté d'Orient à l'époque des » Croisades. Plusieurs caractères indiquent l'antiquité de ces portes » et leur assignent le même âge que celui de l'église. Les ais, formés » de bois refendu, sont travaillés au ciseau ou à la gouge, ce qui » accuse une époque antérieure au XIII^e^ siècle. Les pentures à branches » tantôt volutées et tantôt rectilignes, quelquefois terminées par des » têtes humaines, et toujours fixées aux vantaux par des clous à tête » carrée présentent les caractères d'un travail de ferronnerie du » XII^e^ siècle. Sous les ferrures se voient encore des lamelles de peau » indiquant que les portes entières en ont été recouvertes. Quant à la » nature du bois, il est difficile de se prononcer à cause de l'épaisse » couche de peinture qui le recouvre; il paraît pourtant d'essence « résineuse. »

L'auteur décrit ensuite le clocher octogonal à deux étages qui s'élève au-dessus de la croisée du transept. Il a eu la bonne fortune de découvrir un document qui assigne à ce clocher la date de 1492. Cette découverte a son importance, M. Mallay ayant classé le clocher d'Orcival parmi les rares clochers de l'époque romane qui nous aient été conservés.

Il signale aussi les retouches malheureuses qui ont défiguré les toitures de l'abside ; les chapelles ou absidioles et le déambulatoire, couverts à la fois par une même toiture ; et il fait remarquer très judicieusement que « la toiture, au lieu de s'arrêter aux appuis des » fenêtres du sanctuaire, s'élevant jusqu'à mi-hauteur de ces fenêtres,

Digitized by Google

» il en résulte qu'au lieu de trois étages de toitures, il n'en reste plus » que deux, ce qui rompt l'harmonie ; il en résulte, en second lieu, » que les fenêtres du sanctuaire, vues de l'extérieur, paraissent trop » basses de moitié ; il en résulte enfin la disparition de ces petits » pignons, surmontés de croix en guise d'antéfixes et décorés d'in- » crustations de diverses couleurs, qui sont d'un effet si gracieuse- » ment décoratif. »

Tout ceci est très exact, et témoigne chez l'auteur, d'un sentiment exquis des beautés de notre art roman. Nous passons à regret sur les pages suivantes qui contiennent la description très précise et très détaillée des parties extérieures de l'édifice. Il n'y a rien là d'ailleurs qu'on ne puisse voir au Port ou ailleurs. L'intérieur de l'édifice au contraire se recommande par un mélange de grâce et de majesté qu'aucune autre église ne présente au même degré.

Laissons la parole à notre auteur :

» A l'intérieur, règne, dans tout l'édifice, l'aspect majestueux d'une » œuvre de grande allure. On sent que le temps des tâtonnements est » passé, que l'architecte est sûr de lui-même, qu'il manie les lois » de la statique avec aisance. Il n'y a plus ici de ces membres épais » et trapus qui semblent faire effort pour soutenir le poids qui leur » est confié. Les piliers et colonnes s'élancent avec assurance, pour » recevoir la part qui leur revient dans la distribution de la charge » totale. Les voûtes et les arceaux tracés sur large diamètre n'ont pas » l'air de se défier de leurs appuis. La coupole, sur plan participant » du cercle et de l'octogone, sent bien un peu la complication ; mais » elle n'en est pas moins assise avec assurance sur ses quatre arcs » doubleaux en forme d'arc de triomphe. Le sanctuaire, avec son » hémicycle de colonnes monocylindriques nous paraît d'une perfec- » tion qui n'a été atteinte nulle part ailleurs : sa perspective large, » dégagée, aérienne, nous semble pleinement satisfaire à toutes les » lois de l'optique. »

Ce n'est pas par la qualité des sculptures que se distinguent nos églises romanes d'Auvergne : il faut avouer leur pauvreté à cet égard. Si les chapiteaux à feuillages ont gardé les proportions élégantes des chapiteaux antiques, et si le modèle en est encore assez fin et délicat, par contre les chapiteaux à personnages attristent l'œil par une plastique grossière. Vus à distance, ils conservent les bonnes proportions architecturales, mais sitôt qu'on regarde de près les affreux bonshommes qui les couvrent, on se demande comment des archéologues de talent ont pu en parler avec indulgence. Leur intérêt nous semble plutôt historique qu'esthétique; ils nous racontent les mœurs et les idées du temps et à ce point de vue ils méritent sans doute d'être soigneusement étudiés. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans tous les

Digitized by Google

[illegible] chapiteaux [illegible]
[illegible]
[illegible]

« Sur un chapiteau [illegible] de la grande porte, l'artiste a repré-
» senté une sorte d'apologue [illegible] l'amour désordonné
» des richesses. Un personnage [illegible] suspendu à son cou, non,
» comme [illegible] mais une bourse
» [illegible] de l'or, un démon,
» dont le corps [illegible] allongée, semblable à
» celle d'un requin [illegible] dans les épaules les dents
» de sa fourche. [illegible], comme on lit aisément
» sur le tailloir. [illegible] des yeux [illegible] et serre convulsivement [illegible]
» [illegible] contre son cœur le trésor qui le damne.
» Cette [illegible] infligée à l'avarice par nos artistes chrétiens [illegible]
» pas rare : on a trouvé sur les chapiteaux de Saint-Julien de [illegible]
» de Notre-Dame-du-Port, d'Ennezat, et de bien d'autres [illegible]
» vice ainsi poursuivi était l'avarice sous sa forme la plus [illegible]
» celle de l'usure, comme il ressort du chapiteau d'Ennezat [illegible]
» on lit : *Quando usuram accepisti, opera mea fecisti.* [illegible]
» pratiqué l'usure, tu as fait mon œuvre, paroles [illegible]
» adresser à l'usurier par le diable qui l'entraîne [illegible]
» autre face de notre chapiteau est représentée [illegible]
» pomme entre ses mains et un panier à ses p[illegible]
» tête un serpent se profile en volute et vien[illegible]
» du menton. C'est évidemment Eve suc[illegible]
» cueillir le fruit de l'arbre de la science [illegible]
» troisième face est un homme dans l'at[illegible]
» naturel d'y voir Adam après la ch[illegible]

L'ouvrage contient encore bien d[illegible]
le mur en pierre de tailles orné de [illegible]
sur les tapisseries dont était tend[illegible]
en 1657 par le chanoine Dessa[illegible]
maître tapissier de Fontchar[illegible]
les tombeaux couchés dans [illegible]
développe sous le chœur [illegible]
En un mot l'église d'[illegible]
compétent, et nous [illegible]
monographie aus[illegible]

[illegible]erie devait
[illegible] elle éclata
[illegible]les pivots de
[illegible]n et d'Auver-
[illegible]ac et de Rodez,
[illegible]un des membres
[illegible]instrument prin-
Charles VII, ac-
[illegible]I, de son ministre
[illegible]stophe d'Harcourt,
[illegible]fond du Languedoc
[illegible]e près de 5,000 hom-
[illegible] cette place, près de
refuges ; y fortifier ses
[illegible]inces, au moment où ils
[illegible]aux rebelles ; déjouer les
[illegible]ac, ennemi juré de d'Har-
[illegible]que de Clermont, qui venait

[illegible] *Prélude de la Praguerie*, 1437. (*Annales*

Digitized by Google

N° 555. — « Terrier de la baronnie d'Aurelle (probabl. Auzelle), diocèse de Riom, de feudo domini de Canilhiaco. » — XIII^e siècle ; parch., 9 feuillets.

N° 1695. — « Recognitiones castri et mandamenti de Aurella facte magnifico... domino Ludovico de Belloforti, comiti Alesti, dominoque marquetiatu de Canilhaco », 1425. — XV^e siècle ; parch.

N° 2355. — Obituaire du monastère de Montsalvy (Cantal) ; fol. 62.

N° 2356. — « Missale monasticum secundum usum ecclesiæ Claromontensis » cum calendario. — XV^e siècle ; parch., 368 feuillets.

N° 5308. — Catalogue de la Bibliothèque de Clermont-Ferrand, 1818-1821. — XIX^e siècle ; pap., 399 feuillets.

N° 5346. — Catalogue des livres composant la bibliothèque du Collège de la ville de Riom, 1822. — XIX^e siècle ; pap., 38 feuillets.

N° 6427. — Catalogue des livres de la bibliothèque du Collège de Saint-Flour, 1818. — XIX^e siècle ; pap., 8 feuillets.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

D^r PAUL GIROD.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. MONT-LOUIS, rue Barbançon.

Digitized by Google

VILLANDRANDO ET LES ÉCORCHEURS

A SAINT-FLOUR.

I.

LES COMPAGNIES DE ROUTIERS DANS LE PAYS DE SAINT-FLOUR, DE 1420 A 1427.

J'ai raconté ailleurs (1) comment la Praguerie devait éclater en 1437, trois ans avant l'époque où elle éclata réellement; comment Saint-Flour était l'un des pivots de la conjuration dont Charles, duc de Bourbon et d'Auvergne, fut la tête, Jean VI comte d'Armagnac et de Rodez, vicomte suzerain de Carlat et de Murat, l'un des membres les plus entreprenants, et Villandrando l'instrument principal. On a vu dans cette étude le roi Charles VII, accompagné du Dauphin, le futur Louis XI, de son ministre et favori Charles d'Anjou, et de Christophe d'Harcourt, marcher soudain et rapidement du fond du Languedoc sur Saint-Flour, avec une armée de près de 5,000 hommes, entrer le 14 mai 1437 dans cette place, près de laquelle Villandrando avait ses refuges; y fortifier ses partisans; intimider ceux des princes, au moment où ils se préparaient à livrer la ville aux rebelles; déjouer les manœuvres de Jean d'Armagnac, ennemi juré de d'Harcourt et de Martin Gouge, évêque de Clermont, qui venait

(1) *Charles VII à Saint-Flour et le Prélude de la Praguerie*, 1437. (*Annales du Midi*, Juillet 1894.)

Digitized by Google

de prendre les armes pour lui couper le chemin; n'en partir, au bout d'une semaine, que pour aller offrir la bataille au Castillan, près de Montmarault (Allier), sur les terres du duc Charles; déconcerter ses adversaires par une célérité, une vigueur inattendues, et déjouer finalement, dès sa naissance, le complot ourdi, au conciliabule d'Angers, par les ducs de Bourbon, d'Alençon, le roi de Sicile et les autres mécontents.

Quel concours de circonstances avait amené le plus célèbre aventurier du siècle à prendre pied dans les Montagnes, aux portes de Saint-Flour; quels rapports il eut avec la capitale de la province et comment il se conduisit, c'est ce qui nous reste à demander aux contemporains. L'apport de faits inconnus et de justifications inédites sera mon excuse auprès des curieux.

Mais comme l'expédition de Charles VII et la présence de Villandrando dans le pays ne sont qu'une résultante de la crise des routiers, il n'est pas inutile de donner d'abord un aperçu de ce que fut cette crise dans la partie des Montagnes qui nous occupe. Un aperçu, car nous ne prendrons guère ici pour guide que les registres des consuls de Saint-Flour; et, s'ils sont un mémento très sûr, ils ne peuvent permettre de tracer autre chose que des lignes partielles. Encore laisserons-nous de côté la période, terrible pour le pays, qui s'est écoulée entre 1405 et la fin du règne de Charles VI. C'est celle de la guerre des Armagnacs et des Bourguignons, figurée sur place par la guerre entre le comte d'Armagnac, chef de sa faction, et les vicomtes de Murat qui avaient coiffé jusqu'aux oreilles le chaperon bleu de Bourgogne; chacun ayant ses partisans dans Saint-Flour. Cette autre crise mérite une étude particulière (1).

(1) J'ai contrôlé ma lecture des textes romans, sur lesquels ce travail s'appuie, par celle de M. Antoine Thomas, professeur de philologie à la Sorbonne, et n'ai pas besoin d'ajouter que, toutes les fois qu'elles n'ont pas été conformes, c'est à celle de ce véritable savant que je me suis conformé.

Digitized by Google

Nous sommes au lendemain du meurtre de Jean-sans-Peur (10 septembre 1419). L'Auvergne était sur le pont de Montereau. La dame de Giat (1), la maîtresse du duc de Bourgogne, l'a décidé à se rendre à l'entrevue ; Charles de Bourbon, alors comte de Clermont, depuis duc d'Auvergne, et Pierre de Giat l'accompagnent; Guillaume Le Bouteiller a donné son coup de hache ; on sait le rôle accessoire de Georges de la Trémoille, comte d'Auvergne et de Boulogne par sa femme. La maison de Bourgogne est dans les bras de l'Angleterre ; elle vient de faire signer, le 21 mai 1420, par Charles VII, le honteux traité de Troyes, par lequel Henri V est reconnu régent et même héritier du royaume de France. Bourguignons et Anglais, c'est tout un. Jamais armée bourguignonne proprement dite ne s'avança si près de Saint-Flour qu'au mois de juin 1420.

Deux mille Bourguignons, sous le commandement du seigneur de Celleneuve (2), après avoir assailli la ville du Puy par plusieurs côtés (3), puis livré, et non moins vainement, plusieurs furieux assauts à Mende (4), marchaient sur Saint-Flour, entre le 15 et le 20 juin 1420, espérant y être plus heureux. A moitié chemin, ils s'emparèrent de Serverette. Bernard d'Armagnac, vicomte de Carlat en partie, frère puîné du comte Jean IV, celui qu'on appelait « le Cadet » dans le pays pour le distinguer de leur père, le tragique connétable Bernard, vint les assiéger avec quelques bannerets du Rouergue, du Gévaudan, du Velay et de la Haute-Auvergne (5). Le 22

(1) Giat, Puy-de-Dôme, arr. de Riom. La résidence principale des de Giat, en Auvergne, était Châteaugay, entre Riom et Clermont.

(2) *Reg. de* 1419, *fol.* 31, *verso.*

(3) « *Assaulat.* » (*Reg. de* 1419 1420, *fol.* 23.) La nouvelle en parvint le 19 juin à Saint-Flour. Les consuls envoyèrent Robert Borlière au roi pour en avoir confirmation.

(4) « *Très grans assaultz.* » (*Ibid.*, *fol.* 23, *verso.*) La nouvelle parvint à Saint-Flour le 20 juin. Envoi la nuit d'un émissaire à Mende.

(5) *Méme reg.*, *fol.* 24. Serverette, chef-lieu de canton arrondissement de Marvéjols (Lozère).

Digitized by Google

juin, il demandait aux consuls de Saint-Flour des secours en hommes et en vivres ; ceux-ci lui envoyèrent des vivres et lui refusèrent les hommes parce qu'ils leur étaient nécessaires pour se garder des Bourguignons. Si le pays n'eut pas à souffrir des Bourguignons refoulés par Bernard il eut à pâtir singulièrement des Armagnacs eux-mêmes.

Au retour de l'expédition de Serverette, plusieurs des compagnies de Bernard restèrent sur les champs aux environs de la capitale. Ils furent un tel danger pour elle que l'évêque autorisa les consuls à exiger le guet des prêtres, qui prirent en effet les armes sur les remparts (5 septembre) (1). Deux jours après, une de ces compagnies et son capitaine Mondon de Ségur « *eront environ Saint-Flour a très grant nombre et faziont finar los hostals dels habitans de S. Flor.* (2). Le 12 juillet suivant, Beton de Roquemaurel, « capitaine d'une route de gens d'armes du Cadet », commettait les mêmes abus et les consuls l'amadouaient par les mêmes présents (3).

Aux causes générales de désordre vint s'ajouter, en 1423, une guerre locale née de l'ouverture de la succession de Jeanne d'Auvergne, dite de Boulogne, veuve en premières noces de Jean de Berry (4). Remariée à Aigueperse, cinq mois après la mort du duc, avec le brillant Georges de la Trémoille (novembre 1416), à qui elle avait donné le comté d'Auvergne par contrat, pour le cas où il lui survivrait, elle s'était presqu'aussitôt brouillée avec lui ; et, reportant ses préférences sur son propre sang, elle avait non-seulement institué sa tante bretonne Marie d'Auvergne, dame de Montgâcon, femme de Bertrand V de La Tour, pour seule et universelle héritière, mais elle l'avait de son vivant mise en possession du comté d'Auver-

(1) *Reg. de* 1419-1420, *fol.* 32, *verso.* La ville lui envoie des présents.
(2) *Même reg. Finar*, financer.
(3) *Reg. de* 1420-1421, *fol.* 24.
(4) Baluze. *Hist. générale de la mais. d'Auv.* t. I, 153.

Digitized by Google

gne, par acte passé à Pontgibaud le 12 octobre 1418, ne doutant pas qu'après sa mort son époux serait peu commode à contraindre. Elle mourut à la fin de 1422 ou au mois de janvier 1423. La Trémoille mit des garnisons dans les châteaux du comté, et alors commença, entre les prétendants, une guerre mêlée de procès qui ne se terminèrent que vingt ans plus tard par le mariage de Bernard VII de La Tour, petit-fils de Marie, avec Louise de La Trémoille, fille de Georges. Quant au duché d'Auvergne, il s'éleva aussi une contestation dès la mort de son apanagiste, Jean de Berry (15 juin 1416), entre le roi excipant du droit de retour des apanages et les Bourbons; Jean 1er de Bourbon et sa femme Marie de Berry, fille du duc Jean, se prévalant de la donation du duché faite à cette dernière en 1400, lors de son mariage sous les splendides tentures de la cour de l'hôtel de Nesle. Le comté n'avait aucune dépendance en Haute-Auvergne, mais les quelques lieues qui le séparaient des Montagnes n'étaient rien pour les bandes de gens de guerre mises sur pied par les concurrents. Le duché avait au contraire un assez grand nombre de fiefs dans le Haut-pays et les hommages y relevaient de lui directement.

Le dimanche 16 mai 1423, une grande troupe de Basques, à la solde de je ne sais qui au juste, venait camper dans les villages autour de Saint-Flour. Amaury de Sévérac, maréchal de France, accourut; il couchait, le 18 au soir, à Saint-Flour et, devant lui ou avec lui, les Basques vidaient le pays dès le lendemain (1). Le maréchal descendit en Basse-Auvergne pour vider la querelle du comté au nom du roi, qui soutenait les droits de Marie d'Au-

(1) « Lo dimenge XVIe jorn de may (1423) foront loghatz los *Bisquahis* a tres grand nombre environ Saint Flor : et per la trucio et garda de la viala fo mes Gaspari la trompeta et Benezeigt Alayssas a la torre dels Laxs et y demoreront lo dimenge, lo lus, lo mars et lo mecres seguens. (*Reg. de* 1423, *fol.* 32, *verso.*) — 18 may : « Venc ayssi a jaguda M. Amalric de Sivayrat, marechal de Fransa. » (*Ibid.*, *fol.* 35.)

Digitized by Google

vergne. De concert avec le sénéchal d'Auvergne, il convoqua les trois États de toute la province à Issoire, pour le samedi 11 juillet, et leur demanda 12,000 écus « *per* » *conquistar lo fait de la conté d'Auvergne et oltra fayre* » *alcunas aliensas am las gens de gleysa, nobles et bas* » *pays d'Auvergne et altres environ* », et cela fait il s'achemina par le Berry sur la Bourgogne, vers Crevant, où il fut battu par l'armée anglo-bourguignonne (1er juillet). Poton de Saintrailles et 400 gentilshommes furent du nombre des prisonniers.

Six jours de discussions ne purent mettre les députés d'accord dans la session d'Issoire, où Saint-Flour se fit représenter par un de ses consuls, Pierre Poulon, et par Jean Chavagnac; l'assemblée fut prorogée au mardi suivant, à Clermont (1). Le Conseil des Jurats, estimant que cette querelle l'intéressait peu, chargea un sanflorain, Jacques Vergne (*Verni*), de porter à l'assemblée de Clermont son refus de participer au subside (2). Le maréchal laissa présider ces Etats du 17 juillet, à Clermont, par le séné-

(1) *Même reg., fol.* 36. — « Et per so que aqui besonha non pres final conclusio fos remeza al mars apres venent a Clarmont... et vaqueront VII jours. »

(2) *Même reg., même fol.* — Les commissaires royaux revinrent sur cette question et insistèrent, dans une assemblée des Montagnes tenue à Pierrefort, le 6 décembre suivant : « Lo sapte a IIIIe de décembre (1423) venc ayssi M. Johan de la Brossa mandats venir à ayssi, per anar a la jornada manda da tener lo jorn de Saint-Nicholau a Peyrafort par M. lo bailliou, ont deviont esser los d'Aorlhac per veser si se poyria penre alcun bon appointament sur lo fait dels setges del baillatge et sur lo fait de la talha *de la comté d'Auvergne* et altras besonhas; et lo lus VI, lodit M. J. de la B., ensemble Sœn. P. Polo cossol, Charvo et S. Champanhac aneront a ladita jornada. » *(Reg.*, 1423, *fol.* 49, *verso.)*

Il y avait aussi campagne à faire pour récupérer le duché d'Auvergne, tenu par Marie de Berry : « Lo sapte a XXVI de febrer (1424), los ssers coss, P. Polo et Ph. Moreyras, aneront à Montbalat (Montvalat près Chaudesaigues, résidence de Louis de Montvalat, bailli des Mont.) parlar a M. lo bailliou [que] li plagues de escrire a Poictiers al advocat et procureur del Rey sur lo fait de la causa del setge del bailliatge... Item de escrire à M. de Clarmont, M. lo maréchal de Fransa et senechal d'Auvergne sur lo fait de la talha domandada *per la conqueste de la duchié d'Auvergne, etc.* (*Reg. de* 1423-1424, *fol.* 52). La ville chargea d'une mission de même nature ceux de ses députés envoyés aux Etats généraux tenus à Celles en Berry, le 10 mars suivant. (*Ibid. et fol.* 55, *verso et* 61.)

Digitized by Google

chal d'Auvergne et le sire de La Tour, dont les intérêts étaient directement en jeu.

Plusieurs compagnies de gens de guerre, notamment celle de Guillot d'Estaing, compatriote et parent de Sévérac, étaient passées sous les murs de Saint-Flour au mois de juin, ralliant l'armée du maréchal (1). Les débris de ses troupes débandées y reparurent. La compagnie du bâtard de Culan (Berry) s'y rattrapait, par le pillage, d'une solde impayée, à la fin de l'automne et brigandait de telle sorte entre Saint-Flour et Clermont, que les consuls de la première de ces villes n'osèrent se rendre à une assemblée des États convoqués dans la seconde pour le 27 octobre 1423, par la crainte des gendarmes de Culan (2).

Si l'affaire du comté d'Auvergne touchait médiocrement le Haut-Pays, il n'en était pas de même de la question des gens de guerre, dont les bandes sillonnaient sans cesse la contrée, se payant sur le dos des habitants des gages qui ne venaient jamais ou ne venaient jamais à temps. Avec leur sens pratique, les députés des trois castes s'accordèrent à trouver un expédient. Au retour de l'assemblée d'Issoire, ils se réunirent à Saint-Flour, le vendredi 16 juillet, sous la présidence du bailli des Montagnes, Jean Seaume. Les députés de la prévôté d'Aurillac proposèrent de traiter avec quelque grand seigneur, assez puissant pour les défendre à la fois des routiers et des Anglais. Ils lui paieraient, par abonnement, une finance à débattre (3). Les députés des trois autres prévôtés, Saint-Flour,

(1) Guillot d'Estaing, « capitaine de gens d'armas », passa à Saint-Flour le 19 juin, et y reçut présents et bon accueil. (*Reg.* 1423, *fol.* 35, *verso.*) Il avait fait le siège de Béziers avec le comte Jean IV d'Armagnac en 1421, et c'était lui qui avait négocié la capitulation avec le comte de Foix. (*Et. hist. sur le Rouergue*, II, 287. De Gaujal.) Il devint peu après sénéchal du Rouergue.

(2) « No lay auzeront anar (à Clermont) per doble de las gens d'armas del bastars de Culant que rauberont tot. » (*Reg. de* 1423, 27 *oct.*, *fol.* 40, *verso.*)

(3) « Lo venres xvie jour de julhet mons. lo baillious venc a la jornada de Yssoyre ayssi per tener una altra jornada dodit jorn ayssi out eront mandatz venir las gens del tres estatz dels prévostatges de las Montanhas ; et fos dit per los d'Orlhagues que,

Digitized by Google

Langeac, Blesle, adoptèrent la mesure en principe; on renvoya la décision du surplus à une autre session.

Le seigneur le plus puissant des Montagnes était alors, à coup sûr, Bernard d'Armagnac, vicomte de Carlat et de Murat, fils puîné du connétable Bernard et frère du comte Jean IV. Il est connu surtout dans l'histoire sous le nom de comte de Pardiac; on l'appelait nous l'avons vu « le Cadet » dans le pays. C'est ainsi que les registres consulaires le désignent souvent. Il résidait d'habitude à Carlat ou à Murat. Ce fut sur lui que se fixa le choix naturellement. Il accepta la mission et chaque année, sauf quelques intermittences, les États du Haut-Pays s'assemblaient, pour lui voter un subside de protection, à Saint-Flour, à Valuéjol, à Ussel, à Dienne (1). Ce fut surtout quand le plus redoutable des pillards du siècle, Rodrigue de Villandrando, eut fait son apparition sur la scène, que cet abonnement reçut son exécution. La convention grandit singulièrement l'influence des d'Armagnac dans la Haute-Auvergne, en la substituant à celle du roi.

per la conservacio del pays que non fos grevatz ne guastatz per gens d'armas, coma avion acoustumat, et aussi per resister als Engles, era expenient de aver alcun grant senhor per protector, al qual fos autreghada alcuna finansa, et la metre sus lo bailliatge per ho far; et, per so que la besonha per adonc non poguet aver final conclusion, fos meza a un altre jorn enseguent; et foront donadas a M. lo bailliou de bon vin paynt a 10 d. lo picher, las grandas simarras: val. IIII s. II d. ». (*Reg. de* 1423, fol. 36, *verso.*)

(1) « XXIII nov. (1428) payat a J. Meynard recebedor per M. de Pardiac de certan don a luy fait per tener segur aquest pays de tota pilharia de gens d'armas, en deduccio de la soma deguda per la viala II motos d'aur. » (*Reg. de Saint-Flour de* 1428, *fol.* 36.) — « A XXI de juing (1429) anet St. Moreyras, cossol, ensemble Johan Chavanhac a la jornada mandada tener lodit jour a Valueghol per M. de S. Flor et lo sr de Diana, depputatz per M. de Pardiac a tener aquela jornada, sur so que se disia que lodit M. de Pardiac volia penre la chargha de conservar et gardar aquest pays (per aquest en venent), de pilharia de gens d'armas, per mieg so que hom les doney alcuna somma d'aur. » (*Reg. de* 1429-1430, *fol.* 31. — 6 août 1430 : « Jacme Bodon, recebedor de la dona de l'an présent de monsignr de Pardiac a luy faita per t ner segur lo pays. » *Même reg., fol.* 2900.) Le subside accordé dans ce but à Pardiac se répartit dans une assemblée des Montagnes tenue à Dienne le samedi 25 juin suivant, en présence du vicaire de S. Flour, du seigneur de Dienne, de Mondot de La Tour, des députés des communes. (*Ibid., fol.* 31.) — 5 août 1432 : « Fos trames, S. Herailhs

Digitized by Google

La capitale des Montagnes en usa dès le commencement de 1424. Au mois de mars, la Planèze et tous les abords de la ville furent envahis par les compagnies de Frédeville, de Menaut, de Jean de Lolière « *et de altres capitanis* ».

Entre la défaite de Crevant et celle de Verneuil (17 août 1424), la Planèze dut à sa réputation de fertilité relative d'attirer, comme la Limagne en Basse-Auvergne, les préférences des compagnies de gens de guerre sans solde. La municipalité de Saint-Flour avait fait tout ce qu'elle avait pu, au dehors, en s'abonnant pour la défense avec son voisin le comte de Pardiac. Pour le dedans, les Sanflorains s'en chargèrent. Ils ne tolérèrent jamais que personne, pas même un capitaine nommé par le roi, se mêlat de la défense de leurs remparts. Le roi Jean, Charles V, Louis II duc de Bourbon, le duc de Berry, Louis XI lui-même, après diverses tentatives pour leur imposer un capitaine royal, durent céder à cette fière prétention, et ils n'eurent pas à s'en repentir, car la place ne fut jamais prise malgré d'innombrables assauts.

Le 29 mars 1424, les consuls envoyèrent donc un de leurs jurats, Etienne Champagnac, à Carlat, auprès de Pardiac pour les débarrasser des compagnies de Frédeville, de Menaut et de Jean de Lolière, *et de altres capitanis que eront en tres grant nombre environ S. Flor* (1).

Pardiac y perdit, cette fois, son provençal; le bailli

Aymericz, cossols, à Valueghol, a la jornada mandada per M. lo bailliou del Rey, lo quals fes rapport que M. lo baillious avia aqui mandatz los III estatz por autreghar la ayda a M. de Pardiac per maniera de sueffra. » (*Reg.* 1142-33, fol. 26.) — « XXI aout. Fos trames S. H. Ay. cossols am. St Chapola et Durant Jory, vaillet, à Ussel, per partir et devevir l'ayda autreghada a M. de Pardiac. et fes lo rapport lod, H. qu'el avia tractat am E. Mondot de La Tour que la viala de S. Flor; per aquesta ves, dones a M. de P. un petit don jusquas à la soma de c ou VI** moutons per 1 chaval, et que am aquela soma lad. villa seria quitte. » (*Ibid., fol.*)

(1) « Fos trames St-Champanhac a M. lo conte de Pardiac a Carlat et a M. lo bailliou am letras clausas que lor plagues de metre remedi et provezion de ce sur

Digitized by Google

des Montagnes, Jean Seaume, écuyer, seigneur d'Espeyrac et de Châteauneuf, beau-frère du vicomte Renaud II de Murat, singulier type de traitant-soldat de ces temps troublés, tenant la lance d'une main et de l'autre la balance du changeur, ne fut pas plus heureux (1). Si bien qu'après s'être rendu compte de la situation, dans une entrevue qu'ils eurent à Alleuse le dimanche 2 avril, ils virent bien qu'il fallait recourir à la force. Pardiac convoqua d'urgence les gentilshommes des Montagnes, les milices de Saint-Flour, de Murat, de Pierrefort et de toutes les villes voisines, pour chasser les compagnies qui continuaient de gâter le pays imperturbablement. Le 15 mai elles l'occupaient encore (2).

Les conseillers du roi assemblaient en ce moment une armée de 18,000 hommes pour la malheureuse campagne terminée par la bataille de Verneuil. Les routiers quittèrent alors le haut pays et se rendirent, sans doute, à cette armée qui comptait parmi ses généraux le vicomte de Narbonne et le maréchal de la Fayette. Celui-ci fut pris et celui-là tué dans la sanglante déroute de Verneuil (15-17 août). La France recula ce jour-là d'une cinquantaine de lieues.

Les ravages de ces bandes flottantes de gens de guerre appelèrent encore plusieurs fois le maréchal de Sévérac

las gens d'armas de Freydaviala, de Menauto, de Johan de Lolieyra et de altres capitanis que eront en tres grant nombre environ S. Flor... » (*Reg.* de 1424, 29 mars.)

(1) « Lo dimenge segond jorn d'abrial, lodit St.-Ch. revengutz, dis qu'el avia restat am M. lo bailliou, qu'el seria lodit jorn ad Alueysa ben matain, et que lodit M. de Pardiac mandava far al dit bailliou à l'encontra de las ditas gens d'armas...

— Item, auzit lo repport fait a M. le bailliou per lodit St-Ch. de part M. de Pardiac et auzit aussi lo repport del grant guastament que las gens d'armas fazion et quar non curavont anqueras de partir del pays, mandet venir a se prestament plusors gentials hommes del pays, *tas companhas de la viala de S. Flor*, de Murat, de Peyrafort, et de tot lo pays d'environ, per los far yssir per forsa, si nou volion repartir de grat.. » (*Reg.* de 1424-1425, fol. 54.)

(2) « A xv may. Las gens de Menaut (de Barbazan) et d'altres eront a tres grant nombre environ St-Flour ». (*Reg.* 1425, fol. 28.)

Digitized by Google

et le comte de Pardiac à Saint-Flour au commencement de 1425 (1). Deux députés sanflorains envoyés au « roi de Bourges », à Bourges, sont détroussés sur la route, près de Montcelez (2), entre le 29 avril et le 8 juin 1425 (3). La misère était plus grande dans les Montagnes qu'en Basse-Auvergne. Aussi ces députés se démenèrent-ils aux Etats de Bourges et de Celles en Berry pour que les subsides royaux fussent répartis par feux et non par diocèse. Saint-Flour, déjà réduit à dix feux et demi, fut abaissé à sept feux (4).

Les ravages des gens de guerre produisirent les mêmes effets que les pillages des Anglais sous Charles V et sous Charles VI. On vit renaître le brigandage local et de la misère publique sortir ces sociétés de meurt-de-faim, d'ouvriers des faubourgs sans travail, de paysans des campagnes réduits à détrousser pour vivre, dont nous contons l'histoire, en ce moment, dans une autre revue (5). Les Tuchins reparurent et les habitants les distinguent fort bien des gens de guerre : « El mes de may passat... las gens d'armas et *tochis* que airan sus lo pays », disent les consuls de Saint-Flour, de 1425 (6).

Ces crises de misère avaient les épidémies pour ordinaire accompagnement. Au mois d'août suivant, le comte de Foix, depuis peu rallié à la France, était de passage, amenant de nombreuses troupes à l'armée royale en train de se reformer (7). Il alla loger à Coren, à cinq kilomètres

(1) Amaury de Sévérac y était le 8 janvier 1425, nouveau style ; il y revint le 8 février. Le comte de Pardiac y vint le 27 février. (*Reg.* de 1424-1425.)

(2) Château détruit, commune de Vichel, canton de Saint-Germain-Lembron, arrondissement d'Issoire.

(3) *Reg.* de 1425.

(4) Cette réduction ne fut prononcée qu'en 1429. (*Reg.* de 1429, fol. 21, *verso.*)

(5) *L'Auvergne historique*, 1894. *Les Tuchins d'Auvergne.*

(6) *Reg.* de 1425, fol. 82, *verso.*

(7) « Lo conte de Fois... anava devers lo Rey am tres grant companhia de gens d'armas. (*Reg.* de 1425, fol. 26.)

Digitized by Google

de la ville, parce que « *non era ayssi auzats intrar a causa de la impédimia* » ; il se borna à envoyer ses fourriers dans la place, et on lui fit présent de vingt charges de pains et de dix-huit setiers de vin (1) « pour que ses gens ne dommageassent pas les habitants (2) ».

Eh bien, on se fait à tout. Tant d'inquiétudes quotidiennes et le surcroît de tailles dont la pauvre ville était accablée ne l'empêchaient pas de se procurer les distractions du théâtre tel qu'on le concevait alors.

Le dimanche 10 juin 1425 on commença de jouer sur la grande place le mystère de la Passion, *la festa de la Passio*. Les acteurs étaient pris parmi la société instruite. Deux d'entre eux, MM^es^ Etienne Goyet et Guillaume La Combe, portaient des noms très notables : le premier était le neveu de l'ex-vicaire-général de l'évêque de Saint-Flour, Hugues de Magnac, devenu vers 1405 vicaire de l'évêque de Limoges (3) ; le second était le fils de M^e^ Géraud La Combe, *al.* de La Combe, de Saint-Flour, maître en médecine de la Faculté de Paris et propre médecin du roi Charles VI qui l'avait anobli (4) ; Étienne Goyet était alors régent de l'école — toutes les branches de l'instruction se tiennent — et de professeur devint chancelier des Montagnes en 1428 (5).

L'orchestre en plein air était renforcé par les ménétriers et les trompettes des villes voisines.

Le théâtre était entouré de barrières autour desquelles se pressait une foule avide. Dans l'assistance d'élite on remarquait M^me^ d'Arlet, *venguda per veser la festa* (6) ; Jean Seaume, seigneur d'Espayrac et de Châteauneuf, alors

(1) Le setier était de seize litres environ.

(2) *Reg.* de 1425, fol. 26.

(3) *Reg.* de 1396-1405.

(4) *Reg. et arch.* de Saint-Flour. — Je donnerai ailleurs des détails sur cette notabilité sanfloraine restée inconnue.

(5) *Nob. d'Auv. III, V^o^ Goyet.* — Il était alors co-seigneur de Roffiac.

(6) *Même reg.* Arlet, paroisse et fief, canton de La Voûte-Chilhac (Haute-Loire).

Digitized by Google

écuyer du roi, à qui furent offertes les grandes simarres du consulat.

Les consuls avaient fait construire avec des poutres et des planches une vaste et haute tribune, sur laquelle ouvrait en guise de porte, la grande fenêtre de l'hôtel de ville, *per d'aqui veser la festa*. L'évêque, escorté d'un brillant entourage de seigneurs, y prit place avec la municipalité. On leur servit à l'intérieur, chaque après-dîner, ainsi qu'à tous ceux qui vinrent à l'hôtel du Consulat, une allocation « de pain, de vin et de bœuf salé », aux frais de la ville. Aux acteurs, *a los de la festa, per ajudar a lor despensa*, le Conseil accorda une subvention de 40 livres tournois et d'un muids de vin (27 setiers); mais on en eut pour l'argent. La représentation dura trois jours consécutifs (1). Pendant tout ce temps la sécurité publique était si menacée qu'on ne laissa qu'une porte de la ville ouverte, celle du Tuile, et qu'on y plaça des postes de garde, ainsi que sur le grand mur des Lacs et sur la tour des Lacs ou des Agials, la plus élevée de l'enceinte (2).

Par toute la France l'audace des gens d'armes était extrême et la répression à peu près illusoire. Un des consuls de Saint-Flour, Bertrand Champagnac, député à la Cour par le Conseil municipal, arrive à Meun-sur-Yèvre (Cher) où se trouvaient le roi et le chancelier. Les gens d'armes du capitaine Perrinet Grasset envahissent le bourg pendant la nuit et enfoncent les portes de l'hôtellerie où notre montagnard a pris gîte, sous les murs du château royal (mai 1426). Non-seulement ils y volent ses deux chevaux et ceux des autres voyageurs, mais ils enlèvent les propres chevaux de Charles VII (3).

(1) *Reg.* de 1425-1426, fol. 25 et 47.

(2) *Reg.* de 1425-1426, fol. 25 et 47.

(3) « .. A Melun ont ero lo reys et M. le chancelier; et de nueyt, vengront aqui las gens d'armas de Perrinet Grasset et intreront par forsa a l'ostalaria, et en mèneront plusors chavals del rey et d'altres, et los dos chavals deldit cossol ». (*Reg.* de 1426-1427, fol. 32, *verso*.) Il revint par Issoudun, Buzançais, Châtellerault et Clermont.

Digitized by Google

Voilà où on en est. Les soldats de l'armée royale vivent dans une indiscipline autorisée. Le maréchal de Sévérac est sur la Planèze avec ses troupes du 17 octobre au 5 novembre. Un de ses capitaines, Jean Raulet, seigneur de Jalenque *(Jalenco)* et de Montpaon, logé à Malet, commune de Talizat ou de Sarrus, ne peut empêcher ses hommes de piller les environs de St-Flour; et à la réitération des plaintes portées par les consuls au maréchal, d'abord au château de Vigouroux, puis à Celles (18 et 22 octobre), on sent leur inutilité (1).

Jacques Le Loup de Beauvoir, évêque nouvellement nommé à Saint-Flour, ne peut venir prendre possession personnelle de son siège et faire son entrée que sous l'escorte de ce même capitaine Raulet (18 mai 1427) (2). Il est vrai que son élection par le Chapitre avait été violemment combattue par le Conseil des Jurats qui ne voulait pas de cet étranger. Mais le vœu du Chapitre l'avait emporté.

A quoi pouvait servir d'ailleurs à Sévérac de se plaindre? Sa conduite diffèra peu de celle d'un chef de bandes (3), et comment de grossiers soudards se seraient-ils modérés lorsque leurs chefs ne connaissaient aucun frein?

Cette même année, Amaury était assassiné par le comte de Pardiac, son hôte, au château de Gages, pour une question de testament, et, par ses ordres, le cadavre de ce maréchal de France était pendu à une fenêtre du château (4).

(1) *Reg.* de 1426-1427, fol. 39, *verso*; 40, 41, *verso*.

(2) *Reg.* de 1426-1427, fol. 17.

Il avait fait prendre possession réelle et armée par son frère Blain le Loup, seigneur de Beauvoir, sénéchal du Bourbonnais, le 14 janvier précédent. *(Reg.* de 1426-1427, fol. 43, *verso*.) *Le Dictionn. histor. du Cantal* commet donc une nouvelle erreur à son sujet.

(3) La ville de Saint-Flour fit, du reste, aussi bon accueil aux d'Arpajon ses parents et ses compétiteurs à la succession de Guy VII de Sévérac, mort sans enfants. *(Reg.* de 1423-1427.)

(4) *Histoire des grands officiers de la Couronne*, VII-69. Le comte se vengeait ainsi de ce qu'après avoir testé en sa faveur le 11 avril 1421, Amaury de Sévérac avait le 8 mai 1426 disposé de ses biens en faveur de son neveu, Jean d'Armagnac, vicomte de Lomagne, alors âgé de cinq ans, fils aîné du comte Jean IV.

Digitized by Google

Il n'était pas besoin de sortir de l'Auvergne pour en trouver d'autres exemples. Quelques mois avant (janvier 1427), le second Pierre de Giat, ministre et favori de Charles VII, dilapidateur et concussionnaire, empoisonneur de sa femme, voué par lui-même au diable, n'avait-il pas été enlevé à Issoudun à la porte du logis royal par ordre du connétable de Richemont et de La Trémoille, puis jeté à l'eau à Dun-le-Roi?

Toujours la même année, son successeur non moins indigne dans la faveur du roi, Le Camus de Vernet (dit *de Beaulieu),* gentillâtre d'Auvergne, grand-maître de l'écurie, n'était-il pas tué à Poitiers par le maréchal de Boussac, sur l'ordre du brutal mais honnête Richemont, et sous les yeux de Charles VII?

Tous ces crimes restèrent impunis : Pardiac devint le gouverneur de Louis XI; et Georges de La Trémoille, grand-chambellan de France. Meurtrier et concussionnaire aussi, rebelle et traître à la France, l'égoïste ministre jaloux de Jeanne d'Arc, devait ouvrir toutes grandes les portes de l'Auvergne au père de tous ces routiers, Rodrigue de Villandrando, pour le soutien de ses intérêts privés.

D'autres provinces non moins maltraitées par ces compagnies étaient plus malheureuses encore, ravagées qu'elles étaient, en outre, par les Anglais. La Haute-Auvergne n'en eut que la crainte. A la fin d'avril 1427, les Anglais, en évacuant le château d'Auty (Tarn-et-Garonne), près de Montpezat en Quercy, annonçaient que, sous peu, ils seraient maîtres « d'une grosse place dans les Montagnes ». Les consuls d'Aurillac en avisèrent leurs collègues de Saint-Flour (1). Mais, de ce côté, du moins, le péril fut conjuré. Le foyer de la guerre était sur les bords de la Loire.

(1) « Los cossols d'Aorlhac say trameyron una letra clausa contenens que los Engles de Hantie avïont layssat aqual loc; et se dizia qu'ils se eront vantatz que, en bren, auriont en los Montauhas alcuna grossa plassa ». *(Reg.* de 1427, entre le 23 avril et le 18 mai, fol. 15, *verso.)*

Digitized by Google

Les Anglais étaient maîtres de Paris; ils assiégeaient Orléans.

Saint-Flour se fit représenter à l'assemblée tenue à Riom le 20 septembre 1428, et à celle du 25-28 octobre dans la même ville, où fut voté un subside de 30,000 livres au roi pour la délivrance d'Orléans. Son député, le consul Erail Aymeric, était de retour à Saint-Flour le 1er novembre, et huit jours après la répartition de la part des Montagnes dans cette aide était faite dans la capitale (1).

Avec la meilleure volonté du monde, la municipalité ne put participer à l'envoi de poudres et d'artillerie qui fut sollicité de toutes les villes de la province pour les assiégés, et que le comte de Clermont, Charles Ier de Bourbon, lui fit demander par un chevaucheur le 1er décembre (2); les compagnies qui la harcelaient ne

(1) Le mercredi 15 septembre 1428, les Consuls, informés que Guillaume Béraud, marchand de Brioude, mandataire des villes de Brioude, Issoire, Langeac, Auzon et autres, pour les représenter à une assemblée mandée par le Roi, pour le 20 du même mois, à Riom, envoyèrent au plus vite prier ce député de représenter aussi Saint-Flour, bien que, dans le trouble public, ils n'eussent pas reçu de convocation (*Reg.* de 1428, fol. 32) :

« Ce XXIIII d'octobre auet S. Eralh Aymeric, cossol, a la jornada mandada tener a Riom per nostres senors los contes de Clarmont et de Pardiac, et revenc ayssi lo dimenge apres et fait son repport.— *Item,* lo jorn de Totz Sains, auzit lo repport fait par lo cossol dessusdit que a la jornada dessus dita es estat autreghat al rey nostre seignor, una aida de XXX milia liouras sur lo bas et alt pays d'Auvergne, laqual aida se devia partir lo jour apres venent per certos comissaris a so depputatz. » (*Reg.* de 1428, fol. 34, *verso.*)

— « VIII jorn de nov. venc ayssy M. lo doyan d'Augiers, senor de parlament, comissari, depputatz ensemble los senors eslutz a partir sur l'alt pays de las Montanhas, la soma de VIIm vol, am los frays sur so necessaris, taxada per part aldit pays de la soma de XXXm autreghada al Rey, nostre senor a Riom a la jornada dessus dita, per anar prestament *contra los Engles que tenient assetjat la viala d'Orlhiens* et donar secors a los que eront dedins. » (*Reg.* de 1428, fol. 34, *verso.*)

(2) 1 déc. Lodit jorn venc ayssi a jaguda Anequin Jaler, chevaucheur de M. de Clarmont, et portet una letra clausa de part lodit seinor mandans en aquela que losd. seignors coss. et hab. de S. Flor desliouressont encontenent aldit ch. tot so que poyriant finar de poldras et d'artelharia per lo far portar prestament, *per donar ajuda a los d'Orlhiens assetiatz per los ennemis del rey;* et fayta resposta aldit ch. que la poldra et artelharia que la viala avia era tres necessaria

Digitized by Google

le lui permirent pas. Le bourgeois qu'elle députa le 17 mars 1429 à l'assemblée des Etats provinciaux convoquée à Clermont pour pourvoir au ravitaillement d'Orléans, aussitôt après la prise du convoi de vivres dans la *journée des Harengs* (12 février), fut capturé en route près d'Orcet, par un parti de routiers, et dévalisé complètement (1). Enfin la ville d'Orléans lui dépêcha directement des émissaires pour en obtenir des secours, vers le commencement de mai, pendant le siège; elle n'eut pas à les envoyer. Le 9 mai, Jeanne d'Arc délivrait la ville (2).

Un dîner de dix sous offert à « ceux d'Orléans » fut tout ce que Saint-Flour dépensa pour le siège, en dehors de sa part de la taille de secours qui fut de 7,500 livres pour les Montagnes.

Il est impossible d'admettre que le nom de Jeanne ne fût pas, en 1429, connu des Sanflorains dont les notables étaient en rapports de chaque instant avec les compagnons de l'héroïne. Son nom courait toute la France. Il figure dans les archives des villes de Riom et de Cler-

per la garda et se gardar d'aquela, mas el ferioni la melhor diligensia que poyrion de en quérir et de y trametre se que poyrion coma vrays obeyssans de totz jours al rey nostre seinor; et, per so que lodit ch. en escuses la viala coma lay ont apertenia, li fos donat en condant XL s. » (*Reg.* de 1428, fol. 36, *verso.*)

(1) « 1429. Lo jour XVII de mars, fos trames Eralh Belugha a Clarmont a la jornada mandada aqui tener per lo rey nostre seignor o sos comissaris per donar prestament ajuda de viouras *a los que eront assetiat dedins Orlhens*; et, revengut ayssi, fes son repport et oltra repportet qu'il era estatz pres et desraubatz par las gens d'armas, environ lo luoc d'Orset...vaquet per VII jours. » (*Reg.* de 1428-29, fol. 44, *verso.*)

» — XVIII jour d'abrial venc ayssi Rigalt de Belclar, baillios de M. de Bourbon, per partir aissi la talha autreghada en Auvergne, al rey nostre seignor, per far prestament *ajuda de vieures a los que eront assetiat dedins Orlhienx.* » (*Reg.* de 1429, fol. 26.)

« — 3 may. Venc ayssi M. Payre de Tholon, chancelier de M. Ch. de Bourbon, ensemble Est. Courtet, recebedor de la talha. » (*Reg.* de 1429, fol. 28.)

(2) « 31 may. Fos payat a Peyre Cocharic lo jove, hostalier, per la despensa d'un dinar que fos deliourada *en aquels d'Orlhienx* que say eront trames per demandar ajuda per aquels *que eront assetiat dins la dite viala d'Orlhenx* per los ennemix; per so X s. » (*Reg.* de 1429, fol. 30.)

Digitized by Google

mont (1), parce que Jeanne écrivit ou fit écrire à ces villes pour leur demander des secours. Comme elles représentaient toute l'Auvergne à ses yeux, il n'est pas probable qu'elle ait étendu ses circulaires jusqu'à Saint-Flour; aussi son nom est-il absent des registres de 1429 à 1431. D'autre part l'héroïque fille n'avait point de commandement officiel; elle n'était qu'une conseillère, une inspiratrice, l'ange de la France descendu dans les camps, écoutée par les meilleurs avec foi, utilisée par les politiciens comme un instrument d'action sur l'enthousiasme populaire; jalousée, contrecarrée sans cesse par les grands pervers comme le maréchal de Retz, le Barbe-Bleue de la légende; par La Trémoille, par le vicomte de Carlat et de Murat, ce Pardiac dont l'influence à Saint-Flour effaçait alors celle du souverain.

Si le Conseil des Jurats de Saint-Flour avait envoyé des hommes à Orléans, si le peuple des Montagnes avait vu, nul doute qu'il n'eût pensé comme le peuple de France; mais le patriotisme local l'avait emporté; Saint-Flour, absorbé par sa défense, n'avait expédié ni un archer, ni un canon. Placés ainsi entre deux courants contraires, les positifs et prudents montagnards ne consignèrent même pas dans leurs livres le souvenir de la bergerette de dix-huit ans, qui menait là-bas, disait-on, les princes et les soudards aux batailles, et prétendait conduire le roi au sacre de Reims.

Ils avaient subi pourtant, comme la nation tout entière, la commotion de l'ardent courant religieux qui, de 1427 à 1429, après nos derniers désastres, souleva les âmes, préluda immédiatement à la mission de Jeanne d'Arc et la rendit possible. Il en va ainsi à la veille de toutes les manifestations surhumaines : les cœurs sont déjà révoltés, l'esprit a rompu la digue des calculs égoïstes et de la raison bornée; il pressent, il veut le merveilleux,

(1) Voir *l'Auvergne historique*, 1894.

Digitized by Google

ce que le réalisme appellera la folie, ce que l'esprit du mal punirait du supplice, et plus grand sera l'excès du mal dans la société, plus elle sera avachie dans la matière, plus ardent et plus pur sera cet élan religieux des âmes.

La fermentation qui précéda l'apparition de Jeanne n'est pas sans analogie avec celle qui prépara les croisades et la venue du Christ. La sainte champenoise (1) fut l'incarnation quasi divine de ce mouvement, l'église son propulseur le plus hardi, le peuple et la jeune noblesse l'irrésistible élément.

Les concussionnaires nantis, les ambitieux, les politiciens personnels, les vieux sceptiques de la cour de Charles VII, se trouvèrent jouer le jeu de nos ennemis; c'était inévitable. Ils furent culbutés en quelques mois par ce fond d'indestructible spiritualité qui est au fond du génie national, jusqu'à ce que la pauvre fille eût payé de sa vie l'impardonnable audace de l'avoir fait un instant triompher; il a fallu quatre cent cinquante ans pour que son image s'élevât au-dessus de la rage sourde de la matière. Nous avons assez vécu pour voir ce noble spectacle, bien français. Les esprits généreux n'avaient pas attendu cette heure. Il faut savoir gré à Henri Martin d'avoir fait taire un instant le système pour écrire son émouvant chapitre sur Jeanne d'Arc, qu'il a comprise telle qu'elle était. En isolant son patriotisme de sa foi religieuse, quelques sectaires ont récemment encore tenté de fausser l'histoire. Inutile de les combattre, ils la fausseront éternellement. Le patriotisme humain n'eût pas suffi à l'œuvre. Tout esprit de parti mis de côté, qu'on le veuille ou non, Jeanne sauva la France parce qu'elle fut une sainte, pénétrée de la conviction d'une mission divine. Elle eût voulu sauver le monde tant son âme était haute. Voilà la vérité historique.

Pendant les deux ans antérieurs à son départ de Dom-

(1) Domrémy était situé sur une pointe du territoire de la Champagne s'enfonçant dans la Lorraine. Il relevait de la France et non de la Lorraine, sans quoi Jeanne n'eût pas été Française, la Lorraine étant province d'empire c'est-à-dire Etat étranger.

Digitized by Google

rémy, Saint-Flour fut constamment hanté par des prédicateurs ambulants, tous pauvres moines orateurs, en qui vibrait, au milieu de l'abaissement et du découragement général, tout ce que la France renfermait d'indignation contre l'égoïsme et la petitesse des grands, d'espérance, de dévouement et de foi. Le contraste avec la pourriture du temps était merveilleux. Et telle fut l'impression subie par les habitants qu'ils retenaient ces moines ardents le plus longtemps possible.

Du 27 mars au 5 avril 1427, un dominicain de passage, Frère Jean de Puy-Tranché, prêche neuf sermons au peuple (1). A peine est-il parti que, le 22 avril, arrive un carme blanc, Raphaël de Cardona, maître en théologie, qui prêche trois jours de suite, et plante le jour de son départ pour La Voûte « une grande croix à la *Chalm de S. Flor,* en remembrance de la passion du Seigneur (2) ».

Le 5 juin 1428, mission de « Frère Jean Valette ». dominicain ambulant (3). Un autre carme blanc, docteur en théologie, lui aussi, passe peu après, la même année, et prêche onze sermons sans lasser la foule (4). Le 13 novembre, un augustin étranger survient et n'en prêche pas moins de treize (5).

Raphaël de Cardona revient en 1429 pour assister au chapitre général des Frères prêcheurs, qui se tint à Saint-Flour cette année-là, et donne une nouvelle suite de sermons (6). Le pèlerinage à la vierge de Rocamadour entre alors en ville dans les mœurs populaires et supplante celui de Compostel (7).

(1) « Frayra Johan de Pueg tranchat ». *(Reg.* de 1427.)
(2) *Reg.* de 1427, fol. 27 et 20.
(3) *Reg.* de 1428, fol. 45.
(4) *Reg.* de 1428, fol. 45.
(5) *Reg.* de 1428, fol. 34, *verso.*
(6) *Reg.* de 1429, fol. 30 et 36.
(7) « Per lo temps que era lo romanatge de Rochamador ». *(Reg.* de 1428, fol. 33, *verso.*) Les Consuls en parlent comme d'une chose habituelle, courante.

Digitized by Google

Les discours se faisaient en plein air, les églises ne pouvant contenir l'assistance.

Les consuls réservaient un accueil officiel et le meilleur possible à ces orateurs populaires que suivaient leurs disciples dans leurs pérégrinations. Rien de pareil ne s'était vu depuis Jean de Roquetaillade et les moines de son école, au moment des plus grands désordres de la guerre anglaise au siècle précédent, et depuis Vincent Ferrier; rien de pareil ne se vit plus de longtemps.

Dans les années suivantes, les prédications de moines étrangers, beaucoup plus rares, coïncidèrent avec les malheurs publics.

C'était lorsque le peuple était le plus à plaindre que les ordres pauvres venaient le fortifier. C'est pendant que le pays des Montagnes était la proie de Villandrando, le 21 mai 1436, que « Me Bertrand, maître en théologie, du couvent des Prêcheurs de Tarascon, vint prêcher ici plusieurs beaux et notables sermons (1) »; et ce fut en pleine crise des Ecorcheurs que Frère Pierre Vidal « du couvent des Prêcheurs de Toulouse » fit ici XV *bels et notables sermos*, au mois d'avril 1439 (2). Il était de St-Flour. Lorsqu'il était licencié en théologie dans le couvent des dominicains de la ville, le Conseil lui avait donné vingt moutons d'or, en 1334, « pour aller recevoir sa maîtrise en théologie à l'Université de Toulouse, attendu qu'il était *nadieu et filz de la viala* (3) ». Il payait sa dette de reconnaissance.

(1) *Reg.* de 1437, fol. 57.

(2) *Reg.* de 1438-39, fol. 62, *verso*.

(3) *Reg.* de 1433-34, fol. 33. Entre le 5 janvier et le 22 mars 1434. — *Nadieu*, donné à Dieu, donnat. Peut-être fut-il adopté par la ville.

Digitized by Google

II

VILLANDRANDO.

Rodrigue de Villandrando, Grand de Castille, seigneur engagiste de Ruines et de Corbières, en Haute-Auvergne. — André de Ribes; Pardiac; Jean de Salazar, seigneur de Chaudesaigues et de Saint-Just. — Le Dauphin de France à Saint-Flour et les Compagnies.

Pour Castillan qu'il fût, Don Rodrigo Guttierez de Villandrando, fils d'Aldonça de Corral et de Pedro Garcia Guttierez, appelé de Villandrando du nom d'un petit fief situé entre Burgos et Valladolid, n'était pas tout à fait un étranger pour notre région. Un très brave chevalier français, vassal des Bourbons, Pierre le Bègue de Villaines (1), ayant suivi du Guesclin dans son expédition en Espagne pour détrôner Pierre-le-Cruel, allié des Anglais et assassin de sa femme Blanche de Bourbon, se signala par de remarquables succès à la tête d'un corps d'armée, réussit à s'emparer du roi Pierre et contribua ainsi entre tous à mettre sur le trône Henri de Trastamare. Ce prince le récompensa de si éminents services en lui conférant la Grandesse de Castille avec le comté de Ribadéo en Galice; et sa fille, Thérèse de Villaines, porta terres et titres en mariage à Garcia Güttierez de Villandrando, régidor de Valladolid, partisan lui aussi de Trastamare. Rodrigue fut leur petit-fils.

Ses modestes débuts en France dans la vie du routier, l'extraordinaire situation qu'il se fit peu à peu au milieu des condottieri ont été contés par Jules Quicherat. Villandrando était déjà à la tête de 4 à 5,000 gens d'armes, lorsqu'à la fin de l'hiver 1427 il pillait la Planèse entre

(1) Pierre le Bègue résidait à Villaines (Seine-et-Oise), canton d'Ecouen. Cette famille eut des terres dans le Bourbonnais.

Digitized by Google

Saint-Flour et Murat. Il y occupait, vers la fin de mars, le village de Loubeyzargues (commune de Roffiac), commanderie des Hospitaliers, à 6 ou 7 kilomètres de la capitale du Haut-Pays. Il venait en Auvergne soudoyé par Georges de la Trémoille, pour combattre les troupes et ravager les terres de Bertrand de La Tour, son compétiteur au comté d'Auvergne. Il est tout naturel de le trouver dans le Haut-Pays où les La Tour avaient presque autant de domaines que dans ce qui forme aujourd'hui le Puy-de-Dôme (cantons de Champs, de Saignes, de Marcenat, de Pleaux, de Salers, d'Aurillac, etc.

Il interdit cependant à ses routiers de faire aucun mal à la ville. Voici ce qu'on lit dans le registre des consuls de 1426-1427 à la date du 28 mai : — « Lo mecres, darrer jour de rozols (1) per so que Perrotos Cocharic dis als s^rs^ cossols que *Rodigos de Villendran, cappitani de grand nombre de gens d'armas que eront environ Saint-Flor, aira dis a sos gens que non fezessont mal ne vilania ad home de Saint-Flor, et lodi cappitani mandava als ss^rs^ li volgissont trametre de peyrou* (2) *à son lotgis a Lobeyzargues; et l'hen trameyron per Johan et Perroto Coeharic; a XIII s. 11 d.* » (3).

Soit qu'il y eût, à ce sujet, engagement pris avec les princes, ou que, tout au butin vivement enlevé, il ne crût pas de son intérêt d'entrer en guerre avec une place réputée inexpugnable et fortement défendue, ou que tout simplement il voulût endormir la vigilance des habitants, Rodrigue tint d'abord sa parole. Mais il était bien difficile d'empêcher tout conflit entre les gens de guerre

(1) *Rodols, Rodzols, Rosols,* rondes, processions. Il s'agit sans doute des processions faites pour les Rogations. Voir *Reg. de* 1436 au 15 avril et au 25 mai : « Item lo dimenge a XXV de may, lo lus et mars et mecres que foront rozols. » *Rodols*, à propos de la reprise de Paris sur les Anglais par le connétable de Richemont, le 18 avril 1436. Farandoles vint, sans doute, de « *far rodols.* »

(2) *Peyrou*, chaudron, vaisselle de cuivre, se dit encore à Saint-Flour, Murat, Aurillac.

(3) *Arch. S.-Flour, chap. XI, art.* 12. — *Reg. de* 1427, *fol.* 18, *verso.*

Digitized by Google

et la population. Les arbalètes partaient toutes seules. L'agression vint, paraît-il, des Sanflorains qui blessèrent et détroussèrent plusieurs gendarmes de Rodrigue près d'un lieu appelé « l'Arbre-de-Giraldeschas » (1). Rodrigue répondit sur-le-champ en adressant un cartel de défi qu'il adressa à la ville ainsi que l'aurait fait un prince en campagne (30 mai). Le Conseil lui députa pour le calmer un exprès porteur de deux lettres, l'une de l'évêque, l'autre des consuls, avec mission de les lui remettre en personne à Loubeyzargues et s'il ne l'y trouvait pas, d'aller le chercher en n'importe quel lieu il serait. Ce jour-là était la veille de l'Ascension.

Le grand chef fut obligé en ce moment de s'éloigner, heureusement pour la ville. Il était même assez loin déjà quand l'émissaire, Vidal Nozière, put le rejoindre, car il mit trois journées, aller et retour, au lieu de trois ou quatre heures qu'il lui aurait fallu pour aller à Loubeyzargues et revenir. Rodrigue qu'il trouva très irrité contre la ville ne lui dit autre chose si ce n'est « qu'il vengerait ses compagnons (2) ».

La vengeance ne se fit pas attendre. Le routier était en relations avec les Anglais. Il avait pu se procurer sans peine, à la faveur de ses bons rapports des premiers jours, des renseignements sur le personnel et les dispositions intérieures de la place. Or, le 17 juin suivant, quatre espions anglais déguisés en pèlerins s'introduisirent dans Saint-Flour pour étudier les moyens de s'en emparer par

(1) *Giraldas* en Planèze auj. Giraltat, domaine (commune de Moissat), à peu de distance de Loubeyzargues ; ou *Giraldeix* (commune de Claux, canton de Murat).

(2) Item lodit jorn (30 mai) fos trames Vidals Nozeiras a Lobaysargues, ou lay ont seria, a *Rodiguo de Villendran* cappitaini dessus dit an doas letras clausas, 1ª de M. de S.-Flor, l'altra dels srs cossols, per a luy far resposta a 1ª letra que say avia tramessa de dézafiament, per alcus de sa companhia que eront estatz des trossatz et blassatz pres de l'Arbre de Giraldeschas, et revengretz ayssi, rapportet que lodit *Rodiguo* era molt corrossatz contra la viala et se ventgharia del dompnatge fait a los de sa companhia ; dont fos payat aldit Vidal per sa pena deldit viatga, ont demoret per tres jorns xx s. (*Reg. de* 1427, nº 39, *de la collection fol.* 19.)

Digitized by Google

surprise ou par trahison. Ils furent éventés, arrêtés dans l'auberge de Cocharic et menés dans les prisons de l'évêché. C'était des Anglais de Bordeaux (1). Leur sort était clair. Ils s'évadèrent par l'égout du grand mur (2).

Le pays ouvert fut moins heureux. Cette année-là, tenait aussi les champs un capitaine moins illustre et pourtant bien connu dans le monde des routiers, André de Ribes, que l'on peut croire, par divers motifs, tirer son origine d'une famille d'obscurs hobereaux des environs de Saint-Flour ; Ribes (3) était situé à peu de distance de Loubeyzargues. Son nom figure plus d'une fois dans les archives de Saint-Flour. Ce chef de bandes qui prit Châteauneuf-de-Randon, beaucoup d'autres places, pilla partout cruellement, servit tour à tour Anglais et Français, fut longtemps à la solde des d'Armagnac ou dans les compagnies du maréchal Amaury de Séverac. Le comte Jean IV d'Armagnac le paya par le don des seigneuries de Tournon-d'Agenais, de Fumel, dans le même pays, de Gourdon en Quercy, très grosse terre, de Corbarieu, de Combelles, de Rieupeyroux en Rouergue ; et le reconnut même « *per*

(1) « A xvii de jung. Pres en l'ostal de Cocharic IIIIc [corr. IIII ?] romens que segont que era repportat, eront Engles de Bordeus vengutz per espiar la viala et los pays, per lo menar a la vesqualeria » (*Ibid. f.* 22). — Nous supposons que 400 doit être remplacé par 4 ; cependant le registre de 1421 signale à la date du 22 mai le passage d'une nombreuse caravane de pèlerins gascons et les précautions prises par la ville à leur sujet : « per so que eront dins la viala vengut a jaguda (couchée) de romens granos a très grant nombre ». (*Reg. de* 1420-1422, *fol.* 26.)

(2) *Reg. de* 1428, 13 *septembre.* — « La *Chalsada* par où les Anglais sortirent » fut alors réparée. Les égouts se nommaient *chalsadas* dans le langage du pays.

(3) André Ribes *al.* de Ribes *de Sancto Floro*, âgé de soixante-dix ans, dépose dans une enquête à Saint-Flour, le 26 février 1340. (*Arch. S.-Flour, chap. VIII, art.* 2, *n°* 1. Rouleau de 5 mètres de long.) Il peut avoir été le grand-père d'un capitaine de routiers. Jean de Ribes, clerc, est en 1360-1372 un riche marchand, banquier et traitant de la ville de Saint-Flour. (*Reg. cons. et arch.*). Un autre André de Ribes y vit à la fin du siècle. Un second lieu de Ribes, fief noble, était dans la commune de Saint-Poncy. Le prénom, assez rare, d'André qui figure dans cette famille, autorise à voir en elle celle du redoutable aventurier et à placer près de Saint-Flour le lieu dont elle portait le nom, de préférence à tant d'autres Ribes ; car ce nom est assez répandu.

Digitized by Google

bastart de l'ostal d'Armanhac », bien que « *non sap hom propriament dont es hyssit, ni que sia home inconegut* (1) ».

Le 20 juin 1427, les routiers étaient encore en grand nombre autour de Saint-Flour (2). Ce devait être ceux des compagnies du maréchal de Séverac, assassiné cette année-là près de Rodez dans un guet-apens, les uns disent par ordre du comte Jean, et les autres par ceux du Cadet. Le 18 août, la Ville envoie des députés à Murat, au comte de Pardiac, pour se plaindre de leurs excès et Pardiac répond « qu'il les fera cesser (3) ». Il n'employa point la force, Villandrando et ses capitaines n'étaient pas faciles à contraindre; mais bien l'argent, en opposant les chefs les uns aux autres. André de Ribes, descendu en Albigeois, dévastait cette province où Jacques II de Bourbon, roi de Naples, comte de la Marche, seigneur de Montaigu-en-Combrailles (Puy-de-Dôme) (3), possédait le comté de Castres. Son gendre Pardiac lui fit enrôler Villandrando pour en chasser le bâtard d'Armagnac. Il débarrassait ainsi du même coup le pays Sanflorain et son vicomté de Murat saccagés par Rodrigue. Le condottiere espagnol, lancé en Albigeois sur André de Ribes, le rencontra en rase campagne, le battit, le fit prisonnier, refusa

(1) Lettres de rémission pour le comte d'Armagnac en 1449. (*Arch. nat. JJ.* 160, n° 127.) Quicherat en a cité un passage p. 32. Ces lettres ont pu accentuer au-delà du vrai les ombres répandues sur l'origine d'André de Ribes pour noircir davantage le comte Jean IV qu'elles ne ménagent pas. Elles sont écrites, d'ailleurs, vingt-deux ans après la mort de cet aventurier. Il est probable que Jean sut fort bien ce qu'il faisait en reconnaissant officiellement André pour bâtard. La grande proximité du fief de Ribes et de Murat, l'affection constante du comte pour son fils naturel ne permettent guère de supposer une reconnaissance arrachée par la crainte. Les bassesses de ce genre n'étaient pas dans le caractère féodal. Celle-ci est peu compatible avec l'incommensurable orgueil de race des d'Armagnac qui se disaient issus du sang de Clovis.

(2) *Reg. de* 1426-1427, *fol.* 22, *verso.*

(3) Fils aîné de Jean Ier de Bourbon et de Catherine de Vendôme; petit-fils du duc Louis Ier de Bourbon. Veuf de Béatrix de Navarre, fille du roi Charles III, il était en ce moment et depuis 1415, mari en secondes noces de Jeanne II d'Anjou, reine de Naples et de Sicile. Son unique fille légitime Eléonore, avait épousé depuis peu Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, vicomte de Carlat et de Murat.

Digitized by Google

de le vendre à n'importe quelle rançon au comte d'Armagnac pour rester fidèle à ses engagements, et le livra à Jacques de Bourbon qui le fit immédiatement mettre à mort (1427) (1).

Pendant cette campagne de Villandrando, la ville de Malzieu, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Marvejol, sur les confins de l'arrondissement de Saint-Flour, tomba au pouvoir de ses compagnies et devint le repaire des routiers. Rodrigue s'éloigna ; un de ses lieutenants, Jean Valette, resta dans le pays. Lassés des intolérables brigandages de pareils voisins, les habitants s'adressèrent bien à Pardiac. Ce prince ne voulant se mettre en hostilité ni avec Rodrigue, ni avec les Sanflorains, envoya un de ses chevaliers à Saint-Flour, Jean de Grèze, avec mission apparente de délivrer le Malzieu et tout le pays (7 août 1428) (2), mais il ne délivra rien du tout et l'on resta dans une terreur qui explique, de reste, pourquoi les Sanflorains ne purent rien faire pour les assiégés d'Orléans et l'armée de la Pucelle. Ils ne purent que payer leur part de la taille du sacre de Reims (17 juillet 1429). Un an après la ridicule démonstration de Pardiac, les consuls députaient à Murat, au comte, le suppliant « pour l'amour de Dieu et par charité, de faire cesser les pilleries et les roberies » suivant son engagement (3). Pardiac, libre maintenant, donna sa promesse ; et le Malzieu fut évacué.

Valette se brouilla-t-il alors avec Rodrigue, on ne sait. Tant il y a qu'il vint à Saint-Flour, entra en négociations avec les consuls (27 déc.) et leur offrit de se mettre à leur service. Autant en fit Audet de Rivière que d'autres do-

(1) *Hist. gén. du Languedoc*, 2re *édition*, *IV*, 475.

(2) 7 août : Venc ayssi M. Johan La Greza, chavalier, trames per M. de Pardiac per far liourar lo Malzeu et lo pays de los gens d'armas que y erout. (*Reg. de* 1428, *fol.* 29, *verso.*)

(3) 18 août 1429 : Los cossols... trameyront a Murat a M. de Pardiac... que li plagues per Dieu et per charitat far cessar la pilharia et rauberia.. lequal senhor los repondet qu'il o feria cessar. (*Reg. de* 1429, *fol.* 24.)

Digitized by Google

cuments appellent Oudinet de la Rivière (1), autre capitaine bien connu des bandes de Villandrando (2). Les prud'hommes du Conseil refusèrent l'épée de ces dangereux auxiliaires et firent bien. Les routiers revinrent alors sur le Malzieu et dans les cantons voisins: Ruines, Chaudesaigues, Fournels, Saugues (3). Pardiac, envoyé à ce moment par la Cour en Guyenne pour contenir les Anglais de Bordeaux, les prit à la solde du roi et les emmena dans le Midi où il les abandonna presque aussitôt (1429); et c'est ainsi qu'il en délivra les Montagnes. Jean Valette s'en alla faire du butin dans les riches environs de Nîmes et de Montpellier avec Audet de Rivière et se mit en tête de capturer dans une embuscade, au passage des Cévennes, le comte de Foix, gouverneur du Languedoc, que le roi appelait à l'armée de Jeanne d'Arc. Ce fut lui qui fut pris par ce prince averti, à 17 lieues de Montpellier, emmené à Nimes et pendu le surlendemain sans plus de formalités (1429)(4). Son frère Guillaume ou Guillonnet Valette prit le commandement de ses compagnies ainsi que de celles d'Audet de Rivière et ils se vengèrent ensemble en pillant le Bas-Languedoc (5).

Pendant ce temps, Rodrigue de Villandrando qui s'était réservé d'opérer en Gévaudan, Velay, Vivarais avait été enrôlé au service de France par Imbert de Groslée, sénéchal de Lyon et maréchal du Dauphiné Viennois pour repousser le prince d'Orange en train de conquérir le Dauphiné avec l'alliance des ducs de Bourgogne et de Savoie. Il fut le héros de la bataille d'Anthon où cette

(1) 1429. « XXVI déc. Venc ayssi Johan Valeta, cappitani de certana companhia de gens d'armas; et, après que los ssrs cossols agront parlat am luy... » : (présent de vin.) *Reg. de* 1429, *fol.* 39.) « A XXVII de gevier (1430) venc ayssi Audetz de Ribeyra, cappitanis, et lo luoctement de Johan Valeta et se offrigront.. que ils eront tint al commandament a la viala. » (*Méme reg.* 1429-1430, *fol.* 42.)

(2) *Hist. de Nimes* 111-152. Ménard — *Villandrando*, 39. Le capitaine Archambault était aussi avec eux.

(3) 2 février 1430. « S.-Blasi. Los gens d'armas que eront retornadas devers lo Malzeu et a l'entorn.. » (*Reg.* 1429-1430, *fol.* 40.)

(4-5) *Villandrando* 37-39 et *Hist. de Nimes. Loc. cit.*

Digitized by Google

province fut sauvée pour la France (11 juin 1430). Il y commandait l'avant-garde de l'armée royale sous les ordres de Gaucourt, ayant près de lui son lieutenant Guillaume Valette et un autre de ses officiers, l'espagnol Pedro Churro qui, lui aussi, se montra sous les murs de Saint-Flour. Les consuls l'appellent Charro et d'autres documents Peyre Charre (1). Rodrigue, toujours d'allures princières, donna à l'église de Valladolid, sépulture de sa famille, la bannière du vaincu aux armes de Châlon, de Genève et d'Orange (2). Les états du Dauphiné lui firent cadeau de la seigneurie de Puzignan; le roi le nomma écuyer de son écurie, et le chargea de défendre la frontière du Bourbonnais contre les Bourguignons (sept.).

Là, il trouva en face de lui, sous le drapeau de Bourgogne, ce Perrinet Grasset que nous avons vu si hardiment voler les chevaux du roi et ceux du consul de Saint-Flour dans une hôtellerie de Meun-sur-Yèvre, aux pieds mêmes du château où reposait Charles VII. Ce Grasset, Grassart de son vrai nom et maçon de son état, se trouvait avoir le génie des aventures. Il venait de s'emparer de la Charité-sur-Loire et menait, lui aussi, train de seigneur.

Rodrigue courut le Forez, le Beaujolais, le Velay, la Bresse, le Mâconnais, heureux, brave et pillard partout; puis, laissant Valette dans les Cévennes, il rentra en Auvergne au printemps de 1431, avec ses lieutenants le bâtard de Bourbon, Andrelin et Chapelle. Il y revenait encore comme soudoyer de Georges de La Trémoille, toujours en conflit avec Bertrand V de La Tour et Marie d'Auvergne dame de Montgâcon, sa femme, au sujet du comté d'Auvergne, avec mission de ruiner les possessions de ses compétiteurs. C'est à cette date seulement que Quicherat l'a pour la première fois aperçu dans la province (3).

(1) *Documents inédits pour servir à l'hist. de Bourgogne*, 315. — *Villandrando*, 45.

(2) *Registre Delphinal*. Thomassin. — *Villandrando*, 50.

(3) *Villandrando*, 65-67.

Digitized by Google

Déjà, depuis un an, on y redoutait à ce point son retour que dans l'assemblée des Etats d'Auvergne tenue à Issoire le 27 mai 1430, sous la présidence du comte de Clermont, il s'était formé une ligue défensive de l'Auvergne, du Bourbonnais, du Forez et du Beaujolais avec une armée et une caisse communes. L'évêque de Saint-Flour, le prieur de La Voute, Hugue Rolland de Saint-Flour, les sires d'Apchon et de Dienne assistèrent comme députés à cette réunion où l'on ne voit pas paraître, au contraire, les communes des Montagnes. N'avaient-elles pas leur traité avec Pardiac (1)? Il fut renouvelé cette année par elles en prévision du même danger.

Jean Boudon ou Boudou, était le 6 août 1430 « recebedor de la dona (cadeau) de l'an présent de M^or^ de Pardiac à luy faita *per tener segur lo pays* » (2). Elles payaient le Cadet, c'était au Cadet de les défendre.

Dans le courant de 1431 « *los gens de Rodigo* » ravageaient la Basse-Limagne, sous les ordres de Chapelle et d'Andrelin, le comté de Montpensier exactement limitrophe de la baronnie de Montgâcon, terre patrimoniale de la comtesse Marie. « Rodigo de Villandrado » en personne entrait bannière au vent dans Ambert, capitale du Livradois, autre propriété de Marie (3). La plus fertile partie de la Basse-Auvergne se trouvait ainsi pressée entre les deux corps de ses lieutenants, et Rodrigue était sur la frontière nord-est du diocèse de Saint-Flour. Les commissaires des Etats dépêchèrent, à deux reprises, le sénéchal de Langeac auprès du Castillan pour obtenir de lui de ne point pénétrer plus avant dans la province. Le sénéchal eût été peu écouté s'il n'avait été flanqué d'un riche marchand drapier de Clermont, prêteur sur gages comme presque tous les gros marchands, Géraud Crespat,

(1) *Etats provinciaux de la France centrale sous Charles VII.* Ant. Thomas 39 et suivants.

(2) *Reg. Saint-Flour de 1430-1431, fol. 25, verso.*

(3) *Villandrando. Pièces justificatives,* 221-222.

Digitized by Google

qui dut avancer le prix de la rançon (1). Crespat fut récompensé par des lettres de noblesse (26 sept. 1435), acheta la seigneurie de Durtol que ses descendants possédaient encore à la Révolution (2) ; ces négociations étaient terminées au mois de décembre 1431 ; le mois suivant, les Etats de Haute et Basse-Auvergne, réunis à Montferrand, votaient 3,000 livres tournois pour rendre à Crespat ses avances (3).

Les villes des Montagnes ne voulurent participer ni à la rançon, ni au vote. Ce n'était pas ingratitude ; mais Pardiac, toujours Pardiac ! elles ne voulaient pas payer deux fois. Puis elles exhibèrent des lettres royales en vertu desquelles « aucune ville, cité, ou lieux d'exemption ne pouvaient être tenues de payer ou de contribuer pour aucune taille ou subside, sous aucun prétexte, et à aucun autre seigneur que le roi ». Elles étaient presque toutes villes d'exemption ; les 3,000 livres n'avaient pas été demandées par le roi, donc elles ne devaient rien et elles ne versèrent pas un denier. Le 20 décembre 1431, les consuls de Saint-Flour envoyaient dire à Etienne Chapoule, leur émissaire, qui était pour cette affaire à Carlat auprès de Pardiac, d'aller demander aux consuls d'Aurillac un vidimus de ces lettres (4). On y mit d'autant plus d'entrain que les changeurs, plus impopulaires que jamais dans les Montagnes, étaient en ce moment même, l'objet de poursuites judiciaires. Les en-

(1) *Villandrando. Pièces justificatives,* 221-222.

(2) Géraud Crespat était le banquier du comte d'Auvergne, Bertrand V de La Tour. Il lui prêta une fois 15,000 livres en se faisant livrer en gage, sous forme de vente à réméré, l'hôtel de Boulogne, dans Clermont, avec le fief qui en dépendait ; ce prêt fut prorogé plusieurs fois. M. Tardieu a supposé que « *Jeanne Dauphine* » femme de Géraud Crespat était « une fille naturelle d'un dauphin d'Auvergne. » (*Hist. de Clermont II,* 218). Une pièce originale du Trésor de Mercurol de 1451, dit qu'elle était « *fille de Jean Dauphin, marchand de Clermont.* » Elle se remaria à un autre individu nommé aussi *Dauphin.* Un *Jacques Dauphin* souscrit cet acte. (*Arch. nat. Trés. des Ch. J.* 1885).

(3) *Bibl. nat. Or. manusc.* 25-944. — *Villandrando,* 221.

(4) *Reg. de* 1430-1431, *fol.* 81.

Digitized by Google

quêtes révélèrent de grands abus; ils fabriquaient de la fausse monnaie et la « semaient par tout le pais d'Auvergne », contrefaisaient les coins, envoyaient des monnaies fausses à Avignon et à Genève (1). Deux commissaires spéciaux, Arnaud de Marle, conseiller du roi, et Jacques de Montmorin, bailli de Saint-Pierre-le-Moutier et des Exempts d'Auvergne, enquêtaient le 7 mars 1431 à Saint-Flour « *sur lo fait dels changhadors* » (2). Le procès était centralisé à Aurillac. Pierre Mandonier, receveur général de Haute-Auvergne de 1431 à 1445, fut arrêté et poursuivi pour accointances avec l'alchimiste Baratier « le meilleur *arquemin* du monde », demeurant dans les faubourgs de Riom, qui se chargeait de lui faire trois marcs d'argent avec un seul marc ni plus ni moins que les journaux financiers de notre temps. Mandonier ne sauva sa tête qu'à prix d'or (3). Martin Roux, son contemporain, autre receveur des Montagnes, et lombard en même temps comme Mandonier, eut aussi maille à partir avec la justice. Ces financiers tiraient des profits énormes de leurs prêts. Qui dit prêteur alors, dit usurier (4).

***

La Haute-Auvergne ne gagna rien, il s'en faut, à son refus de contribuer à la rançon de la province. Elle restait exposée à l'invasion de Rodrigue qui, d'Ambert, n'avait pas plus d'une journée de marche à faire pour se trouver dans l'évêché de Saint-Flour. Le seigneur d'Aurouze, bailli royal des Montagnes (5), réunit

(1) On vendit leur grâce aux changeurs d'Aurillac par une lettre de rémission inédite datée de Toulouse le 3 mars 1432 (1433). (Papiers de M. le baron Delzons, d'Aurillac.) Ces faits s'y trouvent relatés.

(2) *Reg. de* 1430-1431, *fol.* 31, *verso.*

(3 et 4) *Arch. nat. JJ.* 65, *n°* 168, *p.* 89.

(5) Louis de Courcelles, seigneur du Breuil (près Issoire), et d'Aurouze, canton de Massiac, chevalier, mari d'Alix d'Aurillac.

Digitized by Google

les trois Etats du Haut-pays, le 5 août 1431, à Valuéjol, canton de St-Flour, à mi-chemin de Murat où se trouvait le comte de Pardiac, pour lui voter un nouveau subside et renouveler le traité de protection. La répartition sur ces paroisses s'en fit à Ussel, canton de Saint-Flour, le 21 du même mois d'août (1).

Il ne s'agit plus cette fois, entre les habitants et Pardiac, de la défense générale du pays, mais simplement d'une sorte de sauf-conduit, d'exemption de pillage, de « soufrance *(suefra);* » c'est le terme dont on usa et dont se servaient les capitaines anglais pour soumettre les habitants aux « pâtis ». Rodrigue et le vicomte de Carlat et Murat étaient alors au mieux (2). Qu'en conclure si ce n'est que les deux compères se sont partagés l'Auvergne, cette année-là, pour la rançonner !

Saint-Flour, plus ménagé par le Cadet à cause de sa force exceptionnelle, obtint de s'en tirer « *per aquesta ves*, pour cette fois » par le don d'un cheval de la valeur de 100 à 120 moutons d'or (21 août); en revanche, il eut à se garder tout seul des gens d'armes de Blanchefort qui rôdaient autour de ses faubourgs (3), et à traiter directement avec Jean Raulet, seigneur de Jalenque et de Montpaon, se plaignant des Sanflorains qui lui avaient enlevé

(1) 5 août 1431. « Fos trames S. Herailhs Aymericz, cossol a Valueghol, a la jornada, mandata per M. lo baillieu del Rey; loquals fes repport que M. lo baillious avia aqui mandatz los iii estatz per autreghar 1ª ayda a M. de Perdiac per maniera de suefra ». (*Reg.* de 1431-1432, fol. 26.)

XXI août. « Fos trames S. H. Aym., cossol, a Mᵉ St-Chapola et Durant Jory, vaillet, et Ussel, per partir et devesir l'ayda autreghada a M. de Pardiac... et fes lo repport lod. H. qu'il avia tractat am M. Mondot de la Tour que la viala de S. Flor, per aquesta ves, dones a M. de P. un petit don jusquas a la toma de C ou viˣˣ moutons per I chaval, et que, am aquela soma, lad. viala seria quitte ».

(2) Voir notamment : *Rodrigue de Villandrando.* Pièces justificatives, p. 244.

(3) Per gardar la porta de Pescharot per lo temps que las gens d'armas de Blanchafort eront sur lo pays. (*Reg.* de 1431-1432, commencement de 1432, fol. 52.) La porte de Pescharot ouvrait au faubourg de la Coste sur la rue de ce nom, aujourd'hui rue des Tuiles, du côté droit en descendant.

Digitized by Google

des chevaux (1). Ce Raulet était un aventurier des environs de Saint-Pourçain, amené en Haute-Auvergne par les d'Armagnac et les Bourbon. D'origine obscure, il était maintenant gentilhomme bien fieffé sur leurs terres (2).

Rodrigue passe en Limousin, rançonne Ussel dans cette province, mène ses bandes à l'armée royale à Orléans, contribue à battre le duc de Bedfort à Lagny (10 août 1432). Sous la protection du ministre La Trémoille, de Charles de Bourbon, de Pardiac, surtout par sa propre faveur, il devient une puissance avec laquelle il faut compter. En ce temps comme dans beaucoup d'autres la crainte servait de mesure à la faveur.

Rodrigue est fait chambellan de Charles VII; il a pour Chimène la sœur d'un prince du sang, Marguerite de Bourbon, sœur de Charles, duc d'Auvergne. Sœur naturelle, il est vrai; mais si on considère le rang accordé aux enfants illégitimes des princes dans la société de l'époque, immense était la distance franchie par l'aventurier. Comte de Ribadeo parce qu'il est le petit-fils d'une Française, officier de cour du roi de France, moins pour l'avoir servi que pour l'avoir combattu, il obtient la main de la fille du duc Jean I[er] de Bourbon, oncle-breton du roi, pour avoir souverainement pillé ses terres en Auvergne et en Bourbonnais. Il serait plus exact de dire qu'il acheta Marguerite à son frère, car il donna au duc Charles, pour l'avoir, en outre du concours de ses routiers, 8,000 écus d'or, faible partie du fruit de ses rapines, et s'engagea, de plus, à « enjouailler » sa femme selon son état.

(1) Proucession et responsa au nom de la viela noble homme Johan Raulet, sieur de Jalenco et de Montpahon... a causa de certans chavals qu'el disia que eront estat pres et hostat per alcuns dels habitans d'esta viela a alcuns de sas gens el temps qu'el era cappitanis, et avia lo governament de gens d'armas. (*Reg.* de 1431-1432, fol. 51.)

(2) Jalenque est près de Maurs en Carladès, sur les confins du Rouergue. Montpaon, arrondissement de Saint-Affrique (Aveyron), dépendait de la vicomté de Millau.

Digitized by Google

Par ce mariage, dont le contrat fut enregistré à Cusset, le 24 mai 1433 (1), l'hidalgo devint seigneur de Châteldon, dans l'arrondissement de Thiers, puis seigneur d'Ussel, arrondissement de Gannat, en remplacement de Châteldon. Qu'était cela pour un homme qui avait déjà conquis une vingtaine de seigneuries en Bourbonnais? Charles de Bourbon était ambitieux, il vendit sa sœur pour être fort.

Si les Français écorchaient à plaisir les noms retentissants de l'Espagnol (2), il le leur rendait avec usure et d'autre manière, au métier qu'il faisait. Ce métier était, pour dire les choses par leur nom, celui de bandit. Toujours à cheval par les chemins, franchissant d'énormes traites avec l'élite de ses troupes montées sur des chevaux de grande allure, il courait de province en province, levant des rançons sur les moindres villages, faisant tuer les otages et brûler les paillottes de ceux qui ne payaient pas à l'heure dite, enlevant tout le butin portable, s'enrichissant des pays qu'il traversait et tout autant de ceux qu'il ne traversait pas, en se faisant payer l'exemption de son passage.

Général excellent de la plus redoutable troupe de son siècle, loyal à sa façon; tantôt rude soldat ployant sous sa volonté les gens de sac et de corde pour lesquels il était devenu une sorte de demi-dieu; tantôt rajah plus couvert de pierreries que les princes auxquels il louait ses services, ne mangeant que dans la vaisselle d'or ou d'argent, ayant sa chancellerie, entouré d'une cour d'écuyers, de pages et de gentilshommes; capitaliste richissime avec cela, prêtant aux grands seigneurs l'argent ravi sur leurs sujets ou leurs voisins; tel était l'homme, hors de pair par le talent, l'audace, le prestige et la terreur, qui mérita d'être appelé « l'Empereur des Pillards ».

Le duc de Bourbon l'enrôla pour faire la guerre au duc de Bourgogne et envahit avec lui le Beaujolais. Campé

(1) *Rodrigue de Villandrando* (Quicherat), p. 90, et Pièce justificative n° 25.
(2) Rodigon, Rodigue, Villandras, Villandran, Ribedieu, etc... etc...

Digitized by Google

à Charlieu qu'il avait fortifié après l'avoir pris, Rodrigue ravagea le pays jusqu'à Mâcon, tandis que son beau-frère établi à Belleville, en faisait autant de son côté (1434).

Si la Haute-Auvergne n'eut pas à souffrir de lui durant cette campagne de Bourgogne dont nous laissons de côté les péripéties étrangères à notre sujet, elle n'en était pas moins tondue par les gens de guerre que le comte de Pardiac entretenait sur le pays. Pendant tout le mois d'avril 1333 Saint-Flour négocie avec lui (1). Le 3 juin les consuls excédés envoient encore à Bredon où le comte se trouvait, pour supplier leur redoutable et peu scrupuleux voisin « de faire partir ses gens d'armes qui entourent leur ville et dévastent tout le pays (2) ». L'un des capitaines du Cadet était Pierre de Murat, descendant des vicomtes dépossédés par les d'Armagnac (3).

Les trois Etats de la prévôté de Saint-Flour s'assemblèrent à Coltines, entre St-Flour et Murat, et, passant de nouveau sous les fourches, par un nouveau traité avec Pardiac, ils lui promirent 3,000 écus d'or « pour la garde tuicion, et défense du pays (4) ». Cet euphémisme deguise un véritable apâtissement ; car c'était

(1) Le 13 avril 1433, Camprémy, secrétaire du comte de Pardiac, vient à Saint-Flour (*Reg.* de 1433, fol. 16). Le 14, c'est Pardiac qui s'y rend (fol. 16, *verso*). Il y est encore le 16, et M. de Canillac s'y rend pour lui parler (*Reg.* de 1433, fol. 17).

(2) A III de juign... fos trames Bertrans Champanhacz a Bredom per parlar am M. de Perdiac, et per ly suppliar que ly plagues de far departir sas gens que eront ayssi entor la villa que donavent grant danpnatge a tot le pays... » (*Reg.* de 1433, fol. 19, *verso.*)

(3) A XXVI de juign vene ayssi moss. Peyres de Murat, cappitani de gens d'armas. « Ledit jour, fo trames St-Champanhacz a Carlat per parlar am M. de Perdiac ». (*Reg.* de 1433, fol. 22, *verso.*)

Le 10 juillet, Guillot d'Estaing, sénéchal du Rouergue, venait aussi en ville.

(4) XIX de desembre... « Fos trames S. J. Aymericz a Bredom par parlar am M. de Perdiac... per aver de luy alcuna bona gracia de la part et porcion endeyta a la viela, faubors et parrochia de S. Flor, de l'ayda de IIIm escuz d'or a luy darreyrament altreghada per les gens dels Tres estatz del prevostatge de S. Flor del hault pays d'Alvernhe, el luoc de Coltinas, per la garda, tuicion et deffensa deldit pays... » (*Reg.* de 1433, fol. 26.)

Digitized by Google

cette fois de ses propres gens d'armes que le défenseur avait à défendre les habitants !

La charge était lourde. Écrasé par les tailles de guerre, qui se multipliaient à l'excès. Saint-Flour ne pouvait la supporter; il sollicita quelque adoucissement de Pardiac.

Les souffrances intérieures de toutes sortes, je les néglige pour le moment. Rappelons seulement que chaque recrudescence dans les pillages des gens de guerre amena dans le pays une nouvelle poussée de crimes locaux. Pendant que les soudards de Pardiac ravageaient les environs et insultaient les faubourgs, en 1433, on suppliciait le même jour en ville, un bandit célèbre paraît-il dans la région que les consuls appellent « le larron de Neyravèse (1) », et avec lui deux sorcières (2).

Les d'Armagnac, espérant reconquérir le comté de Charolais vendu à réméré, depuis plus de cinquante ans par leur famille au duc de Bourgogne, étaient leurs alliés dans cette lutte. Le peuple d'Auvergne, à qui la question du Charolais et du Beaujolais était assez indifférente, ne fut pas moins obligé d'y contribuer de sa bourse. Les trois Etats de la prévôté de Saint-Flour donnèrent de l'argent, de gré ou de force, au comte de la Marche, de Castres et de Pardiac, frère du comte d'Armagnac et gendre de Jacques de Bourbon, chargé par le duc d'enrôler les capitaines de gens d'armes, pour aller *a la armada per luy faita en Beaujolès à l'encontra de moss^or lo duc de Bergonha ;* ainsi s'expriment les consuls de Saint-Flour en 1437 (3). La part à la charge de la ville fut de 169 livres 10 sous. Les écus des montagnards passèrent dans la profonde escarcelle du Castillan. Ils se firent

(1) Niervèze, commune de Thiézac, canton de Vic-sur-Cère, dans les gorges de la Cère.

(2) « Lo jorn que fos fayta la justicia de las doas femnas fassineyras et del layro de Neyravesa ». (*Reg.* de 1433, fol. 25, entre le 26 juin et le 10 novembre.)

(3) *Arch. de Saint-Flour, loc. cit.* La ville avait mis peu d'empressement à payer sa cote ; elle en devait encore une partie en 1437.

Digitized by Google

fortement tirer l'oreille, sans doute à cause de la destination.

La paix d'Arras, qui mit fin à la guerre du Beaujolais, ramena Villandrando en Bourbonnais, et, de là, en Haute-Auvergne. Voici comment.

***

En 1334, Robert Dauphin, seigneur de Mercœur en partie, de Verdezun et du Malzieu (1), fils de Béraud II le Grand-Dauphin d'Auvergne, et de Marguerite de Sancerre, évêque de Chartres et abbé d'Issoire, était nommé directement par le pape Etienne IV évêque d'Albi, grâce à l'intervention personnelle du roi que lui avaient obtenue ses petits-neveux, Charles Ier, duc de Bourbon, et Louis de Bourbon, comte de Montpensier (2). Il alla prendre possession de son siège.

Bernard de Casillac élu, de son côté, par le chapitre d'Albi, profita d'une absence de son compétiteur en Auvergne pour s'emparer de la cathédrale et assiéger le château d'Albi, propriété des évêques. Robert Dauphin se vit obligé de reconquérir son évêché par les armes s'il y voulait rentrer. Pour cette expédition, le duc Charles lui fit enrôler Rodrigue, alors en Bourbonnais, où il était occupé à se faire délivrer le château d'Ussel à la place de celui de Châteldon, conformément aux stipulations de son récent contrat de mariage avec Marguerite de Bourbon. Le condottière accepta le marché par l'entremise de son beau-frère contre promesse de 6,000 écus d'or, les profits de la guerre, et la livraison de deux des châteaux de l'évêque en garantie de ses engagements, ce dernier n'ayant, pour l'heure, aucune ressource en numéraire.

(1) La grande baronnie de Mercœur s'étendait jusque sur le Gévaudan. Le Malzieu et Verdezun en étaient des annexes. Ces annexes étaient réunies aux dépendances de la terre de Mercœur dans les cantons de Massiac, Allanche, Marcenat, Ardes, par ceux de Saint-Flour, Brioude, Ruines, Saugues.

(2) Anne Dauphine, sœur de Robert, femme de Louis II, duc de Bourbon, était la grand'mère du duc Charles et de son frère le comte de Montpensier.

Digitized by Google

Ces châteaux furent ceux de Ruines, près Saint-Flour, et de Corbières, commune de Ruines (1), dépendances de la baronnie de Mercœur sur la frontière du Languedoc.

Grâce aux registres de Saint-Flour, nous avons des faits et des dates précis au sujet de l'exécution de ces engagements.

C'est au mois de septembre 1436 que les compagnies de Rodrigue et du bâtard Guy de Bourbon, son beau-frère et lieutenant, pénétrèrent en Haute-Auvergne (2) dans des circonstances on ne peut plus inquiétantes qu'il nous faut rappeler.

(1) *Arch. nat. Parlement. Reg. criminel* (1458 et 1459). *Plaidoiries de l'avocat Luillier au Parlement.* — Rodrigue de Villandrando. Quicherat, 127.

(2) « Lo dimecre XXVII deldit mes [de septembre], per doubte de las gens d'armas que eront sur lo pays tant de *Rodigo*, del bastart de Bourbon et d'autres... deppu* teront capitanis per charreyra ». (*Reg.* de 1436, fol. 26, *verso.*)]

MARCELLIN BOUDET.

(A suivre.)

Digitized by Google

ÉTUDE EXPÉRIMENTALE

DE L'ACTION DE

L'ÉLECTRISATION STATIQUE

SUR LES

COMBUSTIONS INTRA-ORGANIQUES

HISTORIQUE.

Du jour où l'on sut développer l'électricité statique, on a cherché à en appliquer les effets au traitement de diverses maladies.

C'est ainsi que Mauduyt, dans son article : Electricité (Encyclopédie 1777-78) s'exprime en ces termes :

« Les personnes en santé, ou incommodées, électrisées » pendant une suite de jours consécutifs, suivant que le » nombre en est plus grand, que la machine est plus puis- » sante, le temps plus favorable à l'électricité, les séances » plus longues, sentent communément au bout de quel- » que temps plus de force, d'activité, d'appétit, digèrent » mieux, sont plus agiles, éprouvent plus de liberté de » corps et d'esprit; quelques-unes ont un sommeil plus » calme, cela n'est pas rare; d'autres ont un sommeil plus » agité. Ces effets varient; mais, en général, ces mêmes » personnes transpirent davantage, suent plus aisément, » ou debout, ou dans leur lit; quoique prenant le même » exercice, quoique se mouvant également, et que la tem- » pérature n'ait pas changé. Plusieurs personnes qui

Digitized by Google

» étaient resserrées ont éprouvé que l'électricité leur pro-
» curait des évacuations plus fréquentes, plus faciles; il
» arrive souvent, lorsque les séances sont longues, répé-
» tées quelque temps, que ceux qui y sont soumis éprou-
» vent un flux de salive plus ou moins abondant et quelques
» sujets ont eu des cours d'urine chargée et qui ont pré-
» senté différents dépôts. »

Un autre expérimentateur, Jallabert (1712-1768), paraît avoir observé, le premier, un curieux effet de l'électricité : l'accélération du pouls.

D'autres encore, Cavallo (1777-1785), Wilkinson, ont noté l'action de l'électricité sur la transpiration. Il faut dire toutefois que ces différentes observations ont été discutées et contredites. C'est ainsi qu'un rapport de Morand et de l'abbé Nollet, inséré dans les mémoires de l'Académie des sciences (1749), conclut, à la suite d'expériences, que le pouls n'est pas accéléré par l'électrisation, et admet que cet effet est purement produit par l'imagination et l'appréhension causée par la vue d'un appareil électrique. Sigaud de Lafond, Sauvage, etc., ont au contraire toujours vérifié l'observation de Jallabert.

Jallabert s'est occupé aussi de l'action de l'électricité statique sur la température du corps :

« L'électricité augmente le degré de chaleur du corps.
» Un thermomètre de Fahrenheit qui, mis sur ma poitrine
» ou sous mon aisselle, ne pouvait s'élever au delà de 92°
» (33° C), monta jusqu'à 97° (36° C environ) après que
» j'eus été vivement électrisé. »

On ne saurait certainement se fier à l'exactitude de ces chiffres qui, à priori, paraissent erronés, mais l'observation de Jallabert mérite d'être signalée, car elle prouve que, dès 1748, on commençait déjà à étudier avec méthode les effets de l'électricité.

Comment se fait-il que, plus tard, on en soit venu à abandonner l'électricité statique, et qu'on l'ait considérée comme absolument dépourvue de tout effet physiologique?

Digitized by Google

C'est ainsi que Duchenne de Boulogne lui-même (*de l'électricité localisée*, 1855), tout en citant l'opinion de Giacomini qui regarde le bain électro-positif comme excitant, et le bain électro-négatif comme hyposthénisant, dit que la vertu thérapeutique de l'électricité statique est aussi nulle que son action physiologique. Il reconnaît cependant que des douleurs névralgiques ont été dissipées par le souffle et que ce mode d'électrisation mérite d'être étudié d'une manière plus approfondie.

D'autres observations plus récentes, et indiscutables, ont montré que l'action physiologique de l'électricité était parfaitement réelle. Et non-seulement le bain statique modifie la fréquence du pouls et la température du corps, mais il a encore une action beaucoup plus profonde sur l'organisme.

Il influe notamment sur la nutrition générale, et plusieurs observateurs ont mis cette action en relief en étudiant l'urine du sujet électrisé. C'est ainsi que Videt (1853); Vigouroux (1882); Stepanow (1884); Damian (1890), ont étudié spécialement cette question. Ces recherches présentent un grand intérêt, mais l'insuffisance des méthodes alors employées pour les analyses d'urine enlève beaucoup de précision aux conclusions formulées.

Je me suis proposé à mon tour, mettant à profit de toutes récentes méthodes d'analyses, d'étudier les effets du bain statique sur l'organisme.

Voici l'ordre suivi dans ce travail que je voudrais pouvoir considérer comme un pas en avant dans cette question depuis si longtemps entamée.

Dans un premier chapitre, nous passerons rapidement en revue les machines statiques médicales, en insistant sur une nouvellle modification du type Wimshurst.

Le second chapitre résumera brièvement les effets généraux de l'électricité statique, ou, plus exactement, les modes d'emploi de cet agent thérapeutique.

Dans le chapitre suivant, entrant dans le cœur du sujet,

Digitized by Google

nous étudierons les effets du bain statique sur l'organisme à l'état physiologique.

Un quatrième chapitre sera consacré à la comparaison des effets produits sur l'organisme à l'état pathologique.

Nous terminerons, enfin, par des conclusions en insistant sur les contre-indications du traitement statique.

CHAPITRE I

DES MACHINES STATIQUES MÉDICALES.

Les appareils qui fournissent de l'électricité statique ne sont pas tous également applicables aux usages médicaux.

Ils doivent, en effet, réunir certaines conditions déterminées : fonctionner par tous les temps, s'amorcer rapidement et sans exiger des précautions ou des manœuvres spéciales, avoir un débit suffisant et un potentiel réglable entre des limites assez éloignées.

Il n'y a guère que les machines de Carré, de Woss, de Wimshurst qui possèdent ces qualités et qui soient employées en électrothérapie.

Chacune présente d'ailleurs ses avantages et ses inconvénients ; nous les décrirons rapidement.

Carré. — La machine Carré est bien connue, et il est inutile de la décrire ici.

Elle présente l'avantage de s'amorcer sûrement, d'avoir ses pôles bien déterminés et parfaitement fixes, et n'exige pas l'emploi de condensateurs, grâce à son conducteur supérieur ; mais il faut reconnaître qu'elle est un peu sensible à l'humidité, de sorte que son débit peut parfois devenir insuffisant ; elle absorbe une force motrice un peu plus considérable que les suivantes, par suite de frottement du plateau de verre.

Cependant cette machine a fait ses preuves et, avec des

Digitized by Google

soins convenables, elle peut parfaitement être utilisée en électrothérapie.

Woss. — Plus récente, la machine de Woss est fréquemment employée.

Elle se compose de deux disques de verre vernis à la gomme laque, dont l'un, le plus grand, est fixe, et l'autre mobile.

Le plateau mobile est garni de six ou huit petits boutons métalliques équidistants ; le disque fixe porte deux armatures de papier verni reliées à un petit conducteur recourbé muni d'une sorte de brosse. En face des armatures, se trouvent deux peignes métalliques terminant les deux conducteurs de la machine ; enfin un conducteur spécial, dit conducteur diamétral, terminé à ses extrémités par des peignes munis aussi d'une brosse, est disposé dans une position inclinée sur l'horizon.

Sa théorie n'est peut-être pas faite complètement. On peut cependant se rendre compte de son fonctionnement de la manière suivante : Le disque mobile étant mis en mouvement, les boutons métalliques frottent légèrement contre les brosses, et se chargent d'une trace d'électricité ; par suite, les brosses et les armatures qui y sont reliées se chargent aussi. Cela obtenu, chaque bouton qui passe vis-à-vis une armature est électrisé par influence, perd ensuite l'électricité de même nom que celle de l'armature en touchant la brosse du conducteur diamétral, et, enfin, communique sa charge de nom contraire à l'autre armature en venant toucher la brosse correspondante. Puis, soumis ensuite à l'influence de cette armature, le bouton va repasser par les mêmes phases, au signe près, et augmente la charge de la première. De sorte qu'au bout de quelques tours, les deux armatures sont chargées à refus. On peut admettre aussi qu'à l'origine les deux armatures possèdent des charges, si minimes qu'elles soient et inégales, le potentiel de l'air étant quelque peu différent, même en des points peu éloignés. Toutefois, étant donné

Digitized by Google

que des machines Wimshurst construites avec des secteurs en laiton et munies de balais de même métal, refusaient de s'amorcer, mais fonctionnaient normalement une fois amorcées, on peut penser que le frottement des balais sur les boutons joue un rôle important dans l'amorçage de ces machines.

Quoi qu'il en soit, on comprend que les armatures une fois chargées, vont agir par influence sur les conducteurs et leur communiquer des charges de même signe que les leurs ; l'électricité de signe contraire s'échappe par les peignes sur le plateau mobile et disparaît grâce au conducteur diamétral.

Les avantages de cette machine sont de s'amorcer promptement, d'avoir un grand débit (surtout la machine à 4 plateaux), et d'absorber une faible force motrice ; autrement dit, son rendement est bon. Enfin, la commande en est facile, puisqu'il n'y a qu'un seul axe mobile. Mais, par contre, il faut l'abriter sous une cage dont on dessèche l'air, car elle est vraiment assez sensible à l'humidité; de plus, elle est sujette au renversement des pôles, surtout lorsqu'on écarte les excitateurs au delà de la distance explosive normale; il faut dire que cela est à peu près évité dans les machines à 4 plateaux. Enfin, elle exige un condensateur lorsqu'on désire produire une étincelle puissante.

Wimshurst. — Imaginée depuis peu, cette machine est déjà fort répandue et paraît devoir se substituer aux précédentes. C'est qu'en effet elle s'amorce sûrement, n'est pas ou du moins est fort peu sensible à l'humidité, peut se passer de cage, qui, cependant, est utile à bien des égards, n'est pas sujette au renversement des pôles, et son rendement est élevé.

Elle se compose de deux plateaux identiques, en ébonite ou en verre, mobiles et tournant en sens contraire. Chacun porte des bandes ou secteurs métalliques (d'étain), disposés suivant le rayon, au nombre de 12, 18 ou 24,

Digitized by Google

suivant le diamètre des plateaux. En avant de chaque plateau, se trouve un condensateur diamétral muni, à chaque extrémité, d'une brosse (de laiton), qui est effleurée par les secteurs. Deux conducteurs armés de peignes contournent les plateaux et peuvent être reliés à des condensateurs.

Sa théorie est moins connue encore que celle de la machine de Woss.

On peut admettre que les secteurs font l'office d'inducteurs et d'amorceurs.

Elle fonctionne à peu près comme une machine double, de là un grand débit et une certaine stabilité des pôles. Peu importe d'ailleurs la théorie, si l'on sait tirer bon parti de la machine, et régler son débit suivant les besoins.

On en construit de toutes dimensions, depuis les machines à plateaux de 20 centimètres jusqu'aux machines à plateaux de 1 mètre.

On peut utiliser pratiquement les machines de 46 centimètres, de 55 centimètres, de 75 centimètres, à deux ou quatre plateaux.

Il faut savoir que l'amorçage est d'autant plus facile que le nombre des secteurs métalliques est plus grand, mais que, par contre, le débit est d'autant plus grand que les secteurs sont moins nombreux. On aurait donc intérêt à supprimer les secteurs, si l'on pouvait cependant amorcer sûrement la machine.

Il y a plus : une pareille machine présenterait l'avantage d'avoir ses pôles fixés à volonté; il suffit, pour s'en rendre compte, d'écarter, dans une machine ordinaire, les petits balais des conducteurs diamétraux de manière qu'ils ne touchent plus les secteurs métalliques ; l'amorçage ne s'obtient plus spontanément, mais se fait dès qu'on approche d'un de ces balais une lame d'ébonite électrisée par frottement. Or, suivant qu'on agit ainsi sur l'un ou sur l'autre des balais supérieurs, le pôle positif se

Digitized by Google

trouve à droite ou à gauche et s'y maintient tant que la machine fonctionne.

Machine sans secteurs. — De cette expérience résulte la possibilité de faire fonctionner une machine sans secteurs.

Un constructeur (M. Bonetti), que j'ai engagé à faire des essais dans cette voie, est arrivé à construire une machine sans secteurs qui présente assurément des avantages marqués sur le type ordinaire de Wimshurst.

Cet appareil ne s'écarte de la machine de Wimshurst, en dehors de la suppression pure et simple des secteurs métalliques, qu'en ce que les conducteurs diamétraux sont munis de plusieurs balais (au lieu d'un seul) qui frottent légèrement sur les plateaux d'ébonite.

M. Bonetti, à qui est due cette idée des balais multiples, obtient très simplement l'amorçage en posant le doigt bien sec (au besoin enduit d'or massif) sur la partie supérieure d'un des plateaux. Le pôle + se fixe immédiatement à droite du point frotté.

Voici les résultats que j'ai obtenus avec cette machine comparativement avec une machine ordinaire. (Pour ces expériences, j'ai remplacé les plateaux et les conducteurs diamétraux d'une machine de 46 centimètres par des plateaux de même dimension dépourvus de secteurs, et par des conducteurs diamétraux munis de 3 balais.)

Le débit de la nouvelle machine est presque exactement le double de celui de la machine ordinaire; en la faisant tourner à une vitesse donnée, aussi constante que possible, et en comptant le nombre d'étincelles fournies par minute au moyen d'une bouteille de Lane, j'ai obtenu 170 étincelles de 4 cent. de long. au lieu de 90 par minute. Le potentiel obtenu est aussi un peu plus élevé, car avec ses condensateurs, la machine ainsi modifiée donne 21 cent. d'étincelle au maximum au lieu de 19. (Un modèle à plateaux de 35 c. de diamètre a donné 17 cent. au lieu de 14.)

Digitized by Google

Utilisée pour produire le bain statique, la machine sans secteurs débite également plus que la machine ordinaire. Je l'ai vérifié aisément en observant le fonctionnement du moteur électrique qui la met en mouvement.

Ce petit moteur, actionné par des accumulateurs, absorbe 3 à 4 ampères pour faire tourner à vide la machine, la vitesse est alors assez considérable et on mesure $6^{v},5$ aux bornes.

Dès que la machine est amorcée, la vitesse diminue et l'intensité du courant augmente.

Or, avec les anciens plateaux, à la vitesse ordinairement employée, le moteur absorbait 6 ampères environ, tandis qu'avec les nouveaux il absorbe, pour la même vitesse, un peu plus de 7 ampères. Comme, évidemment, les frottements et résistances passives sont les mêmes, il s'ensuit que le débit de la machine augmente dans le même rapport.

L'amorçage s'obtient aisément au moyen d'une lame d'ébonite, électrisée par frottement, approchée des plateaux vis-à-vis d'un des balais supérieurs ; les pôles se placent donc toujours de la même manière, ce qui est avantageux.

J'ajouterai que la machine, quoique dépourvue de cage, mais placée dans une salle bien sèche, reste volontiers amorcée toute une journée, de sorte que l'ennui de l'amorçage n'existe pour ainsi dire pas.

C'est donc une machine pratique.

Détermination du signe des pôles.

Les machines de Woss et de Wimshurst étant symétriques et par suite susceptibles de renversement, il y a intérêt à pouvoir reconnaître les signes des pôles au moment d'utiliser le courant, car bien qu'on ne soit pas absolument fixé sur les effets spéciaux du bain positif ou négatif,

Digitized by Google

il est bon de savoir dans quelle condition se trouve placé le malade électrisé.

L'électroscope de Ducretet, la nature des aigrettes, la forme de l'étincelle, l'attraction d'une flamme permettent de déterminer aisément les pôles d'une machine en activité.

Un procédé assez commode consiste à approcher du pôle à déterminer l'extrémité d'un tube de Geissler disposé dans une boîte en carton noirci intérieurement et que l'on tient à la main, de manière à faire communiquer l'autre extrémité avec le sol; le pôle positif s'entoure d'une lumière violette caractéristique.

Potentiel.

Les machines statiques sont caractérisées par un potentiel élevé et un débit relativement très faible. Il serait important de savoir à chaque instant dans quelles conditions de débit et de potentiel elles fonctionnent; car ces qualités varient essentiellement avec la vitesse de rotation de la machine, et surtout avec la distance des conducteurs et leur forme.

Lorsque les conducteurs sont terminés par des boules sphériques entre lesquelles jaillissent les étincelles, le potentiel atteint sa valeur maximum, toutes choses égales d'ailleurs. On peut aisément, dans ce cas, en avoir une idée assez exacte en mesurant la distance explosive et se rapportant aux tables dressées par Thomson, Warren de la Rue, Mascart.

Digitized by Google

Boules de 22 millimètres de diamètre.

Longueur de l'étincelle	0cm 1.....	5.490	volts.
—	0 5.....	26.730	—
—	1 ».....	48.600	—
—	1 5.....	57.000	—
—	2 ».....	76.800	—
—	6 ».....	101.400	—
—	9 ».....	115.800	—
—	12 ».....	124.200	—
—	15 ».....	127.800	—

(MASCART.)

Bien qu'on ne puisse admettre que lorsque l'étincelle jaillit entre des conducteurs de forme différente, le potentiel correspondant conserve exactement la même valeur, l'indication de longueur des étincelles qu'on emploie dans telle ou telle application est cependant souvent suffisante.

Mais il serait préférable de monter sur la machine un électromètre indiquant directement le potentiel, et un électromètre de Henley, convenablement disposé et gradué en centaines de volts, ou tout autre modèle (Harris, Thomson, modèle à haute tension), pourrait être avantageusement employé.

Débit.

Il est difficile de mesurer pratiquement le débit d'une machine statique, à moins de se placer dans des conditions spéciales ; par exemple, lorsque la machine est armée de ses condensateurs de capacité connue, et fournit des étincelles identiques, que l'on compte; on peut déduire son débit par un calcul bien simple. Il n'en est plus de même lorsque la machine est utilisée aux diverses applications médicales auxquelles elle est destinée.

On pourrait sans doute intercaler dans le circuit un galvanomètre suffisamment sensible, capable d'indiquer les

Digitized by Google

centièmes de milliampère par exemple. Mais il aurait forcément une résistance notable et, de plus, il ne conviendrait que dans le cas où le courant serait constant (bain, souffle, etc.) et non lorsqu'on emploie des aigrettes et surtout des étincelles.

Il y a une autre manière, détournée il est vrai, de se rendre compte du débit de la machine : c'est de mesurer le travail qu'elle absorbe lorsqu'elle fonctionne à un potentiel connu.

Ainsi, il ne serait pas difficile d'insérer entre le moteur et la machine statique une sorte de dynamomètre de transmission indiquant à chaque instant l'effort absorbé, effort proportionnel au travail à une vitesse donnée.

Mais la chose est relativement plus facile encore quand on l'actionne par un moteur électrique. Sans qu'il soit besoin d'insister sur cette question qui mériterait peut-être d'être développée tout spécialement, on comprend que, dans des conditions convenables, l'aiguille de l'ampères-mètre, qui mesure le courant absorbé par ce moteur, éprouve des variations étroitement reliées aux variations du débit de la machine.

Mise en mouvement.

Les machines statiques sont habituellement munies d'une manivelle, qu'il suffit de tourner à la main pour les mettre en action. Mais ce procédé, suffisant pour des expériences de cours, n'est pas acceptable, du moins en général, pour les applications médicales, non-seulement parce qu'il exige la présence d'une tierce personne, mais aussi parce que la vitesse ne peut guère être réglée et surtout maintenue telle qu'on la désire.

De même les transmissions par courroie ou par corde (l'aide qui tourne la manivelle étant dans une salle voisine) exigent des signaux plus ou moins commodes et une installation parfois difficile à réaliser et, par suite, ne sont guère à recommander.

Digitized by Google

Il vaut beaucoup mieux avoir recours à un moteur mécanique, convenablement choisi.

Les moteurs à air comprimé ou raréfié, que l'on peut employer dans certains quartiers de Paris, ne sont que bien rarement applicables ; nous n'en dirons rien de plus.

Les moteurs à eau (tel que le moteur de Schmidt, le moteur Mégy) sont assez pratiques, lorsqu'on dispose d'une pression d'eau d'au moins 25 mètres, et que l'on peut les installer à proximité de la machine. Ils ne sont pas absolument silencieux et occasionnent presque fatalement de l'humidité dans leur voisinage.

Quant aux moteurs à gaz, dont il existe de petits modèles (Forest, Austin, etc.), il n'est pas possible de les utiliser directement; on ne peut songer à les mettre en train, à les arrêter à chaque instant, et leur vitesse n'est pas variable entre des limites assez étendues. Enfin, ils sont trop bruyants.

Les moteurs électriques, sous réserve de la source qui doit les alimenter, conviennent, au contraire, admirablement bien à l'usage qui nous occupe : silencieux, peu encombrants, se logeant partout, dans la cage même de la machine, se mettant en marche sans hésitation, et prenant rapidement la vitesse désirée, vitesse qui peut varier à volonté dans des limites très étendues, ils ont toutes les qualités voulues sans présenter aucun inconvénient.

Si on peut profiter du voisinage d'une usine électrique et les alimenter directement en les branchant sur la canalisation publique, la question est résolue complètement et très simplement.

A défaut de ce moyen, on peut songer à une pile primaire, et on choisira alors une pile à bichromate à vase poreux, pour réduire au minimum les ennuis de la charge périodique des éléments ; ou bien, on aura recours à une batterie d'accumulateurs que l'on chargera au moyen d'une pile à bichromate à circulation, ou d'une pile Daniell (O'Keenan, C. Rousseau, etc.).

Digitized by Google

Ou, enfin, on aura recours à un moteur à gaz ou à pétrole actionnant une dynamo, ce qui permettra d'alimenter le moteur directement, ou de charger des accumulateurs, et je puis assurer, par expérience, que cette méthode est bien la plus pratique et la plus sûre.

CHAPITRE II.

EFFETS GÉNÉRAUX DE L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE.

Les effets que l'on peut obtenir au moyen des machines statiques, se rapportent soit au bain statique qui agit sur l'organisme tout entier, soit aux applications spéciales (souffle, friction, étincelle) qui permettent de localiser l'action sur un point déterminé.

Dans tous les cas, le malade, assis sur un tabouret isolant, est mis en communication avec un des pôles de la machine : l'autre pôle est, en général, relié au sol. Une fois la machine mise en mouvement, le malade se trouve chargé au potentiel de la machine.

L'électricité s'échappe d'ailleurs constamment par les cheveux, les poils, etc. Le malade est ainsi parcouru tout entier par un véritable courant; c'est en cela que consiste le bain électro-statique. Le sujet n'éprouve d'ailleurs aucune impression douloureuse, ni même désagréable; il ressent tout au plus une sensation spéciale comparable à celle d'une toile d'araignée, et parfois aussi une sensation de chaleur. Ces phénomènes se produisent surtout pendant la première séance, mais passent bien vite inaperçus.

Cependant, certains sujets éprouvent, sur le tabouret, des impressions pénibles, douloureuses même, un sentiment d'angoisse, des douleurs de tête, etc. Ce sont alors des tempéraments exceptionnellement nerveux et sensibles, ou, peut-être même, n'y a-t-il là réellement que

Digitized by Google

des effets subjectifs, qui se produiraient aussi bien si la communication n'était pas établie avec la machine.

Mais en dehors de cette action en quelque sorte superficielle et sans importance, le bain statique agit puissamment sur l'organisme et, en particulier, sur la nutrition générale; nous étudierons plus loin cette action spéciale du bain statique.

Souffle. — Le souffle s'obtient en dirigeant vers un point déterminé de la surface du corps du malade assis sur le tabouret une tige métallique terminée en pointe. Il se dégage alors de cette pointe un souffle, un courant d'air électrisé dont l'action agréable est puissamment sédative. Lorsqu'on opère dans l'obscurité, on aperçoit des effluves lumineux à l'extrémité de la pointe. Le souffle est accompagné de la production d'ozone (il s'en produit d'ailleurs pendant le bain statique simple) et certains auteurs y ont attribué une part importante dans les effets de l'électricité.

Si, au lieu d'une seule pointe, on en fait agir plusieurs, on obtient des effets analogues, mais agissant sur une plus grande surface, c'est la douche électro-statique.

Aigrette. — Lorsqu'on approche une pointe mousse, ou mieux une petite boule de bois, à une faible distance de la peau, à un centimètre au plus, il se produit une série de petites crépitations qui constituent l'aigrette; son action est, en général, excitante et révulsive.

Friction. — La friction électrique se fait à l'aide d'une boule métallique que l'on promène sur la peau recouverte d'un tissu qui, de préférence, doit être en laine.

On obtient ainsi une série d'étincelles très petites, mais très nombreuses, qui produisent mieux encore que l'aigrette une énergique révulsion cutanée.

Etincelles. — Si l'on écarte la boule métallique à une distance convenable du corps recouvert ou non de vêtements, il se produit alors une série de décharges, d'étin-

Digitized by Google

celles dont la longueur et les effets peuvent varier dans de larges limites.

L'étincelle permet de provoquer des contractions musculaires puissantes ; elle agit sur la peau en y déterminant parfois de légères hémorrhagies punctiformes sous-cutanées. Il est avantageux d'interposer, entre le corps et l'excitateur à boule, un conducteur isolé de forme appropriée (excitateur à contact de Vigouroux), qui permet de localiser plus facilement l'action de l'étincelle, de déterminer plus sûrement sa longueur, et d'atténuer beaucoup la douleur occasionnée.

Commotions. — On n'emploie pas le plus souvent les condensateurs de la machine pour produire les étincelles ; mais, dans certains cas, on peut y avoir recours ; on produit alors de véritables commotions, que les anciens électrothérapeutes employaient fréquemment, et que l'on n'utilise aujourd'hui qu'à bon escient.

CHAPITRE III.

EFFETS DU BAIN STATIQUE SUR L'ORGANISME A L'ÉTAT PHYSIOLOGIQUE.

Il m'a paru intéressant d'étudier, tout d'abord, les effets de l'électricité statique sur l'organisme à l'état physiologique.

D'une part, cette étude n'a pas encore été faite d'une manière approfondie, et, d'autre part, elle ne sera sans doute pas inutile pour arriver à la connaissance de l'action autrement complexe de l'électricité sur des organismes malades.

On serait peut-être porté à croire que l'électricité, dont l'action est incontestable dans un certain nombre de cas, chez les neurasthéniques, par exemple, ne saurait agir d'une manière appréciable sur un organisme sain, en ce

Digitized by Google

sens, qu'on ne peut espérer l'améliorer. Mais, en y réfléchissant, on peut s'attendre à observer un effet, bon ou mauvais, de la part d'un agent qui, en somme, est actif, et qui doit forcément modifier d'une manière ou d'une autre le fonctionnement des organes soumis à son influence.

Les remarquables expériences de D'Arsonval sur des animaux ne laissent pas de doute à cet égard.

J'ai expérimenté sur moi-même. Ayant une excellente santé, un appétit régulier, un tempérament plus robuste en réalité qu'en apparence (je pèse 60 kilos pour une taille de 1 mètre 66 cent. et, par suite, je suis un peu maigre), j'ai pensé être dans de bonnes conditions pour les recherches que j'avais en vue.

Inutile d'ajouter que je pouvais compter absolument sur la régularité et l'exactitude des expériences, mieux qu'en opérant sur un autre sujet.

Il m'a semblé inutile de m'astreindre à un régime particulier, craignant plutôt de modifier par là même l'état ordinaire de mon organisme. Je me suis contenté de vivre de ma vie habituelle en ayant soin, toutefois, d'éviter toute fatigue extraordinaire ou tout écart dans l'alimentation.

Ainsi que d'autres expérimentateurs l'avaient déjà fait, j'ai porté mon attention sur les modifications apportées par le bain statique à la fréquence du pouls, à la température interne, à la force dynamométrique des mains, et enfin, surtout, à la composition de la sécrétion urinaire.

Sans m'attacher à relever des tracés sphygmographiques, ce qui a été déjà fait, j'ai simplement voulu vérifier les résultats obtenus au point de vue de la fréquence du pouls.

Pour ce qui concerne la température, j'ai employé un thermomètre à maxima permettant d'évaluer le 1/10 de degré, et j'ai déterminé, avant et après chaque séance, la

Digitized by Google

température buccale, plus facile à relever que celle du creux de l'aisselle.

La force dynamométrique a été déterminée au moyen d'un dynamomètre médical de Verdin.

Enfin, les analyses d'urine ont été faites avec le gracieux concours de mon collègue et ami M. le docteur Huguet, qui, depuis quelques années, s'est consacré d'une manière toute spéciale à ces sortes d'analyses, et est arrivé à les rendre tout particulièrement complètes et précises.

Sans entrer dans le détail des méthodes employées (méthodes que M. Huguet se propose de publier prochainement), je dois dire, cependant, que ces analyses ont porté sur l'urine de 24 heures, que l'urée a été dosée par la méthode volumétrique, au moyen du réactif de Millon modifié et de l'appareil Huguet; et l'azote total, par la méthode de Kjeldal modifiée (acide sulfurique et bisulfate de potasse puis dosage d'ammoniaque).

Voici comment les expériences ont été conduites ; elles ont commencé le 17 juillet.

Pendant une première période d'une semaine, deux analyses d'urine ont été faites, afin de déterminer les conditions dans lesquelles mon organisme fonctionnait.

Dans une seconde période, d'une durée de huit jours pleins, je me suis soumis chaque jour à l'action de l'électricité statique pendant une et même deux séances d'une durée de un quart d'heure environ ; j'ai employé une machine de Wimshurst à plateaux de 46 centimètres, fonctionnant à un potentiel de 80.000 volts environ (c'est-à-dire correspondant à 4 centimètres d'étincelles).

Avant et après chacune de ces électrisations, j'ai déterminé le nombre de pulsations de la radiale, la force dynamométrique de la main droite, et la température buccale. Puis, tous les deux jours, une analyse d'urine était faite.

Après cette seconde période, j'ai supprimé les bains statiques, tout en continuant à relever de temps en temps la fréquence du pouls, la force dynamométrique, la tem-

Digitized by Google

pérature, et plusieurs analyses d'urine ont encore été faites.

Résultats.

Pouls. — D'une manière générale, la fréquence du pouls a notablement augmenté après chaque bain statique, soit négatif, soit positif indistinctement, et l'augmentation a été de 20 °/₀ environ.

De 65 qui était ma fréquence habituelle, le nombre s'est élevé presque constamment à 80 à la suite de chaque bain; il faut dire que parfois (deux fois sur plus de 12 observations) l'augmentation a été très faible sans cause connue.

Mais ce qui est plus important à constater, c'est qu'à partir du cinquième ou sixième bain, la fréquence du pouls, en dehors des électrisations, s'est élevée peu à peu, et s'est maintenue à 80; et ce n'est que deux jours après le dernier bain qu'elle a diminué pour ne redevenir normale que huit jours plus tard.

Température. — La température ne s'est pas élevée d'une façon appréciable pendant chaque bain statique; mais elle s'est accrue peu à peu et de 36°,6 (température buccale), elle s'est élevée à 37°,4 à la fin du traitement. Après la cessation des bains, la température est revenue lentement à sa valeur primitive. La température mesurée chaque soir dans le creux de l'aisselle a varié parallèlement.

Force dynamométrique. — La force dynamométrique de la main droite mesurée avant et après chaque bain a très régulièrement augmenté de 2 kil. environ. Cette augmentation relativement considérable est à remarquer, parallèlement à l'accroissement du nombre des pulsations. Par contre, la force initiale est allée en diminuant pendant le traitement. C'est ainsi que, pendant le premier bain, elle a passé de 42 à 44 kil. pour passer au 4ᵉ de 41

Digitized by Google

à 43, et au 6e de 40 à 42. J'ajouterai que la force musculaire a repris, mais lentement, sa valeur ordinaire, après le traitement.

Analyses d'urine.

Les tableaux ci-après résument la série des analyses qui ont été faites. Le 1er indique les résultats trouvés directement et rapportés au litre. Le 2e, déduit du précédent, donne les résultats calculés par rapport à l'urine de 24 heures. C'est celui-ci qui va servir à la discussion des expériences.

TABLEAU I. — COMPOSITION DE L'URINE PAR LITRE.

DATES DES ANALYSES	JUILLET					AOUT			
	19	22	24	27	29	1er	4	7	14
Densité	1022	»	»	»	1023,5	1023,5	1022	1027	1029
Extrait	52 »	63.50	53.60	50.70	55 »	54.50	55.80	61.50	69.50
Acidité exprimée en P_2O_5	0.89	1.67	1.13	1.42	1.24	1.59	1.77	1.77	2.13
Acidité expr. en cc de liq. N. acal.	25 »	47.30	32 »	40 »	35 »	45 »	50 »	50 »	60 »
Urée	19.80	24.50	20.80	12.30	—	21 »	20.30	17 »	18.10
Acide urique	0.30	0.33	0.45	0.45	0.45	0.45	0.38	0.45	0.35
Azote total (calculé en urée)	24.60	32.40	22.80	25.20	23.40	27.60	28.80	26.40	29.40
Cendres	14.50	16 »	14.60	14.20	18 »	15.50	16 »	18 »	20 »
Anhydride phosphorique	1.85	2.50	2.10	2.15	2 »	1.75	2.15	2.20	2.40
Chlore	7.30	7 »	7.80	8.30	7.40	6.60	6.60	8.70	7.80
Coefficient d'oxydat.	81	76	91 (2e bain)	49 (6e bain)	— (10e bain)	76	70	65	61

Le dosage de l'urée, qui ne figure pas dans la cinquième analyse, a cependant été fait, mais n'a pas été inscrit, par oubli, sur le registre d'analyses.

Digitized by Google

TABLEAU II. — COMPOSITION DE L'URINE DES 24 HEURES.

DATES DES ANALYSES	JUILLET					AOUT			
	19	22	24	27	29	1er	4	7	14
Volume en 24 heures	1100	900	1050	1100	1100	900	950	950	900
Extrait	57.20	57 »	56 »	56 »	60.50	49 »	53 »	58.40	62.55
Acidité en P_2O_5	0.98	1.50	1.19	1.56	1.36	1.43	1.68	1.68	1.91
Acidité en cc. de liq. N. alcaline	27.50	43 »	33.50	44 »	38.50	40.50	47.50	47.50	54 »
Urée	21 »	22 »	22 »	13.50	—	18.90	19.30	16.15	17 »
Acide urique	0.33	0.32	0.47	0.50	0,50	0.40	0.36	0.42	0.31
Azote total (en urée)	27 »	29.20	24 »	27.70	16 »	24.85	27.46	25.08	26.40
Cendres	15.90	14.40	15.40	15.60	19.80	13.95	15.20	17 10	18 »
Anhydride phosphorique	2.03	2.25	2.20	2.35	2.20	1.58	2.05	2.09	2.16
Chlore	8 »	6.30	8.20	9.10	8.15	5.95	6.50	8.25	7.08

A. — Les deux premières analyses montrent que les méthodes employées sont d'une grande exactitude (relativement à la difficulté qu'elles présentent), puisque les chiffres trouvés concordent aussi bien qu'on peut le désirer. Etant donné en effet les variations inévitables de la nutrition et surtout de la dénutrition d'un jour à l'autre, il est remarquable de constater le parallélisme des chiffres de l'extrait, de l'urée, de l'azote total, de l'acide urique, des cendres, c'est-à-dire des plus importants.

Toutefois, il ne faut pas espérer que les chiffres obtenus pourront toujours être regardés comme exacts en valeur absolue dans la discussion des résultats, car, en dehors des erreurs d'analyses (dont la précision ne saurait dépasser une certaine limite), il y a tant de causes étrangères et inévitables capables d'influer sur les observations, qu'on ne peut en tirer que des considérations générales et toutes relatives.

Digitized by Google

B. — Au point de vue du volume de l'urine sécrétée en 24 heures, on peut dire qu'il n'a pas varié sensiblement sous l'action du bain statique; l'influence de la saison chaude était certainement prépondérante, et quelque soin qu'on puisse prendre en pareil cas pour absorber autant que possible une quantité constante de liquide, la transpiration, forcément variable d'un jour à l'autre, devait agir beaucoup plus que l'électricité. C'est d'ailleurs un point d'importance secondaire.

C. — Un premier résultat frappe le regard : les deux premiers bains statiques produisent une diminution notable de l'azote total (24 au lieu de 29 ou 27) et ne touchent sensiblement pas aux autres éléments (3e analyse).

Il en résulte que le coefficient d'oxydation (coefficient de Robin, rapport de l'urée à l'azote total) se trouve augmenté (91 au lieu de 76 ou 81), c'est-à-dire que les combustions internes ont été améliorées, puisque une plus grande proportion de l'azote total est éliminée sous forme d'urée.

Le premier effet des bains statiques est donc favorable.

D. — Mais si leur action est prolongée, je dirai volontiers si on en abuse, on constate un effet tout opposé. Après le 7e bain, la 4e analyse montre en effet à la fois une augmentation dans le chiffre de l'azote total, et une diminution considérable dans celui de l'urée (1), tandis que les autres chiffres restent encore à peu près les mêmes. De là, un abaissement considérable du coefficient d'oxydation. Nous reviendrons sur ce point.

Enfin, après la cessation du traitement, son influence se fait sentir longtemps encore. Le coefficient d'oxydation qui s'est amélioré aussitôt après, éprouve une lente mais constante diminution. Toutefois il n'y a peut-être pas à tirer des chiffres obtenus dans ces dernières analyses une conclusion formelle, étant donné que l'on voit l'azote total

(1) Ce dosage de l'urée a été recommencé 3 fois (note de M. Huguet).

Digitized by Google

tantôt s'élever, tantôt s'abaisser (24,8 — 27,4 — 25 — 26,4) ainsi que l'urée (18,9 — 19,3 — 16,1 — 17). On peut cependant dire avec assurance que l'effet du traitement statique a été de diminuer le coefficient d'oxydation, et que son influence persiste pendant un temps notable (1).

F. — A côté des résultats que nous venons de discuter, nous pouvons en considérer d'autres encore, quoique de moindre intérêt peut-être. Ainsi l'acide urique paraît nettement accru sous l'influence des bains statiques. Il en est de même de l'acide phosphorique. Quant au chlore, les chiffres trouvés, assez variables, montrent que son élimination est probablement activée par le traitement électrique; mais comme l'alimentation peut en introduire des quantités également variables d'un jour à l'autre dans l'économie, on ne saurait conclure d'une manière absolue à cet égard.

Les cendres, l'extrait, l'acidité ont été dosés, mais il ne nous paraît pas possible de tirer, des résultats trouvés, une indication utile pour le point de vue qui nous occupe.

Tels sont les résultats obtenus dans mes expériences, nous allons essayer d'en tirer des conclusions.

Conclusions.

Il paraît résulter de ces recherches que l'action du bain statique sur l'organisme est considérable, et beaucoup plus qu'on n'aurait pu le supposer à priori.

Mais ce n'est pas une amélioration qui a été constatée,

(1) Il eût sans doute été bon de continuer les expériences un peu plus longtemps, afin de voir à quel moment le coefficient d'oxydation se sera relevé. Mais en les cessant (au 15 août), j'ignorais encore les résultats des analyses que je n'avais pas voulu calculer plus tôt, pour éviter l'ombre même d'une auto-suggestion qu'aurait pu produire la connaissance des premiers résultats au cours du traitement, et je pensais que l'action du bain statique devait être épuisée quinze jours après la dernière séance ; d'ailleurs, il suffit de savoir que cette action se prolonge notablement, mais il importe relativement peu de savoir le nombre exact de jours qu'elle peut persister, car il doit varier suivant les circonstances.

Digitized by Google

le coefficient d'oxydation assez élevé à l'état ordinaire, et momentanément augmenté au delà du chiffre normal (qui est de 80 à 85) a été bien vite ramené à un chiffre très faible; il s'est maintenu ensuite pendant longtemps au-dessous de la moyenne.

D'ailleurs les symptômes généraux observés montrent bien l'intensité des effets subis par l'organisme.

Le pouls a été accéléré, la température augmentée, en même temps que la force dynamométrique a diminué.

L'appétit a été tout d'abord quelque peu accru, mais a diminué ensuite; le sommeil, excellent en temps ordinaire, a été, au bout de quelques jours, moins calme et moins reposant.

Enfin, une sorte d'état fiévreux s'est déclaré peu à peu, à partir du 4e bain environ, et s'est accentué jusqu'à la courbature.

Je ne sais jusqu'où cela aurait pu aller, si le traitement électrique avait été prolongé plus longtemps, comme j'en avais d'abord l'intention.

Il se peut assurément que la saison chaude, que l'époque choisie (la fin de l'année scolaire) aient contribué pour une certaine part à accentuer les effets des bains statiques.

Mais cependant tous ces symptômes s'améliorèrent et disparurent dans la quinzaine qui suivit la cessation du traitement. On doit donc lui attribuer une part prépondérante.

J'ajouterai que pendant le mois de septembre il subsista une sorte de paresse, d'impotence intellectuelle, comme à la suite d'une sorte de surmenage, et cela concorde bien avec ce fait que le coefficient d'oxydation n'était pas encore à ce moment-là revenu à sa valeur normale.

Pour plus de sûreté d'ailleurs, je me suis soumis, après les vacances, à une seconde expérience qui dura du 15 octobre au 15 novembre, et qui comprit 8 bains statiques, du 2 au 8 novembre. Les conditions étaient tout autres, tant au point de vue de la saison que de l'état de mon orga-

Digitized by Google

nisme reposé par les vacances. Cependant les résultats ont été les mêmes.

Sans les donner ici en détail, il me suffira de dire que le coefficient d'oxydation qui était alors de 86, s'est élevé à 92 sous l'action des premiers bains statiques, puis est retombé à 83.

La température prise le soir dans le creux de l'aisselle a passé de 37 à 37,2 dès le 4e bain, le pouls a passé de 64 à 79; il était encore à 74 trois jours après la cessation du traitement, et à 66 huit jours plus tard.

Enfin la même sensation de fatigue générale, de courbature s'est produite, quoique à un moindre degré, et tous ces symptômes se sont améliorés plus rapidement que la première fois.

Il me semble que tous ces effets peuvent s'expliquer en admettant que l'électrisation statique agit puissamment sur la nutrition générale, en activant les échanges, en augmentant l'intensité des combustions internes, non peut-être en accroissant la quantité des matériaux alimentaires brûlés et désassimilés, mais du moins en modifiant la nature des produits ultimes qui en dérivent.

On comprend ainsi d'une part que le premier effet des bains statiques ait été favorable en améliorant les combustions organiques, et augmentant la proportion d'urée par rapport à l'azote total, et d'autre part, que l'influence des bains suivants ait été, le but se trouvant pour ainsi dire dépassé, de diminuer au contraire l'urée en augmentant par suite la proportion des autres composés azotés qui caractérisent une désassimilation moins parfaite.

La machine humaine brûlant non davantage, mais plus vite, brûlait plus mal; et cela concorde avec l'accélération de la circulation et l'élévation de la température.

Une comparaison, tout imparfaite qu'elle puisse être, permettra de saisir notre pensée.

Considérons un foyer capable de brûler une certaine quantité de combustible dans un temps donné, grâce à un

Digitized by Google

tirage naturel. Il peut se faire que ce tirage ne permette pas de brûler ainsi autant de charbon que les dimensions du foyer en comporteraient. L'addition d'un ventilateur convenablement disposé améliorera ce foyer, la combustion du charbon sera activée et le rendement de l'appareil augmenté.

Mais que l'on vienne à accélérer outre mesure la vitesse du ventilateur, le rendement du foyer diminuera, tant par l'excès d'air froid introduit que par l'entraînement trop rapide des gaz de la combustion dont la chaleur sera forcément moins bien utilisée.

Mais revenons à la machine humaine. L'augmentation de ces produits azotés résultant d'une combustion moins complète et moins parfaite explique aisément l'état spécial de fièvre et de courbature qui a été constaté; en effet, parmi ces composés se trouvent évidemment des toxines, ptomaïnes, leucomaïnes, qui, à l'état ordinaire, sont éliminées au fur et à mesure de leur production, mais qui alors, en raison de leur quantité plus grande pouvaient agir sur l'organisme et produire une sorte d'auto-intoxication.

Nous reviendrons sur ce point.

COMPARAISON AVEC L'URINE NORMALE.

Encore un mot pour terminer ce qui se rapporte aux analyses d'urine. A la suite de recherches spéciales, M. Gautrelet est arrivé à déterminer ce qu'il appelle l'*urine normale*, c'est-à-dire le type de l'urine physiologique qui devrait toujours être sécrétée dans l'état de santé par un organisme bien proportionné et fonctionnant parfaitement. Il admet que : « l'urine de 24 heures, recueillie chez des » sujets sains, bien proportionnés de taille et de poids, se » trouvant à l'âge moyen de la vie, soumis à un régime » alimentaire aussi rapproché que possible de la ration » d'entretien, non surmenés par le travail intellectuel, se

Digitized by Google

» livrant à un exercice modéré en rapport avec leur force » et leur régime alimentaire, habitant un climat moyen à » l'époque des saisons moyennes (automne et printemps), » peut être considérée comme normale.

Et dans ces conditions, la formule de l'urine normale est la suivante, rapportée à 1 kilogramme de l'organisme (unité urologique) :

Volume	24cc
Eléments fixes	1 gr.
Acidité totale	0, 03
Chlore	0, 10
Urée	0, 45
Acide urique	0, 01
Acide phosphorique	0, 05

Voyons maintenant quelle devrait être la composition de l'urine sécrétée par mon organisme, s'il se trouvait dans les conditions théoriques énoncées plus haut.

Mon poids actuel, donné par la balance, ne saurait entrer directement en ligne de compte. En effet, suivant l'âge et la taille, c'est-à-dire l'état de maigreur ou d'obésité du sujet considéré, comparé au sujet idéal qui sécrète 24cc d'urine normale par kilog., il faut corriger le poids de manière à déterminer ce qu'il devrait être.

Il est clair, par exemple, que deux individus de même taille, mais d'âge et de poids différents, l'un plus jeune et maigre, l'autre plus âgé et obèse, ne se comportent pas de la même manière au point de vue de l'activité organique, et ne sont pas directement comparables. Le tissu adipeux dépassant la proportion normale, doit être en quelque sorte éliminé, et le poids total réduit ; inversement, un corps trop maigre doit être théoriquement alourdi, et son poids augmenté dans une mesure convenable. C'est le poids urologique ainsi déterminé qui entrera dans les calculs de comparaison.

Appliquons sans insister davantage sur ces considé-

Digitized by Google

rations les formules admises. Les données étant en chiffres ronds :

Poids net (défalcation faite des vêtements) p = 60 kilog.
Age. . . . . A = 34 ans.
Taille. . . . . t = 166 cent.

Les formules $X = \frac{p+P}{2}$ et $P = \frac{4\,t^{cm}}{10} + \frac{A-30}{2}$ donnent

$$P = \frac{4 \times 166}{10} + \frac{34-30}{2} = 66,4 + 2 = 68,4$$

$$\text{et } X = \frac{60+68,4}{2} = 64,2$$

Admettons ce poids urologique de 64,2.

La composition théorique de l'urine normale, relative à ce poids, est facile à calculer en s'appuyant sur le tableau précédent. Cette composition est inscrite dans la 1re colonne du tableau suivant.

	THÉORIQUE	RÉELLE	RAPPORT
Volume	1541	1000	0,65
Extrait	64,2	57,1	0,89
Acidité	1,92	1,24	0,65
Chlore	6,42	7,15	1,11
Urée	28,89	21,50	0,75
Acide urique	0,64	0,32	0,50
Acide phosphorique	3,21	2,14	0,66

La seconde colonne renferme la composition réelle de l'urine émise, obtenue en prenant la moyenne des deux premières analyses (19 et 22 juillet), analyses qui déterminent mon état ordinaire de santé.

Enfin, la 3e colonne contient les rapports des chiffres calculés et des chiffres trouvés.

Traduisons les résultats numériques ainsi obtenus par le graphique suivant :

Digitized by Google

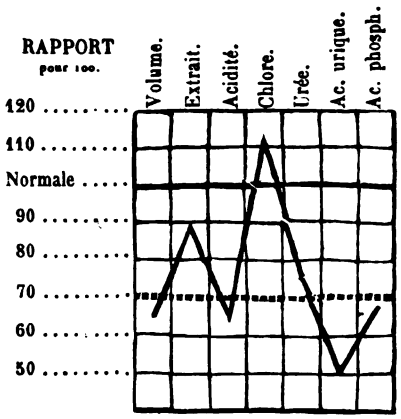

De l'examen de cette courbe schématique résulte ce fait qu'en exceptant le chlore, les éléments de l'urine sont au-dessous de la normale et représentent sensiblement les 2/3 des quantités prévues théoriquement. Or, si je n'avais pas l'habitude d'ajouter du sel dans mes aliments, le chlore baisserait probablement, et par suite l'extrait serait diminué.

En forçant un peu l'acide urique, dont le dosage est difficile et peu précis, on pourrait à la rigueur représenter la composition de mon urine par une droite au niveau de la cote 70.

Il faut conclure de là que mon organisme peut être regardé comme fonctionnant normalement, mais avec une activité inférieure d'un tiers environ, comparativement aux types choisis par M. Gautrelet. Et cela s'explique aisément par la différence de la profession, du travail journalier, de la saison.

On voit donc qu'il y a lieu, dans le calcul du poids urologique, de tenir compte de la profession, de l'exercice journalier, de l'alimentation, de la saison, en un mot, de tous ces facteurs extrinsèques qui ont une influence aussi considérable que la taille et l'âge.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

EFFETS SUR L'ORGANISME A L'ÉTAT PATHOLOGIQUE.

L'étude des effets de l'électricité statique sur l'organisme à l'état pathologique est des plus importantes, mais aussi des plus complexes, et je n'ai pas la prétention de l'entreprendre ici. Je me bornerai à indiquer les grandes lignes de la question, et à montrer la nécessité qui s'impose de faire de l'électrothérapie une science autant et plus qu'un art.

L'expérience a appris qu'un certain nombre d'affections, rebelles aux traitements ordinaires, étaient grandement améliorées par la franklinisation. C'est ainsi que les neurasthéniques, par exemple, se trouvent admirablement du traitement statique.

Or, il résulte des travaux récents (1) que cette catégorie de malades est caractérisée, en dehors des symptômes cliniques classiques, par une formule urinaire spéciale, remarquable par la diminution de l'urée et par l'augmentation des produits d'oxydation incomplète.

Le coefficient de Robin subit une diminution considérable, et descend parfois à 60, 50 et même 40 °/₀.

Les neurasthéniques se trouvent donc à un niveau inférieur, ils comburent mal et désassimilent insuffisamment; et par suite s'encombrent de produits toxiques ou tout au moins anormaux, qui par leur proportion exagérée peuvent aggraver et entretenir l'état morbide général.

De là l'efficacité du traitement statique qui active les échanges, modifie avantageusement les combustions internes, et relève par suite le coefficient d'oxydation.

(1) Vigouroux, *Neurasthénie et Arthritisme.* — Levillain et Huguet, *Etudes cliniques de la Neurasthénie* (en préparation).

Digitized by Google

Mais, avant d'appliquer ce traitement, il faut être bien sûr du diagnostic et ne pas avoir à faire à une de ces pseudo-neurasthénies, que Levillain a été le premier, je crois, à signaler.

D'autre part, lorsqu'il s'agit par exemple du traitement d'une névralgie, ou de cas analogues, où l'organisme est à un niveau à peu près normal, il y a intérêt à espacer les séances, sauf à agir lentement mais sûrement. Car, et cela me paraît résulter de mes expériences, la franklinisation n'est pas une méthode thérapeutique que l'on puisse appliquer sans crainte, et dont on puisse dire que si elle ne fait pas de bien, elle ne fera pas de mal.

Si, en effet, on est en présence d'une de ces neurasthénies pré-tuberculeuses, pré-cancéreuses, etc., qui possèdent bien les caractères généraux, mais pour lesquelles on ne retrouve cependant pas nettement l'étiologie habituelle (surmenage, émotions morales, etc.) des neurasthénies vraies, on peut s'attendre non-seulement à ne pas les améliorer, mais souvent à les aggraver par le traitement statique qui donne comme un coup de fouet à la maladie qu'elles dissimulaient et qui en était la cause réelle.

Il est donc de la plus haute importance de s'attacher à faire tout d'abord un diagnostic précis, et de mettre en œuvre dans ce but tous les procédés d'investigation que l'on peut employer.

En particulier, l'analyse de l'urine sera de la plus grande utilité, pourvu qu'elle soit exacte et complète ; elle servira non-seulement à préjuger de l'efficacité du traitement franklinien, mais encore à contrôler son action et à la suivre pas à pas.

Il est certain d'ailleurs que les méthodes d'analyse se perfectionneront sans cesse, et que l'on en tirera des éléments de diagnostic de plus en plus nombreux et précis.

C'est ainsi que la connaissance des rapports des quantités de matières azotées, de sels et de substances ternaires qui constituent l'extrait, tant à l'état physiologique que dans

Digitized by Google

les différents états pathologiques considérés, serait d'une grande importance.

De même, il importerait de connaître les proportions des substances (urée, acide urique, urobiline, leucomaïnes, etc.) qui représentent la totalité des composés azotés. De même enfin, il serait utile de savoir ce que sont ces matières ternaires que l'on dose par différence, et d'avoir un procédé de dosage direct suffisamment précis, pour pouvoir tenir compte de leur variation dans la discussion des résultats.

Alors on arrivera à pouvoir suivre et contrôler utilement les effets de l'électricité statique sur ces affections spéciales, diabète, goutte, rhumatismes, etc., et par là, peut-être, à connaître leur théorie et par suite leur meilleure méthode de traitement.

Mais ce sont là des recherches de longue haleine, et les efforts d'un seul ne sauraient y suffire. Je m'efforcerai pour ma part d'y contribuer dans la mesure de mes moyens.

Dr Ch. Truchot.

Digitized by Google

LE THÉATRE DE BANVILLE

Stances dites par M. Silvain à la représentation de la Comédie-Française, à Moulins, le 27 novembre 1894, au bénéfice du monument de Banville.

Banville, cher orgueil de la Lyre et de l'Ode,
Tu n'es pas seulement l'aède radieux
Qui reprit l'art sacré d'Alcée et d'Hésiode
Et rattacha la pourpre à l'épaule des dieux ;

Tu n'es pas seulement l'artiste enthousiaste
Qui, du rythme flexible assidu modeleur,
Alliait dans l'accord de la grâce et du faste
La dithyrambe en flamme à l'odette en fleur,

Ni seulement encor le fantaisiste unique
Dont la Muse, passant du trépied au tréteau,
Mariait l'harmonie au contraste ironique,
L'Églé virgilienne au Gille de Watteau.

En toi nous saluons un vainqueur du Théâtre,
Un dompteur de la scène et du loyal succès,
Qui sut faire applaudir à la foule idolâtre
L'essor d'un art vraiment nouveau, vraiment français.

Banville, elle est à toi, ta jeune Comédie,
Pensive et gaie, elle a le rire, elle a les pleurs.
De Racine elle tient la fraîche mélodie
Et de l'aïeul Scarron les bouffonnes ampleurs ;

Digitized by Google

Ou bien, abandonnant cette rieuse ivresse
Et portant son élan vers les tragédiens,
Elle se fait idylle héroïque, et se presse
Comme une chasseresse aux monts arcadiens.

Belle œuvre dramatique au style diaphane,
Salut!... A ton aspect s'émeut le spectateur ;
Toi d'abord, *Feuilleton* dont un Aristophane
Fut le parrain, dont il pouvait être l'auteur,

Beau Léandre, portrait du coureur de ruelles,
Du dameret jetant l'Orgon en désarroi,
Alerte, et qui jamais ne trouva de cruelles;
Et toi, gai Dufresny, qui fut *Cousin du Roi ;*

Et toi, Scapin, si fier de ta leste doctrine,
Cueillant l'occasion comme un fruit dérobé,
Et pourtant un beau jour dupé par ta *Nérine;*
Car le fourbe émérite est tôt ou tard fourbé.

Puis voici de nouveau l'Hellade maternelle,
La Grèce qu'à Banville unissait un lien,
Le *Forgeron*, roulant le feu sous sa prunelle,
Diane étincelante au bois thessalien ;

Achille, déguisé près de *Déïdamie*,
Que la Guerre reprend pour ses sanglants autels ;
La *Pomme* que Vénus, capricieuse amie,
Dispute et cède au plus rusé des Immortels.

Voici *Gringoire*, issu de notre Moyen Age,
Dans la splendeur de son gothique pavillon,
Gringoire, sympathique et naïf personnage,
Emblème de l'amour transfigurant Villon.

Digitized by Google

Puis la *Perle*, et Riquet, diamant de féerie,
Socrate qui nous mène aux attiques sommets,
Et vous, noble *Florise*, aimable allégorie
De l'idéal qui lutte et ne se rend jamais.

Hier, c'était le *Baiser*, la fine miniature
D'un enchanteur qui créa un monde avec un rien.
Et c'est enfin l'*Esope* où toute la nature
Parle dans l'apologue au prince carien.

Théâtre de Banville, étrange et doux empire,
Tu resplendis parmi tes illustres rivaux,
Fantasque à l'unisson des masques de Shakspeare,
Gracieux à l'égal des jeux de Marivaux.

Trésor d'esprit gaulois et de mythologie,
Nous les comédiens que l'Art range à ses lois,
Nous venons saluer ta vivante magie,
Théâtre athénien et moderne à la fois.

Si du poète aimé la chère voix s'est tue,
Nous sommes accourus pour le glorifier;
Quand Moulins à son fils décerne une statue,
Au pied du monument nous mettrons le laurier !

EMMANUEL DES ESSARTS.

Digitized by Google

MÉLANGES.

—

Une Représentation de la Comédie-Française à Moulins.

Nous disions dans un de nos derniers articles que la représentation de la Comédie-Française obtiendrait à Moulins un immense succès. L'événement a justifié nos prévisions et nous écrivons ce compte-rendu étant encore sous l'intensive impression des œuvres qui ont été représentées et de l'interprétation hors ligne qui les a pour ainsi dire illuminées.

C'est devant une salle archi-comble que le rideau s'est levé.

La salle nouvellement décorée, et dont nous aurons occasion de reparler, offre à ce moment un splendide coup d'œil, grâce aux toilettes des dames qui transforment les loges en véritables corbeilles de fleurs.

Trois coups solennellement frappés et le magnifique organe de M. Silvain jette aux spectateurs muets et religieusement attentifs les premiers vers de *Socrate et sa femme*.

C'est comme une révélation pour la plus grande partie du public qui sent qu'il se trouve en présence de ce que l'art dramatique a de plus élevé.

Socrate et sa femme, cette œuvre si forte et si originale de Banville, a été remonté spécialement à la Comédie-Française ces temps derniers pour la représentation qui devait être donnée à Moulins.

C'est une attention délicate de l'éminent administrateur, M. Jules Claretie, qui s'est montré si dévoué à l'œuvre du monument de Banville.

Mais revenons à la pièce qu'ont si admirablement rendue les incomparables artistes du Théâtre-Français.

M. Silvain possède un magistral et souple talent de comédien qui lui permet d'interpréter les personnages les plus disparates : et même dans le rôle de Socrate, sous combien d'aspects ne s'est-il pas montré ?

Calme et digne devant les emportements de sa femme, plein de bonhomie dans ses entretiens avec ses amis, quels accents n'a-t-il pas trouvé pour évoquer l'image de la patrie que tous nous reconnaissions dans Athènes ?

M^lle^ Kalb prête à Xantippe l'harmonie de ses formes et les éclats

Digitized by Google

d'une savante diction. Car c'est une terrible femme que Xantippe, et il faut posséder à un haut degré l'art des nuances pour ne pas la transformer en virago.

Myrrhine, la femme délaissée par son époux, c'est Mlle Nancy Martel et l'on ne comprend guère cette grève maritale en voyant la superbe et merveilleuse personne qui vient conter ses chagrins à Socrate.

Rien n'est plus suggestif et plus admirable que sa physionomie lorsqu'elle écoute et comprend les sages conseils du philosophe.

MMmes Thomsen, Lainé-Luguet, MM. Villain, Hamel, Esquier, Falconnier jouaient des rôles secondaires avec ce souci de l'exactitude que l'on trouve seulement à la Comédie-Française.

Nous louons de grand cœur tous les interprètes de cette œuvre de Banville : le public les a très justement applaudis et rappelés.

Le rideau s'est relevé et M. Silvain est venu lire, au milieu des applaudissements, la poésie de M. E. des Essarts, que nous donnons plus loin.

Ç'a été un véritable régal pour le public que ce *Baiser*, joué à la perfection par Mlle Reichenberg, la fée Urgèle, et M. Georges Berr, Pierrot.

Nous avions dit précédemment, en nous basant sur les appréciations des maîtres de la critique, que M. Berr quoique jeune encore était arrivé à une maturité de talent véritablement extraordinaire. Ceux qui ont eu la bonne fortune de l'entendre hier, dans les deux rôles qu'il a joués, ont ratifié par leurs chaleureux applaudissements le jugement du public et des journaux parisiens.

Parfait il s'est montré, le sympathique artiste, dans le rôle de Pierrot ; c'est du meilleur comique, de celui qui, sans effort, par une simple intonation ou un jeu de physionomie, excite le rire.

Quant à la radieuse fée Urgèle, on sait ce que le grand poète qui la créa dans son imagination a dit d'elle : « *C'est la perfection même* », écrivait Théodore de Banville. Et il trouvait l'expression au-dessous de sa pensée : que pourrions-nous ajouter, nous, humble chroniqueur ?

L'enthousiasme des spectateurs — que nous aurions voulu plus vibrant encore — s'est manifesté à l'audition du « couplet au public » très naturellement dit par M. Berr, et que Mlle Reichenberg a, à son tour, envoyé avec la grâce parfaite qui la distingue.

La divine « chanson des fées » qui se chante dans la coulisse, nous a permis d'entendre Mlle Boullard qu'il faut complimenter pour sa courte mais précieuse collaboration.

Avant que le rideau ne se levât sur *Gringoire*, M. Berr est venu dire

Digitized by Google

deux fantaisies tirées des œuvres de Banville : « le Ténor et le Petit Crevé ».

Succès énorme, et que nous devons nous borner à mentionner, la place menaçant de nous faire défaut.

Gringoire est l'œuvre la plus connue du maître ; elle est souvent jouée au Théâtre-Français ; les rôles en sont tenus par les artistes les plus renommés. Eh bien ! nous venons de le voir jouer à Moulins d'une façon absolument parfaite.

Gringoire, c'est Georges Berr et Georges Berr, c'est Gringoire. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de rendre avec plus de vérité la souffreteuse, sympathique et dolente figure du héros de cette touchante histoire.

Encore une fois, quel admirable talent possède M. Georges Berr !

M. Silvain a joué avec autorité et finesse le rôle de Louis XI, de ce roi bizarre, bon et cruel à la fois. C'est une véritable page d'histoire qu'un rôle interprété de la sorte.

Un murmure flatteur et des bravos discrets ont accueilli l'entrée de Loyse (M^lle^ Reichenberg), toute pleine de jeunesse, de grâce et d'exquise ingénuité dans ce personnage d'adolescente. Sa voix si jeune et sa diction si juvénile ont littéralement charmé les auditeurs.

Quelle merveilleuse artiste !

Comme toujours les autres rôles quoique de moindre importance ont été irréprochablement tenus par M^lle^ Lynnès, MM. Clerh et Hamel.

Quand le rideau s'est baissé on a longuement applaudi les interprètes de *Gringoire*, et comme pour *Socrate* et pour le *Baiser*, des bouquets nombreux ont été offerts.

Ainsi s'est terminée cette magnifique soirée, qui marquera dans l'histoire artistique de Moulins.

Nous sommes dans l'obligation d'arrêter ici ce compte-rendu auquel nous aurions voulu donner un plus grand développement.

Adressons, en terminant, nos félicitations à M. Sauroy, qui a si artistiquement transformé la salle, et à l'orchestre d'élite que dirigeait M. Boullard.

APRÈS LA REPRÉSENTATION.

Les membres du comité avaient décidé d'offrir, par souscription, un souper aux éminents interprètes de Banville, à l'issue de la représentation. Il a eu lieu à l'hôtel de Paris et comptait environ trente convives.

M. le colonel Lau sedat présidait, ayant en face de lui M. Sorrel, maire. M. le préfet était également présent, et nous pouvons encore

Digitized by Google

noter M. Moulnier, trésorier général, M. des Essarts, divers membres du Comité, et trois directeurs des journaux moulinois.

La gaîté et l'esprit s'en donnent à cœur joie dans cette réunion, où la Maison de Molière est si largement et si supérieurement représentée. L'étincelante fée Urgèle et l'incomparable Pierrot, l'austère Socrate et la bouillante Xantippe, la troublante Myrrhine ont pu laisser au théâtre leur costume, mais leur verve ne les quitte point ainsi, et elle se répand en mots aimables, en compliments flatteurs à l'adresse des organisateurs de la représentation et de la population moulinoise qui est venue applaudir les artistes et le poète.

Au moment du champagne et quand s'ouvre la série des toasts, M. le colonel Laussedat donne lecture d'une très spirituelle pièce de vers. Elle est fort applaudie.

M. Plainchant prend ensuite la parole et prononce une remarquable allocution où la richesse de l'expression et l'élévation de la pensée le disputent à l'originalité de l'idée. Nous en donnerons demain le texte *in extenso*.

Mais il convient de constater dès maintenant que le discours de M. Plainchant a été accueilli par des applaudissements chaleureux et unanimes.

M. Silvain, le très sympathique sociétaire de la Comédie-Française, se lève et répond en ces termes :

« Je remercie en mon nom personnel, au nom de mes camarades, au nom de la Comédie-Française, la Ville de Moulins et le Comité Banville de l'accueil si chaud, si cordial et si sympathique qu'elle a bien voulu nous réserver. C'est une joie et un honneur pour nous autres d'avoir pu interpréter Théodore de Banville devant ses concitoyens. La Comédie-Française s'est fait un devoir de contribuer, dans une large mesure, à cette solennité, voilà pourquoi M. Claretie, à *Gringoire* et au *Baiser* qui n'ont jamais quitté le répertoire du Théâtre-Français, a voulu ajouter *Socrate et sa femme* qu'on n'avait pas joué depuis sept ou huit ans. Il a tenu à offrir la primeur de la reprise de ce merveilleux petit chef-d'œuvre à la ville natale de notre grand poète.

» Je bois à la ville de Moulins, au comité Banville et à la gloire de Théodore de Banville. »

Ce toast est vivement applaudi et les camarades de M. Silvain lui font une ovation.

M. des Essarts, dans une humoristique improvisation, remercie chaleureusement les éminents artistes qui sont venus honorer, dans d'aussi splendides conditions, Théodore de Banville dont il fut l'ami.

Digitized by Google

Il porte un toast à la Comédie-Française où tous les hommes sont spirituels, où toutes les femmes sont charmantes.

M. Thérond, invité par ses confrères à porter la parole au nom de la presse moulinoise, déclare qu'il serait fort embarrassé d'ajouter quoi que ce soit aux éloquents et spirituels discours qu'on a entendus. Il porte, en conséquence, un toast bref, mais bien sincère, à la Comédie-Française et aux éminents artistes qu'elle a délégués à Moulins.

M. Léotaud, le dévoué régisseur, boit à M. Sauroy, l'auteur du plafond tant admiré.

Le signal de la retraite est donné sur l'air des *Trois Sultanes* murmuré par nos hôtes et mimé par la belle et spirituelle artiste Mlle Nancy Martel.

Il est trois heures du matin : la journée a été bien remplie !

(*Démocratie de l'Allier.*)

RÉUNION DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS A PARIS EN 1895.

Nous avons reçu la lettre suivante :

« Palais-Royal, le 25 novembre 1894.

» Monsieur,

» Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer par ma circulaire du 15 juin 1894, un arrêté ministériel fixe au mardi 16 avril 1895 l'ouverture de la 19me session des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

» Les séances auront lieu du mardi 16 au vendredi 19 avril. La séance générale est fixée au 20 avril.

» Les manuscrits seront reçus à la Direction des Beaux-Arts, rue de Valois, n° 3, jusqu'au 10 février inclusivement. Passé ce délai, aucun travail ne pourra être soumis à l'examen du Comité.

» Le grand nombre des communications m'oblige à rappeler aux auteurs qu'il leur est accordé vingt minutes au plus pour lire ou résumer leurs travaux. Les mémoires qui, à l'impression, exigeraient plus de vingt pages du format du compte-rendu devraient être l'objet de suppressions qui seraient demandées aux auteurs avant la mise sous presse.

» Comme je vous l'ai fait savoir, les cartes d'invitation et les lettres de parcours sur les chemins de fer seront envoyées aux seules personnes nominalement désignées par les présidents des Sociétés des départements et aux membres non résidants ou correspondants du

Digitized by Google

Comité des Sociétés des Beaux-Arts qui auront exprimé l'intention formelle de prendre part à la session.

» Les délégués qui auront besoin d'une lettre de parcours indiqueront l'itinéraire qu'ils se proposent de suivre pour se rendre à Paris. Si le voyage doit s'effectuer sur des réseaux différents, ils devront le mentionner dans leurs demandes et signaler les gares où aura lieu le changement de réseau.

» Les demandes de cartes et de lettres de parcours devront parvenir à la Direction des Beaux-Arts avant le 25 février au soir, terme de rigueur.

» L'envoi de ces imprimés aux ayants droit sera fait du 1er au 15 mars. MM. les Délégués sont invités à prendre bonne note de ces dispositions. Il ne saurait être répondu aux lettres de réclamation tendant à obtenir les pièces mentionnées ci-dessus, antérieurement à la période qui vient d'être indiquée.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.*

» Pour le Ministre et par autorisation :

» *Le Directeur des Beaux-Arts,*

» H. ROUJON. »

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Dr PAUL GIROD.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. MONT-LOUIS, rue Barbançon.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS SUR LA CRISE DES ROUTIERS.

VILLANDRANDO ET LES ÉCORCHEURS

A SAINT-FLOUR.

(Suite et fin.)

Le mois précédent, le conseil du comte d'Armagnac, siégeant à Rodez, avait marqué la ville pour avoir reçu dans ses murs et gardé dans ses prisons un individu arrêté sur les terres du comte par un sergent d'armes du roi, du nom de Robert de Charvoux, pour cause de retard dans le paiement des tailles. Les consuls n'y pouvaient grand'chose, puisque les prisons appartenaient à l'évêque et que l'officier ne relevait d'eux en rien. Les gens d'armes du comte d'Armagnac ne se jetèrent pas moins sur le pays et complotèrent d'enlever la caravane des marchands sanflorains en ce moment à la foire de Clermont. Aussitôt reçue la nouvelle de l'invasion, les consuls dépêchèrent des exprès à Massiac pour avertir leurs amis, parents ou associés de prendre des chemins de traverse, afin d'éviter l'embuscade (18 août 1436) ; et mission fut confiée à l'un des consuls, Etienne Champagnat, d'aller trouver le comte soit à Rodez, soit en n'importe quel lieu il se trouverait. On peut lire au registre

Digitized by Google

excuser d'avoir procuré un si étrange défenseur à l'église (1).

En Auvergne on s'attendait à son retour. Les trois Etats, assemblés à Clermont au mois de décembre 1436, octroyaient 4,000 livres au duc de Bourbon pour qu'il empêchât son beau-frère de traverser la province.

Quicherat a semblé croire, au moins par son silence sur les suites, que Rodrigue avait pris l'engagement et l'avait respecté. Il n'en fut rien, Rodrigue revint en Auvergne. Il était censé, à la vérité, être au service du comte de Pardiac. Le 7 mars 1437, les consuls de Saint-Flour rapportent que « *la vila era environnada de pluzors gens d'armas, los uns de Rodigo, et d'autres, que se disiont esser an mosseignor lo Rey et an mosseignor de Perdiac* ». La ville était prête à le bien recevoir; mais le faubourg défendu par une faible rivière, la vieille tour du Pont et quelques barrières, se trouvait en grand péril. On prit immédiatement des mesures de défense.

La seigneurie de Chaliers qui touche au Gévaudan par l'arrondissement de Marvéjols, avait des dépendances dans cette province, et il semble même que Rodrigue avait trouvé bon de compléter ses garanties par l'occupation de Verdezun, un des châteaux chefs-fiefs du Malzieu qui faisait partie de l'apanage de Robert Dauphin comme membre de la baronnie de Mercœur. Voilà donc le Castillan devenu un grand seigneur d'Auvergne et du Gévaudan, seigneur engagiste avec des titres parfaitement réguliers.

Cet homme avait le don d'attraction. Le bâtard d'Astarac, l'un des capitaines de l'armée royale envoyée par la cour contre lui en Beaujolais, lui avait amené sa compagnie après la paix d'Arras, et ils se lièrent si bien que Bertrannet d'Astarac, venant à mourir sur ces entrefaites, le fit son héritier. L'héritage était surtout composé de sommes dues

(1) *Hist. du Lang. VI*, 486.

Digitized by Google

par les habitants du Gévaudan et de la Haute-Auvergne pour pâtis (1). Cet incident causa bien des maux au pays et bien des alarmes à la ville de Saint-Flour.

De Ruines, sa capitale du moment, Rodrigue vint rôder aux portes de la place. Le morceau était trop gros pour des troupes et un chef hors ligne à coup sûr, mais privés d'un matériel de siège par leur système de courses rapides. Dans les registres des consuls de Saint-Flour de 1376 à 1405, en ce moment sous presse, on verra combien de tentatives les Anglais, commandés par des hommes de guerre aussi capables que le comte de Ribadeo, tels que Bertucat d'Albret, ont faites pour s'emparer du chef-lieu des Montagnes. Elles furent toujours vaines, et Saint-Flour qui se meurt de la civilisation moderne au sommet de son rocher est, je l'ai dit ailleurs (2), une des rares villes-vierges de France.

Les feux de nuit entretenus sur les remparts pour déjouer les embûches de l'ennemi, un système télégraphique de drapeaux arborés sur la haute tour des Agials à la porte des Lacs pour indiquer chacun de ces mouvements, une compagnie d'embuscadeurs, *emboschadors,* blottie dans les blés ou dans les rochers des côtes ou battant l'estrade nuit et jour, 5 à 600 hommes de milices bien armés, de l'artillerie et des balistes, une ceinture de rocs perpendiculaires l'entourant de trois côtés, protégeaient Saint-Flour des surprises.

Au mois d'avril 1437, le duc de Bourbon demande une taille au pays des Montagnes pour le mariage de sa fille Marie avec Jean d'Anjou, duc de Calabre, fils de René,

(1) Trames P. Giletz a Ruynas, per doas ves, per far deliourar Joh. Trenchier jove, que era estatz pres, per merqua, per los gens de la garnison deldit lhuoc, per causa de certan deute que *Rodigos*, coma heretiers que se dis estre de Bertranet d'Astarac, demanda a Johan de la Garda. (*Reg.* 1437, entre mai et juillet. *Fol.* 57, *verso.*)

(2) V. notamment: *Assauts, sièges et blocus de Saint-Flour pendant la guerre de Cent ans. Documents inédits.* (*Revue d'Auvergne* 1893.)

Digitized by Google

roi de Sicile et duc d'Anjou. Les trois Etats des prévôtés de Saint-Flour et de Mauriac, réunis à Saint-Flour, votèrent 4,000 francs « per lo mariage de Madama de Calabra, son ainsnée filha » et payèrent sans de grandes difficultés à Jean de la Borderie, receveur du duc et du roi en Haute-Auvergne. C'est sous le voile des négociations et des fêtes de ce mariage que Charles de Bourbon, René d'Anjou et leurs complices, préparèrent à Angers l'insurrection à laquelle Villandrando devait prêter le concours de ses troupes (15 mai) (1).

Charles VII, mis au courant de ces intrigues, vint chercher Villandrando dans ses cantonnements des Montagnes. Il les connaissait bien pour être déjà venu à Saint-Flour en 1420, alors qu'il était Dauphin et régent du royaume pendant la folie de son père (2). Quand le roi arrive dans Saint-Flour, le Castillan était déjà remonté plus au nord avec une partie de ses forces et il occupait aux environs de Châteauroux, de la Châtre et de Saint-Amand (Cher), à moitié chemin de Ruines et d'Angers, appuyé sur les forteresses du duc Charles, une position politico-stratégique habilement choisie qui lui permettait de se porter ici ou là aussitôt que le plan des rebelles et les conditions à lui faites auraient été définitivement arrêtés.

Ne le trouvant pas au gîte, le roi alla le chercher à Saint-Amand avec l'armée (fin mai), contraignit à la soumission le duc Charles surpris par cette démonstration hardie, et ne lui fit grâce que sous le serment de ne plus s'allier avec Rodrigue.

(1) *Reg.* 1437-38, fol. 56.

(2) Il arriva à Saint-Flour le jeudi 17 février nouveau style, y séjourna jusqu'au dimanche matin et se rendit de là à Rodez puis à Toulouse. « XVII févr. venc ayssi mons. lo Dalphi de Viana régent lo réalme. » Suit le présent : deux muids de bon vin, douze l. de confitures, vingt-deux torches, trente set. d'avoine, etc. (*Reg. de* 1419-1420, fol. 44.) De Rodez il réclama 580 francs à la ville de Saint-Flour qui obtint de lui à Toulouse, de ne pas les payer. Le 31 déc. 1419 il avait envoyé à Saint-Flour son premier secrétaire, Villebrame. (*Ib., f.* 40) et le 7 mai 1420, il convoquait les Etats d'Auvergne à Issoire. (*Ib. f.* 20.) — Voir notre étude : ***Charles VII à Saint-Flour et le prélude de la Praguerie. Annales du Midi*** 1894 et Privat. Toulouse.

Digitized by Google

Celui-ci, banni du royaume par ordonnance royale, entra avec ses compagnies dans les Dombes, terre d'Empire, plutôt que de s'exposer à un choc avec le roi en personne ; soit qu'il eût été coupé par l'armée royale d'une partie trop importante de ses forces restées dans ses châteaux des Montagnes, soit plutôt qu'il ait voulu ne pas rendre un accord ultérieur impossible entre le roi et lui.

Ici le biographe de Villandrando perd sa trace jusqu'au commencement de 1438. Il parle bien vaguement, lui si précis pour les périodes antérieure et postérieure, de plusieurs bandes de Rodriguais revenant sur l'Auvergne, et contraintes de s'en éloigner bientôt par la ligue de cette province avec le Velay et le Gévaudan (1), de la destruction de détachements isolés qu'il avait « laissés derrière lui pour garder un certain nombre de positions aux abords de la Guienne et du Languedoc » (2). Mais de ses châteaux de Haute-Auvergne rien, de Rodrigue lui-même, rien. Il est sur les terres d'Empire, et les documents ont manqué.

Eh bien non, il n'y resta pas sur les terres d'Empire. Rodrigue ne restait jamais nulle part. Les comptes consulaires de Saint-Flour de 1437 vont encore combler en partie la lacune.

Les garnisons de Ruines, de Corbières, continuent à régner en tyrans cupides sur tous les environs. Le Saillant, d'où Pierre de Gallard et les lieutenants du bâtard de Garlan avaient fait tant de mal au pays il y avait une cinquantaine d'années, tombe au pouvoir de je ne sais quel capitaine, allié aux Rodriguais. Il fallut que Montpensier vînt l'assiéger l'année suivante, le 26 octobre, et d'ailleurs sans succès. Pressé par ces trois garnisons, Saint-Flour commence à revoir les mauvais jours de la guerre anglaise.

Le 7 juin 1437, les consuls dépêchent à Clermont un

(1) *Rodrigue de Villandrando, pp.* 143, 144. Quicherat.
(2) *Villandrando, loc. cit.*

Digitized by Google

courrier porteur de lettres pour leur évêque, pour Jean de la Borderie, receveur du duc d'Auvergne dans les Montagnes, et pour « Monseigneur le comte de Ribadeo » (1), par lesquelles ils les supplient de mettre un terme aux intolérables excès des compagnies rodriguaises. Le chevaucheur ne trouve pas Rodrigue à Clermont ; cependant il ne devait pas être loin, car Jean de la Borderie consentit à lui remettre la lettre, le courrier ne pouvant aller plus avant à cause des gens d'armes qui coupaient les routes (2).

Le 26 juillet, le consul Pierre Gillet de la Fage est envoyé à Cusset auprès du duc de Bourbon et d'Auvergne pour se plaindre de nouveau des actes d'hostilité de *Rodigo* et des trois garnisons ; les routes sont infestées de leurs gens d'armes (3) ; ce sont des conflits de chaque jour, des prisonniers faits de part et d'autre. Le recouvrement de la succession du bâtard d'Astarac donne lieu à des représailles qui n'en finissent plus.

Le 10 août, Rodrigue est sur le pays de Saint-Flour *am sa companhia ;* ses troupes sont encore autour de la ville le 28 septembre. Ruines est toujours la capitale de ses routiers. Il y revient à chaque instant. De Ruines, vers la fin de l'année ou au commencement de 1438 avant le 15 février, il exige par une lettre de sa main aux consuls de Saint-Flour un cheval de sang pour sa personne, « un cheval de prix » (4). Ces sommations étaient d'ordinaire obéies. Les consuls refusent en s'excusant sur la pauvreté de la ville et se bornent à une insignifiante gratification à Fernando, l'un des officiers du redoutable aventurier.

(1) *Reg. de* 1437, *fol.* 58 : « A M^or^ lo conte de Ribadeu. »

(2) *Reg. de* 1438.

(3) *Reg. de* 1437, *fol.* 58.

(4) Payat a Martin, clerc de *Rodigo*, etc... — Item darreyrament, quant Rodigos fos a Ruynas, per so qu'il avia mandat als s^ors^ cossols que la vila ly dones ung bon chaval de pres per son cors, et en agues esript als s^ors^ de cossolat... fos deliberat que hom non ly en dones point... mas hom fezas excusar lo comun envers lodit *Rodigo*. A Ferrando, servidor deldit R. loqual et say avia trames (présent). — (*Reg.* 1437, *fol.* 68.)

Digitized by Google

Après avoir imposé un pâtis de 2,000 francs d'or au Gévaudan qui fut négocié à Ruines vers les premiers jours de ce mois de février ou au mois précédent (1), Rodrigue, faisant volte-face, va guerroyer contre les Anglais en Quercy, enrôlé volontaire de la France, afin de se réhabiliter, dit son historien, afin surtout, nous permettons-nous d'ajouter, de piller à leur tour les Anglais, aussi bons à dévaliser que les Français, beaucoup meilleurs même, engraissés qu'ils étaient de notre butin. Mais il passe par le Rouergue avec Jean de Salazar, son ancien page devenu son lieutenant, castillan comme lui et même écuyer du roi de Castille.

Rodrigue et Salazar étaient, dans la première quinzaine de mars, à une journée de cheval de Saint-Flour, près de la Guyole, arrondissement d'Espalion, d'où ils annonçaient hautement leur intention de venir piller « *toute la Planèse* ». Les consuls de Saint-Flour envoyèrent, à cette nouvelle, des espions à la Guyole pour surveiller leur marche (2). Ils exécutèrent leurs menaces ; je me rappelle avoir vu des lettres royales extraites du fonds Baluze dans lesquelles il est question d'un des bourgs de la Planèse pillé et livré entièrement aux flammes par les gens d'armes à cette époque; malheureusement je n'en ai pas pris la cote, ne pensant pas alors avoir besoin de cette pièce (3).

Il faut dire que l'exaspération des habitants de la campagne avait été poussée à tel point par les excès des gens d'armes, qu'ils ne faisaient plus de distinction entre ceux du roi et les autres. Les capitaines de routiers, à leur supposer la meilleure volonté du monde de payer les vivres de leurs troupes sur leur chemin, une fois qu'ils étaient engagés au

(1) Quicherat. Pièce justificative. L III.

(2) Trames a la Gleola per informar nos gens de Rodigon et de Salasart, en qual part eront, quar hom disia part de say qu'il avions menassat de venir corre tota la Planeza. (*Reg.* 1437-1438, *fol.* 77, *verso.*)

(3) *Ibid.* — Une copie doit être au manuscrit Crouzet de la bibliothèque municipale de Clermont.

Digitized by Google

service du roi, ne pouvaient plus éviter les collisions ; le paysan commençait souvent, se ruant sur les traînards, sur les compagnies isolées ; ce qui chaque jour amenait d'horribles vengeances. Le tocsin précédait la marche des escadrons, et les flammes sillonnaient derrière eux leur passage.

Je n'ai vu nulle part cette situation s'étaler mieux que dans un document du château d'Anjony (1). Louis d'Anjony, seigneur de Larmandie et de Falcimagne, a couru les champs avec sa compagnie de gendarmes d'une cinquantaine de cavaliers, de 1430 à 1446, en Bordelais, dans le Comminge, en Basse-Auvergne dans les arrondissements d'Ambert et d'Issoire, dans l'évêché de Saint-Flour en Brivadois, dans le Velay et le Gévaudan, c'est-à-dire partout précisément où Villandrando a conduit ses troupes. Il fut donc un des capitaines de Rodrigue ; lui aussi, il est ou il est censé être au service du roi. Partout, surtout dans les Montagnes, il est accueilli en ennemi ; on lui refuse des vivres le jour, et le soir le logement. A Langeac, plusieurs de ses hommes sont détroussés, il incendie trois maisons pour se venger et il passe. A Pébrac, lieu d'abbaye fortifiée, les habitants lui « courent sus avec arbalestes, coulouvrines et autres habillemens ». Pas assez fort pour attaquer Pébrac, il incendie tout ce qui est hors de la place et continue sa route. A Collet en Gévaudan (2), les gens du village le reçoivent aux cris : « A mort ! à mort ! » lui tuent d'un coup d'arbalète un jeune gentilhomme désarmé, pendant qu'il négociait avec eux un achat de vivres, accoudé à la barrière du village ; il brûle le village et pousse plus loin. Louis d'Anjony

(1) Partie du château de Tournemire (canton de Saint-Cernin, arrondissement d'Aurillac), appelée Larmandie et qui prit le nom de ses maîtres les d'Anjony, primitivement de Jean, à la fin du XVe siècle, lorsque ceux-ci reconstruisirent leur forteresse classée aujourd'hui comme monument historique.

(2) *Al.* Cellier. Le Cellier, commune Saint-Jean-Lafouillouse ; canton Châteauneuf ; arrondissement Mende.

Digitized by Google

confesse avoir maintes fois pris d'assaut des places appartenant au roi, « pendu des gens de païs par le cou, occiz, murdriz et mutilez des gens de commune », pillé et brigandé « pour vivre » (1). Cependant c'était un honnête et très brave gentilhomme. Il le prouva au siège de Lagny, où il combattait avec Villandrando pour la France, au passage Saint-Thomas, près de Bort, où il servait dans le corps du maréchal du Boussac, à Beauvais, à Lyon, à la prise de Dieppe, de Harfleur, ou d'autres lieux encore. Mais telle était la vie du routier même devenu gendarme royal (2). Le paysan enragé par quatre-vingts ans de cette vie-là, ne regardait plus au drapeau. Le gendarme, c'était le loup.

Ainsi, du mois d'août 1437 au mois de mai 1438, date à laquelle le comte de Ribadeo porta la guerre en Quercy et dans le Bordelais contre les troupes anglaises, la Haute-Auvergne fut sa proie, et il resta parfaitement seigneur de Ruines et de Corbières. Il y a loin de là à la coalition victorieuse des trois provinces dont parle Quicherat.

Elle se forma bien, cette coalition contre Rodrigue, on y employa, le 20 février 1438, sur la proposition du comte de Montpensier, de Bertrand VI de La Tour, comte d'Auvergne, et autres commissaires des Etats ennemis jurés de Rodrigue, les 2,000 francs votés précédemment pour mettre l'Allier en état « de porter navires » (3); les registres de Saint-Flour nous permettent même de préciser les efforts

(1) Des lettres de rémission lui furent accordées au mois de juin 1446. Il y en a un double aux archives nationales (JJ. 77, n° 240) que mon regretté ami Chassaing a publié au *Spicilegium Brivatense*, *v.* 515.

(2) Mêmes lettres.

(3) « Et pour ce que la vuidange des gens de guerre de la compaignie de *Rodrigo de Villandrando*, cappitaine de gens d'armes et de traict et de plusieurs autres estant présentement logiez et vivans en icellui païs, à la grand charge et foule du povre peuple, lesquels y faisoient plusieurs et innombrables maux... » (Suivent les mesures militaires et financières prises pour assurer le fonctionnement utile de la coalition de l'Auvergne, du Velay et du Gévaudan.) Voir : *Les Etats provinciaux dans la France centrale sous Charles VII.* Thomas. II, 86-87.

Digitized by Google

faits par l'Auvergne dans ce but, et les archives communales de Clermont pourront compléter celui de leurs collègues des Montagnes.

Les Etats généraux des deux Auvergnes se réunissent le 16 juillet 1437 à Issoire, afin d'aviser aux moyens de se débarrasser des Rodriguais et de voter des fonds ; le consul Pierre Gillet y représente la capitale des Montagnes. Le 12 octobre suivant, trois mois après le retour de l'empereur des pillards à Ruines, une nouvelle réunion des Etats provinciaux se tient à Blesle « pour la délivrance des places de Ruines et de Corbières » ; Etienne Champagnat, l'un des jurats de Saint-Flour y est député par le Conseil (1).

Mais rien n'y fit. Le 16 février 1438, trois mois après les Etats de Blesle, Saint-Flour était réduit à gagner par des cadeaux la faveur du clerc de Rodrigue, Martin La Salle, résidant à Ruines, pour qu'il obtînt du chef la cessation des hostilités de ses gens d'armes de Ruines et de Corbières. Rodrigue continuait de faire faire la guerre aux Sanflorains, toujours à cause de la succession du bâtard d'Astarac et des sommes qu'il prétendait être dues de ce chef par Jean de La Garde, bourgeois de Saint-Flour, marchand et traitant. Jean Tranchier le jeune, gros marchand établi au faubourg du Pont, enlevé par ses hommes, était détenu en otage dans ses prisons de Ruines. Son but était aussi de contraindre par ses tracasseries les Sanflorains à lui payer tribut. Les petits moyens échouèrent comme les grands.

D'autres compagnies de gens d'armes étaient campés, le 14 mars suivant, à Clavières, canton de Ruines, sur les confins de la Haute-Loire. Ils venaient du côté du Velay. Guillaume Reynaud, chevalier, bailli des Montagnes pour le duc de Bourbon et son vassal en Bourbonnais, vint cou-

(1) *Reg.* 1437-1438, f. 62. — Tout ce qui, dans le récit des faits qui suivent, n'est pas appuyé par une citation particulière provient des registres consulaires de Saint-Flour, sauf quelques faits connus et cités par Quicherat.

Digitized by Google

vrir Saint-Flour à cette occasion. Il députa deux habitants de la ville à ces nouveaux venus pour les détourner d'entrer plus avant dans son gouvernement.

Les Rodriguais et les Ecorcheurs, enrôlés au service de la France, descendirent ensemble en Bordelais et en Languedoc pour combattre enfin les Anglais. Ils y formèrent, réunis à l'ost royal une armée de 14,000 chevaux dont les succès n'eurent, en fin de compte, que des résultats médiocres, tant la nourriture de cette énorme cavalerie offrait de difficultés. Ils se jetèrent ensuite sur le comté de Comminges, à la solde du comte d'Armagnac en guerre avec le comte de Foix. De là, ils allèrent piller le Roussillon, soudoyés par la maison de Castille. Ils s'apprêtaient à passer les Pyrénées au commencement de 1439, et leur invasion était si prochainement redoutée en Espagne, que les Cortès s'assemblèrent à Saragosse, au mois de février, pour aviser aux moyens de leur barrer le passage. Aussi, renonçant à cette entreprise pour le moment, ils revinrent en Languedoc (1).

Ils se séparèrent alors. Ceux qu'on désigne plus particulièrement sous le nom d'Ecorcheurs (2) remontèrent vers le massif central de la France dont la Haute-Auvergne est le point d'attache, sous le commandement de Poton de Saintrailles, de Gaucourt et du bâtard de Bourbon. Rodrigue, resté en Languedoc, s'occupait à opérer ses rentrées et à faire de l'argent, en Auvergne, en Gévaudan (3), à Toulouse (4), partout où il pouvait lui être dû des reliquats de pâtis ou des prêts. Rodrigue liquidait.

Le moment était venu de céder Ruines et Corbières. Le

(1) Quicherat. *Loc. cit.*

(2) Le nom ne leur est pas donné aux registres de Saint-Flour, mais il est indubitable qu'il s'agit d'eux, non-seulement à cause du synchronisme, mais à cause du nom de leurs chefs qui sont bien les chefs très connus des Ecorcheurs.

(3) Quicherat, p. 318. Quittance du 9 avril 1439.

(4) *Ibid.*, 319 et suiv.

Digitized by Google

traité d'évacuation conclu avec son beau-frère fut signé au commencement du mois de mars 1439.

Il se fit bien entendu acheter son départ. Des six archiprêtrés du diocèse, trois, ceux de Mauriac, de Maurs et d'Aurillac, furent laissés en dehors, soit qu'ils eussent eu peu à souffrir de lui, soit qu'ils eussent fait des traités séparés. Dans la somme votée pour le rachat par les trois autres, Saint-Flour, Brioude et Langeac, la ville de Saint-Flour fut taxée à 250 livres. Le 17 mars 1439, le receveur de ce subside tirait une traite de pareille somme sur la capitale des Montagnes au profit de Martin La Salle, pour le comte de Ribadeo, son maître (1). Les consuls envoyèrent chercher à Ruines ce secrétaire de l'aventurier espagnol et lui versèrent l'argent le 14 avril (2). Le lendemain 15, arrivèrent en ville le bailli ducal, messire Guillaume Raynaud et Pierre Andrault « commis par le roi pour la vide des places de Ruines et de Corbières » (3), et les Rodriguais évacuèrent enfin ces châteaux après deux ans et demi d'occupation.

Mais ils restèrent aux environs pour attendre le complet paiement des sommes promises, pendant au moins six mois encore.

Le 8 mai suivant, je trouve le Dauphin de Vienne, le futur Louis XI, s'arrêtant de nouveau à Saint-Flour; il se rendait en Languedoc (4). Le 12 juin, Rodrigue de Villandrando quittançait, de Toulouse, une somme de 300 livres à Pierre Mandonier, receveur général de Haute et Basse-Auvergne pour le roi, chargé d'encaisser les tailles votées par les Etats de la province tenus à Riom au mois de mars précédent, en présence du roi (5); c'est donc qu'il

(1 et 2) *Reg.* 1439, *fol.* 43 *verso.*

(3) *Ibid. fol.* 44. — Ils repassaient le lendemain en ville, revenant sans doute de la prise de possession.

(4) « Lodit jour a viiie de may, venc ayssi en esta vila mossenor lo Dalphis de Viena, filx de nostresenor lo Rey de Fransa.. » Suivent les présents au Dauphin, à ses fous, etc... (*Reg. de* 1439, *fol.* 47 *v.*

(5) Quicherat, p. 122.

Digitized by Google

n'était pas entièrement payé. Ce même jour 12 juin, les gens d'armes sont signalés « *environ la vila* » de Saint-Flour (1). Enfin, et ceci est plus particulier, le 1er novembre 1439 « l'héritier du trône », comme disait le digne M. Raynaud d'Allanche, revient pour la troisième fois dans le pays. Il se rend à Ruines même où il passe la fête de la Toussaint et il y est rejoint par un homme d'Etat de quelque importance, l'évêque de Poitiers, membre du Grand Conseil du roi (2). Pourquoi cette réunion, et pourquoi à Ruines, bourg de 300 habitants qui n'était rien que par son château? Les consuls ne le disent pas. Il doit y avoir du Villandrando là-dessous et il y eut certainement, en tous cas, des négociations entre le Dauphin et les compagnies. L'idée de résoudre la question des routiers par leur transformation en compagnies d'ordonnance dut naître de bonne heure dans le cerveau de ce précoce homme d'Etat. Le projet de les employer pour ses desseins personnels, il est possible qu'il l'eût déjà. Il ne mit pas les pieds à Saint-Flour, cette fois, mais Ruines n'était qu'à une heure de cheval et il eut de nouvelles relations avec les notables.

La manière dont Louis XI utilisa celles qu'il avait nouées avec les Gillet pendant ses trois stations à Saint-Flour ou à Ruines de 1437 à 1439, est à noter comme un exemple du système de police personnelle à l'aide de rapports directs avec les bourgeois que ce prince porta le premier sur le trône. Il attachait plus de prix peut-être encore que ses prédécesseurs à rester le maître d'une place forte qui lui permettait de couper l'un de l'autre le duc de Bourbon et le comte d'Armagnac, qui furent ses principaux ennemis, et à maintenir un parti dans une ville où les deux rebelles

(1) *Reg. de* 1439, *fol.* 81 *verso.*

(2) Lo dissapte, darrier jour d'octoubre, venc ayssi mossᵉʳ l'évesque de Poitiers.. et, quar era officier réals, trameyront [ly ss. cossols] las grans simaysas de cossolat plenas de vin roge d'Auvergne, etc... — Payat a St-Sauret, celier, lo logier de son rossy que trames lodit mossᵉʳ de Poitiers lo jour de Totz Saius a Ruynas devers mossᵉʳ lo Dalphi de Viena. (*Reg. de* 1439, *fol.* 64 v.)

Digitized by Google

comptaient de si nombreux adhérents. Jacques Gillet de la Fage, fils de Pierre, y était resté comme son père, l'un des chefs les plus zélés du parti royal; Louis XI était en correspondance personnelle avec lui. Au mois de décembre 1464, au moment où fermentait l'insurrection du Bien public et où le Velay venait de se révolter, Jacques Gillet était un jour à Paris dans la chambre du roi à conférer avec le souverain au sujet des intrigues de la faction des princes dans Saint-Flour; il lui remettait même de la main à la main un mémoire sur la question, sans s'occuper de l'aumônier du roi qui se trouvait dans l'appartement. Le malheur voulut que cet aumônier fût un de ses compatriotes; il était originaire de Cheylade, près de Murat, dans la prévôté de Saint-Flour. Ce dernier fit aussitôt avertir les consuls de Saint-Flour par son frère, habitant de Cheylade, vassal et partisan des d'Armagnac (7 janvier 1465) (1). Louis XI envoya bien Guy de la Barre et un autre de ses conseillers à Saint-Flour pour « informer secrètement », mais le parti des rebelles avait eu le temps de se mettre en mesure, l'enquête ne découvrit rien et Jacques Gillet ne put reparaître sans danger dans la ville que plusieurs mois après le traité de Riom.

A la génération suivante, Louis XI se servit de Jean Gillet, petit-fils de Pierre, dans des circonstances aussi graves, celle de la dernière conspiration du dernier des d'Armagnac, Jacques, duc de Nemours, vicomte de Carlat et de Murat.

L'incorrigible rebelle venait d'être arrêté à Carlat et mis à la Bastille (2).

Eclairé sur l'infidélité des consuls par Jacques de Chabannes, comte de Dampmartin, grand-maître de l'hôtel et gouverneur d'Auvergne, qui se transporta, à cet effet, à Saint-Flour, Louis les destitua le 17 janvier 1475; et,

(1) *Reg. de 1465, fol. 71 verso.*

(2) D'où il ne sortit que pour être décapité, le 4 août 1477.

Digitized by Google

par les mêmes lettres datées de Plessis-du-Parc, il les remplaça *d'office* par trois autres consuls, dont Jean Gillet (1) tant il se défiait des élections. Ce fut la première fois, depuis l'érection de la commune, qu'un roi mit la main sur les libertés électorales de la ville. Louis XI récompensa le fidèle Jean Gillet en l'attachant aux requêtes de son hôtel.

Quant à son grand-père, Pierre Gillet de la Fage, le parti des princes lui tint rigueur à ce point sous Charles VII qu'il fut exclu du conseil des Jurats, en violation de la coutume immémoriale qui y versait les anciens consuls à la fin de leur année d'exercice (2).

***

Il n'est plus question de la présence d'une garnison ennemie aux environs de Ruines et de Corbières à partir du printemps de 1439, et si les Rodriguais campèrent quelques mois encore dans le pays, ils ne firent pas parler d'eux. L'évacuation complète eut lieu au plus tard à la fin de 1439, après le dernier transport sur les lieux du Dauphin de France. Le Saillant, vainement assiégé par le comte de Montpensier, fut évacué vers la même époque.

Dès le milieu de l'année, le plus étrange héros de roman d'aventures du XV^e^ siècle, retournait en Espagne pour n'en plus revenir.

Le 11 mai 1441, Villandrando, Grand de Castille, conseiller du jeune Jean, roi de Castille et de Léon, investi du privilège de dîner le jour des rois avec le souverain, etc., envoyait encore d'Espagne sa procuration à Jean de Coque, écuyer du Bourbonnais, pour recouvrer ses créances sur les villes et particuliers du royaume de France. L'acte en fut enregistré à la chancellerie de la prévôté de

(1) *Arch. Saint-Flour, chap. I, art.* 14, 16, 17.

(2) Il n'y figure pas dans les années qui suivirent 1437 ; cependant il habitait la ville et ne mourut qu'en 1452 ou 1453. *(Reg.)*

Digitized by Google

Palluel « en Auvergne » (1), sous le sceau de Jean Lucas, chanoine de Clermont, garde du scel de cette prévôté pour le duc de Bourbon et d'Auvergne (2). Il mourut en Espagne en 1457 ou 1458 à l'âge de soixante-dix ans. Charles, le seul fils qu'il ait eu de Marguerite de Bourbon, était une sorte de *capite minutus* qui végéta à la cour du duc d'Auvergne, son parrain, et mourut obscurément comme il avait vécu sans laisser de postérité (3).

Mais son lieutenant, Jean de Salazar, resta en France, lui, et fit souche dans la prévoté de Saint-Flour. Devenu seigneur de Chaudesaigues par le don que lui en fit le comte d'Armagnac d'après la chronique de Berry, pour le prix du concours de ses armes, il possédait cette terre dès 1441 ; il y joignit la seigneurie de Saint-Just, qui est peut-être celle du canton de Chaudesaigues. Il contribua fort à la défaite de la Praguerie, fut fait écuyer du roi de France, lui resta fidèle, jouit d'une grande réputation de bravoure et de capacité ; et, comme si le roman de cet autre Espagnol devait être en tout le pendant de celui de son ancien chef, il épousa une bâtarde de la maison de la Trémoille qui lui apporta des terres en Champagne et de hautes alliances dans l'élite de la noblesse princière du royaume.

De lui, de son fils Jean et de son petit-fils Hector, il est souvent fait mention dans les archives de Saint-Flour. En 1450, son fils « Jean de Salazar, écuyer, seigneur de Saint-Just » réglait ses comptes avec Martin La Salle, l'ancien secrétaire de Rodrigue de Villandrando à Ruines. Par un acte passé au Puy à l'hôtellerie du Faucon, il se reconnaissait son débiteur de 400 écus, reliquat de ce compte, où figuraient notamment des sommes payées à un nommé

(1) Faubourg de Saint-Pourçain, siège de la prévôté royale, parce que la ville appartenait au prieur du lieu. Saint-Pourçain (Allier, arrond. de Gannat) était une enclave de l'Auvergne. Les Templiers de Palluel avaient au XIIIe siècle associé le roi à leur justice. Ce fut là l'origine de la prévôté royale.

(2) Quicherat, 331-336.

(3) *Ibid.*, 292-294.

Digitized by Google

Artaud et au seigneur de Roffiac près de Saint-Flour (1). Et lorsque Louis XI fit frapper la ville de l'écrasante amende de 25,000 livres, énorme encore même après sa réduction à 7,000 livres, pour avoir été la complice des d'Armagnac, ce fut Hector de Salazar, fils de Jean, qui prêta presque toute la somme à la municipalité (2).

On cessera de s'étonner, après cette histoire des Mille et une Nuits de trouver des noms espagnols parmi les familles fixées dans les cantons de Chaudesaigues, de Ruines et de Saint-Flour au XV^e^ siècle, tels que celui de Fernando de Maldonado établi à Saint-Flour en 1443 (3). Il n'y fut pas le premier et il n'y resta guère. La population n'aimait pas les étrangers et les Espagnols moins que les autres, bien qu'elle fût en relation courante d'affaires avec eux par le commerce et l'émigration. Témoin un certain Joan Salvador, sergent d'armes, surnommé dans la ville « l'Espagnol ». Il s'y fixa à la fin du règne de Charles V, y fut prévôt royal, s'y fit honnir par sa vénalité, y reçut des charivaris « *chalivali* » aux registres, mais plus encore de pots-de-vin. Pourtant, lorsque les familles du peuple, ruinées par les exactions de Jean de Berry (1380-1390) autant que par les Anglais, voulurent quitter la ville, les consuls attestent que c'est en Aragon qu'elles émigrèrent (4).

(1) *Arch. de S.-Flour, chap. X, art. 2, n°* 58. — Acte sur parchemin servant de couverture au registre consulaire de 1467, sous forme d'un vidimus sous le sceau d'Amaury de Montal, seigneur de Malemort, Villebrune, etc., chambellan du roi, et bailli des Montagnes.

(2) *Arch. de St-Flour.*

(3) *Reg. consul. de* 1443, *fol.* 16 *verso. Rôle de la taille municipale de l'année.*

(4) *Reg. S.-Flour. Passim.*

Digitized by Google

III

Les Ecorcheurs.

Gautier de Bruzac. — Poton de Saintrailles. — Gaucourt. — Le bâtard de Bourbon.

La Haute-Auvergne ne fut débarrassée des routiers cosmopolites du Castillan que pour se trouver en présence des Écorcheurs de Saintrailles. On les appelait ainsi, non parce qu'ils écorchaient les gens tout vifs, ainsi que je l'ai lu encore récemment, mais parce que leurs prédécesseurs n'ayant laissé que la peau au pauvre peuple des campagnes, ils lui enlevaient pour ainsi dire jusqu'à cette peau en le dépouillant du peu de biens qui lui restaient.

Quand le gouvernement eut pris les Écorcheurs de Poton de Saintrailles et de Gaucourt à son service, en 1438, en même temps que les compagnies de Villandrando, pour faire la guerre aux Anglais dans la Guienne, leurs bandes envahirent la Haute-Auvergne et y restèrent plus longtemps qu'il n'était nécessaire pour des troupes de passage. Celles de Gautier de Bruzac (1) occupèrent et dévastèrent la Planèse pendant près de deux mois à partir de juin 1438.

(1) Brandelis de Gontaut, chevalier, seigneur de Bruzac, troisième fils de Gaston VI de Gontaut, baron de Biron, et de Catherine de Salignac, épousa le 18 janvier 1499, Antoinette de Tournemire, fille aînée de Guy, seigneur de la Peyre-en-Jordane, et d'Agnès de la Roque. Vers le même temps, Jean de Gontaut, baron de Biron, neveu de Brandelis, acheta de la maison d'Urfé les baronnies d'Aurillac, Conros et la Bastide qu'Armand de Gontaut-Biron, fils du maréchal, devait revendre, vers 1500, à Rigaud de Saint-Martial, puîné de la maison de Drugeac (*Nobil. d'Auv.*, III, 184, art. de M. de Sartiges). Le registre consulaire de Saint-Flour, de 1438, écrit « Brussacs, Brusac ». Les registres consulaires de Millau nous apprennent qu'il se prénommait Gauthier. Il y a un Brussac dans le canton de Bozouls (Aveyron).

Digitized by Google

Ce gentilhomme, dont le *Dictionnaire historique du Cantal* (III, 20) fait bien à tort un Brassac, c'est-à-dire un Langeac, était de la maison de Gontaut, d'où sont advenus les ducs de Gontaut-Biron, et dont une branche, les Gontaut de Badefol, s'était rendue si célèbre en Auvergne par les ravages qu'y avaient commis Seguin, Mandonet et Chopin de Badefol de 1372 à 1391. Les Langeac, seigneurs de Brassac se sont, au contraire, signalés entre tous, au service de France entre ces Anglo-Gascons.

Vers le milieu de ce mois de juin, les compagnies de Bruzac étaient logées dans les villages des environs de Saint-Flour. Les gens de ce capitaine pénétrèrent un par un dans la ville et se répandirent dans les tavernes. Ils avaient réussi à s'introduire déjà en grand nombre dans la place, lorsque les consuls furent avertis. Ils parcoururent eux-mêmes les hôtelleries, les expulsèrent, et la ville fut sauvée (1).

Le comte de Montpensier avait mission du roi d'écarter le fléau du pays; l'épreuve était faite, on était impuissant par le fer, l'or seul était efficace. Louis convoqua donc les Etats généraux de la province à Issoire, au mois de juillet. Après avoir obtenu sans difficulté les 26,000 francs de contributions de guerre imposées à la langue d'oil, il demanda aux Etats de nouveaux fonds pour faire sortir les gendarmes du pays (2). Le pays était absolument las. Nous apprenons par les consuls de Saint-Flour que le comte rencontra une opposition radicale de la part de leurs députés, qui refusèrent expressément de voter le supplément de 19,866 francs demandés par le prince. La raison de ce refus était que, plus on donnait de l'argent aux compagnies pour les faire sortir, plus il en venait d'autres.

Bruzac, ayant échoué par la ruse, voulut essayer de la force. Au mois de juillet, il donna le choix aux consuls

(1) *Reg.* de 1438.

(2) *Les Etats provinciaux de la France centrale sous Charles VII.* Ant. Thomas, I, 197.

Digitized by Google

de Saint-Flour, du pâtis ou de l'assaut. Une fois le pont fortifié de l'Ande aux mains de l'ennemi, les faubourgs du Pont, de la Coste et de Sous-le-Tuile, où habitaient 168 familles imposables (1), non compris le menu peuple non imposé, couraient de très grands dangers, car ils n'étaient défendus que par quelques ouvrages faciles à enlever. Une demi-douzaine de barrières au moins s'échelonnaient de là en remontant la côte jusqu'aux pieds des remparts, où commençaient seulement les grandes difficultés. On essaya de composer avec les Ecorcheurs pour gagner du temps.

Guillaume de Brezons, bailli du Gévaudan, se trouvait, en ce moment, dans son château de Valuéjol, le plus gros bourg de la Planèse, dont il avait été la capitale avant la fondation du nouveau Saint-Flour, au commencement du XI[e] siècle; les trois consuls (2) le prièrent d'entamer des négociations avec Bruzac (29 juillet) (3), et profitèrent de ce répit pour augmenter en grande hâte les fortifications du faubourg du Pont; toute la population s'y employa gratuitement et avec ardeur pendant deux jours. Cependant Bruzac réclame un de ses hommes d'armes qu'il prétend avoir été pris ou tué par les gens de la ville; on lui fournit six compagnons pour l'aider à rechercher le gendarme, qu'on ne retrouve nulle part, cela va sans dire (4). Le capitaine se croit mystifié; il est furieux; d'ailleurs les consuls ne peuvent s'entendre avec lui pour le pâtis. Prétentions excessives d'une part; de l'autre, beaucoup de raideur, maintenant qu'on s'est mis à l'abri d'un coup de main. Une attaque de nuit, méditée par Bruzac pour le 31 juillet, avorte par la bonne garde des Sanflorains, dont les milices actives, indépendamment du service du guet, comptaient alors environ 350 archers et arbalétriers bien

(1) *Reg.* de 1438, fol. 39, *verso.*
(2) C'était un médecin, Guillaume du Chassang, et deux marchands.
(3) *Reg.* de 1438, fol. 74.
(4) *Reg.* de 1439, fol. 42.

Digitized by Google

armés et résolus. Le danger que les Ecorcheurs firent courir à la ville détermina le Conseil à créer, cette même année, une troisième compagnie pour le faubourg.

Pendant ce temps, Saintrailles, Gaucourt et le bâtard de Bourbon, prévenus par Bruzac, accouraient avec le gros des compagnies. Sans les attendre, Bruzac s'avance, le 1er août 1438 au matin, devant le pont pour commencer l'assaut (1). Les compagnons de la ville dévalent en masse des remparts au secours des postes de garde avec du canon. Toute la population valide est là. Bruzac est contenu. Dans la soirée, Saintrailles fait sa jonction avec lui devant la tour du Pont. Monseigneur de Gaucourt et le bâtard de Bourbon l'accompagnent avec leurs bandes; c'est là le corps de l'armée des Ecorcheurs. Ils arboraient bannière de France, Saint-Flour était sous la sauvegarde royale, la place proprement dite était d'aspect farouche, et tout autant l'attitude de ses défenseurs. Le pillage des pauvres faubourgs ne valait ni les pertes en hommes qu'on était exposé à faire, ni le risque de mécontenter gravement le roi. Aussi les chefs prêtèrent-ils l'oreille aux propositions d'accord du sénéchal d'Auvergne et de Jacques de Montmorin, bailli des Exempts des Montagnes, en sa qualité de bailli de Saint-Pierre-le-Moutier, accourus de leur côté à la nouvelle que l'armée des Ecorcheurs allait « assauter » la capitale du Haut-Pays. Ils arrivèrent en effet, le jour même, comme Saintrailles, juste à temps (2); les consuls ne disent pas quelles furent les conditions. Les gouverneurs de la province promirent un pâtis sur les fonds des Etats; quant à la ville, prête au combat, elle ne voulut rien donner.

Les consuls, en présence d'une population irritée, sur-

(1) « Despessa faita per los seignors cossols per occasio de las gens d'armas de la companhia de *Brusac* et de plusieurs autres capitanis que vengront lo premier jorn d'aoust davant los barris del pont per los assalir et intrar dedins et per y lotgbar et los pilhar, etc... » (*Reg.* de 1438, fol. 40, *verso*, et suivants.)

(2) *Reg.* de 1438, fol. 42 et suivants.

Digitized by Google

chauffée par le vin qui venait de couler à flots dans les rangs — on avait fait descendre et défoncer des tonneaux au milieu des arbalétriers placés sur le pont et dans tous les postes, — envoyèrent bien le vin d'usage après l'accord, mais de la plus mauvaise grâce, du vin de Langeac, le moins apprécié du pays, et six pichers seulement à « Messeigneurs de Gaucourt, Poton de Saintrailles, le bâtard de Bourbon et autres capitaines (1) ». A ne les supposer qu'une douzaine, c'était une demi-bouteille de piquette pour chacun de ces redoutables chefs, fort grands seigneurs de cour en même temps, par la chaleur torride qu'il fit cette année-là (2). Ils y joignirent un peu de pain et rien de plus. La ville traitait mieux le clerc du dernier des officiers royaux. On dirait un dogue grognant en donnant la patte. Evidemment les défiants montagnards avaient sur le cœur le danger du matin. Ils avaient peine à croire que cette armée de bandits qui couvrait le pays de flammes et de ruines fût au service du roi.

C'était cela cependant : Gautier de Bruzac était de la même trempe que Saintrailles et Villandrando. Il fut fait cette année-là au plus tard, s'il faut en croire l'identité du nom et du prénom, écuyer d'écurie du roi et sénéchal du Limousin (3). Il était devenu capitaliste comme Salazar et Rodrigue au métier de pillard ; il venait de prêter 1400 réaux d'or aux Etats du Limousin, sous bonnes garanties, pour la délivrance du château de Courbefy (4), et les Etats de cette province lui allouaient, dans la seconde moitié de

(1) « Item ont payat (los seigneurs cossols) a maystre Anthoni Glesola per VI pichers de vin de Langhac que foront trames à mossen^eu de Gaucor, et Poto de Saneta Heralha, et als bastard de Bourbon, et autres capitanis, comptant XVI deniers per picher. Monta VIII sols. » *(Reg. consul.* de 1438, fol. 42.)

(2) Même *Reg. consul.* de 1438, fol. 52 et 54, *verso.*

(3) THOMAS. *Les Etats de la France centrale sous Charles VII,* II, 96-101.

(4) *Ibid.*, II, 101. On voit dans le procès-verbal d'assiette de ces Etats, de 1438, qu'il avait un neveu, Mondot de Brusac, chevalier, qui s'était employé fort utilement aussi à détourner Blanchefort et Chabannes. Gautier de Brusac était encore sénéchal du Limousin le 26 avril 1439 (*Ibid.*, I, 249). Pierre de Bruzac était écuyer d'écurie du roi le 13 novembre 1434 (*Ibid.*, I, 255).

Digitized by Google

1338, un don de 800 livres tournois pour les services d'épée et d'argent et de négociations qu'il leur avait rendus. Entre autres était celui d'avoir obtenu de Jean de Blanchefort, du célèbre Antoine de Chabannes et autres capitaines de gens d'armes, de ne pas traverser le Limousin « à leur retour du Languedoc ». On s'explique mal, avec nos idées, ces capitaines combattant les pillards et pillant pour leur compte. Mais cela ne suffirait pas pour supposer deux Gautier de Bruzac. Villandrando agit de la sorte toute sa vie. Tout était une affaire d'argent. Cette époque de la crise des routiers est le renversement de la logique ordinaire. On a dit : « Choses d'Espagne »; on peut dire alors : « Choses de France ».

Ce château de Courbefy, d'où les routiers furent chassés, avec de l'argent du reste, savez-vous qui le tenait? Audet de Rivière, ce lieutenant de Villandrando qui vint un jour offrir son épée à la ville de Saint-Flour (1), et pendant que Bruzac pille la Planèse et veut mettre Saint-Flour à feu et à sang, il prête de l'argent pour « apâtir » Jean de Santoux, successeur d'Audet de Rivière dans Courbefy (2). Ce Charles d'Anjou, favori du roi, qui faisait son entrée dans la capitale des Montagnes aux côtés de Charles VII, au mois de mai 1437, était gouverneur du Limousin, où Louis de Bueil, capitaine de ses gens d'armes, se conduisait absolument comme un bandit, si bien que les Etats du Limousin furent obligés de l'apâtir ni plus ni moins qu'un Ecorcheur quelconque! Et ce fut Poton de Saintrailles, capitaine d'Ecorcheurs, qui servit d'intermédiaire aux Etats (1438)! Mais quoi? Saintrailles n'était-il pas lui-même alors bailli du Berry (3)? Et quelques mois avant (20 janvier 1438) n'était-il pas sénéchal du Limousin (4),

(1) Il le tenait en 1435. (THOMAS. *Les Etats de la France centrale sous Charles VII*, I, 149.)

(2) THOMAS. *Les Etats de la France centrale sous Charles VII*, I, 149-150.

(3 et 4) *Ibid.*, I, 150.

(4) *Ibid.*, I, 247.

Digitized by Google

après avoir été en 1427 capitaine de Chalusset (1)? Tous ces gens-là sont la bravoure même et loyaux comme des preux; parole donnée, parole tenue. Il valait mieux que les bandes fussent sous leurs ordres que de tant d'autres brigands qui en eussent abusé. Ils les contenaient dans la mesure du possible, et il ne faut pas oublier que c'est avec eux qu'on finit par chasser les Anglais.

Les Sanflorains de 1438 ne comprenaient, au surplus, pas beaucoup plus que nous dans cet imbroglio. Le 27 septembre, comme le comte de Montpensier et l'évêque de Saint-Flour leur demandaient, en qualité de commissaires des Etats de la province, « une grosse et insupportable somme pour faire partir prestement les gens d'armes du pays », ils députèrent deux envoyés au bailli des Montagnes et à la municipalité d'Aurillac pour exposer les motifs de leur refus. Les trois Etats du Haut-Pays n'avaient été ni consultés ni appelés; les consuls de Saint-Flour, *qui devaient représenter un des trois Etats comme chef de diocèse* — la prétention est intéressante à noter (2) — avaient expressément refusé leur consentement; les bonnes villes du Bas-Pays refusaient aussi de payer leur portion; enfin, et c'était leur plus gros argument, la taille était restée sans effet : « lesdits gens d'armes avaient fait plus de mal après qu'avant (3) ». Où passait donc l'argent? Les énormes fortunes des traitants qui surgirent alors sont une des réponses, et il y en a d'autres.

* * *

Les Ecorcheurs décampèrent du faubourg de Saint-Flour se dirigeant, les uns sur la Guyenne, les autres ail-

(1) *Ibid.*, I, 326.

(2) «... Ly sen^er cossol [de S. Flor] que deviont représentar ung dez tres estatz comme chaps de diocesi non y aviont point consentit, ains y aviont contredit par exprès ». (*Reg.* de 1438, 27 sept., fol. 46.)

(3) «... La dita talha avia estada mesa sus non avia point agut de effeict, ains losditas gens d'armas apres aviont faitz trop plus de mals que davant ». (*Reg.* de 1438, 27 sept., fol. 46.)

Digitized by Google

leurs, avec cette célérité de marche qui était le propre de la cavalerie routière. Gautier de Bruzac était le lendemain soir aux portes de Clermont avec sa compagnie. Il resta cinq jours et demi aux environs de cette ville, coupant si bien les chemins que le notaire Pierre Avinhol, secrétaire du consulat, et son collègue Jean Cayrol, jurats de Saint-Flour, revenant de Bourges où le Conseil les avait envoyés en mission auprès du roi, ne purent quitter Clermont que le 6, vers le milieu du jour, à cause d'eux (1). Bruzac réussit même à faire pénétrer quelques-uns de ses hommes dans Clermont, comme il l'avait fait à Saint-Flour, mais sans plus de succès. On s'en débarrassa par de l'argent emprunté aux traitants, et ils descendirent vers le Midi.

Là ils se réunirent aux bandes de Rodrigue et à l'armée royale pour faire contre les Anglais la brillante mais inutile campagne de 1438 dont j'ai parlé. Ils passèrent ensuite, Ecorcheurs et Rodriguais, au service du comte d'Armagnac, envahirent à sa solde le comté de Comminges, pillèrent fortement les vassaux du comte de Foix et un peu ceux d'Armagnac et s'avancèrent jusqu'aux pieds des Pyrénées. Puis au lieu de les franchir comme on s'y attendait en Espagne, ils remontèrent vers la Haute-Auvergne.

Nous venons de voir que Rodrigue qui était encore à Ruines le 9 avril 1439, évacua cette place et celle de Corbières vers le 15.

La semaine suivante, 22 avril, Me Jean Le Damoisel, maître des requêtes de l'hôtel et Me Pierre Andrauet (diminutif d'André), commissaires du roi pour la levée de la taille de 36,000 francs votée au mois de mars précédent par les Etats généraux d'Auvergne tenus à Riom et à Clermont sous la présidence de Charles VII en personne, se ren-

(1) «... El qual viatge demoreront anant ou venant ou demorant a Borghas ver XXXII jours, soès assaber deldit huytiesme jour d'aoust que vengront ayssi à la sopada, quar lor convent soy soiornar à Clarmont d'Alvernhe cinq jours et dimey per doubte de las gens d'armes de Brusac que eront entorn ladite vila de Clarmont, et aussi dedins la dita vila en avia plusors ». (*Reg.* de 1438, *fol.* 52.)

Digitized by Google

daient à Saint-Flour pour exiger les 500 francs mis à sa charge dans la répartition de cette taille (1). La ville se refusa au paiement parce que, lors de son séjour, deux ans avant, le roi lui avait accordé, à titre de bienvenue, une exemption de 600 livres répartie par termes sur les tailles ultérieures, et aussi parce que les routiers la menaçaient en ce moment d'une irruption nouvelle.

Etienne Champagnat et le notaire Jacques Jabre envoyés au Puy où était encore le roi avec son fils le Dauphin, et qui ne purent franchir la chaîne de la Margeride qu'avec un guide, tant les neiges en rendaient le passage difficile (25 avril), ne réussirent pas dans leur mission (2); les consuls ne furent pas plus heureux auprès du Dauphin de France, lorsque le 8 mai suivant, le futur Louis XI fit halte de nouveau dans leur ville, pour se rendre en Languedoc (3).

Les contribuables de la partie septentrionale des Montagnes n'avaient cependant pas trop de toutes leurs ressources pour échapper à une nouvelle et imminente incursion des Ecorcheurs. Indépendamment des 36,000 francs votés au roi en mars 1439, « pour faire une grosse armée contre les Anglais » (4), le gouvernement avait, au plus tard dans les premiers jours d'avril, imposé 8,000 francs d'office aux prévôtés de Saint-Flour et de Mauriac, les plus menacées « pour une composition faite par les seigneurs de ces prévôtés avec les capitaines de gens d'armes et de trait afin qu'ils ne grèvent ni ne séjournent dans le

(1) *Reg. de* 1439, *fol.* 44. La répartition de ce subside fut dirigée en Haute-Auvergne par Guill. Raynaud, chevalier, bailli des Montagnes pour le duc, et Pierre Andrault.

(2) *Reg. de S.-Flour* 1439, *fol.* 44 *v. et* 45. « La Margharida ». Le roi était toujours au Puy le 1er mai (*Ibid.*, *fol.* 46).

(3) *Ibid.*, *fol.* 47.)

(4) «... Per emplyar a certan grossa armada qu'il esperia (lo Rey) fayre, aquosta present armada qu'il a l'encontra de sos anciens ennemitz los Engles. » (*Reg. cons. S.-Flour* 1439, *fol.* 53,) Saint-Flour paya pour solde, de ce chef, 372 l. 1 sou, le 4 juin 1439.

Digitized by Google

pays » (1). Les consuls protestèrent contre cette façon de les imposer sans les convoquer ni attendre leur vote. On les avait taxés à 600 livres; le bailli des Montagnes, Louis de Montal et le receveur d'Auvergne, Bernard Pailleux, bourgeois de Saint-Pourçain, transigèrent avec eux pour le tiers le 1er avril (2). La ville ne put suffire à ses charges, ni par l'impôt ordinaire, ni par l'emprunt; elle voulut emprunter au seigneur de Chaliers qu'on venait de délivrer des routiers un mois avant, aux banquiers; partout l'argent se cachait. Elle ne s'en put tirer qu'en escomptant d'avance les ressources de l'année par une mise aux enchères de l'octroi du vin payable comptant, et par un emprunt forcé sur les habitants (22 mai).

Le 25 mai suivant, les Etats généraux de la province, convoqués à Issoire par le comte de Montpensier, étaient appelés à voter un autre subside « pour que les gens d'armes n'entrent ni dans le Haut ni dans le Bas pays d'Auvergne » (1). Au mois d'avril, il s'agissait d'un traité déjà fait pour obtenir que les compagnies traversent les prévôtés de Saint-Flour et de Mauriac rapidement; cette fois il s'agit d'un traité à faire ; ce sont les Ecorcheurs revenant du Midi.

Ces Etats d'Issoire durèrent fort peu; le député sanflorain n'y resta qu'un jour (3). Le comte de Montpensier entra en négociations avec les Ecorcheurs.

Il fut grandement aidé par le départ de Rodrigue de Villandrando pour l'Espagne au mois de juin suivant. La cour, profitant de la désagrégation des Rodriguais dont

(1) Le 10 avril 1439, le receveur des Montagnes, Jean de la Borderie, signa une cédule dont le montant devait être acquitté sur la part de Saint-Flour dans une taille de 8,000 francs. « Mesa es prevostatges de Saint-Flour et de Mauriac, per lo commandament del Rey nostre ss^or, per certan composition faita amb plusors cappitanis de gens d'armas et de trayt per alcus dels ss^rs dels prevostatges, afin que non greves-sont ni longament segnessont. » *Reg. S.-Flour* 1439, *fol.* 50, *verso*. Elle fut payée à Saint-Flour le 4 juin.

(2) *Reg. de* 1438-1439, 1er *avril* 1439, *fol.* 60.

(3) *Reg. de* 1439.

Digitized by Google

l'étonnant prestige de l'aventurier castillan avait pu seule maintenir unis des éléments disparates, s'attache les principaux chefs d'Ecorcheurs, autour desquels se groupaient maintenant celles des compagnies qui n'avaient pas franchi les monts avec le comte de Ribadeo. Quicherat attribue, non sans raison, le mérite de ce plan au jeune Dauphin, âgé de seize ans. Il est certain que Poton de Saintrailles fut fait premier écuyer du Dauphin et que ce prince fut un des plus habiles politiques de notre histoire. Le bâtard de Bourbon, jusque-là tenu à l'écart, semble même être rentré en grâce dans cette circonstance.

Quoi qu'il en soit, le nombre des anciens lieutenants de Rodrigue, associés maintenant à Poton de Saintrailles et à Gaucourt, augmentait la prime à payer par l'Auvergne. De plus, les marchandages avec les compagnies d'une part, avec les délégués provinciaux de l'autre, étaient toujours fort longs. C'était le mauvais côté du régime parlementaire du moyen-âge. Les députés des Bonnes villes qui représentaient à eux seuls environ les deux tiers de la matière imposable, étaient tous des marchands impatients de retourner à leurs affaires. Pour peu que les discussions traînassent ils rompaient l'Assemblée et s'en retournaient chez eux, alors qu'un jour de plus eût souvent amené l'entente.

Les Etats des deux Auvergnes, convoqués, cette fois encore, à Issoire, le 12 juillet 1439, par le comte de Montpensier, furent invités à voter de nouveaux fonds « pour éviter que les gens d'armes, en ce moment près du pays, n'y entrassent (1) ». Et comme les députés demandaient quelles garanties offraient les promesses des capitaines, le

(1) «... Sus lo fait de las gens d'armas que eront environ lodit pays, que non intressont point en Auvergne, afin que non dampmatgesront lodit pays. » (*Reg. St-Flour* 1439, *fol.* 56, *verso.*) Les députés sanflorains restèrent cinq jours absents pour ces Etats, voyage compris, soit trois jours aux Etats. Ces deux assemblées d'Issoire des 25 mai et 22 juillet 1439 étaient restées inconnues, ainsi que celles de Blesle et plusieurs autres.

Digitized by Google

prince se porta fort personnellement de leur exécution. Le bâtard de Bourbon, l'un des plus redoutés parmi les chefs de bandes, n'était-il pas son frère ? Le vote fut enlevé par l'engagement de Louis de Bourbon. Mais le traité n'était pas encore signé avec les Ecorcheurs.

Quatre jours après, Poton de Saintrailles et le bâtard de Bourbon n'étaient qu'à une journée de la capitale des Montagnes. Louis de Bourbon tint sa parole. Il se rendit en personne, le 26 juillet, à Saint-Flour pour les arrêter dans leur marche (1). Il fut convenu avec le conseil des Jurats qu'il se mettrait en rapport avec leur chef. Il écrivit séance tenante aux Ecorcheurs. Son écuyer Coustave, de Clermont (2), chargé de porter sa lettre, et Jacquet Saysset, bourgeois de Saint-Flour, chargé d'accompagner cet émissaire sur le désir du prince qu'un « notable » de la ville fût associé à sa démarche, restèrent trois jours en route, aller et retour et séjour compris (3) ; preuve que les bandes étaient campées exactement sur la frontière de la province.

Les Ecorcheurs consentirent à suspendre leur marche en avant pour quelques jours seulement. Ils montrèrent sans doute de nouvelles exigences quant au prix. Montpensier qui se doutait bien un peu de leur réponse, convoqua d'urgence sans l'attendre, une nouvelle assemblée des

(1) « Per obviar et remediar que las gens d'armas de Poton de Sancta Heralha et del bastard de Bourbon et autres non intressont en las Montanhas d'Auvergne, quar anayssi lo avia promes a la jornada dels tres estatz. » (*Reg. S.-Flour* 1439, *fol.* 57, *verso.*)

(2) Robert Coustave (*Costavol, Coustavol*), seigneur de Bienassis près Clermont, d'Authezat et de Chazelles, capitaine de Clermont en 1449, écuyer du roi en 1468 ; fils de Guyot Coustave, écuyer, capitaine de la même ville en 1415, échanson de Charles VI. Son grand-père, Robert Coustave, bourgeois de Clermont, capitaine de la ville en 1364, receveur d'Auvergne anobli avant 1364, avait été confirmé dans sa noblesse en 1369. (*Mss d'Audigier ; Reg. consul. de Montferrand, arch. municipales de Clermont.*) On trouve ces Coustave à Clermont dès 1242. (*Terrier Dogue du Port, arch. dép. P.-de-D.*) Il y en avait à Saint-Flour au XIVe siècle. C'était une famille de traitants.

(3) *Reg. S.-Flour* 1439, *fol.* 58.

Digitized by Google

Etats généraux d'Auvergne à Clermont pour le 1er août (1). On ne perdit pas une heure. Le 4 août on dressait à Saint-Flour le rôle de la taille déjà votée à Issoire, elle était publiée le lendemain dans la ville et aussitôt mise en recouvrement (2). Comme il l'avait fait pendant les intrigues préliminaires de la Praguerie, Montpensier se montra admirablement.

Moins grand fut l'empressement des redevables; ils étaient épuisés. L'échéance fixée par les Ecorcheurs devait être le 10 ou le 11. Non payés ou payés incomplètement au jour dit, ils franchissaient la frontière.

En même temps qu'ils la franchissaient d'un côté, la peste ou l'une quelconque de ces épidémies terribles que les registres couvrent du mot générique d'*impedimia*, la franchissait de l'autre.

Venue du Midi, elle éclata si soudainement à Aurillac et avec une telle violence que tous les habitants pouvant se procurer une retraite ailleurs quittèrent la ville en masse dès les premiers jours. Un homme d'affaires envoyé par les consuls de Saint-Flour dans cette ville, le 11 août, pour présenter des pièces de procédure au lieutenant du bailli, Antoine de Pouzols, docteur en lois, n'y trouva ni ce bailli, ni son lieutenant, ni aucun magistrat du bailliage *curials*. Il ne put même découvrir en quels lieux ils s'étaient retirés, si précipitée avait été la fuite (3).

Le 18 août 1439, le mal était dans son plein; le 26 il avait gagné la Planèse. Du 26 août au 4 septembre la population des lieux voisins abandonnait les villages infectés pour se réfugier à Saint-Flour; il fallut une troupe de

(1) « Item lodit jour (premier jour d'aoust) per délibération dels ssrs juratz de cossolat, a Clarmont, a la jornada a qui mandada per mosser de Montpansier als tres estatz dels pays d'Auvergne hault et bas, per tractar aquy et metre a fin lo tractat que era estatz commansatz a Ussoyre sur lo fait de las gens d'armas, que non intressont point eldit pays d'Auvergne; alqual viatge demoret VI jours. » *Méme Reg. de* 1439, *fol.* 58 *et* 58, *verso.*

(2 et 3) *Méme Reg.* 1439, *fol.* 89.

Digitized by Google

sergents pour donner la chasse à ces malheureux et les jeter hors des murailles (1). Le 1er novembre, l'épidémie sévissait toujours. Le jour de la foire de la Toussaint, les consuls mirent un factionnaire à chacune des trois principales portes de la ville, Sous-le-Tuile, les Lacs et Muret, pour en interdire l'entrée à tout individu offrant les symptômes de l'*impedimia* (2).

***

C'était le bâtard Guy de Bourbon, devenu le lieutenant de Poton de Saintrailles, après avoir été celui de Villandrando, qui commandait les bandes d'Ecorcheurs les plus proches de la frontière. Le mercredi 12 août 1439, il était assez près de Saint-Flour pour qu'un de ses éclaireurs, du nom d'Antoine Roux fût pris et détroussé par quelques batteurs d'estrade de la ville. Le bâtard somma les consuls de rendre à son homme d'armes tout ce qu'on lui avait pris « afin que lo pays envieron non aguesso a souffrir alcun dampnatge a causa de ladita destrossa ». On fit le nécessaire ou on fit semblant (3). La situation était des plus tendues, lorsqu'enfin Montpensier réussit à parachever le traité. Une nouvelle aide de 2,000 francs lui fut votée au mois de septembre par les Etats des prévôtés de Saint-Flour et de Mauriac réunis à Saint-Flour (4); le receveur des Montagnes Jean de la Borderie et d'autres financiers sans doute, avancèrent les fonds, et les Ecorcheurs sortirent enfin du Haut-Pays.

Dans les mentions que font les registres consulaires de Saint-Flour de l'assemblée des Etats généraux de la province convoqués à Clermont pour le 2 décembre 1439, par Bertrand VI de La Tour, comte de Boulogne et d'Auvergne,

(1) *Même Reg. fol.* 60 *et* 60, *verso.*

(2) *Ibid., fol.* 66.

(3) *Ibid., fol.* 59.

(4) Même *Reg. de* 1439 *fol.* 60 *v. et* 61. — Le contingent de Saint-Flour fut de 271 livres dont Jean de la Borderie fut le receveur.

Digitized by Google

au nom du roi (1), il n'est question ni des routiers, ni de fonds qui leur soient destinés (2). Saint-Flour y députa Jean Cayrols (3). On y vota 16,000 francs pour la part des deux Auvergnes dans les 100,000 francs octroyés au roi aux Etats de la langue d'oil tenus à Orléans au mois de septembre et la part de la Haute-Auvergne dans ces 16,000 francs fut du quart (4), suivant une proportion déjà établie entre les deux parties de la province, et qui resta leur loi commune.

***

Les registres des archives communales de Saint-Flour font connaître un assez bon nombre d'assemblées d'Etats d'Auvergne restées ignorées jusqu'alors (5). M. Antoine Thomas n'a pas imité la plupart des écrivains qui ne pensant qu'au livre à faire, ne s'occupent plus du premier-né. Il s'est arrêté sur la route qui mène à l'Institut pour compléter sa remarquable thèse sur les *Etats provinciaux dans la France centrale sous Charles VII*, bien connue de nous tous ; et quand il a su que les comptes consulaires de ce règne existaient à Saint-Flour, il a pris la peine de faire le voyage pour les consulter. Peine pour lui, plaisir pour d'autres.

On a pu glaner jusqu'ici dans les dépôts publics, planter des jalons, les principaux jalons même de l'histoire parlementaire de la province aux XIV^e^ et XV^e^ siècles; ce n'est que depuis le jour où l'on a commencé à utiliser des comptes des consuls qu'on a pu pénétrer l'esprit de nos

(1) *Même Reg.*

(2) *Même Reg. fol.* 66, *verso.* Bertrand VI, comte d'Auvergne du chef de sa mère Marie de Boulogne, dame de Montgâcon. Trois ans plus tard le comte de Montpensier épousait sa fille Gabrielle.

(3) Cayrols resta 5 jours absent, voyage compris. La session ne dura qu'un jour ou deux et fut sans importance.

(4) *Même Reg.* 1439, *fol.* 72, *verso.*

(5) En outre de ceux de Blesle (16 février 1439) et d'Issoire (25 mai et 22 juillet), dont nous avons déjà parlé, les Etats de Clermont du 1^er^ août sont du nombre.

Digitized by Google

pères, le régime de leurs rapports avec les pouvoirs publics et réunir les matériaux d'une chronologie exacte de leurs assemblées.

Non seulement les assemblées générales des provinces furent beaucoup plus fréquentes qu'on ne le croit ; mais les assemblées d'Etats particuliers, celles par exemple des trois Etats des duchés, comtés, grandes seigneuries, prévôtés, où s'élaboraient les questions soumises aux Etats de la province et celles d'intérêt local, sont plus fréquentes encore. Il y avait aussi des réunions de plusieurs Etats particuliers accidentellement unis par des intérêts communs.

Enfin, dès le siècle précédent, les communes d'une même circonscription avaient pris l'habitude de réunions préparatoires à l'exclusion des autres ordres ; leurs délégués se réunirent même hors de toute prévision d'assemblées générales d'Etats pour se concerter sur les mesures de finance ou de guerre et sur l'attitude à prendre vis-à-vis du duc de Berry, soit à l'encontre d'autres autorités. On en trouvera de nombreuses preuves pour l'Auvergne dans les registres de Saint-Flour et surtout dans ceux de Montferrand. On discutait du haut en bas de l'échellé dans ces écoles de politique où se forma la grande génération bourgeoise du XVI^e^ siècle.

La Haute-Auvergne n'en avait certes pas fini avec les routiers ; mais ils seront maintenant enrôlés au service des ambitions particulières des princes ; c'est la Praguerie qui commence et notre étude trouve là son terme.

Somme toute, laissant de côté la quote-part des tributs payés par la province, la capitale des Montagnes (1) eut

(1) Le mot est encore impropre au XV^e^ siècle dans le sens ordinaire, Saint-Flour ne revendique la suprématie territoriale et le siège des Etats des Montagnes que comme « chap. de diocesi » sous Charles VII. Aurillac, de son côté, peut se prévaloir de ce qu'il est le siège du bailliage royal, de la circonscription civile. La vérité est que les Montagnes sont divisées en deux régions très distinctes, différentes de mœurs et d'idiomes dont l'échine des monts du Cantal forme la séparation naturelle. Il y a deux capitales civiles, Saint-Flour pour la Haute-Auvergne septentrionale (prévôtés de Saint-Flour et de Mauriac), Aurillac pour celle de la Haute-Auvergne méridionale (prévôtés d'Aurillac

Digitized by Google

peu à souffrir directement des Rodriguais et des Ecorcheurs. Un chaudron de 12 sous à Rodrigue de Villandrando, 6 litres de piquette à Poton de Saintrailles et à ses lieutenants, quelques caravanes enlevées par les garnisons de Ruines et de Corbières, son commerce il est vrai très gêné, quelques habitants capturés, des alertes quotidiennes, quelques rencontres des patrouilles avec les coureurs des routiers autour des remparts, qu'est cela auprès des scènes épouvantables de pillage et d'incendie où périrent une quantité de villages du pays déjà détruits au siècle précédent par la guerre anglaise, et quelques-uns plusieurs fois! Saint-Flour, la chose est digne de remarque, n'eut pas même à subir de pâtis particuliers comme Toulouse et tant d'autres villes. Les rapports occultes de Charles de Bourbon et de Bernard d'Armagnac avec les chefs de ces aventuriers y furent pour quelque chose, la force de la place, le savoir-faire et l'entêtement parfois héroïque des montagnards qui la défendaient, pour bien davantage.

et de Maurs). En obtenant la résidence dans ses murs d'un lieutenant du bailli avec une chancellerie particulière dès le XIVe siècle au moins, Saint-Flour commença de gagner du terrain. Au XVIe siècle seulement elle est qualifiée capitale et ville principale des Montagnes. Cependant les Montagnes étaient restées une unité répondant aux mœurs car il y eut, quoique assez rarement, des assemblées des Montagnes aux XIVe et XVe siècles.

MARCELLIN BOUDET.

Digitized by Google

LES GRANDS ÉCRIVAINS FRANÇAIS :

GUIZOT

Par A. Bardoux, de l'Institut (*).

M. Bardoux vient de publier dans la Collection des grands écrivains français, formée par l'excellente maison Hachette, une étude sur M. Guizot qui est véritablement magistrale. Le succès était prévu d'avance; il est cependant de notre devoir de constater que plusieurs milliers d'exemplaires sont déjà répandus en France et à l'Etranger.

M. Bardoux était naturellement désigné pour nous donner de M. Guizot un portrait définitif; il est comme lui un homme politique; depuis 1870, il a siégé d'abord à la Chambre des députés et ensuite, après un court intervalle, au Sénat où il jouit de l'inamovibilité; — il est orateur, et sa parole a souvent réuni les voix et les suffrages dans les commissions et dans les séances publiques; — il est historien, et les lecteurs de notre revue sont familiers avec les beaux livres dans lesquels il a si bien fait connaître les grandes dames de la fin du XVIII^e^ siècle et du commencement du XIX^e^ ; — il est journaliste, et la *Revue des Deux-Mondes* et le *Journal des Débats* ont donné à ses articles un juste retentissement ; — enfin il a été ministre, et, comme M. Guizot, ministre de l'Instruction publique; — il était par conséquent plus prêt que tout autre à apprécier le renouvellement, ou plutôt la création de l'enseigne-

(*) Hachette, 79, boulevard Saint-Germain; 1894.

Digitized by Google

ment primaire par la célèbre loi de 1833. Il fait revivre une grande figure, celle de l'homme d'Etat qui pendant plus de trente ans a tenu entre ses mains les destinées de notre pays et qui les a conduites sinon avec une clairvoyance infaillible, du moins avec une énergie persistante et une conscience scrupuleuse. Il a pu se tromper parfois; il s'est surtout trompé vers la fin de son grand ministère; il n'a pas su céder à temps, et il a laissé périr la monarchie à laquelle il était si dévoué; il n'a pas fait fléchir des principes trop rigoureux; il est tombé avec son roi qu'il a fidèlement suivi dans l'exil, et il n'est revenu que pour s'enfermer loin des affaires et des partis dans le domaine restreint qui convenait à sa modeste fortune.

Nous suivrons M. Bardoux chapitre par chapitre dans cette étude si intéressante et si complète qui a exigé pendant de longs mois la lecture de nombreux volumes et la mise en œuvre de ce qu'ont renfermé pendant trente-cinq ans les journaux et les livres, et aussi les papiers privés, sans omettre les confidences de la famille et de l'amitié.

I.

Guizot (François-Pierre-Guillaume), naquit à Nîmes, le 4 octobre 1787, d'une famille de protestants austères. Son enfance ne fut pas heureuse; son père mourut sur l'échafaud en 1794, victime de ses convictions fortes mais modérées, et sa mère « conserva toute sa vie dans son âme énergique et chrétienne l'ineffaçable empreinte des années de deuil ». Elle se refugia à Genève où elle vécut dans la gêne et où elle fit toutefois solidement instruire ses fils, et quand elle rentra à Nîmes en 1805, elle envoya l'aîné à Paris où le ministre de Suisse, M. Stapfer, l'accueillit et le protégea. François Guizot se livre à de fortes études; né à la fin du XVIII[e] siècle, il en rejette les principes et les idées; « il est le contraire d'un voltairien, c'est

Digitized by Google

un Cévénol convaincu ». Il était et il resta toujours fidèle à la religion de sa mère ; ses lettres en témoignent. M. Bardoux parle de cette correspondance avec enthousiasme ; lui aussi, il a eu le bonheur d'avoir une mère éclairée et ferme qui a dirigé son enfance et sa jeunesse, qui a formé son intelligence et qui l'a préparé à la vie publique.

Dans les bureaux du journal le *Publiciste*, dont il était un des rédacteurs, Guizot se lia avec une femme de talent plus âgée que lui et pour laquelle il se prit d'estime et d'affection, Pauline de Meulan. Il écrivit en collaboration avec elle, il écrivit pour elle et sous son nom quand au moment de la mort du mari de sa sœur, M. Dillon, elle fut arrêtée par la douleur et de grands embarras. La liaison devint très intime, et le 7 avril 1812, Guizot épousa Pauline de Meulan bien qu'elle eût quatorze ans de plus que lui. La collaboration littéraire continua et le ménage jouit de onze années heureuses. Puis les malheurs se pressèrent ; Mme Guizot perdit sa sœur et dut recueillir sa nièce Elisa Dillon ; elle mourut elle-même au retour d'un voyage aux eaux de Plombières. Elle laissait un fils qui s'appelait François, comme son père. La douleur de Guizot fut profonde : il traversa même une crise religieuse d'où la pensée de sa femme le sauva ; il écrit : « Elle a été heureuse par moi, tout à fait, sans mélange et jusqu'au dernier moment ; elle est morte écoutant lire le sermon de Bossuet sur l'immortalité de l'âme ». Ses puissantes convictions l'emportèrent sur le chagrin.

Il trouva près de lui la consolation, et quinze mois plus tard il épousa la nièce de sa femme, Elisa Dillon. Elle avait l'âme de Pauline et elle le rendit heureux ; elle le soutint dans les jours de révolution, et l'homme politique fut bon mari et bon père. C'est plaisir de le voir en 1830, après un déjeuner donné à Rossini, se faire jouer par sa femme, pendant que sa fille tout enfant jouait à ses pieds, des airs de Tancrède ; il s'oublie dans le bonheur. N'a-t-il pas dit :

Digitized by Google

« Un grand bonheur est à mon sens une lumière dont le reflet se prolonge dans les espaces mêmes qu'il n'éclaire plus ». Le 4 mai 1831, n'écrit-il pas de Broglie à sa femme : « On sait combien je t'aime et ce que tu es pour moi; on s'intéresse à nous, comme à un bonheur rare, à un agréable spectacle. » Mais ce bonheur ne devait pas durer. Sa seconde femme, Elisa Dillon lui avait déjà donné deux filles; elle lui donna un fils, Guillaume, le 11 janvier 1833; elle ne se remit pas, et elle mourut le 11 mars. Depuis son enfance, Guizot était « comme habitué au malheur », mais il fut terrassé par ce coup inattendu; son désespoir fut immense. Le travail opiniâtre et les luttes à la tribune purent à peine distraire « son âme meurtrie »; heureusement sa mère vint s'établir à son foyer désert.

Du reste la vie publique le reprit, il fut ministre de l'instruction publique jusqu'en 1836; la même année, il succéda à l'Académie française à Destutt de Tracy. Son discours de réception fut un événement, suivant son expression « il mena le deuil du XVIII^e^ siècle, mais en bon fils qui accepte l'héritage; il dit son avis sur la métaphysique, la politique et l'économie politique du XVIII^e^ siècle, car de Tracy a été le continuateur de Condillac, de Montesquieu et d'Adam Smitt ». Puis, bien qu'il n'aimât que le séjour des villes, il se fit campagnard; il acheta en Normandie l'ancienne abbaye et la ferme de Val-Richer. Son fils François devait gérer cette modeste fortune; mais, le 15 février 1837, il mourut d'une pleurésie : quel coup terrible! M. Bardoux nous montre Guizot conduisant à pied son fils au cimetière, rentrant seul et se jetant sur le lit de sa fille aînée en s'écriant : « Je n'ai plus que toi »; elle avait huit ans. « Sa vie est semée de ces deuils qui embrunissent l'existence entière, et il lui fallait toute sa force d'âme pour reprendre la vie politique. »

Il en sortit avec la révolution de février 1848; il se réfugia en Angleterre; il y arriva le 3 mars; ses enfants l'y avaient précédé, et sa mère l'y rejoignit. Elle lui dit en l'embras-

Digitized by Google

sant : « A présent je puis mourir. » Elle mourut en effet le 31 mars.

Il rentra en France en juillet 1849. La République ne lui répugnait pas : « Je sais, écrivait-il à M. Piscatory en 1850, qu'elle peut être un beau et bon gouvernement, et pour mon compte je m'en arrangerais très bien. Par malheur, je crois savoir aussi que ce gouvernement veut de la part du pays plus de bon sens et plus de vertu qu'aucun autre... » ; et plus tard : « Il y a deux France, celle des classes politiques et celle des classes populaires ; elles ne se connaissent pas du tout et agissent chacune pour son compte, sans se soucier l'une de l'autre ; de plus les classes politiques sont profondément divisées entre elles ; tant que ces faits subsisteront, il n'y a rien à faire. »

Il se tint loin des affaires ; il partagea son temps entre le Val-Richer, où il devenait campagnard, et Paris. Il reçut à Académie Biot, Montalembert, et, rigide protestant, le père Lacordaire : quels spectacles et quels tournois ! Il refusa de représenter l'Institut au conseil supérieur de l'instruction publique ; il présida cependant la commission chargée de préparer un projet de loi pour les réformes et la liberté de l'enseignement supérieur ; quoi qu'on dise, il était resté libéral, et cette liberté lui plaisait.

Sa retraite au Val-Richer était active : il achevait l'histoire de l'Angleterre ; il racontait à ses petits-enfants l'histoire de la France ; il écrivait ses mémoires, non pour justifier, mais pour expliquer son rôle politique. Il s'éteignit au foyer familial ; il avait perdu sa fille aînée ; sa seconde fille, M^me^ H. de Witt ne quitta pas son chevet : « Adieu, ma fille », lui dit-il au dernier moment. « Au revoir, mon père », lui répondit-elle. Il se releva seul sur ses oreillers, ses yeux brillaient : « Personne n'en est plus convaincu que moi, » s'écria-t-il. Il avait quatre-vingt-six ans.

Digitized by Google

II.

Telle a été la vie privée de Guizot, et dans son long cours elle a toujours été réglée par les sentiments les plus purs et les plus persistants, l'amour de la religion et l'amour de la famille. La passion du devoir l'a toujours dominée; c'est un des plus beaux exemples de direction constante que puisse offrir l'humanité.

Il en est de même de sa vie politique; une seule pensée la domine également, celle de la liberté, mais d'une liberté bien définie, bien limitée, contenue dans la mesure des lois. L'absolutisme lui a toujours répugné et il s'est toujours tenu loin du régime impérial; il a grandi sous lui, il a travaillé et il s'est formé sous lui; mais il ne l'a jamais servi. Ses opinions sont celles des hommes de 89, celles des premières années de la Révolution, alors que Louis XVI était encore roi; la monarchie constitutionnelle seule lui convenait et il la trouvait établie par la Déclaration de Saint-Ouen et par la Charte qui la suivit; aussi en 1814 accepte-t-il le secrétariat du ministère de l'intérieur sous l'abbée de Montesquieu.

Les Cent-Jours le surprirent et ne l'entraînèrent pas; l'acte additionnel à la Constitution de l'Empire ne pouvait le satisfaire, et s'il alla à Gand retrouver le roi Louis XVIII, ce qu'on lui a tant et tant de fois reproché, c'est qu'il voyait en lui le chef du parti constitutionnel qui était le sien; c'est qu'il n'avait pas confiance dans les promesses de Napoléon et qu'il ne croyait pas à son succès.

Quand il revint, il fut le secrétaire général du garde des sceaux Pasquier; puis il devint conseiller d'Etat à 28 ans, et il eut déjà assez d'autorité pour être le second de M. de Serre dans la discussion de la loi sur la Presse, cette loi, la meilleure peut-être qui ait été jamais faite sur un sujet si brûlant. Mais il était l'ami de Royer-Collard,

Digitized by Google

et *Monsieur* l'appelait ironiquement *doctrinaire* et protestant, et il était détesté par les *ultras;* aussi après l'assassinat du duc de Berry, 13 février 1820, il fut destitué avec Royer-Collard et de Barante. Il se réfugia dans le travail et dans l'enseignement ; sa confiance n'est pas ébranlée ; il compte que l'esprit nouveau triomphera ; et toujours fidèle à ses principes de 89, c'est sur la classe moyenne qu'il compte pour le triomphe, cette classe moyenne qui, suivant lui, est la vraie force de la France, comme elle a été autrefois celle de Rome. Il est encore destitué comme professeur, et cependant ses idées politiques s'affermissent de plus en plus ; il est de plus en plus constitutionnel, je dirais même *Anglais*, car, à l'imitation de Pym et de Hampden qu'il a rencontrés dans ses études sur l'Angleterre, il parle de refuser l'impôt.

Le ministère de Martignac le rendit à sa chaire qu'entoura, comme celles de Cousin et de Villemain, toute la jeunesse libérale qui l'applaudit quand il fut nommé député des arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Evêque en remplacement du savant chimiste Vauquelin qui venait de mourir. Il protesta au nom de la science qui seule avait voix à la Sorbonne, mais il fut flatté. Il allait produire à la tribune les idées qu'il propageait dans la *Revue française* qu'il dirigeait ; il allait soutenir cette résistance légale qui loin d'être la révolution devait la prévenir ; il allait fonder sur l'action des lois et le respect de la Constitution le régime de la vraie liberté.

Mais Charles X ne pensait qu'à la monarchie absolue, au retour vers le passé ; juillet l'emporta. Guizot accepta la Révolution « tout en regrettant, comme le dit M. Bardoux, qu'on n'eût pu consolider légalement la Restauration, car avec la branche aînée la sécurité eût été plus grande ». Il se voua dès lors à la résistance dans la légalité ; les excès de la populace l'indignent ; il déplore le sac de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois : « De toutes les orgies, s'écrie-t-il, celles de l'impiété révolutionnaire sont les pires, car

Digitized by Google

c'est là qu'éclate la révolte des âmes contre le vrai souverain ; et je ne sais, en vérité, lesquels sont les plus insensés, de ceux qui s'y jetèrent avec fureur ou de ceux qui sourirent en regardant. » Aussi député de nouveau dans le Calvados, il est avec Casimir-Périer qui résiste à ceux qui veulent porter en avant la Révolution : « la charrette, dit-il, est retournée du bon côté ».

Périer mort, pendant quatre ans, avec Soult et de Broglie, il fut ministre de l'instruction publique. Par son excellente loi de 1833, il créa l'instruction primaire et la fit surveiller par des inspecteurs; il s'occupa de l'instruction secondaire qu'il dota de l'enseignement de l'histoire, de l'instruction supérieure qu'il voulait doter d'universités; il créa la Société de l'histoire de France; il rétablit dans l'Institut la classe des sciences morales et politiques fondée en 1795 par la Convention et supprimée en 1803 par Bonaparte ; il rêvait la liberté de l'enseignement, mais en vain et trop tôt. Il fut encore ministre de l'instruction publique avec le comte Molé; il tomba avec lui en 1837. La question d'Orient le trouva ambassadeur en Angleterre; il s'affermit dans ses idées avec les grands politiques anglais, avec Hallam et Macaulay. Palmerston le tint à l'écart du traité du 15 juillet 1840. Thiers, ministre, poussait à la guerre ; le roi Louis-Philippe s'y refusa, et Guizot, ministre à son tour, fit rentrer la France dans le grand concert européen par la Convention du 12 juillet 1841.

Alors commence le grand ministère qui devait durer jusqu'en février 1848. Guizot, quoi qu'on ait dit et écrit, ne fut jamais pour la paix à tout prix; mais il préféra la paix à la guerre, et il ne voulait faire la guerre que pour de justes motifs. Or le traité de 1840 ne contenait pas un *casus belli*. Il sut ramener l'Angleterre, régler avec elle la question de la traite des noirs et du droit de visite; il protégea la Grèce et sa liberté naissante ; il traita avec Rome les affaires des jésuites ; il conclut les mariages espagnols : la reine Isabelle, 28 août 1846, épousa son

Digitized by Google

cousin le duc de Cadix, et l'infante Luisa Fernanda, le duc de Montpensier. La politique extérieure fut donc bonne parce qu'elle fut souple et se plia aux hommes et aux événements.

La politique intérieure devait échouer parce qu'elle était toute de résistance. Il combattait le républicanisme déjà vaincu dans plusieurs émeutes, mais il ne le craignait pas assez ; il se trompa dans la question électorale. Pour être électeur, il fallait payer 200 francs d'impôt, et il n'y avait pas 224,000 électeurs ; l'opinion demandait l'adjonction des capacités, il s'y refusa, il ne sut pas faire ce que faisait si bien le patriciat romain, ouvrir à temps la porte et laisser passer. La porte fut brisée ; les républicains renversèrent la monarchie, et Guizot suivit son roi en Angleterre : on sait le reste.

III.

Il s'était trompé sur sa puissance ; il se croyait maître de la Chambre et par suite de la France ; sa parole avait été longtemps victorieuse ; elle cessa de l'être. « Guizot, dit M. Bardoux, fut un admirable orateur politique, un des plus grands qui ait honoré la tribune française. » Il s'était formé sous la Restauration, et il avait promptement pris sa place à côté du général Foy, de Benjamin Constant et de Royer-Collard. Il avait été préparé par de fortes études et aussi par son enseignement à la Sorbonne ; mais l'orateur politique fut supérieur au professeur. Nul, mieux que lui, ne sait dans un discours concentrer les moyens, grouper les raisonnements ; il est précis, toujours complet, sans être abondant ; sa parole, toujours mesurée, ne sort jamais des limites qu'il lui impose ; maître de lui, il est d'autant plus fort qu'il est plus calme ; il saisit de haute lutte les esprits et emporte les convictions. Ses répliques surtout sont décisives ; dans leur brièveté, elles sont pleines de raisons ; les adversaires sont confondus, et les votes sont enlevés.

Digitized by Google

Ce qui frappe surtout dans ses discours, c'est sa fidélité à ses premières idées ; il n'a jamais varié ; il reste le libéral de 1789 ; il a foi dans la bourgeoisie française ; il est toujours le *leader* des classes moyennes. Une même pensée a dirigé toute sa vie, le succès de l'esprit nouveau, de l'esprit constitutionnel ; mais il est l'ennemi des révolutions et de tout ce qui y mène ; il combat le nivellement des classes sous quelque aspect qu'il se présente ; il est pour l'intelligence contre le nombre. Qui ne se souvient de la fameuse séance du 26 janvier 1844, où il fut si violemment accusé d'avoir été à Gand. Il tint tête à l'orage et le dompta. Il se fit gloire de son voyage ; il y avait été poussé par ses convictions, par son dévouement à la monarchie constitutionnelle qui seule, à ses yeux, pouvait sauver en France les libertés nécessaires à son existence autant qu'à sa gloire. Toute autorité sans contrôle, qu'elle vînt même d'un roi, était pour lui une injustice ; mais venant du peuple, elle lui semblait plus coupable encore. Ces convictions n'ont jamais fléchi ; la duchesse de Broglie avait raison de dire : « Il se soutient par une merveilleuse faculté d'espérer et une foi en lui-même inébranlable. »

IV.

Nous avons vu que c'était à la Sorbonne que Guizot avait préparé ses succès à la tribune. Il a été professeur à plusieurs reprises, à des intervalles plus ou moins longs suivant les causes qui le faisaient descendre de sa chaire ; son enseignement a été soumis, comme toute carrière, à bien des vicissitudes. Dès 1812, sous l'Empire, il fut nommé professeur adjoint à la chaire d'histoire de M. de Lacretelle, son discours d'ouverture était trop libéral pour plaire à l'administration impériale. Ayant continué son cours après la chute de Napoléon, il l'interrompit pendant les Cent-Jours pour se livrer à la politique, et il ne le reprit en 1820 qu'après sa

Digitized by Google

destitution de conseiller d'Etat. En 1822, il fut encore suspendu ; Guizot était trop libéral et par suite dangereux ; il connut la persécution. Le ministre Martignac lui rendit son titre de conseiller d'Etat et sa chaire. Il y remonta en même temps que Villemain et Cousin remontaient dans la leur. La jeunesse se pressait à la Sorbonne et y accourait comme à la révélation de doctrines nouvelles ; c'était l'explosion de cet esprit d'opposition, ardent précurseur de la Révolution de 1830.

M. Bardoux a raison de dire que Guizot a été notre plus grand professeur d'histoire ; après Bossuet et Montesquieu, il a créé une méthode qui depuis a été celle de tous les historiens vraiment dignes de ce nom dans notre siècle. Repoussant les œuvres de seconde main, il remonte aux sources, y cherche les faits vrais et les étudie dans leurs causes et dans leurs conséquences, qu'il déduit l'une de l'autre et dont il forme un admirable enchaînement. Il étudie les hommes, leurs sociétés, leurs besoins, leurs conditions d'existence et de sécurité, et par conséquent leur histoire tant intérieure qu'extérieure, car les guerres découlent de leurs situations respectives, de leurs caractères, de leurs besoins encore. Il faut qu'une société vive ; attaquée, elle se défend, et parfois elle attaque pour mieux se défendre. « C'étaient des principes qu'il posait, les transformant en lois, établissant des rapports logiques entre les faits, et les rangeant sous une discipline inflexible. C'est ainsi que ses cours, comme ses livres, sont des monuments par la solidité des assises, la clarté du plan, la fermeté et la régularité des lignes. » Foncièrement religieux, calviniste convaincu, il fait dans le développement des peuples la part de la religion, cette force morale, levier de tant d'événements. Voilà bien la philosophie de l'histoire, et la vraie.

Dans les *Essais sur l'histoire de France*, il recherche les causes du développement du pays, de sa formation, et le montre marchant à la monarchie absolue, contrairement à l'Angleterre qui marche à la monarchie constitutionnelle

Digitized by Google

et la crée dès le moyen-âge, dès le XIII^e^ siècle. Il expose le rôle du clergé français qui a conservé les institutions romaines ; et elles tendaient toutes à la constitution d'un fort pouvoir central ; les institutions religieuses, mises dans le même moule, vont au même but.

L'histoire de la *Civilisation en France* nous donne l'application de ces principes vraiment inébranlables. Quelle patiente étude de notre première société et de son tempérament ! comme on voit se mouvoir les deux ordres, les deux Etats si opposés l'un à l'autre, le peuple et la noblesse, ou la seigneurie, si l'on veut ! quelle entrée puissante de la monarchie, alliée du premier, ennemi de la seconde ! quelle solide création de ce pouvoir royal, absolu, sans autre contrôle que les avis des Etats généraux convoqués à de grands intervalles et les observations d'un parlement, qui en les faisant outrepassait ses droits. Sous la tutelle de la monarchie, le peuple marche vers l'émancipation d'un mouvement invisible mais sûr.

Dans la *Civilisation en Europe*, c'est la même idée dominante, c'est la marche ascensionnelle des peuples ; toutefois le pas n'est pas égal dans tous les pays ; la France est en tête ; elle a été parfois devancée, mais avec une vigueur nouvelle elle s'est toujours portée en avant. Avec quel soin l'historien suit le développement des individus, et le développement de leur condition visible, la société ; et nulle part autant qu'en France, ce développement n'a été aussi progressif et aussi efficace ; les tendances et les efforts particuliers de chaque peuple sont soumis à une tendance générale vers le progrès sous la direction de la France. Mais à cette France qui domine l'Europe par son esprit, il a manqué ce mouvement d'ensemble qu'on ne trouve qu'en Angleterre où monarchie, aristocratie et démocratie ont marché de front, et par leur union ont devancé le reste de l'Europe dans la liberté.

L'*Histoire de l'Angleterre* l'attirait donc, et il devait décrire la plus grave de ses révolutions, celle du XVII^e^ siècle

Digitized by Google

qui commence avec la monarchie absolue sous Elisabeth et finit avec la monarchie constitutionnelle sous Guillaume III. La nation s'éveille sous les deux premiers Stuarts ; elle s'applique à enfermer Charles Ier dans la limite des lois. Avec quelle instance l'historien s'arrête sur le parti de la réforme légale qui a toutes ses faveurs et qui conserve la royauté mais en la soumettant à la Constitution. Ce parti tombe par la faute du roi qui tombe avec lui ; le pouvoir passe au parlement; puis la révolution marchant, il passe au peuple; Charles Ier est décapité et Cromwell gouverne. Ce terrible protecteur ne fut pas continué par son fils, et Monck rappela les Stuarts qui ne surent pas se tenir, et Guillaume III, en 1688, faisant triompher le premier parti de la révolution, celui de la réforme légale, rétablit la royauté dans les limites d'une Constitution libérale, qui ne fut que l'adaptation de la grande charte du moyen-âge à la société politique du XVIIe siècle. Voilà bien l'histoire qui plaisait à Guizot ; il la suivait les yeux fixés sur la France, pour laquelle il rêvait une semblable évolution : quelle consolation après tant de malheurs et tant de despotismes de toute sorte que l'établissement définitif d'une monarchie constitutionnelle !

Les *Mémoires* ne sont que le développement des principes qui lui sont chers, qu'il a cherché à appliquer sans y réussir. En les lisant nous trouvons un coupable qui avoue, *confitentem reum*. Il raconte la monarchie de Juillet ; il l'explique et ne la justifie pas. Peut-être a-t-il bien senti ses torts ! Son caractère trop rigoureux, son esprit de résistance trop absolu, l'ont menée aux abîmes. Tout au moins a-t-il sombré avec elle ! Si l'intérêt n'est pas toujours d'une puissance égale, il est constant et soutient la lecture d'une œuvre longue, toujours sincère, mais parfois monotone, et trop minutieuse pour ne pas être souvent languissante.

Digitized by Google

V.

Nous aurions rendu un compte imparfait de la vie publique de Guizot, si nous oubliions de le présenter comme journaliste. Pour lui en effet, comme pour plusieurs autres hommes éminents de son temps, pour Thiers par exemple, le journalisme a été un piédestal d'où il s'est annoncé et s'est fait connaître. Il a débuté par la critique littéraire ; puis il est devenu écrivain politique dans le *Publiciste*, où il a rencontré Pauline de Meulan qui est devenue sa femme, et il a collaboré à des revues toujours sérieuses. Il n'a pourtant pas été journaliste au sens que nous attachons ordinairement aujourd'hui à ce mot ; il ne s'est pas adonné au labeur incessant des feuilles quotidiennes ; une publication hâtée ne lui convenait pas ; il lui fallait du temps, du loisir ; il ne livrait ses idées qu'après une profonde et fructueuse méditation. Son tempérament toutefois le portait à la lutte, car il ne laissa le journalisme que pour écrire des livres de combat, si je puis dire, dans lesquels il exposait des idées contraires à l'esprit du gouvernement de la Restauration ; il y parle de liberté, d'intervention dans les affaires de la classe moyenne, de cette bourgeoisie dont il se fait le champion, de ces capacités qu'il eut le tort au dernier moment de sa carrière active de ne pas admettre dans le mouvement électoral. Ses raisonnements sont puissants, et il les appuie d'exemples décisifs que lui offrent les Etats-Unis et l'Angleterre. Il attaque les pouvoirs sans contrôle partout où il les rencontre, et par contre il approuve et exalte même les pouvoirs limités. S'il a écrit la vie de Washington, c'est qu'il rencontrait dans ce héros de l'Indépendance américaine la réalisation des convictions persistantes de toute son existence, le triomphe de la classe éclairée et le fondement d'un gouvernement par la modération politique et la foi religieuse et libre.

Digitized by Google

Tel est l'homme dont M. Bardoux nous donne un portrait si net et si précis. Il a été le représentant, le partisan le plus ardent de la monarchie constitutionnelle, et peut-être fût-il parvenu à la fonder, si moins arrêté dans ses convictions, moins persistant, et, pour bien dire, plus souple dans ses résolutions, il eût mieux compris en 1848 le mouvement ascensionnel des esprits dont il a été lui-même en nombreuses circonstances le promoteur et dont il avait comme préparé le succès par ses livres et son enseignement.

Remercions M. Bardoux de l'étude approfondie qu'il nous donne ; nous le répétons, leçons, livres, pamphlets même, instructions ministérielles, discours, il a tout lu sans omettre la moindre ligne ; il a dégagé de ce vaste ensemble la pensée essentielle, la pensée libérale, et il l'a produite avec ce charme qui est son secret et qui assure à son travail un légitime succès.

H. CHOTARD.

Digitized by Google

LES TRAVAUX HYDRAULIQUES DU LAC DE GUÉRY

Conférence faite à la Société d'Emulation, le 12 décembre 1894

Par le Docteur Amédée TARDIEU.

Messieurs,

Permettez que je vous sorte, un instant, des brouillards glacés de Clermont, pour vous transporter à 1,300 mètres d'altitude, sur les bords du lac de Guéry, où vous jouirez, au moins par la pensée, du ciel bleu et du soleil.

Le lac de Guéry est à 30 kilomètres de Clermont, en ligne directe; à 8 kilomètres du Mont-Dore. Sa surface est de 21 hectares, et son altitude au-dessus du niveau de la mer de 1,252 mètres.

Son bassin hydrologique a plus de mille hectares, et la quantité d'eau qui tombe dans ce bassin, dont l'altitude varie de 1,252 à 1,500 mètres, est supérieure à celle qui tombe au sommet du puy de Dôme. Elle est d'environ $1^{m}70$ par an, soit, pour les mille hectares, environ 17 millions de mètres cubes.

Le jaugeage du débit moyen du déversoir du lac est environ de 240 à 250 litres à la seconde. Et si l'on admet, d'autre part, que l'infiltration dans le sol, ou l'évaporation absorbe la moitié de l'eau de pluie tombée, on trouverait que 8 à9 millions de mètres cubes d'eau traversent le lac chaque année. Or la moyenne de 250 litres, multipliée par le nombre de secondes de l'année, donne environ 8 millions de mètres cubes. On peut donc dire, sans trop d'erreur, que l'on peut disposer au lac de Guéry de 250 litres

Digitized by Google

par seconde. Il est probable, d'après les premières observations, que ce débit est au-dessous du débit réel.

Ajoutons à ces données, que, le ruisseau sortant du lac, s'élance dans un ravin profond, avec une pente telle, qu'au bout de 2 kilomètres le ruisseau est déjà à 175 mètres plus bas que le niveau du lac. Il était tout naturel d'utiliser une chute pareille, pour produire une force hydraulique considérable. C'est ce qu'a fait la Société, dite *Société du lac de Guéry*.

L'emploi d'une force hydraulique pareille, devait surtout trouver des partisans au Mont-Dore. Aussi, ne serez-vous point étonnés de savoir que les cinq membres de la Société du lac de Guéry sont Mont-Doriens. Ce sont Messieurs : Bellon Félix, Ramade-Chabosson, Sarciron-Raynaldy, Tardif Gilbert et Dr Amédée Tardieu.

Depuis deux ans, ces Messieurs ont travaillé à l'organisation de la force hydraulique du lac de Guéry. Je passerai sous silence, les dépenses, les travaux et les ennuis des fondateurs de la Société de Guéry. Ceux-là comprendront sans peine les difficultés vaincues, qui connaissent les empêchements qu'apporte la loi française à la création d'une force hydraulique quelconque. Ah ! Messieurs ! cessons de nous croire le premier peuple de la terre, alors que la routine nous oppresse et nous amène fatalement au dernier rang !

Quoi qu'il en soit, la Société de Guéry, secondée par l'Administration départementale, finit par triompher. A l'heure où je vous parle, il ne reste plus qu'à bâtir l'usine, placer les tuyaux, les machines et les fils conducteurs, pour avoir terminé une des plus belles créations industrielles de notre pays. Vous me permettrez de vous donner quelques détails :

Un superbe barrage de 32 mètres de long, 7m50 de hauteur sur 6 mètres d'épaisseur à la base, retient les eaux du lac, dans les grandes crûes, et les régularise. D'énormes tuyaux avec vannes de 0m60 de diamètre, permettent

Digitized by Google

de donner l'eau, c'est-à-dire la force, au fur et à mesure des besoins ; et, un simple calcul nous apprend, qu'avec une chute de 180 mètres, les eaux du lac de Guéry pourront donner une force régulière de 1,200 chevaux de douze heures.

Ce n'est point tout : la Société de Guéry, en même temps qu'elle faisait construire le barrage, qui vient d'être terminé, traçait et construisait un chemin, au fond du ravin de Guéry. Ce chemin, de 2,500 mètres de long, sera une des promenades les plus belles et les plus suivies de la région montdorienne, si riche pourtant en magnifiques promenades.

Restait à savoir ce que l'on ferait de cette énorme force hydraulique. La Société de Guéry avait rêvé de faire grand, et de doter les stations du Mont-Dore, La Bourboule, d'un éclairage électrique sans pareil. N'avait-on pas rêvé un instant d'éclairer même toute la vallée entre les deux stations ? A l'étranger cela eût été fait sans aucun doute, et chacun eût aidé les promoteurs d'une aussi grande cause de progrès. N'oublions pas, je vous prie, que nous sommes en Auvergne. Au dernier moment, la municipalité de La Bourboule crut probablement trouver mieux, et le grand projet de Guéry fut abandonné de La Bourboule ; restait le Mont-Dore : Là nouvelles difficultés, nouvelles jalousies mesquines, si bien que la Société de Guéry finit par compter sur elle seule. A l'heure actuelle, les sociétaires de Guéry étudient et organisent l'éclairage électrique de leurs immeubles, et sont bien résolus à marcher de l'avant, fussent-ils seuls à avancer dans la voie du progrès. Car, Messieurs, cessons d'avoïr des illusions sur ce point : nos belles stations d'Auvergne sont en danger. L'étranger, la Suisse surtout, fait tout pour attirer le promeneur, le touriste, le citadin, qui veulent respirer l'air pur des montagnes. Quelles montagnes cependant sont plus belles que les nôtres ? Le Mont-Dore n'a-t-il pas, lui aussi, des sites superbes à 1,500 et 1,800 mètres d'altitude,

Digitized by Google

et la cure d'air y est-elle impossible? Bien loin de là. Mais, que voulez-vous! notre malheureux pays aime la routine. Voyez plutôt : au moment même où je vous parle, ici même, à Clermont, n'avez-vous pas des égouts, parfaitement faits, sans eau pour les laver! Que dis-je! n'est-il pas révoltant de voir une ville comme Clermont privée d'eau la nuit? et l'on s'étonne après cela que la ville soit malsaine et que l'augmentation de la capitale de l'Auvergne ne progresse pas comme celle de ses voisines? Messieurs, mes compatriotes n'ont qu'à s'en prendre à leur incurie et à leur esprit de routine. Il est grand temps de changer de manière de voir, et de seconder ceux qui vont de l'avant, sous peine de voir notre merveilleux pays décroître, et laisser le courant de la fortune passer à l'étranger.

Digitized by Google

MÉLANGES.

Le traitement de la Diphtérie par le sérum du Docteur Roux.

Les succès obtenus par la *sérumthérapie* nous imposent l'obligation de faire part à nos lecteurs de la *Revue* des importantes découvertes du Docteur Roux et des résultats acquis par ce nouveau procédé thérapeutique.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire la si savante et si intéressante conférence que notre collègue, M. le Docteur Gautrez, vient de faire dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres. Nous lui laissons la parole :

Messieurs, Mesdames,

Au début de ses leçons sur les auto-intoxications dans les maladies, en 1887, M. le professeur Bouchard exprimait une pensée dont la justesse n'a jamais été mieux vérifiée qu'à cette heure. « Nous vivons, disait-il, dans un temps où il fait bon vivre quand on s'intéresse aux choses de la médecine. » Ce n'était, du reste, pas la première fois que pareille appréciation sortait de la bouche de l'éminent professeur. Quelques années auparavant, lors de l'inauguration de son cours de pathologie générale, à la Faculté de médecine de Paris, il faisait remarquer que « jamais aucune époque n'avait assisté à une plus grande et plus fructueuse réforme de la doctrine médicale. »

C'est qu'en effet, depuis que, sous l'influence des doctrines pastoriennes, les sciences médicales, changeant leur objectif, s'étaient résolument mises à la recherche des causes et de la genèse des maladies, pour les mieux atteindre et plus sûrement les combattre jusque dans leurs sources mêmes, une profonde et véritable révolution s'en était suivie.

La chirurgie s'était mise à faire presque des miracles. L'hygiène, agrandissant son domaine et multipliant les bénéfices de son heureuse intervention, diminuait partout la mortalité. La médecine elle-même, dont l'évolution semblait à tous jusqu'alors d'une désespérante lenteur, prenant son vol, à son tour, forçait les plus incrédules à ne plus douter de sa puissance et à enregistrer ses rapides et incontestables progrès.

Digitized by Google

Parmi ceux-ci, la sérumthérapie marquera une des plus glorieuses étapes qui jamais aient été franchies.

Au nombre des affections plus spéciales à l'enfance, il en existe une dont le seul nom constitue pour toutes les mères affolées l'objet du plus vif effroi; sa seule pensée : une torture. Sa mortalité, défiant toutes les méthodes thérapeutiques, allait sans cesse grandissant et, en moins de cinquante années, quadruplait. Partout cette progression croissante était l'objet des plus constantes préoccupations; partout les mêmes insuccès venaient décourager les efforts de tous ceux qui essayaient d'opposer une barrière à la marche envahissante d'un si terrible ennemi et de lui arracher quelques-unes de ses trop nombreuses victimes.

Mais voilà qu'un homme paraît entouré de nombreux et vaillants défenseurs! Pasteur et son Ecole vont livrer l'assaut à l'ennemi redouté; et, soudain, l'adversaire triomphant s'arrête et recule!

Deux disciples, deux émules du maître, l'un en Allemagne, l'autre en France, arrachant à l'ennemi le secret de sa force et retournant ses propres armes contre lui, le forcent désormais à battre en retraite.

Comment s'est accompli ce prodige? C'est ce que je me propose de vous expliquer ce soir.

L'ennemi, vous l'avez reconnu : c'est la Diphtérie, le Croup. Les noms de ses glorieux vainqueurs sont sur toutes les lèvres : Behring en Allemagne; Roux en France.

* * *

La Diphtérie est une maladie contagieuse qui a pour caractère principal de produire sur les muqueuses, la gorge par exemple, ou la peau privée de son épiderme, des fausses membranes; c'est-à-dire une sorte de peau d'un blanc sale et très adhérente.

Lorsque ces fausses membranes existent sur les amygdales, le voile du palais, l'arrière-gorge, on dit que c'est de l'*Angine diphtéritique;* si elles envahissent le larynx ou s'y établissent d'emblée, c'est le *Croup,* qui tue alors souvent par asphyxie.

Le nez, les bronches peuvent aussi être tapissés de fausses membranes; c'est le *Coryza,* la *Bronchite* diphtéritiques.

La présence de ces fausses membranes est toujours accompagnée de troubles généraux graves comme la fièvre, le développement de glandes sous le cou, la perte de l'appétit, une faiblesse générale. La voix et la toux deviennent rauques, finissent par s'éteindre; la respiration s'accélère et l'asphyxie survient si les fausses membranes ne sont pas enlevées et arrivent à boucher les voies aériennes, ou si l'on ne fait pas un passage artificiel à l'air par la trachéotomie. Même

Digitized by Google

dans ces cas, les enfants succombent, soixante-dix fois sur cent, à un empoisonnement du sang.

D'autres fois, la maladie est moins grave et peut guérir; mais on voit survenir, pendant son cours, des accidents, comme des paralysies, qui peuvent persister assez longtemps.

MM. Klæbs et Lœffler, en Allemagne, Roux et Yersin, en France, ont montré que cette maladie était due à un microbe, à ce qu'on appelle un *bacille*. C'est lui qui produit les fausses membranes et MM. Roux et Yersin ont fait voir, en outre, qu'il sécrétait un poison spécial qui passait dans le sang, au niveau des parties recouvertes de fausses membranes. C'est à ce poison que sont dus les troubles généraux et les accidents de paralysie et autres qu'on observe dans la diphtérie.

Ce bacille qui est envoyé dans l'air, sur les vêtements, les objets, etc., par les malades atteints de diphtérie, lorsqu'ils crachent ou rejettent des fausses membranes, peut se conserver fort longtemps, pendant des années, surtout lorsqu'ils se trouvent dans des conditions convenables, à l'abri de l'air et de la lumière. Au bout d'un certain temps il n'a plus la même activité, c'est vrai; mais, si on le met dans un milieu favorable ou au contact de certains autres microbes, il retrouve toute sa force.

Comme il est sans cesse autour de nous, que nous pouvons l'absorber par la bouche, le nez, etc., il s'y logera et attendra une occasion favorable pour nous attaquer. Cette occasion sera une excoriation de la langue, de la gorge; une légère inflammation ou une fièvre éruptive comme la rougeole ou la scarlatine.

Il est donc indispensable, chaque fois que quelqu'un a de la diphtérie, de l'isoler, de tout désinfecter ensuite; pour les personnes qui vivent à côté, de se désinfecter la bouche et la gorge tous les jours; enfin examiner aussi journellement la bouche et la gorge des enfants pour s'assurer qu'ils n'ont rien et les faire traiter immédiatement, en cas de maladie.

Le bacille de la diphtérie n'est pas le seul à produire de fausses membranes. Il y a d'autres microbes qui ont la même propriété. S'ils sont seuls, la maladie peut être moins grave; s'ils s'associent à celui du croup, alors on a affaire à des cas extrêmement dangereux.

Toutes ces notions étaient indispensables pour comprendre ce qui va suivre:

Tout le monde sait qu'on peut vacciner l'homme et les animaux contre certaines maladies. C'est l'étude du sang de ces animaux *rendus réfractaires* ou *immunisés*, comme on dit, contre ces maladies, qui a conduit à la sérumthérapie.

Digitized by Google

C'est surtout à MM. Behring et Kitasato, en Allemagne, qu'on doit d'avoir montré que :

1° Le sang d'un animal réfractaire à une maladie, comme le tétanos ou la diphtérie, est capable de détruire le poison, ce qu'on appelle la *toxine* du tétanos ou de la diphtérie ;

2° Cette propriété existe aussi bien pour le sang tout entier que pour sa partie liquide séparée des caillots : le sérum ;

3° Cette propriété est si durable qu'elle persiste même après la transfusion de ce sérum ou de ce sang dans l'organisme d'autres animaux ;

4° Par la transfusion de ce sang ou de ce sérum, non-seulement les animaux sont rendus eux aussi réfractaires, mais peuvent être guéris quand ces accidents sont déjà très accentués.

De là à l'application à la médecine humaine il n'y avait qu'un pas. M. Behring, en Allemagne, avec du sérum de chèvres immunisées, a pu guérir un certain nombre d'enfants atteints de diphtérie. M. Roux, en France, a fait les mêmes essais, mais il a préféré se servir du sérum du cheval qui en fournit une très grande quantité, très rapidement et avec une grande pureté.

On obtient ce sérum en rendant le cheval réfractaire à la diphtérie.

Pour cela on prépare du poison, de la toxine diphtéritique en cultivant des bacilles, dans certaines conditions. On injecte alors au cheval pendant un certain temps et à des intervalles variables, des doses de ce poison diphtéritique qu'on augmente continuellement jusqu'à ce que son sang empêche d'être malade un lapin auquel on a inoculé un poison qui l'aurait sûrement tué, sans cela. Le cheval est alors prêt. Tous les vingt jours, on lui enlève un litre de sang ; on lui injecte une nouvelle dose de poison, pour qu'il reste toujours réfractaire, et on le laisse reposer dans l'intervalle.

Le litre de sang retiré donne 200 grammes de sérum qui vont servir de remède contre la diphtérie.

Pour immuniser un cheval, il faut environ deux mois à deux mois et demi. On lui injecte environ 700 à 800 grammes de toxine en commençant par cinq gouttes et finissant par un quart de litre.

Le sérum obtenu est un liquide clair, tantôt incolore, tantôt rougeâtre, qui se conserve très bien, à l'abri de la lumière, à la température ordinaire. On le garde dans des flacons stérilisés bien remplis, bien bouchés, en y ajoutant un morceau de camphre fondu.

On l'injecte, au moyen d'une seringue spéciale, facilement démontable et stérilisable à l'eau bouillante. L'injection se fait, sous la peau du flanc, après que la peau a été soigneusement lavée avec une solution de sublimé au 1/1000.

Digitized by Google

A tous les enfants chez lesquels on soupçonne la diphtérie, on fait une première injection de 20 grammes, quel que soit l'âge ; on continue ensuite le traitement en se basant sur le pouls, la respiration, la température et l'analyse des urines.

Les doses injectées varient, suivant la gravité des cas, entre 20, 50, 60, 70 grammes. Le plus souvent, ces doses ne sont pas dépassées ; on a pu cependant, dans certains cas, arriver à 130 grammes et même à 205.

Les résultats obtenus sont vraiment remarquables.

M. Roux, au congrès de Buda-Pesth, indiquait que la sérumthérapie lui avait donné 74 0/0 de guérisons, alors qu'auparavant la proportion des guérisons n'était que de 50 0/0. Pendant la période durant laquelle il appliquait le traitement à l'hôpital des Enfants-Malades, à l'hôpital Trousseau, où on traitait comme autrefois, la mortalité était encore de 63 0/0, soit 37 0/0 seulement de guérisons.

En Allemagne, M. Behring publiait une statistique analogue, et M. Aronson, de Berlin, indiquait qu'il avait obtenu 85 0/0 de guérisons.

Les dernières statistiques sont encore plus favorables. Pendant les mois d'octobre et de novembre, M. Morjard, à l'hôpital Trousseau, a obtenu 88 0/0 de guérisons. M. Sevestre a cité des chiffres analogues. La statistique de M. Lebreton, à l'hôpital des Enfants-Malades, est encore plus belle : elle compte 90 0/0 et même 92 0/0 de guérisons. Celle de M. Legendre est analogue.

Toutes ces dernières statistiques combinées donnent une moyenne de 87 0/0 de guérisons et, en enlevant les cas de décès survenus moins de 24 heures après l'entrée à l'hôpital, et où, par conséquent, le remède n'a pas eu le temps d'agir, on a, pour les cas convenablement traités et pris à temps, 90 0/0 de guérisons.

De tels chiffres se passent de commentaires. Sur 50 enfants qui mouraient fatalement autrefois, en sauver 40, n'est-ce pas là le fait d'un traitement merveilleusement efficace ?

Les effets du traitement se manifestent, d'ailleurs, d'une façon saisissante. M. le docteur Fournial et le conférencier délégués par le Conseil d'hygiène à Paris ont pu les observer. Ils sont bien ce qu'a dit M. le professeur Strauss à l'Académie de médecine :

« Le facies cesse d'être ale et plombé; l'appétit revient vite; l'état » général s'améliore ; les fausses membranes se détachent en bloc et » cessent de se reproduire ; la température s'abaisse promptement et » souvent la défervescence s'établit dès le lendemain. »

Quand avec le microbe de la diphtérie il y en a d'autres qui infectent l'organisme, les résultats sont plus lents et moins favorables ; ils n'en sont pas moins encore remarquables.

Digitized by Google

C'est surtout après l'opération de la *trachéotomie* qu'on a vu ce traitement être d'une réelle efficacité. La mortalité, qui était de 73 0/0, est tombée à 40, c'est-à-dire qu'au lieu de 27 guérisons seulement, à la suite de la trachéotomie, on en obtient maintenant 60 0/0. C'est 33 enfants autrefois perdus que l'on sauve aujourd'hui.

Le sérum peut s'employer seul ou mieux accompagné de lavages boriqués dans la gorge et d'attouchements avec un mélange de camphre et de nenthol à parties égales. — Ne jamais se servir ni de *sublimé* ni d'acide phénique qui nuisent au traitement.

Le sérum sert encore à vacciner. On ne connaît pas la durée de son action dans ce cas, et on ne croit pas qu'elle soit bien longue. Il faut donc prendre toutes les précautions d'isolement et de désinfection nécessaires quand un cas de diphtérie se présente.

La dose pour vacciner est de 5 grammes pour les enfants de moins de cinq ans ; de 10 grammes au-dessus et de 20 grammes pour les adultes.

Le sérum donne lieu à certaines éruptions bénignes ou sans gravité réelle comme l'urticaire, l'érythème scarlatiniforme et des érythèmes polymorphes plus sérieux, mais qui disparaissent assez rapidement.

La fréquence de la diphtérie, sa mortalité si redoutable font qu'en présence d'une méthode thérapeutique si efficace, les autorités administratives, chargées de veiller sur la santé publique, ont le devoir de rechercher les moyens de la propager et d'assurer son bénéfice à tous les malades.

Pour cela, on devait se demander tout d'abord s'il était préférable de créer des laboratoires spéciaux dans toutes les grandes villes, pour la préparation du sérum, ou en laisser le monopole à l'Institut Pasteur. C'est à ce dernier parti qu'on semble s'être arrêté et avec raison.

De nombreux laboratoires eussent exigé un personnel assez considérable, extrêmement exercé, rompu à la pratique de la bactériologie, et qui eût fait défaut, car il ne peut se former en quelques jours. D'autre part, c'eût été disperser à tort des fonds qui, en se concentrant dans un établissement unique, lui permettront, avec moins de frais, de faire face à tous les besoins et avec plus de garantie.

Une autre question se posait. M. Roux et ses collaborateurs considèrent comme indispensable à la bonne direction du traitement par le sérum le diagnostic bactériologique, c'est-à-dire la recherche du microbe dans les fausses membranes ou, en cas d'absence des fausses membranes, dans la gorge des malades. Ce diagnostic, dont le conférencier donne les détails rapidement, est assez simple et peut être

Digitized by Google

appris en quelques jours par un médecin, même ignorant de la technique bactériologique. Mais il faut pour cela une étuve qui coûte assez cher, qui servira rarement et que bien peu de praticiens se décideront à acheter.

Ils pourront alors envoyer les ensemencements qu'ils auront faits, dans des tubes spéciaux, car les fausses membranes s'ensemencent comme de véritables graines, à un laboratoire voisin, au chef-lieu du département, par exemple, qui leur renverra le résultat du diagnostic au bout des 24 heures nécessaires pour le faire. Qu'arrivera-t-il alors?

— Voici, nous supposons, dit le conférencier, un médecin qui habite une commune de la montagne composée de nombreux villages dispersés dans tous les sens, très éloignés les uns des autres, avec de mauvais chemins et des communications difficiles avec le chef-lieu du département. Ce n'est pas là une hypothèse gratuite et de pareils postes médicaux sont loin d'être rares dans le département. Ce médecin est appelé dans un des villages, auprès d'un enfant dont la toux, la raucité de la voix, des phénomènes de suffocation ont attiré l'attention des parents. Il arrive et fait le diagnostic de diphtérie. Combien d'heures souvent se sont déjà écoulées depuis le début de la maladie? Il ensemence ses tubes qu'il a toujours soin de porter avec lui, et il les expédie le plus rapidement possible au laboratoire le plus voisin. Ce n'est pas trop s'avancer que d'indiquer que ces tubes ne parviendront à leur destination que dix, douze, dix-huit ou même vingt-quatre heures après; la transmission d'un télégramme, lorsque cela sera possible, exigera quelques nouvelles heures; de sorte que le diagnostic bactériologique lui parviendra alors que le mal aura causé d'irrémédiables ravages ou que l'enfant sera en voie de guérison.

Il faut donc instituer le traitement sans attendre et le continuer ensuite suivant les symptômes observés.

Le diagnostic bactériologique dans ces conditions ne servira point à diriger le traitement, mais à établir une statistique rigoureuse et authentique des cas traités; à permettre de faire un pronostic s'il arrive à temps; enfin, à faire prendre, en présence d'un cas de diphtérie avérée que seul il peut faire reconnaître, toutes les précautions d'isolement et de désinfection nécessaires. A ce seul titre, il est indispensable.

Il vaudrait mieux, pour obtenir plus de rapidité dans les analyses, les faire au chef-lieu d'arrondissement. Si cela n'était pas possible, pour des raisons d'ordre pécuniaire ou autres, le laboratoire municipal qui est, avant tout, un laboratoire d'hygiène, trouvera là une de ses principales attributions.

Digitized by Google

Là aussi, pour la ville de Clermont, pourra être établi le dépôt de sérum pour les indigents et ceux dont les trop faibles ressources ne leur permettraient pas l'acquisition du précieux remède. La nuit, quelques tubes seront remis au bureau de police toujours ouvert, mais ne seraient délivrés qu'à bon escient.

Ceux qui pourront le payer trouveront du sérum chez les pharmaciens ; c'est là que M. Roux compte le déposer.

Quant au reste du département, il semble que la fourniture du sérum pourrait être comprise avec celle des autres médicaments, dans l'organisation de l'assistance médicale gratuite dans les campagnes. Quelques tubes seraient toujours en permanence dans chaque mairie.

Vous avez, Messieurs, tiré vous-mêmes de l'exposition du sujet que j'ai eu l'honneur de traiter devant vous toutes les déductions relatives aux résultats de la méthode ; vous avez vu la part qui revenait à chacun de ses auteurs.

Le succès ne va pas sans susciter des jalousies, sans faire des envieux, et déjà, en Allemagne, la découverte de M. Behring est sujette aux critiques les plus acerbes. En France, un seul sentiment a jusqu'ici dominé, celui d'une admiration sans réserve. Pour notre part, nous restons persuadés que la méthode nouvelle survivra à toutes les attaques et que parmi les populations reconnaissantes, les deux noms de Behring et de Roux, au-dessus desquels plane celui de Pasteur, resteront éternellement et étroitement unis dans un même sentiment d'admiration et de profonde gratitude.

L. Gondelon. — *Riom et ses environs*, guide avec illustrations. *Clermont-Ferrand, Bellet.*

Voici pour les visiteurs de la ville de Riom un petit guide coquet et pourtant sérieux : de jolies planches représentent les curieux monuments qu'on trouve à chaque pas dans la capitale de l'ancien duché d'Auvergne, ville de magistrats amis des arts et des belles-lettres. L'histoire de chacun d'eux est résumée en quelques mots, un guide s'adresse à des touristes souvent pressés ; mais les renseignements sont puisés aux sources les plus sûres. Quelques promenades autour de Riom, à Châteaugay, à Chazeron, à Tournoël sont indiquées à la fin du volume. Cet ouvrage manquait jusqu'à ce jour, et les voyageurs l'accueilleront avec reconnaissance.

Digitized by Google

ÉTUDES SUR LA VILLE DE THIERS

Par HUBERT JACQUETON.

—

Première partie. *La communauté des habitants*, 1272-1789. Paris. A. Picard, 1894.

Parmi les anciennes villes d'Auvergne, il n'en est pas dont la physionomie soit plus attachante que celle de la ville de Thiers, avec ses vieilles maisons, ses rues en cascades, ses usines tapies dans d'étranges vallées, et les montagnes escarpées qui la dominent, et le ruisseau bruyant qui donne le mouvement et la vie à toute une population industrieuse. Comment s'était fondée et accrue la prospérité de cette curieuse ville, aucun historien n'avait encore répondu d'une façon satisfaisante. M. Hubert Jacqueton a tenté de le faire. Le premier volume qu'il donne ici nous fait espérer que Thiers aura enfin son histoire, digne d'elle, et qu'on pourra citer à côté de la belle histoire de Gerzat, de M. Elie Jaloustre.

« Ce travail, nous dit M. Jacqueton, n'avait pas été primitivement » conçu sous la forme qu'il a maintenant. Nos recherches, dès l'abord, » avaient uniquement pour but d'étudier les origines de la coutellerie » thiernoise. Descendant de maîtres couteliers établis à Thiers depuis » la fin du XVIIe siècle, nous-même fabricant de couteaux, contraint » bien à regret de renoncer aux marques paternelles, il nous semblait » continuer ainsi la tradition familiale et conserver notre rang dans » la lignée laborieuse de nos ascendants. Ce point de vue, un peu » étroit s'est bientôt élargi par nos recherches mêmes. »

M. Jacqueton a été entraîné à étudier le milieu où s'était développée la communauté qui faisait le premier objet de ses recherches, et c'est ainsi qu'ont passé sous ses yeux les autres *métiers*, papetiers, cartiers, tanneurs, gainiers; puis les entités sociales avec lesquelles ils étaient en rapports constants, la Ville, les seigneurs de Thiers, le chapitre de Saint-Genès, l'abbaye du Moutier.

Ce premier volume est consacré à la communauté des habitants. Sur les origines, M. Jacqueton a été particulièrement sobre de détails. Il faut le louer de cette sobriété (1). Il a du moins établi sûrement que deux centres de population s'étaient formés, l'un dans le faubourg du Moutier avant le VIIe siècle et probablement à l'époque gallo-romaine;

(1) Pour apprécier cette réserve à sa valeur, relire les fastidieuses dissertations sur les Celtes, les Druides, les bois sacrés, les Velledas; tout le bric-à-brac celtique qui encombre les premières pages d'un trop grand nombre d'études locales dans notre pays.

Digitized by Google

l'autre beaucoup plus tard autour de l'église Saint-Genès dans le quartier haut de la ville.

Mais les documents certains sur la vie communale ne commencent qu'avec le XIII[e] siècle. Le plus important est la charte ou plutôt les deux chartes de franchises, octroyées aux habitants, moyennant finance en 1272 et en 1301 par Guy VIII et Guillaume, son fils, seigneurs de Thiers. M. Jacqueton a rectifié sur ce point l'erreur de Chabrol qui n'avait vu qu'une charte où il y en a certainement deux, et il a pris la peine de donner un texte plus correct que celui de Rivière.

La charte fut payée bien cher pour le peu qu'elle contenait. « Il faut » en convenir, c'étaient de bien maigres avantages que ceux qui » furent concédés à nos pères en 1272 et en 1301; et si comme on » peut le croire les franchises municipales furent le plus souvent » proportionnées à l'énergie des revendications, et celles-ci à l'impor- » tance des agglomérations urbaines, la ville de Thiers ne devait » compter à ces dates qu'un petit nombre d'habitants. »

Peu libérale, en effet, cette charte. Elle ne laisse point aux habitants le maniement des affaires communes : point de consulat, l'article x autorise seulement les habitants à « choisir trois ou quatre » d'entre eux pour garder la charte, veiller au maintien des privi- » lèges de la ville et agir en son nom devant le garde du sceau royal » à l'occasion de toute infraction au traité commise par le seigneur » ou ses officiers. »

C'est là le régime municipal assez mal défini, et peut-être aussi mal connu parce que les documents font défaut, sous lequel vécut la ville de Thiers jusqu'en l'année 1569.

A cette date, en dépit de l'opposition d'Antoine Duprat de Nantouillet, seigneur de Thiers, des lettres royales de mars 1567 qui établissaient un consulat en la ville de Thiers, furent enfin mises à exécution. Honorables hommes Guillaume Ferrier, Antoine Marcou et Bernard de Nevrezé revêtirent pour la première fois les robes consulaires, en serge violette à parements rouges.

L'administration municipale fut composée dès lors des éléments suivants :

1° Trois consuls ; 2° vingt conseillers formant le Conseil de ville ; 3° trois délégués à la police ; 4° trois auditeurs des comptes rendus par les consuls ; 5° les capitaines, lieutenants, enseignes de la milice urbaine. Enfin, mais à part, neuf asséeurs et partieurs des tailles.

Quatre fois l'an, dans la maison commune, appelée la maison du Saint-Esprit, se réunissait l'assemblée générale des habitants, le corps de ville. Bien entendu tous les habitants de la ville ne faisaient point partie du corps des électeurs, mais il ressort de l'analyse très fine et très

Digitized by Google

sensée à laquelle M. Jacqueton a soumis les documents que presque toutes les conditions y étaient convenablement représentées. Il semble que le corps de ville a pu comprendre jusqu'à 400 membres et l'on trouve parmi eux des fabricants, des marchands, des bourgeois, de simples artisans.

Les consuls étaient nommés dans l'assemblée générale du 26 décembre. Ils étaient renouvelés tous les ans, et on les prenait parmi tous les citoyens solvables. C'était en somme, en même temps qu'un honneur, une charge lourde et à laquelle on cherchait à se soustraire. En effet non-seulement ils répondaient de la perception et de la levée des deniers royaux, mais ils répondaient aussi pécuniairement, sur leurs biens privés, de la gestion des deniers communs. Les affaires dont ils étaient chargés étaient nombreuses, et M. Jacqueton nous en donne d'après les registres de délibérations conservés aux archives de la ville une énumération bien complète.

« Leur mandat comprenait l'initiative des mesures à soumettre au » Conseil ou au corps de ville, le soin de leur exécution et tous les » détails de l'administration courante, c'était là, en tout temps, mais » surtout dans les circonstances si difficiles de la fin du XVI^e^ siècle et » du commencement du XVII^e^, un mandat sérieux et lourd à » porter... Mettre la ville en état de défense pendant les guerres » civiles contre les partisans qui voulaient la rançonner; répondre » aux exigences des capitaines des soldats du Roi qui exploitaient » leurs lettres d'estappe avec des doubles lettres d'attache; faire » respecter l'ordre par les gens de guerre de passage ou en garnison, » ordinairement mal payés et tout disposés à se dédommager sur les » habitants de la ville; résister aux prétentions des hommes du » Baron; décider les travaux publics, suffire à tout cela avec des » finances limitées, toujours obérées, menacées sans cesse par les » gens du Roi avec les tailles, les offices et les charges militaires, par » ceux du baron avec les cens et les droits de leyde; faire au besoin » des avances de fonds lorsque la caisse communale était épuisée, » enfin rester responsables des dettes contractées par la ville pendant » leur consulat et les consulats précédents : tels on trouvera les prin- » cipaux devoirs des consuls, et telles les obligations et la responsa- » bilité inhérentes à leurs fonctions. »

Ce sont les consuls, assistés des dix-sept conseillers qui formaient le Conseil de ville, qui administrèrent réellement la ville jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle. A partir de cette date (1692) la royauté mit les villes en tutelle ; et c'est le régime sous lequel vécut la ville de Thiers, comme les autres, jusqu'en 1789.

Nous ne pouvons suivre dans ce rapide aperçu, M. Jacqueton dans tous les détails très circonstanciés et toujours appuyés sur les docu-

Digitized by Google

ments qu'il a su réunir sur la vie municipale. Les conflits entre le corps de ville et les officiers de la châtellenie, les rapports de la ville avec l'Intendant et le gouverneur ; les réjouissances publiques et les épreuves, famine, peste, tout cela est passé en revue avec soin ; mais avant de terminer ce compte-rendu trop superficiel, nous voudrions encore insister sur deux chapitres intéressants de ce premier volume.

Dans l'un d'eux (chap. VI) M. Jacqueton étudie la part prise par la ville de Thiers aux délibérations du Tiers Etat d'Auvergne. On sait que les Bonnes-villes seules étaient représentées aux Etats par des membres roturiers; les autres villes, celles du *Plat Pays* avaient pour mandataires-nés leurs seigneurs laïques ou ecclésiastiques. A partir de 1568, la noblesse et le clergé, représentés par leurs syndics désormais, eurent part seulement au département des tailles, les autres affaires du pays étaient décidées par les députés des Bonnes-villes.

Les villes du Plat Pays s'efforcèrent de bonne heure de se faire représenter directement et par députés à ces assemblées. Elles obtinrent enfin en 1588 une satisfaction telle quelle : soixante villes environ furent dites « agrégées et incorporées » aux treize anciennes Bonnes-villes, et un roulement fut établi de telle sorte que six d'entre elles, à tour de rôle, durent envoyer des députés aux assemblées du Bas-Pays.

Thiers fit partie des villes agrégées par l'arrêt du 29 novembre 1588, mais elle avait trop conscience de sa prospérité et de son importance croissantes pour se contenter de cette situation de second plan. A la date du 26 mai 1615, elle obtint une délibération des 19 villes qui siégeaient aux Etats de la Province lui accordant la préséance sur les six villes agrégées ; puis elle sollicita la faveur d'être agrégée *perpétuellement* aux treize Bonnes-villes. La requête souffrit plus d'une difficulté, puisqu'en 1637, et même au commencement du XVIII^e^ les Bonnes-villes étaient toujours au nombre de treize. Un mémoire d'Intendant postérieur à l'année 1709, cité par M. Jacqueton, dit expressément : »

« Outre les treize villes, seules convoquées pour le Tiers Etat du » Bas-Auvergne, il y en a trois autres assez considérables : Thiers, » Ambert et Sauxillanges, qui n'ont point d'entrée aux Etats lors de » leurs convocations, qui sont à présent fort rares. »

Le second chapitre sur lequel nous voudrions appeler l'attention de nos lecteurs est celui dans lequel M. Jacqueton étudie la période des guerres religieuses (chap. VIII), et qui présente plus qu'un intérêt local. La ville de Thiers resta entièrement catholique et royaliste, et n'eut point à souffrir des luttes intestines qui ruinèrent tant d'autres villes, mais elle ne put éviter d'avoir affaire à des ennemis du dehors

Digitized by Google

et de subir le contre-coup des guerres dont l'Auvergne et les provinces voisines furent le théâtre.

Vers la fin de 1567 un corps détaché de l'armée huguenote qui occupait le Dauphiné sous les ordres de d'Acier-Crussol et de Dupuy-Montbrun, arriva sous les murs de Thiers. Il comptait environ 10,000 hommes et il semble qu'il ait occupé la ville sans coup férir. Les huguenots restèrent deux jours à Thiers, et se retirèrent sans obstacle. Les documents contemporains attestent que leurs déprédations s'exercèrent surtout contre les églises, et qu'ils essayèrent d'incendier l'église Saint-Genès, mais ne sont pas assez explicites pour que M. Jacqueton ait pu écrire un récit circonstancié de cette campagne. Cette surprise décida les habitants de Thiers à mettre leur ville en état de défense et l'on s'occupa avec ardeur de réparer les murailles qui étaient en fort mauvais état. Les travaux n'étaient pas achevés en 1589, et la ville se trouvait dès lors dans une situation difficile : tenant seule pour le Roi dans la partie orientale de l'Auvergne, les garnisons de ligueurs l'entouraient de tous côtés, à Ambert, à Olliergues, à Courpière, à Vollore, à Lezoux, à Billom. Dans ces circonstances, nous dit l'auteur, Thiers fit preuve d'un patriotisme et d'une énergie admirables.

Dès le commencement de l'année 1590, Claude Dessaix, seigneur de Rivoire, capitaine de cent chevaux-légers de l'ordonnance du Roi était venu tenir garnison dans la ville. D'autres troupes, gagées par les Thiernois vinrent bientôt renforcer celles-ci, on répara les fortifications, et la ville parut si disposée à se bien défendre, que l'armée de Saint-Sorlin dut se retirer sans rien entreprendre ; mais la ville resta bloquée neuf ou dix mois par les partisans ligueurs qui occupaient les châteaux voisins.

La ville sut se faire respecter, mais elle souffrit affreusement. Elle ne vivait que de son industrie et de son commerce et l'industrie chômait et tout commerce était suspendu. Elle s'endetta de plus de 20,000 écus et malgré tous ces sacrifices ne put empêcher nombre d'artisans d'émigrer pour fuir la misère. Cette situation pénible dura jusque vers l'année 1594, et la ville eut grand'peine à obtenir ensuite quelque maigre dédommagement de tout ce qu'elle avait eu à souffrir.

L'ouvrage de M. Jacqueton contient plus d'un chapitre aussi intéressant que ceux-là, sagement écrits, bien documentés. C'est avec des monographies de ce genre qu'on arrivera à bien connaître l'histoire de notre pays mieux qu'avec les ambitieuses compilations qui gardent encore trop de faveur.

G.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Liste des Présidents depuis la fondation.

1884. — M. le Dr Nivet, *président d'honneur.*
1885. — M. le Dr Pommerol.
1886. — M. Emmanuel des Essarts, doyen de la Faculté des lettres.
1887-1888. — M. le pasteur Bleynie de Chateauvieux.
1889-1890. — M. Lenoir (Victor), conseiller à la Cour d'appel de Riom.
1891-1892. — M. Chotard, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont.
1893-1894. — M. le docteur Hospital.

Conseil d'Administration pour 1894.

Président honoraire : M. H. Chotard.
Président : M. le docteur Hospital.
Vice-Présidents : MM. Gaultier de Biauzat, Ch. Jaloustre, Bleynie de Chateauvieux.
Secrétaire général : M. G. Rouchon.
Secrétaires des Séances : MM. Ch. Truchot et H. David.
Trésorier : M. J.-B. Mathieu.
Archiviste : M. E. Jaloustre.

Comité de publication pour 1894.

MM. Lenoir, *président ;* Dr P. Girod, *secrétaire.*
E. Des Essarts, Billiet, Vimont, Desdevizes du Dézert, Dr Pommerol, Ch. Truchot.

Liste des Membres.

MM. Aiguepersse, capitaine en retraite, commissaire administratif à la gare de Reims.
Alanore, pharmacien, à Clermont.
Amé, architecte, à Clermont.
Aniel, agent d'affaires, à Clermont.
Baraduc, docteur en médecine, à Montaigut-en-Combrailles.
Bardin, agent voyer, à Tauves.
Bassiet, avocat, juge suppléant à Gannat.
Baudonnat, chef de division honoraire à la Préfecture.
Baudry, négociant, à Clermont.
Bellet, ancien notaire, juge de paix à Clermont.
Bertrand, inspecteur des forêts, à Clermont.

Digitized by Google

MM. BERTRANDON, ancien notaire, à Clermont.

BIDET, ancien notaire, à Montferrand.

BILLIET, percepteur, à Clermont.

BLEYNIE DE CHATEAUVIEUX, pasteur de l'Eglise réformée de Clermont.

BOUCHEROT (Dr), médecin militaire au 105e régiment de ligne, à Riom.

BOUCHET, propriétaire, à Beaumont.

BOUCHET, avocat, à Issoire.

BOUDET, Marcellin, président du tribunal civil de Saint-Flour.

BOUHARD, Clément, à Saint-Germain-Lembron.

BOYER-ROCHEFORT, maire, à Murols.

BREVIÈRE, receveur de l'Enregistrement, à Ambert.

BRIHAT, conducteur des ponts et chaussées, à Pontgibaud.

BROCARD, administrateur de la Compagnie des Eaux de Royat, à Paris.

BRUYANT, licencié ès sciences naturelles, à Clermont.

BURIN DES ROZIERS, Hyacinthe, président honoraire à la Cour d'appel de Paris.

CHABORY, Léon, conseiller général, au Mont-Dore.

CHABROL, Jean, pharmacien, à Clermont.

CHABROL, Ulysse, ancien directeur du Musée de Clermont.

CHAMPAGNAT, négociant, à Riom.

CHAMPOMMIER, ancien juge de paix, à Billom.

CHASSAIGNE, avocat, à Ambert.

CHAUDESSOLLES, avocat, à Clermont.

CHAUVASSAIGNES, Franck, conseiller général, à Theix.

CHIBRET, docteur en médecine, à Clermont.

CHOPARD, docteur en médecine, à Vichy.

CHOTARD, doyen honoraire de la Faculté des lettres, de Clermont, à Paris.

CLAUSELS, avocat, à Riom.

COLOMBIER, avocat, conseiller général, à Clermont.

COQUELUT, pharmacien, à Clermont.

CÔTE-BLATIN, conseiller général, à Clermont.

COURTADON fils, étudiant en médecine, à Clermont.

DALBINE, suppléant du juge de paix, à Clermont.

DAMOUR, médecin-dentiste, à Clermont.

DAVID, Henri, ancien négociant, à Clermont.

DESDEVISES DU DÉZERT, professeur à la Faculté des lettres, à Clermont.

DE DIENNE (comte), au château de Cazideroque.

DES ESSARTS, Emmanuel, doyen de la Faculté des lettres, à Clermont.

Digitized by Google

MM. DONIOL, directeur de l'Imprimerie nationale, à Paris.
DUCHARNE, président de la Ligue d'enseignement, à Clermont.
DULIER, ex-agent voyer en chef du département du Puy-de-Dôme, à Clermont.
DUMAS, botaniste, à Clermont.
DUSSOPT, négociant, à Clermont.
EBRHARD, professeur à la Faculté des lettres, à Clermont.
ESPERRET, professeur au lycée de Brive.
FAUCON, ancien élève de l'Ecole de Rome, à Arlanc.
FONTAINE, Alexis, ancien avoué, à Clermont.
FOUILHOUX, juge de paix, à Clermont.
FOURIAUX, docteur en médecine, à Clermont.
FOURNIAL, docteur en médecine, à Clermont.
FOURNIER-LATOURAILLE, avoué, à Brioude.
GAFFARD, chimiste, à Aurillac.
GAILLARD, trésorier de la Caisse d'épargne, à Saint-Flour.
GAULTIER DE BIAUZAT, ex-ingénieur en chef des houillères du Creusot, à Clermont.
GAUTIER, Léger-Paul, préparateur à la Faculté des sciences de Clermont.
GAUTREZ, docteur en médecine, à Clermont.
GIRARD-COL, professeur d'agriculture, à Clermont.
GIROD (le Dr Paul), professeur à la Faculté des sciences de Clermont.
GOURBEYRE, docteur en médecine, à Ambert.
GRASSET, docteur en médecine, à Riom.
HAUTERIVE (D'), vice-président de la Société d'horticulture, à Issoire.
HAUSER, professeur à la Faculté des lettres, à Clermont.
HOMMELL, professeur au collège de Riom.
HOSPITAL, docteur en médecine, à Clermont.
HUGUET, Adrien, notaire, à Billom.
HUGUET, pharmacien, à Clermont.
JACQUETON fils, archiviste paléographe, à Alger.
JALOUSTRE, Cirgues, chef de division honoraire à la Préfecture.
JALOUSTRE, Charles, chef de division à la Préfecture.
JALOUSTRE, Elie, percepteur, à Clermont.
JULIEN, professeur à la Faculté des sciences de Clermont.
KUHN, Emile, à Clermont.
LEBLANC, Paul, à Brioude.
LABOURIER, Emile, avoué, à Clermont.
LACHENAL, receveur particulier des finances, à Brioude.
LANGLAIS, avocat, à Clermont.

Digitized by Google

MM. LENOIR, Etienne-Victor, conseiller à la Cour d'appel de Riom.
LESMARIS, Louis, ancien notaire, à Clermont.
MARC, Gabriel, ancien membre du Comité de la Société des gens de lettres, à Paris.
MARIGNIER, conseiller général, maire de Joze.
MATHIEU, Jean-Baptiste, ancien notaire, à Clermont.
MÈGE, Francisque, propriétaire, à Clermont.
MÈGE, Fernand, avocat, ancien député, à Paris.
MICHEL, notaire, conseiller général et maire de Combronde.
MORIN, docteur en médecine, à Riom.
NICOLET, secrétaire général de la Préfecture, à Chamalières.
OSSAYE, Arthur, ancien négociant, à Clermont.
PERRIER, conservateur des hypothèques, à Lille.
PESTEL, Léon, ancien agent de change, à Clermont.
PIRONON-CONCHON, banquier, à Clermont.
PLANCHARD père, ancien pharmacien, à Clermont.
PLICQUE, docteur en médecine, à Lezoux.
POMMEROL, docteur en médecine, conseiller général et maire de Gerzat.
PONSONNAILLE, receveur particulier des finances, à Riom.
RELLIER, Emile, avocat, à Clermont.
RENAUD, ancien sous-inspecteur des domaines, à Troyes.
REYNARD, Joseph, agent voyer d'arrondissement, à Riom.
ROUCHON, Gilbert, archiviste du département, à Clermont.
ROUCHON, Louis, architecte, à Clermont.
TAILLANDIER, négociant, à Clermont.
TARDIEU, docteur en médecine, au Mont-Dore.
TEILHARD, Emmanuel, à Clermont.
TEISSET, Louis, négociant, à Clermont.
TORRILHON, Gabriel, à Chamalières.
TRÉVIS, Antoine, entrepreneur, à Clermont.
TRUCHOT, Charles, professeur à l'Ecole de médecine de Clermont.
VAZEILLES, avocat, à Clermont.
VERNIÈRE, avocat, à Brioude.
VIGENAUD, médecin-major, chef de l'hospice mixte, à Clermont.
VIGNANCOURT, avocat, à Clermont.
VIMONT, Edouard, bibliothécaire de la Ville, à Clermont.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Dr PAUL GIROD.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Pages.

Anneau (L') du Nibelung de Richard Wagner..... 1

Archéologie. — Sur l'âge du squelette humain découvert dans les formations éruptives de Gravenoire, 32. — L'église d'Orcival, 332.

Audollent. Voyage en Sicile..... 73
Bardoux. Les Grands Ecrivains français. Guizot..... 453
Baron. La Vie athénienne aux quatrième et cinquième siècles avant notre ère..... 79

Beaux-arts. — L'Anneau du Nibelung de Richard Wagner, 1. — L'Auvergne aux Salons de 1894, 170. — Le Virgile du Vatican, 331.

Bibliographie..... 49, 163, 166, 254, 332, 335, 454, 479, 480

Boudet (M.). — Villandrando et les Ecorcheurs à Saint-Flour... 337, 417
Bruyant (C.). — Contribution à l'étude des lacs d'Auvergne. 53, 129, 217

Chotard (H.). — L'industrie en Auvergne au dix-huitième siècle. 105, 186, 261
Id. — Les Grands Ecrivains français (Guizot), par A. Bardoux..... 453
Cohendy (Cl.). En demi-teintes..... 49
Conférence pour le monument Banville..... 162
Conférences hebdomadaires des Facultés..... 71
Contribution à l'étude des lacs d'Auvergne..... 53, 129, 217
Creux du Soucy (Le)..... 255
Desdevises du Dézert : France et Russie..... 75
Eglise d'Orcival (L')..... 332
Ehrhard (A.). — L'Anneau du Nibelung de Richard Wagner..... 1
En demi-teintes..... 33
Essarts (E. des). — En demi-teintes, par Cl. Cohendy..... 33
Id. — Conférence pour le monument Banville..... 162
Id. — Le théâtre de Banville..... 408

Digitized by Google

Excursion aux lacs d'Auvergne..... 322
Gautier (P.). — *V.* P. Girod.
Gautrez (Dr). — Le traitement de la Diphtérie par le sérum du Dr Roux. 472

Géologie. — Contribution à l'étude des lacs d'Auvergne, 53, 129, 217. — Sur l'âge du squelette humain découvert dans les formations éruptives de Gravenoire, 32.

Girod (Dr P.). — La ressemblance protectrice des lépidoptères..... 258
Id. et Gautier (P.). — Sur l'âge du squelette humain découvert dans les formations éruptives de Gravenoire..... 32
Gondelon. Riom et ses environs..... 479
Guichard. Application du calcul des probabilités au jeu..... 74
Hauser (H.). — La poésie populaire en France au seizième siècle.... 81

Histoire. — L'industrie en Auvergne au dix-huitième siècle, 105, 186, 261. — Le colonel François de Collart et les origines de la Martinique, 254. — Villandrando et les Ecorcheurs à St-Flour, 337, 417. — Etudes sur la ville de Thiers, 480.

Huguet (R.). — Notes d'urologie..... 293
Id. — Traité de chimie médicale et pharmaceutique..... 163
Hurion. Le tramway électrique de Clermont-Ferrand..... 79
Industrie (L') en Auvergne au dix-huitième siècle..... 105, 186, 261
Jacquesson (H.). Etudes sur la ville de Thiers..... 480
Joyau. L'enseignement au moyen-âge..... 76
Lac de Guéry (Les travaux hydrauliques du)..... 468

Littérature. — En demi-teintes, 49. — La poésie populaire en France au seizième siècle, 81. — Conférence pour le monument Banville, 162. — Le théâtre de Banville, 408.

Manuscrits intéressant l'Auvergne..... 335
Marc (G.). — L'Auvergne aux Salons de 1894..... 170

Médecine. — Des Maladies épidémiques et des moyens de s'en préserver, 71. — Traité de chimie médicale et pharmaceutique, 163. — Notes d'urologie, 293. — Etude expérimentale de l'action de l'électrisation statique sur les combustions intra-organiques, 376. — Le traiment de la Diphtérie par le sérum du docteur Roux, 472.

Nolhac (P. de). Le Virgile du Vatican..... 331
Planchard (Dr). Des Maladies épidémiques et des moyens de s'en préserver..... 74

Digitized by Google

Poésie populaire (La) en France au seizième siècle..... 84
Ressemblance (La) protectrice des lépidoptères..... 257
Réunion des Sociétés des beaux-arts à Paris..... 415

Société d'émulation de l'Auvergne.— Procès-verbaux des séances, 68, 161, 264, 253, 321. — Compte du Trésorier, 69.

Squelette humain découvert à Gravenoire..... 32
Tardieu (Amédée). — Les travaux hydrauliques du lac de Guéry..... 468
Truchot (Dr Ch.). — Etude expérimentale de l'électrisation statique sur les combustions intra-organiques..... 376
Villandrando et les Ecorcheurs à Saint-Flour..... ..... 337, 417
Voyage en Sicile..... 73

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis, rue Barbançon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06827 3971

Digitized by Google

Digitized by Google